



# Coopération pour le développement 2012

COMMENT INTÉGRER DURABILITÉ  
ET DÉVELOPPEMENT



Le Comité d'aide au développement : Vers un développement efficace



# Coopération pour le développement 2012

COMMENT INTÉGRER DURABILITÉ  
ET DÉVELOPPEMENT

Rapport de J. Brian Atwood  
Président du Comité d'aide au développement

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues de l'OCDE ou des gouvernements de ses pays membres.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

**Merci de citer cet ouvrage comme suit :**

OCDE (2012), *Coopération pour le développement 2012 – Comment intégrer durabilité et développement*, Éditions OCDE.

<http://dx.doi.org/dcr-2012-fr>

ISBN 978-92-64-17809-0 (imprimé)

ISBN 978-92-64-17897-7 (PDF)

ISBN 978-92-64-17921-9 (HTML)

Annuel : Coopération pour le développement

ISSN 0000-0000 (imprimé)

ISSN 0000-0000 (en ligne)

ISSN 0000-0000 (html)

Les données de ce rapport ont été soumises jusqu'en avril 2012. Les données de cette publication se réfèrent à des années calendaires, sauf indication contraire.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut du plateau du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

**Crédits photo :** Couverture © Almagami/Dreamstine.com.

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : [www.oecd.org/editions/corrigenda](http://www.oecd.org/editions/corrigenda).

© OCDE 2012

---

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).

---

## Avant-propos

par

Angel Gurría

Secrétaire général de l'OCDE

**L**a crise économique mondiale a laissé de nombreux pays aux prises avec une croissance hésitante, des finances publiques exsangues et un chômage élevé. Dans pareil contexte économique, il n'est pas aisé pour les pouvoirs publics de maintenir la protection de l'environnement et la conservation des ressources naturelles en haut de l'échelle des priorités. Nous savons pourtant qu'il est tout simplement inenvisageable de reléguer au second rang de tels défis. La capacité de la Terre à apporter durablement des moyens d'existence à une population en rapide expansion s'amenuise, et les pressions que nous exerçons sur la planète augmentent de jour en jour. À trop malmener la nature, nous courons à la catastrophe !

Des progrès considérables ont été accomplis en termes de développement depuis 20 ans. Alors que la population mondiale a augmenté d'un tiers, le PIB mondial a triplé, contribuant ainsi à sortir des millions d'individus de la pauvreté. En matière d'environnement, les efforts déployés pour réduire la pollution de l'air, améliorer la qualité de l'eau ou encore renforcer la gestion internationale des produits chimiques et des écosystèmes marins ont également abouti à de nombreuses avancées sur les plans local et régional. À bien des égards, nous avons toutefois échoué au regard des objectifs que nous nous étions fixés à Rio il y a 20 ans. L'ampleur du changement climatique et de la détérioration des ressources naturelles est à l'origine d'énormes pertes qui touchent aussi bien les conditions de vie des populations que les actifs économiques. Le creusement des inégalités sociales met à mal les bienfaits de la croissance économique et réduit les perspectives qui s'offrent à de nombreux groupes sociaux, en particulier les plus vulnérables. Si on a pu observer un découplage relatif des émissions de gaz à effet de serre et de la croissance économique dans les pays de l'OCDE, les émissions continuent d'augmenter à un rythme sans précédent à l'échelle mondiale. Une croissance économique rapide a été possible, mais aux dépens de l'environnement naturel et des conditions de vie des plus pauvres de la planète.

Une véritable mutation s'impose. Si nous ne parvenons pas dès maintenant à modifier nos politiques et nos comportements, l'avenir s'annonce sous les plus sombres auspices. Aujourd'hui, 1 milliard d'êtres humains vivent encore avec moins de deux dollars par jour, et souffrent pour la plupart de malnutrition, 1,3 milliard d'individus n'ont pas accès à l'électricité et près de 1 milliard de personnes ne disposent pas d'eau potable. Laisser libre cours aux tendances démographiques et économiques actuelles aura des répercussions préoccupantes dans quatre domaines qui constituent des enjeux de dimension planétaire : le changement climatique, la biodiversité, l'eau et la santé. Le coût et les conséquences de l'inaction seront absolument colossaux, tant sur le plan humain que sur le plan économique. Comme le montrent les Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2050, voici quel pourrait être le scénario si rien n'est fait aujourd'hui :

- une augmentation de 50 % des émissions de gaz à effet de serre, dont les effets seront désastreux sur la qualité de la vie des populations partout dans le monde ;
- un doublement des décès prématurés imputables à l'exposition à la pollution atmosphérique particulaire ;
- un appauvrissement de 10 % supplémentaires de la biodiversité terrestre dans le monde.

Des défis aussi colossaux ne pourront être surmontés isolément. Ils doivent être gérés dans le contexte d'autres enjeux de dimension mondiale, tels que la sécurité alimentaire et énergétique, ou la lutte

contre la pauvreté et les inégalités. Des politiques avisées centrées sur la résolution d'un problème environnemental, pourraient avoir des effets collatéraux positifs sur d'autres problèmes, et contribuer à la croissance et au développement. Pour trouver des solutions à ces défis économiques et environnementaux interdépendants qui menacent la pérennité et la durabilité de la croissance, il faut changer radicalement de cap afin de s'orienter vers des sources de croissance plus vertes et plus innovantes, et d'adopter des modes de production et de consommation plus durables. En outre, compte tenu de la vitesse de la mondialisation, nous ne pouvons pas nous permettre de ne voir que nos réalités nationales. Il est insensé de ne pas prendre en compte les besoins des autres nations, des citoyens des autres pays, et de nous concentrer exclusivement sur nos propres difficultés économiques et sociales, aussi urgentes soient-elles. Dans le monde interdépendant qui est le nôtre, cette formule ne fonctionne plus – si tant est qu'elle ait jamais fonctionné.

Les retombées économiques et sociales qui peuvent découler de la dégradation de l'environnement sont particulièrement lourdes pour les populations des pays en développement, populations les plus vulnérables aux risques qu'induisent le changement climatique et les phénomènes météorologiques extrêmes. Elles sont également plus menacées que d'autres par la pollution, la mauvaise qualité de l'eau et les maladies associées à l'évolution du climat, ou encore par l'insécurité énergétique, alimentaire et hydrique. Les habitants des pays en développement sont par ailleurs plus tributaires des ressources naturelles pour leur subsistance que leurs homologues des économies avancées. Continuer de faire dépendre la croissance économique de l'énergie fossile, par exemple, revient à maintenir des infrastructures à forte intensité de carbone, coûteuses et sources d'inefficacité, en privant les pays en développement d'opportunités industrielles et commerciales. Autant de facteurs qui, conjugués aux graves difficultés économiques et sociales, constituent de sérieux obstacles au développement.

Pour parvenir à un développement durable, les pays de l'OCDE et les pays en développement doivent évoluer vers une croissance verte. Nous devons aller plus loin dans la promotion de la croissance verte et nous employer à en concrétiser les promesses. Nos Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2050 étayaient l'argumentation en faveur de stratégies de croissance verte dans tous les secteurs de l'action publique, en présentant des mesures audacieuses de nature à aider les pouvoirs publics à alléger le coût de la pollution, à supprimer les subventions dommageables pour l'environnement, à mesurer la valeur des écosystèmes et des services écosystémiques afin d'en fixer le prix, et à encourager l'innovation verte.

Nous sommes conscients qu'il appartient à chaque pays en développement de poursuivre sa propre trajectoire de croissance verte, en fonction de sa situation et de ses besoins, ainsi que des perspectives et des avantages comparatifs qui sont les siens. Les taxes carbone, les systèmes de rémunération des services écosystémiques, les mesures favorables aux énergies renouvelables, la gestion durable des ressources minérales, ainsi que les initiatives en faveur de l'innovation et des technologies vertes, ne sont que quelques-unes des options qui s'offrent à eux.

La Coopération pour le développement 2012 décrit, exemples à l'appui, les voies qu'empruntent les pays en développement et leurs partenaires pour favoriser une croissance plus verte et un développement à la fois durable et inclusif. Y sont par ailleurs présentés des enseignements et des points de vue instructifs sur ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas, et pourquoi. Le rapport étudie le rôle très positif que peuvent jouer les pays de l'OCDE, les organisations multilatérales, la société civile et le secteur privé afin de promouvoir un développement par et pour les pays en développement. Nous espérons que les enseignements tirés des exemples proposés seront dûment pris en compte, et que les principes qui les sous-tendent seront appliqués avec enthousiasme et dans un souci d'équité, afin de bâtir en toute connaissance de cause l'avenir que nous souhaitons – et ce, dès aujourd'hui. L'OCDE est prête à mettre sa nouvelle stratégie pour le développement au service des plus vulnérables de la planète, et à concevoir, promouvoir et mettre en œuvre des politiques meilleures pour une vie meilleure !

Angel Gurría  
Secrétaire Général  
OCDE



## Remerciements

Rapport de J. Brian Atwood, président du CAD

### **Auteurs**

J. Brian Atwood

Michel Camdessus

Nick Chisholm

Lena Ek

Michael Herrmann

Heikki Holmås

Alice Akinyi Kaudia

André Laperrière

Joe Oteng-Adjei

Gérard Payen

Andris Piebalgs

Mary Robinson

Jeff Seabright

Achim Steiner

Izabella Teixeira

Pierre-Frédéric Ténière-Buchot

Tassew Woldehanna

Chaofei Yang

Bok-hwan Yu

Équipe chargée des statistiques de l'OCDE-CAD

Équipe environnement et développement de l'OCDE-CAD

### **Chef de projet**

Alexandra Trzeciak-Duval

### **Analyste principale**

Shannon Siyao Wang

### **Rédactrice**

Christine Graves

### **Révisseuse**

Fiona Hinchcliffe

### **Responsables de la production**

Isabel Huber

Marie-Claire Tuzeneu

### **Maquette de couverture**

Stephanie Coïc

Nous tenons à remercier les personnes suivantes pour leurs contributions au rapport de *Coopération pour le développement 2012*.

Au sein des institutions partenaires, de nombreux collègues ont apporté de précieuses contributions à l'élaboration du rapport. Nous souhaitons ainsi remercier tout particulièrement Zakari Bouraima (Eau et Assainissement pour l'Afrique), Caroline Dickson (ministère de l'Environnement, Suède), Jennifer Duggan (Mary Robinson Foundation - Climate Justice), Aidan Fitzpatrick (Irish Aid), Aniket Ghai, Nick Nuttall et Corli Pretorius (Programme des Nations Unies pour l'environnement), Joakim Langner (Institut suédois de météorologie et d'hydrologie), Jia Lei et Shen Xiaoyue (Centre de recherche sur la politique environnementale et économique, ministère de la Protection de l'environnement, Chine), Tamara Mandras et Stina Soewarta (Commission européenne), Sergio Margulis (ministère de l'Environnement, Brésil), Kari Hauge Riisøen (ancienne Représentante de la Norvège auprès du CAD), et Asa Torkelsson (Banque mondiale, Kenya).

Talita Yamashiro Fordelone, Karen Jorgensen, Piera Tortora et Michael Ward de la Division Examens, évaluation et engagement de la Direction de la coopération pour le développement (DCD) ont piloté les travaux sur la rédaction des profils à la partie V.

Julia Benn en coopération avec Yasmin Ahmad, Elena Bernaldo, Olivier Bouret, Valérie Gaveau, Yeon-Su Kim, Aimée Nichols, Cécilia Piemonte et Ann Zimmerman de la Division des statistiques de la DCD, ont grandement contribué au volet statistique du rapport.

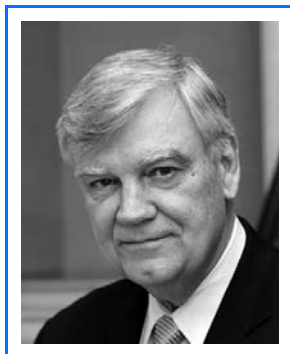
Shardul Agrawala, Jan Corfee-Morlot, Fredrik Ericsson, Raundi Halvorson-Quevedo, Lamia Kamal-Chaoui, Hildegard Lingnau, Earnan O'Cleirigh, Remy Paris, Serge Tomasi et Kenta Usui (OCDE) ont fait part de leurs précieux conseils et commentaires. Patti O'Neill et Concetta Miano (OCDE) ont soutenu le processus, dont la coordination a été assurée par Maria Consolati (OCDE).

L'équipe tient également à exprimer ses remerciements à tous les autres acteurs qui ont contribué à l'élaboration du Rapport 2012 de la DCD et présente ses excuses à ceux qu'elle aurait pu oublier.



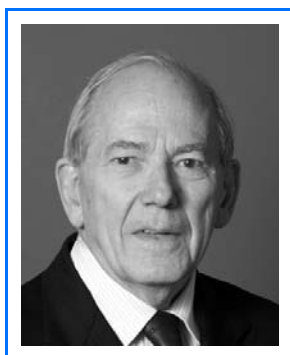
## Biographies des auteurs

### J. Brian Atwood (Éditorial)



J. Brian Atwood a été élu à l'unanimité président du Comité d'aide au développement de l'OCDE en janvier 2011. De 1993 à 1999, sous l'administration du président William Clinton, M. Atwood a occupé le poste d'administrateur de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID). Auparavant, il a dirigé l'équipe de transition au Département d'État américain et été sous-secrétaire d'État à la gestion. Sous l'administration du président Jimmy Carter, il a exercé les fonctions de secrétaire d'État adjoint aux relations avec le Congrès. En 1981-82, il a été doyen en charge des études professionnelles et des affaires universitaires au *Foreign Service Institute*. De 2002 à 2010, M. Atwood a occupé la fonction de doyen de l'*Hubert Humphrey School of Public Affairs*, à l'Université du Minnesota. Avant cela, il a aussi été président de *Citizens International* (1999-2002) et président fondateur du *National Democratic Institute for International Affairs* (1985-93). En 2001, il a fait partie du Groupe d'étude sur les opérations de paix créé par le Secrétaire général de l'ONU Kofi Annan. M. Atwood est entré au *Foreign Service* en 1966 et a servi dans les ambassades des États-Unis en Côte d'Ivoire et en Espagne. Il a conseillé le sénateur démocrate du Missouri Thomas F. Eagleton pour les questions législatives liées à la politique étrangère et de défense de 1972 à 1977. M. Atwood s'est vu décerner le *Distinguished Service Award* du secrétaire d'État américain en 1999 et le *President's Award for Outstanding Service* de l'Université du Minnesota en 2011.

### Michel Camdessus (chapitre 7)



Michel Camdessus a occupé les fonctions de Directeur général du Fonds monétaire international (FMI), qu'ils sont peu nombreux à avoir exercées aussi longtemps, et est gouverneur honoraire de la Banque de France. Il a été formé à l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris et à l'École nationale d'administration (ENA). Il est entré au Trésor, au ministère français des Finances en 1960, et en est devenu le directeur en février 1982. M. Camdessus a aussi été président du Club de Paris entre 1978 et 1984, ainsi que du Comité monétaire de la Communauté économique européenne (CEE) entre décembre 1982 et décembre 1984, avant d'être nommé gouverneur de la Banque de France. Il a occupé ces fonctions jusqu'à son élection en 1987 au poste de Directeur général du FMI, qu'il a conservé jusqu'en 2000. Il est aujourd'hui membre de l'*Africa Progress Panel*, présidé par Kofi Annan, et du Conseil consultatif sur l'eau et l'assainissement auprès du Secrétaire

général de l'ONU. M. Camdessus a présidé en outre le Groupe mondial d'étude du financement des infrastructures d'adduction d'eau (qui a produit le rapport intitulé « Financer l'eau pour tous » en mars 2003).

### Nick Chisholm (chapitre 8)



Nick Chisholm est maître de conférences en développement international au Département de l'alimentation et développement de l'*University College Cork*, en Irlande. Il est titulaire d'un doctorat délivré par l'*University College Dublin* à la suite d'une thèse sur les liens entre pauvreté et environnement en Éthiopie. Il travaille dans le domaine du développement depuis 30 ans comme homme de terrain, conseiller et universitaire, en mettant l'accent en particulier sur l'analyse socioéconomique appliquée à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et aux relations entre pauvreté et environnement. Il a été mandaté par le gouvernement irlandais pour effectuer une évaluation des projets d'aménagement des bassins versants dans le cadre d'un contrat de développement en Éthiopie (cf. chapitre 2) ; il a effectué le même type de prestation au Bangladesh. Il a aussi représenté l'Irlande au sein du Réseau du CAD sur l'environnement et la coopération pour le développement (ENVIRONET) entre 2000 et 2005. Plus récemment, il a coécrit le rapport du Groupe d'étude sur la faim créé par le gouvernement irlandais, qui a été publié en 2008, et il participe actuellement à plusieurs projets de recherche sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

### Lena Ek (chapitre 6)



Lena Ek est ministre de l'Environnement de la Suède, poste qu'elle occupe depuis septembre 2011. Elle a débuté sa carrière comme chargée de conférences et chercheuse en droit à l'Université de Lund, dans le sud de la Suède. En tant que membre et représentante du Parti du Centre, elle est ensuite devenue conseillère municipale de sa ville de Valdemarsvik, au centre de la Suède. Elle a été députée au Parlement suédois entre 1998 et 2005, puis au Parlement européen de 2005 à 2011. Grâce à sa participation de longue date à la vie politique suédoise et à son engagement constant de députée européenne en faveur du développement durable, Lena Ek est bien connue dans les milieux de l'écologie suédois et européen. Elle vit avec son mari et ses quatre enfants à Valdemarsvik.

## Michael Herrmann (chapitre 4)



Michael Herrmann est conseiller économique auprès du Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP), et membre du réseau des économistes principaux des Nations unies. Il est chargé d'analyser les relations entre évolution démographique et changements économiques, et d'éclairer le dialogue sur les priorités et les objectifs en matière d'action publique pour le développement. Ses travaux ont pour thèmes : le développement durable, la croissance économique verte et inclusive et la pauvreté ; l'emploi, la protection sociale et les retraites ; les tendances et perspectives économiques, la dette souveraine et l'endettement du secteur privé, et les politiques macroéconomiques. M. Herrmann a auparavant collaboré avec la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), pour laquelle il a coécrit le *Rapport sur le commerce et le développement* (2008-09) et le *Rapport sur les pays les moins avancés* (2000-08), et contribué à diverses éditions du *Rapport sur l'investissement dans le monde*. Il a donné des conférences sur la politique économique et le développement, et publié sur toute une gamme de sujets, dont l'économie du vieillissement de la population, le commerce et la finance au niveau international, l'investissement et la technologie, les marchés des produits de base et la sécurité alimentaire, enfin l'emploi et la pauvreté.

## Heikki Holmås (chapitre 9)



Heikki Holmås est ministre du Développement international de la Norvège. M. Holmås a étudié les sciences économiques et le commerce à l'École norvégienne d'économie et de gestion des entreprises. Il a également étudié l'économie à l'Université d'Oslo et le droit à l'Université de Bergen. Sa carrière politique a débuté en 1996, lorsqu'il est devenu président de la Ligue de la Jeunesse socialiste de Norvège pour trois ans. En 2001, il a été élu député du comté d'Oslo au Parlement norvégien, en tant que représentant du Parti socialiste de gauche. Il a été membre de la Commission permanente sur les collectivités locales du Parlement norvégien de 2001 à 2005, puis a siégé pendant quatre ans à la Commission permanente des finances et des affaires économiques. Il préside la Commission permanente sur les collectivités locales et l'administration publique depuis 2009. Il a été membre de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) jusqu'à sa nomination au poste de ministre du Développement international en mars 2012.

### Alice Akinyi Kaudia (chapitre 11)



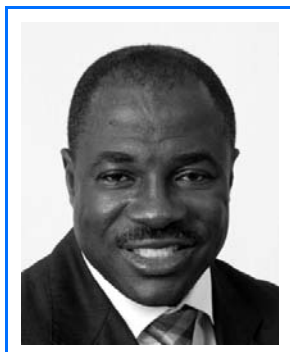
Alice Akinyi Kaudia est Secrétaire chargée de l'environnement au ministère de l'Environnement et des Ressources minérales du Kenya. Elle est titulaire d'une licence d'agriculture de l'Université de Nairobi, et s'est vu délivrer en 1996 un doctorat en vulgarisation forestière et mise en valeur des forêts par l'Université d'East Anglia, au Royaume-Uni. Elle a depuis lors occupé divers postes, notamment les suivants : directrice du Bureau régional pour l'Afrique de l'Est de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) ; conseillère technique auprès du gouvernement de la Zambie pour la refonte de son programme forestier ; sous-directrice à l'Institut de recherche forestière du Kenya ; attachée de recherche adjointe au Centre mondial de l'agroforesterie ; chargée de programme à l'Académie africaine des sciences. Les travaux de recherche en matière de développement actuellement menés par Mme Kaudia sont axés sur la conservation de l'environnement, envisagée plus spécialement sous l'angle du changement climatique, de la gouvernance internationale de l'environnement, de l'économie verte, de l'égalité des sexes, de l'utilisation efficiente des ressources et de la responsabilisation des jeunes. Elle siège au Conseil d'administration de l'Institut de recherche agronomique du Kenya, au Comité directeur du Panel international pour la gestion durable des ressources du PNUE, au Comité consultatif de la Plateforme de connaissances sur la croissance verte, ainsi qu'aux Conseils d'administration du Forum mondial sur les ressources et du Forum forestier africain en tant que membre fondatrice.

### André Laperrière (chapitre 10)



André Laperrière est directeur général adjoint du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Il est né au Canada, où il a accompli de hautes études en administration et en relations industrielles. Au cours de sa carrière, M. Laperrière a dirigé ou géré de nombreux projets de développement, de privatisation, de fusion et de réforme structurelle de grande envergure pour le compte de sociétés privées (notamment Pricewaterhouse Coopers) et des Nations unies. Spécialiste du développement international, il a une longue expérience de l'Afrique, du continent américain, des Caraïbes, de l'Europe et du Moyen-Orient, en particulier des pays en développement et des situations de conflit ou d'après-conflit. M. Laperrière a occupé divers postes de haut responsable dans les organisations qui appliquent le régime commun des Nations unies, jouant un rôle majeur dans la conception et l'application d'importantes réformes au sein d'un certain nombre d'entre elles. Par exemple, il a été le premier directeur exécutif du Fonds au profit des victimes à la Cour pénale internationale (CPI), directeur de la Division de l'administration et des finances à l'Organisation mondiale de la santé (OMS), et coordinateur de l'ensemble des activités de reconstruction et de remise en état menées sous la responsabilité de l'UNICEF en Irak.

## Joe Oteng-Adjei (chapitre 9)



Joe Oteng-Adjei est ministre de l'Énergie du Ghana. Il est titulaire d'une licence de génie électrique délivrée par l'Université de Science et de Technologie Kwame Nkrumah au Ghana, ainsi que d'une maîtrise et d'un doctorat de l'Université de Saskatchewan au Canada, où il s'est spécialisé dans la fiabilité et l'économie des réseaux électriques. Il a obtenu une maîtrise de gestion et commerce à l'Université de Cranfield, au Royaume-Uni, en 1999. En 1991, il est retourné au Ghana pour travailler au ministère de l'Énergie. Il y a été nommé directeur pour le secteur de l'électricité en 1997, poste qu'il a conservé jusqu'en 2001 lorsqu'il a été détaché auprès de la Commission de l'énergie en qualité de conseiller technique. En 2002, M. Oteng-Adjei a réintégré le milieu universitaire en tant que maître de conférences en finance et méthodes quantitatives à l'Institut de gestion et d'administration publique du Ghana (GIMPA), dont il est devenu le Secrétaire général en 2006. Il est l'auteur de 15 publications dans les domaines de l'énergie et du génie, et a été nommé membre de l'Ordre des ingénieurs du Ghana en 2012.

## Gérard Payen (chapitre 7)



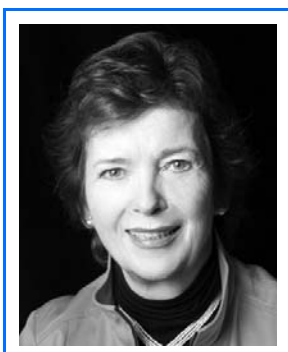
Gérard Payen est membre du Conseil consultatif sur l'eau et l'assainissement auprès du Secrétaire général de l'ONU, et président d'AquaFed. Il s'emploie depuis plus de 25 ans à régler les questions d'eau dans de nombreux pays à travers le monde. De 1995 à 2003, il a dirigé la branche Eau de Lyonnaise des Eaux (sous la marque Ondeo, désormais Suez Environnement), permettant à ce groupe commercial de devenir l'un des chefs de file dans le monde de la fourniture de services relatifs à l'eau et aux eaux usées. Aujourd'hui, il s'efforce de mobiliser la communauté internationale en faveur de l'amélioration des services liés à l'eau et à l'assainissement. Il le fait principalement en tant que conseiller auprès du Secrétaire général de l'ONU, présidant les groupes de travail sur le contrôle et sur le financement du Conseil consultatif sur l'eau et l'assainissement, et en même temps que président d'AquaFed, la Fédération internationale des opérateurs privés de services d'eau. En outre, il siège au Conseil d'administration de l'*International Water Association* et préside son Conseil stratégique. Il a participé à tous les forums mondiaux de l'eau et à la plupart des conférences intergouvernementales mondiales sur le thème de l'eau, organisées après 2000.

## Andris Piebalgs (chapitre 5)



Commissaire européen en charge du développement, Andris Piebalgs est un homme politique letton qui a l'expérience des postes clés au niveau national aussi bien qu'europpéen. Dans la « première Commission Barroso », qui est entrée en fonction en novembre 2004, il occupait le poste de commissaire en charge de l'énergie. À ce titre, il a dirigé la mise en place d'un système énergétique européen plus compétitif, durable et sûr, ce qui constitue l'une des plus grandes réussites de la Commission Barroso. En 2011, il a été invité à devenir membre du Groupe de haut niveau sur l'énergie durable pour tous, formé par le Secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon, au sein duquel il est le seul homme politique, et dont il dirige le groupe de travail sur l'accès universel. Avant de devenir commissaire, Andris Piebalgs a mené une carrière politique, s'occupant de portefeuilles ministériels stratégiques, et aidant la Lettonie à jouer son rôle au sein de l'Union européenne.

## Mary Robinson (Préface)



Mary Robinson préside la Mary Robinson Foundation – Climate Justice. Elle a occupé les fonctions de présidente de l'Irlande de 1990 à 1997, et été Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme de 1997 à 2002. Elle a également fondé l'ONG *Realising Rights: The Ethical Globalisation Initiative*, qu'elle a présidée de 2002 à 2010. Anciennement présidente de la Commission internationale de juristes et du *Council of Women World Leaders*, elle est aujourd'hui présidente d'honneur d'Oxfam International et présidente du Conseil d'administration de l'*Institute for Human Rights and Business*. Elle siège au Conseil d'administration de plusieurs autres organisations, dont la Fondation Mo Ibrahim et l'*European Climate Foundation*. En 2011, elle a été nommée membre du Groupe directeur du Mouvement de renforcement de la nutrition (SUN) par le Secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon. Mme Robinson est aussi chancelière de l'Université de Dublin depuis 1998. Elle fait partie des Sages (*The Elders*) et du Club de Madrid, et a reçu de nombreuses distinctions et de nombreux prix, dont la Médaille présidentielle de la Liberté décernée par le président des États-Unis, Barack Obama.

## Jeff Seabright (chapitre 12)



Jeff Seabright est vice-président de Coca-Cola, en charge de l'environnement et des ressources en eau. Il est responsable de la gouvernance et de l'orientation en matière d'environnement pour l'ensemble des activités du groupe Coca-Cola dans le monde, notamment de la bonne gestion de l'eau, du conditionnement durable, des pratiques relatives à la protection du climat et de l'agriculture durable. M. Seabright a occupé plusieurs postes au sein d'administrations et d'entreprises, notamment ceux de fonctionnaire du *Foreign Service* au Département d'État américain, d'assistant pour les

questions législatives au Sénat américain, de directeur en charge de l'environnement et de l'énergie à l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), et de responsable du Groupe de réflexion sur le changement climatique de la Maison Blanche sous l'administration du président Clinton. Il a également été vice-président en charge de la planification des politiques chez Texaco. M. Seabright occupe de nombreuses fonctions consultatives, dont celles de président du Conseil d'administration du *World Environment Center*, président du Conseil du Forum économique mondial sur la sécurité de l'approvisionnement en eau, priorité internationale, et membre du Conseil consultatif sur la technologie et le commerce respectueux de l'environnement auprès du Secrétaire au commerce américain. Il siège en outre aux conseils d'administration de *The Nature Conservancy* (pour l'état de Géorgie), de *Global Water Challenge*, de la *Pace Academy* et du *National Council for Science and the Environment*, ainsi qu'au Conseil consultatif stratégique de l'*Erb Institute*, à l'Université du Michigan, et au Comité consultatif du Centre pour l'énergie, le développement et l'environnement mondial (EDGE), à l'Université Duke.

### Achim Steiner (chapitre 13)



Achim Steiner est directeur exécutif du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et Secrétaire général adjoint de l'ONU. De nationalités allemande et brésilienne, M. Steiner est né au Brésil en 1961. Il est titulaire d'une licence de l'Université d'Oxford et d'une maîtrise de l'Université de Londres, ses domaines de spécialité étant l'économie du développement la planification régionale et les politiques internationales en matière de développement et d'environnement. Il a également étudié à l'Institut allemand de Développement, à Berlin, et à la *Harvard Business School*. Il a été directeur général de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) de 2001 à 2006, après avoir été Secrétaire général de la Commission mondiale sur les barrages. Au cours de sa carrière professionnelle, il a effectué des missions auprès d'organisations gouvernementales, non gouvernementales et internationales dans différentes régions du monde. Il a travaillé aussi bien sur le terrain que dans les plus hautes sphères de l'élaboration des politiques internationales pour conjuguer viabilité écologique, justice sociale et développement économique.

### Izabella Teixeira (chapitre 1)



Izabella Mônica Vieira Teixeira est ministre de l'Environnement du Brésil. Née à Brasilia, elle est titulaire d'un diplôme de biologie de l'Université de Brasilia, ainsi que d'une maîtrise de planification de l'énergie et d'un doctorat de planification écologique, délivrés par l'Université fédérale de Rio de Janeiro. Elle est spécialiste des instruments de gestion de l'environnement, tels que l'évaluation environnementale, l'étude d'impact sur l'environnement et la licence d'exploitation. Fonctionnaire de l'Institut brésilien de l'environnement et des ressources naturelles renouvelables depuis 1984, elle a occupé différents postes à responsabilité en son sein, de même qu'au ministère de l'Environnement et au gouvernement de l'État de Rio de Janeiro. De 2007 à 2008, Mme Teixeira a été vice-secrétaire chargée de l'environnement au sein du

gouvernement de l'État de Rio de Janeiro, avant de se voir confier le poste de vice-ministre de l'Environnement. En mai 2010, elle a été nommée ministre de l'Environnement et, en janvier 2011, reconduite à ce poste par la nouvelle présidente du Brésil. Elle est par ailleurs membre du Groupe de haut niveau des Nations unies sur la viabilité mondiale.

### Pierre-Frédéric Ténière-Buchot (chapitre 7)



Pierre-Frédéric Ténière-Buchot est gouverneur du Conseil mondial de l'eau (Marseille), et membre du Conseil d'administration ainsi que trésorier de l'Académie de l'eau. Ingénieur civil (diplômé de l'École Centrale de Paris) et titulaire d'un doctorat d'État en économie appliquée (délivré par l'Université Paris-Dauphine), il travaille comme hydraulicien depuis de nombreuses années, ayant notamment occupé les fonctions de directeur général de l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Entre 1999 et 2002, il a été conseiller principal pour l'eau au Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). En tant que maître de conférences au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) à Paris, il a enseigné dans les domaines de la prospective et de l'innovation technologique, des politiques environnementales et du développement durable. Il est également vice-président du Programme Solidarité Eau (pS-Eau), représentant du Cercle français de l'eau, et membre des Conseils d'administration du laboratoire d'idées (RE)SOURCES, de Solidarité Eau Europe et du Mouvement universel de la responsabilité scientifique (M.U.R.S.).

### Tassew Woldehanna (chapitre 8)



Tassew Woldehanna est maître de conférences en sciences économiques à la Faculté d'économie de l'Université d'Addis-Abeba, et maître de recherche à l'Institut éthiopien de recherche sur le développement. Économiste du développement, il a effectué des travaux de recherche approfondis sur la pauvreté infantile, l'éducation, la santé, nutrition, la microfinance dans le contexte du marché du travail, l'emploi, la sécurité alimentaire, le développement des micro et petites entreprises en Éthiopie. Il a obtenu son doctorat d'économie des ménages à l'Université de Wageningen, aux Pays-Bas. Il est l'un des initiateurs de l'étude *Young Lives*, étude internationale de la pauvreté infantile reposant sur le suivi de 12 000 enfants péruviens, éthiopiens, vietnamiens et indiens. Il dirige les travaux d'enquête du volet de l'étude consacré à l'Éthiopie. Il a publié divers articles sur la pauvreté et les enfants dans des revues et ouvrages internationaux. En outre, M. Woldehanna a aidé le gouvernement éthiopien à mettre au point un dispositif de suivi et d'évaluation au titre des Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP), et il dirige depuis 1992 l'analyse périodique de la pauvreté au niveau national pour le ministère des Finances et du Développement économique et l'Agence centrale de la statistique de l'Éthiopie.



### Chaofei Yang (chapitre 11)



M. Yang est vice-président de la Société chinoise des sciences de l'environnement et expert en administration de l'environnement, domaine dans lequel il possède plus de 30 années d'expérience. Titulaire d'une maîtrise de droit de l'environnement délivrée par l'Université de Wuhan, en Chine, il a occupé diverses fonctions au ministère de la Protection de l'environnement, notamment celles de directeur général du Département des politiques et de la législation, directeur général du Département de la protection des écosystèmes et directeur général du Département de la publicité. Il est ensuite devenu ingénieur en chef du ministère. Il a dirigé la mise au point d'un large éventail de politiques, dispositions réglementaires et lignes directrices en matière de protection de l'environnement, ainsi que l'élaboration d'une série d'importants programmes de recherche, parmi lesquels le projet national de recherche sur l'écosystème chinois, le projet national de zonage écologique et le programme chinois de recherche macrostratégique sur l'environnement.

### Bok-hwan Yu (chapitre 11)



Bok-hwan Yu est secrétaire général du Comité présidentiel sur la croissance verte de la Corée. Il possède une grande expérience, en tant que décideur, des questions économiques aussi bien qu'environnementales. Il est titulaire d'une licence en sciences politiques et diplomatie de l'Université Yonsei en Corée, d'une maîtrise d'économie et d'un doctorat de politique économique délivré par l'Université de Cambridge, au Royaume-Uni. Entre 2002 et 2003, il a occupé les fonctions de conseiller auprès du directeur exécutif à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). Il a également été directeur général du Bureau de coordination des politiques au ministère de la Stratégie et des Finances, puis auditeur au ministère de l'Environnement (de 2009 à 2010), avant d'être nommé secrétaire général du Comité présidentiel sur la croissance verte de la Corée en janvier 2012. Il a beaucoup écrit sur le développement, les politiques environnementales et la croissance verte de la Corée, et publié *Green is Money*.

## Sigles et abréviations

<b>ACP</b>	Groupe des États d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
<b>AIE</b>	Agence internationale de l’énergie
<b>APD</b>	Aide publique au développement
<b>APP</b>	Aide-pays programmable
<b>BAD</b>	Banque africaine de développement
<b>BEI</b>	Banque européenne d’investissement
<b>BID</b>	Banque interaméricaine de développement
<b>BRICS</b>	Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud
<b>CAD</b>	Comité d’aide au développement (OCDE)
<b>CCNUCC</b>	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
<b>CD</b>	Chef de la direction
<b>CDBNU</b>	Convention sur la diversité biologique des Nations unies
<b>GNULD</b>	Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification
<b>CO<sub>2</sub></b>	Dioxyde de carbone
<b>CO<sub>2</sub>e</b>	Équivalent dioxyde de carbone
<b>DDC</b>	Direction du développement et de la coopération
<b>EPOC</b>	Comité des politiques d’environnement (OCDE)
<b>EUEI</b>	Initiative de l’UE pour l’énergie
<b>FAO</b>	Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture
<b>FEM</b>	Fonds pour l’environnement mondial
<b>FFI</b>	Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures
<b>FMI</b>	Fonds monétaire international
<b>GAVI</b>	Alliance mondiale pour les vaccins et l’immunisation
<b>GEEREF</b>	Fonds mondial pour la promotion de l’efficacité énergétique et des énergies renouvelables
<b>GIEC</b>	Groupe d’expert intergouvernemental sur l’évolution du climat
<b>GWh</b>	GigaWatt-heure
<b>HCR</b>	Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés
<b>ITIE</b>	Initiative pour la transparence dans les industries extractives
<b>MW</b>	MégaWatt
<b>OMD</b>	Objectifs du millénaire pour le développement
<b>ONG</b>	Organisation non-gouvernementale
<b>OSC</b>	Organisations de la société civile
<b>PAEE</b>	Partenariat Afrique-UE pour l’énergie
<b>PAM</b>	Programme alimentaire mondial
<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>PMA</b>	Pays les moins avancés
<b>PNUD</b>	Programme des Nations unies pour le développement

<b>PNUE</b>	Programme des Nations unies pour l'environnement
<b>PPA</b>	Parité de pouvoir d'achat
<b>PPTE</b>	Pays pauvres très endettés
<b>PRM</b>	Pays à revenu moyen
<b>PSE</b>	Paiements des services environnementaux
<b>PV</b>	Photovoltaïque
<b>RNB</b>	Revenu national brut
<b>SCLPs</b>	Polluants de courte durée de vie ayant un effet sur le climat
<b>SDGs</b>	Objectifs de développement durable
<b>SNPC</b>	Système de notification des pays créanciers
<b>UE</b>	Union européenne
<b>USAID</b>	Agence des États-Unis pour le développement international
<b>USD</b>	Dollar américain
<b>VCT</b>	Vivres contre travail
<b>WADA</b>	Alliance pour l'eau et le développement



## Table des matières

<b>Avant-propos</b> .....	3
<b>Remerciements</b> .....	5
<b>Biographies des auteurs</b> .....	7
<b>Sigles et abréviations</b> .....	16
<b>Préface</b> .....	25
<b>Résumé</b> .....	29
<b>Éditorial : Miser sur l'intégration des politiques pour mobiliser les énergies en faveur du développement durable</b> .....	37
PARTIE I	
<b>Défis et progrès accomplis depuis le sommet de la terre de Rio de 1992</b>	
<b>Chapitre 1. Le parcours du Brésil, du sommet de la terre à Rio +20</b> .....	45
Quels ont été les progrès accomplis depuis le Sommet de la terre de 1992 ? .....	46
Que reste-t-il à faire ? .....	47
Pour une économie verte et solidaire .....	48
La voie à suivre .....	49
Références .....	50
<b>Chapitre 2. Les efforts du CAD pour intégrer les questions d'environnement et de développement</b> .....	51
Le rôle essentiel joué par le CAD dans le développement durable .....	52
La voie à suivre .....	56
Notes .....	57
Références .....	57
Annexe 2.A1. Principales déclarations et résultats des travaux de l'OCDE sur l'environnement et le développement .....	59
<b>Chapitre 3. Évolution de l'aide en faveur de l'environnement, une composante du financement du développement durable (1991-2011)</b> .....	61
Quels sont les types d'activités relatifs au développement durable qui bénéficient de l'aide ? .....	63
Problèmes rencontrés pour mesurer les apports d'aide ciblés sur la durabilité environnementale .....	70
Assurer le suivi des apports multilatéraux et des apports hors APD en faveur de l'environnement .....	74
La voie à suivre .....	75
Notes .....	75
Référence .....	76

## PARTIE II

**Populations et ressources naturelles : Des enjeux considérables**

<b>Chapitre 4. Faire de la dynamique démographique un paramètre du développement durable</b> .....	79
Articulation entre dynamique démographique et développement durable .....	80
Il n'y a pas de fatalité démographique .....	82
La voie à suivre .....	83
Références .....	84
<b>Chapitre 5. De l'énergie durable pour tous</b> .....	85
Accès à l'énergie moderne .....	86
L'initiative de l'UE pour l'énergie .....	88
Accès et intégration .....	89
Défis et obstacles .....	94
La voie à suivre .....	96
Notes .....	97
Références .....	97
<b>Chapitre 6. Lutter contre les polluants atmosphériques pour produire des effets positifs durables sur le climat</b> .....	99
Impact des polluants climatiques à courte durée de vie sur l'environnement .....	100
Comment réduire les polluants climatiques à courte durée de vie ? .....	102
La voie à suivre .....	105
Références .....	107
<b>Chapitre 7. Éveiller les consciences au rôle décisif de l'eau</b> .....	109
L'eau va-t-elle trouver sa place dans l'action sur le développement ? .....	110
Sans eau, pas de développement .....	111
Principales mesures à prendre pour remettre l'eau au cœur du développement durable .....	113
La voie à suivre .....	116
Notes .....	120
Références .....	121
<b>Chapitre 8. La gestion intégrée des bassins au service de la croissance en Éthiopie</b> .....	123
Comment définir la gestion intégrée par bassin et pourquoi est-elle durable ? .....	124
La gestion par bassin au Tigray .....	125
Du projet pilote à la stratégie nationale .....	129
La voie à suivre .....	131
Notes .....	135
Références .....	136
<b>Chapitre 9. Vaincre la malédiction des ressources en minéraux et combustibles au Ghana</b> .....	137
Quarante ans d'expérience de la gestion pétrolière : les enseignements tirés par la Norvège .....	138
L'expérience réussie du Ghana : un phare de la démocratie en Afrique .....	140
La voie à suivre .....	146
Notes .....	147
Référence .....	147

## PARTIE III

**Croissance verte et développement durable**

<b>Chapitre 10. Un modèle économique pour une croissance verte</b> .....	151
Accroître la demande de croissance verte .....	153
Accroître l'offre de facteurs de croissance verte .....	157

La voie à suivre .....	158
Références .....	159
<b>Chapitre 11. La croissance verte, projet national en Chine, au Kenya et en Corée</b> .....	161
La Chine mise sur un développement économique vert .....	162
Les premiers pas du Kenya sur la voie d'une économie verte .....	165
Les moteurs de la croissance verte dans l'économie coréenne .....	167
La voie à suivre .....	171
Notes .....	172
Références .....	172
<b>Chapitre 12. Le secteur privé à la pointe de la croissance verte</b> .....	173
Le principe de durabilité, une chance à saisir .....	174
Valeur partagée et entreprise sociale : de nouvelles normes pour les entreprises .....	179
La voie à suivre .....	180
Notes .....	181
Références .....	181

## PARTIE IV

**Vers l'avenir que nous voulons**

<b>Chapitre 13. Réorienter l'APD et relever le défi du développement durable dans l'économie mondiale</b> .....	185
Inscrire l'APD dans une démarche stratégique et cohérente .....	188
Références .....	189
<b>Chapitre 14. Les défis de la coopération pour le développement après Rio +20</b> .....	191
Définir des objectifs de développement durable et s'y référer pour orienter ultérieurement la coopération pour le développement .....	193
Prendre en compte la croissance verte dans toutes les activités de coopération pour le développement .....	194
Utiliser l'APD efficacement et en faire un catalyseur pour mobiliser des fonds au service du développement durable .....	195
Améliorer et accélérer le partage des connaissances pour renforcer les capacités humaines et institutionnelles .....	197
Investir dans le capital naturel .....	198
La voie à suivre .....	199
Notes .....	200
Références .....	200

## PARTIE V

**Profil et politiques des donateurs bilatéraux**

<b>Performance des membres du comité d'aide au développement en matière d'aide en 2011</b> .....	203
Performance des donateurs .....	204
Notes .....	210
Références .....	211
<b>Notes relatives aux membres du CAD</b> .....	213
<b>Allemagne</b> .....	214
<b>Australie</b> .....	216
<b>Autriche</b> .....	218
<b>Belgique</b> .....	220
<b>Canada</b> .....	222
<b>Corée</b> .....	224
<b>Danemark</b> .....	226

<b>Espagne</b> .....	228
<b>États-Unis</b> .....	230
<b>Finlande</b> .....	232
<b>France</b> .....	234
<b>Grèce</b> .....	236
<b>Institutions de l'Union européenne</b> .....	238
<b>Irlande</b> .....	240
<b>Italie</b> .....	242
<b>Japon</b> .....	244
<b>Luxembourg</b> .....	246
<b>Norvège</b> .....	248
<b>Nouvelle-Zélande</b> .....	250
<b>Pays-Bas</b> .....	252
<b>Portugal</b> .....	254
<b>Royaume-Uni</b> .....	256
<b>Suède</b> .....	258
<b>Suisse</b> .....	260
<b>Examen par les pairs des membres du CAD</b> .....	263
<b>Notes relatives aux autres donateurs membres de l'OCDE</b> .....	271
<b>Notes relatives aux donateurs d'aide au développement qui ne sont pas membres de l'OCDE</b> .....	279
<b>Annexe statistique</b> .....	287
<b>Notes techniques – Notes sur les définitions et questions de mesure</b> .....	307
<b>Glossaire des principaux termes et concepts</b> .....	311
<b>Tableaux</b>	
3.1. L'aide des membres du CAD en faveur de l'environnement, 2005-10 .....	65
3.2. Aide des membres du CAD axée sur l'atténuation du changement climatique et sur l'adoption à ses effets, 2010 .....	69
3.3. Comparaison des données notifiées au SNPC et des pourcentages issus des budgets nationaux, Finlande .....	73
5.1. Ventilation de l'aide au secteur de l'énergie par donneur 2005-10 .....	91
8.1. Aide à l'agriculture, au développement rural et à d'autres secteurs en rapport avec la sécurité alimentaire en 2005-10 .....	132
9.1. Aide aux industries extractives par donneur, 2005-10 .....	142
11.1. Cadre pour la mise en œuvre de la Stratégie de croissance verte de la Corée ..	169
A.1. Aide publique au développement nette des membres du CAD en 2011 .....	290
A.2. Total des apports financiers nets des pays du CAD par catégorie d'apport .....	291
A.3. Total des apports financiers nets par pays du CAD .....	292
A.4. Aide publique au développement nette par pays du CAD .....	293
A.5. Apports nets de capitaux privés par pays du CAD .....	294
A.6. Financement public du développement vers les pays en développement. ....	295
A.7. APD des pays membres du CAD aux prix et taux de change de 2010 .....	296
A.8. Apports d'aide publique au développement consentis par les pays du CAD aux organismes multilatéraux en 2010 .....	297
A.9. L'aide par grandes catégories de secteurs socio-économiques en 2010 .....	298
A.10. Répartition de l'APD par groupe de revenus .....	299
A.11. Répartition régionale de l'APD des donateurs du CAD .....	300
A.12. APD des donateurs non membres du CAD .....	301
A.13. Apports assortis ou non de conditions libérales versés par les organismes multilatéraux .....	302
A.14. Déflateurs pour les apports financiers des membres du CAD (2010 = 100) ....	304
A.15. Taux de change moyen annuel vis-à-vis du dollar pour les membres du CAD ...	305



A.16. Revenu national brut et population des pays membres du CAD . . . . .	306
B.1. Liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD . . . . .	309
B.2. Annulation de dettes nées de créances autres que l'APD . . . . .	310

## Graphiques

3.1. Évolution de l'aide en faveur de l'environnement, 2001-10 . . . . .	63
3.2. Ventilation sectorielle de l'aide en faveur de l'environnement, 2009-10 . . . . .	66
3.3. L'aide en faveur de l'environnement par secteur, 2009-10 . . . . .	66
3.4. Évolution de l'aide relative à la biodiversité, à l'atténuation du changement climatique et à lutte contre la désertification, 2005-10 . . . . .	68
3.5. L'aide en faveur de l'atténuation des effets du changement climatique . . . . .	70
3.6. L'aide en faveur de l'adaptation au changement climatique . . . . .	70
3.7. Marqueur Environnement et marqueurs Rio : chevauchement des données, 2009-10 . . . . .	71
5.1. La pauvreté énergétique à travers le monde, 2009 . . . . .	87
5.2. Évolution de l'aide au secteur de l'énergie . . . . .	90
5.3. Ventilation régionale de l'aide au secteur de l'énergie pour l'ensemble des donateurs . . . . .	90
5.4. Ventilation sous-sectorielle de l'aide au secteur de l'énergie pour l'ensemble des donateurs . . . . .	92
5.5. Aide des membres du CAD axée sur l'environnement dans le secteur de l'énergie . . . . .	92
5.6. Montant total de l'aide allouée au secteur de l'énergie : dons et prêts assortis, ou non, de conditions libérales . . . . .	93
7.1. Tendances de l'aide dans le secteur de l'eau et de l'assainissement . . . . .	117
7.2. Distribution régionale de l'aide en faveur de l'eau et de l'assainissement . . . . .	118
7.3. Distribution de l'aide en faveur de l'eau et de l'assainissement par catégories de revenus . . . . .	118
7.4. Aide en rapport avec le changement climatique dans le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement . . . . .	119
7.5. Aide axée sur l'égalité homme-femme . . . . .	120
8.1. Tendances de l'aide à l'agriculture et au développement rural . . . . .	132
8.2. Orientation vers l'environnement de l'aide apportée par les membres du CAD au secteur de l'agriculture et du développement rural . . . . .	133
8.3. Degré de recoupement des objectifs environnementaux relatifs aux activités menées dans le secteur de l'agriculture et du développement rural . . . . .	133
8.4. Orientation de l'aide au secteur de l'agriculture et du développement rural vers l'égalité homme-femme . . . . .	134
9.1. Tendances de l'aide aux industries extractives . . . . .	141
9.2. Ventilation régionale de l'aide aux industries extractives, ensemble des donateurs . . . . .	141
11.1. Cadre stratégique pour un développement vert en Chine . . . . .	163
11.2. Cadre conceptuel de la transition vers une économie verte au Kenya . . . . .	166
11.3. Stratégie quinquennale de croissance verte de la Corée : trois axes stratégiques et dix orientations pour l'action . . . . .	169
V.1. Aide publique au développement : composition de l'APD nette des membres du CAD, 2000-11 . . . . .	204
V.2. Réductions de l'aide dans les pays membres du CAD enregistrant de larges déficits budgétaires, 2009 . . . . .	205
V.3. Composition de l'APD bilatérale des membres du CAD, 2010 . . . . .	207
V.4. Degré de liaison de l'aide allouée par les pays membres du CAD, 2010 (hors frais administratifs et coopération technique) . . . . .	207
V.5. Total des engagements d'APD des membres du CAD à l'appui de l'égalité homme-femme et de l'autonomisation des femmes, 2002-10 . . . . .	208

V.6. Total des engagements d'APD des membres du CAD ciblant les objectifs des Conventions de Rio, 2007-10. ....	209
V.7. Aide publique au développement de l'Allemagne. ....	214
V.8. Aide publique au développement de l'Australie. ....	216
V.9. Aide publique au développement de l'Autriche. ....	218
V.10. Aide publique au développement de la Belgique. ....	220
V.11. Aide publique au développement du Canada. ....	222
V.12. Aide publique au développement de la Corée. ....	224
V.13. Aide publique au développement du Danemark. ....	226
V.14. Aide publique au développement de l'Espagne. ....	228
V.15. Aide publique au développement des États-Unis. ....	230
V.16. Aide publique au développement de la Finlande. ....	232
V.17. Aide publique au développement de la France. ....	234
V.18. Aide publique au développement de la Grèce. ....	236
V.19. Aide publique au développement de l'Union européenne. ....	238
V.20. Aide publique au développement de l'Irlande. ....	240
V.21. Aide publique au développement de l'Italie. ....	242
V.22. Aide publique au développement du Japon. ....	244
V.23. Aide publique au développement du Luxembourg. ....	246
V.24. Aide publique au développement de la Norvège. ....	248
V.25. Aide publique au développement de la Nouvelle-Zélande. ....	250
V.26. Aide publique au développement des Pays-Bas. ....	252
V.27. Aide publique au développement du Portugal. ....	254
V.28. Aide publique au développement du Royaume-Uni. ....	256
V.29. Aide publique au développement de la Suède. ....	258
V.30. Aide publique au développement de la Suisse. ....	260
V.31. Principales statistiques de l'APD de la République tchèque, 2010. ....	275
V.32. Principales statistiques de l'APD de la Turquie, 2010. ....	277
V.33. Financements concessionnels alloués par les pays en faveur du développement (apports assimilables à une APD) en 2010. ....	282
A.1. Apports nets totaux des membres du CAD vers les pays en développement, 1970-2010. ....	288
A.2. Aide publique au développement nette, 1960-2011. ....	288
A.3. Répartition des donateurs dans l'aide publique au développement nette, 1970-2010. ....	289
A.4. Tendances par secteur d'aide, 1971-2010. ....	289

### Ce livre contient des...



**StatLinks** 

**Accédez aux fichiers Excel®  
à partir des livres imprimés !**

En bas à droite des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des *StatLinks*. Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur Internet le lien commençant par : <http://dx.doi.org>. Si vous lisez la version PDF de l'ouvrage, et que votre ordinateur est connecté à Internet, il vous suffit de cliquer sur le lien. Les *StatLinks* sont de plus en plus répandus dans les publications de l'OCDE.

## Préface

*par*

Mary Robinson

Présidente, Mary Robinson Foundation – Justice Climatique

**L**e Comité d'aide au développement de l'OCDE a fêté l'an dernier son 50<sup>e</sup> anniversaire, l'occasion pour ses membres de faire le bilan des nombreuses réalisations à son actif. Il faut désormais nous tourner vers les 50 prochaines années, nous préparer aux défis que nous devons relever et réfléchir aux actions à entreprendre.

Si des progrès considérables ont été accomplis ces 50 dernières années en matière de développement, il nous reste encore un long chemin à parcourir avant de vivre dans un monde inclusif, équitable et durable. Ce constat a été réaffirmé au cours des récents débats ayant eu lieu lors du 4<sup>e</sup> Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, qui s'est tenu à Busan<sup>1</sup>. En dépit de l'augmentation continue du PIB à l'échelle mondiale entre 1971 et 2010, un large écart subsiste entre les économies développées et les pays en développement, et les inégalités continuent de se creuser, que ce soit dans les pays développés ou dans les pays en développement (CNUCED, 2012<sup>2</sup>). Plus d'un milliard d'individus souffrent encore aujourd'hui de la faim et des millions de personnes vivent dans une extrême pauvreté.

Une attention particulière a été accordée cette année au thème du développement durable – à juste titre, la notion de durabilité étant le socle de toutes les stratégies de développement. Les trois piliers du concept de développement durable tel qu'il est défini par la Commission Brundtland – à savoir la croissance économique, l'équité sociale et la durabilité environnementale – conservent aujourd'hui plus que jamais toute leur pertinence<sup>3</sup>. Le développement durable demeure toutefois essentiellement un concept qui n'a pas encore de réalité concrète. Le pilier économique a jusqu'à présent monopolisé une bonne partie des efforts, au détriment des piliers intéressant l'équité sociale et la durabilité environnementale, pourtant tout aussi importants.

Le besoin de cohésion sociale dans notre monde moderne est profond. Dans la seule Union européenne, le nombre de jeunes au chômage atteint les 24 millions. Comment un développement qui ne donne pas aux jeunes l'espoir de trouver un emploi peut-il être durable ?

La durabilité environnementale demeure également une ambition hors d'atteinte.

Les données dont nous disposons montrent que nous continuons d'utiliser les ressources naturelles de la planète à un rythme qui n'est tout simplement pas tenable. Nous accroissons petit à petit notre dépendance à l'égard des combustibles fossiles, au risque d'exposer toujours plus la planète à des dommages irréversibles. L'utilisation que

nous faisons de ces ressources n'est par ailleurs ni solidaire, ni équitable. 1.3 milliard d'individus dans le monde sont toujours privés d'accès à l'électricité. Et qu'en est-il pour les générations futures ? Nous continuons de puiser dans des ressources non renouvelables sans nous préoccuper des besoins de nos petits-enfants, ni de leurs descendants.

Le changement climatique a des répercussions profondes dans toutes les régions du monde. Il est par ailleurs synonyme d'une injustice fondamentale dans la mesure où 80 % des émissions mondiales de CO<sub>2</sub> sont imputables à 19 pays seulement. Ce sont les pays qui sont le moins responsables du changement climatique qui en pâtissent le plus.

Je suis convaincue qu'une stratégie fondée sur la justice climatique doit permettre de concilier les trois piliers du développement durable, de relier droits de l'homme et développement en vue d'aboutir à une approche centrée sur l'être humain, de protéger les droits des plus vulnérables. Elle doit également permettre d'établir un partage juste et équitable des coûts et avantages du changement climatique, ainsi qu'un partage de la charge exigée par la mise en place des mesures à prendre pour y faire face. La justice climatique trouve ses racines dans la science et obéit aux règles qui la régissent. Elle repose également sur la reconnaissance de la nécessité de mettre en place une gestion équitable des ressources mondiales.

Il est temps pour nous de nous pencher sur le mode de développement que nous avons privilégié jusqu'à présent, de déterminer à qui il a été bénéfique et quel en a été le prix. La crise économique mondiale de ces dernières années met en évidence la nécessité de s'orienter vers une stratégie axée sur l'être humain plutôt que sur le marché. Dans son rapport intitulé « Pour l'avenir des hommes et de la planète : choisir la résilience »<sup>4</sup>, le Groupe de haut niveau sur la durabilité mondiale des Nations unies recommande de ne plus mesurer le développement à l'aide du PIB et prône l'adoption d'un nouvel indice ou d'une série d'indicateurs du développement durable.

Les auteurs du rapport affirment en outre que « tout effort sérieux pour parvenir au développement durable nécessite de promouvoir l'égalité des sexes ». Il nous faut cultiver et accroître non pas la moitié, mais la totalité de l'intelligence et des capacités collectives de l'humanité pour le bien des nombreuses générations à venir. Le prochain élan de croissance mondiale pourrait bien résulter de la pleine émancipation économique des femmes. L'égalité des sexes est un principe fondamental du développement durable et une condition essentielle de l'instauration d'une croissance inclusive et équitable.

Le Sommet de la Terre, qui a eu lieu à Rio de Janeiro en 1992, est une manifestation qui a fait date. Pour la première fois, les responsables mondiaux ont reconnu que l'environnement et la justice sociale devaient être liés et placés au cœur du développement. La conférence Rio +20 nous a offert la possibilité de dresser un bilan des progrès accomplis en direction de la concrétisation de l'engagement, souscrit 20 ans auparavant, d'œuvrer en faveur du développement durable, mais elle n'a en revanche pas permis d'enclencher la dynamique politique requise pour aller au delà. Dans le cadre du suivi de Rio +20, nous devons créer de vastes partenariats associant des États, des institutions internationales, des représentants de la société civile et du secteur privé, afin de réfléchir à la façon dont nous pouvons tous accéder à la croissance et à la prospérité sans surexploiter les ressources naturelles limitées dont nous disposons, et sans mettre en péril l'existence d'un grand nombre d'individus pour le bénéfice de quelques-uns.

Il est grand temps de faire du développement durable une réalité. Nous avons l'obligation morale de protéger les droits humains fondamentaux de l'ensemble des citoyens du monde, et de préserver les ressources naturelles précieuses de notre planète pour les générations futures. C'est maintenant que nous devons imaginer l'avenir que nous voulons offrir aux 9 milliards d'individus qui peupleront la Terre en 2050. C'est maintenant que nous devons veiller à ce que le développement soit bénéfique à tous les habitants de la Terre, quels qu'ils soient et où qu'ils vivent. C'est ensemble que nous devons œuvrer pour faire de ce dessein une réalité.

Dans la présente édition du *Rapport du CAD de l'OCDE sur la coopération pour le développement*, des spécialistes et des théoriciens du développement durable mettent à profit leurs compétences et leur savoir pour trouver les moyens de surmonter les difficultés auxquelles nous sommes confrontés. J'espère que cet outil de référence précieux pour les responsables de l'action gouvernementale et les décideurs aidera les membres du CAD, au cours de la période de l'après Rio +20, à nous porter vers l'avenir durable, qui est pour nous tous à la fois l'expression d'une volonté et une nécessité.

## Notes

1. 4<sup>e</sup> Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, Busan, Corée, 29 novembre-1<sup>er</sup> décembre 2011.
2. CNUCED (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement) (2012), *Development and Globalization: Facts and Figures 2012*, CNUCED, New York, <http://dgff.unctad.org/chapter2/2.1.html>.
3. Le rapport rédigé en 1987 par la Commission Brundtland (anciennement Commission mondiale sur l'environnement et le développement, CMED) et intitulé *Our Common Future* propose une définition de ces trois principaux piliers du développement durable.
4. Groupe de haut niveau du Secrétaire général des Nations unies sur la durabilité mondiale (2012), *Pour l'avenir des hommes et de la planète : choisir la résilience*, Nations unies, New York.



## Résumé

**L**e rapport de *Coopération pour le développement 2012* de l'OCDE paraît à un moment critique pour la planète. C'est en 2012 que les dirigeants mondiaux et des milliers de participants issus des milieux gouvernementaux, du secteur privé, des ONG et d'autres groupes se sont réunis à Rio de Janeiro pour définir les moyens de faire reculer la pauvreté, de promouvoir l'équité sociale et d'assurer la protection de l'environnement. Vingt ans après le Sommet de la Terre de 1992, la Conférence des Nations unies pour le développement durable Rio +20, a mis à nouveau l'accent sur la nécessité impérieuse de s'attaquer à des problèmes économiques et environnementaux pressants – en s'orientant vers une croissance plus verte et en s'attachant à répondre aux aspirations à un développement durable et à la réduction de la pauvreté que partagent tous les pays.

Dans le droit fil de la Conférence Rio +20, la *Coopération pour le développement 2012* livre des points de vue et des enseignements sur la manière de relever le défi posé par le développement durable, en mettant l'accent sur l'inclusivité. Comme l'énonce Mary Robinson dans la Préface, le PIB mondial total a sans doute progressé à un rythme régulier, mais un fossé sépare toujours les pays développés des pays en développement, les deux connaissant une aggravation des inégalités. La réduction de la pauvreté demeure une préoccupation essentielle dans de nombreuses régions du monde. Plus d'un milliard de personnes souffrent encore de la faim, des millions d'autres vivent dans une extrême pauvreté, 1.3 milliard n'ont pas accès à l'électricité et 1 milliard n'ont pas d'eau potable propre. La demande en ressources naturelles a doublé depuis 1966, et le monde consomme actuellement l'équivalent d'une fois et demie les ressources nécessaires pour soutenir les activités mondiales. Dans son éditorial introductif, J. Brian Atwood, président du CAD, rappelle que l'ampleur de la dégradation des ressources naturelles et leur rareté – eu égard à la demande grandissante les concernant – ne manqueront pas de poser un défi au développement et à la sécurité future. Comment faire en sorte que nos ressources limitées soient réparties de manière équitable entre les populations actuelles, puis entre les populations futures ?

À ce moment clé de notre histoire commune, le présent rapport revient sur le passé – pour examiner comment les efforts conjugués de la communauté du développement nous ont permis de nous acheminer vers un développement durable – avant de se tourner vers l'avenir, pour envisager les défis qui nous attendent. L'OCDE s'est engagée à aider les pays à mettre en œuvre les décisions prises lors de la Conférence Rio +20 en vue de réaliser *L'avenir que nous voulons* (décrit ci-après).

## Point sur le passé : problèmes rencontrés et progrès accomplis depuis le Sommet de la Terre de Rio en 1992

Izabella Teixeira, ministre brésilienne de l'Environnement, ouvre l'édition 2012 de ce rapport en faisant la synthèse des principaux changements économiques, sociaux et environnementaux que le monde a connus depuis 1992. Dans les 20 années qui ont suivi le premier Sommet de la Terre de Rio, le PIB mondial a doublé, la pauvreté absolue a reculé, et la santé et l'éducation dans le monde se sont améliorées. Dans le même temps, les pressions s'exerçant sur la capacité d'accueil de la planète se sont intensifiées. Au XX<sup>e</sup> siècle, la population mondiale a quadruplé, la production a été multipliée par 22 et la consommation de combustibles fossiles par 14. La concurrence pour l'obtention de ressources limitées qu'engendre cette croissance peut être une source de conflits et d'instabilité sociale.

Plusieurs chapitres de ce rapport font le point sur les progrès accomplis à ce jour en matière de gestion des grandes questions d'environnement, qui sont au cœur d'un développement économique, social et environnemental durable, à savoir la croissance démographique, l'énergie, le climat, l'eau, les terres et les richesses minières :

- La **dynamique démographique** est indissociable du développement durable. La population mondiale a maintenant dépassé la barre des 7 milliards d'habitants, selon le scénario à hypothèse haute, et pourrait atteindre 16 milliards d'ici la fin du siècle. Dans le chapitre 4, Michael Herrmann, du Fonds des Nations unies pour la population, souligne qu'une évolution vers des modes de production et de consommation durables devra s'accompagner de politiques adéquates pour prendre en compte la croissance démographique.
- Le monde en développement a besoin d'une **énergie** durable pour soutenir sa croissance et sortir les populations pauvres de leur situation. Dans le monde, 1,3 milliard de personnes n'ont toujours pas accès à l'électricité et de nombreux pays en développement sont totalement tributaires de sources d'énergie polluantes et émettant une grande quantité de gaz à effet de serre, auxquelles les femmes et les enfants sont particulièrement vulnérables. Les Nations unies entendent faire de l'énergie durable pour tous une réalité d'ici 2030. Comme l'indique Andris Piebalgs, Commissaire européen au développement, dans le chapitre 5, le *Programme pour le changement* de l'UE pour 2011 permettra de progresser sur la voie de la réalisation de cet objectif, ce programme visant à mobiliser l'immense potentiel offert par l'énergie durable pour créer des possibilités d'emplois et aider à éradiquer la pauvreté.
- Le **changement climatique** a des conséquences de grande portée pour chaque région du monde et soulève la question d'une injustice de base. Comme le fait observer Mary Robinson dans l'avant-propos, 19 pays seulement sont à l'origine de 80 % des émissions mondiales de CO<sub>2</sub>. L'adoption de mesures visant à réduire l'utilisation de certains polluants climatiques puissants mais de courte durée, comme le méthane et le carbone noir, pourrait être le seul moyen de ralentir rapidement le réchauffement de la planète, de sorte que la température mondiale moyenne reste inférieure à 2 °C. Dans le chapitre 6, Lena Ek, ministre suédoise de l'Environnement, décrit les initiatives engagées pour s'attaquer à ces polluants atmosphériques tout en offrant aux pays en développement des opportunités de revenus. Il faudra toutefois mener une action plus globale.
- Le monde est aussi en train de prendre conscience du fait que **l'eau** est essentielle au développement durable. Précédemment considéré comme une question mineure parmi les multiples préoccupations des Nations unies, l'accès à une eau potable et à



l'assainissement a finalement été reconnu en 2010 par les Nations unies comme constituant un droit fondamental. Malgré quelques progrès notables induits par les OMD, l'eau insalubre tue, chaque année, plus de 2.2 millions d'enfants âgés de moins de 14 ans. Selon Michel Camdessus, Gérard Payen et Pierre-Frédéric Ténière-Buchot, éminents spécialistes de la politique de l'eau (chapitre 7), il s'agit de considérer l'eau comme étant l'un des éléments essentiels de la croissance future et d'appliquer des méthodes intégrées et innovantes pour sa gestion.

- L'intégration et la concertation sont des thèmes qui reviennent souvent dans la *Coopération pour le développement 2012*. De fait, notre défaillance la plus grave a été notre incapacité à prendre systématiquement en compte les questions d'environnement dans l'ensemble des politiques et programmes sectoriels. Des enseignements peuvent être tirés du chapitre 8, dans lequel Nick Chisholm et Tassew Woldehanna, chercheurs irlandais et éthiopien, décrivent un projet de gestion intégrée des bassins, qui a été mis en œuvre avec succès en Éthiopie, au point d'être transposé à une plus grande échelle et faire partie de l'approche stratégique nationale de la **sécurité alimentaire**. La Stratégie pour une économie verte résiliente au changement climatique, qui a été adoptée en Éthiopie, bénéficie également des améliorations de l'environnement naturel résultant de la gestion réussie des bassins hydrographiques.
- La gestion des **ressources minières** au profit de tous pose un autre défi qui, s'il est relevé, pourra rapporter des dividendes aux pays en développement, à condition que soient mis en place des mécanismes de gouvernance appropriés. Dans le chapitre 9, Heikki Holmås, ministre norvégien du Développement international, et Joe Oteng-Adjei, ministre ghanéen de l'Énergie, relatent comment la coopération entre leurs deux pays aide le Ghana à gérer ses ressources pétrolières d'une manière responsable sur les plans économique, environnemental et social.

### **Le rôle du CAD dans l'instauration d'un développement durable**

Comment le CAD de l'OCDE a-t-il réagi face à ces défis ? Le CAD a fait du développement durable un axe de travail majeur dès le début des années 90, avant même la tenue du premier Sommet de la Terre de Rio en 1992. Comme on le verra dans le chapitre 2, il s'est principalement attaché à élaborer des orientations pratiques pour aider les pourvoyeurs de la coopération pour le développement à prendre en compte la question du développement durable dans leurs activités et politiques bilatérales et multilatérales. Les chiffres présentés dans le chapitre 3 et dans la partie V montrent que ces travaux ont été payants – au cours de la décennie écoulée, l'aide bilatérale spécifiquement affectée à la durabilité environnementale a plus que triplé, pour atteindre 11.3 milliards USD en 2009-10. L'aide orientée vers la durabilité environnementale, qui a été allouée dans le cadre d'autres activités sectorielles, a progressé encore davantage. Au total, des activités d'aide au développement représentant un montant de quelque 25 milliards USD ont compté la durabilité environnementale parmi leurs objectifs en 2009-10. Des progrès considérables ont également été réalisés en veillant à ce que les responsables des politiques de l'environnement et du développement travaillent en concertation plus étroite, et à ce que les statistiques gérées par le CAD permettent de vérifier si les dépenses des donateurs sont ou non à la hauteur de leurs promesses.

Or, en dépit de l'accroissement de l'aide allouée à l'environnement et du succès des Objectifs du millénaire pour le développement, qui ont permis de susciter le changement et de mobiliser des ressources, nous ne parvenons toujours pas à couvrir toutes les

dimensions du développement et du bien-être humain. En ce qui concerne l'environnement, nous sommes à la veille de franchir des seuils critiques, ce qui pourrait se traduire par des changements irréversibles.

### Le saviez-vous ?

#### Passé

- Les Objectifs du millénaire pour le développement ont été façonnés par les travaux du CAD et ont aidé à centrer la coopération pour le développement sur certains aspects essentiels du développement durable.
- La Chine a réussi à combiner un taux de croissance économique spectaculaire avec une diminution de 19 % de sa consommation d'énergie entre 2005 et 2010.
- En 2012, les taux de déforestation en Amazonie sont tombés à leur plus bas niveau.
- En 2011, les apports d'aide publique au développement (APD) des pays membres de l'OCDE ont diminué en termes réels pour la première fois depuis 1997.
- Aujourd'hui, 80 % des apports de ressources des États-Unis à destination des pays en développement proviennent de sources privées, ce qui témoigne du changement spectaculaire du paysage du développement.

#### Perspectives

- Chaque année, l'eau insalubre tue encore plus de 2.2 millions d'enfants âgés de moins de 14 ans.
- D'ici à 2050, la demande mondiale en eau devrait augmenter de 50 %.
- Si des mesures ne sont pas prises de toute urgence, la population mondiale pourrait atteindre le chiffre de 16 milliards d'ici à 2100.
- Pour nourrir 9 milliards d'individus d'ici à 2050, il nous faudra déjà accroître la production agricole de 70 %.
- Les dirigeants mondiaux ont promis d'affecter chaque année 100 milliards USD, provenant de sources aussi bien publiques que privées, au financement climatique d'ici à 2020.

## Perspectives : la croissance verte et une nouvelle ère de la coopération pour le développement

Les nouveaux défis auxquels sont confrontés les pays développés, émergents et en développement appellent l'adoption, par les acteurs de la coopération pour le développement, de nouveaux modes de réflexion et de fonctionnement. Les pays membres ont demandé à l'OCDE, et en particulier au CAD, d'engager des travaux sur la croissance verte. Plus récemment, ils ont émis le vœu qu'une attention particulière soit accordée à la croissance verte dans les pays en développement. Comme l'explique André Laperrière, directeur général adjoint de la Facilité mondiale pour l'environnement, la durabilité n'est plus assimilée simplement à la protection de l'environnement, mais elle est considérée par tous les pays comme étant susceptible de devenir un déterminant clé de la croissance économique et du développement. Il décrit, dans le chapitre 10, un solide « modèle d'entreprise » pour « verdir » la croissance, dans le cadre duquel la croissance verte offre un retour sur investissement sous la forme d'avantages tangibles et durables pour les populations et l'environnement. Cela est illustré par les exemples nationaux de stratégies de croissance verte présentés dans le chapitre 11. Dans ce chapitre, des décideurs

originaires de Chine, du Kenya et de la Corée expliquent comment ils ont fait de la croissance verte un projet national en intégrant leurs stratégies tant dans les politiques nationales que dans les politiques sectorielles, pour tirer profit des possibilités qui s'offrent de « verdir » leurs trajectoires de développement :

- Le dernier plan de développement de la Chine vise à mettre à profit le développement de l'économie verte pour faire reculer la pauvreté, promouvoir le développement social et créer au moins 5.3 millions d'emplois verts.
- La Corée, qui comptait encore récemment parmi les pays en développement, est maintenant un précurseur pour ce qui est de la pleine intégration de la croissance verte dans ses stratégies nationales ; elle soutient aussi les pays en développement dans les efforts qu'ils déploient, pour instaurer une croissance verte.
- Le Kenya a remplacé les modèles de développement économique classiques – qui utilisent le PIB comme mesure de la croissance – par un nouveau modèle intégrant les dimensions sociales des progrès du développement.

La croissance verte s'amorce dans d'autres endroits du globe. C'est ainsi que le Cambodge s'est doté d'un plan national pour la croissance verte. Le Mozambique a annoncé, lors de la Conférence Rio +20, qu'il entendait adopter une nouvelle feuille de route pour l'économie verte. Le Botswana, la Colombie, le Costa Rica, Madagascar et les Philippines prennent en compte la valeur de leur capital naturel dans leurs processus nationaux d'élaboration des politiques, et rendent compte du coût véritable de la croissance économique dans leurs bilans. Enfin, le Rwanda suit une trajectoire de développement compatible avec le climat.

### ***Au-delà de la coopération pour le développement***

Il est clair que l'aide publique au développement ne permettra pas à elle seule de relever le défi du développement durable : si l'APD cumulée de tous les pays membres du CAD a augmenté de 63 % depuis 2000 et s'est élevée à plus de 133 milliards USD en 2011, elle a accusé une baisse en termes réels (c'est-à-dire après correction des effets de l'inflation) de 2.7 % par rapport à 2010, année où les volumes d'APD ont atteint des niveaux records. Cette première diminution de l'APD nette enregistrée depuis 1997 s'explique par les contraintes budgétaires qui affectent plusieurs pays membres du CAD, et qui se sont répercutées sur leurs budgets d'APD.

Il conviendra de faire participer beaucoup plus largement le secteur privé, tant au niveau des investissements que des financements. Les avantages à attendre de cette participation accrue sont considérables : de nouveaux marchés, de nouveaux partenariats constructifs, de nouvelles technologies innovantes pour les pays en développement, ainsi que des revenus plus élevés et des emplois plus nombreux. Une étape importante a été franchie à Busan (Corée) en 2011, avec la construction d'un nouveau partenariat mondial pour le développement, ouvert à la diversité et tenant compte du rôle spécifique que toutes les parties prenantes à la coopération peuvent jouer au service du développement. Le Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement – qui a pris la forme d'un Partenariat mondial en juin 2012 – est l'aboutissement du processus lancé par l'OCDE-CAD, en 1995, à l'appui de l'efficacité de l'aide. Il définit un cadre pour moderniser, approfondir et élargir la coopération, en associant les acteurs publics et non publics qui souhaitent formuler un programme d'action encore récemment, seul un groupe restreint d'acteurs du développement participait à l'élaboration de ce type de programme.

Ce chœur de la diversité est amplifié, dans la *Coopération pour le développement 2012*, par la voix du vice-président chargé de l'environnement et des ressources en eau à la société Coca-Cola, M. Jeff Seabright. Dans le chapitre 12, celui-ci décrit une révolution où l'action à l'appui de l'environnement et du développement est peu à peu transférée des pouvoirs publics au secteur privé. Il esquisse une vision d'avenir où les entreprises, les pouvoirs publics et la société civile conjugueraient leurs efforts, chacun apportant le meilleur de ses compétences pour accomplir ensemble ce qu'ils ne pourraient accomplir séparément.

L'instauration d'un développement durable suppose une sensibilisation et une attention accrues des pouvoirs publics aux effets de leurs actions. Une économie verte inclusive n'est pas une tendance naturelle du marché – la plupart des nombreux modèles possibles de croissance économique ne sont pas compatibles avec la durabilité. Des politiques publiques spécifiques devront être mises en œuvre si nous voulons « verdifier » nos économies. Dans l'avant-dernier chapitre, Achim Steiner, directeur exécutif du Programme des Nations unies pour l'environnement, déclare que pour pouvoir relever durablement ces défis, il conviendrait d'adapter le modèle économique actuel pour amorcer une transition vers un type de développement économique qui permette une utilisation plus efficiente des ressources, freine la dégradation de l'environnement et privilégie l'équité. Cela nécessite plus précisément :

- une réforme de nos systèmes budgétaires actuels pour prévoir des mesures d'incitation à long terme propres à favoriser la prise de décisions à l'appui d'une production, d'une consommation et d'un investissement durables ;
- des signaux de prix adéquats qui rendent compte du rôle essentiel joué par les ressources et services environnementaux, de sorte que les ménages, le secteur privé et les décideurs puissent réaliser un meilleur équilibre entre tous les coûts et avantages de leurs actions ; et
- de nouveaux modes de mesure des progrès accomplis – allant au-delà de la mesure classique du PIB – qui tiennent compte des changements intervenus concernant le bien-être humain, l'équité, le capital naturel et l'environnement.

## La voie à suivre

La Conférence Rio +20 a donné lieu à un document intitulé *L'avenir que nous voulons*. Ce document, qui est l'aboutissement de deux années de négociation entre 190 nations, est la toute dernière feuille de route qui doit permettre de parvenir à un développement mondial durable. Ce document est un plan général visant à fixer des objectifs de développement durable (ODD) à l'échelle mondiale, et à mettre en place d'autres mesures permettant d'asseoir plus solidement la gestion des ressources naturelles et environnementales, à combattre la pauvreté et à promouvoir un modèle d'économie verte pour tous. L'importance du capital naturel et la valeur qu'il représente pour l'instauration du développement durable, y sont réaffirmées. Les dirigeants plaident pour une approche plus globale du développement tout en reconnaissant que la réduction de la pauvreté reste un défi de taille. Par ailleurs, ils préconisent une stratégie de financement, accompagnée d'une assistance technique et d'un renforcement des capacités, pour assurer le soutien escompté aux pays en développement.

Comment nos efforts de coopération pour le développement peuvent-ils aider à réaliser *L'avenir que nous voulons* – un avenir où le développement durable est induit par une croissance verte ? Dans le dernier chapitre de ce rapport, le Secrétariat du CAD, analyse les

éléments qui seront déterminants au cours de la période post-Rio +20, et incite fortement les pourvoyeurs de coopération pour le développement et la communauté du développement dans son ensemble à :

- contribuer à définir et à instaurer des objectifs de développement durable dans le cadre du programme d'action retenu pour la période de l'après-2015, et s'y référer pour orienter ultérieurement l'aide publique au développement (APD) et d'autres apports ;
- prendre en compte l'idée de croissance verte dans tous les aspects de la coopération pour le développement, être plus réactif vis-à-vis des nouveaux besoins des pays en développement pour leur venir en aide de manière plus efficace ;
- donner suite aux engagements pris concernant le volume de l'APD, et notamment réaliser l'objectif consistant à consacrer 0.7 % du revenu national brut (RNB) à l'APD en faveur des pays en développement d'ici à 2015 ;
- mettre en œuvre la *Recommandation du CAD sur les bonnes pratiques pour la prise d'engagements*, qui a pour objet d'aider les pourvoyeurs d'aide au développement à prendre des engagements crédibles et réalisables, à renforcer la reddition de comptes et à accroître la transparence de l'aide ;
- redoubler d'efforts pour utiliser plus efficacement l'APD et l'associer à d'autres sources de financement au service du développement durable en misant sur son effet levier ;
- améliorer et accélérer le partage des informations, des compétences et des technologies pour renforcer les capacités et la résilience dans les pays partenaires ;
- favoriser l'adoption de la comptabilité des ressources naturelles dans les processus de décision des pays en développement, ainsi que son application par les pourvoyeurs de coopération pour le développement dans leurs propres investissements au titre de l'aide ;
- accroître les financements liés à l'environnement sans toutefois négliger les questions environnementales concernant des aspects autres que le climat, la croissance inclusive et les autres priorités du développement ; et
- veiller à ce que l'ensemble du soutien stratégique et financier apporté par les membres du CAD réponde à la demande et aux priorités du pays partenaire.

Nous avons avant tout besoin d'un leadership qui soit assuré à la fois par les pays développés, les pays émergents et les pays en développement. J. Brian Atwood, président du CAD, appelle de ses vœux la mise en place d'un leadership mondial qui galvaniserait la volonté politique de protéger et de gérer notre patrimoine mondial, tout en reconnaissant le rôle essentiel que jouent dans l'équation une croissance inclusive et durable et la réduction de la pauvreté. Il invite les chefs d'État et les ministres responsables des différentes sphères de l'action publique à défendre les stratégies nationales vertes à long terme, et à user de leur influence auprès de leurs voisins et de leurs pairs partout dans le monde.

Ce n'est qu'en faisant partager nos idées et nos conceptions, et en élaborant les moyens d'action propres à promouvoir l'innovation au niveau de notre réflexion, de nos institutions, de notre comportement et de nos technologies, que nous pourrions nous rapprocher de *L'avenir que nous voulons*.

## Principaux faits et chiffres

Enfin, comme dans les rapports précédents sur la coopération pour le développement, le présent rapport rassemble des données importantes en 2010, dont le suivi et l'analyse ont été assurés par le CAD, sur la performance de chacun des membres du Comité – ainsi que de certains non-membres. Sont pris en considération, à cet égard, les apports d'aide au développement en général, ainsi que les financements qu'ils ont ciblés sur des secteurs spécifiques comme l'environnement (marqueurs Rio) ou l'égalité homme-femme, et les progrès accomplis dans le déliement de l'aide.

# Éditorial :

## Miser sur l'intégration des politiques pour mobiliser les énergies en faveur du développement durable

*par*

J. Brian Atwood  
Président du Comité d'aide au développement

John Muir, écrivain naturaliste américain du XX<sup>e</sup> siècle, a un jour déclaré : « Tout est lié ». Si cet axiome s'applique à la nature, il n'est encore malheureusement qu'un vœu pieux dans le monde des décisions politiques où règne une diversité d'opinions, d'objectifs et d'ambitions parfois antagonistes – en particulier à propos des enjeux environnementaux. Pour réaliser l'objectif commun d'instaurer un « développement durable », nous devons impérativement améliorer la convergence de nos politiques. La *Coopération pour le développement 2012* propose un passage au crible des idées et des orientations mises en avant par les responsables, les penseurs et les précurseurs qui, dans divers domaines et sphères de l'action publique, s'efforcent de faire de ce principe une réalité.

Comme cela nous a été rappelé une fois encore lors de la Conférence Rio +20 qui a lieu en 2012, susciter l'intérêt et la volonté des dirigeants politiques d'inscrire leur action toute entière dans la perspective globale du développement durable n'est pas une tâche aisée. Le développement durable présente de nombreuses facettes et les spécialistes de tel ou tel domaine qui s'attaquent au sujet ont généralement tendance à omettre la problématique générale pour n'envisager que les diverses composantes qu'elle recouvre, de manière isolée. L'intégration de toutes les dimensions du développement durable commence certes à s'affirmer, mais les frontières entre les différentes disciplines nuisent toujours à la communication et à l'adoption de concepts communs. Si l'on ajoute à ces difficultés des différences culturelles ainsi que la polarisation politique et idéologique, sources de divisions entre les groupes de pays, on commence alors à se faire une idée de l'ampleur de la tâche qui nous attend.

L'échelle et l'ampleur de la dégradation et de la raréfaction à venir des ressources naturelles, dans le contexte d'un accroissement de la demande, mettent en danger notre développement et notre sécurité futurs. La science et l'environnement nous obligent à repenser

nos modèles de développement. Allons-nous travailler ensemble à la recherche de solutions ou continuer d'agir isolément ? Si les spécialistes des différentes matières concernées ont de tout temps éprouvé des difficultés à trouver un langage commun, on observe depuis peu des évolutions positives. J'ai eu l'occasion de le constater moi-même il y a plusieurs années, lorsque la Humphrey School de l'Université du Minnesota, dont j'étais le recteur, a organisé une conférence sur le changement climatique et le développement. M. R.K. Pachauri, représentant du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, organisation lauréate du Prix Nobel de la paix 2007 (qui a apporté l'an dernier sa contribution à la *coopération pour le développement 2011*), et M. Gus Speth, ancien administrateur au PNUD, ont tous deux joué le rôle d'animateurs des débats. Ils ont réussi à amener des spécialistes du développement et des scientifiques à dialoguer de manière stimulante et originale, notamment à propos des enjeux climatiques examinés sous l'angle du développement, et inversement.

Le rapport que nous avons publié à l'époque<sup>1</sup> était très attendu en raison de la tentative inédite qu'il représentait pour bâtir des passerelles entre les disciplines. Quelques années plus tard, alors que l'OCDE vient de publier son rapport intitulé *Vers une croissance verte*, cette ambition est toujours d'actualité. Le précédent rapport portait principalement sur la situation des pays développés et émergents, et il a été très instructif. Mais ce rapport n'a pas pris suffisamment en compte le point de vue des pays en développement, lesquels font largement primer les aspirations à la croissance sur les considérations relatives à l'utilisation de l'énergie et au changement climatique. Pour remédier à ce déséquilibre, l'OCDE a entrepris de rédiger une nouvelle étude prenant en considération les conditions propres aux pays en développement. Elle a lancé un processus de consultation sur le projet de rapport destiné à garantir que les points de vue et les réalités de ces pays sont systématiquement pris en considération dans ses travaux analytiques et stratégiques ayant trait à la croissance verte.

La *Coopération pour le développement 2012* propose un examen des solutions et des moyens concrets que les membres du CAD et leurs partenaires ont trouvés pour palier les lacunes constatées. La parole y est donnée à des spécialistes de l'environnement, de la science, de l'entreprise, de la finance internationale et de divers secteurs relevant du développement, qui œuvrent en faveur de la viabilité écologique, de l'inclusion et de l'instauration d'une croissance verte. Leur expérience recèle de précieux enseignements.

Les auteurs examinent la façon dont l'aide publique au développement (APD) peut être utilisée pour atténuer la dégradation de l'environnement et la surexploitation des ressources naturelles, et réduire les émissions de gaz à effet de serre, tout en aidant les populations pauvres à s'adapter au changement climatique et à mieux y résister. Ils abordent également des aspects financiers, et notamment la nécessité d'utiliser la manne que représentent les apports d'APD pour instaurer des partenariats et mobiliser d'autres sources de financement. Comme ils l'ont souligné lors de la Conférence Rio +20, ils insistent également sur l'importance qu'il convient d'accorder, aujourd'hui encore, au respect de nos engagements de longue date en matière d'APD. L'un des freins principaux à l'action politique est lié à la recherche des ressources nécessaires au financement des solutions requises.

Les besoins en énergie, en nourriture et en eau d'une population en augmentation, ainsi que la nécessité de préserver ces biens indispensables à la vie (et à la croissance), ne manqueront pas d'exacerber les tensions entre les nations industrialisées et les pays pauvres, mais également entre les pays pauvres. Les défenseurs de l'environnement et les experts du développement considèrent que les modes de croissance non durables constituent une partie



du problème. Or les pays en développement privilégieront toujours la croissance, ce qui est compréhensible. Ils font valoir que les pays développés ont eu tout le loisir d'exploiter les ressources dont ils avaient besoin pour mener à bien leurs stratégies de développement, sans se préoccuper de la rareté ou de la durabilité de ces ressources. Ils ont ainsi pu produire les richesses ayant favorisé l'émergence d'une classe moyenne nombreuse. Pourquoi ne seraient-ils pas libres d'utiliser leurs ressources naturelles pour développer leur économie nationale ? Comment, dans ces conditions, recentrer le débat sur le patrimoine mondial et sur les autres ressources communes exigeant une action collective, quoique modulable ?

Une première solution consiste à trouver de nouveaux instruments pour définir et mesurer la croissance – les responsables nationaux doivent cesser de considérer le PIB comme le seul indicateur de progrès – et à s'entendre sur des stratégies nouvelles pour attribuer une valeur aux ressources qui se raréfient. Il convient en outre d'adapter et de renforcer les politiques mises en œuvre, mais aussi de déployer des dispositifs respectueux des règles du marché qui inciteront à adopter des comportements durables à tous les niveaux. Ainsi que l'a proposé le Secrétaire général des Nations unies, il faut militer à l'échelon suprême en faveur d'un processus stratégique transparent pour définir des objectifs de développement durable, afin de consolider la confiance entre les pays et de faire jouer l'influence exercée par les pairs. Lorsque les processus intergouvernementaux s'essouffent, des coalitions et des partenariats spontanés, reposant sur le principe de la pression par les pairs, et dotés de dispositifs de reddition de comptes, doivent prendre le relais.

Le champ couvert par la publication témoigne des efforts déployés par le CAD pour faire passer son message : si les pièces du puzzle commencent à se mettre en place, l'image reste encore incomplète. Quelles sont la ou les pièces manquantes ? Comment rassembler, sous la bannière du « développement durable », tous ces éléments disparates en un ensemble homogène ? Il nous faut enclencher une dynamique à l'échelle internationale pour donner sa pleine mesure à la volonté des responsables politiques de protéger et de gérer les biens mondiaux, sans perdre de vue le rôle fondamental joué par les paramètres de l'équation que sont la croissance durable et inclusive et la lutte contre la pauvreté. Les chefs d'État et les ministres de tous les pays doivent devenir les promoteurs de stratégies nationales pour une croissance verte s'inscrivant dans le long terme, et user de leur influence auprès de leurs voisins et homologues du monde entier. La *Coopération pour le développement 2012* contient divers exemples illustrant comment créer la dynamique évoquée précédemment.

Pour les individus et leur famille vivant dans des pays à faible revenu, la nourriture et le logement sont des priorités absolues. À l'exception des îles et des États côtiers, les dirigeants de ces pays vont, selon toute probabilité, avoir tendance à faire primer la croissance sur la diminution des émissions de carbone ou la protection de l'environnement. Or il est très dangereux d'ignorer les véritables conséquences de tels choix, ainsi que le démontrent les observations suivantes :

- La demande en **ressources naturelles** a doublé depuis 1966 ; la hausse de la consommation des ressources naturelles dépasse de 1.5 le niveau requis pour assurer la pérennité des activités mondiales.
- Dans les 20 ans qui ont suivi la première Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement, organisée à Rio de Janeiro, la **superficie de la forêt mondiale** a diminué de 3 millions km<sup>2</sup> – soit l'équivalent de la superficie de l'Inde. Au total, environ un quart de la superficie forestière disparue au cours des 10 000 dernières années a été détruit au cours des trois dernières décennies.

- Environ un tiers de la **biodiversité des eaux douces** a déjà été perdu au niveau mondial ; selon les prévisions pour la période allant jusqu'en 2050, le phénomène devrait se poursuivre.
- La **biodiversité** a enregistré un déclin global d'environ 30 % entre 1970 et 2008, et de 60 % dans les régions tropicales.
- La pollution, en particulier celle de **l'eau et de l'air**, est aujourd'hui responsable de près de 10 % des décès d'individus vivant dans des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire.
- L'agriculture représente environ 70 % de la consommation mondiale d'eau ; or, on estime que 60 % des **eaux d'irrigation** n'atteignent jamais les récoltes.
- En raison de la forte croissance économique qu'elle connaît depuis quelques décennies, l'Asie a vu sa part des **émissions mondiales de carbone** passer de 25 % en 1990 à 44 % en 2010.

Il nous incombe désormais d'agir à l'échelle planétaire et de trouver des solutions qui soient acceptables par les principales parties prenantes. Il nous faudra pour cela équilibrer judicieusement les priorités et les incitations. À titre d'illustration, deux hectares de terrain au Rwanda pourraient permettre de nourrir deux familles rwandaises moyennes pendant un an, mais aussi séquestrer les émissions de carbone produites par une voiture familiale européenne pendant la même période. Quel est l'intérêt pour la famille rwandaise de conserver la forêt au lieu de cultiver son terrain si elle doit choisir entre sa survie et la préservation de l'environnement mondial ? La protection de l'environnement mondial ne doit pas être une menace pour les moyens de subsistance des populations locales ; il nous faut trouver des solutions permettant de concilier ces deux impératifs.

Ces solutions doivent notamment permettre de régler les problèmes soulevés par l'existence de demandes concurrentes dans un contexte de ressources financières limitées. Dans un rapport publié en début d'année, le premier de ce genre, le CAD annonce que ses membres ont consacré en 2010 quelque 22 milliards USD – estimation haute – à des activités liées au changement climatique. On peut penser que, sur ce total, 9 milliards USD ont été affectés à l'adaptation (et non à l'atténuation) – montant que certains jugent insuffisant au vu des besoins croissants. Selon certains observateurs critiques, les dépenses d'APD allouées à des activités liées au changement climatique « monopolisent » en quelque sorte des ressources, qui auraient autrement été employées pour servir des objectifs relevant de la dimension sociale des OMD. On ne peut toutefois nier que les conséquences de l'inaction face aux effets du changement climatique – et de manière plus générale de la dégradation de l'environnement – risquent de mettre en péril les progrès accomplis en matière de développement et de sécurité. Il nous est donc tout simplement impossible d'ignorer les menaces qui pèsent sur l'environnement et qui, à terme, ralentiront ou entraveront la croissance – ce n'est qu'une question de temps. Allons-nous choisir de fermer les yeux sur ces conséquences à long terme au profit de gains qui risquent de n'être que de courte durée ? Les prévisions présentées dans les *Perspectives de l'environnement de l'OCDE* montrent qu'agir dès à présent pour atténuer le changement climatique et gérer les ressources naturelles est une option non seulement légitime du point de vue de l'environnement, mais aussi salubre au plan économique. Les investissements visant à réduire la pollution atmosphérique dans les économies émergentes pourraient générer des bénéfices dix fois supérieurs à leur coût. Pour les investissements consacrés à l'amélioration de la qualité de l'eau et des systèmes

d'assainissement dans les pays en développement, le ratio bénéfices-coûts pourrait atteindre 7 pour 1.

Dans le contexte de récession et/ou de ralentissement de la croissance qui se profile dans les pays membres de l'OCDE, où trouverons-nous les ressources supplémentaires nécessaires pour relever les défis qui nous sont lancés ? En 2011, l'APD distribuée par les pays membres du CAD a été chiffrée à 133 milliards USD, soit 2.7 % de moins, en dollars constants, que l'année précédente. Les prévisions de dépenses laissent augurer un plafonnement – voire une contraction – de l'APD à l'avenir, alors même que selon d'autres prévisions, les membres du CAD devraient accroître sensiblement leurs apports d'APD pour honorer les engagements qu'ils ont pris depuis 2005. Rien ne peut illustrer de façon plus éloquente le problème de « la course aux ressources ». Où trouver les ressources nécessaires pour faire face aux enjeux du développement durable, et notamment à ceux qui sont liés au changement climatique ? L'utilisation de l'APD pour mobiliser d'autres apports, notamment les financements et les investissements du secteur privé, est une piste sérieuse pour avancer, dès lors que l'on prend en compte le besoin du secteur privé d'équilibrer les risques avec les rendements de ses investissements. Il nous faut également mener une réflexion novatrice sur la façon de lever des fonds en recourant à des circuits non traditionnels, notamment en mettant aux enchères les permis d'émission de gaz à effet de serre afin de financer l'adaptation au changement climatique dans les pays en développement.

En économie, ce qui n'est pas pris en compte dans les échanges marchands est qualifié « d'externalité ». Ce concept m'est venu à l'esprit lorsque le Département du Trésor des États-Unis – lors de débats portant sur la position des États-Unis dans le cadre des négociations du Protocole de Kyoto – a proposé un modèle qui accordait une importance particulière au taux d'amortissement des centrales électriques américaines. Il était sous-entendu que l'adoption d'un objectif strict en matière d'émissions mettrait à rude épreuve ce secteur important de l'économie américaine. Lorsque je demandai si les coûts des soins de santé liés au changement climatique avaient été pris en compte dans le modèle, on me répondit que cet aspect avait trait à la pollution atmosphérique classique, considérée comme une « externalité ». Or ces coûts sont réels, même s'ils n'ont pas été estimés ou paramétrés dans le modèle, et leur prise en compte aurait engendré un autre résultat. S'il existe des coûts réels liés à de tels risques sanitaires, la protection et l'amélioration de la santé humaine produisent à l'inverse des bénéfices économiques directs et indirects, se traduisant notamment par une hausse de la productivité de la main-d'œuvre et par la réaffectation des ressources qui auraient été consacrées aux soins des malades aux emplois offrant un meilleur rendement.

L'une des difficultés réside dans le fait que la plupart des modèles économiques ne paramètrent pas le coût que représente la dégradation de l'environnement pour nos économies et nos citoyens. L'évaluation économique des ressources naturelles et des services environnementaux représenterait une avancée formidable, permettant la mise en évidence des coûts et des avantages économiques associés à des trajectoires de croissance nouvelles – en particulier pour les pays en développement. La généralisation à l'échelle mondiale de l'application du principe « pollueur-payeur » – adopté par l'OCDE en 1972 – inciterait les entreprises et les consommateurs de tous les pays à revoir leurs comportements. De même, fixer un prix du carbone encouragerait immédiatement les entreprises à réduire leurs émissions et permettrait de créer de nouvelles sources importantes de recettes publiques – ouvrant aux responsables des politiques la possibilité de mobiliser des ressources et de les transférer vers les pays en développement, afin de les aider à mettre en

œuvre des projets en lien avec le changement climatique. Différents dispositifs marchands ont été institués à cette fin, depuis la suppression des subventions aux combustibles fossiles jusqu'au recours à des systèmes d'échanges de droits d'émission de carbone. Une utilisation accrue des dispositifs marchands, tels que le Mécanisme de développement propre incitant à la mise en place de projets de développement pauvres en carbone dans les pays en développement, pourrait faciliter l'intensification des transferts de technologies et la création de technologies endogènes.

L'innovation en science et en technologie demeure très prometteuse. Nous devons toutefois impérativement concevoir une approche intégrée afin que la science inspire les solutions politiques adoptées par les responsables de l'action gouvernementale. Les « producteurs » de travaux de recherche scientifique doivent comprendre les enjeux auxquels font face les responsables publics et les acteurs locaux, afin de mener des travaux plus féconds et plus éclairants. Cet objectif ne pourra être atteint que si les gouvernements des pays donnent à l'innovation un caractère prioritaire et si les acteurs de la science, de l'environnement et du développement y compris les bénéficiaires potentiels des travaux qui seront entrepris entament un dialogue régulier et itératif afin de mieux se comprendre, de collaborer plus étroitement et d'apprendre les uns des autres au fil du temps.

Comme l'affirment certains des auteurs du Rapport du CAD, les travaux sur la croissance verte et l'environnement dans les pays en développement doivent être pilotés par ces pays. Les principes relatifs à l'efficacité de l'aide énoncés dans la Déclaration de Paris, dans le Programme d'action d'Accra et dans le Partenariat de Busan<sup>2</sup>, y ont tout autant leur place que dans le cadre d'autres efforts en faveur du développement. Ce message fort est martelé tout au long des chapitres auxquels ont contribué la Chine, le Kenya et la Corée qui accordent tous une grande place à l'économie et la croissance vertes qu'ils voient comme leur modèle de développement à long terme. Dans ce domaine, nous devons produire des connaissances ancrées dans l'histoire de nos sociétés et utilisées à leur service, et nous appuyer sur ces connaissances pour prendre de meilleures décisions qui faciliteront la transition d'un pouvoir technocratique à un pouvoir démocratique. Nous devons mettre à bas nos idées reçues et repenser et affiner nos choix à l'aide des données concrètes dont nous disposons. La gouvernance locale ne pourra prendre son essor que si la gouvernance mondiale devient réalité.

Nous ne pouvons plus nous permettre de laisser régner le cloisonnement entre les institutions ou entre les disciplines. Le développement s'entend désormais au sens de développement durable. Le message dont je veux ici me faire l'écho est que nous devons continuer à fédérer nos idées et nos conceptions afin de mettre au point des solutions qui favoriseront l'innovation dans nos réflexions, nos institutions, nos comportements et nos technologies. C'est là que se trouve la pièce manquante du puzzle ; il ne tient qu'à nous de la façonner en nous obligeant à réfléchir à la question des biens collectifs de manière plus ouverte, plus inclusive et plus novatrice. C'est en effet le message suprême que nous délivrent les experts du monde entier qui ont participé à l'élaboration du présent rapport.

## Notes

1. Rapport adopté par consensus sur la série d'ateliers mis sur pied par le Humphrey Institute sur le thème « Climate Change and Sustainable Development : Paths to Progress », Atelier 1 « The Developing World : The Global Climate and Economic Development », 14-15 octobre 2005.
2. La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide a été adoptée à Paris en 2005. Le Programme d'action d'Accra a été adopté à Accra, au Ghana, en 2008. Le Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement a été approuvé à Busan, en Corée, en 2011.

PARTIE I

**Défis et progrès accomplis  
depuis le sommet de la terre  
de Rio de 1992**



PARTIE I  
Chapitre 1

## Le parcours du Brésil, du sommet de la terre à Rio +20

*par*

Izabella Teixeira  
Ministre de l'Environnement, Brésil

*En 1992, le Sommet de la terre de Rio a provoqué un bouleversement culturel en amenant les citoyens et les gouvernements à prendre conscience de la nécessité de protéger l'environnement au fur et à mesure de l'expansion des économies. Des cadres juridiques et institutionnels ont alors été mis en place à cet effet ; on a pu observer des améliorations, attestées par de nombreux indicateurs environnementaux, et résultant notamment de l'interdiction du plomb dans l'essence et de la multiplication des zones naturelles protégées. Cependant, nous n'avons pas encore réussi à systématiquement prendre en compte les questions environnementales dans les politiques et programmes sectoriels, et la qualité de l'environnement se dégrade dans nombre de régions. De toute évidence, l'incapacité à adopter une approche cohérente a eu des effets négatifs dans beaucoup de pays dont le plus évident est le maintien de subventions à la consommation d'énergies fossiles. L'auteure de ce chapitre introductif tire les leçons du parcours de son propre pays, le Brésil, qui a beaucoup progressé sur la voie du développement durable. Elle préconise une démarche centrée sur l'économie verte permettant de relier environnement et économie, d'analyser les besoins et les défis à moyen et long terme, et de prendre en considération la diversité des pays, les écarts de niveaux de développement et les inégalités dans la répartition des richesses entre les nations. Constatant cependant qu'une telle approche ne correspond pas à une tendance naturelle du marché, elle conclut qu'il faudra conduire des politiques publiques spécifiques pour convertir nos économies à l'écologie.*

**E**n juin 2012, à l'initiative du Brésil, les Nations unies ont organisé la Conférence Rio +20, en prolongement de la Conférence sur l'environnement et le développement tenue en 1992 sous l'égide de la CNUED (également appelée Sommet de la terre). Il s'agissait en partie d'évaluer les résultats obtenus au regard des promesses faites par les nations lors du Sommet de la terre de 1992, en vue de progresser en direction du développement durable. Dans ce chapitre d'ouverture du *Rapport 2012 sur la coopération pour le développement*, je reviens sur les progrès accomplis au cours des 20 dernières années en matière de développement durable, avant de me tourner vers l'avenir et vers les obstacles qui restent à surmonter partout dans le monde. Je puise dans l'expérience de mon propre pays, le Brésil, des exemples qui témoignent aussi bien des avancées réalisées que des défis à relever.

## Quels ont été les progrès accomplis depuis le Sommet de la terre de 1992 ?

*Dans les pays riches comme dans les pays pauvres, les populations ont pris conscience de la nécessité de protéger l'environnement.*

L'évolution la plus extraordinaire des 20 dernières années est peut-être le bouleversement culturel qui a marqué de son empreinte les citoyens du monde entier. Dans les pays riches comme dans les pays pauvres, les populations ont pris conscience de la nécessité de protéger davantage l'environnement au fur et à mesure que l'économie se développe, ainsi que du droit des générations futures à bénéficier des mêmes ressources que la génération actuelle.

### **Des cadres juridiques et institutionnels visant à protéger l'environnement**

La plupart des pays se sont dotés de cadres juridiques et institutionnels pour imposer, observer et faire respecter des normes environnementales. Bien que le renforcement des capacités institutionnelles demeure un défi dans bien des régions, des règles minimales ont été instituées pour régir l'utilisation des ressources naturelles nationales par les individus, les entreprises et l'économie en général. À l'échelle mondiale, des conventions et des accords ont été conclus en grand nombre, et des engagements ont été pris pour développer la coopération et l'assistance techniques dans des domaines aussi variés que la biodiversité, les océans, la couche d'ozone, les ressources en eau, le changement climatique et les énergies renouvelables.

### **Conservation de l'environnement**

À de multiples égards la conservation de l'environnement a remarquablement progressé depuis la Conférence de Rio de 1992. Dans le rapport du PNUE intitulé *Vers une économie verte*, de nombreux indicateurs environnementaux témoignent d'améliorations considérables (PNUE, 2011). Le rapport mentionne par exemple l'élimination presque totale, à l'échelle mondiale, des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, et l'atténuation simultanée du risque de diminution de la couche d'ozone stratosphérique ;



l'expansion des zones naturelles protégées et, partant, la protection accrue de certains pans de la biodiversité dans le monde ; l'amélioration de la qualité de l'air et de l'eau dans de nombreuses régions ; l'élimination du plomb dans l'essence, qui évite plus de 1.2 million de décès prématurés par an (dont 125 000 décès d'enfants) ; et la diminution des taux de déforestation.

## Que reste-t-il à faire ?

Malgré ces progrès, le monde subit une dégradation de la qualité de l'environnement dans de nombreux secteurs et régions, se manifestant notamment par les menaces inquiétantes associées au changement climatique. Les effets et l'ampleur des phénomènes météorologiques extrêmes ne cessent de s'intensifier ; des espèces et des écosystèmes particulièrement vulnérables et fragiles – comme les zones humides, les mangroves et les récifs coralliens – perdent du terrain et leur qualité se détériore ; l'eau s'est raréfiée dans de nombreux endroits ; et le nombre d'espèces menacées d'extinction a augmenté (OCDE, 2012).

Certaines difficultés entravant la mise en pratique du développement durable ont été mal évaluées en 1992, ou se sont révélées plus complexes à résoudre que prévu. Cela fait seulement quelques années que nous réussissons à exploiter les possibilités d'amélioration du bien-être social par une répartition plus équitable des ressources, et à donner de l'ampleur aux retombées positives sur l'environnement des politiques de lutte contre la pauvreté. Des facteurs complexes d'économie politique contribuent pourtant bien souvent encore à protéger des intérêts acquis. Le secteur privé est le véritable moteur de la croissance et, si une meilleure organisation du dialogue et un renforcement des partenariats entre les pouvoirs publics et le secteur privé ont fait la preuve de leur efficacité, ces mécanismes ne sont pas encore suffisants pour nous conduire au développement durable.

En 1992, les participants au Sommet de Rio ont reconnu que la gestion des ressources naturelles – en particulier leur conservation – est une question de développement qui nécessite une approche économique. Certains pays ont tiré parti des nombreuses solutions « gagnant-gagnant » qui s'offraient, notamment sur le plan de l'efficacité et de la conservation énergétiques, de l'amélioration des pratiques industrielles et agricoles, de la pérennité de la gestion des forêts ou des nouvelles technologies, pour ne citer que celles-ci. Il était logique de faire porter les efforts sur ces objectifs faciles à atteindre, mais maintenant que ces actions relativement simples et entreprises isolément sont engagées, nous devons nous attacher à prendre en compte les questions environnementales dans les stratégies économiques des pays et dans les programmes nationaux de développement de portée plus générale.

*Notre échec le plus grave : ne pas avoir réussi à prendre en compte les questions d'environnement dans les politiques et programmes sectoriels.*

C'est peut-être notre plus grand échec depuis 1992 : nous n'avons pas réussi à prendre en compte systématiquement les questions d'environnement dans les politiques et programmes sectoriels. Beaucoup de ministères sectoriels se sont dégagés de toute responsabilité à l'égard des problèmes environnementaux, en arguant qu'ils relevaient de la compétence du ministère chargé de l'environnement. Cette absence de concertation s'est traduite par l'adoption de politiques et de programmes sectoriels qui ont eu des effets clairement préjudiciables, l'un des exemples les plus frappants étant le maintien des

subventions à l'énergie dans de nombreux pays. On observe le même phénomène en ce qui concerne la protection et l'intégration sociales : comme les mesures à prendre dans ces domaines relèvent de ministères spécialement dédiés au traitement des problèmes sociaux, la justice et l'intégration sociales occupent une place moins importante dans d'autres plans d'action et programmes. Du fait de leur caractère transversal, les questions sociales et environnementales exigent une coordination et une coopération particulièrement étroites entre les ministères.

Alors que l'expansion démographique et économique se poursuit à l'échelle planétaire, on s'est relativement peu intéressé à l'impact des modes de production et de consommation sur les ressources naturelles. Si ceux-ci n'évoluent pas sensiblement au niveau mondial, l'avenir n'est manifestement pas rose pour la viabilité de la planète. Des changements sont nécessaires, mais il faut aussi admettre que les aspirations des populations à un niveau de vie plus élevé, en particulier dans les pays en développement, restent absolument légitimes.

## Pour une économie verte et solidaire

### Que pouvons-nous apprendre du Brésil ?

*Le Brésil a atteint le premier OMD – réduire de moitié l'extrême pauvreté – dès 2006, soit près d'une décennie avant l'échéance fixée.*

Le Brésil a accompli des avancées notables sur la voie du développement durable, après des années, voire des décennies, d'efforts constants pour placer l'économie nationale sur une trajectoire de croissance plus durable tout en relevant les grands défis sociaux, en consolidant le régime démocratique grâce à des institutions efficaces, et en consacrant beaucoup d'efforts à la conservation et à la protection d'un stock de ressources naturelles particulièrement riche. Après une vingtaine d'années de quasi-stagnation, le revenu moyen par habitant du Brésil a été porté à 12 690 USD en neuf ans, de 2003 à 2011, sous la Présidence de Lula (alors que partant de 9 520 USD en 1980, il n'avait atteint que 9 960 USD en 2002). Le Brésil a atteint le premier Objectif du millénaire pour le développement – réduire de moitié la proportion de la population touchée par l'extrême pauvreté par rapport à 1990 – dès 2006, soit près de dix ans avant l'échéance fixée à 2015. Plus important encore, le revenu par habitant des 20 % de Brésiliens les plus pauvres a augmenté de plus de 8 % par an, ce qui ouvre au Brésil la perspective de réduire de moitié tous les cinq ans le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté. Enfin, les taux de déforestation en Amazonie ont chuté entre 2006 et 2012 : d'un niveau moyen de 18 500 km<sup>2</sup>/an en 1988, date des premières observations, ils ont été ramenés à 6 200 km<sup>2</sup>/an en 2012, un chiffre encore jamais atteint.

Le Brésil est aussi à l'avant-garde des évolutions technologiques pouvant intéresser d'autres pays dans le cadre de l'effort commun engagé pour promouvoir le développement durable, évolutions dont les plus remarquables et les plus connues concernent le secteur de l'énergie. L'électricité consommée au Brésil est à 70 % d'origine hydroélectrique. Les combustibles fossiles couvrent la majeure partie du reste des besoins, mais le retard accusé par l'énergie éolienne et la biomasse se comble rapidement. Les subventions à l'électricité et aux combustibles sont pratiquement nulles, et celles qui existent vont à des régions très isolées du Brésil ou servent à financer des programmes en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Le fameux Programme Éthanol, qui ne reçoit aucune subvention de l'État à l'heure actuelle, a permis d'améliorer notablement la qualité

de l'air dans les villes et de réduire les émissions de carbone des moyens de transport\*. Dans le cadre d'un programme similaire, le Brésil soutient désormais le développement de la production de biogazole en accordant des incitations fiscales et financières aux producteurs. La différence de prix entre une tonne d'équivalent pétrole (tep) de biogazole et de gazole ordinaire a été ramenée de 46 % à 10 % environ entre 2005 et 2010, et les coûts de production sont pratiquement identiques aujourd'hui.

En dehors du secteur de l'énergie, le Brésil occupe aussi une place de premier plan dans l'agriculture, tant pour ce qui concerne les niveaux de production atteints que pour la recherche. À l'appui du Programme national relatif au changement climatique, il a mis en place un programme en faveur de l'agriculture qui prévoit la récupération de pâturages dégradés, la mise en place de systèmes agro-sylvo-pastoraux et de systèmes de culture sans travail du sol, un ambitieux programme de fixation biologique de l'azote ainsi qu'un vaste programme de reboisement. La plupart de ces mesures sont le fruit d'importants travaux de recherche agricole appliquée, financés par le secteur agricole brésilien.

Le Brésil a mis d'emblée à profit les possibilités immédiates qui s'offraient à lui et conserve une économie très propre et sobre en carbone ; mais il devra faire preuve de constance dans l'effort et déployer une volonté politique ferme et de l'ingéniosité pour continuer de tirer le meilleur parti de ces solutions « gagnant-gagnant ». Il devra imaginer des mécanismes lui permettant de trouver l'équilibre entre les coûts et les bénéfices d'une utilisation durable de ses immenses richesses en ressources naturelles. Grâce à la croissance économique, la classe moyenne monte en puissance et la pauvreté se trouve enfin éradiquée, de sorte que l'on peut s'attendre tout naturellement à une progression régulière de la consommation, assortie de toutes les externalités positives et négatives qui en découlent. L'avènement d'une croissance verte solidaire doit avoir pour effet d'attirer les consommateurs vers des produits et des services plus écologiques, et contribuer à instaurer une société plus juste et plus prospère. Pourtant, elle ne représentera pas seulement un dessein social et politique ; elle supposera également une évolution culturelle, qui mettra du temps à être intégrée par la population dans son ensemble.

## La voie à suivre

L'élaboration et l'adoption d'un nouveau schéma permettant de relier environnement et économie, d'analyser les besoins et les défis à moyen et long terme, et de prendre en considération la diversité des pays, les écarts de niveaux de développement et les inégalités dans la répartition des richesses entre les nations, constitueront un défi ambitieux. Mais nous ne pouvons manquer de le relever : nous n'avons qu'une seule planète sur laquelle l'intégration et l'interdépendance ne cessent de s'affirmer. Nos desseins et devoirs communs sont de veiller à ce qu'elle reste prospère et unie, et à ce qu'elle conserve l'intégralité de son stock de ressources naturelles. Même s'il est naturel que les pays défendent les intérêts de leur propre population, une étroite solidarité entre eux est nécessaire.

\* Le programme en faveur de l'éthanol, mis en place il y a 37 ans par le Brésil, se fonde sur les techniques agricoles de production de canne à sucre les plus efficaces au monde. En 2010, l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis a déclaré que l'éthanol brésilien de canne à sucre est un biocarburant avancé, car il permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du cycle de vie de 61 % par rapport à l'essence.

Les turbulences financières de 2008 et la crise du changement climatique ont incité de nombreux pays à davantage tenir compte des questions environnementales dans leurs plans d'action économiques et politiques. La Conférence Rio +20 a marqué le début d'une réflexion nouvelle sur la nature de la croissance économique, et la recherche de moyens pour organiser une économie différente produisant des biens et des services plus verts en s'appuyant sur des modes de consommation inédits. Cette économie d'un nouveau genre créera des emplois, des revenus et un bien-être social compatibles avec l'accroissement de la population mondiale, tout en satisfaisant les aspirations de plus en plus fortes à une consommation de type « traditionnel ». Les pays riches doivent placer tous ces sujets au premier rang de leurs priorités, mais il est de notre intérêt et de notre responsabilité à tous de sauvegarder notre (unique) planète.

*Les ministres des Finances ont une partition beaucoup plus importante à jouer qu'en 1992.*

Aujourd'hui, les ministres des Finances ont une partition beaucoup plus importante à jouer qu'en 1992, compte tenu des menaces bien réelles que porte en lui le changement climatique, et compte tenu des conséquences, en termes de dépenses, du « virage écologique » que doit prendre le monde. La notion d'économie verte solidaire réconcilie croissance économique et objectifs sociaux et environnementaux. C'est un instrument qui peut aider à replacer la croissance économique sur le chemin du développement durable, en prenant appui sur des progrès technologiques qui garantissent que les thématiques sociales et environnementales seront considérées comme des priorités au même titre que les objectifs économiques. Cependant, le choix d'une économie verte solidaire n'est pas une tendance naturelle du marché et la plupart des scénarios de croissance économique existants ne sont pas compatibles avec un développement durable. Il nous faudra donc conduire des politiques publiques spécifiques pour convertir nos économies à l'écologie.

### **Références**

OCDE (2012), *Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2050 : Les conséquences de l'inaction*, Éditions OCDE, Paris.

Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) (2011), *Vers une économie verte : Pour un développement durable et une éradication de la pauvreté*, PNUE, Nairobi, [www.unep.org/greeneconomy](http://www.unep.org/greeneconomy) (rapport complet en anglais), [www.unep.org/greeneconomy/Portals/88/documents/ger/GER\\_synthesis\\_fr.pdf](http://www.unep.org/greeneconomy/Portals/88/documents/ger/GER_synthesis_fr.pdf) (synthèse en français).

PARTIE I  
Chapitre 2

## Les efforts du CAD pour intégrer les questions d'environnement et de développement

par  
l'Équipe environnement et développement de l'OCDE-CAD

Ce chapitre fait le point sur la contribution du Comité d'aide au développement (CAD) à la formulation de politiques de développement durable, priorité majeure des pays membres du Comité depuis le début des années 90. Le CAD a élaboré toute une série d'orientations qui ont aidé les pourvoyeurs de coopération pour le développement à intégrer les considérations environnementales dans leurs politiques et pratiques. Des méthodes ont été définies pour la réalisation d'études d'impact sur l'environnement à mener dans le cadre des projets de développement, et les objectifs des trois Conventions de Rio ont été pris en compte dans la coopération pour le développement. Au cours des 20 dernières années, ces travaux se sont inscrits dans le cadre d'une coopération de plus en plus étroite entre le Comité d'aide au développement et le Comité des politiques d'environnement de l'OCDE, en vue d'intégrer les considérations de développement durable dans les activités de coopération pour le développement et de veiller à ce que les politiques soient cohérentes et mettent à profit l'avantage comparatif apporté par chaque communauté d'action. Les orientations pratiques du CAD constituent son principal instrument de promotion du développement durable auprès des membres ainsi qu'auprès des décideurs et des acteurs du développement dans les pays partenaires. De nombreux organismes de développement ont ainsi progressé dans la prise en compte des questions d'environnement dans le cadre de leurs activités, en s'appuyant sur les orientations données par le CAD. Cependant, la disponibilité des ressources et l'appropriation par le pays partenaire posent des problèmes de plus en plus pressants.

**L**e développement durable établit un lien intrinsèque entre environnement et développement dans le cadre d'une stratégie à long terme visant à assurer et à maintenir la croissance économique, la durabilité environnementale et le développement social, au profit des générations actuelles et futures. À l'échelle mondiale, des progrès ont été accomplis dans la coordination des politiques de développement et de protection de l'environnement, et cette tendance doit se poursuivre. Comme le rappelle au chapitre 1 Izabella Teixeira, ministre brésilienne de l'Environnement, « nous aurons besoin de politiques publiques spécifiques pour mettre plus d'écologie dans nos économies ». Le présent chapitre fait le point sur la contribution du Comité d'aide au développement (CAD) à la formulation de telles politiques.

*Le CAD travaillait déjà dans une perspective de développement durable avant le Sommet de Rio de 1992.*

Le CAD a placé le développement durable au premier rang de ses priorités dès 1991, en renforçant au fil du temps sa collaboration avec le Comité des politiques d'environnement (EPOC) de l'OCDE. Il s'est principalement attaché à établir des orientations pratiques qui aident les pourvoyeurs de coopération pour le développement à tenir compte du développement durable dans leurs politiques et activités bilatérales et multilatérales. La présentation statistique qui figure au chapitre 3 montre combien ces orientations ont influé sur l'augmentation du volume d'APD consacré au développement durable. Une synthèse des examens par les pairs réalisés par le CAD (OCDE, 2011)<sup>1</sup> en 2009-10 confirme cette conclusion, en fournissant des données qualitatives qui témoignent des progrès importants accomplis par les donateurs dans la prise en compte de l'environnement et du développement durable dans leurs activités de coopération pour le développement (voir aussi partie V).

### **Le rôle essentiel joué par le CAD dans le développement durable**

Au début des années 90, avant le Sommet de la Terre de Rio, le CAD s'intéressait déjà aux problèmes mondiaux d'environnement et aux besoins en matière de renforcement des capacités. En 1991, un an avant la première Conférence de Rio sur le développement durable, les ministres du Développement et de l'Environnement des pays de l'OCDE ont publié une déclaration faisant du développement durable un « objectif » partagé et multidimensionnel. À la suite de cette déclaration, le CAD a élaboré une série de lignes directrices visant à assurer la prise en compte de questions environnementales et sociales clés dans les activités de la coopération pour le développement. Des orientations ont ainsi été données sur les études d'impact sur l'environnement, la gestion des pesticides, les déplacements et réinstallations involontaires de populations, et la gestion des catastrophes (voir à l'annexe 2.A1, à la fin de ce chapitre, la liste des principales déclarations et produits essentiels du CAD et de l'EPOC sur l'environnement et le développement).

En 1996, l'attention portée par le CAD au développement durable s'est considérablement accrue, comme en témoigne un rapport qui a fait date, intitulé *Le rôle de la coopération pour le*

*Les Objectifs du millénaire pour le développement ont été façonnés par les travaux du CAD.*

développement à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle. Ce rapport a défini une vision nouvelle de la coopération pour le développement, en appelant notamment à mettre en place des stratégies nationales de développement durable dans tous les pays d'ici à 2005. Ce sont, en définitive, ces travaux qui ont inspiré les Objectifs du millénaire pour le développement, et en particulier la cible 7.A : « Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales ». Pour faciliter la concrétisation de ces engagements, le CAD a diffusé des lignes directrices sur les stratégies de développement durable et sur l'intégration des objectifs des trois Conventions de Rio (sur la biodiversité, le développement durable et la lutte contre la désertification) dans les activités de coopération pour le développement.

Or, dix ans après la première Conférence de Rio et après le Sommet mondial de Johannesburg sur le développement durable tenu en 2002, malgré la sensibilisation accrue au développement durable et l'attention croissante portée à cette question, l'intégration des considérations d'environnement dans les stratégies nationales de développement et de réduction de la pauvreté est restée faible. En 2006, ces progrès limités ont incité l'OCDE à organiser, pour la première fois en 15 ans, une réunion conjointe des ministres du développement et de l'environnement. Ces derniers ont adopté un *Cadre pour une action commune autour d'objectifs partagés* afin d'accélérer les progrès en direction du développement durable (OCDE, 2006), en mettant l'accent sur trois grandes priorités : adaptation au changement climatique, renforcement des capacités, et approvisionnement en eau/assainissement. Pour accomplir ce mandat ministériel, le CAD et l'EPOC ont élaboré conjointement des lignes directrices dans ces trois domaines. Parallèlement, le CAD a veillé à ce que l'environnement figure dans les accords successifs conclus sur l'efficacité de l'aide – à Paris, Accra et Busan<sup>2</sup> (voir le chapitre 14).

*La gestion durable des ressources est maintenant considérée comme un facteur de croissance économique et de développement.*

Suite à la crise économique de 2008, une nouvelle impulsion a été donnée à la promotion du développement durable, de nombreux pays de l'OCDE commençant à voir dans la dimension « verte » du développement un facteur potentiel de reprise et de croissance économiques. En 2009, les pays membres ont demandé à l'OCDE, et en particulier au CAD, d'entamer des travaux sur la croissance verte. Plus récemment, ils ont préconisé que l'accent soit mis tout particulièrement sur la croissance verte dans les pays en développement. La durabilité ne se limite donc plus à la protection de l'environnement mais semble pouvoir constituer un moteur puissant de croissance économique et de développement pour tous les pays. Cela marque une évolution importante de la réflexion et des comportements. En 2012, le CAD a adopté une Déclaration d'orientation pour la Conférence de Rio +20 afin de réaffirmer son engagement en faveur d'une croissance plus verte et plus inclusive au service du développement durable (OCDE, 2012a). Les membres du Comité reconnaissent dans la Déclaration que nombre de pays en développement « ont ouvert la voie à l'utilisation responsable des ressources naturelles et tirent les leçons des faiblesses des modèles de développement classiques ». Ils mettent l'accent sur les besoins

particuliers des pays en développement où la croissance verte « doit contribuer à la réalisation des objectifs nationaux de développement, de réduction de la pauvreté et de création d'emplois dans l'optique du développement durable ».

### **De l'engagement à l'action**

*Les orientations du CAD ont aidé les pays membres à définir leurs politiques de coopération pour le développement.*

L'aperçu général ci-après montre comment les orientations du CAD constituent le principal outil de promotion des approches cohérentes et efficaces du développement durable. Depuis 1991, le CAD a mis au point 17 séries de lignes directrices ciblées sur différents aspects de l'environnement et du développement (voir l'annexe 2.A1). Ces lignes directrices, élaborées en coopération étroite avec des organisations non gouvernementales spécialisées et des partenaires multilatéraux, et approuvées par tous les membres du CAD, ont influé sur le mode de fonctionnement des organismes d'aide, dans les services centraux comme sur le terrain. Elles n'ont pas pour objectif d'indiquer aux pourvoyeurs de coopération pour le développement ce qu'ils *devraient* faire pour résoudre les problèmes des pays partenaires, mais présentent plutôt les *moyens possibles* dont disposent les donateurs pour aider collectivement les pays partenaires à régler leurs problèmes. Les orientations données visent aussi de plus en plus à soutenir les responsables des politiques et les acteurs du développement dans les pays partenaires.

Les orientations du CAD relatives à l'intégration des questions de durabilité environnementale et de développement se répartissent en gros en deux catégories, selon qu'elles concernent des enjeux spécifiques ou des instruments de l'action publique.

**Enjeux spécifiques :** pour établir ses orientations, le CAD a sélectionné des questions d'environnement qu'il considère comme particulièrement importantes et pertinentes pour le développement, à savoir notamment les pesticides, la gestion des zones côtières, les ressources naturelles et la croissance pro-pauvres, la biodiversité, les conventions de Rio et l'adaptation au changement climatique. Ces orientations contiennent des principes, des approches possibles et de bonnes pratiques relatifs à une prise en compte efficace de questions d'environnement spécifiques dans le cadre de la coopération pour le développement.

L'accent, qui a d'abord été mis sur des problèmes locaux (gestion des pesticides ou des zones côtières, par exemple), s'est progressivement déplacé vers des enjeux mondiaux (comme la biodiversité ou encore le changement climatique). Cela n'altère en rien l'importance des problèmes écologiques qui se posent à l'échelon local, mais témoigne de la place centrale qu'occupent aujourd'hui les problèmes écologiques mondiaux, en particulier le changement climatique, dans le programme d'action en faveur du développement. Dans leur publication phare commune intitulée *Adaptation au changement climatique et coopération pour le développement* (OCDE, 2009), le CAD et l'EPOC reconnaissent que la dégradation de l'environnement et les phénomènes météorologiques extrêmes affecteront beaucoup plus durement les populations et les pays pauvres. Ce document est devenu l'ouvrage de référence en ce qui concerne les moyens d'assurer la « validation climatique » des activités et projets financés par l'aide au développement. Il a guidé les membres du CAD lorsqu'ils ont révisé leurs stratégies pour aider les pays en développement à développer leur capacité d'adaptation, et cela a contribué à renforcer leur engagement. On peut notamment lui attribuer les résultats suivants : accroissement des financements



accordés aux pays en développement pour qu'ils se dotent d'infrastructures capables de résister aux effets du changement climatique ; soutien à long terme à l'agriculture, au développement rural, et à la gestion durable des terres et des ressources en eau ; et attention accrue portée aux collectivités et autorités locales avec la mise en œuvre de politiques visant à améliorer les revenus et les moyens de subsistance au niveau local.

Ensemble, le CAD et l'EPOC ont élaboré des orientations pour le renforcement des capacités à l'appui d'un développement plus écologique, dans les pays partenaires comme dans les organismes de coopération pour le développement. Ils offrent ainsi un cadre complet qui permet de s'assurer que les capacités nouvelles, par exemple en matière de comptabilité du capital naturel, de marchés publics durables et d'investissement dans les énergies vertes, sont pleinement intégrées aux systèmes nationaux (OCDE, 2012b).

**Instruments de l'action publique :** il s'agit d'instruments susceptibles de s'appliquer à différents aspects de l'environnement, comme la réforme de la fiscalité environnementale, l'étude d'impact sur l'environnement et l'évaluation environnementale stratégique.

D'une certaine manière, l'étude d'impact sur l'environnement a été le point de départ de l'intégration des considérations environnementales dans les activités de coopération pour le développement. Les *Bonnes pratiques du CAD pour les études de l'impact sur l'environnement exercé par les projets de développement*, publiées en 1991, visaient à réduire au minimum les effets environnementaux ou sociaux préjudiciables des projets de développement. On s'est finalement aperçu qu'il ne suffisait pas d'évaluer les effets sur l'environnement au niveau des projets, mais qu'il fallait aussi soumettre à ces études les politiques, les plans et les programmes en place aux niveaux régional et national. Cette prise de conscience a conduit à l'approbation du *Guide de bonnes pratiques dans le domaine de la coopération pour le développement* (OCDE, 2006b), qui, après avoir été primé<sup>3</sup>, a été repris dans la législation et les pratiques d'un nombre croissant de pays en développement et développés (voir ci-après).

### **De l'action au résultat**

Les orientations du CAD relatives à l'environnement et au développement ont permis aux membres du CAD et de l'EPOC d'aider les pays partenaires à s'attaquer aux problèmes environnementaux rencontrés dans leur processus de développement. On peut se rendre compte des incidences de ces orientations en se reportant aux examens par les pairs réalisés par le CAD en 2009-10, où l'environnement et le changement climatique ont fait l'objet d'un chapitre spécial à la demande de six pays (Allemagne, Autriche, Japon, Royaume-Uni, Suède et Suisse). L'avancée la plus visible dans ce groupe de pays a été l'introduction de l'étude d'impact sur l'environnement (EIE) et de l'évaluation environnementale stratégique (EES) dans leurs programmes de développement. Guidés par les *Bonnes pratiques du CAD pour les études de l'impact sur l'environnement exercé par les projets de développement* (OCDE, 1992), les examens ont permis de constater que l'EIE était devenue obligatoire pour les grands projets de développement mis en œuvre par les six pays examinés.

*En 2010, 50 évaluations environnementales stratégiques de politiques, plans et programmes avaient été effectuées.*

L'utilisation de l'EES, qui permet de répondre aux préoccupations environnementales à un stade précoce du processus de prise de décision, progresse, mais de façon inégale. La

législation européenne oblige les donateurs des États membres de l'UE à recourir à l'EES, mais les donateurs qui n'en font pas partie ne l'utilisent que partiellement. En 2010, les organismes d'aide avaient néanmoins procédé à 50 EES, conformément aux orientations du CAD. Le rapport intitulé *L'évaluation environnementale stratégique dans la coopération pour le développement : Panorama des expériences récentes* (OCDE, 2012c) présente neuf études de cas où l'EES a eu des incidences importantes sur le terrain, grâce aux efforts conjugués des organismes de coopération et des pays partenaires. Ces études de cas semblent indiquer la nécessité de poursuivre les efforts visant à harmoniser les approches en matière d'EES, par exemple en liant l'EES au soutien budgétaire associant plusieurs donateurs, et en appliquant l'EES aux initiatives relatives au financement climatique.

L'inscription de l'environnement et du changement climatique dans les cadres juridiques nationaux a également marqué des progrès. Le rapport de synthèse sur les examens par les pairs réalisés par le CAD (OCDE, 2011) a mis en évidence les avancées obtenues en la matière :

*En privilégiant à l'excès le changement climatique, on risque de négliger d'autres défis environnementaux majeurs.*

- Au Japon, la charte de l'aide au développement précise que le développement et l'environnement doivent être traités en liaison étroite.
- En Autriche, l'environnement fait partie des trois objectifs de la coopération pour le développement qui sont inscrits dans la loi.
- En Allemagne, le ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement a mis en place un Programme d'action pour le climat et le développement.
- En Norvège, le ministère des Affaires étrangères a adopté, en 2008, un Guide pratique pour l'évaluation des principaux facteurs de viabilité/risque, devant servir de cadre à l'évaluation des risques environnementaux et climatiques liés à tous les nouveaux projets et programmes.
- En Suède, l'environnement et le changement climatique constituent l'un des trois volets prioritaires de la coopération pour le développement, et le gouvernement a adopté une Politique pour le traitement des questions environnementales et climatiques dans le cadre de la coopération suédoise pour le développement.
- En Suisse, le Rapport de politique étrangère précise que l'action de la coopération pour le développement doit être conforme à la politique nationale en matière d'environnement.
- Au Royaume-Uni, le Livre blanc sur l'élimination de la pauvreté dans le monde accorde une place prioritaire au changement climatique.

### La voie à suivre

Les statistiques du CAD présentées au chapitre suivant montrent bien l'importance croissante de l'aide en faveur de l'environnement – et en particulier du climat, de la biodiversité et de la lutte contre la désertification. Elles indiquent aussi que les questions environnementales sont parfois prises en compte dans d'autres secteurs, comme les transports et l'eau. De ce point de vue, l'engagement du CAD à l'égard du développement durable a commencé à se concrétiser.

Il faut cependant mentionner une question qui revêt une importance grandissante et fait l'objet de débats de plus en plus nombreux celle de la concurrence entre l'environnement et d'autres préoccupations dans la répartition de l'APD, d'autant que le changement climatique suscite un intérêt exceptionnel dans les milieux politiques. Les pays en développement craignent dans l'ensemble que la large place faite au « financement climatique » – transfert financier des pays développés vers les pays en développement – ne réduise le volume de l'aide susceptible d'être allouée à d'autres secteurs. Le rapport de synthèse sur les examens par les pairs réalisés par le CAD (OCDE, 2011) souligne aussi les risques qu'il y aurait à se focaliser exclusivement sur le changement climatique, au détriment d'autres grands enjeux environnementaux comme la biodiversité et la désertification. Les pressions qui s'exercent sur les budgets d'aide dans le contexte économique et financier actuel accentuent ces préoccupations.

Alors que le monde évolue rapidement vers une croissance verte, il importe que les membres du CAD continuent de renforcer les financements en faveur de l'environnement ; ils doivent cependant se garder de négliger les questions environnementales non climatiques, la croissance solidaire et les autres priorités en matière de développement. En outre, pour assurer un développement durable à long terme, les gouvernements des pays en développement doivent s'approprier effectivement le processus de développement. Ils doivent piloter l'élaboration et la mise en œuvre de leurs stratégies nationales de développement durable en s'appuyant sur un processus consultatif de grande ampleur. De plus, ils doivent s'assurer que ces stratégies sont pleinement intégrées aux politiques, plans et programmes dans tous les secteurs pertinents. Pour cela, il faut que l'ensemble du soutien stratégique et financier apporté par les membres du CAD réponde aux demandes et priorités du pays partenaire. Enfin, il importera de plus en plus d'être bien informé des effets que d'autres politiques peuvent avoir sur le développement et d'y porter une attention accrue pour pouvoir parvenir à un développement durable. Ces aspects sont en grande partie traités dans le dernier chapitre de ce rapport (chapitre IV), qui présente cinq grands défis à relever dans le cadre de la coopération pour le développement après la Conférence des Nations unies sur le développement durable tenue à Rio, en juin 2012 (Rio +20).

## Notes

1. Chaque pays membre du CAD est soumis à un examen par les pairs tous les quatre ans environ, cet examen ayant essentiellement un double objectif : 1) aider les pays à prendre conscience des domaines où ils pourraient améliorer leur stratégie et leurs structures de développement pour renforcer l'efficacité de leurs investissements ; et 2) identifier et partager les bonnes pratiques qui se dégagent de ces politiques et stratégies de développement. Les examens sont conduits par des examinateurs de deux pays membres du CAD.
2. La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide a été adoptée à Paris (France) en 2005, le Programme d'action d'Accra à Accra (Ghana) en 2008, et le Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement à Busan (Corée) en 2011.
3. Prix décerné par l'Association internationale pour les études d'impact sur l'environnement (IAIA) en 2006.

## Références

OCDE (1992), « Bonnes pratiques pour les études de l'impact sur l'environnement exercé par les projets de développement », Éditions OCDE, Paris, [www.oecd.org/fr/environnement/environnementetdeveloppement/33964866.pdf](http://www.oecd.org/fr/environnement/environnementetdeveloppement/33964866.pdf).

- OCDE (2006a), « Cadre pour une action commune autour d'objectifs partagés », Éditions OCDE, Paris, [www.oecd.org/dataoecd/44/26/36427026.pdf](http://www.oecd.org/dataoecd/44/26/36427026.pdf).
- OCDE (2006b), *L'évaluation environnementale stratégique : Guide de bonnes pratiques dans le domaine de la coopération pour le développement*, Éditions OCDE, Paris, [www.oecd.org/fr/environnement/environnementetdeveloppement/37354750.pdf](http://www.oecd.org/fr/environnement/environnementetdeveloppement/37354750.pdf).
- OCDE (2009), *Adaptation au changement climatique et coopération pour le développement : Document d'orientation*, Éditions OCDE, Paris, [www.oecd.org/fr/environnement/changementclimatique/44333304.pdf](http://www.oecd.org/fr/environnement/changementclimatique/44333304.pdf).
- OCDE (2011), « Learning Through Peer Reviews – Special Themes (2009-2010), Synthesis Report », Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2012a), « Déclaration d'orientation du CAD de l'OCDE à la Conférence de Rio +20 », Éditions OCDE, Paris, [www.oecd.org/fr/environnement/environnementetdeveloppement/50283927.pdf](http://www.oecd.org/fr/environnement/environnementetdeveloppement/50283927.pdf).
- OCDE (2012b), *Vers un développement plus vert : Améliorer les capacités pour la gestion et la gouvernance de l'environnement*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2012c), *L'évaluation environnementale stratégique dans la coopération pour le développement : Panorama des expériences récentes*, Éditions OCDE, Paris.

## ANNEXE 2.A1

## Principales déclarations et résultats des travaux de l'OCDE sur l'environnement et le développement

Les déclarations, orientations et autres produits répertoriés ici résultent des travaux du Comité d'aide au développement (CAD) et du Comité des politiques d'environnement (EPOC) de l'OCDE, qui ont souvent été accomplis conjointement. Les comités ont bénéficié du concours de leurs organes subsidiaires, du Réseau du CAD sur l'environnement et la coopération pour le développement (ENVIRONET) et du Groupe de travail sur les questions d'environnement mondiales et structurelles (GTEMS) de l'EPOC.

1991	<p><b>Textes approuvés à la réunion des ministres de l'Environnement et du Développement des pays de l'OCDE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Déclaration d'orientation de la réunion des ministres de l'Environnement et du Développement des pays de l'OCDE</li> <li>– Bonnes pratiques pour les études et stratégies nationales concernant l'environnement</li> <li>– Bonnes pratiques pour les études de l'impact sur l'environnement exercé par les projets de développement</li> <li>– Lignes directrices établies à l'intention des organismes d'aide concernant le déplacement et la réinstallation involontaires dans le cadre de projets de développement</li> <li>– Lignes directrices sur les problèmes d'environnement de dimension globale destinées aux organismes d'aide</li> </ul>
1992	<b>Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement à Rio (Sommet de la Terre)</b>
1993	– Lignes directrices établies à l'intention des organismes d'aide relatives à la gestion des produits chimiques
1994	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Lignes directrices établies à l'intention des organismes d'aide pour la lutte contre les parasites et la gestion des pesticides</li> <li>– Lignes directrices établies à l'intention des organismes d'aide relatives à la réduction de l'incidence des catastrophes naturelles</li> <li>– Orientations du CAD concernant l'aide des donateurs en faveur du développement des capacités dans le domaine de l'environnement</li> </ul>
1995	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Lignes directrices établies à l'intention des organismes d'aide pour une meilleure préservation et une utilisation durable des zones humides tropicales et subtropicales</li> <li>– Lignes directrices établies à l'intention des organismes d'aide concernant les aspects régionaux et mondiaux de la mise en valeur et de la protection des milieux marins et littoraux</li> </ul>
1996	– Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXI <sup>e</sup> siècle
2001	<p><b>Adoption des Objectifs du millénaire pour le développement par les Nations unies</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Orientations pratiques pour la coopération en matière de développement concernant les stratégies de développement durable</li> </ul>
2002	<p><b>Sommet mondial de Johannesburg pour le développement durable</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Intégrer les Conventions de Rio dans la coopération pour le développement</li> </ul>
2005	<ul style="list-style-type: none"> <li>– La réforme fiscale écologique axée sur la réduction de la pauvreté</li> <li>– Contre vents et marées : les politiques de développement face au changement climatique</li> </ul>
2006	– L'évaluation environnementale stratégique : guide de bonnes pratiques dans le domaine de la coopération pour le développement
	<p><b>Textes approuvés à la réunion conjointe du CAD et de l'EPOC au niveau des ministres :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Déclaration sur la prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans la coopération pour le développement</li> <li>– Cadre pour une action commune autour d'objectifs partagés</li> </ul>
2007	– Ressources naturelles et croissance pro-pauvres : enjeux économiques et politiques

---

2008	<ul style="list-style-type: none"><li>– Déclaration de principe sur l'évaluation environnementale stratégique</li><li>– Utilisation obligatoire des marqueurs Rio dans le cadre du Système de notification des pays créanciers du CAD</li></ul>
2009	<p><b>Textes approuvés à la réunion conjointe du CAD et de l'EPOC au niveau des ministres :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>– Texte sur la prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans la coopération pour le développement</li><li>– Adaptation au changement climatique et coopération pour le développement : document d'orientation</li><li>– Œuvrer ensemble pour un environnement durable. Progrès accomplis depuis la Réunion de 2006 du Comité d'aide au développement et du Comité des politiques d'environnement de l'OCDE au niveau ministériel : rapport aux ministres</li><li>– Ajout du marqueur de l'adaptation dans le Système de notification des pays créanciers du CAD</li></ul>
2010	<ul style="list-style-type: none"><li>– Déclaration d'orientation sur l'intégration des considérations relatives à la biodiversité et aux services écosystémiques associés dans la coopération pour le développement</li></ul>
2012	<p><b>Conférence Rio +20</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>– Déclaration d'orientation du CAD de l'OCDE à la Conférence de Rio +20</li><li>– Vers un développement plus vert : améliorer les capacités pour la gestion et la gouvernance de l'environnement</li><li>– Rapport sur la croissance verte et le développement durable (projet pour consultation)</li><li>– <i>Coopération pour le développement : Comment intégrer durabilité et développement</i></li></ul>

---

PARTIE I  
Chapitre 3

**Évolution de l'aide  
en faveur de l'environnement,  
une composante du financement  
du développement durable (1991-2011)**

*par*

*l'Équipe chargée des statistiques de l'OCDE-CAD*

*Compte tenu de la nouvelle dynamique en faveur du développement durable et de la croissance verte mise en lumière dans la Coopération pour le développement 2012, il est indispensable que nous disposions de méthodes solides et fiables pour évaluer les sommes annoncées et affectées à la réalisation de ces objectifs. Le présent chapitre, établi par l'équipe de statisticiens du Comité d'aide au développement de l'OCDE, a pour objet d'expliquer comment l'aide en faveur du développement durable est mesurée, comment la méthodologie s'est développée au cours de ces dernières années, et quelles difficultés demeurent. Le système des marqueurs actuellement utilisé a déjà contribué à sensibiliser les organismes donateurs à la nécessité de prendre systématiquement en compte les questions d'environnement dans l'ensemble de la coopération pour le développement, comme en témoignent les statistiques présentées dans d'autres chapitres du présent rapport. Des efforts devront être faits à l'avenir pour faciliter le suivi des apports tant publics que privés à l'appui des Conventions de Rio et, d'une manière plus générale, des objectifs environnementaux.*

**L**e chapitre précédent montre combien le développement durable est un thème important pour les travaux du Comité d'aide au développement (CAD), et par conséquent pour les programmes d'aide au développement de ses 24 membres, parmi lesquels on trouve les principaux pourvoyeurs d'aide au monde en développement. Dans le présent chapitre, les membres de l'équipe chargée des statistiques du CAD analysent les données afin de déterminer si les discours correspondent aux actions : l'aide est-elle de plus en plus allouée à des activités en faveur de l'environnement, et à des activités qui promeuvent plus généralement le développement durable ? En répondant à cette question, les auteurs montrent comment les statistiques du CAD permettent effectivement de mesurer et de comparer l'aide à ces domaines entre les donateurs du CAD.

### Encadré 3.1. **De la protection de l'environnement au développement durable : bref historique sur la façon dont le CAD mesure l'aide**

Les premiers débats du CAD sur l'impact environnemental des projets financés par l'aide remontent aux années 80. Depuis, divers outils ont été élaborés pour faciliter le suivi de la part accordée aux problèmes d'environnement dans les programmes d'aide des donateurs. Le premier outil a pris la forme d'une simple question portée sur le formulaire de notification statistique ; elle demandait aux donateurs d'indiquer, activité par activité\*, si une évaluation d'impact sur l'environnement avait été menée à bien. Peu de temps après, on a voulu identifier les activités qui promouvaient la durabilité environnementale (par opposition à celles qui évitaient d'avoir des effets négatifs) et à compter de 1991, des données sur « l'aide spécifique en faveur de l'environnement » et « l'aide intégrant une dimension environnementale » étaient collectées. En 1997, la méthode de collecte des données a été révisée. Depuis lors, la durabilité environnementale est considérée comme un objectif de l'aide et est définie comme suit :

Une activité devrait être classée comme « orientée vers l'environnement » si : a) elle a pour objet de produire une amélioration, ou une évolution qui apparaît comme telle, de l'environnement physique et/ou biologique du pays, de la région ou du groupe cible intéressé ; ou b) elle contient des mesures spécifiques pour intégrer les considérations environnementales dans les objectifs du développement à travers le soutien aux institutions et/ou le développement des capacités.

Les « activités générales de protection de l'environnement » constituent une catégorie distincte dans la classification du CAD des activités d'aide par secteur/code-objet depuis 1995. Il s'agit d'activités spécifiques de protection de l'environnement (par exemple, la préservation de la biodiversité), de la politique et de l'aménagement de l'environnement, et de la recherche sur l'environnement.

Aujourd'hui, le CAD a pour mandat de « promouvoir des politiques de coopération pour le développement et autres, qui contribuent à l'instauration d'un développement durable, y compris à une croissance économique en faveur des pauvres, à la lutte contre la pauvreté et à l'amélioration du niveau de vie dans les pays en développement, ainsi qu'à un avenir où plus aucun pays ne sera tributaire de l'aide. » Dans ce cadre, il doit « suivre, évaluer et



**Encadré 3.1. De la protection de l'environnement au développement durable : bref historique sur la façon dont le CAD mesure l'aide (suite)**

rendre compte des ressources concourant à un développement durable, tel que précédemment défini, et en promouvoir la mobilisation en recueillant et analysant des données et des informations sur l'APD et les autres apports publics et privés » (OCDE, 2010).

\* L'expression « activité d'aide » couvre tous les types d'aide, y compris les interventions de type projet, la fourniture d'une assistance technique, le soutien budgétaire, les cours de formation, les aides aux organisations non gouvernementales, etc.

## Quels sont les types d'activités relatifs au développement durable qui bénéficient de l'aide ?

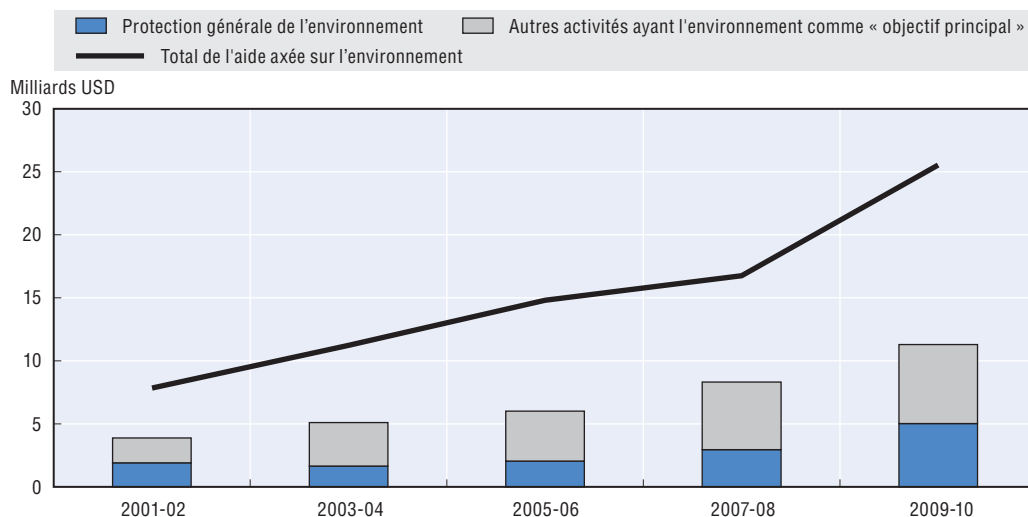
### L'aide à l'environnement

La durabilité environnementale figurait parmi les objectifs de 25 % des activités d'APD bilatérale ventilable par secteur en 2009-10.

L'aide à l'environnement est mesurée dans les statistiques du CAD depuis 1991. Depuis 1997, la durabilité environnementale est considérée comme un objectif de l'aide dont il est rendu compte avec un système de marqueurs (encadré 3.1). Les données montrent qu'au cours des dix dernières années, l'aide bilatérale<sup>1</sup> ciblant la durabilité environnementale en tant « qu'objectif principal » a plus que triplé et représentait 11.3 milliards USD en 2009-10 (graphique 3.1)<sup>2</sup>. Il s'agit à la fois des activités générales de protection de l'environnement, et de l'aide axée sur l'environnement dans différents secteurs de l'économie tels que l'énergie ou l'eau. On observe une augmentation encore plus forte de l'aide ciblée sur la durabilité environnementale en tant « qu'objectif significatif » (voir les définitions présentées dans l'encadré 3.2). La somme des activités ayant la protection de l'environnement comme objectif principal ou comme objectif

**Graphique 3.1. Évolution de l'aide en faveur de l'environnement, 2001-10**

Engagements bilatéraux, moyennes annuelles, milliards USD, prix constants 2010



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932701340>

### Encadré 3.2. **Le Système de notification des pays créanciers du CAD et l'outil fondé sur les marqueurs pour signaler l'aide à l'environnement**

Le Système de notification des pays créanciers (SNPC) constitue la base de données du CAD sur les activités d'aide ; il contient des statistiques au niveau des activités d'aide individuelles. Le SNPC couvre les opérations de l'ensemble des 24 membres du CAD ainsi que des banques multilatérales de développement, de quelques agences de l'ONU et d'autres pourvoyeurs d'aide au développement. Le SNPC enregistre plus de 100 000 engagements de dons et prêts chaque année, et est régulièrement mis à jour. Les rapports comprennent des données descriptives et des informations financières. L'objectif de la base de données du SNPC sur les activités d'aide est de rendre aisément accessible un ensemble de données de base : 1) qui permettent l'analyse sur la destination de l'aide, les objectifs qu'elle poursuit et les politiques qu'elle vise à mettre en œuvre ; et 2) qui soient comparables pour l'ensemble des pourvoyeurs d'aide.

Depuis les années 80, divers outils ont été élaborés pour aider le CAD à suivre la part accordée aux problèmes environnementaux dans les programmes d'aide des donateurs. Les outils ont évolué au fil du temps, et l'aide à l'environnement a reçu une attention grandissante (encadré 3.1). Aujourd'hui, les donateurs utilisent un « marqueur » pour identifier les volumes d'aide entièrement ou en partie consacrés à des activités en faveur de l'environnement. On fait la distinction entre les activités pour lesquelles la durabilité environnementale est un « objectif principal » et celles pour lesquelles elle est un « objectif significatif ». La catégorie « objectif principal » signifie que la durabilité environnementale est un objectif manifeste de l'activité et qu'il est essentiel à sa conception (cette activité n'aurait pas pu être entreprise sans cet objectif, par exemple un programme de gestion forestière durable). La catégorie « objectif significatif » signifie que la durabilité environnementale est un objectif important mais secondaire de l'activité considérée (autrement dit, ce n'est pas l'un des principaux moteurs de l'activité). Ce système des marqueurs permet d'analyser l'aide axée sur l'environnement dans l'ensemble des secteurs de l'économie. Cependant, l'inconvénient est que les chiffres ne peuvent être considérés que comme des estimations au plus près (les données relatives aux activités marquées « objectif significatif » sont moins précises que celles marquées « objectif principal »)<sup>1</sup>. D'une manière générale, les analyses devraient prendre en considération les deux catégories d'activité mais présenter chacune séparément<sup>2</sup>.

1. Il peut arriver qu'une partie seulement d'une activité considérée comme ayant l'environnement comme « objectif significatif » soit axée sur la durabilité environnementale, alors que le montant enregistré dans la base de données concerne l'activité tout entière.
2. Lorsque l'on examine la part de l'aide d'un donneur axée sur la durabilité environnementale, il convient de prendre également en considération la valeur « non orientée vers l'objectif », qui signifie que l'activité considérée a été examinée au regard de la durabilité environnementale et n'a pas été considérée comme étant axée sur cet objectif (les activités qui n'ont pas été examinées au regard de cet objectif doivent être exclues du montant total).

significatif (appelée « estimation haute » de l'aide liée à l'environnement) était supérieure à 25 milliards USD en 2009-10, soit un quart de l'APD bilatérale ventilable par secteur. Si, à l'évidence, la tendance est déterminée par les donateurs les plus importants, une analyse des chiffres donneur par donneur (tableau 3.1) montre que l'augmentation est générale.

#### **Prise en compte systématique de la durabilité environnementale dans l'ensemble des activités d'aide**

Les données ci-dessus montrent que l'ensemble des membres du CAD intègrent de plus en plus des considérations environnementales dans leurs programmes d'aide et, soutiennent donc le développement durable qui repose sur trois piliers : la protection de

**Tableau 3.1. L'aide des membres du CAD en faveur de l'environnement, 2005-10**  
Engagements bilatéraux, moyennes annuelles, millions USD, prix constants de 2010

	Protection générale de l'environnement et autres activités ayant l'environnement comme « objectif principal »			Activités ayant l'environnement comme « objectif significatif »			% de l'aide bilatérale ventilable par secteur
	2005-06	2007-08	2009-10	2005-06	2007-08	2009-10	2009-10
Allemagne	715	1 132	1 482	1 273	1 523	2 338	43
Australie	87	108	69	73	14	221	8
Autriche	25	23	24	38	56	31	15
Belgique	54	91	171	190	185	192	29
Canada	61	32	219	161	97	457	24
Corée	4	127	75	0	89	165	14
Danemark	151	138	154	371	208	272	32
Espagne	88	244	317	69	362	940	39
États-Unis	283	330	596	388	916	1 023	7
Finlande	60	107	175	155	85	193	45
France	228	720	1 423	259	681	687	32
Grèce	4	9	8	14	12	2	5
Institutions de l'UE	568	646	985	2 300	917	1 728	25
Irlande	2	7	2	0	49	69	16
Italie	120	112	33	5	157	201	36
Japon	2 667	3 512	3 701	1 930	1 698	3 706	56
Luxembourg	2	4	7	0	20	44	27
Norvège	155	277	470	113	239	505	34
Nouvelle-Zélande	13	5	4	43	34	36	19
Pays-Bas	287	352	162	47	17	114	6
Portugal	3	3	27	2	1	5	13
Royaume-Uni	85	106	842	510	457	551	23
Suède	315	204	317	848	613	650	52
Suisse	37	37	63	0	0	100	18
<b>Total</b>	<b>6 015</b>	<b>8 326</b>	<b>11 328</b>	<b>8 787</b>	<b>8 429</b>	<b>14 230</b>	<b>27</b>

Note : Les statistiques ci-dessus n'intègrent pas l'aide non ventilable par secteur, car plusieurs membres n'appliquent pas le marqueur « environnement » à ces types d'aide. Cette catégorie comprend l'aide programme, par exemple le soutien budgétaire général, les allègements de dette et l'aide d'urgence.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932701454>

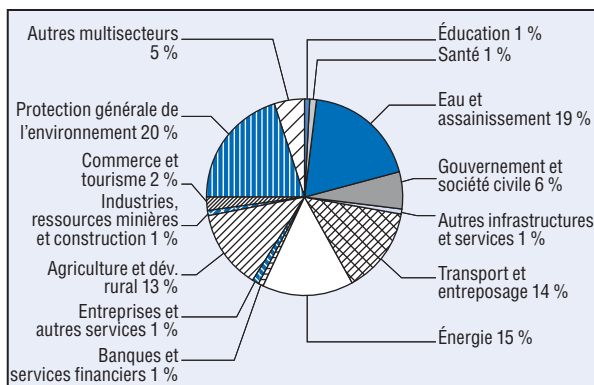
l'environnement et le développement économique et social. Les activités marquées comme ayant ces considérations pour « objectif significatif » aident à identifier les activités qui intègrent ces trois piliers.

Le graphique 3.2a montre qu'en dehors des activités ciblant directement la protection de l'environnement, en 2009-10 l'aide liée à l'environnement a été essentiellement affectée aux secteurs de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement (19 % du total), à la production et à la distribution d'énergie (15 %), aux transports (14 %) et à l'agriculture, et à l'exploitation forestière (13 %). Les projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement ont été en grande partie notifiés comme ayant la durabilité environnementale comme objectif principal, tandis que la mention « objectif significatif » prédomine dans le secteur de l'énergie et des transports (graphique 3.3).

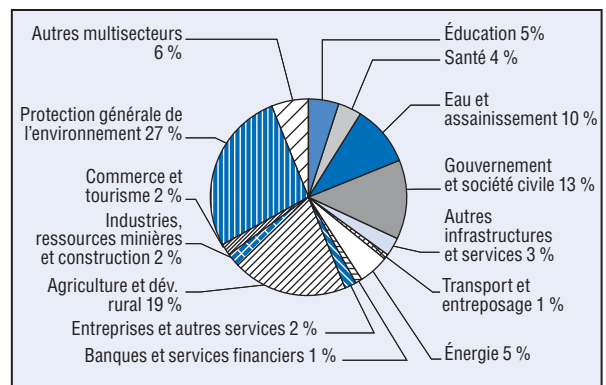
L'aide liée à l'environnement dans le secteur des transports consiste pour l'essentiel à aménager des systèmes de transports ferroviaires dans de grandes villes ; ceux-ci sont effectivement susceptibles de « produire une amélioration de l'environnement physique du pays concerné » comme le requiert la définition du marqueur relatif à l'environnement<sup>3</sup>. Dans le secteur de l'énergie, l'accent est mis sur la promotion de l'utilisation durable des

**Graphique 3.2. Ventilation sectorielle de l'aide en faveur de l'environnement, 2009-10**

**Partie A: Activités ayant l'environnement comme « objectif principal » ou « objectif significatif », en % du total des activités marquées. Calcul basé sur des montants en USD.**



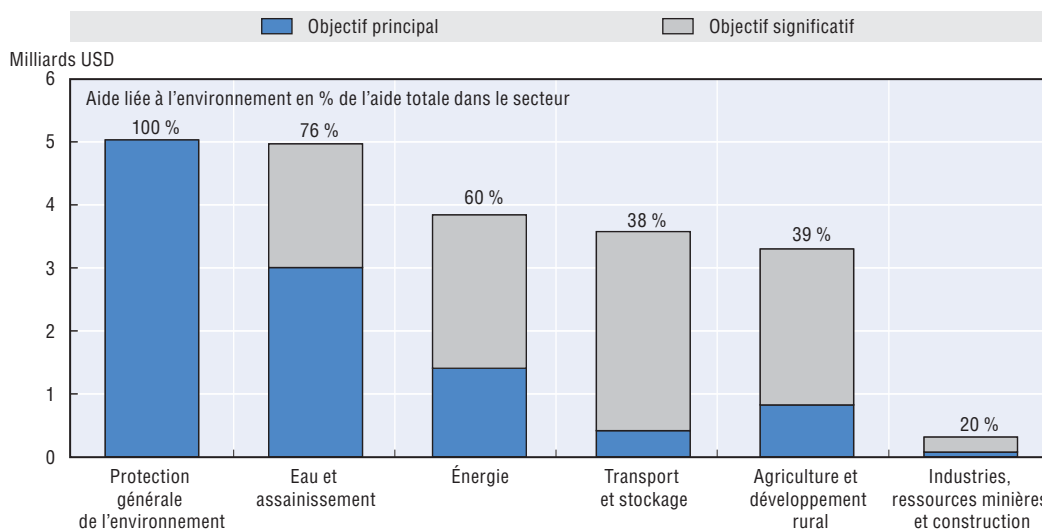
**Partie B: Activités ayant l'environnement comme « objectif principal » ou « objectif significatif » en % du total des activités marquées. Calcul basé sur le nombre d'activités.**



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932701359>

**Graphique 3.3. L'aide en faveur de l'environnement par secteur, 2009-10**

Engagements bilatéraux, moyennes annuelles, prix constants de 2010



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932701378>

Une attention particulière est accordée aux projets d'approvisionnement en eau d'assainissement.

ressources énergétiques, par exemple la production d'énergie à partir de sources renouvelables (énergie hydraulique, géothermique, solaire et éolienne) et des réseaux de transports d'énergie plus efficaces. Ces activités concernent la durabilité environnementale au niveau global (en l'occurrence en visant à atténuer les effets du changement climatique), alors que leur impact sur l'environnement physique dans les pays concernés est moins évident (par exemple certains grands projets hydro-électriques ont eu des effets dévastateurs sur la biodiversité). Les informations descriptives sur les activités liées à un marqueur, disponibles sur la base de données en ligne ([www.oecd.org/dac/stats/idsonline](http://www.oecd.org/dac/stats/idsonline)), peuvent servir de point de départ à des travaux de recherche dans ce domaine.

Les types d'agrégats présentés dans le graphique 3.2a peuvent cependant donner une image erronée des approches des donateurs. Les analyses qui ne s'appuient que sur des données financières risquent de ne pas rendre compte du niveau réel des efforts consentis par les donateurs, dans la mesure où les projets d'investissement à forte intensité de capital vont prédominer, masquant les activités de renforcement des capacités de plus petite échelle. Le graphique 3.2b présente donc la ventilation sectorielle de l'aide liée à l'environnement en fonction du nombre de projets notifiés. Une comparaison avec le graphique 3.2a fait apparaître que les importants volumes de l'aide liée à l'environnement dans les secteurs des transports et de l'énergie couvrent en fait quelques grands projets, axés pour l'essentiel sur des problèmes environnementaux généraux. Cependant, les donateurs promeuvent la durabilité environnementale dans un grand nombre d'autres secteurs, notamment l'éducation, la santé, l'administration et la société civile, qui n'apparaissent guère dans les agrégats fondés sur le volume de l'aide.

### **Aide en faveur des objectifs mondiaux relatifs à la biodiversité, au climat et à la désertification**

Depuis 1998, le CAD assure aussi le suivi de l'aide axée sur les objectifs environnementaux mondiaux – tels que définis dans la Convention de l'ONU sur la diversité biologique (CDB), la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la Convention sur la lutte contre la désertification (CNUCLD). À la demande des secrétariats des conventions, trois nouveaux « marqueurs Rio »<sup>4</sup> ont été créés afin de permettre l'identification des activités d'aide visant à aider les pays en développement à mettre en œuvre les conventions (voir la partie V du rapport). L'objectif était par ailleurs de faciliter la notification de données financières par les membres du CAD dans leurs rapports nationaux (appelés communications nationales) à la CDB, à la CNUCLD et à la CCNUCC, et de contribuer à standardiser ces données afin qu'elles puissent être agrégées et faire l'objet d'une comparaison entre donateurs.

Il a été demandé aux donateurs du CAD de notifier les données en utilisant les marqueurs Rio à titre expérimental jusqu'en 2007 ; les marqueurs ont été intégrés officiellement à la notification au SNPC depuis 2008. Les secrétariats des conventions ont demandé au CAD de poursuivre la collecte de ces données car elles constituent l'unique ensemble de données harmonisées et comparables à l'échelon international sur l'aide (y compris la coopération technique) à l'appui de leurs objectifs. Les secrétariats des conventions utilisent les marqueurs de diverses façons :

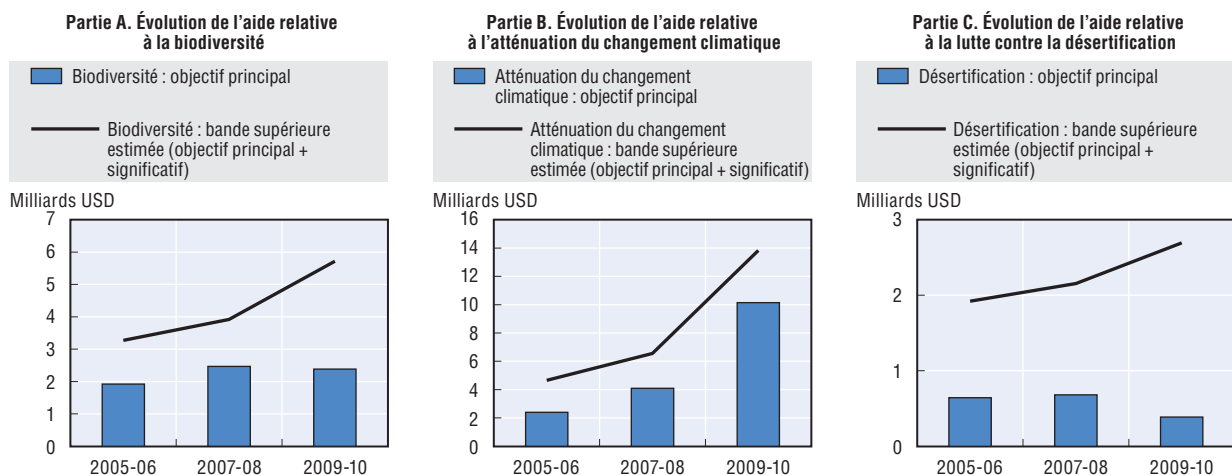
- Pour analyser les tendances dans divers documents de référence préparés en vue des Conférences des Parties à la CDB, à la CCNUCC et à la CNUCLD.
- Dans le cadre du Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité du Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature.
- Pour suivre les nouvelles cibles de la CDB approuvées à la 10<sup>e</sup> réunion de la Conférence des Parties (COP10).
- Pour mettre à jour le système FIELD (moteur d'informations financières sur la dégradation des terres) et produire des statistiques agrégées servant à divers objectifs de communication et à l'appui de la prise de décisions par le Mécanisme mondial (MM, mécanisme financier de la CLD).
- Pour analyser les flux financiers (annexe financière type aux rapports nationaux pour la CLD).


*L'aide liée à la biodiversité, à la lutte contre la désertification et à l'atténuation du changement climatique a augmenté entre 2005 et 2010.*

Le graphique 3.4 présente des données sur l'évolution de l'aide liée à la biodiversité, à l'atténuation du changement climatique et à la désertification au cours de la période 2005-10 (voir l'encadré 3.3 pour l'adaptation au changement climatique). Ces données font apparaître une forte augmentation de l'aide ayant l'atténuation du changement climatique comme « objectif principal » au cours de ces dernières années, tandis que les dépenses d'aide consacrées à la biodiversité et à la désertification sont restées stables ou ont diminué ; cependant, lorsque l'on tient compte des projets dont les objectifs dans ces domaines sont significatifs (correspondant à la ligne noire dans chaque graphique), les données sur l'ensemble des trois marqueurs Rio enregistrent une tendance à la hausse. Certains observateurs critiques pourraient suggérer que ces évolutions sont dues à des affectations de l'aide répondant à l'intérêt des donateurs (lutter contre une menace majeure pour l'environnement mondial est l'objectif principal, tandis que la préservation des moyens de subsistance des populations pauvres, par exemple dans les zones exposées à la sécheresse, n'est qu'un objectif secondaire). Cependant, le fait que les trois conventions de Rio soient étroitement liées devrait également être pris en compte dans l'interprétation des tendances ; certaines activités concernant l'atténuation du changement climatique promeuvent aussi les mesures en faveur de la biodiversité et de la lutte contre la désertification (voir ci-après). La partie V du rapport fournit des graphiques détaillant pour chaque membre du CAD les contributions à l'appui des objectifs des conventions de Rio entre 2007 et 2010.

**Graphique 3.4. Évolution de l'aide relative à la biodiversité, à l'atténuation du changement climatique et à la lutte contre la désertification, 2005-10**

Engagements bilatéraux, moyennes annuelles, milliards USD, prix constants de 2010



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932701397>

### Encadré 3.3. Suivi de l'aide relative à l'adaptation au changement climatique

En décembre 2009, les membres du CAD ont approuvé un marqueur permettant de suivre l'évolution de l'APD à l'appui de l'adaptation au changement climatique. Il complète le marqueur d'atténuation du changement climatique et permet donc désormais de présenter un tableau complet de l'ensemble de l'aide en faveur des efforts entrepris par les pays en développement pour lutter contre le changement climatique.


L'aide axée sur l'adaptation au changement climatique couvre les activités qui visent à réduire la vulnérabilité des systèmes humains ou naturels face aux impacts du changement climatique et aux risques liés au climat, en maintenant ou en accroissant la capacité d'adaptation et la résilience. Elle couvre diverses activités englobant la production d'informations et de connaissances, le développement des capacités, ainsi que la planification et la mise en œuvre de mesures d'adaptation au changement climatique.

**Tableau 3.2. Aide des membres du CAD axée sur l'atténuation du changement climatique et sur l'adoption à ses effets, 2010**

Millions USD, prix courants

Contributions bilatérales statistiques basées sur les marqueurs, engagements, millions USD						
	Aide liée à l'atténuation du changement climatique		Aide liée à l'adaptation au changement climatique		Pour référence : Aide marquée comme liée à l'atténuation et à l'adaptation (e)	Total de l'aide axée sur le changement climatique (a + b + c + d - e)
	Objectif principal (a)	Objectif significatif (b)	Objectif principal (c)	Objectif significatif (d)		
Allemagne	1 625.2	1 594.6	66.1	480.4	290.0	3 476.3
Australie	130.9	216.1	104.2	348.3	288.3	511.2
Autriche	10.6	11.8	2.3	3.3	2.4	25.6
Belgique	60.7	73.7	2.4	131.7	47.3	221.2
Canada	24.0	69.0	26.6	10.2	0.4	129.4
Corée	23.5	36.5	82.1	160.5	38.8	263.9
Danemark	75.4	282.6	8.9	361.6	312.3	416.1
Espagne	204.6	225.4	68.1	830.2	217.7	1 110.5
États-Unis	636.1	a.d.	a.d.	a.d.	0.0	636.1
Finlande	21.9	128.1	17.2	186.4	93.3	260.3
France	2 502.3	92.5	435.5	0.0	257.1	2 773.2
Grèce	2.7	0.6	4.4	0.0	3.4	4.4
Institutions de l'UE	317.4	469.8	114.0	572.2	263.9	1 209.5
Irlande	0.0	0.8	0.2	23.2	0.0	24.2
Italie	1.3	35.7	1.5	3.5	2.4	39.7
Japon	5 980.3	151.8	1 170.2	1 090.3	635.1	7 757.4
Luxembourg	0.9	1.8	1.3	4.4	2.2	6.2
Norvège	762.0	109.5	68.1	86.3	79.5	946.4
Nouvelle-Zélande	1.0	4.6	2.2	29.0	2.2	34.5
Pays-Bas	128.5	39.9	26.2	621.2	37.8	778.0
Portugal	0.1	52.8	0.0	2.0	1.4	53.5
Royaume-Uni	836.2	149.9	841.9	246.1	978.3	1 095.8
Suède	34.8	349.6	47.1	404.7	276.5	559.7
Suisse	68.5	51.4	61.9	122.4	52.9	251.3
<b>Total</b>	<b>13 448.8</b>	<b>4 148.5</b>	<b>3 152.3</b>	<b>5 717.9</b>	<b>3 883.0</b>	<b>22 584.5</b>

Note : Les données présentées dans ce tableau se réfèrent dans tous les cas aux contributions directes des membres du CAD aux pays en développement (y compris dans le cadre des fonds d'investissement pour le climat), et non à leurs contributions aux organisations multilatérales. Ainsi, pour les membres de l'UE, les chiffres n'intègrent pas leurs contributions aux institutions de l'UE. Cependant, les apports des institutions de l'UE aux pays en développement apparaissent dans la ligne pertinente. Pour les États-Unis, il conviendrait d'apporter des modifications au système de notification des données financières afin que ce pays puisse communiquer des données liées aux marqueurs ; par conséquent, certaines données sont encore à déterminer (a.d.). Cependant, voir le rapport des États-Unis sur le financement « à démarrage rapide » qui comprend 1.6 milliard USD d'aide en faveur de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets sous forme de dons alloués au titre de l'exercice 2010 : [www.state.gov/faststartfinance](http://www.state.gov/faststartfinance).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932701473>

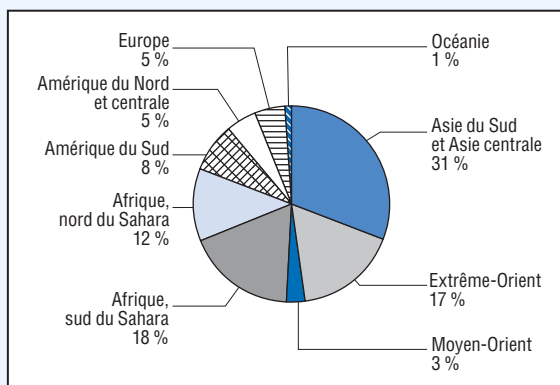
### Encadré 3.3. Suivi de l'aide relative à l'adaptation au changement climatique (suite)

Selon les estimations, l'aide axée sur l'atténuation des effets du changement climatique se montait à 17.6 milliards USD en 2010 et l'aide à l'adaptation au changement climatique représentait 8.9 milliards USD. Il arrive que la même activité puisse être notifiée comme étant axée à la fois sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets. Ce chevauchement représente environ 3.9 milliards USD (voir le tableau 3.2).

Les graphiques 3.5 et 3.6 mettent respectivement en évidence la répartition géographique de l'aide axée sur l'atténuation du changement climatique, et l'adaptation à ses effets. L'aide des donateurs en faveur de ces objectifs est pour l'essentiel allouée à l'Asie (51 % pour l'atténuation et 41 % pour l'adaptation), suivie par l'Afrique (30 % et 37 % respectivement) et les Amériques (13 % et 14 %).

Graphique 3.5. L'aide en faveur de l'atténuation des effets du changement climatique

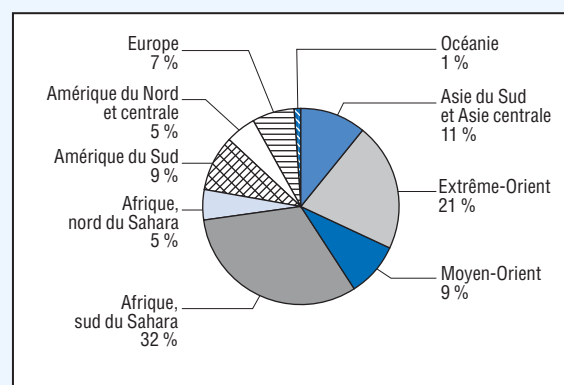
Millions USD de 2010, prix courants



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932701416>

Graphique 3.6. L'aide en faveur de l'adaptation au changement climatique

Millions USD de 2010, prix courants



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932701435>

## Problèmes rencontrés pour mesurer les apports d'aide ciblés sur la durabilité environnementale

### Chevauchement des données

L'une des principales caractéristiques de la méthodologie des marqueurs est qu'une activité peut viser plusieurs objectifs en même temps, ce qui peut donner lieu à un chevauchement des données notifiées et s'accompagner d'un risque de double comptage. Le graphique 3.7a ci-après fait apparaître les chevauchements pour les données de 2009-10. Il montre que plus de la moitié de l'ensemble de l'aide axée sur l'environnement avait également été identifiée comme étant en liaison avec l'une des conventions de Rio. Vingt-trois pour cent des activités ciblées sur l'atténuation du changement climatique, et 60 % des activités axées sur la lutte contre la désertification, étaient dans le même temps liées à la biodiversité. Cela est sans doute juste – les trois conventions de Rio se renforcent mutuellement – mais les chevauchements posent un problème pour agréger les données relatives aux trois marqueurs. Pour éviter les doubles ou triples comptages, il conviendrait de ne pas additionner les activités d'aide en faveur de la biodiversité, de la lutte contre le changement climatique et la désertification.

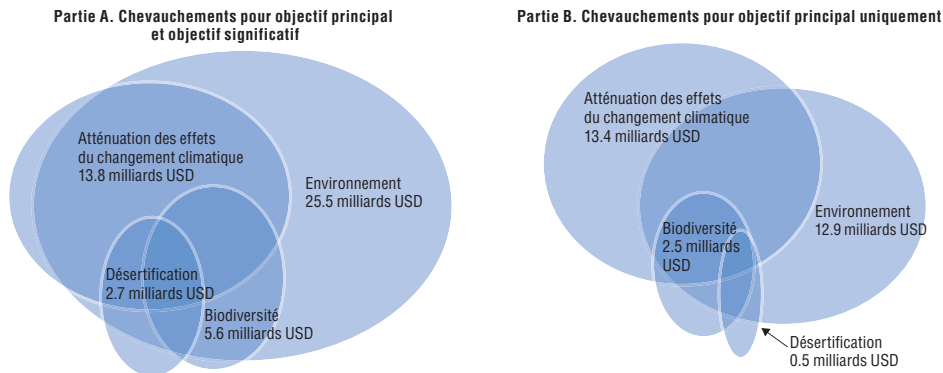
### Utiliser avec prudence les données fondées sur les marqueurs Rio

De nombreux donateurs se servent des marqueurs Rio pour réunir les données et communiquer leurs engagements au titre des conventions de Rio. Compte tenu des



### Graphique 3.7. **Marqueur Environnement et marqueurs Rio : chevauchement des données, 2009-10**

Moyennes annuelles, milliards USD, prix constants de 2010



chevauchements présentés ci-dessus, les données liées aux marqueurs Rio peuvent-elles être utilisées pour notifier avec précision l'aide financière et l'aide en faveur du renforcement des capacités destinées aux pays en développement, par exemple dans les communications nationales à la CDB, la CCNUCC et la CNUCLD ?

Les données liées aux marqueurs se prêtent bien à la description des différentes activités des donateurs, et les chevauchements ne posent pas problème lorsque l'on examine un par un le profil des pays développés dans les rapports nationaux. Cependant, les marqueurs Rio *ne permettent pas* d'identifier les « ressources nouvelles et supplémentaires »<sup>5</sup> comme stipulé dans les conventions<sup>6</sup>, et le problème se pose au moment où les rapports des donateurs sont résumés et comparés les uns avec les autres, ou lorsque les données sont utilisées pour suivre les promesses d'aide (encadré 3.4). En l'absence d'une approche harmonisée à l'échelon international pour le suivi des « ressources nouvelles et supplémentaires », chaque donneur est libre d'appliquer sa propre définition.

#### Encadré 3.4. **Recommandation du CAD sur les bonnes pratiques pour la prise d'engagements**

Les promesses d'aide constituent l'engagement politique des gouvernements donateurs à fournir une certaine somme en vue d'un objectif spécifique. Elles sont généralement formulées à l'occasion de conférences internationales majeures, mais sans grande précision quant à leur contenu. Le CAD a élaboré une nouvelle Recommandation sur les bonnes pratiques pour la prise d'engagements, afin de contribuer à améliorer la clarté, la comparabilité, la précision et la crédibilité des promesses d'aide. La Recommandation est reprise dans le rapport sur la redevabilité du Sommet du G8 de Deauville, tenu en France en 2011 :

Conscients de la nécessité de faire en sorte que les promesses d'aide des donateurs soient crédibles, réalisables et susceptibles de faire l'objet d'un suivi adéquat, les membres du CAD\* feront l'effort d'observer, dans la plus grande mesure possible, les principes ci-après dans leurs pratiques futures de la prise d'engagements financiers à l'égard des pays en développement.

1. **Clarté.** Les promesses d'aide doivent spécifier tous les paramètres pertinents pour l'analyse de leur réalisation. Parmi ces paramètres, on peut citer, entre autres, la date ou la période couverte, la source et les conditions de financement, ainsi que le niveau de référence au regard duquel apprécier les demandes de ressources additionnelles par rapport aux apports ou engagements existants.

#### Encadré 3.4. **Recommandation du CAD sur les bonnes pratiques pour la prise d'engagements** (suite)

2. **Comparabilité.** Les engagements globaux pris par la communauté des donateurs doivent correspondre effectivement à la somme des engagements souscrits par les différents donateurs, et ces engagements doivent, dans la mesure du possible, être compatibles pour ce qui est des conditions énoncées, des dates, des niveaux de référence et des unités de mesure.
3. **Réalisme.** Les promesses d'aide doivent être faites pour des périodes et montants sur lesquels leurs auteurs ont un degré approprié de contrôle et d'autorité. Les promesses doivent être raisonnables et réalisables compte tenu de la situation économique et budgétaire du donneur.
4. **Mesurabilité.** Les promesses d'aide doivent tenir compte, autant que possible, des mesures d'aide et des autres apports de ressources existants. Si les données nécessaires pour suivre la mise en œuvre d'un engagement ne sont pas déjà disponibles, les responsabilités en matière de suivi doivent alors être attribuées de façon précise.
5. **Responsabilité et transparence.** Les promesses d'aide doivent répondre de façon opportune et efficace aux besoins prioritaires recensés par les bénéficiaires, et les donateurs doivent fournir des informations suffisantes aux bénéficiaires et aux tiers afin de leur permettre de contrôler la performance.

\* La Recommandation a été approuvée par tous les membres du CAD à l'exception de la Grèce qui s'est abstenue.  
 Source : OCDE (2011), *Recommandation du CAD sur les bonnes pratiques pour la prise d'engagements*, Éditions OCDE, Paris, <http://acts.oecd.org/Instruments/ListNoGroupView.aspx?order=title>.

Notre analyse montre qu'il peut arriver que la même activité soit enregistrée au regard de plusieurs promesses (graphique 3.7a). Par exemple, des activités comptabilisées au titre d'un financement « à démarrage rapide » pour le changement climatique sont dans le même temps comptabilisées parmi les activités ciblées à titre principal sur la lutte contre la perte de biodiversité ou la désertification. Cela ne semble pas approprié. Si l'on ne tient compte que de la valeur « objectif principal », le chevauchement entre les marqueurs Rio diminue mais ne disparaît pas (graphique 3.7b). Pour éviter le double comptage, il conviendrait d'établir une règle selon laquelle la valeur « objectif principal » ne peut être utilisée que pour un seul marqueur.

Compte tenu des problèmes relatifs à l'utilisation des données liées aux marqueurs pour assurer le suivi des promesses d'aide, et de la nécessité de disposer de données quantitatives plus précises au niveau national, certains donateurs ont commencé à perfectionner le système de notation pour leur propre usage (encadré 3.5).

#### Encadré 3.5. **Améliorations apportées par les donateurs à l'analyse des données fondées sur les marqueurs Rio**

La Finlande et la Suisse ont passé en revue leurs activités liées aux marqueurs Rio et évalué la part de leurs budgets allouée exclusivement à chacun des objectifs.

La Suisse s'est intéressée aux données sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets. En appliquant un pourcentage « spécial climat » aux dépenses consacrées aux activités, il est apparu que le pays avait alloué globalement 105 millions USD à l'aide « spécifique en faveur du climat » en 2010 (ce chiffre comprend les versements de la DDC et les contributions multilatérales). C'est moins de la moitié du montant notifié par la Suisse au SNPC à partir des données sur les engagements fondées sur les marqueurs Rio (à savoir 251.3 millions USD).

### Encadré 3.5. Améliorations apportées par les donateurs à l'analyse des données fondées sur les marqueurs Rio (suite)

La Finlande s'est penchée sur les dépenses exclusivement consacrées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets, à la biodiversité et à la lutte contre la désertification, en appliquant des pourcentages (fondés sur une analyse approfondie des budgets des projets). Une importante différence est apparue dans les montants totaux obtenus pour chaque marqueur, en particulier dans les cas où de nombreuses activités avaient été marquées comme ayant ces considérations pour « objectif significatif » dans le SNPC. Cependant, la différence est moindre lorsque l'on évalue les activités ayant ces considérations pour « objectif principal » et au niveau global pour l'ensemble des marqueurs combinés.

Dans le système interne finlandais, les pourcentages pour les marqueurs Rio doivent être au total inférieurs à 100 %, ce qui permet d'éviter volontairement les chevauchements (voir le tableau 3.3 pour un exemple tiré des secteurs de l'exploitation forestière et de l'eau). Dans le système SNPC, en revanche, les chevauchements doivent être expliqués avec soin aux utilisateurs des données et être exclus des totaux couvrant plusieurs conventions de Rio.

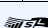
Tableau 3.3. Comparaison des données notifiées au SNPC et des pourcentages issus des budgets nationaux, Finlande

Partie A. Secteur forestier, engagements 2010

Marqueurs	Millions USD			% du total de l'aide au secteur forestier	
	Statistiques du CAD liées aux marqueurs		Application des % finlandais internes	Statistiques du CAD liées aux marqueurs (significatif et principal) (%)	Application des % finlandais internes (%)
	Significatif	Principal			
Durabilité environnementale	9.5	22.2	27.4	100	86
Marqueurs Rio					
Atténuation du changement climatique	31.7		14.4	100	45
Adaptation au changement climatique	22.2	1.8	4.1	76	13
Biodiversité	31.1		4.0	98	13
Désertification	24.1	0.0	3.1	76	10
Total ajusté pour tous les marqueurs, pour éviter les doubles comptages	31.7		25.6	100	86

Partie B. Secteur de l'eau, engagements 2010

Marqueurs	Millions USD			% du total de l'aide au secteur forestier	
	Statistiques du CAD liées aux marqueurs		Application des % finlandais internes	Statistiques du CAD liées aux marqueurs (significatif et principal) (%)	Application des % finlandais internes (%)
	Significatif	Principal			
Durabilité environnementale	44.6	39.9	45.3	100	54
Marqueurs Rio					
Atténuation du changement climatique	19.7		3.7	23	4
Adaptation au changement climatique	40.5	1.8	7.4	50	9
Biodiversité	17.3		3.6	20	4
Désertification	16.9	0.4	2.9	20	3
Total ajusté pour tous les marqueurs, pour éviter les doubles comptages	84.5		45.3	100	54

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932701492>

L'analyse comparant les rapports internes d'un donneur et les statistiques communiquées au CAD dans deux secteurs très importants pour l'environnement, l'exploitation forestière et l'eau, présente un intérêt particulier (tableau 3.3). Elle confirme que les activités d'aide notifiées comme ayant pour objectif significatif la durabilité environnementale ou les objectifs des conventions de Rio contribuent à décrire les multiples façons dont les donateurs soutiennent les objectifs de la politique de protection de l'environnement. Cependant, le chiffre lui-même est une estimation très grossière qui nécessite des explications précises ; dans les présentations statistiques générales, il ne devrait être mentionné que comme un élément du calcul des estimations hautes de l'aide axée sur l'environnement. Un autre message clé se dégage des travaux présentés dans l'encadré 3.5 : les administrations nationales peuvent procéder à une collecte de données et à une analyse plus détaillées (en utilisant les données présentes dans les documents et budgets relatifs aux projets). Toutefois, cela nécessite soit de recruter un expert pour trier les budgets des projets *après coup*, soit d'intégrer la collecte de données supplémentaires dans les procédures de gestion des projets des responsables de bureau.

### Assurer le suivi des apports multilatéraux et des apports hors APD en faveur de l'environnement

En plus des activités d'aide bilatérale, les donateurs financent des activités de protection de l'environnement par l'intermédiaire des organisations multilatérales. Pour obtenir un tableau plus complet de l'effort d'APD total fourni par un donneur dans le domaine de l'environnement, il faut aussi évaluer la part de ses contributions qui transitent par l'intermédiaire du système multilatéral (par exemple les banques multilatérales de développement, les fonds mondiaux ou encore les agences de l'ONU). L'un des points forts du système statistique du CAD est qu'il peut extrapoler ces affectations multilatérales en faveur de l'environnement en utilisant une méthodologie commune pour tous les donateurs. Par exemple, les statistiques sur l'aide des donateurs relative au climat devraient inclure une partie de leurs contributions au Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Pour évaluer ce montant (appelé « montant imputé »), la part des apports du FEM axés sur le changement climatique (estimés en tant que dépenses dans le domaine principal « changement climatique » et part au prorata des « projets plurisectoriels ») est appliquée aux contributions des donateurs au FEM. Des montants spécifiques peuvent être imputés de la même façon pour toutes les organisations multilatérales qui rendent compte de leurs dépenses liées à l'environnement, à la biodiversité, au changement climatique ou à la désertification dans les statistiques du CAD<sup>7</sup>, à condition que les contributions des donateurs au budget central de l'organisation considérée puissent être identifiées dans les données grâce aux codes canal<sup>8</sup>.

Le Secrétariat du CAD travaille sur les marqueurs Environnement et Rio avec les banques multilatérales de développement et d'autres organisations multilatérales afin d'être en mesure d'inclure à l'avenir les apports multilatéraux dans toutes les analyses de l'aide à l'environnement. Cette collaboration a notamment pris la forme d'échanges avec le Groupe de travail des banques multilatérales de développement sur : 1) le suivi du financement relatif au climat, et 2) sur la façon de lier les marqueurs Rio à l'approche des banques qui, au lieu de marquer un projet comme ciblant l'atténuation/l'adaptation en tant qu'objectif principal ou significatif, indiquent qu'une activité produit des « avantages associés en matière d'atténuation ou d'adaptation »<sup>9</sup>. L'expression « avantages associés » est utilisée pour souligner le fait que l'objectif principal des banques multilatérales de

développement est le développement, même si elles tiennent de plus en plus compte des effets de leurs projets sur le climat, de manière à avoir des retombées secondaires positives pour le climat<sup>10</sup>.

De la même façon, le cadre statistique du CAD peut aisément être adapté pour réunir des données sur le financement du développement lié à l'environnement hors APD<sup>11</sup>. Un premier pas en ce sens a été fait en juin 2011 lorsque les membres du CAD ont accepté d'étendre l'application des marqueurs Rio aux financements non concessionnels accordés par les institutions de financement du développement. S'agissant du financement relatif au climat pour lequel les 100 milliards USD promis devraient consister en fonds de sources publiques et privées, comment s'assurer que les promesses sont tenues ? Le CAD collabore avec le Groupe d'experts de la CCNUCC sur le changement climatique (CCXG) pour : i) améliorer les données sectorielles sur les crédits à l'exportation afin de faciliter l'identification de ceux susceptibles d'atténuer le changement climatique ; ii) clarifier les définitions de différentes catégories d'apports privés ; et iii) créer d'éventuelles nouvelles catégories statistiques pour les interventions du secteur public qui mobilisent des financements privés.

## La voie à suivre

La transparence et la précision des données sur l'aide publique au développement ont beaucoup progressé. Alors que dans les années 90, l'accent était mis sur les statistiques globales de l'aide (les données au niveau des activités étant limitées aux principaux organismes d'aide – ce qui laissait de côté bon nombre de programmes de coopération technique), un mouvement général en faveur de la transparence de l'aide s'est affirmé au cours de ces dix dernières années. Depuis 2001, les données communiquées par les membres du CAD à la base de données du SNPC sur les activités d'aide couvrent l'ensemble de leur APD bilatérale. La notification au titre des marqueurs s'est améliorée progressivement grâce en grande partie aux conventions environnementales internationales et à la nécessité de montrer à divers mandants dans les pays donateurs que l'aide vise aussi des objectifs globaux tels que la lutte contre le changement climatique, la perte de biodiversité ou la désertification.

En résumé, le système des marqueurs du CAD s'intègre dans un cadre statistique solide qui peut être encore développé pour intégrer des données plus détaillées sur l'aide à l'appui des objectifs de la politique de l'environnement lorsque ce type de données sera disponible dans les systèmes internes des donateurs. Compte tenu des premiers résultats encourageants de la collaboration active avec les banques multilatérales de développement et d'autres parties prenantes, les efforts seront poursuivis pour faciliter le suivi des apports tant publics que privés à l'appui des Conventions de Rio et, d'une manière plus générale, des objectifs environnementaux. La simple existence du système des marqueurs contribue à sensibiliser les organismes donateurs à la nécessité de prendre systématiquement en compte les questions d'environnement dans l'ensemble de la coopération pour le développement, comme le montrent les statistiques présentées dans d'autres chapitres du présent rapport.

## Notes

1. L'aide bilatérale est fournie directement par un pays donneur à un pays bénéficiaire tandis que l'aide multilatérale est allouée par un donneur pour contribuer au budget central d'une organisation multilatérale comme la Banque mondiale.
2. Si l'on ne peut que féliciter les donateurs d'avoir amélioré la notification des données sur l'aide axée sur l'environnement, les avancées obtenues dans la couverture de la base de données rendent plus

complexe l'analyse des tendances à long terme. Les données présentées ci-après portent donc essentiellement sur les dix dernières années pour lesquelles la couverture est complète et les données fondées sur les marqueurs sont cohérentes pour l'ensemble des membres du CAD.

3. La durabilité environnementale dans la notification de l'aide est définie comme suit : « Une activité devrait être classée comme 'orientée vers l'environnement' si: a) elle a pour objet de produire une amélioration, ou une évolution qui apparaît comme telle, de l'environnement physique et/ou biologique du pays, de la région ou du groupe cible intéressé ; ou b) elle contient des mesures spécifiques pour intégrer les considérations environnementales dans les objectifs du développement à travers le soutien aux institutions et/ou le développement des capacités » (Directives pour l'établissement des formulaires du SNPC, annexes 6 et 7).
4. Les pays développés qui ont signé les trois Conventions de Rio en 1992 se sont engagés à aider les pays en développement dans la mise en œuvre de ces Conventions. Depuis 1998, le CAD a contrôlé l'aide visant les objectifs des Conventions de Rio à travers le « Système de notification des pays créanciers » (SNPC) en utilisant les « marqueurs de Rio ». Chaque activité d'aide notifiée au SNPC devrait être examinée et la notation attribuée d'après un système à trois valeurs : i) objectif « principal » ou « significatif » ou ii) la valeur non orientée vers l'objectif.
5. C'est ce qu'on appelle dans le jargon spécialisé « l'additionalité ».
6. Dans une note de synthèse préparée en vue de la COP-10 de la CBB, BirdLife International indique que seule une poignée de programmes d'aide est axée sur la biodiversité tandis qu'une forte proportion de dépenses d'aide bilatérale fait partie des sommes déjà engagées au titre de l'aide au développement et ne constitue donc pas un ensemble de ressources nouvelles ou supplémentaires. Les chevauchements dans les données liées aux marqueurs le confirment (graphique 3.7).
7. Jusqu'ici, seule la Banque mondiale communique des données fondées sur les marqueurs Rio. La Banque interaméricaine de développement devrait commencer fin 2012 à notifier des données fondées sur le marqueur Rio « atténuation du changement climatique ».
8. Les codes relatifs aux canaux d'acheminement permettent d'identifier les partenaires de premier niveau chargés de l'exécution des programmes d'aide; les codes canal servent à différencier les divers partenaires, à savoir secteur public, ONG, Partenariats public/privé, organisations multilatérales et secteur privé. Les codes canal permettent aussi d'identifier les contributions au budget central de telle ou telle organisation multilatérale.
9. Concernant l'adaptation, la méthodologie des banques multilatérales de développement est en cours de finalisation.
10. Les définitions utilisées pour l'atténuation et l'adaptation sont fondées sur les définitions des marqueurs Rio. Pour chaque secteur, les banques multilatérales de développement ont élaboré une liste d'activités qui respectent les définitions d'atténuation ou d'adaptation, analogues « aux exemples d'activités caractéristiques » présentes dans les définitions des marqueurs Rio.
11. De nombreux membres du CAD versent aux pays en développement des fonds publics qui ne peuvent être comptabilisés dans l'APD, soit parce que les activités financées ne sont clairement pas motivées par des questions de développement (par exemple opérations liées aux exportations), soit parce que les financements ne sont pas concessionnels (par exemple, prêts non-concessionnels accordés par des institutions bilatérales de financement du développement). Voir la partie V pour plus de précisions.

### Référence

- OCDE (2010), « Mandat du CAD 2011-2015 », Éditions OCDE, Paris, [www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC\(2010\)34/FINAL&docLanguage=fr](http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC(2010)34/FINAL&docLanguage=fr).
- OCDE (2011), *Recommandation du CAD sur les bonnes pratiques pour la prise d'engagements*, Éditions OCDE, Paris, <http://acts.oecd.org/Instruments/ListNoGroupView.aspx?order=title>.

## PARTIE II

# **Populations et ressources naturelles : Des enjeux considérables**





## PARTIE II

### Chapitre 4

# Faire de la dynamique démographique un paramètre du développement durable

*par*

Michael Herrmann

Conseiller technique sur la population et le développement économique  
au Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA)

Bien que l'accroissement de la population mondiale ait décéléré dans la plupart des pays, il se poursuit à un rythme élevé. Si le taux de fécondité ne fléchit pas sensiblement et rapidement, la planète pourrait compter 16 milliards d'habitants en 2100, selon les dernières prévisions de la Division de la population des Nations unies. La croissance démographique, conjuguée à la hausse de la consommation, met à mal nos efforts pour réduire la pauvreté, créer des emplois et assurer la sécurité alimentaire, énergétique et hydrique tout en protégeant l'environnement naturel. Ces faits étaient déjà bien connus il y a près de 20 ans lorsque, peu après la Déclaration de Rio de 1992, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement décrivait une approche sur deux fronts pour promouvoir le développement durable, reposant d'une part, sur une réorientation vers une production et une consommation durables, et d'autre part, sur l'adoption de mesures adéquates pour faire face à l'évolution démographique. Il y a longtemps qu'il aurait fallu agir. Pour promouvoir des trajectoires de développement durable, les pays en développement et leurs partenaires devront veiller à : i) garantir l'accès de tous à des soins de santé sexuelle et génésique et à des services de planification familiale ; ii) réaliser des investissements dans l'éducation, axés en particulier sur la parité entre les sexes ; iii) trouver des moyens de rendre les femmes autonomes ; et iv) veiller à ce que les prévisions de croissance démographique soient systématiquement prises en compte dans les stratégies et politiques de développement.

*Les êtres humains sont au cœur du développement durable.*

Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable (Déclaration de Rio, 1992, principe 1). Les efforts destinés à encourager l'adoption de trajectoires de développement plus durables doivent tenir compte des populations – de leur importance, de leur situation géographique et de leur structure selon l'âge, ainsi que de leurs conditions de vie, de leurs ambitions et des perspectives qui s'offrent à elles (IIASA, 2011). Il est également essentiel de s'intéresser aux populations pour mieux comprendre les liens entre les composantes sociales, économiques et environnementales du développement, et pour parvenir à une intégration poussée et plus rationnelle de ces dimensions du développement durable.

### Articulation entre dynamique démographique et développement durable

La dynamique démographique est étroitement et indissolublement liée au développement durable. La population mondiale a maintenant dépassé la barre des 7 milliards et va continuer d'augmenter d'après les prévisions des Nations unies. La croissance démographique met à mal les efforts déployés pour réduire la pauvreté, créer des emplois et assurer la sécurité alimentaire, énergétique et hydrique, tout en protégeant l'environnement naturel (Forum économique mondial et UNFPA, 2012).

*Pour nourrir 9 milliards de personnes, il faudra accroître la production agricole de 70 %.*

La croissance démographique, conjuguée à la hausse de la consommation, intensifie la pression qui s'exerce sur l'ensemble des ressources naturelles. La pauvreté et l'insécurité alimentaire touchent plus d'un milliard de personnes dans le monde. Les extraire de la pauvreté et assurer une vie décente aux générations suivantes exigera des efforts de développement considérables. Il est important non seulement de garantir une répartition plus équitable des ressources économiques – défi de plus en plus exigeant dans un monde où les inégalités ont tendance à se creuser – mais aussi d'accroître la production économique. Pour nourrir une population de 9 milliards d'individus, chiffre qui sera probablement atteint avant le milieu de ce siècle, il faudra, d'après la FAO (2010), que la production agricole progresse globalement de 70 % environ. En dehors du secteur agricole, les pays devront aussi accroître la production d'autres biens et services vitaux. Les hommes auront besoin de vêtements, de logements, d'eau, d'installations sanitaires et d'infrastructures ; il leur faudra aussi avoir accès aux soins de santé et à l'éducation. L'objectif de réduction de la pauvreté et d'amélioration du niveau de vie d'une population mondiale de plus en plus nombreuse soumettra à une pression accrue l'ensemble des ressources naturelles, et aura notamment des effets sur le climat, l'eau, les terres et les forêts.

### *La population des pays les moins avancés aura doublé en 2050.*

Les pays les moins avancés sont les plus immédiatement touchés, mais les défis à relever exigent des solutions de portée mondiale. Les pays les plus pauvres enregistrent les taux les plus élevés de croissance démographique, mais aussi de pauvreté et d'insécurité alimentaire, et rencontrent également les plus grandes difficultés pour financer le maintien et le relèvement du niveau des dépenses de santé et d'éducation par habitant nécessaire pour répondre aux besoins d'une population croissante. En outre, même si une part relativement faible de leur population est totalement sans emploi et si les indemnités de chômage sont réduites à la portion congrue, la grande majorité des habitants sont victimes d'un sous-emploi improductif, souvent synonyme de précarité, et de formes d'emploi qui les exposent à la précarité (BIT, 2011). En 2050, la population de ces pays aura doublé et la main-d'œuvre disponible totale continuera de progresser sous l'effet de l'arrivée d'environ 33 000 jeunes sur le marché du travail chaque jour (UNFPA, 2011a). Pour nombre de pays très pauvres, la satisfaction des besoins des populations actuelles et futures et la durabilité écologique constituent un enjeu du développement toujours plus pressant.

Alors que les pays les plus pauvres du monde ont jusqu'à présent très peu contribué aux émissions mondiales de gaz à effet de serre, le changement climatique les touche de manière disproportionnée, accentuant leur vulnérabilité face aux risques naturels, en particulier aux modifications des régimes de précipitations et à la désertification qui affectent directement l'agriculture. Cependant, les pressions qui s'exercent sur les terres agricoles, les forêts et les ressources en eau ne sont pas uniquement imputables au changement climatique ; elles résultent aussi des modèles de consommation et de production qui prévalent dans les pays les plus pauvres eux-mêmes. Souvent, ceux-ci comptent largement sur l'exploitation de leurs ressources naturelles – en particulier sur les industries extractives, l'agriculture et la production de bois à grande échelle – pour stimuler la croissance économique, et de nombreux ménages parmi les plus pauvres dépendent du bois et d'autres ressources naturelles pour satisfaire leurs besoins quotidiens. Récemment, l'UNFPA (2011a) a attiré l'attention sur le fait que ce sont les pays les moins avancés du monde qui pâtissent le plus de la dégradation rapide et de l'épuisement de leurs ressources naturelles, ce qui compromet leurs chances de rattraper les pays plus avancés sans porter atteinte à l'environnement (voir aussi CNUCED, 2011). Entre 2000 et 2008, le taux moyen de croissance économique réelle dans les pays les moins avancés était presque aussi élevé que celui des autres pays en développement (6.5 % et 6.6 %, respectivement) ; cependant, après ajustement en fonction de la croissance démographique ainsi que de la dégradation et de la destruction de l'environnement, il était près de deux fois inférieur (2.5 % contre 4.7 %) (UNFPA, 2011a).

Les effets de la croissance économique et de la dégradation de l'environnement sont particulièrement prononcés dans les pays les moins avancés d'Afrique subsaharienne et d'Asie du Sud, mais ils ont inévitablement de graves répercussions sur le plan mondial qui exigent des solutions coordonnées à l'échelle de la planète. Les pays du monde sont liés entre eux non seulement par des échanges commerciaux et des flux financiers, mais aussi par le devenir de l'environnement et l'évolution démographique. Les efforts nécessaires pour répondre à la demande, qui augmente rapidement, d'eau, de denrées alimentaires et d'énergie, par exemple, concerneront tous les pays. De même, si l'on ne parvient pas à satisfaire les besoins des populations, à faire reculer la pauvreté, à améliorer les niveaux de

vie et à assurer une plus grande équité, la stabilité, la sécurité et la préservation de l'environnement seront menacées dans le monde entier.

Le Programme d'action adopté en 1994 lors de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) ayant eu lieu au Caire définit les actions à mener en priorité pour œuvrer au développement durable. Dans le préambule sont clairement énoncés la vocation et les objectifs de ce document qui a fait date : « Pris dans leur ensemble, les objectifs et les mesures proposés en matière de population et de développement dans le présent programme d'action permettront d'apporter une réponse aux problèmes critiques et interdépendants qui se posent dans les domaines de la population et de la croissance économique soutenue dans le cadre du développement durable » (paragraphe 1.9). En écho à la Déclaration de Rio de 1992 (principe 8), le Programme d'action de la CIPD (principe 6) décrit une approche sur deux fronts pour promouvoir le développement durable, supposant notamment l'adoption de modes de production et de consommation durables – caractéristiques distinctives d'une économie verte – et la formulation et la mise en œuvre de politiques appropriées pour faire face à l'évolution démographique.

## Il n'y a pas de fatalité démographique

*Si nous n'agissons pas de toute urgence, le monde pourrait compter 16 milliards d'habitants en 2100.*

Ce sont les politiques qui sont conduites actuellement qui vont déterminer si la population mondiale va excéder 9 milliards de personnes en 2050, puis se stabiliser aux alentours de 10 milliards en 2100, ou au contraire dépasser les 10 milliards d'individus vers le milieu du siècle et être portée à 16 milliards à la fin du siècle. L'écart entre les prévisions moyennes et hautes des Nations unies concernant la population correspond à 0.5 enfant de plus qu'aujourd'hui par femme et par an en moyenne (UNFPA, 2011b ; Nations unies, 2011). Chaque décennie de retard sur l'objectif du seuil de remplacement à atteindre se traduit par une croissance démographique notable et soutenue dans les décennies à venir (Nations unies, 2011).

*Tous les pays, en particulier les plus pauvres, doivent s'appuyer sur des données et des prévisions démographiques pour éclairer leurs stratégies de développement.*

Les pays peuvent agir sur la dynamique démographique par des politiques efficaces fondées sur les droits de l'homme et par une planification de qualité. L'accès de tous aux soins de santé sexuelle et génésique, la planification familiale volontaire, l'investissement dans l'éducation des jeunes, tout particulièrement des filles, et l'autonomisation des femmes peuvent faire toute la différence. Ces mesures contribueront non seulement à améliorer la qualité de la vie en réduisant la mortalité infantile, juvénile et maternelle, à arrêter la propagation des maladies transmissibles et à faire baisser le nombre de grossesses non désirées chez les jeunes femmes, mais aussi à réduire la fécondité et à ralentir la croissance démographique. Néanmoins, même si les taux de fécondité étaient ramenés rapidement au niveau de remplacement, les populations continueraient d'augmenter pendant des décennies en raison simplement du nombre de femmes en âge

de procréer. Dans les pays les plus pauvres, les populations urbaines augmenteront plus vite encore que les populations rurales. Il est primordial que tous les pays, y compris les plus pauvres, utilisent systématiquement les données et prévisions démographiques pour éclairer leurs stratégies de développement. Grâce à la planification, ils pourront relever les nombreux défis liés à l'urbanisation rapide, en mettant à profit les immenses possibilités s'offrant ainsi d'œuvrer au développement économique, social et environnemental. L'évolution démographique peut ouvrir des perspectives nouvelles pour le développement durable. L'exode rural peut également alléger les pressions exercées sur les ressources naturelles et permettre aux individus de s'adapter à l'évolution des conditions économiques et environnementales. De fait, l'essor des populations urbaines – accéléré par des mouvements migratoires rapides dans nombre de pays parmi les plus pauvres – peut apporter une contribution précieuse au développement durable. À mesure que les populations s'accroissent, les ménages perçoivent l'intérêt qu'il y a, pour des raisons économiques et environnementales, à se rapprocher des zones urbaines où ils consomment moins d'énergie – par rapport à leur revenu – que dans les zones rurales. Les économies d'énergie réalisées sont particulièrement importantes dans les secteurs du logement et des transports urbains et permettent aux pouvoirs publics d'offrir des infrastructures et des services essentiels pour des coûts par habitant plus bas que dans les zones rurales.

*L'évolution démographique peut ouvrir des perspectives de développement durable.*

En outre, la baisse de la fécondité réduira temporairement les taux de dépendance et ouvrira aux ménages et aux pays la possibilité d'intensifier leurs investissements dans des ressources productives. Investir davantage, par exemple, dans la jeunesse permettra de pouvoir compter sur une main-d'œuvre en meilleure santé, mieux formée et plus productive ; si les jeunes trouvent des emplois, il en résultera une croissance économique plus forte et plus soutenue. Il est précisé dans le Programme d'action de la CIPD « qu'un ralentissement de l'accroissement de la population a permis à de nombreux pays de disposer d'un peu plus de temps pour se préparer à faire face à de futures poussées démographiques. Ces pays se trouvent dès lors mieux à même de s'attaquer à la pauvreté, de protéger l'environnement ou de réparer les dommages qu'il a subis et de jeter les bases d'un développement durable à venir. Il suffit de gagner ne serait-ce que dix ans dans la marche vers la stabilisation des taux de fécondité pour obtenir une amélioration considérable de la qualité de vie. » (CIPD, 1994, paragraphe 3.14)

### La voie à suivre

Les liens indissolubles entre dynamique démographique et développement durable ont des répercussions concrètes sur l'action publique tant pour les pays en développement que pour leurs partenaires au développement bilatéraux et multilatéraux. Chacun s'accorde aujourd'hui à penser que la population joue un rôle important dans le développement durable et qu'il est capital d'analyser les imbrications entre population et développement durable pour élaborer une stratégie réaliste. S'ils veulent promouvoir l'adoption de trajectoires de développement durables, les pays en développement et leurs partenaires devront : i) garantir l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et génésique ; ii) réaliser des investissements dans l'éducation, spécifiquement axés sur la parité entre les sexes ; iii) trouver des moyens de rendre les femmes autonomes ; et iv) veiller systématiquement

à prendre en compte les prévisions démographiques dans les stratégies et les politiques de développement. Se préparer aux évolutions prévues de la population et de la pyramide des âges, ou des migrations et de l'urbanisation, est une condition préalable indispensable à l'instauration d'un développement durable dans les zones rurales et urbaines ainsi qu'au niveau national, et contribuera aussi aux efforts déployés pour atténuer le changement climatique et s'y adapter et pour réduire les risques de catastrophes naturelles. S'ils ne planifient pas ces transitions démographiques et ne profitent pas des avantages qui en résultent, les pouvoirs publics devront agir dans un contexte permanent de crise, en réagissant aux problèmes démographiques à mesure qu'ils se présentent, démarche généralement plus coûteuse et moins efficace.

### Références

- Bureau international du travail (BIT) (2011), « Croissance, emploi et travail décent dans les pays les moins avancés », rapport du Bureau international du travail pour la Quatrième Conférence sur les pays les moins avancés, Istanbul, 9-13 mai 2011, BIT, Genève.
- Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) (1994), « Programme d'action », rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, 5-13 septembre 1994, UNFPA, Le Caire.
- Conférence des Nations unies sur les échanges et le développement (CNUCED) (2011), « Rapport 2011 sur les pays les moins avancés : Contribution potentielle de la coopération Sud-Sud à un développement équitable et durable », CNUCED, Genève et New York.
- Forum économique mondial (FEM) et Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA) (2012), « The Missing Link in Sustainable Development: A Call to Integrate Population in the Water, Food, Energy Nexus », *Statement of a Global Expert Panel*, mars 2012, UNFPA, New York.
- International Institute for Applied Systems Analysis (IIASA) (2011), *The Laxenburg Declaration on Population and Sustainable Development, Statement of a Global Expert Panel*, octobre 2011, Laxenburg.
- Nations unies (2011), *World Population Prospects: The 2010 Revision*, Division de la population du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat des Nations unies, New York.
- Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (2010), *Produire davantage pour nourrir 9 milliards d'individus*, FAO, Rome.
- Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) (2011a), « Population Dynamics in the Least Developed Countries: Challenges and Opportunities for Development and Poverty Reduction », document présenté à la Quatrième Conférence sur les pays les moins avancés, Istanbul, 9-13 mai 2011, UNFPA, New York.
- UNFPA (2011b), « Population Matters for Sustainable Development », document d'analyse établi pour la consultation interorganisations sur la population et le développement durable (*Interagency Consultation on Population and Sustainable Development*), 23 juin 2011, UNFPA, New York.

## PARTIE II

### Chapitre 5

# De l'énergie durable pour tous

*par*

Andris Piebalgs

Commissaire européen au développement

*Le monde en développement a besoin d'énergie durable pour soutenir sa croissance et sortir sa population de la pauvreté. À l'heure actuelle, 1.3 milliard d'habitants de notre planète n'ont toujours pas accès à l'électricité, et 1 milliard de plus doivent pour le moins surmonter les difficultés que pose un accès non fiable. En Afrique subsaharienne, en particulier, le taux d'électrification est de seulement 12 % dans les zones rurales et le nombre de personnes privées d'électricité continue d'augmenter régulièrement. Les Nations unies, dans le cadre de l'initiative « Énergie durable pour tous », s'emploient à assurer l'accès universel aux services énergétiques modernes d'ici à 2030. Dans le présent chapitre, Andris Piebalgs relate comment l'Union européenne, qui verse plus de la moitié de l'aide publique au développement (APD) au niveau mondial, participe à cette initiative des Nations unies, en mettant l'accent sur l'accès aux services énergétiques modernes, l'intégration régionale, à travers des projets de portée régionale, et la production diversifiée d'électricité d'origine renouvelable. Il constate cependant que l'aide publique au développement ne permettra pas à elle seule de relever le défi. La participation du secteur privé tant aux investissements qu'au financement devra être beaucoup plus active. De nombreuses retombées positives sont à attendre : nouveaux marchés, nouveaux partenariats productifs, nouvelles technologies innovantes pour les pays en développement, hausse des revenus et création d'emplois.*

**L**e monde en développement a besoin d'énergie pour soutenir sa croissance et sortir sa population de la pauvreté. Il a besoin d'un développement durable et partant, d'une énergie durable. Sans électricité, comment les gouvernements des pays en développement peuvent-ils espérer distribuer de l'eau salubre à tous les citoyens ? Comment peuvent-ils dispenser une éducation satisfaisante, assurer des soins de santé de base et créer des emplois ? Et pourtant, aujourd'hui, nombre des citoyens les plus démunis du monde n'ont toujours pas accès à un approvisionnement fiable en électricité.

*Pour assurer à tous l'accès à l'énergie durable d'ici à 2030, il faut agir dès maintenant.*

En septembre 2011, le Secrétaire général des Nations unies, M. Ban Ki-moon, a lancé l'initiative « Énergie durable pour tous » dont les objectifs, à l'horizon 2030, sont les suivants : 1) garantir l'accès universel à des services énergétiques modernes ; 2) doubler le taux d'amélioration global de l'efficacité énergétique ; et 3) doubler la part des énergies renouvelables dans le portefeuille énergétique mondial. Il s'agit là d'un formidable défi, qui nécessite d'immenses investissements et des efforts concertés de toutes les parties prenantes. Il est en outre impératif d'agir dès maintenant.

Le président du Rwanda, M. Kagame, a parfaitement exprimé cette réalité en s'adressant à ses ministres : « Pourquoi nos concitoyens n'ont-ils pas accès à l'électricité ? Nous avons besoin de l'électricité, non de discours à son sujet. Nous en avons assez entendu, et je veux que nous passions à l'action dans ce domaine. Nous ne pouvons plus attendre. »

Nous, membres de l'UE, sommes prêts à remplir notre mission à l'appui de cette initiative en intensifiant nos activités. Dans les pays où le gouvernement manifeste un ferme engagement, nous devons être présents en tant que partenaires, avec notre aide au développement et le soutien de notre secteur privé.

## Accès à l'énergie moderne

La décision de lancer une initiative visant à fournir de l'énergie durable à tous à l'horizon 2030, issue de la vision du Secrétaire général des Nations unies, M. Ban Ki-moon, n'a pas été prise sur un coup de tête. Elle résulte de la prise de conscience, toujours plus vive depuis le Sommet mondial sur le développement durable tenu à Johannesburg en 2002, que la pauvreté énergétique est un obstacle essentiel au développement économique et à l'éradication de la pauvreté dans les pays en développement.

L'accès à des sources d'énergie modernes améliore de multiples manières la vie des gens. Mais surtout, il renforce leur aptitude à gagner leur vie et à échapper à un mode de vie de subsistance. Faute d'accès satisfaisant à une énergie abordable, les pauvres sont souvent condamnés à le rester et ne disposent pas des moyens nécessaires pour s'en sortir. Le lien important qui existe entre éradication de la pauvreté et utilisations productives de l'énergie a été mis récemment en évidence dans de nombreuses études (Practical Action,



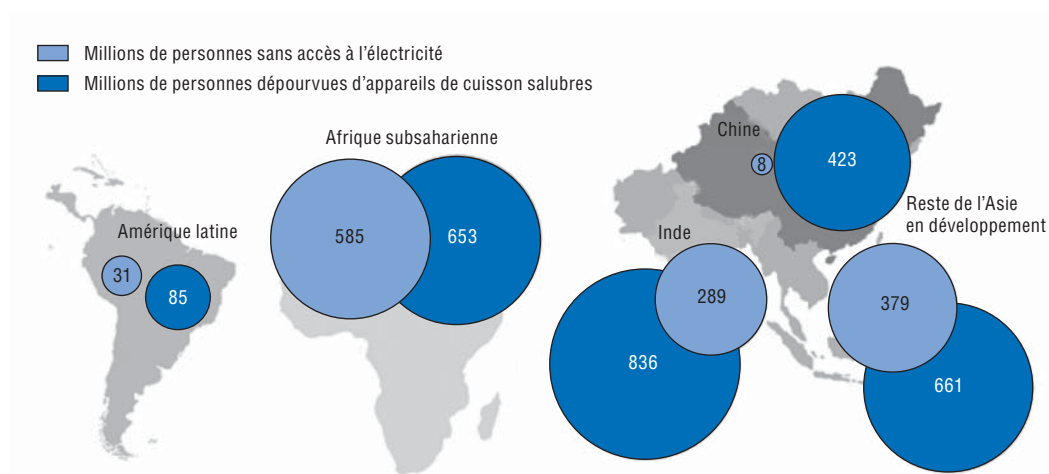
2010, Initiative de l'UE pour l'énergie et GIZ, 2011). L'agriculture – activité principale qui est le seul moyen de survivre pour pratiquement la moitié de la population du monde en développement – offre plusieurs exemples éloquentes : l'amélioration de l'accès à l'énergie a un impact considérable sur la productivité et les rendements tout au long de la chaîne de valeur – depuis la production jusqu'à la commercialisation, en passant par la transformation post-récolte et le stockage.

*En l'absence de nouveaux efforts, le nombre de personnes privées d'électricité restera supérieur à 1 milliard en 2030.*

Depuis quelques décennies, la proportion de citoyens ayant accès à des services énergétiques modernes a remarquablement progressé dans certains pays. La Chine en est l'exemple le plus notable s'agissant de l'accès à l'électricité, mais beaucoup d'autres pays en Asie, et certains en Afrique, ont connu une évolution favorable à cet égard. Néanmoins, il ressort des analyses actuelles que si nous n'intensifions pas encore les efforts déployés, plus de 1 milliard de personnes n'auront toujours pas accès à l'électricité en 2030, et le nombre de personnes dépourvues d'appareils de cuisson salubres et peu polluants ne diminuera pas.

La pauvreté énergétique est inégalement répartie dans le monde. Dans sa publication annuelle, *World Energy Outlook*, l'Agence internationale de l'énergie met à profit les rares sources de données disponibles pour suivre et analyser les évolutions en cours. Les données les plus récentes sont reprises dans le graphique 5.1.

Graphique 5.1. **La pauvreté énergétique à travers le monde, 2009**



Source : Agence internationale de l'énergie (AIE) (2011), *World Energy Outlook 2011*, Éditions OCDE, Paris.

Des données frappantes se dégagent de cette carte : plus de 95 % des personnes privées de services énergétiques modernes vivent en Afrique subsaharienne ou dans des régions d'Asie en développement.

Nous devons impérativement veiller à ce que les efforts que nous déployons pour résoudre le problème de l'accès à l'énergie se tournent plus particulièrement vers l'Afrique. La majeure partie des populations pauvres d'Afrique vit en milieu rural, où le taux d'accès à l'électricité n'est que de 23 %. Le chiffre enregistré en Afrique subsaharienne rurale est

*En Afrique subsaharienne, 88 % au moins de la population rurale n'ont pas accès à l'électricité.*

encore plus bas puisqu'il ne dépasse pas 12 %. Dans toute l'Afrique subsaharienne, moins de 30 % de la population a accès à l'électricité. De plus, il s'agit de la seule région du monde où le nombre total de personnes privées d'électricité continue d'augmenter régulièrement ; malheureusement, cette tendance inquiétante devrait se poursuivre. Enfin, la proportion de la population qui utilise de la biomasse comme principal combustible pour la cuisson des aliments ne représente pas moins de 90 % dans certaines parties de l'Afrique subsaharienne.

### L'initiative de l'UE pour l'énergie

L'UE a été l'une des premières entités à s'attaquer au problème de l'accès à l'énergie en lançant, au Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg (2002), l'Initiative Énergie pour l'éradication de la pauvreté et le développement durable (EUEI). Le rapport intitulé *Energy for the Poor* (DFID, 2002), qui a été publié à l'occasion de ce sommet, a défini le contexte dans lequel s'inscrirait l'EUEI, et mis en relief le lien important existant entre l'accès à l'énergie et la réduction de la pauvreté, en signalant qu'il manquait un Objectif du millénaire pour le développement se référant explicitement à l'énergie. L'EUEI visait un triple objectif : renforcer la sensibilisation des responsables politiques de haut niveau, favoriser la cohérence des activités relatives à l'énergie et promouvoir les synergies entre ces activités, et mobiliser de nouvelles ressources (capitales, technologies et ressources humaines) auprès du secteur privé, des institutions financières, de la société civile et des utilisateurs finaux. L'UE a créé la Facilité de dialogue et de partenariat de l'EUEI<sup>1</sup> pour aider les pays en développement à intégrer l'énergie dans leurs stratégies de lutte contre la pauvreté, et elle a lancé la première Facilité ACP<sup>2</sup>-UE pour l'énergie<sup>3</sup> afin d'aborder de manière décentralisée et ascendante le problème de l'accès à l'énergie.

À Lisbonne, en décembre 2007, une puissante impulsion a été imprimée à l'initiative concernant l'énergie en Afrique, lorsque l'UE et ce continent ont décidé de créer le Partenariat Afrique-UE pour l'énergie<sup>4</sup> (PAEE) dans le cadre d'une stratégie commune UE-Afrique. Le PAEE qui s'inscrit dans le prolongement direct de l'Initiative de l'UE pour l'énergie, a été conçu pour servir durablement de cadre de dialogue politique structuré et de coopération entre l'Afrique et l'UE sur les questions énergétiques d'importance stratégique, en tenant compte des besoins tant de l'Afrique que de l'Europe. J'ai participé à Vienne (septembre 2010) à une réunion à haut niveau de ce partenariat au cours de laquelle nous sommes convenus avec nos partenaires africains de trois objectifs communs : fournir à 100 millions de personnes de plus d'ici à 2020 des services énergétiques modernes ; doubler la capacité d'interconnexion énergétique en Afrique ainsi qu'entre l'Afrique et l'Europe ; et accroître de 10 000 MW la puissance installée d'origine hydraulique, de 5 000 MW celle d'origine éolienne et de 500 MW celle des installations solaires. Ainsi, avant même le lancement de l'initiative « Énergie durable pour tous », nous étions sur la bonne voie avec le PAEE.

*En 2010, l'UE a intensifié le financement des projets d'accès à l'énergie en Afrique.*

En mai 2009, le Conseil de l'Union européenne, dans ses conclusions concernant l'énergie et le développement<sup>5</sup>, a mis tout particulièrement l'accent sur l'aide à accorder

pour développer l'accès aux services énergétiques modernes dans les zones rurales et périurbaines en Afrique, en recourant à des solutions décentralisées et en privilégiant les énergies renouvelables. Pour donner suite à ces conclusions du Conseil, le financement de la Facilité pour l'énergie destinée aux pays ACP a été porté de 200 à 400 millions d'euros.

Au total, la Commission européenne a dépensé en moyenne quelque 315 millions d'euros par an au cours des sept années écoulées<sup>6</sup> pour améliorer l'état du secteur de l'énergie dans les pays en développement, et notamment pour ouvrir plus largement l'accès aux services énergétiques modernes (encadré 5.1). Un nouveau mécanisme de panachage des financements a été mis en place en 2010 ; ce mécanisme regroupe les ressources sous forme de dons de l'UE et les prêts des institutions européennes de financement du développement (IEFD) afin de faire passer à une échelle supérieure les projets bénéficiant d'un soutien dans le cadre de la Facilité énergie pour améliorer l'accès à l'énergie. De plus, la Banque européenne d'investissement (BEI) accorde depuis quelques années un degré de priorité élevé à l'énergie et a ainsi alloué des milliards d'euros d'aide aux pays en développement sous la forme de prêts à des conditions de faveur.

Dans son *Programme pour le changement* de 2011 (CE, 2011), l'UE envisage de se concentrer davantage sur l'investissement dans les moteurs d'une croissance économique inclusive et durable. L'énergie durable est essentielle pour instaurer une telle croissance. La mobilisation de l'immense potentiel de l'énergie durable permettra de créer des emplois tout en assurant la conservation des ressources naturelles essentielles et les investissements nécessaires à cet égard, en favorisant la transition vers des solutions économes en ressources et à faible émission de carbone et en contribuant à l'éradication de la pauvreté. En reconnaissant que sans accès à l'énergie, il ne saurait advenir de véritable développement, le *Programme pour le changement* vise à mettre l'énergie au service du développement.

## Accès et intégration

*Les coûts économiques du manque de fiabilité des services d'électricité peuvent s'élever à 1-2 % du PIB.*

Il conviendra, pour concrétiser l'objectif d'une énergie durable pour tous à l'horizon 2030, de travailler sur tous les aspects de l'approvisionnement en électricité – la production, le transport et la distribution au consommateur final, ainsi que le raccordement effectif des clients. Il s'agira en outre de redoubler d'efforts pour moderniser les combustibles de cuisson et développer les utilisations productives de l'énergie. La Commission européenne a mis son expérience et ses instruments financiers au service des trois objectifs définis dans le cadre du Partenariat Afrique-UE pour l'énergie, à savoir l'accès à des services énergétiques modernes, l'intégration régionale et la production diversifiée d'électricité d'origine renouvelable.

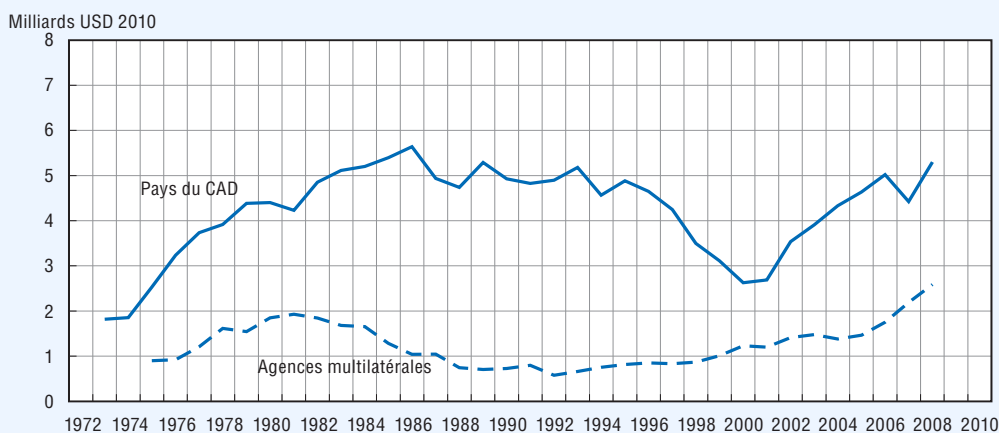
**Accès à l'énergie.** Grâce à la Facilité ACP-UE pour l'énergie, l'UE a participé à plus de 130 projets dans les pays ACP. En engageant des ressources à hauteur d'environ 340 millions d'euros, la Facilité a enclenché un effet de levier par lequel d'autres sources, publiques et privées, ont mobilisé un montant à peu près équivalent. Globalement, les pays concernés ont pu procurer des services énergétiques modernes à une population comprise entre 12 et 13 millions de personnes. De surcroît, les projets nous ont permis d'acquérir une expérience précieuse en donnant naissance à un grand nombre d'exemples intéressants concernant l'amélioration possible de la fourniture d'électricité et l'utilisation

### Encadré 5.1. Évolution de l'aide : énergie

Entre le milieu des années 80 et le début des années 2000, l'aide ventilable par secteur allouée à l'énergie est tombée de plus de 8 % à environ 4 %. Elle a toutefois de nouveau augmenté durant la dernière décennie pour renouer avec les niveaux record enregistrés dans le milieu des années 80 en termes réels. La baisse s'est amorcée au moment de l'entrée en vigueur de l'Ensemble d'Helsinki en 1992. Celui-ci interdisait le recours à l'aide liée pour les projets commercialement viables, ce qui s'est traduit par un fléchissement de l'aide aux projets énergétiques au profit de l'aide au renforcement des capacités (à l'appui de l'élaboration des politiques énergétiques, par exemple), laquelle nécessitait moins de moyens financiers. L'aide au secteur de l'énergie a connu un regain au début des années 2000, le Protocole de Kyoto ayant éveillé l'intérêt des donateurs pour les projets axés sur l'énergie renouvelable.

### Graphique 5.2. Évolution de l'aide au secteur de l'énergie

Engagements 1973-2010, moyenne mobile sur cinq ans, prix constants de 2010

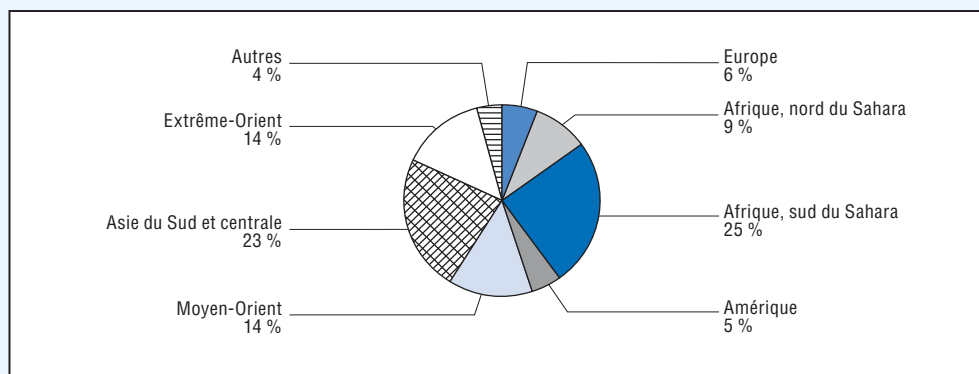


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932701511>

En 2009-10, le montant total des engagements annuels d'aide en faveur de l'énergie a atteint, en moyenne, près de 10 milliards USD. S'agissant des membres du CAD, les montants les plus élevés qui ont été accordés en 2009-10 provenaient du Japon (2 milliards USD) et de l'Allemagne (1.6 milliard USD). Pour ce qui est de l'aide multilatérale, les apports les plus importants (1.6 milliard USD) ont été ceux de l'Association internationale de développement (IDA), guichet de la Banque mondiale administrant les prêts assortis de conditions de faveur.

### Graphique 5.3. Ventilation régionale de l'aide au secteur de l'énergie pour l'ensemble des donateurs

Engagements 2005-10



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932701530>


Encadré 5.1. **Évolution de l'aide : énergie (suite)**

Durant la période 2005-10, les apports d'aide destinés au secteur de l'énergie ont ciblé principalement l'Asie, Moyen-Orient compris, (51 %) et l'Afrique (34 %).

**Tableau 5.1. Ventilation de l'aide au secteur de l'énergie par donneur 2005-10<sup>1</sup>**  
Montant annuel moyen des engagements et des versements, pourcentage de l'aide totale ventilable par secteur, prix constants de 2010

	Engagements, millions USD			% de l'aide allouable par secteur			Versements, millions USD		
	2005-06	2007-08	2009-10	2005-06	2007-08	2009-10	2005-06	2007-08	2009-10
Allemagne	558	849	1 582	10	12	18	239	470	1 040
Australie	10	25	14	1	1	0	7	15	14
Autriche	8	9	15	3	2	4	5	9	12
Belgique	5	30	59	1	3	5	3	5	36
Canada	16	11	3	1	0	0	14	9	11
Corée	2	127	161	1	11	10	17	15	46
Danemark	53	47	17	4	5	1	45	51	28
Espagne	41	261	271	3	9	8	52	73	306
États-Unis	1 269	1 476	940	7	7	4	1 629	1 108	605
Finlande	38	6	58	8	1	7	4	10	14
France	106	108	304	3	2	5	94	126	105
Grèce	0	1	1	0	0	1	0	1	1
Irlande	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Italie	197	27	3	24	3	0	102	78	41
Japon	1 415	1 848	2 065	13	14	16	980	1 435	1 469
Luxembourg	1	2	1	0	1	0	1	2	1
Norvège	84	186	203	4	8	7	127	256	134
Nouvelle-Zélande	3	1	1	1	0	0	1	1	0
Pays-Bas	66	139	168	2	4	4	43	80	105
Portugal	1	0	25	0	0	10	1	0	25
Royaume-Uni	114	37	97	3	1	2	63	42	108
Suède	45	59	69	2	4	4	46	51	57
Suisse	23	22	27	3	2	3	25	17	14
<b>Total des pays du CAD</b>	<b>4 052</b>	<b>5 272</b>	<b>6 084</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>3 496</b>	<b>3 854</b>	<b>4 172</b>
Émirats arabes unis	..	..	112	..	..	9	..	..	9
Koweït (FKDEA)	..	..	243	..	..	47	..	..	111
<b>Autres donateurs bilatéraux</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>356</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>20</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>120</b>
Banque de dév. Isl.	..	..	6	..	..	3	..	..	0
FAfD	57	204	345	4	14	14	43	41	101
FAsD	39	77	352	3	5	18	..	..	46
FEM	..	..	67	..	..	11	..	7	2
FODI	..	..	104	..	..	17	..	..	25
Fonds arabe (FADES)	..	316	538	..	46	46	..	198	431
Fonds du dév. nordique	..	..	15	..	..	30	..	..	1
IDA	717	1 361	1 627	8	11	12	469	782	992
IDB Sp. Fund	20	23	59	4	8	9	..	..	27
Institutions de l'UE	508	445	272	5	5	3	153	252	319
Autres UN	1	6	25	..	11	0	1	3	13
<b>Total multilatéral</b>	<b>1 342</b>	<b>2 433</b>	<b>3 410</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>665</b>	<b>1 285</b>	<b>1 957</b>
<i>Pour mémoire : Institutions de l'UE + États membres de l'UE</i>									
<i>de l'UE + États membres de l'UE</i>	1 739	2 021	2 942	5	5	6	849	1 250	2 197
<b>Total</b>	<b>5 393</b>	<b>7 705</b>	<b>9 850</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>4 160</b>	<b>5 138</b>	<b>6 249</b>

1. La ligne « Pour mémoire : Institutions de l'UE + États membres de l'UE » indique la somme des versements des membres de l'UE aux pays en développement et des sorties de fonds des Institutions de l'UE au profit des pays en développement.

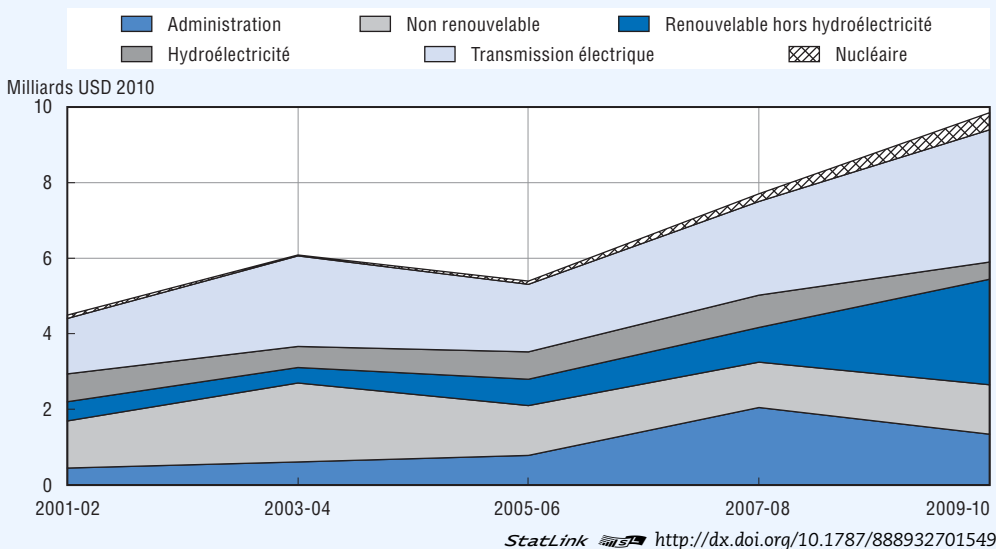
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932701606>

**Encadré 5.1. Évolution de l'aide : énergie (suite)**

Au cours des dix dernières années, les donateurs ont réorienté leur aide, qui s'est déplacée des sources d'énergie non renouvelables vers les sources renouvelables. En 2009-10, plus de la moitié des programmes d'aide des membres du CAD dans le secteur de l'énergie avait pour objectif significatif ou principal des problèmes d'environnement.

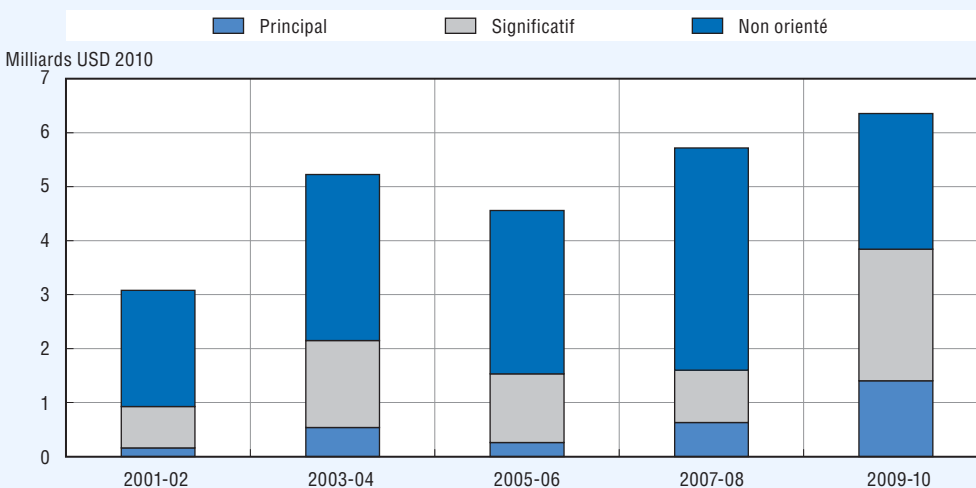
**Graphique 5.4. Ventilation sous-sectorielle de l'aide au secteur de l'énergie pour l'ensemble des donateurs**

Engagements annuels moyens, prix constants de 2010



**Graphique 5.5. Aide des membres du CAD axée sur l'environnement dans le secteur de l'énergie<sup>1</sup>**

Engagements annuels moyens, prix constants



1. Les données concernant l'aide des membres du CAD ciblée sur des problèmes d'environnement sont recueillies à l'aide du marqueur « aide à l'environnement ». Les membres du CAD trient et classent chaque activité d'aide notifiée dans le Système de notification des pays créanciers (SNPC) selon que l'environnement : i) est leur « objectif principal » ou un « objectif significatif » ; ou ii) ne fait pas partie de leurs objectifs. « Principal » signifie que l'environnement est un objectif explicite de l'activité et occupe une place essentielle dans sa conception. « Significatif » signifie que l'environnement est un objectif important, mais secondaire, de l'activité.

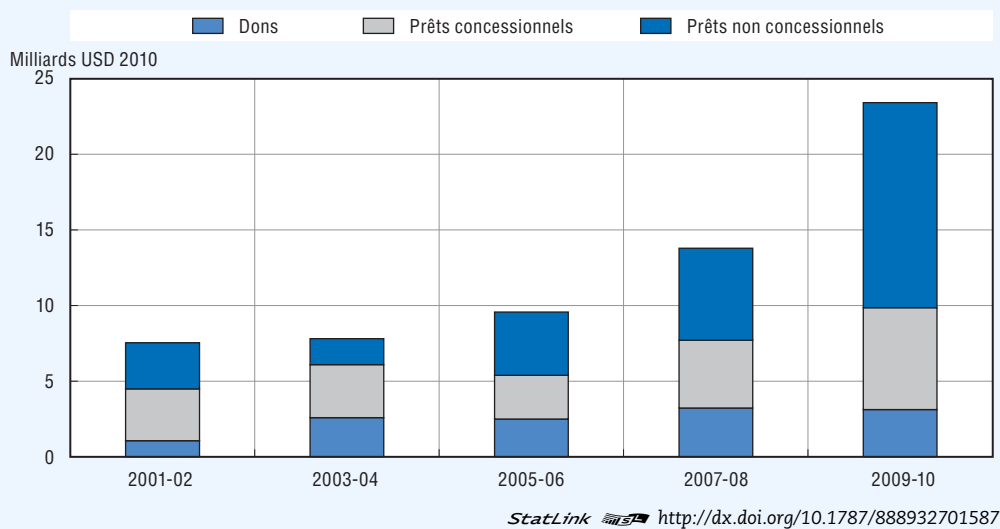
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932701568>

Encadré 5.1. **Évolution de l'aide : énergie (suite)**

Si l'aide au secteur de l'énergie a augmenté, le financement de projets énergétiques aux conditions du marché a progressé encore plus rapidement : la part des apports de capitaux à des conditions non libérales dans les apports totaux au secteur de l'énergie représentait 58 % en 2009-10, contre 22 % en 2003-04. Ces apports proviennent principalement des organismes multilatéraux.

Graphique 5.6. **Montant total de l'aide allouée au secteur de l'énergie : dons et prêts assortis, ou non, de conditions libérales**

Engagements annuels moyens, prix constants

Source : [www.oecd.org/dac/stats/energy](http://www.oecd.org/dac/stats/energy).

plus efficace des ressources de biomasse. En Ouganda, le projet PAMENU (*Providing Access to Modern Energy in Northern Uganda*), cofinancé par la GIZ<sup>7</sup>, est très représentatif. Doté de fonds très limités, le projet a réussi à offrir des services énergétiques modernes à plus de 1 million de personnes, dont 220 institutions sociales et petites et moyennes entreprises. Parmi les technologies utilisées figurent des foyers de cuisson à bon rendement, des microcentrales hydrauliques et des systèmes solaires photovoltaïques (PV).

*L'énergie durable est essentielle pour une croissance économique durable et inclusive.*

**Intégration régionale.** Les interconnexions des systèmes électriques nationaux laissant à désirer en Afrique, la fiabilité des approvisionnements en énergie y est faible ; de plus, les services assurés par les infrastructures de l'électricité y représentent une faible partie seulement de ceux qui le sont ailleurs dans le monde. Les coûts économiques du manque de fiabilité des approvisionnements électriques peuvent facilement s'élever à 1 % ou 2 % du PIB.

Les projets de portée régionale peuvent jouer un rôle essentiel dans l'amélioration de l'interconnectivité. Le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures (ITF)<sup>8</sup>, outil de financement des investissements infrastructurels à vocation régionale, en est un exemple.

Ce fonds, qui fonctionne depuis juin 2007, regroupe les ressources sous forme de dons de la Commission européenne et des États membres de l'UE, et la capacité de prêt de la BEI, des institutions européennes de financement du développement (IEFD) et de la Banque africaine de développement (BAfD). Depuis sa création, l'ITF a réuni près de 400 millions d'euros. Sur les 300 millions d'euros d'engagements à ce jour, environ 50 % sont allés au secteur de l'énergie, ce qui a permis de financer une trentaine de projets énergétiques majeurs et de mobiliser plus d'un milliard EUR d'investissements. L'un des premiers projets financés a été l'aménagement hydroélectrique de Félou, sur le fleuve Sénégal. Cet aménagement, d'une puissance installée de 60 MW, qui a coûté environ 200 millions d'euros, a été cofinancé par le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures. Cette centrale au fil de l'eau (c'est-à-dire sans grand barrage) exploite l'énergie naturelle des chutes de Félou, sur le fleuve Sénégal, à quelque 15 kilomètres en amont de la ville de Kayes au Mali. Dans cette région qui souffre d'un déficit chronique d'électricité, elle produit de l'énergie hydroélectrique à bas coût destinée au Mali, à la Mauritanie et au Sénégal.

Le projet de Félou a été suivi de beaucoup d'autres. Citons à titre d'exemple l'interconnexion « Caprivi », ligne de transport CCHT<sup>9</sup> de 970 kilomètres, d'une capacité de 300 MW, qui relie la Zambie à la Namibie, et concourt aussi à l'électrification rurale du nord de la Namibie. L'ITF a également contribué au financement d'un mécanisme d'atténuation des risques afin que des installations géothermiques soient construites dans trois pays d'Afrique de l'Est. Les projets régionaux de ce type contribueront à l'amélioration de la sécurité énergétique, de la résilience au changement climatique et de la fiabilité de l'approvisionnement en électricité.

*Les projets d'énergie renouvelable qui mobilisent des capitaux privés sont d'excellents exemples d'aide à fort impact.*

Enfin, pour stimuler les investissements privés dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, l'UE a fourni des ressources financières au Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables<sup>10</sup> (GEEREF), doté de 108 millions d'euros, qui a été créé pour remédier à une défaillance du marché concernant le financement de projets de petite et moyenne envergure dans les pays en développement. En tant qu'investisseur de référence, le GEEREF crée et finance des fonds régionaux qui, à leur tour, apportent du capital-risque pour financer des projets en y prenant des participations. Le GEEREF investit dans le monde entier mais accorde la priorité aux pays moins avancés. L'une de ses missions principales est de faciliter l'émergence d'une nouvelle catégorie de gestionnaires de fonds ayant pour vocation d'œuvrer, sur des bases financières saines, en faveur de l'accès à l'énergie durable et de la lutte contre le changement climatique. Grâce à son mécanisme d'assistance technique, le GEEREF peut aussi dispenser une aide décisive dans la phase de création des fonds régionaux. Des projets hydroélectriques, éoliens et d'exploitation de la biomasse en Asie et en Afrique figurent dans son portefeuille actuel de projets. Ces projets exercent un puissant effet catalyseur en attirant des capitaux privés, et constituent un excellent exemple d'aide à fort impact.

## Défis et obstacles

Dans les pays à faible revenu, élargir l'accès doit être notre priorité. Nous avons besoin de financements privés d'une importance sans précédent. Nous avons besoin d'une transformation permettant de développer la production, le transport et la distribution



d'énergie, et de déployer des technologies hors réseau, non pas à l'échelle de 10 ou 20 GigaWatts, mais de centaines de GigaWatts. De plus, nous devons privilégier les pays et régions où, comme en Afrique subsaharienne, l'inégalité d'accès est la plus grande. (Déclaration de Vijay Iyer, directeur du Département des énergies durables à la Banque mondiale, au Sommet mondial des énergies de l'avenir, Abu Dhabi, février 2012)

Cette déclaration nous rappelle que d'immenses défis doivent être relevés. Sachant qu'environ 1.3 milliard de personnes n'ont toujours pas accès à l'électricité, et qu'un milliard de plus doivent pour le moins surmonter les difficultés que pose un accès non fiable, nous devons à l'évidence augmenter la mise. Pour assurer la distribution d'énergie durable à tous en 2030, il faudra accroître sensiblement les investissements et la production d'électricité et développer le transport et la distribution de l'énergie.

*L'aide ne permettra pas à elle seule de relever le défi de l'énergie durable.*

Compte tenu des engagements financiers colossaux que suppose la réalisation des objectifs de l'initiative « Énergie durable pour tous », l'interaction entre les politiques et les ressources financières revêt une importance primordiale. L'aide publique au développement (APD), pour essentielle qu'elle soit, ne permettra pas à elle seule de relever le défi. Le succès dépendra de l'aptitude à obtenir une participation beaucoup plus importante du secteur privé, à la fois dans l'investissement et le financement. Si nous voulons exploiter toutes les possibilités offertes par le développement du secteur de l'énergie, il sera indispensable que nos pays partenaires du monde en développement soient dotés de cadres juridiques et institutionnels répondant aux critères de transparence et de responsabilité nécessaires pour attirer d'importants investissements privés. Ils devront également être capables de monter des projets susceptibles de bénéficier de concours financiers.

Le *Programme pour le changement* de l'UE insiste sur la nécessité de tirer le meilleur parti de l'aide au développement, en utilisant des dons pour lever des capitaux privés. Si les exemples qui précèdent montrent que nous y travaillons déjà, il nous faut à présent intensifier considérablement l'effort dans ce domaine. Il importe également de rappeler que les investissements dans le secteur de l'énergie ne nécessitent pas toujours une aide massive sous forme de dons. De fait, si des mécanismes appropriés de gestion et de récupération des coûts sont en place, ces investissements peuvent produire des revenus réguliers. Même si ces revenus risquent de ne pas être toujours suffisants pour couvrir la totalité du coût d'investissement initial, il apparaît qu'avec des fonds relativement limités, l'aide peut avoir des retombées considérables.

Compte tenu de son ambitieux programme énergétique visant à atteindre en 2020 l'objectif des « 20-20-20 »<sup>11</sup>, l'UE est bien placée pour mettre en œuvre son savoir-faire technique et apporter son soutien. À l'avant-garde dans les domaines des technologies des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, l'UE possède une précieuse expérience en ce qui concerne les mesures juridiques et administratives nécessaires pour catalyser l'investissement dans des technologies énergétiques modernes – qu'il s'agisse des énergies renouvelables, des réseaux avancés ou de l'efficacité énergétique.

Cependant, l'existence de la technologie ne déclenchera pas à elle seule l'investissement. Si l'initiative « Énergie durable pour tous » offre à nos pays partenaires du monde en développement des opportunités, elle pose également des défis puisqu'il leur faudra, entre

autres, établir des priorités, trouver des pratiques adaptées et créer un environnement propice aux affaires. Les pays en développement devront impérativement en passer par là pour instaurer un climat de confiance dans lequel le secteur privé et les investisseurs pourront se sentir à l'aise, ce climat ne pouvant, par ailleurs, être instauré en l'absence d'un ferme engagement politique.

L'UE est prête à œuvrer en partenariat pour y parvenir. L'initiative « Énergie durable pour tous » offre peut-être certaines des possibilités les plus intéressantes du XXI<sup>e</sup> siècle – aussi bien pour l'UE que pour nos pays partenaires – en cette période de difficultés financières. Cependant, à mesure que nous irons de l'avant, de nouveaux marchés verront le jour et de nouveaux partenariats productifs seront bâtis ; nos pays partenaires auront recours à de nouvelles technologies innovantes ; et les revenus et la situation de l'emploi seront améliorés, directement ou indirectement. En fait, nous sommes engagés dans une véritable révolution énergétique.

### La voie à suivre

L'initiative « Énergie durable pour tous » des Nations unies appelle des efforts concertés de toutes les parties prenantes. L'UE, qui verse plus de la moitié de l'APD mondiale, souscrit pleinement aux trois objectifs de l'initiative et est engagée sans réserve à les poursuivre. De fait, ces objectifs sont très proches des ambitions affichées et des politiques déjà adoptées par l'UE.

*Les investisseurs ont besoin d'un climat de confiance dont l'instauration nécessite notamment un ferme engagement politique.*

Avec la volonté politique nécessaire, les objectifs du Secrétaire général des Nations unies sont parfaitement réalisables, et il y a de réels avantages à en tirer. À l'UE, nous sommes résolus à faire en sorte que ces avantages profitent à nos pays partenaires du monde en développement, en créant des synergies entre les politiques intérieures et extérieures. L'engagement que nous avons pris de jouer un rôle majeur dans la réalisation des objectifs considérés en mettant à profit notre vaste expérience conjuguée à de solides compétences, et d'apporter des résultats et des financements conformes à nos promesses, demeure indéfectible.

Il nous faut maintenant nous engager pour de bon dans une tâche difficile. En tant que partenaires, nous devons nous concentrer sur les aspects pratiques pour finaliser rapidement un plan d'action concret, mais ambitieux, qui débouchera sur des résultats tangibles. Nous devons travailler tous ensemble à l'élaboration de stratégies nationales d'accès à l'énergie et à leur mise en œuvre dans les meilleurs délais dans les pays en développement. De plus, l'implication directe des pays bénéficiaires doit être le principe fondamental de notre initiative.

Les projets les plus audacieux, dès lors qu'ils reposent sur des engagements précis, transparents et assortis d'un suivi, sont réalisables : l'UE le sait, forte de sa propre expérience. Ce qui semblait très ambitieux aux États membres de l'UE il y a quelques années à peine est maintenant considéré comme allant de soi et relevant du cours normal des choses. N'ayons donc pas peur d'être ambitieux. Nous devons être convaincus que l'énergie durable pour tous ouvre des perspectives illimitées.

## Notes

1. [www.euei-pdf.org/fr](http://www.euei-pdf.org/fr).
2. ACP : Afrique, Caraïbes et Pacifique.
3. <http://ec.europa.eu/europeaid/where/acp/regional-cooperation/energy>.
4. [www.africa-eu-partnership.org/fr](http://www.africa-eu-partnership.org/fr).
5. Conclusions du Conseil sur l'accès aux sources d'énergie renouvelables au niveau local dans les pays en développement, Bruxelles, 19 mai 2009.
6. Engagements d'APD en faveur de l'énergie 2005-11, base de données interne de la Commission.
7. *Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit*, ou Agence allemande de coopération internationale.
8. [www.eu-africa-infrastructure-tf.net](http://www.eu-africa-infrastructure-tf.net).
9. CCHT : courant continu haute tension.
10. <http://geeref.com>.
11. À l'horizon 2020 : réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre ; 20 % de l'énergie consommée au sein de l'UE provenant de ressources renouvelables ; et réduction de 20 % de la consommation d'énergie primaire grâce à l'amélioration de l'efficacité énergétique.

## Références

- Agence internationale de l'énergie (AIE) (2011), *World Energy Outlook 2011*, Éditions OCDE, Paris.
- Commission européenne (CE) (2011), *Increasing the Impact of EU Development Policy: An Agenda for Change* (Accroître l'impact de la politique de développement de l'Union européenne : un programme pour le changement), CE, Bruxelles, <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0637:FIN:EN:PDF>.
- Département du Royaume-Uni pour le développement international (DFID) (2002), *Energy for the Poor, Underpinning the Millennium Development Goals*, DFID, Londres.
- Initiative de l'UE pour l'énergie et GIZ (2011), *Productive Uses of Energy – A Manual for Electrification Practitioners*, Initiative de l'UE pour l'énergie, Bruxelles.
- Practical Action (2010), *Poor People's Energy Outlook 2010*.



## PARTIE II

### Chapitre 6

# Lutter contre les polluants atmosphériques pour produire des effets positifs durables sur le climat

*par*

Lena Ek

Ministre de l'Environnement, Suède

Les polluants climatiques à courte durée de vie (PCCDV) sont des substances chimiques qui restent dans l'atmosphère de quelques jours à quelques décennies au maximum. Ils comprennent le noir de carbone (issu, par exemple, de la suie produite par le feu de bois), le méthane (lié à la production de pétrole et de gaz et aux déchets urbains) et l'ozone troposphérique (émis par les véhicules à moteur). En plus d'être de puissants gaz à effet de serre, ce sont des polluants atmosphériques dangereux qui ont divers effets nocifs sur la santé humaine, l'agriculture et les écosystèmes. Pourtant, les risques induits par ces substances chimiques sont très peu connus du grand public. Réduire les émissions de polluants climatiques à courte durée de vie pourrait être le seul moyen de ralentir le réchauffement climatique à l'échelle mondiale et régionale à court terme (10-30 ans), tout en produisant des effets bénéfiques immédiats sur la qualité de l'air. Dans ce chapitre, l'auteur revient sur quelques-unes des initiatives engagées pour lutter contre ces polluants et exercer en même temps un impact positif sur les pays en développement. Nombre d'entre elles sont peu coûteuses car les investissements initiaux requis sont compensés par les économies réalisées ultérieurement, par exemple grâce à une moindre consommation de combustible ou à l'exploitation du méthane récupéré. Une action s'impose au niveau mondial pour mieux connaître ce problème, encourager et faciliter les initiatives nationales et régionales, et soutenir la mise en œuvre généralisée de mesures de lutte contre les polluants climatiques à courte durée de vie. En mars 2012, la Suède, le Bangladesh, le Canada, le Ghana, le Mexique et les États-Unis ont inauguré la Coalition pour le climat et la qualité de l'air, partenariat d'envergure mondiale dont la finalité est d'aider les pays en développement à intensifier leur action contre les PCCDV.

## Impact des polluants climatiques à courte durée de vie sur l'environnement

*Pour maintenir le réchauffement de la planète sous le seuil de 2 °C, réduire les PCCDV pourrait s'avérer décisif.*

Les émissions mondiales de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) continuent d'augmenter et ont ainsi atteint en 2010 le niveau sans précédent de 32 milliards de tonnes. La concentration en gaz à effet de serre à longue durée de vie s'approche rapidement des niveaux susceptibles d'induire, selon les prévisions, une hausse de la température annuelle moyenne mondiale de plus de deux degrés Celsius (2 °C) d'ici à 2100. Selon les meilleurs spécialistes scientifiques, pour avoir une chance de réussir à limiter le réchauffement de la planète à 2 °C, il est nécessaire de réduire de façon sensible les émissions mondiales de CO<sub>2</sub> d'ici à 2015, et de les diviser au moins par deux à l'horizon 2050.

Axer les efforts sur les polluants climatiques à courte durée de vie (PCCDV, voir encadré 6.1) constitue un moyen efficace d'atténuer l'impact du changement climatique à court terme, sans perdre de vue l'importance capitale que revêt la réduction des émissions de gaz à effet de serre à longue durée de vie. Les PCCDV sont, après le CO<sub>2</sub>, les substances qui contribuent le plus à l'augmentation d'origine humaine (anthropique) de l'effet de serre mondial. Les dernières données scientifiques confirment qu'une diminution des polluants climatiques à courte durée de vie pourrait avoir des effets non négligeables sur le changement climatique dans un délai de 10 à 30 années, ce qui est indispensable pour pouvoir limiter le réchauffement de la planète à 2 °C d'ici à 2100 (PNUE, 2011a).

Les polluants climatiques à courte durée de vie sont en outre des substances dangereuses pour l'atmosphère qui ont divers effets nocifs sur la santé humaine, l'agriculture et les écosystèmes (encadré 6.2). Selon une étude récente du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE, 2011a), la mise en œuvre généralisée d'un ensemble de 16 mesures visant à réduire les émissions de PCCDV d'ici à 2030, pourrait avoir les effets positifs suivants :

- quatre millions de décès prématurés dus à la pollution de l'air extérieur et 1.6 million de décès engendrés par la pollution de l'air intérieur, pourraient être évités chaque année ;
- les pertes de récolte pourraient diminuer de 52 millions de tonnes par an pour le riz, le maïs, le soja et le blé si les concentrations d'ozone troposphérique étaient plus faibles ;
- le réchauffement climatique pourrait enregistrer une baisse pouvant atteindre 0.5 °C au niveau mondial d'ici à 2050, et de 0.7 °C en Arctique d'ici à 2040.

*Réduire les émissions de noir de carbone et de méthane, c'est potentiellement sauver des vies, économiser de l'argent et favoriser le développement.*

Dans bien des pays en développement, réduire les émissions de polluants climatiques à courte durée de vie est une nécessité vitale, notamment du point de vue de la santé et de

### Encadré 6.1. Que sont les PCCDV ?

Les PCCDV, ou polluants climatiques à courte durée de vie, sont des substances chimiques qui restent dans l'atmosphère de quelques jours à quelques décennies au maximum. Ils comprennent le noir de carbone, le méthane et l'ozone troposphérique.

**Noir de carbone** : présent dans l'atmosphère sous forme de particules, sa contribution au réchauffement climatique est de 460 à 1 500 fois supérieure à celle du CO<sub>2</sub>. D'une durée de vie comprise entre quelques jours et quelques semaines, le noir de carbone est l'un des composants les plus importants de la suie et il résulte de la combustion incomplète de combustibles fossiles et d'éléments de la biomasse. Lorsqu'il se dépose sur des surfaces glacées ou enneigées, le noir de carbone a un double effet de réchauffement atmosphérique et d'accélération de la fonte. De plus, il a une incidence sur la formation des nuages et influe sur la circulation atmosphérique régionale et le régime des précipitations. Le noir de carbone est en outre l'un des composants principaux des particules à l'origine de la pollution de l'air, première cause environnementale de mortalité prématurée au niveau mondial.

**Méthane (CH<sub>4</sub>)** : gaz à effet de serre, il est plus de 20 fois plus puissant que le CO<sub>2</sub> s'agissant de l'impact sur le réchauffement climatique. D'un temps de séjour dans l'atmosphère d'environ 12 ans, il peut résulter de phénomènes naturels (décomposition de déchets végétaux et animaux, par exemple) ou être issu de l'activité humaine, notamment des mines de charbon, des processus liés à l'exploitation du pétrole et du gaz naturel, et des décharges (voir troisième section). Le méthane a une incidence directe sur le système climatique et des effets indirects sur la santé humaine et les écosystèmes, en particulier du fait de son rôle de précurseur de l'ozone troposphérique.

**Ozone troposphérique ou ozone de la basse atmosphère (O<sub>3</sub>)** : présent dans la partie la plus basse de l'atmosphère (jusqu'à 10-15 kilomètres d'altitude), il est responsable d'une grande part de l'augmentation anthropique de l'effet de serre mondial. D'une durée de vie de quelques jours à quelques semaines, il n'est pas émis directement mais résulte de l'oxydation photochimique d'autres agents, appelés précurseurs de l'ozone, qui sont essentiellement le méthane (CH<sub>4</sub>) mais aussi le monoxyde de carbone (CO), les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) et les oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>). L'ozone troposphérique est un polluant nocif, et ce tant pour la santé humaine que pour la végétation, et il est à l'origine d'importantes baisses de rendement des cultures.

Source : Site internet de la Coalition pour le climat et la qualité de l'air <http://hqweb.unep.org/ccac/ShortLivedClimatePollutants/tabid/101650/Default.aspx>, consulté le 11 juin 2012.

la production alimentaire. Or, ce sont précisément ces pays qui observent une carence des ressources financières nécessaires à la réduction des émissions de PCCDV. Il est donc particulièrement important de trouver des mesures de réduction des PCCDV qui permettent de faire réellement des économies. Car, judicieusement choisies, ces mesures peuvent être source d'économies supplémentaires dans les domaines de la santé publique et de la production alimentaire, ce qui constitue un solide argument en faveur de leur intégration dans la stratégie de développement et de lutte contre la pauvreté de ces pays.

En s'attaquant en particulier aux émissions de noir de carbone, les régions constateraient immédiatement des retombées positives sur le plan de la santé. Elles tireraient aussi grand profit des effets bénéfiques que sont l'atténuation du réchauffement climatique à l'échelle régionale, une moindre perturbation des conditions météorologiques régionales et une forte diminution des pertes de cultures liées à des niveaux d'ozone élevés. Lutter contre la pollution de l'air intérieur due aux seuls fourneaux peut également avoir des conséquences

**Encadré 6.2. Impact régional des polluants climatiques à courte durée de vie**

De nombreuses régions du monde subissent les conséquences néfastes de l'accélération du changement climatique. C'est notamment le cas de l'Arctique, de l'Asie du Sud, de certaines parties de l'Afrique et de plusieurs zones montagneuses ou à forte densité de population. En Asie du Sud, par exemple, les polluants climatiques à courte durée de vie menacent les systèmes climatiques régionaux, comme la mousson, ainsi que l'équilibre hydrologique, ce qui peut avoir une incidence sur la sécurité alimentaire et les ressources en eau. S'agissant de l'Arctique, les PCCDV – noir de carbone, essentiellement – transportés dans l'atmosphère vers les hautes latitudes se déposent sur la neige et la glace, exerçant sur l'albédo de surface un impact négatif qui se traduit par un réchauffement et une accélération de la fonte. Avec l'augmentation de la navigation à travers les passages du nord-est et du nord-ouest, les émissions de noir de carbone devraient s'accroître dans l'Arctique, ce qui accentuera encore les phénomènes de réchauffement et de fonte des glaces.

importantes du point de vue de l'égalité entre femmes et hommes, étant donné que la population qui y est le plus exposée est essentiellement composée de femmes et d'enfants.

**Comment réduire les polluants climatiques à courte durée de vie ?**

D'après le PNUE (2011b), des mesures ciblant le noir de carbone et les précurseurs de l'ozone existent déjà et pourraient avoir un effet protecteur sur le climat, la santé publique, l'eau, la sécurité alimentaire et les écosystèmes. Il s'agit notamment de la récupération du méthane produit par l'extraction du charbon, du pétrole et du gaz, ainsi que lors de leur transport ; de la capture du méthane émis par les déchets ; de l'utilisation de fourneaux à combustion propre dans les habitations ; de l'équipement des véhicules diesel de filtres à particules ; et de l'interdiction d'incinérer les déchets agricoles à l'air libre. Il est certes possible d'appliquer ces mesures dans leur intégralité au moyen des technologies existantes, mais il faudrait pour ce faire procéder à des investissements stratégiques non négligeables et à la mise en place d'importants dispositifs institutionnels.

La moitié environ de la baisse des émissions de méthane et de noir de carbone peut être réalisée au moyen de mesures qui induiront une réduction nette des coûts (moyenne mondiale) sur leur durée de vie. Ces économies se matérialiseront à travers la compensation des investissements initiaux, par exemple, par une diminution de la consommation de combustible ou l'utilisation du méthane récupéré (voir la prochaine section). En outre, un tiers de la baisse totale des émissions de méthane pourrait être obtenu à un coût relativement bas.

*Les technologies existantes permettraient d'ores et déjà de récupérer jusqu'à 88 % des émissions mondiales de méthane. Ce qu'il faut maintenant, c'est une action coordonnée à l'échelle mondiale.*

Dans les pays en développement, les efforts de lutte contre les PCCDV peuvent s'appuyer sur les institutions, politiques et cadres réglementaires déjà mis en place pour la gestion de la qualité de l'air et, le cas échéant, le changement climatique. Dans nombre de ces pays, ces efforts peuvent être reliés aux objectifs de développement et pleinement intégrés dans les politiques de développement et les stratégies de développement durable. Le remplacement des fourneaux domestiques par d'autres, plus efficaces, est un bon



exemple de décision d'ordre stratégique ayant des effets bénéfiques visibles sur le plan du développement.

Les pays peuvent dès maintenant prendre les dispositions nécessaires pour mettre en œuvre rapidement des mesures de lutte contre les sources les plus visibles de PCCDV, sachant qu'elles auront pour eux de multiples effets bénéfiques. La lutte contre les polluants climatiques à courte durée de vie ne date pas d'hier. Cela fait des décennies que les pays membres de l'OCDE et les organisations internationales soutiennent dans ce domaine des projets et des programmes réalisés à l'échelon mondial, régional et local. Certains sont décrits brièvement ci-après. Les enseignements tirés de ces initiatives pourront aider les pays à intensifier leurs efforts et à élaborer des plans d'action nationaux contre les PCCDV dans les domaines prioritaires.

**Amélioration des appareils de cuisson pour réduire le noir de carbone.** L'Alliance mondiale pour des fourneaux propres, initiative associant secteurs public et privé, a pour but de sauver des vies, d'améliorer les moyens de subsistance, de renforcer l'autonomie des femmes et de combattre le changement climatique en créant un marché mondial vigoureux pour les appareils de cuisson domestiques propres et efficaces. Elle regroupe des organismes très divers – allant des entreprises artisanales à domicile aux grandes sociétés – qui fournissent à grande échelle des cuisinières et des combustibles propres, efficaces, d'un prix abordable et conformes aux besoins des utilisateurs, tout en s'efforçant d'innover en permanence pour améliorer la conception et l'efficacité, ainsi que pour réduire les coûts.

*Les pays en développement peuvent cibler les sources les plus notables de PCCDV, sachant qu'ils en tireront de nombreux avantages.*

**Capture du méthane.** À l'échelle mondiale, les décharges de déchets solides produisent de grandes quantités de méthane. En 2010, d'après les estimations, les décharges représentaient la troisième source de méthane d'origine anthropique, sur le total des émissions de ce méthane, et 11 % du total mondial (IMM, 2011). Le méthane provient de la décomposition de la matière organique biodégradable présente dans les décharges. S'il est récupéré, ce gaz, que l'on appelle également gaz naturel, fournit une énergie propre de premier ordre. Les techniques existantes permettraient de récupérer jusqu'à 88 % des émissions mondiales de méthane (*ibid.*). Les technologies et pratiques de récupération sont d'ailleurs déjà connues et déployées à des degrés divers partout dans le monde.

L'Initiative mondiale sur le méthane (IMM) a pour but de pousser plus loin les actions menées en vue de promouvoir la réduction des émissions de méthane, sa récupération et son utilisation. Elle réunit les ressources et les compétences des 41 pays participants de façon à faciliter le transfert de technologie, le renforcement des capacités et le développement du marché. Trente-quatre de ces pays encouragent également les projets de conversion du gaz de décharge en énergie, en s'efforçant de répertorier les technologies et pratiques qui ont fait leurs preuves et sont adaptées à différents contextes locaux.

*Les pays de l'OCDE produisent 30 % des émissions mondiales de méthane.*

Cependant, en dehors de l'IMM, il n'existe pas d'action coordonnée à l'échelle mondiale pour la récupération du méthane produit par les décharges, et il ressort par conséquent des

prévisions que les émissions vont augmenter. La zone de l'OCDE devrait rester jusqu'en 2030 la région qui produit le plus d'émissions, avec 30 % du total (OCDE, 2012). Parallèlement, sous l'effet de la croissance de leur économie, ainsi que de l'augmentation et de l'urbanisation de leur population, les pays en développement devraient enregistrer une progression constante de leurs émissions. La situation est compliquée par le fait que le coût de l'investissement initial requis pour la mise en œuvre des mesures de récupération du méthane est élevé, alors que le prix du gaz capturé est bas, encore que la moindre consommation de combustible et le coût très faible de l'entretien permettront de réaliser des économies à long terme. En outre, la séparation de la matière organique des autres déchets est une pratique qui exigera une évolution des comportements au sein de la collectivité.

**Partenariats pour un air pur.** Le Partenariat pour des carburants et des véhicules propres (PCVP) du PNUE est un partenariat public-privé qui compte plus de 120 membres dans le monde. Son but est de réduire la pollution atmosphérique dans les pays en développement par le progrès technologique dans le secteur des transports et l'adoption de stratégies visant à promouvoir les carburants et les véhicules non polluants. L'initiative PCVP est, pour le PNUE, un moyen d'encourager les pouvoirs publics à mettre en œuvre les mesures sur l'utilisation d'essence sans plomb et de carburant à faible teneur en soufre prévues dans les accords régionaux conclus en Afrique. Ces processus sont de nature à stimuler fortement la lutte contre les PCCDV.

Le Forum mondial sur la pollution atmosphérique (GAP Forum) réunit réseaux régionaux, organisations internationales et divers autres acteurs en vue de l'élaboration de politiques et de programmes efficaces pour protéger la santé publique et l'environnement contre les effets nocifs de la pollution atmosphérique. Créé en 2004, le GAP Forum est une initiative conjointe de l'Union internationale des associations pour la prévention de la pollution atmosphérique et la protection de l'environnement (UIAPPA) et du *Stockholm Environment Institute* (SEI).

L'Agence suédoise de coopération pour le développement international (Asdi) soutient depuis plus de dix ans les actions en faveur de la qualité de l'air en Asie et en Afrique, et notamment le GAP Forum et le projet ABC (voir ci-dessous), ainsi que le projet RAPIDC (*Regional Air Pollution in Developing Countries*) qui vise à promouvoir l'atténuation de la pollution atmosphérique en Asie du Sud et en Afrique. L'Asdi prête aussi son appui au réseau ENERGIA, qui s'intéresse principalement aux liens entre l'énergie et le rôle des femmes dans la société, notamment aux moyens d'améliorer les appareils de cuisson. Dans la région Hindu Kush-Himalaya, la Suède soutient le programme régional de l'ICIMOD (*International Centre for Integrated Mountain Development*) pour la réduction de l'impact du noir de carbone et d'autres agents de forçage du climat à courte durée de vie.

### **Dissiper le « nuage brun » atmosphérique**

Le nuage brun atmosphérique est un immense nuage de polluants qui recouvre de façon récurrente, par exemple, certaines régions de l'Asie du Sud, à savoir le nord de l'océan Indien, l'Inde et le Pakistan. Sur les photos prises par satellite, ce nuage ressemble à une immense tache brune qui vient planer chaque année entre janvier et mars au-dessus d'une grande partie de l'Asie du Sud et de l'océan Indien. Les nuages bruns atmosphériques sont constitués de particules et autres polluants en suspension dans l'air, qui sont issus de la combustion (feux de bois, gaz d'échappement, fumées d'usines, par exemple), du brûlage de la biomasse et des activités industrielles.

Au niveau régional, le PNUE et l'*Asian Institute of Technology* mènent conjointement le projet **Nuage brun atmosphérique** (ABC), qui a pour objet d'évaluer l'impact des nuages bruns atmosphériques sur la santé humaine, l'hydrologie et l'agriculture. Ce projet a permis de mieux cerner l'impact de la pollution atmosphérique sur le climat en Asie du Sud. Dans le cadre du projet ABC, le projet Surya mis en place en Inde vise à atténuer les effets régionaux et mondiaux du changement climatique d'origine anthropique en réduisant de façon immédiate et ostensible les concentrations atmosphériques de noir de carbone, de méthane et d'ozone par la distribution, dans les zones rurales indiennes, de cuisinières solaires et autres foyers de cuisson à bon rendement énergétique et peu coûteux.

### **Une production de briques plus propre pour un air plus propre**

Il est prouvé que mieux utiliser le combustible dans la production de briques pour le secteur de la construction peut induire une baisse sensible de la pollution atmosphérique, tout en permettant d'importantes économies d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre. Aujourd'hui, l'essentiel de la production mondiale de briques a lieu en Asie (la Chine produit environ 50 % du total mondial, suivie de l'Inde avec 10 %). La structure, la taille et le nombre des installations de production, ainsi que le type de combustible utilisé, varient d'une région à l'autre, voire entre les pays et à l'intérieur d'un même pays. L'Inde compte par exemple quelque 100 000 unités de production de grande capacité, et le Mexique environ 20 000 fours à briques artisanaux, non mécanisés, majoritairement de petite et moyenne taille ; quant au Bangladesh, ses 6 000 unités de production sont pour la plupart vétustes, de dimensions importantes et dotées de cheminées fixes. Plusieurs projets locaux et régionaux soutenus par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) visent à améliorer le rendement énergétique de la production de briques.

### **La voie à suivre**

Il est reconnu de façon générale, sur la base de données scientifiques, que les polluants climatiques à courte durée de vie (PCCDV) ont une incidence sur le climat, la santé humaine et le rendement des cultures. Il faut intensifier l'action dans ce domaine. L'effet de synergie qu'exerce la lutte contre les PCCDV est important, et a des retombées bénéfiques immédiates. Pour maîtriser le changement climatique, il est certes capital de réduire les émissions de gaz à effet de serre à longue durée de vie, mais agir contre les PCCDV permettrait de gagner un temps précieux dans ce combat. Cela pourrait d'ailleurs bien être le *seul* moyen de ralentir le réchauffement climatique à l'échelle mondiale et régionale à court terme (10-30 ans), tout en produisant des effets positifs immédiats sur la qualité de l'air.

Pour les régions en développement, une baisse des émissions de PCCDV se traduirait par une amélioration de la santé de la population, une hausse de la production alimentaire et un recul des décès prématurés liés à la pollution de l'air. Autant de progrès qui, à leur tour, favoriseraient le développement.

*Il faut faire connaître plus largement l'expression « polluants climatiques à courte durée de vie ».*

Reste que la méconnaissance par le grand public des effets néfastes des polluants climatiques à courte durée de vie sur la santé humaine, la production alimentaire et le

climat – et des moyens d’y remédier – constitue un problème majeur. L’expression « polluants climatiques à courte durée de vie » n’est pas encore aussi connue que celle de « changement climatique » ou de « pollution atmosphérique ». Il y a donc nécessité urgente de diffuser les principaux messages concernant les PCCDV auprès d’un large éventail de parties prenantes, notamment les pouvoirs publics, les organisations internationales, le grand public et, surtout, le secteur privé.

Pour faire accepter aux populations locales des mesures qui, d’une façon ou d’une autre, auront une incidence sur leur vie, il est particulièrement important de leur en faire comprendre l’importance. Mais il y a de grands obstacles à surmonter, notamment d’ordre culturel (comme la préférence pour le goût du pain cuit sur des foyers traditionnels qui dégagent de la fumée, ou l’attachement au barbecue traditionnel). Bon nombre des actions de sensibilisation menées à ce jour pour venir à bout de ces obstacles ont été conduites par des ONG, lesquelles pourront continuer de jouer à cet égard un rôle important dans l’avenir.

*Tous les ministères concernés – de la Santé à l’Environnement en passant par l’Agriculture – doivent travailler ensemble à la définition d’une stratégie de lutte contre les PCCDV.*

Dans de nombreux pays, les mécanismes institutionnels peuvent aussi entraver l’intégration de mesures de réduction des PCCDV dans le processus de décision des pouvoirs publics. En particulier, les divers secteurs concernés relèvent souvent de ministères et d’organismes publics différents, et il existe souvent une séparation entre les dispositifs institutionnels et les politiques relatifs au climat et ceux qui se rapportent à la pollution de l’air. Une approche gouvernementale intégrée devrait être adoptée afin de permettre aux ministères chargés de l’environnement, de l’agriculture et de la santé publique de collaborer à l’élaboration d’une stratégie intersectorielle de grande portée pour la réduction des PCCDV.

Les pays de l’OCDE peuvent apporter leur contribution à cette démarche en prenant dès maintenant des mesures de réduction des PCCDV à l’échelle nationale, tout en soutenant les pays en développement dans leur lutte contre les émissions de ces polluants. La Coalition pour le climat et la qualité de l’air offre une plateforme pour l’action dans ce domaine (encadré 6.3).

#### Encadré 6.3. **La Coalition pour le climat et la qualité de l’air**

En mars 2012, la Suède, le Bangladesh, le Canada, le Ghana, le Mexique et les États-Unis ont inauguré la Coalition pour le climat et la qualité de l’air, partenariat mondial destiné à aider les pays en développement à intensifier leur lutte contre les PCCDV. Ce partenariat a pour but de :

- mieux faire connaître les effets bénéfiques de la réduction des émissions de PCCDV ;
- définir et examiner des stratégies communes pour l’application de mesures nouvelles, ou pour promouvoir et renforcer les mesures prises par d’autres organisations ;
- encourager l’élaboration de plans d’action nationaux ou régionaux et accompagner l’exécution des programmes et des engagements pris ;
- mobiliser des fonds pour réduire les émissions de PCCDV ;
- mobiliser des fonds pour les plateformes régionales et pour accroître les investissements du secteur privé dans la lutte contre les émissions.

**Encadré 6.3. La Coalition pour le climat et la qualité de l'air (suite)**

La Coalition complètera les efforts déployés au titre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques en vue de réduire les émissions d'agents de forçage climatique à longue durée de vie. Mais en même temps, elle inaugure une nouvelle façon de travailler : une approche ascendante selon laquelle chaque pays participant applique chez lui des mesures semblables à celles qui sont mises en œuvre au niveau mondial. Pour pouvoir rejoindre la Coalition, les pays doivent adhérer à ses objectifs de réduction des émissions et être prêts à agir pour les atteindre. La Coalition est également ouverte aux organisations non gouvernementales et aux représentants du secteur des entreprises, qui doivent satisfaire aux mêmes conditions.

Le PNUE jouera un rôle important dans ce partenariat : il en hébergera le secrétariat, consacrera des analyses approfondies aux conclusions des travaux scientifiques et prètera son appui aux activités de la Coalition.

La Coalition pour le climat et la qualité de l'air propose une approche coordonnée pour combattre les PCCDV, laquelle peut compléter les dispositifs institutionnels en place, apporter un appui financier, renforcer les capacités et assurer une assistance technique au niveau national. Les initiatives mondiales de cette nature peuvent susciter une prise conscience tout en rendant possibles et en encourageant les actions de portée nationale et régionale visant à soutenir la mise en œuvre généralisée de mesures de lutte contre les PCCDV.

**Références**

- Initiative mondiale sur le méthane (IMM) (2011), « Global Methane Émissions and Mitigation Opportunities Factsheet », [www.globalmethane.org/documents/analysis\\_fs\\_en.pdf](http://www.globalmethane.org/documents/analysis_fs_en.pdf).
- OCDE (2012), *Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2050*, Éditions OCDE, Paris.
- Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) (2011a), *Near-term Climate Protection and Clean Air Benefits: Actions for Controlling Short-Lived Climate Forcers*, PNUE, Nairobi, [www.unep.org/pdf/Near\\_Term\\_Climate\\_Protection\\_%26\\_Air\\_Benefits.pdf](http://www.unep.org/pdf/Near_Term_Climate_Protection_%26_Air_Benefits.pdf).
- PNUE (2011b), *Integrated Assessment of Black Carbon and Tropospheric Ozone*, PNUE, Nairobi, [www.unep.org/dewa/Portals/67/pdf/BlackCarbon\\_report.pdf](http://www.unep.org/dewa/Portals/67/pdf/BlackCarbon_report.pdf).



## PARTIE II

### Chapitre 7

# Éveiller les consciences au rôle décisif de l'eau

*par*

*Michel Camdessus*

Membre de l'Africa Progress Panel et du Conseil consultatif sur l'eau et  
l'assainissement auprès du Secrétaire général des Nations unies

*Gérard Payen*

Membre du Conseil consultatif sur l'eau et l'assainissement auprès du Secrétaire  
général des Nations unies et président d'Aquafed

*Pierre-Frédéric Ténière-Buchot*

Gouverneur du Conseil mondial de l'eau (Marseille) et membre du Conseil  
et trésorier de l'Académie de l'eau (France)

*Le monde est en train de s'éveiller au fait que l'eau est indispensable au développement durable. Parent pauvre, hier encore, des préoccupations des Nations unies, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement a enfin été élevé au rang de droit de l'homme en 2010. Il n'était que temps : les modèles de l'OCDE n'indiquent-ils pas que si nous continuons sur notre lancée actuelle, 2.3 milliards de personnes supplémentaires vivront en 2050 dans des bassins hydrographiques soumis à un stress hydrique extrême ? Malgré les progrès non négligeables obtenus dans le cadre des objectifs du millénaire pour le développement, les statistiques restent alarmantes : chaque année, par exemple, l'eau provoque la mort de plus de 2.2 millions d'enfants de moins de 14 ans, parce qu'elle n'est pas assez propre. Le présent chapitre, rédigé par trois éminents spécialistes de la politique de l'eau, appelle à repenser en profondeur les solutions apportées à la crise de l'eau, et notamment à :*

- *considérer cette ressource comme l'un des éléments clés de la croissance future ;*
- *recourir à des méthodes novatrices pour financer le secteur de l'eau à hauteur de 1-2 % du PIB de chaque pays sur les 20 ans à venir ;*
- *adopter une approche intégrée de la gestion des ressources en eau ;*
- *réunir de multiples partenaires et acteurs de manière à gérer l'eau dans le cadre d'une gouvernance décentralisée et transparente ;*
- *inscrire cette politique de l'eau innovante dans le contexte du développement en général.*

**N**ous vivons dans un monde qui n'en finit pas de découvrir ses limites. L'eau, que toutes les cultures du monde placent à l'origine même de la vie, ne fait pas exception. C'est pourquoi elle occupe une place de plus en plus importante dans toutes les rencontres organisées en vue de définir les solutions que l'humanité doit apporter à l'épineux problème posé par la confrontation de besoins croissants et de ressources insuffisantes ou en voie d'épuisement.

Aujourd'hui, la communauté internationale s'efforce de mettre sur la table tous les éléments-clés d'une stratégie de développement soutenable et d'analyser leurs interactions, en substituant une vision systémique à l'approche par « silos » qui a prévalu jusqu'ici. Elle comprend en effet, avec retard, qu'une approche fragmentée n'aboutit pas à des solutions optimales.

*On s'attend à ce que la demande d'eau augmente de 50 % d'ici à 2050.*

Nous devons donc prendre acte du rôle décisif des politiques de l'eau et admettre que les progrès accomplis à ce jour ne seront pas suffisants pour réaliser les objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Pour être capables de concevoir les mesures voulues, il nous faut d'abord reconnaître que l'accès à l'eau est un droit humain et que cette ressource a un rôle déterminant à jouer face aux grands enjeux de notre temps (climat, alimentation, santé, énergie, sécurité, etc.).

Les observations qui suivent visent à alimenter la réflexion sur un nouveau modèle de développement et mettent l'accent sur la situation de l'Afrique, où les problèmes liés à l'eau sont plus prononcés qu'ailleurs.

### **L'eau va-t-elle trouver sa place dans l'action sur le développement ?**

Beaucoup d'efforts ont été consentis, pendant la première décennie du XXI<sup>e</sup> siècle, en vue de donner à l'eau potable et à l'assainissement une place dans les stratégies de développement. Ainsi, deux actions ont profondément amélioré la donne : l'accès à l'eau potable, puis à l'assainissement, a été inscrit sur la liste des OMD, et les Nations unies ont confirmé en 2010 que l'accès à l'eau faisait partie des droits humains universels.

Aujourd'hui, le système des Nations unies considère l'eau comme un dossier essentiel, alors qu'il était jugé secondaire à la fin du siècle dernier. Parallèlement, les querelles idéologiques se dissipent peu à peu, concernant par exemple les rôles respectifs du secteur public et du secteur privé dans la gestion de l'eau, la tarification de cette ressource ou le bien-fondé de la construction de grands barrages, entre autres. Il en découle des conditions propices à la mise en œuvre de stratégies d'investissement plus ambitieuses, qui font intervenir tous les acteurs. Il n'était que temps.

Les travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) montrent en effet qu'il est urgent de passer à la vitesse supérieure, notamment en Afrique, en Asie centrale et en Asie du Sud. Il ressort de projections de l'OCDE que 2.3 milliards de



personnes supplémentaires vivront en 2050 dans des bassins fluviaux souffrant d'un grave déficit hydrique (OCDE, 2012a). À cette date, la demande totale d'eau devrait avoir augmenté d'environ 50 % du fait de la croissance démographique, de la production d'énergie thermique et des activités industrielles, domestiques et agricoles. On s'attend à ce que la situation soit extrêmement difficile en Afrique, avec des risques divers à la clé : épuisement de nappes souterraines, ralentissement de la croissance dans certains secteurs, destruction d'écosystèmes, etc.

Cette prise de conscience a conduit la plupart des parties prenantes à agir. Au sommet d'Évian, en 2003, le G8 a adopté un plan d'action mondial sur l'eau<sup>1</sup>. Dans le cadre du Comité d'aide au développement (CAD), trois réunions multipartites (à Paris en 2005, Accra en 2008 et Busan en 2011) ont abouti à un consensus international sur l'efficacité de l'aide publique au développement<sup>2</sup>, qui consacre quatre principes concernant le secteur de l'eau au premier chef : l'appropriation des priorités de développement par les pays bénéficiaires ; la gestion axée sur les résultats ; des partenariats pour le développement ouverts à tous ; la transparence et la reddition mutuelle de comptes.

Il en a résulté une augmentation sensible de la part de l'eau dans l'aide publique au développement : selon le système de notification des pays créanciers, du CAD, elle est passée de moins de 4 % en 1980 à 7 % en 2009-10 (c'est-à-dire de 2 milliards USD en 1980 à 8 milliards USD en 2009-10). Quarante pour cent de cette aide ont été alloués aux pays les plus pauvres et près d'un tiers à l'Afrique. Au total, on peut donc dire que l'eau a enfin trouvé sa place dans les stratégies internationales.

*En 1990, 23 % de la population mondiale n'avait pas accès à une source d'eau améliorée ; aujourd'hui la proportion est de 11 %.*

Fin 2010, 1 milliard de personnes de plus que pendant la décennie précédente avaient accès à une source d'eau améliorée. Il n'y aurait plus aujourd'hui que 780 millions de personnes n'en bénéficiant pas, soit 11 % de la population mondiale, contre 23 % en 1990. Des progrès ont aussi été faits dans le domaine de l'assainissement. Même si l'OMD est loin d'être atteint, la proportion de la population qui ne dispose pas d'un assainissement élémentaire (toilettes hygiéniques à l'intérieur de l'habitation) est tombée de 51 % en 1990 à 37 % aujourd'hui<sup>3</sup>. L'intensification des efforts qui visent à la réalisation des OMD s'accompagne par ailleurs d'innovations et d'avancées, parfois modestes mais multiformes, grâce aux échanges d'expériences.

## Sans eau, pas de développement

De réels progrès ont été faits grâce à ces efforts renouvelés, mais pouvons-nous vraiment nous satisfaire des résultats obtenus à ce jour ? La réponse est : « non ».

Ériger l'accès à l'eau potable et à l'assainissement au rang des droits fondamentaux est certes essentiel, mais concrètement, la situation n'en reste pas moins tragique. La définition de l'accès à une source d'eau « améliorée » est tout à fait minimaliste : elle désigne l'eau que l'on ne partage pas avec les animaux ! Selon des définitions plus exigeantes, 2 milliards d'êtres humains ne disposent toujours que d'eau insalubre, et entre 3 et 4 milliards (en gros la moitié de l'humanité) continuent de boire une eau de qualité douteuse. Or la construction d'infrastructures de distribution et d'assainissement ne pourra pas suivre le rythme de la croissance démographique et de la prolifération urbaine.

Chaque année, 2.2 millions d'enfants meurent parce qu'ils ont bu une eau impropre à la consommation.

Il en résulte de cruelles injustices, subies en silence :

- les corvées d'eau épuisent les femmes ;
- des filles sont privées de scolarité parce qu'elles veulent aider leur mère dans les tâches domestiques comme la corvée d'eau, ou parce qu'elles ne supportent pas l'absence d'intimité dans les toilettes de leur école ;
- l'eau insalubre tue chaque année 2.2 millions d'enfants de moins de 14 ans ;
- en Afrique, la moitié des lits d'hôpitaux est occupé par des victimes de maladies liées à l'eau ;
- les habitants des bidonvilles paient l'eau jusqu'à 20 fois plus cher que leurs voisins raccordés à l'eau potable.

#### Encadré 7.1. Égalité homme-femme et politiques de l'eau intelligentes au Kenya

Malgré son importance dans le développement et la réduction de la pauvreté, le secteur de l'eau est parmi ceux où l'écart entre les activités des femmes et leur influence réelle est le plus grand. Au Kenya, les femmes restent sous-représentées dans les structures de gouvernance de l'eau à tous les niveaux, alors qu'elles sont les premières à pâtir de l'indisponibilité de cette ressource. La Banque mondiale, le ministère kényan de l'Eau et de l'Irrigation, le Programme mondial sur l'alimentation en eau et l'assainissement, et des ONG locales se sont associés dans le but d'améliorer radicalement la prise en compte des questions d'égalité homme-femme dans les activités du secteur de l'eau et les politiques qui s'y rapportent. Dans le cadre de ce partenariat, la formation en matière d'intégration systématique de ces questions a été sensiblement renforcée et des réformes qui prennent cette problématique en considération sont en train de voir le jour. Citons deux exemples : la décomposition du suivi des activités, qui vise à recueillir séparément le jugement des hommes et celui des femmes sur les services d'accès à l'eau, et la prise en compte des questions d'égalité dans le cadre du Conseil de réglementation des services de l'eau.

**Renforcement des capacités de respect de l'égalité.** Un modèle de renforcement des capacités des points de contact sur l'égalité homme-femme dans le secteur de l'eau a été conçu et largement repris. Figurent parmi les exemples les compagnies des eaux en milieu urbain ; des collectivités rurales ; les bureaux des instances italiennes de coopération pour le développement ; et les chefs de district dans les zones arides. Des visites d'échanges Sud-Sud ont aussi été organisées pour favoriser l'apprentissage sur les pratiques concernant l'égalité homme-femme dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Une initiative similaire de renforcement des capacités est en cours dans le secteur de l'énergie, avec le soutien du Programme Genre et Énergie de la Banque mondiale.

**Des résultats visibles.** Aujourd'hui, on constate un développement rapide et durable de l'accès à l'eau au bénéfice des femmes grâce à plusieurs mesures : suppression de l'obligation de présenter un titre de propriété pour obtenir un raccordement au réseau de distribution ; réduction de la redevance de raccordement ; et création d'un système de remboursement des compteurs. La participation des femmes aux activités de planification et leur accès à des emplois rémunérés dans le développement des infrastructures de

### Encadré 7.1. **Égalité homme-femme et politiques de l'eau intelligentes au Kenya** (suite)

distribution et d'assainissement progressent également. Sous l'égide du ministère de l'Eau et de l'Irrigation, la communauté de pratique en train de se faire jour à la jonction entre égalité homme-femme et eau s'appuie sur ces expériences pour que les réformes menées actuellement dans le secteur de l'eau tiennent compte de cette problématique.

**Inscription des approches égalitaires dans la durée.** Le *Gender Sector Coordination Group* du Kenya rassemble tous les grands partenaires du développement que compte le pays, sous l'autorité du gouvernement, et veille à ce que les activités en rapport avec la problématique de l'égalité homme-femme soient cohérentes et complémentaires. Les leçons tirées de ces activités sont partagées largement, moyennant une stratégie de diffusion des connaissances, ce qui crée de nombreuses occasions de les répercuter, de s'en inspirer et de mettre en place de nouveaux partenariats.

De surcroît, les retards pris dans le développement de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement ont des conséquences qui ne se limitent pas à l'amélioration immédiate de la condition humaine, tant s'en faut. Ainsi, en Afrique, tout ajournement des investissements dans les infrastructures hydrauliques en milieu rural est pratiquement synonyme de retard dans l'adaptation du continent au changement climatique. De plus en plus soucieuse de prendre en compte les questions d'équité dans ses stratégies, la communauté internationale ne peut s'accommoder d'une telle situation.

Comment aspirer à un modèle de croissance nouveau, plus vert, pour la décennie à venir, si faute d'agir aujourd'hui pour réaliser les modestes OMD concernant l'eau, nous sapons le développement dans son ensemble ? Comment parler de croissance verte si notre incapacité à nous adapter aujourd'hui au changement climatique pousse des foules de « migrants climatiques » à quitter leurs terres ancestrales pour aller grossir la population des bidonvilles des zones côtières ou pour gagner les pays du Nord au prix d'un voyage dangereux ? C'est maintenant que nous devons agir.

## Principales mesures à prendre pour remettre l'eau au cœur du développement durable

*L'eau est indispensable à la croissance : le « bleu » est indissociable du « vert ».*

Il ressort du bilan esquissé ci-dessus qu'une « économie verte » est inconcevable si l'on ne met pas nettement l'accent sur les politiques de l'eau. Nous devons explorer les pistes essentielles ci-après, entre autres, pour faire en sorte que les ressources en eau et l'accès à celles-ci répondent aux exigences d'un développement global durable :

- au-delà des OMD, nous avons besoin de nouvelles ambitions pour l'eau et l'assainissement ;
- il nous faut de nouvelles méthodes de financement ;
- nous devons adopter une nouvelle approche, à l'échelle du bassin hydrographique.

### **De nouvelles ambitions pour respecter le droit fondamental à l'eau**

La définition des objectifs passe par l'articulation, délicate, entre court terme et long terme. L'objectif à longue échéance, qui doit en tout état de cause être atteint le plus tôt possible, est bien entendu l'accès universel, au nom des droits humains, à une eau véritablement potable et à un assainissement convenable, dans des conditions satisfaisantes. Le Conseil des ministres africains de l'Eau (AMCOW) a fixé la date à 2025 en ce qui concerne l'accès universel à l'eau potable<sup>4</sup>. Quitte à reporter cette échéance, il ne faudra pas se contenter de proposer un accès amélioré, mais fournir une eau saine, et des mesures devront être prises pour développer l'assainissement si possible au même rythme. Atteindre cet objectif passe évidemment par une accélération des efforts consentis à court terme pour réaliser les OMD tels qu'ils sont définis aujourd'hui.

Une fois remplie l'ambition initiale, des efforts redoublés seront nécessaires pour parvenir à l'accès universel aussi vite que possible. C'est une condition préalable à la mise en œuvre pleine et entière d'un modèle économique vert et soutenable tant en termes d'inclusion sociale que de développement économique.

### **Nouvelles méthodes de financement**

*En utilisant l'eau plus efficacement, l'Afrique pourrait économiser 2.7 milliards USD par an.*

Les sommes nécessaires pourraient atteindre le triple, voire le quadruple, des sommes mobilisées aujourd'hui. Ce ne serait donc pas 1.6 milliard USD de dons qu'il faudrait obtenir pour l'Afrique mais quelque 6 milliards, au moins. Cela représentera très probablement 1 à 2 % du PIB de tous les pays durant les 20 prochaines années. Cependant, des économies peuvent être faites en agissant rapidement dans les domaines suivants :

- Réduire toutes les sources de gaspillage et d'inefficacité. D'après un rapport publié en 2010 par la Banque mondiale et l'Agence française de développement, les sommes gaspillées actuellement par manque d'efficacité dans le secteur de l'eau se monteraient à environ 2.7 milliards USD par an à l'échelle mondiale.
- Lancer de nouveaux partenariats, vecteurs de financements innovants (par exemple, dans les pays développés, ajout au prix de l'eau d'une contribution volontaire de 1 % dont le produit sert à financer des travaux hydrauliques dans les pays en développement). Il faut encourager les financements de ce type lorsqu'ils s'ajoutent aux mécanismes d'aide évoqués précédemment, et non lorsqu'ils s'y substituent. Ils offrent l'occasion de sensibiliser l'opinion publique et d'amener les collectivités locales à œuvrer ensemble, dans un esprit de responsabilité mutuelle, à la réalisation de programmes de coopération décentralisée.
- Recourir davantage aux mécanismes de financement « triangulaires » Nord-Sud et Sud-Sud tels qu'ils ont été préconisés à la récente conférence de Busan sur l'efficacité de l'aide<sup>5</sup>. Cela revient à compléter l'aide des donateurs membres du CAD par une solidarité interne à l'Afrique, les pays africains à croissance forte venant épauler ceux dont l'économie reste fragile (encadré 7.2).

De nombreux pays africains connaissent depuis quelques années une croissance économique soutenue grâce aux revenus du pétrole, des activités minières, de l'agriculture

### Encadré 7.2. L'entraide en Afrique

Lors du 6<sup>e</sup> Forum mondial de l'eau, à Marseille (12-17 mars 2012), huit pays africains ont accepté pour la première fois d'aider, en qualité de donateurs, des pays voisins moins favorisés. Cette contribution s'inscrit dans le cadre de la réforme en cours des deux facilités-eau de la Banque africaine de développement (Initiative pour l'alimentation en eau et l'assainissement en milieu rural et Facilité africaine de l'eau), visant à substituer une approche par la demande de financement à l'approche par l'offre qui prévalait jusqu'ici. Cette nouvelle approche est axée sur la demande émanant de projets de terrain. Le soutien apporté aux échelons local et national sera complété par la Banque africaine de développement, puis par des apports de fonds extérieurs provenant de membres du CAD, des agences multilatérales mais aussi d'un certain nombre de pays africains. Sont ainsi éliminés les lourds inconvénients des approches descendantes, qui sont largement déterminées par l'action des pays donateurs et font peu de place aux priorités locales. Ce renversement de stratégie n'affaiblit en rien le rôle des gouvernements centraux.

et du bois. Il se peut qu'ils aient moins besoin d'une aide extérieure, mais ils ne doivent pas perdre de vue que l'eau reste une priorité.

- Maximiser la capacité des « 3 T » (tarifs, taxes et transferts) à procurer des ressources financières. Cela pourrait offrir l'occasion de favoriser la gestion durable des ressources en eau.
- Développer un marché financier en Afrique. Trop longtemps négligé, ce chantier devrait être lancé sans délai, d'autant plus que s'ouvre une période de fort investissement dans les infrastructures.

### Nouvelles approches intégrées de la gestion de l'eau

Comme on le sait, toute politique nationale de l'eau comprend au moins deux volets complémentaires : l'eau potable et l'assainissement, d'une part ; et la gestion des ressources en eau, d'autre part. Coordonner les projets dans le cadre d'une stratégie intégrée de gestion des ressources en eau peut renforcer le sens de l'action nationale ou, dans le cas des bassins partagés, internationale. Les distinctions entre milieu urbain et milieu rural, qui n'ont guère de sens du point de vue hydrologique, s'en trouveraient effacées. Une approche plus générale, englobant le développement des grandes villes comme la modernisation de l'espace rural, permettrait d'apporter un soutien aussi bien aux zones urbaines qu'aux campagnes.

*Les quelque cinquante pays d'Afrique se partagent certains bassins hydrographiques du continent.*

L'Afrique subsaharienne compte un très grand nombre de pays (presque une cinquantaine), qui se partagent une douzaine de bassins fluviaux et lacustres. Il est donc essentiel qu'ils appliquent de façon aussi systématique que possible les principes de la gestion intégrée des ressources en eau, et qu'ils renoncent à gérer celles-ci dans une optique étroitement nationale de leur situation hydrologique. Dans cette perspective, la gestion internationale et les organismes qui en ont la charge apparaissent déterminants. Il faut en l'occurrence que les gouvernements s'engagent davantage et que les mécanismes dépassent les cadres nationaux. L'eau ne s'arrête pas aux frontières d'un État, qu'elle soit

superficielle ou souterraine. La solidarité entre l'amont et l'aval d'un bassin hydrographique, tant en ce qui concerne les quantités d'eau disponibles que la maîtrise des rejets polluants, nécessite une coordination entre les parties prenantes nationales (voir, au chapitre II, un exemple en Éthiopie). Il en va de même pour l'accès à l'eau d'un aquifère transfrontalier.

Il faut en tirer les conséquences législatives et financières aux échelons régional et local (encadré 7.3), mais aussi du point de vue de l'aide internationale. La signature, à l'issue du Forum de l'eau de Marseille, d'un Pacte pour une meilleure gestion des bassins, à l'initiative du Réseau international des organismes de bassin (RIOB), est une étape positive. Il en va de même de la ratification par un nombre suffisant de pays, tant attendue, de la Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation (1997) : ce texte va ainsi pouvoir être transposé dans le droit des États parties et devenir applicable.

### Encadré 7.3. **Une institution africaine pour l'eau et l'assainissement**

Administrée par des Africains, l'Agence intergouvernementale panafricaine eau et assainissement pour l'Afrique (EAA) conçoit des solutions innovantes et durables de distribution et d'assainissement pour améliorer la vie des habitants du continent. Forte de 22 États membres, elle contribue au développement des pays d'Afrique en encourageant les initiatives dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement, et en mobilisant des financements internationaux.

Pourquoi est-ce important ? Bien que l'accès à une eau propre et à l'assainissement soit considéré comme un droit fondamental, plus d'un tiers de la population africaine n'en bénéficie pas. Cette situation a des conséquences très préjudiciables aux pays d'Afrique, non seulement en termes de santé publique et d'éducation, mais aussi des points de vue éthique, économique et environnemental. Les incidences sur les populations pauvres qui vivent en zone périurbaine et rurale, en particulier les enfants, les femmes et les personnes âgées, sont particulièrement dommageables. Il ne fait aucun doute que beaucoup de pays d'Afrique n'atteindront pas le septième objectif du millénaire pour le développement d'ici 2015.

EAA considère que de nouvelles pratiques et de nouvelles connaissances sont nécessaires. Plus que jamais auparavant, les choix technologiques et méthodologiques doivent s'appuyer sur l'équité et l'inclusion. Des approches novatrices, comme « l'assainissement total piloté par la communauté »\*, doivent être encouragées pour modifier les comportements des citoyens. Les modèles économiques appliqués à l'assainissement doivent être repensés de manière à ce qu'ils couvrent toute la chaîne de valeur, la gestion des déchets, la protection de l'environnement et les conditions de vie, tout en créant de l'activité et des emplois dans le secteur privé.

Depuis plus de 20 ans, EAA est considérée sur le continent comme l'institution de référence dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Elle œuvre à la promotion d'un accès viable et durable à l'eau et à l'assainissement au bénéfice des Africains pauvres qui vivent en zone périurbaine et rurale.

Note : Pour de plus amples informations, veuillez consulter : [www.wsafrica.org](http://www.wsafrica.org).

\* Voir [www.communityledtotalsanitation.org/page/clts-approach](http://www.communityledtotalsanitation.org/page/clts-approach).

## La voie à suivre

Il sera essentiel d'agir dans les trois domaines mentionnés plus haut pour créer dans le secteur de l'eau des conditions saines et propices, indispensables à une croissance verte et à un développement durable. Cela va dans le sens des recommandations énoncées par

l'OCDE dans son étude *Meeting the Water Reform Challenge* (OCDE, 2012b). La cohérence dans la gouvernance et les orientations stratégiques sera déterminante elle aussi.

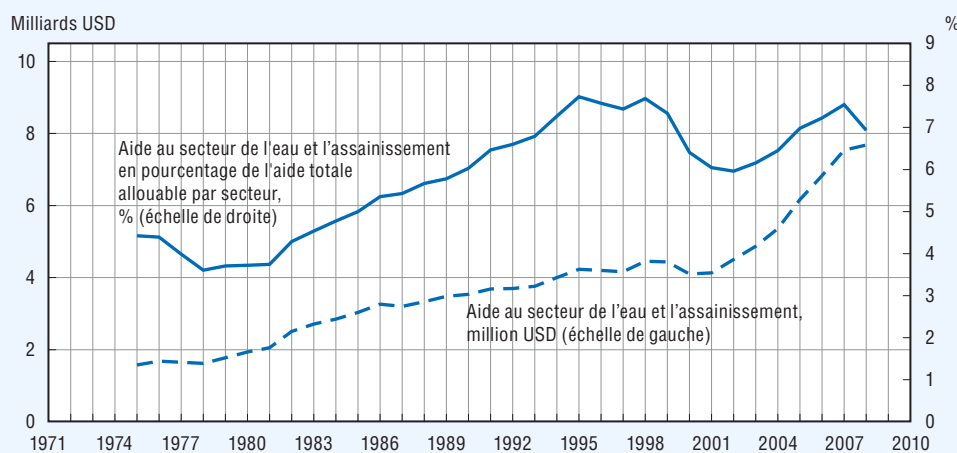
- **Considérer l'eau comme l'un des éléments-clés de la croissance à venir.** En 2015, l'eau et son assainissement ne devraient plus être une modeste composante du 7<sup>e</sup> Objectif du millénaire pour le développement mais une priorité à part entière.
- **Généraliser une gouvernance décentralisée et transparente.** Il conviendrait d'organiser le rapprochement des multiples partenaires et parties prenantes à la gestion de l'eau dans une atmosphère propice à la confiance.
- **Inscrire la politique innovante appliquée à l'eau dans le contexte global des autres politiques.** Son succès en dépend, comme celui des politiques de l'énergie, de l'alimentation, de la santé et de l'environnement. C'est en tenant compte des nombreux liens systémiques qui existent entre ces domaines et en cherchant à agir sur leur évolution qu'il sera possible de parvenir à une croissance raisonnée et cohérente (encadré 7.4).
- **Adapter les institutions publiques, privées et de la société civile.** Les associer à la recherche de la cohérence aidera à parvenir à la meilleure gouvernance possible dans tous les pays qui voudront bien entreprendre cette démarche de progrès.

#### Encadré 7.4. Tendances de l'aide : approvisionnement en eau et assainissement

Après une baisse momentanée dans les années 90, l'aide en faveur de l'eau et de l'assainissement a recommencé à augmenter à partir de 2001, à un rythme annuel moyen de 5 % en termes réels (7 % par an dans le cas de l'aide bilatérale et 3 % dans celui de l'aide multilatérale) (graphique 7.1). En 2009-10, les engagements d'aide axés sur l'eau et l'assainissement totalisaient en moyenne 8.3 milliards USD par an, soit 7 % de l'aide totale ventilable par secteur. Pendant cette période, les principaux pourvoyeurs d'aide bilatérale ont été le Japon (2.4 milliards USD par an, en moyenne), l'Allemagne (768 millions USD) et la France (624 millions USD). Bien que l'aide en faveur de l'eau et de l'assainissement ait augmenté ces dernières années, son montant semble encore insuffisant au regard des financements nécessaires\*.

#### Graphique 7.1. Tendances de l'aide dans le secteur de l'eau et de l'assainissement

1971-2010, engagements en moyenne mobile sur cinq ans, prix constants de 2010



Note : Moyennes mobiles sur 5 ans, ex : 2008 = moyenne sur 2006-10.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932701625>

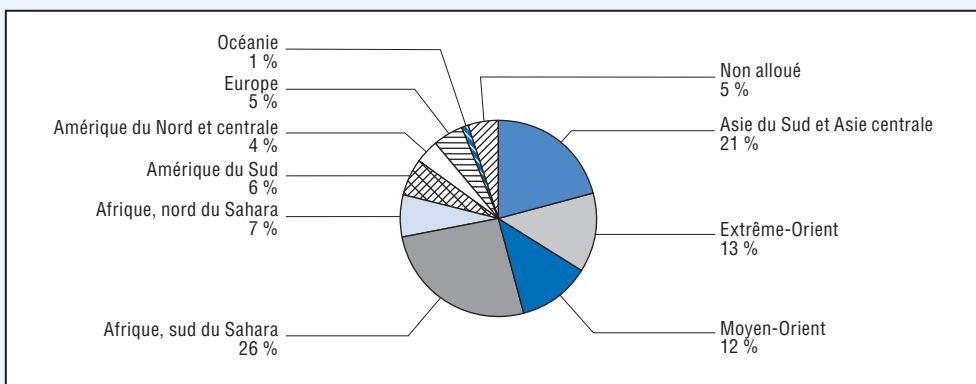
**Encadré 7.4. Tendances de l'aide : approvisionnement en eau et assainissement (suite)**

**Destinations géographiques des ressources**

L'aide en faveur de l'eau et de l'assainissement est bien entendu destinée aux pays pauvres des régions arides : **l'Afrique subsaharienne a reçu 26 % de l'aide totale accordée au secteur, et l'Asie du Sud et l'Asie centrale 21 % à elles deux.** Les groupes les plus pauvres (PMA et autres PFR) en ont perçu **41 %**.

**Graphique 7.2. Distribution régionale de l'aide en faveur de l'eau et de l'assainissement**

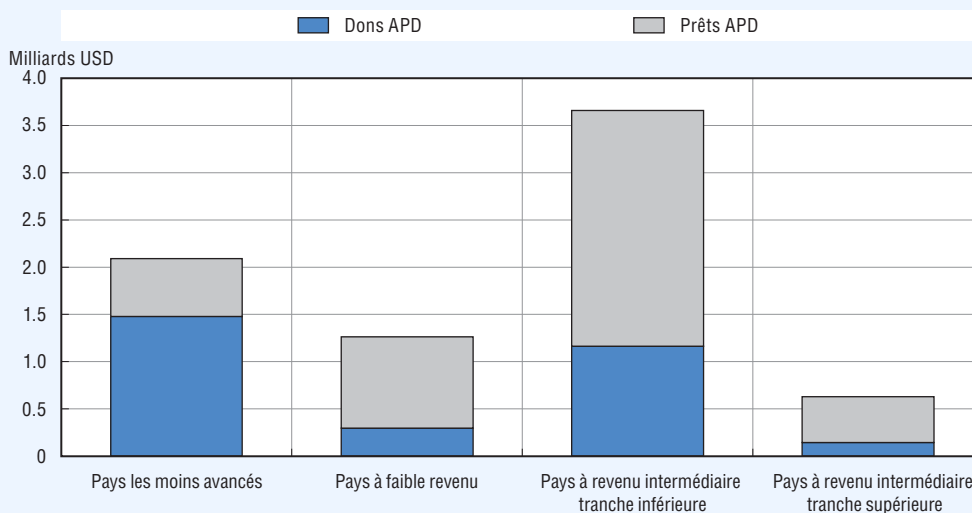
2009-10, engagements, prix constants de 2010



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932701644>

**Graphique 7.3. Distribution de l'aide en faveur de l'eau et de l'assainissement par catégories de revenus**

2009-10, engagements, prix constants de 2010



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932701663>

D'après le rapport de 2011 sur les OMD, toutes les régions ont fait des progrès dans le domaine de l'accès à l'eau potable. En Afrique subsaharienne, la proportion de la population disposant d'un accès à une source d'eau améliorée est passée de 49 % en 1990 à 60 % en 2008. En ce qui concerne l'assainissement, les progrès sont beaucoup plus lents et il est peu probable que l'objectif soit atteint en 2015.



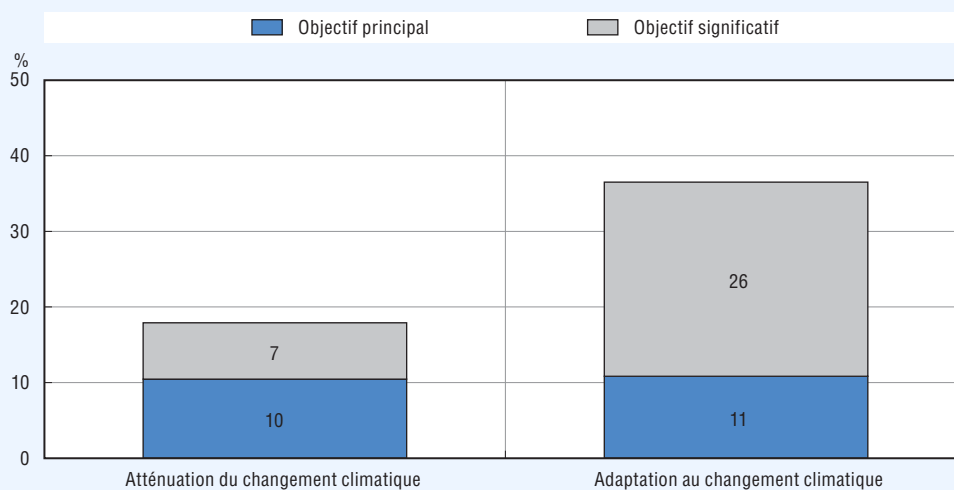
#### Encadré 7.4. Tendances de l'aide : approvisionnement en eau et assainissement (suite)

##### Aide axée sur l'approvisionnement en eau et le changement climatique

En rejaillissant sur la disponibilité de la ressource et sur les besoins, le changement climatique risque d'accroître la vulnérabilité des pays en développement dans le domaine de l'eau. Il importe donc de suivre la façon dont les pourvoyeurs d'aide au développement prennent en compte les problèmes soulevés par le changement climatique dans leurs programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement. Le CAD de l'OCDE assure un suivi des flux d'aide axés sur l'atténuation du changement climatique depuis 1998, et sur l'adaptation à ce phénomène depuis 2010. La méthode des marqueurs utilisée dans ce cadre a été définie en étroite collaboration avec le Secrétariat de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Elle distingue, en résumé, les activités d'aide dont le climat (atténuation ou adaptation) est l'objectif « principal » – c'est-à-dire celles qui n'auraient pas été financées en l'absence de cet objectif – et les activités dont il est un objectif « significatif » – c'est-à-dire celles qui ont d'autres objectifs aussi importants et qui ont été formulées ou adaptées de manière à ce qu'elles contribuent à résoudre les problèmes climatiques. Pour plus de précisions, voir : [www.oecd.org/dac/stats/rioconventions](http://www.oecd.org/dac/stats/rioconventions).

#### Graphique 7.4. Aide en rapport avec le changement climatique dans le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement

Pourcentage des engagements des membres du CAD en 2010



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932701682>

En 2010, plus d'un tiers (37 %) des activités des membres du CAD dans le secteur de l'eau visaient l'adaptation au changement climatique, par exemple l'utilisation d'eaux usées traitées. Une autre partie (17 %) était axée sur l'atténuation, par exemple sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre moyennant des systèmes de gestion des déchets produisant peu de méthane. Quelques activités (10 %) portaient à la fois sur l'atténuation et l'adaptation. Globalement, **44 % de l'aide en faveur de l'eau visait dans une certaine mesure des questions en rapport avec le changement climatique** (atténuation et adaptation confondues).

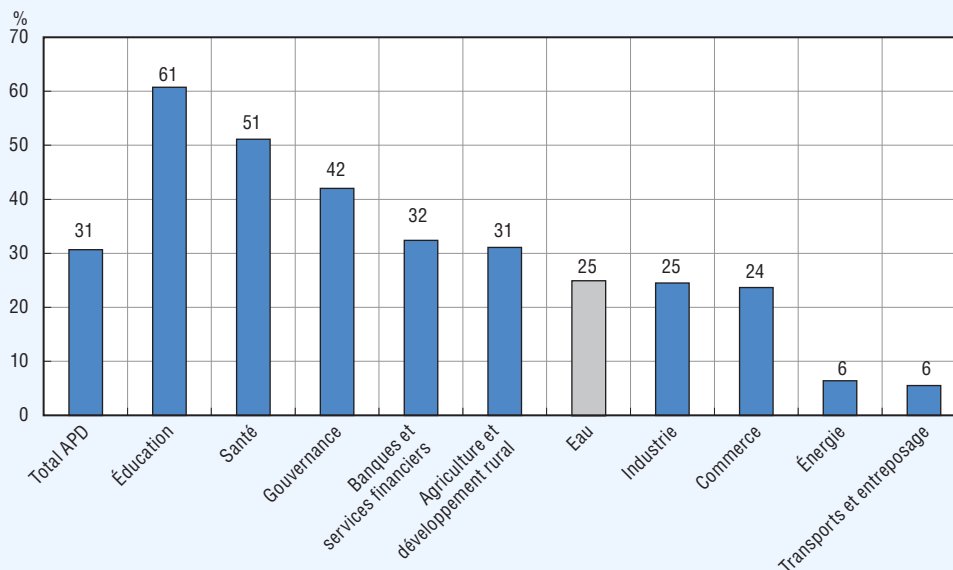
Sur la totalité des projets relatifs à l'atténuation, celle-ci est plus souvent l'objectif principal qu'un objectif significatif. S'agissant des projets relatifs à l'adaptation, c'est l'inverse. En volume, **2,6 milliards USD** d'aide dans le domaine de l'eau ont été destinés, dans une proportion plus ou moins grande, au changement climatique (soit 1,9 milliard USD à l'adaptation, 1 milliard USD à l'atténuation, et 0,3 milliard USD à la fois à l'une et à l'autre).

### Encadré 7.4. Tendances de l'aide : approvisionnement en eau et assainissement (suite)

#### Aide en faveur de l'approvisionnement en eau et égalité homme-femme

#### Graphique 7.5. Aide axée sur l'égalité homme-femme

Part par secteur, engagements des membres du CAD en 2009-10, prix constants de 2010



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932701701>

Les initiatives qui aident les femmes à accomplir les tâches quotidiennes plus efficacement, comme l'installation de l'eau courante, réduisent le temps qu'elles doivent consacrer aux travaux difficiles comme les corvées d'eau et leur en laissent davantage pour s'instruire, occuper un emploi productif, et participer à la vie de la collectivité et aux décisions (OCDE, « L'Autonomisation économique des femmes », *Document de réflexion*, 2011). Cependant, les dimensions sexospécifiques des programmes sur l'eau sont rarement prises en compte : seulement un quart de l'aide dispensée dans le domaine de l'eau vise des questions liées à l'égalité hommes-femmes, contre près d'un tiers de l'aide totale (31 %). Dans les autres secteurs non productifs, la proportion est beaucoup plus forte : 61 % dans l'éducation ; 51 % dans la santé ; 42 % dans l'administration et la société civile. Elle est aussi plus élevée dans plusieurs secteurs productifs comme l'agriculture et le développement rural (31 %). Pour plus de précisions, veuillez consulter : [www.oecd.org/dac/stats/gender](http://www.oecd.org/dac/stats/gender).

\* On estime qu'environ 18 milliards USD par an sont nécessaires pour étendre les services de l'eau dans les pays en développement et atteindre ainsi l'Objectif du millénaire pour le développement qui concerne l'eau et l'assainissement. Il faut par ailleurs investir 54 milliards USD par an pour entretenir les infrastructures hydrauliques existantes.

Source : OCDE (2011), *Meeting the Challenge of Financing Water and Sanitation: Tools and Approaches*, Éditions OCDE, Paris.

#### Notes

1. Pour plus d'informations, veuillez consulter : [www.g8.fr/evian/francais/navigation/le\\_sommet\\_2003/documents\\_du\\_sommet/eau\\_-\\_plan\\_d\\_action\\_du\\_g8.html](http://www.g8.fr/evian/francais/navigation/le_sommet_2003/documents_du_sommet/eau_-_plan_d_action_du_g8.html).

2. Pour plus d'informations, veuillez consulter : [www.oecd.org/document/32/0,3746,fr\\_2649\\_3236398\\_46583172\\_1\\_1\\_1\\_1,00.html](http://www.oecd.org/document/32/0,3746,fr_2649_3236398_46583172_1_1_1_1,00.html).
3. L'une des cibles du 7<sup>e</sup> OMD est la suivante : Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base.
4. African Vision, AMCOW.
5. Quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, Busan, Corée, novembre-décembre 2011 ; voir [www.oecd.org/fr/cad/efficacitedelaide/quatriemeforumdehautniveausurlefficacitedelaide.htm](http://www.oecd.org/fr/cad/efficacitedelaide/quatriemeforumdehautniveausurlefficacitedelaide.htm).

### **Références**

- OCDE (2011), *Meeting the Challenge of Financing Water and Sanitation: Tools and Approaches*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2012a), *Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2050 – Les conséquences de l'inaction*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2012b), *Meeting the Water Reform Challenge*, Éditions OCDE, Paris, [www.oecd.org/dataoecd/60/54/49839058.pdf](http://www.oecd.org/dataoecd/60/54/49839058.pdf).



## PARTIE II

### Chapitre 8

# La gestion intégrée des bassins au service de la croissance en Éthiopie

par

Nick Chisholm

Maître de conférences en développement international  
à l'University College Cork (Irlande)

Tassew Woldehanna

Maître de conférences en Sciences économiques à l'université d'Addis-Abeba  
et chargé de recherche principal à l'Ethiopian Development Research Institute

*Il est admis depuis plusieurs décennies que le concept de développement durable et ses principes sont au cœur du progrès social. Et pourtant, nous nous efforçons encore de passer à un modèle de développement véritablement durable. Le présent chapitre retrace, à titre d'exemple de développement durable en action, l'histoire d'un projet de gestion intégrée des bassins hydrographiques en Éthiopie, auquel les auteurs ont participé. Ce projet permet de régénérer et d'améliorer les ressources naturelles, ainsi que d'accroître les revenus et la sécurité alimentaire, et procure divers avantages à la collectivité. Il renforce également la résilience de la population face au changement climatique, tout en contribuant à la séquestration du carbone. Cette méthode de gestion par bassin donne de bons résultats parce qu'elle n'envisage pas les choses d'un point de vue purement technique. La participation pleine et entière des utilisateurs de la ressource joue un rôle fondamental, au même titre que le capital social et un environnement institutionnel favorable. La démarche adoptée est désormais appliquée à plus grande échelle, au niveau national, et exerce une influence dans des domaines clés de la politique nationale, notamment sur le Programme de filets de sécurité productifs (PSNP) et la Stratégie pour une économie verte de l'Éthiopie. Les tentatives de mise en œuvre du développement durable qui ne dépassent jamais le stade du projet pilote sont trop nombreuses, aussi peut-on tirer de cette expérience un enseignement important : une approche couronnée de succès au niveau local peut être appliquée à l'échelon national et devrait l'être, mais il faut à cet effet que les pouvoirs publics et la société civile s'engagent dans l'action au travers des institutions et des politiques, et que les investissements soient suffisants pour permettre le passage à une échelle supérieure. Le projet initial s'étant inspiré d'une initiative semblable en Inde, il atteste aussi de l'intérêt que revêt le partage d'expériences.*

Depuis le Sommet de la Terre tenu à Rio en 1992, d'innombrables programmes et politiques ont été conçus et mis en œuvre en appliquant les principes du développement durable. Néanmoins, le monde en développement demeure caractérisé par une extrême pauvreté et une insécurité alimentaire largement répandues, ainsi que par la dégradation des ressources naturelles, auxquelles s'ajoutent des menaces et des effets néfastes de plus en plus graves liés au changement climatique. À l'aune de tous ces facteurs, on peut mesurer l'immensité du défi que la collectivité doit relever pour passer à un modèle de développement véritablement durable.

De nombreuses actions de développement durable à petite échelle sont certes couronnées de succès, mais nous avons besoin de savoir comment en tirer parti pour assurer une diffusion plus large de ces succès et éclairer l'élaboration des politiques nationales. Sans ces informations, les politiques nationales risquent de reproduire un schéma où les pratiques non durables prévalent ou sont encouragées. Le présent chapitre décrit des expériences de gestion de bassins versants en Éthiopie, où un projet pilote mis en œuvre dans la région du Tigray a permis de réunir des informations pour étayer l'élaboration de la politique nationale dans des domaines essentiels, en particulier eu égard à la sécurité alimentaire et à la Stratégie pour une économie verte du pays. Le projet pilote lui-même, inspiré d'expériences menées ailleurs (en Inde), fait ressortir les possibilités et l'importance du partage des connaissances.

*La participation locale est essentielle dans la gestion intégrée des bassins.*

### Comment définir la gestion intégrée par bassin et pourquoi est-elle durable ?

« La gestion par bassin est une stratégie qui repose sur le cadre naturel et vise à mettre en œuvre des systèmes de gestion des ressources naturelles pour améliorer les moyens de subsistance et promouvoir la conservation, l'utilisation durable et la gestion des ressources naturelles. De nombreux pays encouragent la gestion intégrée à l'échelle des bassins versants car c'est une stratégie susceptible de convenir à l'amélioration de la productivité et à l'intensification durable de l'agriculture » (Shiferaw *et al.*, 2008).

La gestion intégrée par bassin passe par la protection et la remise en état des bassins versants de manière à accroître la production, ce qui entraîne des avantages à la fois à court et à long terme pour la population qui vit dans le secteur hydrographique concerné ; ce mode de gestion permet en outre de veiller à ce que les pratiques d'utilisation des terres dans un bassin ne portent pas préjudice aux collectivités situées en aval. La gestion par bassin cadre parfaitement bien avec les principes du développement durable, puisqu'elle allie des avantages dans les domaines environnemental (conservation des ressources naturelles), économique (agriculture et sylviculture durables, écosystèmes sains, tout comme les produits associés) et social (renforcement du capital social, réduction des migrations, amélioration de l'état nutritionnel, hausse des revenus des femmes et allègement de leur

charge de travail). Cette démarche d'intensification durable n'oblige pas à effectuer des arbitrages entre l'accroissement de la production et les services écosystémiques<sup>1</sup>.

Les activités de protection à mener dans le cadre de la gestion intégrée des bassins recouvrent normalement, entre autres, la conservation des sols et de l'eau, le reboisement et la fermeture de zones afin de permettre la régénération de la végétation. Par suite de ces activités, le volume des eaux souterraines disponibles pour la production agricole augmente, de même que la biomasse et la biodiversité s'enrichissent alors que les inondations et l'alluvionnement en aval diminuent, ce qui limite les baisses d'activité économique qui en découlent.

La participation pleine et entière des utilisateurs de la ressource au niveau local est un impératif dans une démarche intégrée. Tous les bassins versants, quelle que soit leur étendue, sont peuplés de nombreux ménages, souvent de petits paysans pauvres. Pour que la gestion d'un bassin porte ses fruits, il faut que tous les utilisateurs de la ressource coopèrent, y compris ceux des collectivités implantées en aval qui ressentent les effets de l'utilisation des terres en amont. Les besoins des uns et des autres sont différents, mais on peut y répondre en mettant simultanément en jeu des accords d'action collective locale (par exemple qui rassemblent des représentants des collectivités d'amont et d'aval), des structures institutionnelles locales pour régler d'éventuels différends (par exemple en prenant des sanctions pour dissuader d'entreprendre des activités non durables) et des instruments de protection de l'environnement, tels les paiements pour services écosystémiques (PSE)<sup>2</sup>.

L'une des grandes difficultés que pose la gestion par bassin – comme les approches de développement durable en général – tient à la nécessité d'arbitrer de manière à concilier avantages à court et à long terme, surtout lorsque les utilisateurs de la ressource sont pauvres et ont besoin d'en tirer immédiatement des revenus. Par exemple, dans les débuts de la remise en état des ressources naturelles, la situation de la population risque d'empirer à brève échéance si certains types d'utilisation des terres, notamment le pâturage, sont interdits dans certaines parties du bassin. Le processus de conception et de gestion doit tenir compte de ces problèmes. Dans le projet du Tigray, les solutions à cet égard (décrites ci-après) étaient du type « vivres contre travail ».

*Avant le lancement du projet, la perte en sol due à l'érosion au Tigray était de 100 tonnes par hectare et par an.*

## La gestion par bassin au Tigray

En 1997, le programme irlandais de coopération pour le développement (*Irish Aid*) a commencé à soutenir un programme de gestion par bassin mis en œuvre dans la région du Tigray, qui concernait initialement 5 bassins, puis 12, pour finir par s'étendre à tout le pays. Les bassins pilotes, dont la superficie avoisine généralement 1 000 hectares, font vivre plus de 500 ménages chacun. Ils font eux-mêmes partie de bassins hydrographiques plus vastes, mais c'est au niveau de chaque sous-bassin que les accords d'action collective locale semblent le plus efficaces ; la gestion durable des bassins versants passe donc par la gestion à l'échelle des sous-bassins.

Lorsque l'exécution du projet pilote a démarré, la gestion intégrée des bassins versants associant des objectifs de conservation et de production n'existait pratiquement pas en Éthiopie. On y appliquait des stratégies de développement distinctes, d'une part pour prendre en charge la conservation des sols et de l'eau, et de l'autre pour accroître la

production agricole. Cette dualité se retrouvait dans la structure organisationnelle et les modes de fonctionnement du ministère de l'Agriculture et des Ressources naturelles : des résultats tels que « ... les quantités de terrasses et de digues construites, et la superficie de pentes clôturées » (Keeley et Scoones, 2003) étaient considérés comme des réalisations relevant du développement à part entière, tandis que les démarches de développement agricole consistaient pour l'essentiel à fournir des lots standard d'intrants pour stimuler la production agricole, en faisant peu de cas de la possibilité d'accroissement de la production offerte par la recharge des nappes souterraines dans les bassins versants.

L'histoire de la région du Tigray explique en partie ce hiatus entre approches en matière de développement. Son passé de sécheresses et d'insécurité alimentaire chronique, avec des épisodes récurrents de recrudescence, a fait de cette région l'un des principaux foyers de la famine dévastatrice de 1984-85. Pendant de nombreuses décennies, la pauvreté, la marginalisation et les conflits avaient contribué à la dégradation de l'environnement. L'étude de la FAO intitulée « Ethiopian Highlands Reclamation Study » (FAO, 1986) a mis en évidence de façon frappante l'ampleur de cette dégradation : elle estimait à plus de 50 % la superficie des terres fortement érodées et à quelque 100 tonnes/ha<sup>3</sup> la perte nette annuelle en sol des terres cultivables.

L'analyse présentée dans l'EHRs justifiait les interventions techniques de conservation des sols à grande échelle dans le cadre de projets « vivres contre travail » (VCT) financés par le Programme alimentaire mondial (PAM). Toutefois, le gouvernement éthiopien de l'époque (le « Derg ») les avait imposées de manière centralisée, sans véritablement y associer les paysans. Pendant la transition qui a conduit à l'avènement d'un nouveau pouvoir en 1991, ceux-ci ont détruit nombre de structures de conservation mises en place pendant la période où le programme était appliqué (Admassie, 1995)<sup>4</sup>. Aussi, ces approches purement techniques de lutte contre l'érosion des sols dans les bassins versants n'ont-elles pas donné les résultats escomptés, notamment parce qu'elles ne faisaient pas vraiment intervenir la population locale.

L'une des retombées positives de la mobilisation de la collectivité dans le Tigray pendant la lutte contre le *Derg* a été la création d'un réseau d'assemblées de village (les *baito*), qui ont fourni le capital social nécessaire à la gestion des bassins versants et à d'autres activités de développement. Les stratégies de conservation et de production sont néanmoins demeurées très distinctes jusqu'au lancement du projet pilote soutenu par *Irish Aid*.

Le nouveau programme, mis en œuvre par le Bureau de l'agriculture et des ressources naturelles (BoA&NR) de la région du Tigray, était fondé sur l'expérience acquise par l'Inde en matière de gestion de bassin participative (encadré 8.1).

Pour tirer pleinement parti des possibilités offertes par cette approche de la gestion des bassins versants, des investissements publics complémentaires étaient nécessaires. Le processus de certification des droits fonciers dans le Tigray a probablement aussi facilité les choses puisqu'il a apporté une sécurité foncière et incité les paysans à investir dans l'irrigation et l'arboriculture sur les terres qu'ils travaillaient. De même, des mesures de soutien plus direct ont été prises, notamment la fourniture de semences, et des initiatives de vulgarisation visant à promouvoir la production irriguée de fruits et de légumes, ainsi que la production de céréales ; la fourniture de ruches améliorées pour accroître la production de miel ; la fourniture de nouvelles races de poulets ; et le soutien à l'installation d'incubateurs d'œufs. Ainsi s'est enclenché un cercle vertueux de diversification au niveau des exploitations, de hausse des revenus<sup>5</sup> et d'accroissement de l'investissement.



**Encadré 8.1. Les enseignements de la gestion participative des bassins en Inde**

L'expérience éthiopienne a commencé par s'inspirer de celle de l'Inde, particulièrement riche en ce qui concerne la gestion participative à l'échelle des bassins, à laquelle sont souvent associées des ONG. Le gouvernement indien considère qu'il s'agit d'une stratégie fondamentale au service du développement rural, en particulier dans les zones non irriguées et sujettes à la sécheresse (c'est-à-dire dont les caractéristiques agroclimatiques sont semblables à celles de la région du Tigray). Des analyses des incidences de la gestion des bassins versants en Inde (par exemple Shiferaw *et al.*, 2008 ; Kerr *et al.*, 2001) font ressortir que l'organisation de la société et l'action collective sont des conditions essentielles pour obtenir des résultats concrets.

Des fonctionnaires de l'administration régionale du Tigray se sont rendus en Inde pour voir des projets de ce type, et un spécialiste indien expérimenté a mené avec le personnel du BoA&NR du Tigray des programmes de formation approfondie, qui mettaient l'accent sur l'intérêt qu'il y a à associer les personnels des sphères des ressources naturelles et de l'agriculture à la planification et à l'exécution des projets, en même temps que la population locale. Les approches retenues dans les deux pays, bien que différentes, étaient l'une comme l'autre intégrées et participatives.

L'expérience indienne a fourni des données probantes sur les avantages économiques de la collecte de l'eau dans les sous-bassins situés en amont dans le bassin hydrographique, laquelle permet de recharger rapidement les nappes en aval. Ainsi, des zones auparavant totalement tributaires d'une production en culture non irriguée, qui manquait de fiabilité, se sont transformées remarquablement vite en zones de production irriguée, où la micro-irrigation à l'échelle de l'exploitation a connu une expansion rapide et importante au fur et à mesure que les paysans creusaient eux-mêmes manuellement leurs puits\* et, dans certains cas, investissaient dans de petites motopompes ou hydromotopompes à pédale. Des tentatives ont été faites avec d'autres méthodes de récupération de l'eau, notamment l'aménagement de microbarrages (s'étendant au maximum sur 100 hectares) et d'étangs étanchéifiés, mais en général sans succès quand elles ne s'inscrivaient pas dans le cadre d'une démarche intégrée.

\* Jusqu'à 200 puits ont été creusés dans certains bassins pilotes.

*Les paiements en espèces aident les paysans à surmonter leur « pauvreté excessive pour investir ».*

Les femmes qui ont été activement associées aux travaux de conservation des sols et de l'eau dans les bassins versants en ont retiré des avantages non négligeables :

- Ce sont surtout les femmes qui assurent les nombreuses activités économiques stimulées par l'adoption d'une approche à l'échelle du bassin, par exemple la production de miel et d'œufs.
- La diversification de la production a permis d'améliorer la diversité alimentaire et la nutrition des femmes et des enfants.
- La charge de travail et les temps de trajet des femmes pour la collecte de l'eau et de bois de feu se sont très sensiblement réduits.

L'attitude généralement progressiste des autorités éthiopiennes à l'égard de l'égalité homme-femme, l'existence à plusieurs niveaux de solides organisations de femmes, et la

*Le projet a enclenché un cercle vertueux de diversification des exploitations, hausse des revenus et investissement.*

priorité accordée à l'égalité des sexes dans le programme d'*Irish Aid*, ont contribué à ces résultats favorables. Il a cependant fallu procéder à certains arbitrages entre les avantages à court et à long terme pour faciliter ces retombées bénéfiques. Dans le Tigray, le capital social organisé dans le cadre des *baito* est un atout qui a permis de mobiliser massivement la main-d'œuvre pour restaurer les ressources naturelles. Ce type de mobilisation a toutefois ses limites aussi les paiements en vivres et en espèces ont-ils joué un rôle important pour répondre aux besoins immédiats de sécurité alimentaire, tout en encourageant les habitants à entreprendre des activités de conservation des ressources. Dans un premier temps, *Irish Aid* a défendu les paiements en espèces parce qu'ils s'apparentaient à un dispositif de paiements écologiques dans un contexte d'insécurité alimentaire chronique. Cette forme de soutien a aidé les paysans à surmonter ce que certains analystes (par exemple Vosti et Reardon, 1997) ont appelé la « pauvreté excessive pour investir », qui les empêchait d'entreprendre des travaux de conservation même s'ils étaient conscients des avantages qu'ils procuraient à long terme. Ultérieurement, avec l'extension de l'application de cette démarche dans le cadre du Programme de filets de sécurité productifs (voir ci-après), des projets « vivres contre travail » (VCT) et « espèces contre travail » (ECT) ont été lancés. Les projets VCT se différenciaient des programmes antérieurs par les caractéristiques suivantes : i) un processus participatif prenant appui sur le capital social créé ; ii) l'obtention rapide d'avantages économiques grâce à l'exploitation des possibilités d'irrigation ; et iii) la démarche plus intégrée adoptée par le BoA&NR.

### **Les répercussions**

Les mesures de gestion à l'échelle d'un bassin versant entraînent directement, entre autres, la restauration des ressources naturelles, y compris la recharge de la nappe souterraine ; le reboisement de la partie amont du bassin ; la réduction de l'érosion des sols et de l'alluvionnement associé en aval ; ainsi que la régénération de la végétation. Ces résultats contribuent ensuite à l'accroissement de la production agricole<sup>6</sup>, à la diversification de l'alimentation et des sources de revenus, à la réduction des migrations et à l'amélioration de la biodiversité. Parmi les répercussions observées sur le plan du développement figurent une plus grande sécurité alimentaire et nutritionnelle, des progrès dans la situation des femmes, un recul de la pauvreté et une amélioration du milieu naturel (encadré 8.2). Ces résultats et répercussions sont peu coûteux à obtenir et nécessitent des technologies simples ; mais ils sont aussi tributaires de l'existence d'un capital social, d'un cadre d'action et d'un contexte institutionnel propices, ainsi que, le moment venu, des fonds disponibles pour financer des investissements dans les exploitations.

La région du Tigray continue de tirer profit des premiers succès remportés. Certains villages louent des terres situées sur les flancs des collines à des groupes de jeunes sans terre, ce qui leur permet d'en partager plus largement les avantages. Dans deux bassins, un autre programme plaçant les paysans au centre de la démarche, a été lancé avec le soutien d'*Irish Aid* : les paysans sont incités à découvrir et à expérimenter des techniques de culture et d'élevage dans leurs exploitations, avec pour objectif de diffuser le plus largement possible celles qui donnent les meilleurs résultats. *Irish Aid* a également œuvré en faveur d'un accord de consortium entre des acteurs agricoles clés pour venir à bout des

**Encadré 8.2. L'initiative de gestion des ressources naturelles d'Abrha Weatsbha**

Chaque année, sous les auspices du PNUD, le Prix Équateur récompense 25 solutions locales de développement durable bénéfiques pour la population et la nature, et promeut les communautés résilientes. En 2012, le village d'Abrha Weatsbha, l'un des bassins qui bénéficient du soutien d'*Irish Aid*, a été choisi parmi plus de 800 candidatures du monde entier. Le prix lui a été décerné en hommage aux travaux réalisés par ses habitants pour mettre en valeur des terres à la faveur d'une gestion ciblée de l'eau, des sols et des forêts, notamment en plantant des arbres ainsi qu'en construisant des bassins de retenue d'eau et des structures de conservation des sols. Ces mesures ont permis d'améliorer la qualité des sols et les rendements des cultures, d'accroître la production de biomasse, de réalimenter la nappe souterraine et de mieux prévenir les inondations. Par ailleurs, la production de miel a augmenté de 300 % en trois ans, et les revenus tirés de la production de légumes et d'épices ont, eux aussi, triplé. Les paysans exploitent des systèmes agroforestiers en cultivant sur les terres qu'ils travaillent des arbres fruitiers très prisés – avocatiers, citronniers, manguiers, caféiers, etc. – pour améliorer leurs revenus, la sécurité alimentaire et la nutrition. L'exemple d'Abrha Weatsbha montre comment, avec des investissements relativement faibles, une forte participation des habitants et un soutien technique, il est possible d'obtenir de multiples avantages pour la population et la nature.

principales contraintes rencontrées. Au fil du temps, ces avantages de « deuxième génération » amplifieront les acquis initialement obtenus grâce aux investissements réalisés à l'échelle des bassins.

**Du projet pilote à la stratégie nationale**

Depuis quelques années, l'Éthiopie fait de la méthode de gestion par bassin versant un élément central de deux grandes initiatives de portée nationale : le Programme de filets de sécurité productifs (*Productive Safety Net Programme*, PSNP) et, plus récemment, la Stratégie pour une économie verte résiliente face au changement climatique.

**Le programme de filets de sécurité productifs**

*Mis en place sur une plus grande échelle, le programme aide chaque année jusqu'à 8 millions de personnes.*

Le PSNP a été lancé en 2005 dans 262 *woredas* (districts) caractérisés par une « insécurité alimentaire chronique » dans les zones rurales des régions Amhara, Oromia, des nations, nationalités et peuples du Sud, et du Tigray. C'est l'un des plus grands programmes de protection sociale de l'Afrique, et il retient particulièrement l'attention non seulement du gouvernement éthiopien, mais aussi de donateurs tels que la Banque mondiale, le ministère britannique du Développement international (DFID), l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), l'Union européenne (UE), l'Agence suédoise de coopération pour le développement international (Asdi) et *Irish Aid*. Actuellement, il aide 7.5 à 8 millions de personnes par an, en assurant aux ménages vulnérables un revenu et une sécurité alimentaire au moyen de paiements prévisibles en espèces ou en nature, généralement pendant six mois par an. Parallèlement, le PSNP permet de renforcer le patrimoine local par le biais de la restauration des ressources naturelles, ainsi que de la conservation des sols et de l'eau. Enfin, ce dispositif contribue

aussi à financer la construction et l'entretien d'infrastructures sociales, par exemple des écoles, des dispensaires, des centres de formation d'agriculteurs et des installations d'élimination des déchets.

Les activités de conservation des sols et de l'eau menées sous les auspices du PSNP éthiopien depuis sept ans sont exécutées de manière intégrée, selon la méthode de gestion par bassin. Ce changement par rapport aux précédents programmes « vivres contre travail » (VCT) repose sur la conviction que des investissements effectués de manière intégrée et participative, et complétés par un soutien dispensé aux ménages, sont bénéfiques pour les ressources naturelles qui permettent d'améliorer la productivité. Le PSNP ambitionne de pérenniser des moyens de subsistance durables, tout en réduisant l'insécurité alimentaire à court terme.

Étant donné son envergure, le PSNP peut avoir des retombées notables sur le plan du développement. Au départ, les dépenses se sont montées à 674 millions de birrs éthiopiens (ETB) (39 millions USD) en 2005 ; en 2009, elles s'établissaient à ETB 2 milliards (115 millions USD)<sup>7</sup>. Les enseignements tirés de dispositifs pilotes comme le programme de gestion des bassins de la région du Tigray ont contribué, avec l'extension du champ couvert par le PSNP, à renforcer l'efficacité du développement.

Le PSNP est complété par l'Autre programme de sécurité alimentaire (*Other Food Security Programme*, OFSP) et le Programme de renforcement des actifs des ménages (*Household Asset Building Programme*, HABP) : ces importants dispositifs visent à soutenir l'investissement au niveau des ménages, ainsi que les infrastructures publiques créées dans le cadre du PSNP. Une récente étude d'impact a constaté que ces programmes avaient eu des répercussions positives sur la sécurité alimentaire des ménages (Berhane *et al.*, 2011). D'après cette évaluation, les ménages qui ont bénéficié du PSNP ont pu allonger de 1.05 mois la durée pendant laquelle ils jouissaient de sécurité alimentaire dans l'année, tandis que les bénéficiaires des trois programmes ont pu l'allonger de 1.53 mois ; la production agricole et le nombre de têtes de bétail se sont accrus, et les enfants ont pu recevoir des repas pendant 0.15 mois de plus dans la période de soudure. À la faveur de l'accès aux programmes OFSP/HABP, la probabilité que les bénéficiaires du PSNP utilisent des engrais a progressé de près de 20 %, et la probabilité qu'ils investissent dans l'aménagement de terrasses en pierre s'est accrue de 13 % (*ibid.*). La démarche intégrée, appliquée au départ à titre expérimental pour la gestion des bassins versants dans le Tigray, est à la base de l'amélioration des actifs des ménages, de leurs revenus, de leur production vivrière et de leur alimentation que ces programmes de sécurité alimentaire ont suscitée.

### **La stratégie pour une économie verte résiliente face au changement climatique**

L'amélioration du milieu naturel due à la gestion intégrée des bassins favorise aussi la concrétisation de la stratégie éthiopienne pour une économie verte résiliente face au changement climatique (*Climate-resilient Green Economy*, CRGE) (République démocratique fédérale d'Éthiopie, 2011). Celle-ci définit quatre grands axes d'action : l'amélioration de la production végétale et animale ; la protection et la restauration des forêts ; le développement de la production d'électricité d'origine renouvelable ; et l'adoption de technologies propres dans les transports, l'industrie et le bâtiment. La méthode de gestion intégrée des bassins, qui contribue directement aux trois premiers, a aussi d'autres effets bénéfiques sur le développement.

*Le potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la stratégie éthiopienne pour une économie verte équivaut à 40 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>.*

Pour la CRGE et du point de vue de la lutte contre le changement climatique, la réduction des émissions de carbone du sol constitue le principal atout de la gestion à l'échelle des bassins : « À cet égard, les activités systématiques de conservation des sols menées au niveau des communautés dans le cadre de l'aménagement des bassins et de la gestion des ressources naturelles revêtent une grande importance. Le potentiel de réduction des émissions imputable à l'adoption de techniques moins émettrices représente 40 Mt éq. CO<sub>2</sub> » (République démocratique fédérale d'Éthiopie, novembre 2011). Les autres avantages de ce mode de gestion sont notamment la séquestration du carbone grâce au reboisement, la baisse des émissions d'hémioxyde d'azote résultant de la fertilité accrue des sols, ainsi que la réduction de l'ensablement et de l'alluvionnement en aval qui compromettent la viabilité des investissements dans le secteur éthiopien de l'hydroélectricité, en développement.

Au-delà de ces effets propres à atténuer le changement climatique, la gestion des bassins versants est avantageuse – elle favorise par exemple l'amélioration de la collecte de l'eau, la régénération de la végétation et les effets microclimatiques – car elle permet aussi aux paysans de s'adapter et de devenir plus résilients face à l'impact du changement climatique.

La stratégie pour une économie verte est en conformité avec les engagements pris dans le cadre du Plan de croissance et de transformation (*Growth and Transformation Plan*, GTP) récemment adopté par le gouvernement éthiopien, dans lequel il est déclaré que le pays évitera de rejeter des substances polluantes dans l'atmosphère et s'acheminera vers un développement propre (MOFED, 2010). La mise en œuvre de ce plan, qui mobilise la collectivité en suivant la même méthode que pour la gestion des bassins du Tigray, met également en jeu la coordination avec des acteurs non étatiques afin d'exploiter le potentiel de dynamisme de la société éthiopienne.

## La voie à suivre

Il est nécessaire d'agir à plusieurs niveaux pour faire prévaloir la croissance verte et le développement durable. Il est essentiel que nous tirions les leçons des actions dont l'efficacité est démontrée au niveau local, et que nous mettions cette expérience à profit dans les politiques et les pratiques nationales et internationales, comme dans cet exemple concernant l'Éthiopie.

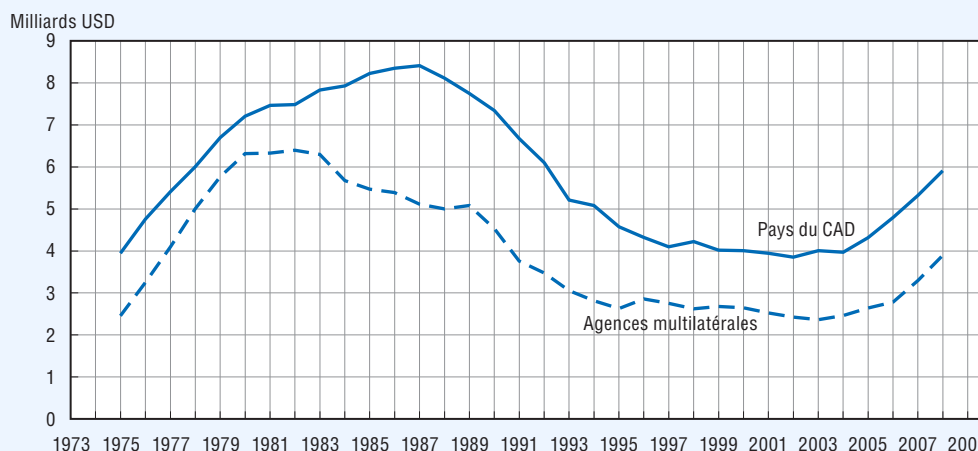
La gestion intégrée des bassins versants met en lumière le développement durable en action. C'est une approche du développement durable à triple dividende : elle permet de régénérer et d'améliorer les ressources naturelles, elle accroît les revenus et la sécurité alimentaire, et elle procure une série d'avantages à la collectivité. Elle a aussi de multiples effets bénéfiques en matière d'adaptation et d'atténuation qui compensent les effets préjudiciables du changement climatique, par exemple en augmentant la résilience de la population face à ces effets ou en contribuant à la séquestration du carbone. Il est particulièrement indiqué, en cette année du Sommet Rio +20, de s'intéresser particulièrement à ces approches du développement et de recenser d'autres modes d'action qui, comme elles, sont avantageux dans plusieurs domaines.

### Encadré 8.3. Tendances de l'aide : agriculture et développement rural

La part de l'aide à l'agriculture et au développement rural dans l'aide ventilable par secteur est passée de 23 % au milieu des années 80 à seulement 9 % aujourd'hui, soit un montant moyen annuel total d'engagements de 11.8 milliards USD. La chute constatée dans les années 80 et 90 a eu au moins deux grandes causes. Dans un premier temps, les donateurs se sont détournés de l'agriculture car les grands projets intégrés de développement rural entrepris dans les années 70 leur semblaient avoir été peu fructueux. Puis, à compter du début des années 80, une brusque poussée de l'aide au titre de la gouvernance a été observée par suite de l'orientation des efforts des donateurs vers le renforcement du capital social et le soutien des pays fragiles. Mais depuis quelques années, l'aide à l'agriculture se remet à croître. Cette évolution tient en partie à la progression de l'APD totale observée depuis 2002, mais elle est également liée à l'inquiétude plus grande que suscite la sécurité alimentaire, ainsi qu'à un regain d'intérêt pour l'utilisation des technologies agricoles au service des pauvres.

### Graphique 8.1. Tendances de l'aide à l'agriculture et au développement rural

1971-2010, moyenne mobile sur cinq ans des engagements, aux prix constants de 2010



Note : Moyennes mobiles à 5 ans : 2008 = moyenne des années 2006-10.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932701720>

### Tableau 8.1. Aide à l'agriculture, au développement rural et à d'autres secteurs en rapport avec la sécurité alimentaire en 2005-10

Engagements annuels moyens, milliards USD, aux prix constants de 2010

	2005-06	2007-08	2009-10
<b>Pays du CAD</b>			
Agriculture/sylviculture/pêche	3.6	5.1	5.9
Développement rural	0.7	0.8	0.9
Aide alimentaire au développement	1.1	1.3	1.5
Aide alimentaire d'urgence	2.2	2.4	2.6
<b>Total des pays du CAD</b>	<b>7.7</b>	<b>9.6</b>	<b>10.8</b>
<b>Organismes multilatéraux</b>			
Agriculture/sylviculture/pêche	1.8	2.5	3.4
Développement rural	0.6	0.9	1.6
Aide alimentaire au développement	1.0	0.5	0.6
Aide alimentaire d'urgence	0.3	0.6	0.4
<b>Total des organismes multilatéraux</b>	<b>3.6</b>	<b>4.4</b>	<b>6.0</b>
<b>Total</b>	<b>11.3</b>	<b>14.0</b>	<b>16.9</b>

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932701777>

Si l'on tient compte de l'aide alimentaire au développement et de l'aide alimentaire d'urgence, l'aide à l'agriculture, au développement rural et aux autres secteurs en rapport avec la sécurité alimentaire s'est élevée à 16.9 milliards USD en 2009-10.

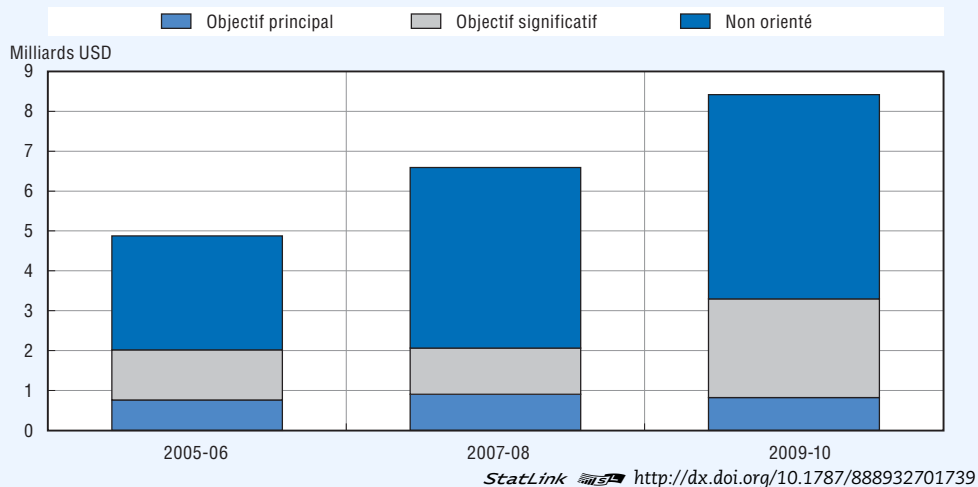
**Encadré 8.3. Tendances de l'aide : agriculture et développement rural (suite)**

**Orientation de l'aide au secteur de l'agriculture et du développement rural vers la durabilité environnementale**

Les données sur l'aide apportée par les membres du CAD au titre des préoccupations concernant l'environnement sont élaborées au moyen du marqueur de l'aide à l'environnement. Les membres du CAD examinent au regard de ce marqueur chacune des activités d'aide dont ils rendent compte au Système de notification des pays créanciers (SNPC) en vue de déterminer si i) l'environnement en constitue l'objectif « principal » ou un objectif « significatif » ; ou ii) si cette activité est « non orientée » vers cet objectif. « Principal » signifie que l'environnement est un objectif explicite de l'activité considérée et qu'il en a déterminé la conception de façon fondamentale. « Significatif » signifie que l'environnement est un objectif important, mais secondaire, de l'activité en question.

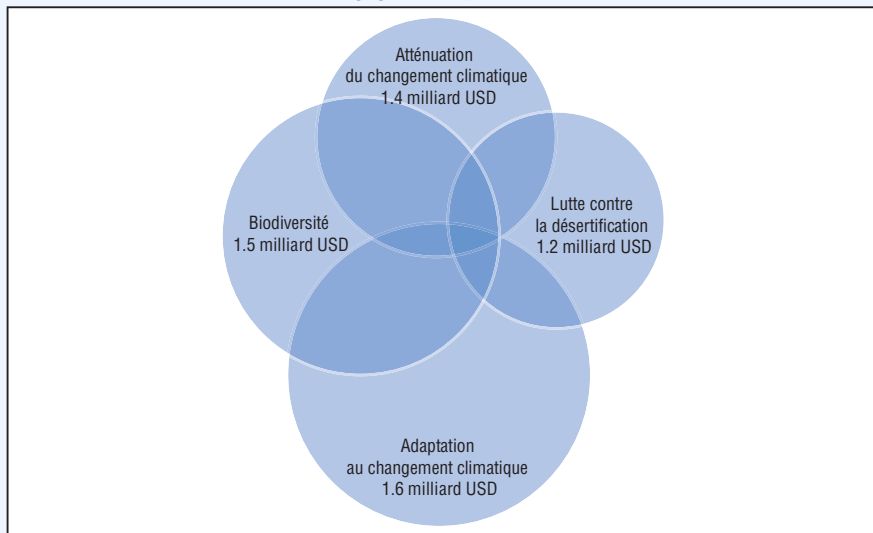
**Graphique 8.2. Orientation vers l'environnement de l'aide apportée par les membres du CAD au secteur de l'agriculture et du développement rural**

Moyenne des engagements pour 2005-10, aux prix constants de 2010



**Graphique 8.3. Degré de recoupement des objectifs environnementaux relatifs aux activités menées dans le secteur de l'agriculture et du développement rural**

Engagements pour 2010



**Encadré 8.3. Tendances de l'aide : agriculture et développement rural (suite)**

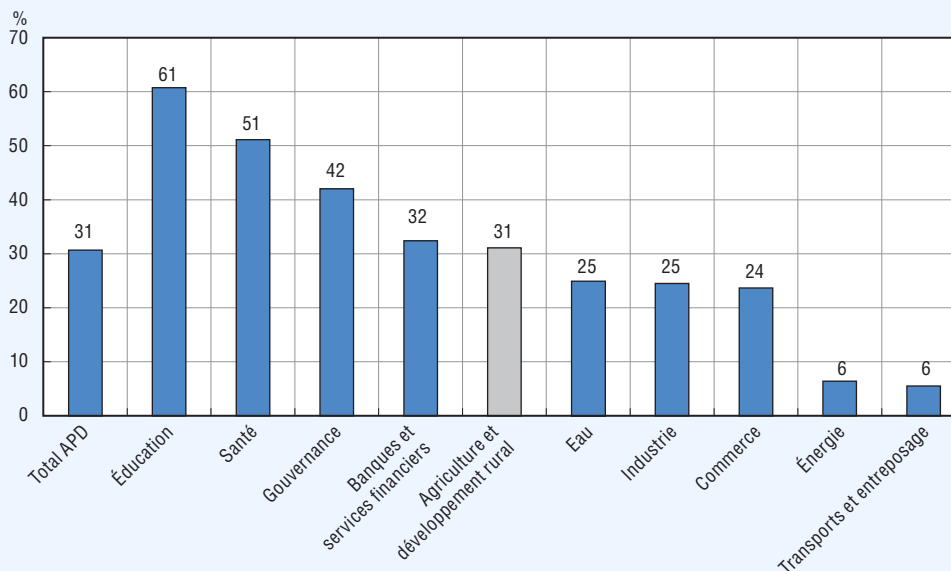
Au cours de la période 2009-10, 41 % des activités d'aide des membres du CAD concernant le secteur de l'agriculture et du développement rural prenaient en compte les questions d'environnement soit en tant qu'objectifs significatifs, soit comme objectifs principaux. Les marqueurs de Rio permettent de distinguer précisément les objectifs environnementaux visés : 18 % de l'aide au secteur de l'agriculture et du développement rural étaient ciblés sur la biodiversité, 14 % sur la lutte contre la désertification, 15 % sur l'atténuation du changement climatique et 21 % sur l'adaptation au changement climatique (données pour 2010 seulement). Il existe un certain degré de recoupement entre ces objectifs, de sorte que certaines activités peuvent viser plusieurs objectifs à la fois.


**L'aide à l'agriculture et au développement rural et les questions relatives à l'égalité hommes-femmes**

En 2009-10, 31 % de l'aide apportée par les membres du CAD au secteur de l'agriculture et du développement rural avaient une orientation vers les préoccupations touchant à l'égalité entre femmes et hommes, soit un chiffre identique à la part de cet objectif dans l'APD totale.

**Graphique 8.4. Orientation de l'aide au secteur de l'agriculture et du développement rural vers l'égalité homme-femme**

Membres du CAD, moyenne des engagements pour 2009-10, aux prix constants de 2010



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932701758>

Si l'aide aux secteurs productifs fait une moindre place à l'objectif d'égalité hommes-femmes, dans le secteur des banques et des entreprises, le microcrédit contribue à soutenir l'entrepreneuriat chez les femmes, et le fait qu'une part importante de l'aide au secteur de l'agriculture et du développement rural soit orientée vers l'égalité entre femmes et hommes signifie que les femmes sont considérées comme des actrices essentielles de ce secteur, étant donné qu'elles produisent la majeure partie de la nourriture et qu'elles sont responsables de la sécurité du foyer dans les zones rurales.



La gestion intégrée des bassins s'inscrit dans une optique d'agriculture et d'alimentation durables qu'il est impératif d'adopter pour mettre en place une économie verte. Elle ouvre aussi des perspectives de financement climatique, par exemple à la faveur de la séquestration du carbone et de la gestion durable des éléments nutritifs, dont le gouvernement éthiopien a explicitement pris acte. Cependant, pour que les investissements au niveau des bassins portent tous leurs fruits, il doit exister un capital social et l'action doit être collective ; il faut aussi des investissements financiers et un appui technique, complétés par des investissements au niveau des ménages. La rentabilité de ces investissements est d'ailleurs élevée.

Pour transformer ces projets en une politique nationale, l'engagement des pouvoirs publics et de la société civile au travers des institutions et des politiques est indispensable, et les investissements doivent atteindre un volume suffisant pour permettre le passage à une échelle supérieure. En Éthiopie, c'est manifestement le cas. Désormais, ce sont l'engagement et les ressources des gouvernements et de la communauté internationale des donateurs qui sont nécessaires pour reproduire l'expérience dans les diverses régions du monde.

### Notes

1. Une publication conjointe récente du PNUE et de l'IWMI préconise « ... de mieux appréhender l'immense importance économique des écosystèmes et du large éventail de services qu'ils rendent. Par exemple, des agro-écosystèmes bien gérés ne procurent pas seulement des aliments, des plantes textiles et des produits animaux, mais aussi des services tels que l'atténuation des effets des crues, la recharge des nappes souterraines et la réduction de l'érosion, de même que des habitats pour les plantes, les oiseaux, les poissons et d'autres animaux. » (PNUE-IWMI, 2011)
2. Les paiements pour services écosystémiques dans la gestion des bassins deviennent plus largement répandus, en particulier en Amérique latine et dans les Caraïbes (Pagiola, 2008 ; PNUE et IWMI, 2011), où les paiements effectués par des compagnies d'électricité et des communes favorisent une gestion durable des terres en amont, permettent de fournir de l'eau propre à usage domestique et industriel, et servent à prévenir des effets en aval tels que l'alluvionnement et les inondations. Dans les zones rurales où aucun grand agent économique n'est implanté en aval, ce type de mesure n'est pas toujours viable ; il est alors essentiel que la gestion s'appuie sur les communautés, en prévoyant notamment des mécanismes institutionnels au niveau local pour trancher en cas de différend.
3. Ce chiffre a été contesté ultérieurement par d'autres analystes. Bojo et Cassells (1995) ont fondé leur analyse des pertes économiques découlant de l'érosion des sols sur les estimations calculées par Hurni (1988), qui chiffrait les pertes en sol moyennes à 42 tonnes/ha/an, alors que la régénération « normale » des sols s'effectue à un rythme de 3-7 tonnes/ha/an. D'aucuns ont imputé cette estimation de l'érosion à une utilisation inadéquate des terres, due à la croissance de la population et à l'extension des cultures. D'autres analyses ont mis l'accent sur différentes explications, notamment la topographie, le type de sol, la pauvreté, l'insécurité foncière et des droits de propriété incertains, l'inégalité des rapports de force entre l'État et la paysannerie, ou les conséquences de bouleversements écologiques (par exemple Rahmato, 2001).
4. Une stratégie plus participative, la « Local Level Participatory Planning Approach », a été expérimentée au début des années 90 par le PAM et le ministère éthiopien du Développement des ressources naturelles et de la Protection de l'environnement de l'époque, mais elle était tout de même principalement axée sur la conservation des sols et le reboisement.
5. Faute d'études de référence précises, il est difficile de chiffrer les hausses de revenus, mais d'après les recherches menées à l'université éthiopienne de Mekele, les revenus moyens par ménage ont atteint et dépassé ETB 4 000 (230 USD) par an dans des bassins locaux, soit au moins le double des revenus dans la période précédant l'adoption de ces mesures. De même, l'aptitude des ménages à satisfaire leurs besoins alimentaires par leur propre production s'est sensiblement accrue. Certains ménages innovants qui cultivent de plus grandes superficies (y compris des terres louées) en appliquant des systèmes agroforestiers intégrés à forte productivité, disposent aujourd'hui de revenus beaucoup plus élevés qu'auparavant.

6. Les paysans de certains bassins affirment avoir détecté un effet de microclimat provoqué par la régénération des ressources naturelles, qui a amélioré le régime pluviométrique local et accru la possibilité de cultiver des variétés locales plus productives.
7. En moyenne (sur la base des dépenses consacrées au PSNP de 2005 à 2009), la plus grande part du budget est allée à la région Amhara (39 %), suivie par la région Oromia (22 %), la région des nations, nationalités et peuples du Sud ou SNNPR (21 %), et la région du Tigray (17 %), tandis que des montants limités mais en hausse ont été affectés aux régions Dire Dawa, Harar, Afar et Somali.

## Références

- Admassie, Y. (1995), *Twenty Years to Nowhere: Property Rights, Land Management and Conservation in Ethiopia*, Département de sociologie, Université d'Uppsala, Uppsala, Suède.
- Berhane, G., J. Hoddinott, N. Kumar et A. Taffesse (2011), *The Impact of Ethiopia's Productive Safety Nets and Household Asset Building Programme : 2006-2010*, International Food Policy Research Institute, Washington DC.
- Bojo, J. et D. Cassells (1995), « Land Degradation and Rehabilitation in Ethiopia : A Reassessment », *Document de travail de la division AFTES*, n° 17, Banque mondiale, Washington DC.
- Hurni, H. (1988), « Degradation and Conservation of the Resources in the Ethiopian Highlands », *Mountain Research and Development*, 8(2/3), pp. 123-130.
- Keeley, J. et I. Scoones (2003), *Understanding Environmental Policy Processes: Cases from Africa*, Earthscan Publications, Londres.
- Kerr, J., G. Pangare, V. Pangare et P. George (2001), « Sustainable Agriculture and Natural Resource Management in India's Semi-Arid Tropics », in D. Lee et C. Barrett (dir. publ.), *Tradeoffs or Synergies ? Agricultural Intensification, Economic Development and the Environment*, CABI Publishing, Wallingford, Royaume-Uni.
- Ministère des Finances et du Développement économique (MOFED) (2002), *Poverty Profile of Ethiopia*, mars 2002, gouvernement de l'Éthiopie, Addis-Abeba, Éthiopie.
- MOFED (2006), *Ethiopia : Building on Progress : A Plan for Accelerated and Sustained Development to End Poverty (PASDEP) (2005/06-2009/10)*, vol. II, Policy Matrix, MOFED, gouvernement de l'Éthiopie, Addis-Abeba, Éthiopie.
- MOFED (2010), *Growth and Transformation Plan (GTP) : 2010/11-2014/15*, gouvernement de l'Éthiopie, Addis-Abeba, Éthiopie.
- Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (1986), *Highlands Reclamation Study, Ethiopia*, Rapport final, vol. I, FAO, Rome.
- Pagiola, S. (2008), « Payments for Environmental Services in Costa Rica », *Ecological Economics*, vol. 65(4), pp. 712-724, Elsevier B.V.
- Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et IWMI (Institut international de gestion des ressources en eau) (2011), *An Ecosystem Services Approach to Water and Food Security*, PNUE, Nairobi, et IWMI, Colombo.
- Rahmato, D. (2001), « Environmental Change and State Policy in Ethiopia : Lessons from Past Experience », *Forum for Social Studies Monograph Series 2*, Addis-Abeba, Éthiopie.
- République démocratique fédérale d'Éthiopie (2011), *Ethiopia's Climate-Resilient Green Economy : Green Economy Strategy*, novembre 2011, gouvernement de l'Éthiopie, Addis-Abeba, Éthiopie.
- Shiferaw, B., T. Kebede et V. Reddy (2008), « Community Watershed Management in Semi-Arid India : The State of Collective Action and its Effects on Natural Resources and Rural Livelihoods », *CAPRI Working Paper*, n° 85, International Food Policy Research Institute, Washington DC.
- Vosti, S.A. et T. Reardon (1997), « Poverty and Environmental Change: Preliminary Evidence and a Framework for Assessing the Links », in M.W. Rosegrant et al. (dir. publ.), *Agricultural Sustainability, Growth, and Poverty Alleviation in East and Southeast Asia: Issues and Policies*, DSE/German Foundation for International Development, Feldafing.

## PARTIE II

### Chapitre 9

# Vaincre la malédiction des ressources en minéraux et combustibles au Ghana

*par*

M. Heikki Holmås

Ministre du Développement international, Norvège

M. Joe Oteng-Adjei

Ministre de l'Énergie, Ghana

*Dans nombre de pays, la richesse en pétrole, gaz, diamants, or et autres minéraux peut représenter une malédiction plutôt qu'un bienfait. Une mauvaise gestion de cette richesse peut entraîner des performances économiques médiocres, une croissance faible et déséquilibrée, de la pauvreté, des conflits, des atteintes à l'environnement, et des régimes de gouvernement inefficaces ou autoritaires. Dans le présent chapitre, les auteurs soutiennent que la malédiction des ressources n'est toutefois pas inéluctable. Ils décrivent de façon circonstanciée comment la coopération entre la Norvège (pays qui possède quatre décennies d'expérience de la gestion de vastes réserves pétrolières) et le Ghana aide ce pays d'Afrique à gérer son pétrole au bénéfice de la population dans son ensemble. S'inspirant du programme norvégien « Pétrole pour le développement » et de ses principes de bonne gouvernance, le Ghana s'emploie sans relâche à assurer une gestion économiquement, écologiquement et socialement responsable de ses ressources pétrolières. Le gouvernement ghanéen s'attache en priorité à élaborer et améliorer la législation qui s'y rapporte, à créer des institutions et à les développer, ainsi qu'à renforcer les compétences. Des accords de jumelage entre des institutions du secteur public au Ghana et leurs homologues en Norvège ont permis de préserver la continuité et la durabilité, et de mettre en œuvre une approche globale. Grâce à l'accent mis sur les principes de transparence, de reddition de comptes et de lutte contre la corruption, les enseignements pratiques qui ressortent de cette expérience peuvent se révéler utiles pour d'autres pays.*

Nul n'ignore que l'abondance des ressources naturelles ne signifie pas systématiquement croissance et développement. En fait, dans de nombreux pays, les ressources naturelles, au lieu d'être un bienfait, sont devenues une malédiction. Si la richesse en pétrole, gaz, diamants, or ou autres minéraux n'est pas bien gérée, elle peut être en partie à l'origine de performances économiques médiocres, d'une croissance faible et déséquilibrée, de l'appauvrissement des populations, de l'aggravation des conflits, d'atteintes à l'environnement, et de régimes de gouvernement inefficaces ou autoritaires.

Cette malédiction tient à de multiples raisons. L'absence de démocratie, d'obligation redditionnelle et de transparence peut favoriser la recherche de rente. Les dirigeants peuvent, en se focalisant sur les richesses naturelles, négliger les secteurs manufacturier et agricole à vocation exportatrice, mettant ainsi à mal leur compétitivité (problème appelé le « syndrome hollandais »). L'instabilité notoire des prix pétroliers peut déstabiliser une économie. La richesse en ressources naturelles peut encourager la corruption, porter préjudice à la qualité des institutions, pousser à emprunter excessivement et amener à subventionner des industries non concurrentielles. En outre, l'extraction non durable des ressources, en l'absence de mesures préventives et correctrices appropriées, risque de nuire gravement à l'environnement : ce sont là diverses formes que prend la malédiction des ressources.

*Les ressources, les infrastructures, la gouvernance, la société civile et la transparence doivent se développer de façon simultanée.*

Mais ce phénomène n'est pas inéluctable. Des recherches récentes remettent en cause les hypothèses antérieures selon lesquelles l'abondance de ressources non renouvelables, notamment pétrolières, serait forcément préjudiciable aux perspectives de croissance des pays en développement. Or, dans ce cas comme dans celui d'autres problèmes de développement, les facteurs déterminants sont la qualité des mécanismes de gouvernance et des institutions concernés, et en définitive l'état d'esprit des dirigeants du pays. Des décisions fondamentales, prises très tôt, sont cruciales pour orienter la mise en valeur des ressources naturelles à l'avantage des citoyens ordinaires. D'une manière générale, il faut faire évoluer simultanément l'exploitation des ressources, les infrastructures, la gouvernance, la société civile et la transparence. Ce chapitre raconte l'histoire de deux pays : la Norvège, qui gère depuis quarante ans ses ressources pétrolières au bénéfice de ses citoyens, et le Ghana, qui s'engage aujourd'hui, avec l'aide de la Norvège, sur la voie d'une gestion responsable de ses ressources naturelles.

### **Quarante ans d'expérience de la gestion pétrolière : les enseignements tirés par la Norvège**

Le pétrole a été découvert sur le plateau continental norvégien dans les années 60. Avec une production journalière de plus de 2.1 millions de barils, la Norvège est aujourd'hui le 7<sup>e</sup> exportateur et le 14<sup>e</sup> producteur de pétrole au niveau mondial. En 2009, elle était aussi le 2<sup>e</sup> exportateur et le 5<sup>e</sup> producteur de gaz du monde.

*Le gouvernement norvégien tire du pétrole environ 25 % de ses recettes totales.*

La Norvège a établi un cadre pour assurer une utilisation judicieuse de ses revenus pétroliers dans l'optique de la croissance économique du pays et du financement de son système de protection sociale (encadré 9.1). Plus de 40 ans de production pétrolière ont accru le PIB du pays de quelque 1 600 milliards USD. En 2010, ce secteur a représenté 21 % de la création de valeur totale du pays, et les revenus que l'État a tirés du pétrole ont avoisiné le quart de ses recettes totales.

#### **Encadré 9.1. Feuille de route pour une mise à profit optimum des richesses naturelles**

Paul Collier, professeur à l'Université d'Oxford, a établi, en collaboration avec une équipe internationale, une très utile Charte des ressources naturelles – sous la forme d'une feuille de route concernant la façon dont les gouvernements devraient traiter la question des ressources non renouvelables. Cette charte énonce 12 préceptes simples à suivre dans toutes les étapes du processus de mise en valeur des ressources, depuis celle où la décision d'exploiter celles-ci est prise jusqu'à celle, par exemple, où sont opérés des choix de gestion des recettes propres à bénéficier à l'ensemble de la population. Le gouvernement norvégien souscrit à cette charte, même si elle a été élaborée longtemps après la découverte des gisements de pétrole de la Norvège. Avec le recul, il est clair que ce pays en a largement respecté les préceptes, malgré les erreurs commises (et corrigées) ; de fait, la Norvège a peut-être en quelque sorte servi de modèle pour la concevoir.

Source : Natural Resource Charter, [www.naturalresourcecharter.org](http://www.naturalresourcecharter.org).

Les revenus pétroliers de la Norvège sont déposés dans sa Caisse de retraite publique globale. À la fin de 2011, la valeur du Fonds était largement supérieure à 500 milliards USD, ce qui correspond à plus de 100 000 USD par habitant. Il existe au niveau politique un large accord sur la règle selon laquelle le déficit budgétaire structurel de la Norvège ne doit pas dépasser le rendement escompté du capital du Fonds, estimé à 4 % par an en moyenne ; l'idée est d'injecter progressivement dans l'économie les recettes pétrolières à un rythme soutenable, dans l'intérêt des générations futures et indépendamment des fluctuations des prix.

*La Norvège a dépensé 300 millions USD pour aider d'autres pays à gérer durablement leurs revenus pétroliers.*

Les quatre décennies d'activité de son secteur pétrolier et gazier ont permis à la Norvège d'acquérir des compétences exceptionnelles en matière de gestion de ces ressources. Au début des années 80, les autorités ont décidé de partager cette expérience avec les pays en développement. Il en est ressorti un programme de coopération pour le développement axé sur les questions relatives au pétrole, auquel participeront à terme plus de 30 pays ; jusqu'à présent, les dépenses qui y ont été consacrées sont de l'ordre de 300 millions USD.

### **Pétrole pour le développement**

Le programme de coopération actuel de la Norvège, baptisé « Pétrole pour le développement », a été lancé en 2005<sup>1</sup>. Inscrit dans une approche globale, il embrasse la gestion des ressources, des recettes et de l'environnement. Il privilégie de manière systématique les principes essentiels qui régissent la bonne gouvernance – transparence, reddition de comptes et lutte contre la corruption – et apporte un soutien aussi bien aux institutions publiques qu'à la société civile. L'objectif visé est d'encourager une gestion économiquement, écologiquement et socialement responsable des ressources pétrolières, tout en protégeant les intérêts des générations futures.

Le programme « Pétrole pour le développement » est mené en coopération avec plusieurs institutions internationales, notamment l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), le Fonds monétaire international, la Banque mondiale – dans le cadre de sa *Petroleum Governance Initiative* et du Partenariat mondial pour la réduction des gaz torchés – et le Centre africain pour la transformation économique. Il est aussi associé à des activités de coopération internationale sur certaines questions d'environnement, par exemple avec l'Association internationale pour les études d'impact sur l'environnement.

Il existe, de la part des pays émergents riches en pétrole, une demande d'aide non négligeable au titre du programme norvégien « Pétrole pour le développement ». Aujourd'hui, des activités sont conduites dans le cadre de ce programme dans plus de 20 pays du monde, dont 14 se trouvent en Afrique, où ses principaux partenaires sont le Ghana, l'Ouganda, le Soudan, le Soudan du Sud et le Mozambique.

Le partenariat entre la Norvège et le Ghana est un bon exemple de la façon dont le programme « Pétrole pour le développement » aide des producteurs émergents à exploiter leurs ressources de manière durable. Nous espérons que le récit de notre coopération permettra à d'autres pays d'en tirer quelques enseignements pratiques et de s'en inspirer.

### **L'expérience réussie du Ghana : un phare de la démocratie en Afrique**

Pour ce qui est de la gestion de ressources naturelles abondantes, le Ghana ne manque pas d'expérience. Ce pays émergent à revenu intermédiaire d'Afrique de l'Ouest, peuplé de quelque 24 millions d'habitants, est encore aujourd'hui l'un des premiers producteurs d'or du monde. Le cacao, le bois d'œuvre, les diamants, la bauxite et le manganèse constituent pour lui d'autres sources importantes de recettes en devises.

Au fil des ans, le Ghana a mis sur pied une démocratie solide, fondée notamment sur un État de droit et des institutions efficaces. Les élections démocratiques qui ont eu lieu en 2008, les cinquièmes depuis la fin du régime militaire en 1992, se sont distinguées pour avoir été les mieux organisées et les plus pacifiques de l'histoire africaine. M. John Atta Mills a gagné les élections présidentielles avec une très faible avance, aussi ne peut-on que saluer l'acceptation du verdict des électeurs par le parti perdant. C'était la deuxième fois que l'opposition arrivait au pouvoir dans ce pays (elle y avait accédé pour la première fois en 2000), ce qui confirme la place de phare de la démocratie qu'occupe le Ghana en Afrique.

*Les réserves de pétrole du Ghana devraient rapporter chaque année plus de 1 milliard USD au pays.*

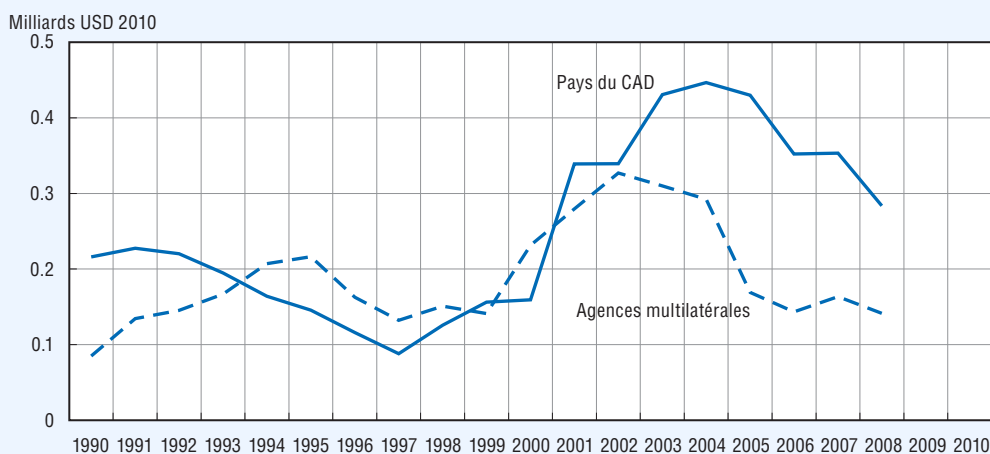
### Encadré 9.2. Tendances de l'aide : industries extractives

Selon la définition du CAD, l'aide aux industries extractives recouvre l'aide à la politique et à la planification en matière d'extraction des minerais et minéraux, à la géologie et aux activités d'extraction des minerais, minéraux et combustibles. Mais elle n'englobe pas tout l'éventail des activités menées dans le cadre du programme « Pétrole pour le développement » décrit par la Norvège au chapitre 9, lesquelles comprennent aussi les interventions concernant la production et la distribution d'énergie, les industries manufacturières (activités manufacturières liées à l'énergie, y compris le raffinage du pétrole), le gouvernement et la société civile (législation) et la protection de l'environnement en général.

Le secteur des industries extractives représente une faible part de l'APD, c'est-à-dire moins de 1 % du total de l'aide ventilable par secteur. En 2009-10, le montant annuel moyen total des engagements d'aide au profit de ce secteur a été de 461 millions USD. Ce dernier étant très lucratif, il attire suffisamment de ressources de la part des investisseurs et sociétés privés et il n'est pas considéré comme un secteur traditionnel d'intervention des organismes d'aide.

#### Graphique 9.1. Tendances de l'aide aux industries extractives

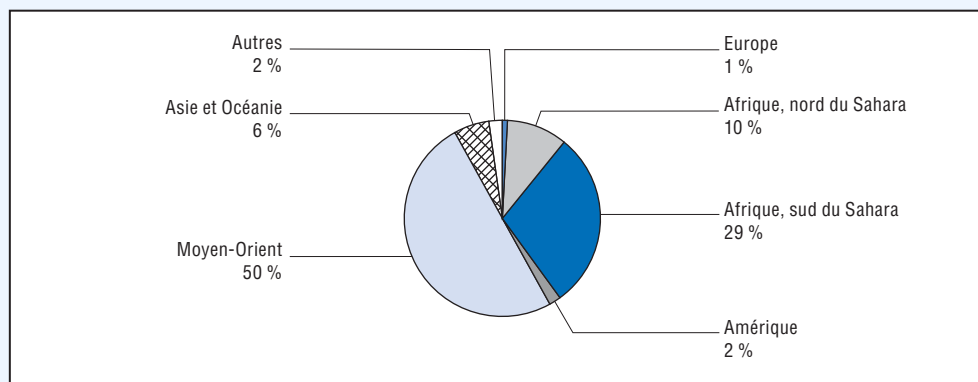
Engagements pour 1984-2010, moyenne mobile sur cinq ans, aux prix constants de 2010




StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932701796>

#### Graphique 9.2. Ventilation régionale de l'aide aux industries extractives, ensemble des donneurs

Engagements pour 2005-10



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932701815>

Encadré 9.2. **Tendances de l'aide : industries extractives (suite)**

La baisse de l'aide bilatérale observée au cours des années 90 a été due à la mise en œuvre de « l'Ensemble d'Helsinki », qui avait pour but d'empêcher l'utilisation des ressources de l'aide pour financer des projets commercialement viables, et a entraîné une diminution non négligeable de l'aide au titre des infrastructures, y compris les activités extractives. Ce dispositif n'a pas eu d'effet sur les apports d'aide des organisations multilatérales à ce secteur, celles-ci ayant toujours tenu compte de la viabilité commerciale des projets et réservé leur aide à ce secteur aux projets de faible importance orientés vers la lutte contre la pauvreté.

Au cours de la période 2005-10, le Moyen-Orient a bénéficié de la moitié des apports d'aide publique au développement, principalement au profit de projets concernant des oléoducs réalisés en Irak en 2005 et 2008. L'autre grand bénéficiaire de cette aide a été l'Afrique, qui a reçu près de 40 % du total de l'aide consacrée aux industries extractives.

Tableau 9.1. **Aide aux industries extractives par donneur, 2005-10<sup>1</sup>**

Engagements annuels moyens, aux prix constants de 2010, millions USD

	Engagements		
	2005-06	2007-08	2009-10
Allemagne	4.2	1.7	0.1
Australie	0.4	0.4	0.7
Belgique	0.5	1.9	1.2
Canada	1	4.3	0.9
Corée	0.13	0.3	1.2
Danemark	0.0	0.6	0.1
Espagne	3.0	0.6	1.6
États-Unis	478	14.84	2
Finlande	0	0.9	3.4
France	0.0	0.5	158.9
Irlande	0.0	0.0	0.0
Italie	0	0	0
Japon	22.1	295.7	18.2
Norvège	8.5	14.0	39.5
Nouvelle-Zélande	0.0	0.0	0.0
Portugal	0.6	0.1	0.1
Royaume-Uni	29	2	4.2
Suède	0.1	0.2	1.7
Suisse	0.0	0.0	2.6
<b>Total des pays du CAD</b>	<b>548</b>	<b>338</b>	<b>236</b>
FAfD	4.5	0	0
FAsD	0	0.0	3
Fonds arabe (FADES)	0	5	0.0
IDA	70.8	72.1	219.3
Institutions de l'UE	65.6	2.1	3.1
PNUD	0.03	0.5	0.2
<b>Total multilatéral</b>	<b>141</b>	<b>80</b>	<b>225</b>
<i>Pour mémoire : Institutions de l'UE + États-membres de l'UE</i>	112	25	214
<b>Total</b>	<b>689</b>	<b>418</b>	<b>461</b>

1. La ligne *Pour mémoire : Institutions de l'UE + États-membres de l'UE* indique la somme des contributions des membres de l'UE aux pays en développement et des apports des « Institutions de l'UE » à ces pays.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932701834>

Au cours de la période 2005-10, les États-Unis, l'IDA et le Japon ont été les principaux apporteurs d'aide publique au développement au secteur des industries extractives.



### Encadré 9.2. **Tendances de l'aide : industries extractives (suite)**

Parmi les 439 nouveaux engagements notifiés par les membres du CAD au titre des industries extractives pour 2009-10, seules neuf activités étaient marquées comme orientées vers les questions relatives à l'atténuation du changement climatique. L'une d'elles, financée par la France au Maroc, faisait l'objet d'une aide particulièrement importante (318 millions USD), accordée sous la forme d'un prêt d'APD destiné à financer un système de transport des phosphates.

Les contributions apportées au Secrétariat international de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) sont comptabilisables dans l'APD bilatérale au titre de plusieurs secteurs (industries extractives, mais aussi gouvernance, énergie ou commerce). Il est possible de les distinguer dans le Système de notification des pays créanciers (SNPC) du CAD au moyen d'un code de canal spécifique introduit en 2009, et elles sont comprises dans les chiffres figurant dans le tableau ci-dessus.

#### **Exemples de contributions apportées par la Norvège dans le cadre du programme « Pétrole pour le développement », selon les données communiquées au SNPC**

Au chapitre 9, la Norvège décrit son programme « Pétrole pour le développement », lequel a été conçu dans le but de tirer parti des compétences qu'elle possède dans le domaine du pétrole pour aider les pays en développement dotés de ressources pétrolières à porter au maximum les effets bénéfiques que ces dernières peuvent avoir sur leur développement.

- Année 2010 : engagements d'un montant de 15 millions USD pour aider le Ghana dans l'exécution d'un programme de longue haleine concernant la gestion de l'environnement dans le contexte de l'activité pétrolière, avec la participation d'un grand nombre d'organismes publics norvégiens.
- Année 2008 : engagements d'un montant de 11 millions USD en vue de soutenir le Timor-Leste dans la gestion de ses ressources pétrolières.
- Année 2008 : engagements d'un montant de 375 millions USD à titre d'aide au secteur des hydrocarbures de la Bolivie : analyse juridique de la loi bolivienne sur les hydrocarbures du point de vue de la législation relative à l'énergie et des accords de partage de la production.

Mais ce n'est pas seulement sur le plan politique que la réussite du Ghana est exemplaire en Afrique. L'économie affiche depuis de nombreuses années une croissance vigoureuse qui ne fléchit pas, avec un taux de 13 % en 2011. Cette évolution s'accompagne d'un ralentissement de l'accroissement de la population et d'une baisse de la proportion de personnes vivant dans la pauvreté. Plus de 90 % des enfants ghanéens d'âge scolaire sont scolarisés, et plus de 70 % de la population a actuellement accès à l'électricité. En outre, l'espérance de vie a augmenté et la mortalité juvénile a diminué.

#### **Une gestion du pétrole durable et équitable**

*L'expérience du Ghana offre un exemple de réussite, aussi bien politique qu'économique, en Afrique.*

En 2007, d'importantes réserves de pétrole ont été découvertes au large des côtes ghanéennes avec le gisement de Jubilee. Ce dernier a été en fait la plus grande découverte du monde dans ce domaine cette année-là. Selon les estimations, il renferme des réserves récupérables supérieures à 700 millions de barils, avec un potentiel maximal de 1.8 milliard de barils. La production commerciale a débuté en décembre 2010 et, en 2011, la production moyenne avoisinait 78 200 barils par jour. Les recettes pétrolières du Ghana devraient sans doute dépasser 1 milliard USD par an à compter de 2012. Signalons, à des

fins de comparaison, que l'aide internationale au développement apportée à ce pays en 2010 s'est chiffrée au total à 1.7 milliard USD. Et pourtant, à l'échelle mondiale, les réserves de pétrole du Ghana sont relativement faibles. Même s'il s'avérait qu'elles se situent en haut de la fourchette des estimations, elles ne placeraient le Ghana qu'au 50<sup>e</sup> rang environ du classement mondial des réserves prouvées de pétrole, soit loin derrière de gros producteurs pétroliers tels que le Nigeria, l'Angola et la Norvège.

Au moment de la découverte du gisement de Jubilee, les méthodes du Ghana en matière d'extraction de minéraux n'étaient guère durables. Conscient de ce problème – et soucieux d'éviter la malédiction du pétrole – M. Kofi Annan, ancien Secrétaire général des Nations unies et citoyen ghanéen, a pris contact avec la Norvège en vue d'une coopération dans le cadre du programme « Pétrole pour le développement ». En février 2008, le gouvernement ghanéen a signé avec les autorités norvégiennes un mémorandum d'accord axé, dans un premier temps, sur la gestion du gisement de Jubilee. Dans ce mémorandum, les ministères du Pétrole et de l'Énergie ainsi que de l'Environnement de la Norvège, sa Direction du pétrole, le Secrétariat du programme « Pétrole pour le développement » et Petrad (organisme de formation) sont convenus de prêter assistance de diverses manières à la Ghana National Petroleum Company (GNPC), au Bureau du président, au ministère de l'Énergie et à celui de l'Environnement, des Sciences et de la Technologie, ainsi qu'à l'Agence de protection de l'environnement, en vue de préparer le terrain pour un développement durable.

La publication d'un Livre blanc sur la politique pétrolière du Ghana a constitué une première étape fondamentale, notamment pour offrir une assise à l'élaboration d'une nouvelle législation et d'un schéma directeur de gestion du pétrole. Après les élections de 2008, le nouveau gouvernement du Ghana a décidé d'intensifier la coopération avec la Norvège sous l'égide du programme « Pétrole pour le développement ». Conduits par le ministre de l'Énergie (coauteur de cet article) et le ministre de l'Environnement, des Sciences et de la Technologie, des fonctionnaires ghanéens sont allés en Norvège pour assister à plusieurs séminaires et se rendre auprès des organismes norvégiens concernés. D'autres institutions norvégiennes ont par la suite été associées à cette démarche, comme l'Autorité de sécurité pétrolière, la direction de la gestion de la nature, l'Agence du climat et de la pollution, l'Autorité de cartographie, l'Institut de recherche marine, l'administration du littoral et le SINTEF, établissement de recherche indépendant.

*L'inscription du Ghana sur la liste de l'ITIE signifie que ses activités extractives obéissent aux principes de transparence et de reddition de comptes.*

Au second semestre de 2010, quelques semaines à peine avant le démarrage de la production pétrolière sur le site de Jubilee, il a été reconnu que le Ghana remplissait les conditions requises par l'ITIE dans ses activités pétrolières et gazières (le secteur minier avait déjà été jugé conforme à celles-ci)<sup>2</sup>, ce qui a créé l'assise nécessaire pour assurer la transparence et la reddition de comptes entre les compagnies pétrolières, les pouvoirs publics et la société civile.

En décembre 2010, deux accords quinquennaux ont été signés entre le Ghana et la Norvège en vue d'une coopération institutionnelle, respectivement pour la gestion des ressources et celle de l'environnement. Ces accords appréhendent directement les

problèmes que pose l'exploitation durable du pétrole découvert en eaux profondes au Ghana. En particulier, ils visent à favoriser :

- la prospection et le développement écologiquement rationnels des ressources pétrolières et gazières et la production durable de pétrole et de gaz au Ghana ;
- une gestion judicieuse des recettes pétrolières et gazières dans l'intérêt général et au service du bien-être de tous les Ghanéens ;
- l'indigénisation des connaissances, des compétences et de la technologie y afférentes afin de renforcer l'appropriation locale.

Dans certains domaines, ils prévoient la coordination des activités avec d'autres partenaires du développement. Les principaux éléments de la coopération sont notamment les suivants :

*Il a fallu 25 ans à la Norvège pour mettre en place une caisse de retraite fondée sur les recettes du pétrole : le Ghana s'en est doté en 25 jours.*

- **Conseils sur les politiques et la réglementation.** Des politiques et des réglementations efficaces sont indispensables pour assurer la durabilité de la gestion des ressources et l'équité de la répartition des revenus. À cette fin, le ministère norvégien du Pétrole et de l'Énergie et la direction norvégienne du pétrole dispensent, en collaboration avec des experts norvégiens indépendants, des conseils détaillés sur la gestion des ressources au ministère ghanéen de l'Énergie et à la GNPC. De plus, la Norvège a prêté son concours pour la mise en œuvre de la loi ghanéenne récemment approuvée concernant la gestion des recettes pétrolières. Cette loi s'inspire dans une large mesure des textes norvégiens équivalents et constitue ainsi un bon exemple de mise à profit de l'expérience des autres pays. Il a fallu 25 ans à la Norvège pour mettre en place sa Caisse de retraite publique globale, alors que le Ghana a créé un dispositif analogue en 25 jours environ après le début de la production de pétrole. D'autres textes de loi sont nécessaires à l'amélioration des conditions d'investissement, tout en garantissant un contrôle au niveau national. À cet effet doit être adopté un projet de loi portant modification de la Loi sur la prospection et la production de pétrole, qui se trouve actuellement dans les dernières phases de son élaboration. La Norvège aide aussi le Ghana à établir une réglementation sur l'aménagement de l'espace pour l'ouest du pays, où sera initialement implantée la majeure partie des installations de soutien des activités de prospection pétrolière. L'objectif visé est d'assurer le développement durable de la région sur les plans social, économique et écologique.
- **Renforcement des capacités.** Des séminaires à l'intention des commissions parlementaires ghanéennes sur l'énergie, l'environnement et les finances ont été organisés tant au Ghana qu'en Norvège. Ils étaient destinés à améliorer les connaissances des législateurs et à leur donner la possibilité d'étudier de près les textes de loi proposés, en vue de garantir une exploitation durable des ressources nationales.
- **Assistance technique.** La Direction norvégienne du pétrole, qui a aidé le Ghana à mettre en place l'entrepôt national de données sur le pétrole, dispense aussi une assistance et une formation techniques en géologie et géophysique et sur les questions relatives à la subsurface, ainsi que sur les systèmes de données. Ces efforts ont contribué à renforcer les capacités de l'administration nationale en matière de surveillance des activités

offshore. Le financement par la Banque mondiale de l'achat de matériel technique viendra les compléter. Le ministère norvégien de l'Environnement conseille son homologue ghanéen sur les questions environnementales et juridiques, tout comme il aide l'Agence de protection de l'environnement du Ghana dans le domaine du développement organisationnel, de l'évaluation stratégique d'impact sur l'environnement et de la préparation aux situations d'urgence. Enfin, une assistance technique a été apportée pour définir les données de référence qui permettront d'assurer un suivi des effets sur l'environnement des activités de prospection pétrolière.

- **Renforcement des institutions.** Donnant suite aux conseils qui lui ont été dispensés pour élaborer sa législation, le Ghana a créé une Commission du pétrole sur le modèle de la direction norvégienne du pétrole ; les membres de cette commission se sont également rendus en Norvège pour y suivre une formation. L'appui apporté à la *National Gas Task Force*, nommée par le président afin de soutenir l'utilisation du gaz naturel du gisement de Jubilee, a permis de préparer la création, en 2011, de l'entreprise publique Ghana National Gas Company.
- **Soutien à l'industrie.** En janvier 2011, la Norad (Agence norvégienne de coopération pour le développement) a signé avec la SINTEF un accord triennal visant à aider le Ghana à développer son industrie parapétrolière. Dix sociétés ghanéennes prendront part à un programme dont le but est de renforcer leur aptitude à remporter des contrats liés aux activités pétrolières. De plus, la SINTEF collabore étroitement avec des entreprises, des établissements de recherche et des universités du Ghana afin d'améliorer la viabilité du secteur pétrolier ghanéen.

*Le Ghana est déterminé à mettre sa richesse pétrolière au service de son développement et de son peuple.*

Cet exposé montre clairement l'importance qu'attache le gouvernement ghanéen au développement et à l'amélioration de sa législation, à la création d'institutions et à leur renforcement, ainsi qu'à l'acquisition de compétences pour la gestion de son industrie pétrolière. Celui-ci tire parti au mieux des leçons de l'expérience norvégienne, en les adaptant au contexte ghanéen. Les accords de jumelage entre des institutions du secteur public du Ghana et leurs homologues de Norvège, contribuent à assurer la continuité, la durabilité et l'application d'une démarche globale.

Grâce à l'ancrage solide qu'il a trouvé dans la coopération norvégio-ghanéenne, le nouvel âge du pétrole au Ghana commence sous de bons auspices. Certes, beaucoup reste à accomplir et les défis à relever sont encore nombreux, mais la Norvège est fermement résolue à aider le Ghana à améliorer la vie de sa population, en veillant à ce qu'il s'approprie les activités pétrolières et à ce qu'il y participe, et en soutenant le développement de ses infrastructures, de ses services de santé et de son système éducatif, ainsi que l'élévation de son niveau de vie en général.

## La voie à suivre

De nombreux autres pays en développement connaissent la bénédiction (ou la malédiction) de posséder des ressources minières ou pétrolières abondantes. La collaboration entre la Norvège et le Ghana peut être une grande source d'inspiration pour ces pays. Ce qui distingue le Ghana de beaucoup d'autres pays d'Afrique et du reste du

monde en développement, c'est la volonté qui unit ses dirigeants de mettre la richesse pétrolière du pays au service de son développement et de sa population. Cette communauté de vues, conjuguée au soutien sans intentions politiques de pays développés tels la Norvège, est de nature à permettre à des pays comme le Ghana d'échapper à la malédiction des ressources naturelles et d'assurer la prospérité de tous leurs citoyens.

### **Notes**

1. Pour plus d'informations, voir [www.norad.no/en/thematic-areas/energy/oil-for-development](http://www.norad.no/en/thematic-areas/energy/oil-for-development).
2. L'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) vise à améliorer la transparence des paiements effectués par les sociétés pétrolières et minières aux gouvernements et aux entités qui leur sont liées, ainsi que la transparence des recettes des gouvernements des pays hôtes. Pour que leurs activités extractives soient jugées conformes aux règles de l'ITIE, les pays doivent établir au moins un état de rapprochement afin de permettre la vérification des montants versés par ces sociétés aux gouvernements.

### **Référence**

Luong, P. et E. Weinthal (2010), *Oil is Not a Curse: Ownership Structure and Institutions in Soviet Successor States*, Cambridge University Press, Cambridge.



PARTIE III

**Croissance verte  
et développement durable**





PARTIE III  
Chapitre 10

## Un modèle économique pour une croissance verte

*par*

*André Laperrière*

Directeur général adjoint du Fonds pour l'environnement mondial

*Les stratégies de croissance verte offrent un moyen logique et naturel pour tenter de résoudre bon nombre des grands problèmes auxquels nous sommes confrontés : hausse des prix des marchandises, chômage, raréfaction des ressources, pénuries alimentaires, risque accru de morbidité et instabilité croissante. Dans ce chapitre, l'auteur nous propose un modèle économique rationnel pour promouvoir une croissance plus verte. Plusieurs conditions doivent être réunies : 1) un rendement rapide et suffisant (c'est-à-dire des retombées positives sur le plan financier, politique et social) pour que l'investissement en vaille la peine et qu'il soit durable ; 2) une approche inclusive qui associe les bénéficiaires à la conception des projets pour que ceux-ci soient culturellement, techniquement et socialement adaptés et qu'ils recueillent l'adhésion nécessaire à leur pérennité ; 3) des partenariats de divers types, pas seulement public-privé, pour obtenir le levier financier nécessaire, partager les risques, mobiliser les compétences techniques et responsabiliser les intéressés. Du côté de « l'offre », il faut faire émerger de nouveaux marchés, stimuler l'innovation (souvent en adaptant les connaissances des populations) et mettre à profit les ressources disponibles localement. Ces divers éléments, essentiels pour générer et entretenir une croissance écologique, sont illustrés ici par de nombreux exemples de projets menés à bien avec le soutien financier du Fonds pour l'environnement mondial.*

**S**elon des estimations récentes, la population de la planète va augmenter de plus de 40 % d'ici à 2050, passant à 10 milliards de personnes au moins, contre 7 milliards en 2012 (chapitre 4 et ONU, 2004). Inévitablement, cet accroissement fera peser des pressions considérables sur les ressources essentielles que sont l'eau, les aliments et l'énergie. Mais il menacera aussi ce qui est peut-être notre ressource la plus fragile : l'économie mondiale. La pression démographique va engendrer de véritables défis : hausse des prix des marchandises, pertes d'emplois, raréfaction grandissante des ressources, pénuries alimentaires, risque accru de morbidité et instabilité croissante. Sans action concrète, nous serons tous affectés. Dans ce contexte, la croissance verte s'impose comme la voie logique et naturelle à suivre (encadré 10.1).

#### Encadré 10.1. **Qu'est-ce que la croissance verte ?**

Selon l'OCDE, une politique de croissance verte consiste à favoriser la croissance économique et le développement tout en veillant à ce que les actifs naturels continuent de fournir les ressources et les services environnementaux sur lesquels repose notre bien-être. À cette fin, elle doit catalyser l'investissement et l'innovation qui étayeront une croissance durable et créeront de nouvelles opportunités économiques. La croissance verte n'est pas censée se substituer au développement durable, mais doit être considérée comme un volet de celui-ci. Il s'agit d'un concept plus étroit. La croissance verte doit s'inscrire parallèlement à des initiatives centrées sur le pilier social plus général du développement durable.

La Stratégie de l'OCDE pour une croissance verte déploie un cadre d'action réalisable, conçu de façon suffisamment flexible pour s'adapter à la situation et au stade de développement de chaque pays. L'effort est résolument centré sur la création des conditions nécessaires à l'innovation, à l'investissement et à la concurrence, qui peuvent créer de nouvelles sources de croissance économique, sans nuire à la résilience des écosystèmes. À l'heure actuelle, l'OCDE travaille aux côtés des pays en développement pour les aider à mieux appréhender le concept de croissance verte et faire en sorte qu'il contribue à la réalisation de leurs objectifs nationaux de développement et de réduction de la pauvreté.

Source : OCDE (2011), *Vers une croissance verte : Résumé à l'intention des décideurs*, Éditions OCDE, Paris, [www.oecd.org/dataoecd/32/49/48012345.pdf](http://www.oecd.org/dataoecd/32/49/48012345.pdf).

La croissance verte a certes beaucoup à offrir à l'environnement, mais on perd souvent de vue ses autres retombées positives. C'est pourquoi notre intention dans ce chapitre est de l'examiner sous l'angle économique, un angle qui a trop souvent été occulté par les déclarations chargées d'émotion et la négation des preuves scientifiques qui ont accompagné les débats passionnés sur la réalité et l'impact du changement climatique.

Les termes utilisés par les spécialistes de l'environnement et du développement et ceux employés dans le domaine de l'investissement et le monde des affaires sont très souvent complémentaires, sinon interchangeables. C'est ainsi que nous évoquerons l'importance de « l'investissement axé sur les résultats » dans la croissance verte, ainsi que

la nécessité d'un « modèle économique » viable présentant un retour sur investissement rapide et suffisant pour être porteur non seulement de retombées positives sur l'environnement mais aussi de durabilité économique. Nous verrons des exemples dans lesquels l'adhésion des populations locales à des programmes conçus selon le principe d'inclusivité est indispensable à la réussite. Nous verrons aussi combien il est important de communiquer clairement et de manière convaincante des messages clés pour susciter cette adhésion et mettre en place les partenariats qui aident à répartir les risques – et les avantages – des programmes de croissance verte.

Nous illustrerons ces notions à l'aide des nombreux projets financés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM)\* qui ont produit des résultats tangibles, mesurables et positifs.

*La croissance verte n'est pas seulement un plan de survie pour l'humanité, c'est la voie de la prospérité et de la qualité de la vie pour tous.*

Les chemins qui mènent à la croissance verte sont multiples ; cependant, dans ce chapitre, nous avons tenté de les classer dans deux catégories économiques, l'offre et la demande, car une action s'impose des deux côtés.

### Accroître la demande de croissance verte

*L'investissement dans la croissance verte produit un rendement sous forme de résultats tangibles et durables pour les populations et l'environnement.*

Les lois économiques de la demande suivent des principes biologiques élémentaires : tout comme la soif déclenche le désir de boire, la rentabilité (qu'elle soit politique, opérationnelle ou monétaire) déclenche l'investissement. Mais pour convaincre un investisseur, il faut lui donner des preuves de cette rentabilité. Autrement dit, la demande doit être fondée sur des données probantes. Nous avons donc besoin de meilleurs modèles économiques, capables de procurer un rendement tangible à ceux qui investissent dans la croissance verte. D'autre part, nos modèles économiques doivent être bâtis de manière à assurer la continuité de ce rendement (les retombées positives), dans l'optique de la durabilité et de la croissance.

Au cours de ces 20 dernières années, le FEM a soutenu des milliers de projets, petits ou grands, simples ou complexes. Dans toutes ces interventions, la durabilité a été au centre de nos préoccupations, et le rendement des investissements (des résultats tangibles et réguliers) a toujours fait partie de l'équation.

\* Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) est une organisation financière indépendante qui accorde des dons aux pays en développement et aux économies en transition pour mener des actions en faveur de l'environnement mondial, relier les enjeux écologiques à l'échelle locale, nationale et mondiale, et promouvoir l'adoption de moyens d'existence viables. Créé en 1991, il est aujourd'hui la première source de financement des projets d'amélioration de l'environnement à l'échelle de la planète. Le FEM réunit 182 pays membres – en partenariat avec des institutions internationales, des organisations non gouvernementales et le secteur privé.

### **Rémunérer les services écosystémiques**

Le FEM a été le premier à financer la mise en place de systèmes de paiements pour services écosystémiques (PSE) – cette pratique qui consiste à offrir une rémunération aux agriculteurs ou aux propriétaires fonciers pour qu'ils gèrent leurs terres de manière à produire un service environnemental donné. Dans ce cadre, les payeurs sont parfaitement au fait de ce qu'ils achètent, tandis que les « vendeurs » garantissent la viabilité de leur offre par des stratégies proactives visant à protéger et préserver leurs ressources essentielles. À ce jour, le FEM a investi 222 millions USD et mobilisé 900 millions USD supplémentaires au profit de dispositifs prévoyant des PSE (FEM, 2010a).

#### **Exemple**

L'Initiative régionale de gestion des écosystèmes par un aménagement sylvopastoral intégré en Colombie, au Costa Rica et au Nicaragua, est née d'un projet pilote du FEM. Ce programme consiste à rémunérer les éleveurs pour qu'ils associent élevage, cultures fourragères et plantation d'essences ligneuses pluriannuelles de manière à accroître la protection de la biodiversité (notamment des oiseaux) et la séquestration (cf. chapitres précédents) du carbone (par les arbres et par une moindre utilisation d'engrais) et à améliorer la qualité de l'eau. Même si certains paysans avaient déjà adopté ces pratiques avant le début du projet, la majeure partie des terres (63 %) étaient des pâturages extensifs dotés d'un couvert forestier minimum. En fait, la plupart des intéressés n'étaient pas vraiment tentés par le projet : les coûts de démarrage étaient relativement élevés et les perspectives de rentabilité paraissaient à la fois médiocres et lointaines. En payant les usagers des terres pour qu'ils adaptent leurs pratiques sylvopastorales, le projet les a aidés à vaincre ces premiers obstacles. Finalement, le paysage agricole a changé et la forêt couvre désormais 31 % de l'ensemble du territoire. Reconnaisant que ce modèle d'utilisation des sols était plus rentable que l'élevage sur des pâturages dégradés, la plupart des éleveurs ont décidé de le conserver même après la fin du programme de rémunération. Il s'agit là d'un exemple de modèle économique rationnel et doublement bénéfique, fondé sur une idée simple et novatrice, qui montre que l'amélioration de l'environnement peut très bien aller de pair avec la sécurisation des moyens d'existence.

### **Accélérer le retour sur investissement**

Pour faire face au changement climatique, il faut que les hommes politiques et les responsables économiques aient le courage d'investir dans l'avenir à moyen et long terme. Parallèlement, les populations pauvres – en particulier celles des pays moins avancés – ont besoin d'une aide immédiate. Dans des conditions d'extrême dénuement, il n'y a pas d'autre choix que de recourir à des expédients, par exemple utiliser des méthodes agricoles inefficaces sur des sols déjà épuisés, déboiser des terres pour se procurer du bois de feu ou du charbon, ou pour les cultiver, surexploiter les stocks de poissons, etc. Lorsque la capacité de développement est insuffisante, les pressions exercées sur l'environnement peuvent atteindre des niveaux intolérables.

Si l'on veut que la croissance verte ait un sens dans les pays moins avancés, il faut trouver le moyen d'en tirer parti à un rythme qui corresponde aux besoins les plus urgents des populations.

#### **Exemples**

En 2001, le FEM a lancé un projet dans le petit village de pêcheurs de Punta Allen, au Mexique, afin d'aider ses habitants à faire face à la diminution des prises de langoustes et

à la dégradation du milieu marin sous l'effet de la surpêche. Grâce à une modeste aide financière du FEM, cette communauté a adopté des technologies appropriées (cartographie des peuplements de langoustes, utilisation de « casitas » – habitats artificiels – pour capturer les langoustes, enregistrement quotidien des prises et GPS) et renforcé les moyens dont elle dispose pour administrer et réguler ses ressources aussi bien marines que financières. Résultat : 95 % des filets de pêche ont été éliminés, les récifs de corail sont préservés et le revenu des villageois a augmenté de 30 %. La conversion à des méthodes de pêche durables permet d'éviter les dommages qui peuvent être causés accidentellement aux récifs coralliens et aux refuges ichtyologiques, ainsi que les prises non intentionnelles.

En 2005, la coopérative *Bahía del Espíritu Santo* à Cozumel, au Mexique, s'est inspirée du modèle appliqué à Punta Allen pour améliorer ses pratiques et l'écosystème. Elle a ainsi pu démontrer comment des techniques de pêche améliorées, l'utilisation de systèmes de géolocalisation et l'enregistrement systématique des captures quotidiennes pouvaient aboutir à des résultats durables et profitables pour la population et pour l'environnement. À partir de réalisations concrètes, ces deux projets ont ensuite essaimé dans la région grâce aux échanges entre les pêcheurs et les autorités de Belize, du Guatemala, du Honduras, de Panama, et de bien d'autres pays. Là encore, la demande de croissance verte à long terme a été satisfaite et les enseignements tirés ont été mis à profit.

### **Renforcer l'autonomie des populations par des approches inclusives**

De trop nombreux projets de développement sont voués à l'échec à cause d'une conception centralisatrice qui fait fi des besoins spécifiques des bénéficiaires, parce qu'ils ne disposent pas des moyens financiers et administratifs nécessaires pour assurer leur pérennité au-delà de la phase d'investissement initiale ou, chose plus importante, parce que les populations visées n'y adhèrent pas.

L'approche inclusive – qui consiste à associer les populations cibles aux stratégies de croissance verte – est la seule voie possible pour réunir toutes les conditions requises : technologies appropriées, renforcement des capacités et adhésion inconditionnelle des bénéficiaires.

#### **Exemple**

Au Panama, moyennant un très faible investissement au titre du Programme de microfinancements du FEM, le *Comité de Salud* a piloté un projet visant à exploiter le potentiel hydrologique de la région agricole de Darién et à promouvoir la conservation des ressources forestières pour la production d'énergie renouvelable. Le *Comité de Salud* a d'abord créé un comité de gestion pour superviser l'installation de deux microcentrales hydrauliques et d'un réseau local de distribution de l'électricité, et il a mis en place un système de paiement pour assurer la viabilité économique du projet.

À l'heure actuelle, cette petite structure assure en permanence l'alimentation en électricité de 43 foyers et d'une école communale, soit au total 190 personnes dont 68 enfants. S'agissant de l'environnement, la production de 42 000 kWh d'énergie propre permettra d'éviter l'émission de 1 657 tonnes de CO<sub>2</sub> pendant la durée de vie du projet, ainsi que d'atteindre de nombreux objectifs en matière de protection des forêts.

Outre un approvisionnement fiable et constant en électricité, les habitants ont divisé par trois leur facture énergétique mensuelle. À la place du kérosène – un produit dangereux pour la santé – des piles jetables et des bougies, ils peuvent désormais s'offrir des biens de consommation courante qu'ils n'avaient pas les moyens d'acheter auparavant.

La durabilité du projet est assurée non seulement par les économies que ces familles réalisent chaque mois, mais aussi par les sommes qu'elles versent de leur plein gré pour payer l'électricité, et qui permettent d'entretenir les microcentrales et le réseau. Le succès est tel que les autorités panaméennes ont décidé de renouveler l'initiative dans d'autres bassins versants du pays.

### **Mettre en place des partenariats pour l'investissement**

*Pour chaque dollar investi par le FEM sur les fonds apportés par les pays donneurs, dix dollars supplémentaires sont obtenus auprès d'autres sources, ce qui permet d'étaler les risques et de renforcer l'impact.*

Les investissements dans la croissance verte – en particulier dans les technologies nouvelles – sont généralement considérés comme plus risqués que ceux effectués dans d'autres secteurs, ce qui est souvent dissuasif. Les partenariats financiers aident à surmonter ce problème en élargissant les sources de financement et en répartissant les risques entre un plus grand nombre d'investisseurs. Pour ceux qui y participent, l'intérêt réside aussi dans l'effet de levier qu'ils permettent. Dans le programme de travail le plus récent approuvé par le Conseil du FEM, par exemple, on peut voir que cet « effet de levier » atteint un ratio de 1/10 : pour chaque dollar investi par le FEM sur les fonds apportés par les pays donneurs, 10 USD supplémentaires sont obtenus auprès d'autres sources, ce qui renforce considérablement l'impact des investissements réalisés.

Dans l'équation de la croissance verte, l'effet de levier est l'élément quantitatif, puisqu'il augmente les financements disponibles, tandis que les partenariats apportent une valeur ajoutée en mobilisant des compétences techniques auxquelles les bénéficiaires ne pourraient pas autrement avoir accès.

#### **Exemple**

*Un investissement de moins de 10 millions USD réalisé par le FEM au Mexique a permis de financer un programme d'efficacité énergétique d'une valeur de 860 millions USD.*

Au Mexique, avec un investissement de moins de 10 millions USD, le FEM a mis sur pied un programme de 700 millions USD destiné à promouvoir l'efficacité énergétique résidentielle en remplaçant les anciens appareils de climatisation et réfrigérateurs et en utilisant des systèmes d'éclairage économes en énergie. La Banque mondiale a prêté 250 millions USD complétés par une contribution de 50 millions USD au titre de son Fonds pour les technologies propres, la Banque nationale de développement du Mexique (NAFIN) a fourni 127 millions USD, et le solde est venu du secteur privé, y compris des consommateurs. Dans le cadre de ce partenariat, la compagnie nationale d'électricité prête l'argent nécessaire pour remplacer les appareils, et les remboursements se font ensuite par le biais des factures d'électricité. Même avec les sommes à rembourser, les dépenses énergétiques des consommateurs ont diminué.

En 2015, 45 millions de lampes inefficaces auront été remplacées par des lampes fluorescentes compactes (LFC) et 1.7 million de réfrigérateurs et climatiseurs par des unités

plus économes, ce qui aura par ailleurs pour effet d'augmenter la capacité de production (et les emplois) dans le pays. Les cinq premières années du projet, ces mesures permettront une baisse sensible des émissions de chlorofluorocarbones (CFC), une réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de plus de 5 Mégatonnes, et une économie de 9 300 GWh d'électricité. Ce résultat représente 25 % de l'objectif national du Mexique en matière d'efficacité énergétique pour la période. D'un point de vue financier, cet investissement mexicain dans la croissance verte devrait produire un rendement global de 40 % et sa valeur actuelle nette est d'ores et déjà estimée à 860 millions USD.

### Accroître l'offre de facteurs de croissance verte

Comme on l'a vu dans la section précédente, des modèles économiques rationnels, un rapide retour sur investissement, une approche inclusive et la mise en place de partenariats sont des éléments fondamentaux pour générer et entretenir une demande de services porteurs de croissance verte fondée sur des résultats. Mais puisqu'il ne peut y avoir de demande pour des produits, des technologies ou des compétences qui n'existent pas, nous nous intéresserons maintenant au côté offre de la croissance verte.

#### *Émergence de nouveaux marchés*

Nous avons évoqué plus haut le rôle essentiel des partenariats pour répondre à la demande de croissance verte. Les partenariats contribuent également à créer des réseaux de personnes et d'organisations qui partagent un même intérêt pour la croissance verte, ils facilitent les échanges de compétences, les économies d'échelle et l'innovation au sein des pays développés et des pays en développement ainsi qu'entre eux.

#### *Exemples*

Le projet de centrale hybride thermosolaire financé par le FEM en Égypte vise à concentrer l'énergie solaire pour produire de l'électricité. Cette technologie, plus intéressante que celle des turbines à gaz à cycle combiné classiques, permettra d'accroître la production nationale d'électricité d'origine renouvelable de 33.4 GWh/an et de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> de 500 000 tonnes sur 25 ans, la durée de vie du projet. Tout en faisant la démonstration de la viabilité du solaire à concentration en Égypte, le projet a contribué à l'émergence d'un marché pour les fournisseurs locaux de divers équipements, faisant du pays une source internationale de savoir-faire et de composants.

Sur un autre front, en 1998, le FEM a aidé le gouvernement tunisien à élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à promouvoir l'utilisation de réfrigérateurs basse consommation. Trois lois sur l'efficacité énergétique et l'étiquetage des appareils ont pu ainsi être adoptées, et le projet a permis de réduire la consommation d'électricité de la Tunisie de 560 GWh par an, soit l'équivalent de 10 % de la consommation énergétique nationale en 1994. Outre ces avantages environnementaux, les fabricants et détaillants tunisiens ont maintenant développé des marchés pour ces appareils, dans le pays et à l'étranger, avec à la clé la création d'emplois durables et bien rémunérés.

#### *Innovation locale*

Trop de projets échouent faute de pouvoir réunir localement les conditions nécessaires à la mise en œuvre des technologies qu'ils proposent. Il suffit pourtant d'exploiter le capital de connaissances accumulé au fil du temps par les populations locales et de l'adapter aux techniques et aux matériaux modernes pour trouver des

solutions simples, fiables et durables. C'est ainsi que l'on peut donner naissance à toutes sortes de technologies, du simple réchaud bon marché et à haut rendement jusqu'à la production d'énergie géothermique, en passant par la valorisation de la biomasse.

### **Exemple**

Au Bangladesh, la briqueterie est un secteur qui emploie des millions de travailleurs. Le FEM y a investi dans un projet visant à promouvoir l'adoption à grande échelle de fours à haut rendement et de pratiques économes en énergie. Cette initiative a permis de réduire la consommation de combustibles fossiles, les émissions de gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique locale (voir le chapitre 5), tout en renforçant la compétitivité des entreprises grâce à des économies de coût.

*L'innovation verte ne nécessite pas de techniques de pointe : une idée simple et peu coûteuse est souvent bien plus efficace et plus adaptée aux circonstances locales.*

Souvent, l'innovation peut surgir d'idées simples et peu coûteuses qui ne nécessitent pas de technologie complexe ou onéreuse, mais simplement une manière différente de voir et de faire les choses. Le projet sylvopastoral évoqué plus haut en est un bon exemple : au lieu que des arbres soient coupés pour faire place à des pâturages, la plupart restent sur pied et leurs fruits sont récoltés. Le bétail peut quand même pâturer, et bénéficier en outre de l'abri des arbres qui, à leur tour, sont fertilisés naturellement par les animaux (et non par des engrais chimiques coûteux et polluants). Une idée simple procure ainsi des avantages considérables.

### **Ressources locales**

La croissance verte produit des effets particulièrement durables lorsqu'elle utilise au maximum les ressources disponibles au niveau local. Le recours à la biomasse pour produire de l'électricité et de la chaleur offre un exemple de cette approche.

Depuis 2001, le FEM finance des projets de production d'électricité à partir de la biomasse dans 37 pays. En Thaïlande, par exemple, l'objectif était de stimuler aussi bien l'offre que la demande en mettant au point de bons modèles financiers, en élargissant l'accès aux financements du marché et en fournissant des informations aux investisseurs potentiels. Le projet s'est achevé en 2009. À cette date, il avait permis l'installation d'une capacité de 398 MW, démontré sa faisabilité et cultivé des connaissances dans le cadre d'une démarche qui est maintenant imitée par d'autres.

## **La voie à suivre**

*La réalité démographique exige une augmentation durable de la productivité écologique...*

L'expérience du FEM en matière de conception et de mise en œuvre de modèles économiques de croissance verte confirme la possibilité qu'ils offrent aux personnes investissant dans les projets qui s'en inspirent d'améliorer durablement leurs moyens d'existence, en particulier – mais pas exclusivement – dans les pays en développement. Au-delà de l'accroissement durable de la productivité écologique rendu nécessaire par la réalité démographique du monde, la croissance verte contribuera à une meilleure qualité



de vie en général grâce à une démarche environnementale propre à créer de nouvelles opportunités économiques pour tous.

... sans parler de ces autres impératifs que sont l'emploi, la santé et la sécurité.

Si nous voulons nous orienter vers une croissance verte durable et véritable, les principes énoncés dans le présent chapitre montrent clairement la voie à suivre et le modèle économique à adopter, aussi bien du côté de l'offre que de la demande.

### **Demande**

- Améliorer la façon dont nous communiquons sur la question de la croissance verte – une notion mal connue et qui reste abstraite pour beaucoup – en soulignant les avantages qui trouvent un écho au-delà de la sphère environnementale : emplois, santé et sécurité, par exemple.
- Veiller à ce que toutes les initiatives en matière de croissance verte reposent sur un bon modèle économique, à même de générer un rendement rapide et suffisant (avec des retombées positives sur le plan financier, politique et social) pour que l'investissement en vaille la peine et soit durable.

### **Offre**

- Associer les bénéficiaires à la conception des projets porteurs de croissance verte pour faire en sorte : 1) qu'ils soient culturellement, techniquement et socialement adaptés ; et 2) qu'ils recueillent l'adhésion nécessaire à leur pérennité.
- Considérer les partenariats comme un pilier essentiel d'une croissance verte durable. Les partenariats public-privé ne sont que l'une des nombreuses options qui peuvent et doivent être explorées dans ce domaine pour réunir les conditions, en termes d'effet de levier, de partage des risques, de compétences techniques et de mobilisation des populations, qui caractérisent les bons projets.

Au-delà de l'accroissement durable de la productivité écologique rendu nécessaire par la réalité démographique du monde, la croissance verte contribuera à une meilleure qualité de vie en général grâce à une démarche environnementale propre à créer de nouvelles opportunités économiques pour tous.

### **Références**

Fonds pour l'environnement mondial (FEM) (2010a), *Payment for Ecosystem Services*, FEM, Washington DC.

FEM (2010b), *Financer la préservation de la biodiversité mondiale*, 10<sup>e</sup> Conférence des Parties à la convention sur la diversité biologique, Édition spéciale, FEM, Washington DC, [www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/publication/Financing-Stewardship-of-Biodiversity-French.pdf](http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/publication/Financing-Stewardship-of-Biodiversity-French.pdf).

FEM (2010c), *Derrière les chiffres – S'intéresser de plus près aux réalisations du FEM*, FEM, Washington DC, [www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/publication/behind-numbers-french.pdf](http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/publication/behind-numbers-french.pdf).

FEM et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), *The GEF Small Grants Programme*, <http://sgp.undp.org>.

OCDE (2011), *Vers une croissance verte : Résumé à l'intention des décideurs*, Éditions OCDE, Paris, [www.oecd.org/dataoecd/32/49/48012345.pdf](http://www.oecd.org/dataoecd/32/49/48012345.pdf).

Organisation des Nations unies (ONU) (2004), *World Population to 2300*, ONU, New York.



PARTIE III  
Chapitre 11

## La croissance verte, projet national en Chine, au Kenya et en Corée

*par*

Alice A. Kaudia

Secrétaire à l'Environnement, ministère de l'Environnement et des Ressources  
minérales, Kenya

Chaofei Yang

Vice-président, Société chinoise des sciences de l'environnement<sup>1</sup>

Bok-Hwan Yu

Secrétaire général, Comité présidentiel sur la croissance verte, Corée

*Le présent chapitre a pour objet de rendre compte des efforts déployés par trois pays qui intègrent les éléments fondamentaux de la croissance verte dans leurs politiques nationales et leurs plans sectoriels afin d'obtenir des résultats concrets, à savoir la Chine, le Kenya et la Corée.*

*La Chine recourt à une politique économique verte pour faire reculer la pauvreté et promouvoir des avancées sociales. Son plan vise notamment à créer au moins 5.3 millions d'emplois verts dans les deux à trois prochaines années en agissant sur plusieurs fronts : économies d'énergie, réduction de la pollution, ajustements de la structure industrielle, innovation technologique et projets d'exploitation du biogaz.*

*Le Kenya a remplacé les modèles de développement économique traditionnels fondés sur le PIB par un nouveau modèle intégrant les dimensions sociales du développement. En privilégiant une mise en œuvre sectorielle supervisée par un Comité directeur national inter-institutions, le pays entend parvenir à un développement économique durable à long terme en déployant une approche participative et à large assise de l'économie verte.*

*La Corée cherche à créer des moteurs de croissance et des emplois dans le secteur des technologies vertes et des énergies propres. Les objectifs de la Corée incluent une réduction de 30 % des émissions de CO<sub>2</sub> et un quadruplement de l'offre d'énergie renouvelable d'ici à 2030. La Corée a en outre décidé de fournir une « aide verte » à ses partenaires du monde en développement.*

Promouvoir la croissance verte permet d'investir utilement dans le capital naturel d'une nation. Dans un contexte d'expansion des activités économiques et de la population mondiale, cette option peut favoriser le progrès technologique et économique ainsi que l'emploi et le développement, tout en apportant des solutions au changement climatique, à la perte de biodiversité, à l'urbanisation accélérée, à l'insécurité énergétique et à la pénurie de matières premières. Conscients que la croissance verte pourrait jouer un rôle important dans la défense de leurs intérêts nationaux, de nombreux pays se placent d'ores et déjà aux avant-postes dans le cadre de diverses initiatives de croissance verte et s'appuient sur des mécanismes servant leur politique intérieure, notamment sur des instruments et des réglementations économiques, pour obtenir des résultats concrets.

Dans le présent chapitre, des responsables de la Chine, du Kenya et de la Corée expliquent comment leurs pays ont fait de la croissance verte un projet national, en intégrant dans leurs politiques nationales et leurs plans sectoriels des stratégies destinées à exploiter au mieux les possibilités de transition vers des trajectoires de développement plus respectueuses de l'environnement. De plus, en tant que donneur entré depuis peu dans la communauté du développement, et que membre le plus récent du CAD, la Corée a fait un pas en avant supplémentaire en optant pour l'octroi d'une « APD verte », gage que ses activités de coopération pour le développement encouragent ses partenaires du monde en développement à atteindre un développement durable.

## La Chine mise sur un développement économique vert

*La gestion durable des forêts pourrait créer 20 millions d'emplois en Chine d'ici à 2020.*

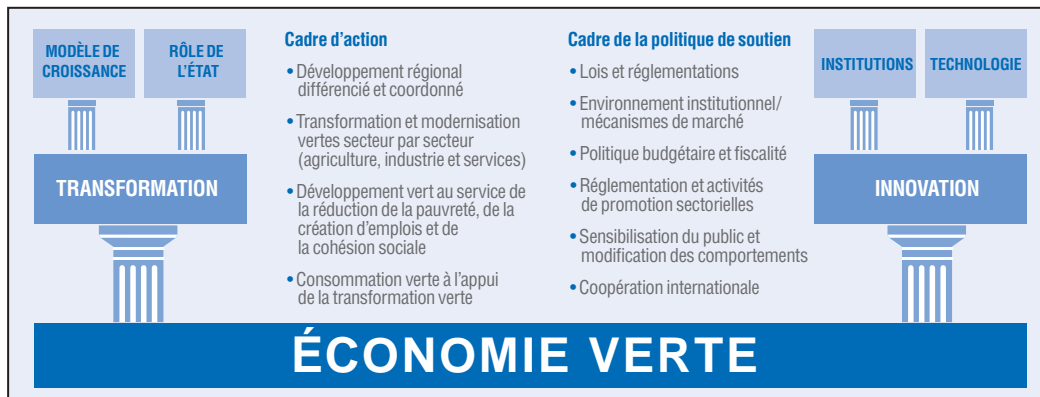
Depuis la réforme et l'ouverture de la Chine à la fin des années 70, l'économie du pays a affiché un taux de croissance annuel moyen de 9 %. La protection de l'environnement a également bénéficié de réels progrès puisque, entre 2005 et 2010, on a observé une diminution de la consommation d'énergie par unité de PIB de 19.1 %, de la demande chimique en oxygène de 12.5 % et des émissions de dioxyde de soufre de 14.3 %.

En dépit de ces progrès, la croissance économique rapide de la Chine a eu des coûts environnementaux, la pollution de l'air, la dégradation des sols et l'érosion de la biodiversité s'étant considérablement aggravées. Le développement économique rapide a également profondément modifié les conditions sociales. La Chine est désormais prise dans un cercle vicieux où les pénuries de ressources, la dégradation de l'environnement et le malaise social posent de sérieux problèmes économiques et compromettent la continuité et la pérennité de la croissance économique. Une transformation verte de l'économie chinoise serait donc le meilleur choix stratégique pour le pays si celui-ci entend lutter contre la dégradation de l'environnement et la raréfaction des ressources tout en améliorant l'efficacité économique, l'inclusion sociale et la stabilité.

Le 12<sup>e</sup> plan quinquennal national de développement économique et social de la Chine définit le cadre stratégique de la transition vers une croissance verte et un développement durable. Ce plan de développement vert contient les orientations pour les cinq années considérées (2011-15), mais aussi pour le moyen et le long terme. L'objectif stratégique général est de parvenir à instaurer un développement économique solidaire, écologique et compétitif.

Le plan de développement économique vert de la Chine repose sur deux piliers stratégiques : la transformation et l'innovation (graphique 11.1). La transformation concerne essentiellement le modèle de croissance et le rôle de l'État et s'articule principalement autour d'une division efficace du travail et d'un partenariat entre les secteurs public et privé. L'innovation est axée sur les technologies, la politique et les structures de gouvernance institutionnelle, recouvrant notamment la mise en place de systèmes budgétaires et fiscaux propices à un développement économique qui soit vecteur de transformation ; la promotion de politiques financières, industrielles et commerciales novatrices ; et le renforcement de la supervision environnementale pour assurer la protection nécessaire au développement d'une économie verte.

Graphique 11.1. **Cadre stratégique pour un développement vert en Chine**



*En dépit de son taux de croissance économique remarquable, la Chine a réduit de 19 % sa consommation d'énergie entre 2005 et 2010.*

Les progrès scientifiques et technologiques joueront un rôle moteur dans le développement économique vert, et permettront de faire reculer la pauvreté et de promouvoir le développement social. Le développement économique vert de la Chine offrira de nouvelles perspectives d'emploi dans plusieurs domaines, notamment dans les secteurs des énergies renouvelables, de la conservation de l'environnement, des services environnementaux et de la protection de l'environnement. D'après une étude réalisée par l'Académie chinoise des sciences sociales avec le concours de l'Organisation internationale du travail, au moins 5.3 millions d'emplois verts seront créés dans les deux à trois prochaines années grâce aux investissements qui seront réalisés dans les économies d'énergie, la réduction des émissions polluantes, l'ajustement de la structure industrielle, le progrès technique et le biogaz (Académie chinoise des sciences sociales, 2010).

En outre, la transformation verte de l'économie chinoise devrait réduire la pauvreté grâce à la création d'emplois verts, en particulier dans le secteur forestier. En Chine, 20 millions d'emplois – soit plus d'un million d'emplois par an – pourraient être créés

entre 2005 et 2020 dans les activités d'afforestation, de reforestation et de gestion des forêts. Bien qu'elles soient pour la plupart temporaires, ces activités devraient offrir des perspectives sans précédent aux migrants ruraux et aux personnes actuellement sans emploi, et contribuer ainsi à aider des groupes socialement vulnérables et à faire reculer la pauvreté dans les régions sous-développées.

### **Domaines d'action prioritaires et indicateurs de progrès**

*La Chine devrait devenir le premier marché mondial pour les technologies, produits et services verts.*

Les axes prioritaires du développement économique vert définis par le gouvernement sont les suivants :

- **Zones rurales** : renforcement de la sécurité alimentaire, promotion de l'ajustement structurel stratégique de l'agriculture et poursuite de la modernisation de l'agro-industrie ; gestion des pesticides, des engrais, des bâches en plastique et autres sources de pollution ; prévention et maîtrise de la pollution liée au bétail ; protection de l'eau potable en milieu rural ; accélération de la centralisation du traitement des déchets dans les campagnes ; et interdiction stricte de la propagation de la pollution urbaine et industrielle vers les zones rurales.
- **Industrie** : transformation et mise à niveau des industries manufacturières traditionnelles grâce à l'innovation technologique, amélioration de l'efficacité énergétique et de l'évaluation des performances environnementales ; assistance aux dirigeants de petites et moyennes entreprises ; accompagnement de l'éclosion et de l'expansion de secteurs stratégiques émergents (économies d'énergie et protection de l'environnement, technologies de l'information et de la communication de prochaine génération, biotechnologie, fabrication d'équipements haut de gamme, énergies renouvelables, nouvelles sources de production de matières, véhicules électriques et hybrides, notamment). En 2015, ces industries stratégiques émergentes devraient représenter 8 % du PIB de la Chine.
- **Services** : accélération de l'expansion du secteur des services et promotion de l'intégration des services et des industries manufacturières de pointe (il s'agira en particulier de développer le secteur des services financiers, de favoriser par des initiatives volontaristes l'essor de services modernes de gestion logistique et de haute technologie, et de normaliser et d'améliorer les pratiques dans le domaine des services aux entreprises). Les secteurs liés aux économies d'énergie et à la protection de l'environnement devraient connaître un taux de croissance de 15-20 % pendant les cinq années du plan, et la Chine devrait devenir le premier marché au monde pour les technologies, les produits et les services verts.
- **Consommation** : création d'incitations pour encourager la consommation durable (achat de produits économes en énergie et en eau, de véhicules verts, et de logements à basse consommation d'énergie et d'espace ; réduction de l'utilisation de produits jetables ; et renoncement progressif à l'achat de produits vendus dans des emballages excessifs) ; développement des installations de recyclage ; et application des réglementations relatives aux marchés publics verts.

Le plan comprend un total de huit indicateurs de développement économique vert directement rattachés au développement macroéconomique et environnemental, à savoir : la réduction de la consommation d'énergie (charbon) par unité de PIB ; la consommation d'eau ; la demande chimique en oxygène ; les émissions de dioxyde de soufre, d'azote sous forme d'ammoniac et d'oxyde d'azote ; l'intensité carbone ; l'accroissement de la part des énergies non fossiles dans la consommation d'énergie primaire et des taux de couverture forestière.

### Les premiers pas du Kenya sur la voie d'une économie verte

« Le Kenya considère que le concept d'économie verte ne se substitue pas à celui de développement durable, mais marque une transition vers un avenir qui invitera à mettre l'accent sur le capital naturel et les services écosystémiques » (M. Mwai Kibaki, président de la République du Kenya, 2011).

« Le Kenya partage l'ambition de participer à la transition vers une économie verte au XXI<sup>e</sup> siècle, faiblement émettrice de carbone et économe en ressources » (M. Raila Amolo Odinga, Premier ministre de la République du Kenya, 2011).

Les responsables politiques kenyans estiment que tracer un cadre pour un développement économique vert pourrait permettre de soutenir simultanément la croissance et la durabilité environnementale, comme l'attestent ces déclarations faites à la 26<sup>e</sup> session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial de l'environnement du Programme des Nations unies pour l'environnement en 2011.

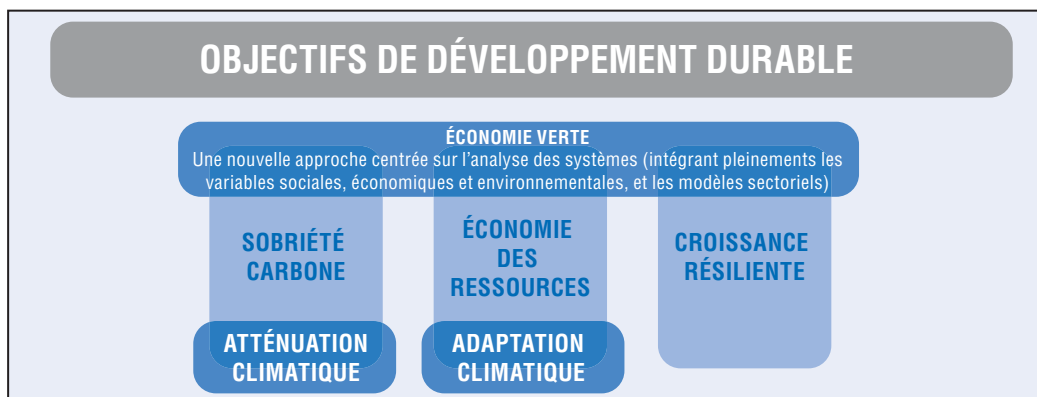
Ces annonces ont d'ailleurs largement contribué à faire évoluer les systèmes de gouvernance environnementale du pays puisqu'elles ont retenti comme un appel lancé à tous les acteurs, publics ou non, à agir sans délai pour réorienter l'utilisation et la consommation des ressources dans l'optique d'une économie verte.

*Le programme du Kenya pour une économie verte est ancré dans sa Constitution.*

De fait, l'économie verte se trouve aujourd'hui au cœur des efforts déployés par le Kenya sur la voie d'un développement durable, lequel a acquis le statut de valeur nationale inscrite à l'Article 10(2)(d) de sa Constitution de 2010 (gouvernement du Kenya, 2010). La Constitution a inspiré le cadre conceptuel et le processus d'élaboration du programme de transition du pays vers une économie verte. Les articles relatifs au droit de chacun à vivre dans un environnement propre et sûr, à jouir d'une bonne qualité de vie et à participer à la gouvernance – y compris à l'élaboration des politiques, des lois et des programmes de développement – sont essentiels à cet égard.

Le programme national de transition vers une économie verte a été lancé en janvier 2011. Ce programme repose sur une large participation organisée sous la houlette d'un comité directeur inter-institutions réunissant des représentants des ministères chargés des ressources en eau, de l'énergie, de l'environnement, des infrastructures, des transports, de la foresterie, de la jeunesse, de la culture, de l'enfance et de la condition féminine, et des représentants de l'Alliance du secteur privé pour le Kenya et des organisations de la société civile.

Comme le montre le graphique 11.2, pour établir ce cadre, les modèles de développement économique traditionnels – qui mesurent la croissance par le PIB – ont été comparés à un nouveau modèle tenant compte des dimensions sociales du progrès du développement.

Graphique 11.2. **Cadre conceptuel de la transition vers une économie verte au Kenya**

Source : Atelier consultatif sur l'économie verte, 15 février 2012. Voir [www.unep.org/french/greeneconomy/Servicesconsultatifs/VersuneEconomieverteauKenya/tabid/101210/Default.aspx](http://www.unep.org/french/greeneconomy/Servicesconsultatifs/VersuneEconomieverteauKenya/tabid/101210/Default.aspx).

### Mesures indispensables au niveau sectoriel

*Le taux de croissance annuel de 10 % visé par le Kenya ne pourra être atteint que si le pays préserve son capital naturel.*

Dans le plan de développement national du Kenya, intitulé *Kenya Vision 2030*, le taux de croissance annuel moyen visé est de 10 %<sup>2</sup>. Un tel chiffre permettra au Kenya de se classer parmi les pays à revenu intermédiaire à l'horizon 2030. La raréfaction des ressources naturelles, telles que l'eau, l'énergie et la diversité biologique, demeurera cependant une menace planant sur la réalisation de cet objectif. Pour parvenir à mettre en place une économie verte, le Kenya devra donc impérativement agir sur plusieurs fronts :

Énergie :

- Effectuer des études de faisabilité sur les technologies des énergies renouvelables à fort potentiel, telles que la biomasse, l'énergie tirée des déchets, la géothermie et l'éolien.
- Améliorer l'accès aux sources de financement pour les énergies renouvelables, y compris grâce au Fonds Carbone pour l'Afrique.
- Mettre en œuvre la Loi sur l'énergie de 2006, tout en renforçant les capacités des responsables en charge de l'énergie ; contrôler l'application de la réglementation en matière d'efficacité énergétique ; et promouvoir l'objectif d'installer une capacité de production de 2 GW à partir de sources géothermiques d'ici à 2013.

Bâtiments verts et logement durable :

- Apporter un soutien à la mise en place de Centres du Bâtiment adéquats, y compris dans le cadre de l'Initiative Bâtiments durables et Climat du PNUE (SBCI).
- Élaborer un code de construction durable et le faire respecter.
- Créer un Conseil du bâtiment vert et favoriser la mise en réseau avec d'autres conseils du bâtiment vert.

Tourisme :

- Établir une plateforme d'acteurs et de parties prenantes.



- Élaborer une stratégie pour un tourisme durable, portant notamment sur des questions relatives aux effets du changement climatique sur le tourisme, conformément aux recommandations du Groupe de travail de Marrakech sur le tourisme durable<sup>3</sup>.

Eau :

- Collaborer avec les autres ministères sur les questions de comptabilité des ressources, en s'appuyant sur les systèmes mis au point à ce jour, en particulier pour la restauration de tous types de zones de captage d'eau et de paysages forestiers indigènes tels que les « cinq châteaux d'eau » du Kenya (c'est-à-dire le complexe forestier de Mau, le Mont Elgon, le Mont Kenya, les collines de Cherangani et la chaîne montagneuse d'Aberdare).

En outre, le Kenya se concentrera sur la formation et le renforcement des capacités dans les domaines de la comptabilité et de l'évaluation environnementales.

Le Kenya a conscience que le changement climatique est un facteur d'évolution important puisqu'il offre notamment la possibilité de tirer des revenus du marché du carbone, terrestre et du sol, utilisables pour financer le développement. Les programmes de compensation des émissions de carbone peuvent aussi permettre aux communautés mal dotées en ressources d'entreprendre des activités sylvicoles dont les coûts d'investissements sont peu élevés.

### **Défis et solutions**

Le développement et la promotion d'une économie verte au Kenya n'ont pas été sans difficultés. L'un des principaux obstacles a été l'obligation imposée par la Constitution de mener des consultations publiques lors de l'élaboration du programme, un processus coûteux. Les autres difficultés rencontrées à ce jour étaient notamment le manque de coordination entre les nombreuses activités, ainsi que l'absence de normes clairement définies précisant ce que recouvre exactement la notion d'économie verte. Le ministère de l'Environnement et des Ressources minérales s'efforce de créer une base de données qui permettra d'observer de façon systématique les technologies et les bonnes pratiques adoptées par l'ensemble des quarante-sept pays cherchant à atteindre les objectifs d'une économie verte.

L'existence d'une volonté politique au plus haut niveau sera indispensable pour appuyer la transition du Kenya vers une économie verte. Il sera par ailleurs essentiel de comprendre les problématiques en jeu pour instaurer et faire subsister une telle économie, et notamment de disposer des données d'observation sur les solutions pouvant permettre de résoudre les difficultés pratiques liées à la rareté des ressources environnementales et sur les conséquences de ces difficultés pour le développement, la croissance, la création d'emplois et l'éradication de la pauvreté dans le pays.

*Pour la Corée, la croissance verte est une nécessité économique.*

### **Les moteurs de la croissance verte dans l'économie coréenne**

En août 2008, dans son discours de célébration du sixième anniversaire de la Corée, le président nouvellement élu, Lee Myung-Bak, a proposé d'adopter la « croissance verte » comme modèle de développement économique et social d'une république moderne pour les 60 prochaines années. Depuis, le pays s'est donné pour tâche prioritaire de prouver le bien-fondé de ce modèle et d'en promouvoir l'adoption. Par essence, la

croissance verte en Corée est une dynamique orientée vers le développement durable reposant sur la mise à profit des savoir-faire et de l'expérience tirés de la montée en puissance de l'économie du pays.

L'ambition et la stratégie nationales de la Corée en matière de croissance verte se sont imposées comme une nécessité, le modèle de croissance à l'origine des taux quasi-légendaires enregistrés dans la péninsule coréenne au cours des soixante dernières années ayant commencé à donner des signes d'essoufflement très net. En effet, depuis le début des années 90, face à l'incapacité de créer les emplois requis, de nouveaux moteurs de croissance économique se sont avérés nécessaires.

L'insécurité énergétique de la Corée a également pesé en faveur de l'option de la croissance verte envisagée comme un choix raisonnable de paradigme pour le développement. La Corée est le sixième importateur de pétrole à l'échelle mondiale ; pourtant, son efficacité énergétique est inférieure à celle de la moyenne des pays de l'OCDE (PNUE, 2010). Parallèlement, le réchauffement climatique et les contraintes que font subir à l'environnement l'urbanisation et l'industrialisation rapides sont des problèmes qu'elle partage avec de nombreuses autres nations.

Tout cela fait de la croissance verte une stratégie nationale viable pour parvenir à un développement durable, stratégie qui suppose l'application d'un ensemble de mesures destinées à répondre aux besoins actuels et futurs avec la détermination et l'engagement politiques voulus. Ainsi que l'a exprimé le président Lee : « La croissance verte implique de parvenir à une croissance durable en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et la dégradation de l'environnement. [Elle] constitue un nouveau modèle de développement national, qui vise à créer de nouveaux moteurs de croissance et de nouveaux emplois à partir des technologies vertes et des énergies propres. » (Myung-bak, 2008)

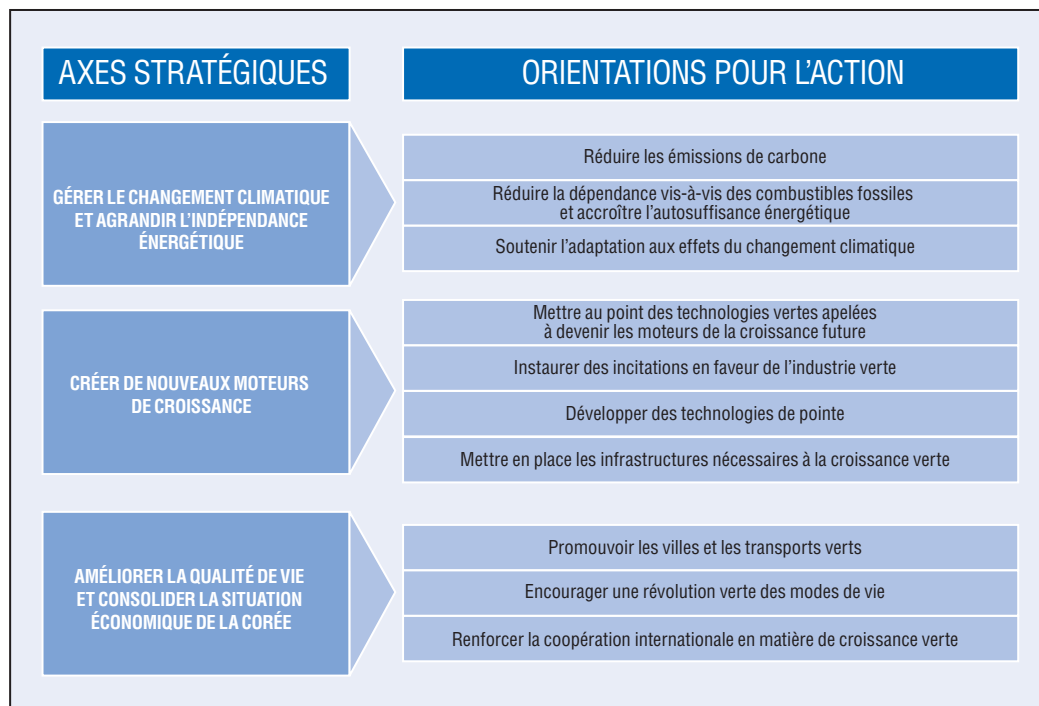
Le fait que la Corée ait choisi le terme de « croissance verte » plutôt que celui « d'économie verte » indique que le pays entend créer des synergies entre ses objectifs de croissance environnementale, économique et sociale. Ces synergies favoriseront la hausse des revenus et l'emploi tout en contribuant à réduire la pauvreté et à améliorer la qualité de vie et en renforçant le tissu social. Cette philosophie a trouvé sa concrétisation dans la Stratégie nationale de croissance verte de la Corée, qui s'articule autour de trois grands axes stratégiques et de dix grandes orientations pour l'action (graphique 11.3).

Parce qu'elles ont par nature un caractère intersectoriel, les politiques pour la croissance verte de la Corée nécessitent une approche globale. La loi-cadre sur la croissance verte sobre en carbone constitue le socle juridique sur lequel doivent prendre appui les travaux d'élaboration et de suivi de la Stratégie nationale de croissance verte. Le Plan quinquennal pour la croissance verte (2009-13) décrit les grandes lignes de l'action gouvernementale qui doit être conduite (tableau 11.1).

Parce que la croissance verte requiert des transformations de grande ampleur, la stratégie coréenne a été conçue comme un programme national de croissance, et pas uniquement comme un programme sectoriel. Les plans de mise en œuvre recouvrent la définition d'objectifs nationaux spécifiques de croissance verte, la mise en place de conditions favorables, c'est-à-dire l'adoption de mesures adaptées du côté de l'offre et de la demande, l'établissement d'un cadre juridique et institutionnel solide pour la mise en œuvre, et le suivi et l'évaluation, à intervalles réguliers, des progrès accomplis.

Les objectifs de la Corée en matière d'atténuation des gaz à effet de serre, qui ont été définis après consultation des différentes parties prenantes, comprennent une réduction

Graphique 11.3. **Stratégie quinquennale de croissance verte de la Corée : trois axes stratégiques et dix orientations pour l'action**




Source : Comité présidentiel sur la croissance verte.

Tableau 11.1. **Cadre pour la mise en œuvre de la Stratégie de croissance verte de la Corée**

	Action	Date
Ambition	Le président annonce que la « Croissance verte/sobre en carbone » représente l'ambition nationale qui guidera le développement au cours des 50 prochaines années	Septembre 2008
	Annonce de la Stratégie nationale de croissance verte à l'horizon 2050	Juillet 2009
Cadre institutionnel	Mise en place du Comité présidentiel sur la croissance verte et de son secrétariat	Janvier 2009
	Création de comités locaux sur la croissance verte dans chacune des 16 métropoles et provinces	Novembre 2009
	Début des réunions mensuelles d'évaluation de la mise en œuvre, présidées par le Premier ministre	Septembre 2011
Plan à moyen terme	Lancement du Plan quinquennal pour la croissance verte (2009-13)	Juillet 2009
Objectif d'émissions	Annonce d'un objectif de réduction, d'ici à 2020, des émissions de gaz à effet de serre de 30 % par rapport aux niveaux qui seraient atteints si rien n'était fait	Novembre 2010
	Définition d'objectifs de réduction par secteur et par industrie	Juillet 2011
Socle juridique	Promulgation de la Loi-cadre sur la croissance verte sobre en carbone	Janvier 2010
	Adoption du projet de loi visant la mise en place d'un système d'échange de quotas d'émission en 2015	Mai 2012

Source : Comité présidentiel sur la croissance verte.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932701853>

volontaire des émissions de CO<sub>2</sub> de 30 % d'ici à 2020, comme annoncé à la Conférence de Copenhague sur le changement climatique (CdP15) en 2009. La Corée s'est également fixé un objectif d'indépendance énergétique totale à l'horizon 2050. Pour y parvenir, l'offre d'énergies renouvelables dans le pays sera quadruplée d'ici à 2030. Des mesures ont aussi été mises en place du côté de l'offre et de la demande pour créer un environnement propice

à la croissance verte, des mesures prévoyant notamment la tarification du carbone et l'établissement de réglementations et de normes.

### **De la stratégie à la mise en œuvre**

La phase de mise en œuvre est toutefois décisive pour le succès d'une stratégie. La Loi-cadre coréenne sur la croissance verte sobre en carbone marque une avancée déterminante dans cette direction. Dans un souci de cohérence, le gouvernement a également mis en place un Comité présidentiel sur la croissance verte chargé de planifier, de coordonner et d'évaluer les politiques de croissance verte. Compte tenu de l'importance que revêt la collaboration avec les autres acteurs, appartenant ou non à la sphère publique, les stratégies de croissance verte ont été mises en œuvre en partenariat étroit avec les administrations locales et les autres parties prenantes, y compris les ONG et les entreprises.

*La Corée investira chaque année 2 % de son PIB pour stimuler la croissance verte.*

Enfin, sans financement adéquat, aucun plan ne pourra porter ses fruits. Le gouvernement coréen s'est engagé à investir 2 % du PIB annuel du pays entre 2009 et 2013 (soit un montant total de 90 milliards USD) pour stimuler l'investissement privé dans des secteurs d'activité verts et amorcer ainsi une véritable dynamique.

### **De pays en développement à donneur vert**

En 2010, la Corée est devenue membre du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, avec lequel elle a partagé les précieux enseignements tirés d'une transition réussie qui lui a permis de quitter les rangs des pays les moins avancés pour devenir un pays donneur. La Corée a aujourd'hui lancé plusieurs initiatives afin d'intégrer de façon systématique la croissance verte dans ses activités de coopération pour le développement. Elle privilégie à cet égard deux types de partenariats avec les pays en développement : des contributions financières et une coopération technique. La Corée prévoit de porter son aide publique au développement (APD) qui devrait représenter 0.25 % de son RNB en 2015, contre 0.1 % en 2009 ; le pays relèvera également la part de l'APD verte, qui passera de 12.4 % en 2009 à 30 % en 2020 (encadré 11.1).

Afin de promouvoir la croissance verte à l'échelle mondiale, la Corée a fait de la promotion de la coopération internationale l'un des dix domaines d'action prioritaire de sa stratégie de croissance verte. En sa qualité de président du G20 en 2010, le pays a proposé de faire figurer la coopération pour le développement dans le programme du G20 et a joué un rôle de premier plan dans l'adoption du Consensus de Séoul pour une croissance partagée ainsi que du Plan d'action pluriannuel sur le développement. La Corée continuera d'œuvrer pour que la croissance verte soit systématiquement placée au cœur des priorités du G20 en matière de coopération pour le développement et fasse partie des sujets attirant l'attention d'autres instances s'intéressant à la coopération pour le développement, démontrant ainsi la détermination du pays à intégrer de façon systématique la croissance verte dans la coopération internationale et à se positionner comme un partenaire précieux à l'échelle mondiale pour tirer le meilleur parti des formidables perspectives qu'offre la croissance verte.

### Encadré 11.1. Initiatives de la Corée en faveur d'une APD verte et d'un développement vert à l'échelle mondiale

Écologiser l'aide publique au développement est l'une des principales priorités de la Corée. À cette fin, le gouvernement coréen a créé en 2008 le Partenariat climatique d'Asie de l'Est, doté d'un budget de 200 millions USD pour la période 2008-12. Ce Partenariat comporte 29 projets dans cinq domaines de la croissance verte : gestion de l'eau, énergies bas carbone, villes bas carbone, traitement des déchets, et boisement et biomasse. Dans le cadre du Partenariat, la proportion d'aide publique au développement verte de la Corée est passée de 11.3 % de l'APD bilatérale totale en 2007 à 13.6 % en 2010. La Corée a également accru ses contributions à divers fonds multilatéraux verts.

S'agissant de la coopération technique, la Corée a dirigé la création du *Global Green Growth Institute* (GGGI) en 2010. Ce centre de recherche a vocation à mettre en commun les connaissances sur les bonnes pratiques de croissance verte et à aider les pays en développement à concevoir des modèles de croissance verte durables intégrant des objectifs de développement économiques, environnementaux et sociaux. À ce jour, cet organisme a reçu des financements provenant principalement de l'Australie, du Danemark, du Japon et des Émirats arabes unis et il a travaillé sur la planification de la croissance verte dans des pays en développement tels que le Brésil, le Cambodge, l'Éthiopie, l'Indonésie, le Kazakhstan, la Mongolie, les Philippines et la Thaïlande. La Corée entend faire du GGGI une organisation internationale fondée sur un traité.

## La voie à suivre

Il est largement admis qu'il n'existe pas de modèle unique de croissance verte applicable à toutes les nations. Les différents instruments et objectifs adoptés par les pouvoirs publics auront des effets et des résultats différents en fonction de la situation économique et du contexte propres à chaque pays, et il incombera à chacun de choisir sa propre trajectoire de croissance verte pour parvenir à un développement durable.

Les trois expériences qui viennent d'être décrites illustrent avec éloquence la croissance verte en marche et l'émergence d'ambitions écologiques pour l'avenir. On y trouve un foisonnement d'idées intéressantes que d'autres pays, pas seulement en développement, pourront exploiter pour définir leurs propres trajectoires de croissance verte sur la voie du développement durable.

- Le développement économique vert est considéré comme une nécessité pour la croissance de la Chine sur le long terme et offre concrètement des perspectives considérables au regard des objectifs de développement durable que le pays entend atteindre. À l'instar de nombreux pays dans le monde qui partagent ses convictions, la Chine est déterminée à persévérer dans cette voie, à relever les défis qui se profilent et à s'assurer que ce modèle de développement procure des avantages à l'ensemble de sa population.
- Le programme national d'économie verte du Kenya est encore en cours d'élaboration ; le pays est cependant déterminé à faire de l'économie verte un moyen d'atteindre les objectifs énoncés dans son plan de développement national intitulé *Kenya Vision 2030*. Les acteurs, publics et autres, en particulier le secteur privé, adoptent d'ores et déjà des technologies et des innovations qui favorisent une utilisation rationnelle des ressources, la création d'emplois verts et la protection de l'environnement en réduisant la production de déchets.

- La Corée estime que la transition vers une croissance verte pourrait ouvrir de nouvelles perspectives pour faire reculer la pauvreté, créer des emplois, préserver l'environnement et construire des sociétés plus équitables. Elle prévoit d'y parvenir en offrant à sa population des infrastructures plus économes en ressources et résistantes aux catastrophes, en développant des sources de revenus productives et résilientes au changement climatique, en remédiant aux problèmes sanitaires liés à la dégradation de l'environnement et en améliorant l'accès à une énergie moins chère.

Bien que les enjeux et le contexte rencontrés dans ces trois pays diffèrent, certains facteurs communs donnent toute leur force à leurs initiatives en faveur de la croissance verte, à savoir : i) la volonté politique, aux plus hauts niveaux de responsabilité, de s'acheminer vers une croissance respectueuse de l'environnement ; et ii) la mise en place de cadres nationaux pour une croissance verte reposant sur une ambition claire trouvant sa concrétisation dans un socle juridique, des plans bien structurés, des institutions chargées de coordonner et de superviser la mise en œuvre, des objectifs mesurables et des financements adéquats.

### Notes

1. Co-auteurs : Shen Xiaoyue, Directrice de la Division de la politique environnementale, Centre de recherche pour l'environnement et l'économie, ministère de la Protection de l'environnement ; Jia Lei, Assistant de recherche, Centre de recherche pour l'environnement et l'économie, ministère de la Protection de l'environnement.
2. Voir [www.vision2030.go.ke](http://www.vision2030.go.ke).
3. Voir [www.unep.fr/scp/marrakech/taskforces/tourism.htm](http://www.unep.fr/scp/marrakech/taskforces/tourism.htm).

### Références

- Chinese Academy of Social Sciences (2010), *Low Carbon Development and Green Employment Research of China*, Institute for Urban and Environmental Studies, Beijing.
- Gouvernement du Kenya (2010), *Constitution of Kenya 2010*, Government of Kenya, Nairobi.
- H.E. Hon. Mwai Kibaki (2011), Discours prononcé lors de l'ouverture officielle de la 26<sup>e</sup> session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial de l'environnement du PNUE, Complexe des Nations unies, Nairobi, Kenya, [www.unep.org/gc/gc26/in\\_Statements.asp](http://www.unep.org/gc/gc26/in_Statements.asp).
- Myung-bak, Lee (2008), Address on the 63rd anniversary of national liberation and the 60th anniversary of the founding of the Republic of Korea, [http://english.president.go.kr/pre\\_activity/speeches/speeches\\_view.php?uno=270&board\\_no=E03&search\\_key=&search\\_value=&search\\_cate\\_code=&cur\\_page\\_no=15](http://english.president.go.kr/pre_activity/speeches/speeches_view.php?uno=270&board_no=E03&search_key=&search_value=&search_cate_code=&cur_page_no=15).
- Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) (2010), *Overview of the Republic of Korea's National Strategy for Green Growth*, PNUE, Nairobi, [www.unep.org/PDF/PressReleases/201004\\_unep\\_national\\_strategy.pdf](http://www.unep.org/PDF/PressReleases/201004_unep_national_strategy.pdf).
- R.T. Hon. Raila, Amolo Odinga (2011), Discours prononcé devant le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial du PNUE, Nairobi, 22 février 2011, [www.primeminister.go.ke/docs/Global%20governing%20council.pdf](http://www.primeminister.go.ke/docs/Global%20governing%20council.pdf).

## PARTIE III

### Chapitre 12

# Le secteur privé à la pointe de la croissance verte

*par*

*Jeff Seabright*

Responsable des questions d'environnement auprès de la société Coca-Cola

*Une révolution est en cours dans le monde des affaires : beaucoup d'entreprises de renom du monde entier prennent conscience que l'action en matière sociale et environnementale n'est plus seulement une question de respect de la réglementation ou d'utilisation efficiente des ressources, mais aussi un moyen d'acquérir un avantage concurrentiel. Dans ce chapitre, l'auteur décrit un avenir dans lequel les entreprises, les pouvoirs publics et la société civile travaillent en collaboration, chacun apportant le meilleur de ses compétences pour mener à bien ce qu'il ne pourrait accomplir seul. Il donne de nombreux exemples de tels partenariats, comme l'Alliance WADA (Water and Development Alliance), une initiative commune de Coca-Cola et de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) dont profitent plus d'un demi-million de personnes dans le monde. Différentes solutions vertes sont à la portée des entreprises : faire de l'utilisation efficiente des ressources une composante normale de leurs activités ; donner une juste valeur au capital naturel et aligner les ressources du secteur privé sur celles du secteur public afin d'obtenir des résultats optimaux. La libre circulation de connaissances et de compétences créatives à travers les partenariats est essentielle pour susciter les changements sociaux et environnementaux nécessaires à un avenir dynamique et prospère.*

**L**e secteur privé est en passe aujourd'hui – plus qu'à toute autre époque sans doute – de devenir une véritable manne de solutions durables pour le développement.

Le paysage de l'aide au développement a subi une profonde transformation depuis les années 60, marquée notamment par la place grandissante qu'est venu y occuper le secteur privé. Alors que les pouvoirs publics ont longtemps joué dans ce domaine un rôle prépondérant, on y observe désormais de plus en plus la présence d'entreprises privées de premier plan. Il y a trente ans, 70 % des apports de ressources des États-Unis au monde en développement étaient effectués sous forme d'aide publique au développement (APD). Aujourd'hui, 80 % de ces apports proviennent de sources privées, ce qui témoigne de l'importance croissante du secteur privé pour le processus de développement (USAID, 2007). C'est cette évolution que laisse transparaître la multiplication de groupes tels que le World Environment Center, qui réunissent entreprises, ONG, pouvoirs publics et autres acteurs essentiels désireux de promouvoir la durabilité et l'efficacité dans les sphères les plus diverses.

*Aujourd'hui, 80 % apports de ressources des États-Unis aux pays en développement proviennent de sources privées, ce qui témoigne d'une transformation radicale du paysage du développement.*

### **Le principe de durabilité, une chance à saisir**

« Nous ne pourrions atteindre nos objectifs sans la participation du secteur privé. Les entreprises ont radicalement changé de logique... Les dirigeants d'entreprises sont de plus en plus nombreux à accepter l'idée que les principes et le profit vont de pair. »  
(Ban Ki-moon, Secrétaire général des Nations unies, 2010)

Dans un ouvrage qui a fait date, intitulé *Green to Gold – How Smart Companies Use Environmental Strategy to Innovate, Create Value, and Build Competitive Advantage* (Esty et Wilson, 2009), Dan Esty fait observer que la promotion de l'environnement est aujourd'hui l'objet d'une révolution qui se manifeste par un transfert de l'action des pouvoirs publics vers le secteur privé. Des entreprises de renom acquièrent d'importants avantages concurrentiels en adoptant des comportements plus écologiques et en créant des technologies et des modèles de fonctionnement totalement innovants.

Esty explique que, dans une économie mondialisée, l'avantage concurrentiel ne dépend plus de façon déterminante de l'accès aux ressources naturelles, à une main-d'œuvre bon marché et aux capitaux, désormais à la portée de tous. Les entreprises doivent donc chercher de nouveaux moyens de se différencier des autres. Ceux qui leur permettront de dépasser leurs concurrentes et de s'en démarquer sont principalement l'innovation, l'intégration du principe de durabilité dans leurs chaînes d'approvisionnement et l'incitation des consommateurs à améliorer leurs habitudes.

Dans notre secteur d'activité, nous observons chez nos fournisseurs, nos clients et les consommateurs de nos produits ce basculement des mentalités qui fait que le respect de



*Si les entreprises œuvrent en faveur d'un développement écologique, c'est pour acquérir un avantage concurrentiel et non pas uniquement pour respecter la réglementation.*

certaines principes est désormais perçu moins comme une obligation que comme une chance à exploiter. Les règles du jeu s'en trouvent complètement bouleversées. À mesure que les entreprises intensifient leurs efforts pour aider à répondre non plus seulement aux besoins économiques, mais aussi aux exigences sociales et sociétales, les pouvoirs publics s'emploient à favoriser la poursuite de leur expansion. Ces cinq dernières années, 85 % des pays du monde ont pris des dispositions pour faciliter l'activité des entreprises (Banque mondiale, 2011). Cependant, plus elles croissent, plus ces dernières doivent s'attacher à promouvoir le principe de durabilité. L'influence grandissante qu'elles exercent, au-delà de leurs marques, produits et services, dans le domaine du développement et dans celui de l'intérêt général, signifie clairement qu'elles ont un rôle à jouer dans l'instauration d'un développement durable. Ce n'est plus seulement par souci de conformité avec la réglementation ou d'utilisation efficiente des ressources que les grandes entreprises visent un développement « vert » : elles le font pour obtenir un avantage concurrentiel.

La notion d'avantage concurrentiel par le développement durable vient brouiller la frontière qui séparait autrefois nettement philanthropie et affaires. Michael Porter l'a parfaitement expliqué dans un article de la *Harvard Business Review* : « Lorsqu'une entreprise bien gérée met les ressources, le savoir-faire et les compétences en matière de gestion dont elle dispose au service de problèmes qu'elle comprend et qui représentent pour elle un enjeu important, elle peut faire plus pour le bien commun que n'importe quelle organisation philanthropique ». En adoptant de nouveaux modèles d'investissement social qui englobent les traditions commerciales – inscrire au cœur de leur activité les relations avec les clients et fournisseurs, les réseaux et les compétences de marché – les grandes entreprises mettent en œuvre l'idée de valeur partagée. Celle-ci recouvre le fait d'obtenir des rendements économiques considérables de manière à produire en même temps de la valeur pour la collectivité, en répondant à ses besoins et à ses problèmes (Porter et Kramer, 2011). Nous examinons ci-dessous comment cette démarche se concrétise du point de vue de l'utilisation efficiente des ressources au sein de l'entreprise et dans toute la chaîne de valeur, de l'évaluation et de la prise en compte du capital naturel, ainsi que de la mobilisation du pouvoir des partenariats.

### **Utilisation efficiente des ressources**

Certaines entreprises conçoivent aujourd'hui des technologies novatrices pour économiser les ressources au niveau de l'exploitation, de la production et de la vente au détail. En adoptant des systèmes d'éclairage sensibles au mouvement ou des dispositifs qui réduisent la consommation d'eau, par exemple, elles se placent à l'avant-garde du développement de l'économie verte (encadré 12.1). L'utilisation efficiente des ressources dans l'entreprise n'est pas une simple question de conformité aux normes nationales ou internationales, mais aussi de résultats financiers. Les économies réalisées sur l'énergie, l'eau et les matières premières font baisser les coûts d'exploitation et donc monter les bénéfices. Les entreprises, et maintenant les pays<sup>1</sup>, abordent la question de l'efficacité des ressources sous l'angle du risque, une gestion efficiente des ressources équivalant à une valeur accrue car les pertes de ressources sont évitées.

### Encadré 12.1. Exemples d'économies de ressources matérielles et financières dans les entreprises

Entre 2000 et 2010, le constructeur automobile Ford a réduit sa consommation mondiale d'eau de 40 milliards de litres, soit une baisse de 62 %. Cette dernière a été due en partie à l'adoption de l'usinage avec micro-lubrification, également appelé usinage à sec, dans plusieurs usines de moteurs à travers le monde\*. Le constructeur estime que la quantité d'eau utilisée pour fabriquer un véhicule sera ramenée de 9.5 m<sup>2</sup> en 2000 à 3.5 m<sup>2</sup> environ à l'horizon 2015 (Ford, 2012).

L'éclairage représente 70 % environ de la consommation d'énergie des boutiques. Levi Strauss accroît au maximum l'efficacité dans l'utilisation de ses ressources en installant dans ses points de vente un nouveau système d'éclairage très efficace qui lui permet d'augmenter ses recettes tout en réduisant son empreinte énergétique. Celui-ci devrait permettre d'économiser de 30 % à 50 % sur la facture totale de l'éclairage ; et comme il atténuera également les besoins de climatisation en été, les économies d'énergie pourront atteindre au total 40 %.

\* L'usinage avec micro-lubrification consiste à lubrifier l'outil de coupe avec une très petite quantité d'huile, alors que les méthodes traditionnelles exigent des millions de litres de fluides pour refroidir et lubrifier les outils de coupe et enlever les copeaux métalliques des machines.

Ces nouveaux systèmes et ces technologies efficaces réduisent la consommation d'énergie des entreprises et encouragent les améliorations dans tous les types d'activité. En outre, lorsque les entreprises adoptent une gestion plus efficace des ressources, elles assurent la formation de leurs salariés dans le monde entier, diffusant ainsi des capacités et des connaissances nouvelles. En ouvrant ainsi la voie et en appliquant leurs propres analyses, elles propagent une culture de l'utilisation efficace des ressources auprès de la communauté mondiale.

*Avec l'extension des chaînes d'approvisionnement sur toute la planète, les bonnes pratiques en matière de choix des fournisseurs peuvent avoir un impact non négligeable.*

### Des chaînes de valeur durables

Les pratiques de conservation des ressources qui couvrent toute la chaîne de valeur d'une entreprise s'appliquent à la fois à ses propres activités et, au-delà, à celles de tous les autres intervenants de la chaîne d'approvisionnement. Dans le contexte économique actuel, cette dernière peut aller d'une exploitation agricole brésilienne à un fournisseur de pièces détachées de Chine semi-urbaine. En construisant des modèles communs, les grandes entreprises appliquent l'impératif de croissance verte non seulement à leurs propres activités, mais aussi à leurs chaînes d'approvisionnement, aux consommateurs de leurs produits et à leurs clients, touchant ainsi chaque jour des milliards de personnes.

L'extension des bonnes pratiques de gestion des ressources à toute la chaîne d'approvisionnement de l'entreprise peut aussi avoir des retombées dans le monde entier. De plus en plus, les entreprises s'associent pour définir des normes et des engagements quant au choix des intervenants de la chaîne, créant ainsi un point de basculement qui contraint les fournisseurs à répondre à cette demande nouvelle et croissante de produits « verts ».

### Encadré 12.2. Des pratiques durables qui se répercutent tout au long des chaînes de valeur mondiales

En 2009, le Consumer Goods Forum (qui rassemble 400 producteurs de biens de consommation du monde entier) s'est engagé à parvenir, à l'horizon 2020, à un solde net de déforestation égal à zéro. Il compte atteindre cet objectif ambitieux en se procurant auprès de sources respectueuses de l'environnement les produits de base qui contribuent habituellement à la déforestation – huile de palme, soja, bœuf, bois d'œuvre et fibres de bois, par exemple. Pour répondre à leur projet consistant à « améliorer la vie en améliorant les pratiques commerciales », les industriels membres du Forum ont élaboré des positions communes sur de grandes questions stratégiques et opérationnelles, en vue d'instaurer des pratiques optimales tout le long de la chaîne de valeur. Compte tenu du poids des ces grandes entreprises et de leur chiffre d'affaires cumulé (plus de 2 800 milliards USD), les changements seront considérables (CGF, 2010).

BONSUCRO (auparavant dénommé *Better Sugar Cane Initiative*) a mis en place une plateforme commune pour permettre au secteur sucrier de promouvoir sa stratégie de production et d'approvisionnement durables. Par son intermédiaire, les ONG, les gouvernements et les entreprises, y compris la société Coca-Cola, poursuivent un dialogue constructif en vue de définir des indicateurs et des cadres de référence pratiques et vérifiables, fondés sur les performances, pour la production et la transformation primaire de la canne à sucre, ainsi que de les étoffer et d'en encourager l'adoption et l'application. Aussi les entreprises qui utilisent du sucre dans leurs produits encouragent-elles des pratiques plus durables d'approvisionnement en sucre à l'échelle mondiale. À long terme, il s'agit d'un investissement qui permettra d'assurer la satisfaction de leurs besoins en ressources à venir\*.

\* Voir le site internet de Bonsucro, [www.bonsucro.com](http://www.bonsucro.com).

Au-delà de l'approvisionnement durable, la chaîne de valeur s'étend vers ce que Ernst & Young a appelé « le troisième milliard », c'est-à-dire les femmes<sup>2</sup>. Celles-ci constituent en effet le marché émergent le plus dynamique, puisqu'elles créent des entreprises à un rythme plus rapide que les hommes, contribuant ainsi à tisser la trame sociale du développement. La société Coca-Cola coopère avec des femmes entrepreneurs dans le cadre de son initiative « 5 BY 20 ». Elle se sert de sa chaîne de valeur pour donner à 5 millions de femmes, d'ici à 2020, une autonomie économique dans le système de franchises Coca-Cola, en leur offrant l'accès à des financements, à des compétences commerciales, à des conseillers et à des réseaux économiques. En permettant à un plus grand nombre de femmes d'exploiter tout leur potentiel, elle influe fortement sur le développement, soutient les familles, renforce les communautés et incite d'autres entreprises à faire de même.

### Évaluation du capital naturel

Certaines entreprises ne se contentent pas d'inscrire l'utilisation efficiente des ressources dans leurs activités mais cherchent à intégrer l'évaluation des ressources naturelles à leurs cycles et systèmes de comptabilité (encadré 12.3). L'idée vers laquelle on tend est celle des « paiements pour services environnementaux », qui vise à affecter une valeur marchande aux avantages que procurent les écosystèmes sains et à payer pour les services qu'ils rendent (voir chapitre 10). Le marché européen du carbone montre que les échanges de crédits carbone permettent d'intégrer avec succès le capital naturel à la comptabilité classique. Lorsqu'une entreprise commence à estimer la valeur des services écosystémiques pour en tenir compte dans ses considérations financières, elle renforce son avantage concurrentiel.

### Encadré 12.3. Évaluation et prise en compte du capital naturel

FEMSA, premier producteur de boissons d'Amérique latine et principal embouteilleur de Coca-Cola, investit dans la valeur des ressources naturelles. En 2008, en partenariat avec la Banque interaméricaine de développement (BID), FEMSA a mis en place AquaFund, un excellent exemple du type de réflexion progressiste nécessaire pour donner corps à l'idée de valeur partagée. Ce fonds investit dans des services environnementaux d'amont, par exemple des infrastructures de distribution d'eau en milieu rural, le traitement des eaux usées et la gestion des ressources en eau, pour assurer un accès suffisant à une eau de qualité aux populations locales comme aux entreprises. En offrant 20 dons d'un montant total de plus de 11 millions USD, AquaFund a aidé différents pays à préparer et à faire aboutir des projets d'infrastructures de distribution d'eau d'un montant de 1 milliard USD, financé par la BID et des donateurs bilatéraux\*.

PUMA, entreprise de sport et de loisirs de premier plan, a créé un compte « pertes et profits écologiques » qui enregistre les impacts environnementaux des émissions de gaz à effet de serre, de la consommation d'eau, de l'utilisation des sols, de la pollution atmosphérique et de la production de déchets dans toute sa chaîne d'approvisionnement. L'analyse effectuée en partenariat avec PricewaterhouseCoopers fait apparaître un impact global d'un montant de 94.4 millions EUR pour 2020, les gaz à effet de serre représentant 47 millions EUR et l'eau, 47.4 millions EUR. Ayant déterminé les impacts les plus importants sur l'environnement, PUMA pourra définir des solutions qui permettent de répondre à ces problèmes en réduisant au minimum à la fois les risques économiques et les effets sur l'environnement. Le Groupe PPR, actionnaire majoritaire de PUMA, a annoncé que cette méthode d'évaluation économique serait appliquée d'ici à 2015 à toutes ses marques de sport et loisirs ainsi qu'à ses marques de luxe, comme Gucci, Yves Saint Laurent et Cobra Golf.

\* Site internet de la BID : AquaFund in Action, [www.iadb.org/en/topics/water-sanitation/aquafund-in-action,2356.html](http://www.iadb.org/en/topics/water-sanitation/aquafund-in-action,2356.html), consulté le 29 mars 2012.

### Le pouvoir des partenariats

Au-delà de leurs propres activités, les grandes entreprises réfléchissent à de nouveaux modèles de partenariat permettant de répondre aux questions sociales et environnementales les plus pressantes. En associant le sens des affaires du secteur privé, le jugement politique des pouvoirs publics et la connaissance du terrain des organisations de la société civile, le partenariat permet d'obtenir de bien meilleurs résultats que les efforts isolés (encadré 12.4). Face à des enjeux essentiels pour leurs activités, les consommateurs de leurs produits ou leurs chaînes d'approvisionnement, les grandes entreprises recherchent des partenaires dans toutes les sphères de la société, pour profiter des effets multiplicateurs des rapprochements ainsi créés.

Dans notre travail chez Coca-Cola, nous avons constaté quelles formidables perspectives offraient les nouveaux modèles de partenariat. Notre approche de la valeur partagée est axée sur l'eau, et nous avons pris dans ce domaine d'importants engagements à travers le monde. Avec ses partenaires, Coca-Cola a soutenu près de 400 projets de distribution d'eau pour les populations locales de 94 pays, pour un investissement total de près de 250 millions USD. Les deux tiers environ de cet investissement proviennent de ses partenaires, en particulier d'institutions des Nations unies, de donateurs bilatéraux et d'autres acteurs du secteur privé. Sur le seul continent africain, la *Coca-Cola Africa Foundation* permettra à 2 millions de personnes d'accéder à l'eau potable d'ici à 2015, grâce à l'initiative *Replenish Africa*.

#### Encadré 12.4. Libérer le pouvoir des partenariats

L'Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation (GAVI) est aujourd'hui l'un des partenariats qui réussit le mieux à tirer parti des ressources du secteur privé en les appuyant sur celles du secteur public. Par l'intermédiaire de la Facilité internationale de financement pour la vaccination (IFFIm), l'Alliance GAVI convertit des engagements publics à longue échéance en ressources financières immédiatement disponibles en émettant des « obligations pour les vaccins » sur les marchés de capitaux. L'IFFIm est soutenue par les gouvernements de l'Afrique du Sud, de l'Australie, de l'Espagne, de la France, de l'Italie, de la Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Suède (auxquels s'est joint récemment le Brésil) qui se sont engagés à y contribuer collectivement à hauteur de plus de 6.3 milliards USD sur une durée de 23 ans. Ces engagements publics à long terme servent à rembourser les obligations de l'IFFIm. Grâce à ce mécanisme, l'Alliance GAVI a pu doubler les ressources affectées à ses programmes de vaccination. En outre, le partenariat canalise les compétences spécifiques des partenaires en un programme simple et cohérent, au lieu de proposer les mêmes services que les nombreux acteurs du domaine de la santé et de la vaccination. L'Alliance a permis la vaccination de plus de 280 millions d'enfants dans le monde entier et mobilisé jusqu'à présent 7.2 milliards USD.

Source : Site internet de l'Alliance Gavi : Gavi Facts and Figures, [www.gavialliance.org/advocacy-statistics](http://www.gavialliance.org/advocacy-statistics), consulté le 26 juin 2012.

La mise en place de partenariats novateurs est un élément essentiel de notre stratégie. L'Alliance pour l'eau et le développement (*Water and Development Alliance* – WADA) lancée en 2005 en collaboration avec USAID, en fournit un exemple remarquable. À travers elle, Coca-Cola a renforcé ses investissements en faveur de l'approvisionnement en eau des communautés, à part égale avec le gouvernement des États-Unis. Elle se sert aussi des réseaux de son partenaire de la société civile, la *Global Environment and Technology Foundation*, pour influencer favorablement sur la vie des populations et la santé des écosystèmes dans 23 pays, dont 18 en Afrique. En définitive, plus d'un demi-million de personnes tireront profit de ce partenariat dans le monde.

### Valeur partagée et entreprise sociale : de nouvelles normes pour les entreprises

« Pour créer de la valeur économique de façon à créer également de la valeur pour la société, en répondant à ses besoins et à ses problèmes, [...] les entreprises doivent rétablir les liens entre leur réussite et le progrès social. » (Porter et Kramer, 2011)

La recette de la valeur partagée est ainsi formulée simplement par Michael Porter. Qu'il s'agisse d'explorer de nouveaux modèles de partenariat ou de promouvoir une utilisation efficace des ressources dans la chaîne de valeur, les entreprises ont choisi d'aborder la création de valeur partagée de façon volontariste. Elles articulent de plus en plus étroitement l'amélioration des résultats financiers avec celle des impacts sociaux tant dans les décisions touchant à leur activité que dans leurs investissements en faveur du développement durable. Dans le prolongement de l'idée de valeur partagée, les entreprises ont tendance à adopter une stratégie de gestion de portefeuille à l'égard de leurs investissements durables, en privilégiant l'approche commerciale et l'investissement à impact social par rapport à la philanthropie traditionnelle. L'entreprise sociale se sert du capital humain, technique et financier des modèles économiques traditionnels en

l'appliquant à de grands défis environnementaux et sociaux, créant ainsi des marchés du développement durable aux niveaux local et mondial.

*L'entreprise sociale WaterHealth International gagne de l'argent en répondant à un besoin vital : elle fournit de l'eau potable à plus de 5 millions d'habitants de pays en développement.*

Prenons par exemple WaterHealth International (WHI). Cette société à but lucratif vend de l'eau potable à des communautés pour un prix raisonnable, en créant des installations décentralisées de purification et de distribution d'eau. Comme toute entreprise traditionnelle, WaterHealth choisit les emplacements de ses installations en se fondant sur une analyse rigoureuse qui garantit que les résultats et les prix de référence seront déterminés par le marché. Là où elle diffère des autres entreprises, c'est que l'essentiel de ses recettes correspond à un besoin social vital : donner durablement accès à l'eau potable aux 800 millions de personnes environ qui n'en disposent pas. En répondant à ce besoin, WHI crée aussi à l'échelon local des emplois et des possibilités d'activités connexes comme la distribution d'eau. Étant donné que les populations locales sont recrutées pour filtrer et vendre l'eau, la formation et la participation des communautés ne constituent pas un simple complément utile, mais une nécessité pour la réussite commerciale de cette entreprise sociale.

### La voie à suivre

Les possibilités d'exploitation des divers atouts du secteur privé en faveur de la croissance verte et du développement durable vont se multiplier à l'avenir. Tout en reconnaissant que nous avons beaucoup progressé depuis le premier Sommet de Rio, il y a 20 ans, nous devons cultiver « l'insatisfaction constructive » face au *statu quo* et nous efforcer d'instaurer de nouveaux modèles économiques en faveur du développement.

*La réflexion créative constitue l'avenir du marché mondial du développement durable.*

Nous devons faire face aujourd'hui à des défis beaucoup plus vastes que les solutions que nous proposons à l'heure actuelle. Les difficultés économiques que nous connaissons vont subsister et les pressions sur les ressources naturelles s'accroître. Ce chapitre nous a donné un aperçu de notre avenir commun : la valeur partagée et l'entreprise sociale doivent devenir les nouvelles normes économiques. Il nous reste à franchir deux étapes décisives pour avancer dans cette direction : instaurer une collaboration plus dynamique et créer de nouveaux cadres pour l'entreprise sociale.

#### **Pour une collaboration plus dynamique**

« Nous devons rassembler les trois grands acteurs – entreprises, pouvoirs publics et société civile – pour former un 'triangle d'or', chacun apportant le meilleur de ses compétences, tous conjuguant leurs efforts, pour accomplir ensemble ce qu'ils ne pourraient accomplir séparément. » (Muhar Kent, PDG de Coca-Cola<sup>3</sup>)

Nous avons pu observer les potentialités de cette collaboration dynamique. Chacune à sa manière, WADA et GAVI ont modifié le *statu quo*, en associant des acteurs auparavant dispersés et en appliquant des modèles de financement novateurs. La participation des

marchés de capitaux aux efforts de lutte contre la mortalité dans l'enfance par la vaccination, si elle n'allait pas de soi au départ, apparaît maintenant tout à fait logique. C'est cette réflexion créative sur les moyens d'encourager les divers acteurs à apporter leurs compétences – de façon à profiter d'un tout qui soit bien plus que la somme de ses parties – qui constitue l'avenir du marché mondial du développement durable.

### **Créer de nouveaux cadres pour l'entreprise sociale**

En appliquant des modèles et des règles de discipline économiques pour obtenir des progrès sociaux et faire avancer le développement, on suscite de nouvelles possibilités d'innovation et de croissance. WaterHealth International a utilisé son modèle d'entreprise sociale pour rassembler des organisations comme Diageo, la Société financière internationale, des fondations locales d'Afrique de l'Ouest et la société Coca-Cola dans un nouveau cadre centré sur l'entreprise durable. À travers le partenariat *Safe Water for Africa*, WaterHealth touchera plus de 2 millions d'Africains de l'Ouest d'ici à 2013, objectif qui témoigne parfaitement du potentiel qui peut être libéré lorsque le pouvoir de l'entreprise sociale est stimulé par l'effet catalyseur d'un partenariat novateur.

Dans 20 ans, lors du 40<sup>e</sup> anniversaire de la première Conférence de Rio, où en serons-nous ? Les modèles créés par les entreprises détermineront les priorités du développement durable. Une efficacité optimale des ressources sera la norme de fait pour toutes les entreprises. Comme l'a fait observer Melinda Gates dans une intervention décisive, la tactique à l'origine de la réussite d'une entreprise comme Coca-Cola s'appliquera systématiquement en faveur du progrès social (Gates, 2010). Cette libre circulation des connaissances et des compétences par le partenariat peut et doit entraîner les changements sociaux et environnementaux dont nous avons besoin pour un avenir dynamique et prospère.

### **Notes**

1. Voir le rapport Intelligence Community Assessment sur la sécurité de l'eau dans le monde, [www.dni.gov/nic/ICA\\_Global%20Water%20Security.pdf](http://www.dni.gov/nic/ICA_Global%20Water%20Security.pdf).
2. The Third Billion, « Preparing Women to Drive Global Economic Growth », [www.thethirdbillion.org](http://www.thethirdbillion.org).
3. Allocution de Muhtar Kent, PDG de Coca-Cola, à la Colorado State University, sur les valeurs partagées pour un avenir durable, disponible sur le site [www.today.colostate.edu/story.aspx?id=6472](http://www.today.colostate.edu/story.aspx?id=6472), consulté le 29 mars 2012.

### **Références**

- Banque mondiale (2011), *Agir pour les entrepreneurs/Doing Business 2011*, Banque mondiale, Washington DC, <http://français.doingbusiness.org/~media/FPDKM/Doing%20Business/Documents/Annual-Reports/Foreign/DB11-FullReport-French.pdf>.
- Consumer Goods Forum (CGF) (2010), *Consumer Goods Industry Announces Initiatives on Climate Protection*, CGF, Issy-les-Moulineaux, [www.unilever.com/images/Consumer%20Goods%20Industry%20Announces%20Initiatives%20on%20Climate%20Protection\\_tcm13-261804.pdf](http://www.unilever.com/images/Consumer%20Goods%20Industry%20Announces%20Initiatives%20on%20Climate%20Protection_tcm13-261804.pdf).
- Esty, D.C. et A. Wilson (2009), *Green to Gold – How Smart Companies Use Environmental Strategy to Innovate, Create Value, and Build Competitive Advantage*, John Wiley & Sons, Ltd., Londres.
- Ford (2012), « Ford Targets 30 Per Cent Water Reduction Per Vehicle », [media.ford.com/article\\_display.cfm?article\\_id=35777](http://media.ford.com/article_display.cfm?article_id=35777).
- Gates, M.F. (2010), TED TALKS, « Melinda French Gates: What Nonprofits Can Learn from Coca-Cola », [www.ted.com/talks/melinda\\_french\\_gates\\_what\\_nonprofits\\_can\\_learn\\_from\\_coca\\_cola.html](http://www.ted.com/talks/melinda_french_gates_what_nonprofits_can_learn_from_coca_cola.html).

- Moon, B.K. (2010), « Remarks at Welcoming Session for Global Compact Leaders Summit », [www.unglobalcompact.org/docs/summit2010/SGGsummitwelcome.pdf](http://www.unglobalcompact.org/docs/summit2010/SGGsummitwelcome.pdf).
- Porter, M.E. et M.R. Kramer (2006), « Strategy & Society », *Harvard Business Review*, décembre 2006, Harvard Business Publishing, <http://hbr.org/product/strategy-and-society-the-link-between-competitive-/an/R0612D-PDF-ENG>.
- Porter, M.E. et M.R. Kramer (2011), « Creating Shared Value », *Harvard Business Review*, janvier 2011, Harvard Business Publishing, [hbr.org/2011/01/the-big-idea-creating-shared-value](http://hbr.org/2011/01/the-big-idea-creating-shared-value).
- Reilly, W.K. (1992), « The Road from Rio: The Success of the Earth Summit Depends on How Well we Follow Through on its Principles and Programs », *EPA Journal*, sept/oct 1992, [www.epa.gov/history/topics/summit/01.html](http://www.epa.gov/history/topics/summit/01.html).
- United States Agency for International Development (USAID) (2007), « US Total Resource Flows to the Developing World in 2005: The private revolution in financing development », USAID, Washington DC, [http://pdf.usaid.gov/pdf\\_docs/PNADI889.pdf](http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PNADI889.pdf).



## PARTIE IV

# Vers l'avenir que nous voulons



PARTIE IV  
Chapitre 13

**Réorienter l'APD  
et relever le défi  
du développement durable  
dans l'économie mondiale**

*par*

*Achim Steiner*

Directeur exécutif du Programme des Nations unies pour l'environnement  
et Secrétaire général adjoint des Nations unies

*Seule une transition vers un développement économique qui utiliserait plus efficacement les ressources, limiterait la dégradation de l'environnement et ferait de l'équité une priorité, peut permettre de s'attaquer véritablement et durablement aux défis décrits dans la Coopération pour le développement 2012. Dans ce chapitre, l'auteur affirme que le développement économique, s'il ne s'accompagne pas d'avancées sur le plan social et environnemental, ne peut conduire à un avenir équitable, débarrassé de la pauvreté et ouvert au progrès. Il souligne à quel point il importe de faire en sorte que l'aide soit employée de façon judicieuse et cohérente pour soutenir dans la même mesure les trois dimensions du développement durable. Il fait également valoir la nécessité d'agir sur plusieurs fronts pour réorienter l'économie mondiale : élimination des subventions dommageables ; réforme des systèmes budgétaires afin de créer des mécanismes d'incitation de long terme favorisant production, consommation et investissement durables ; création de signaux de prix pertinents en vue de rendre visible le rôle clé des ressources et des services environnementaux ; et utilisation de nouveaux indicateurs qui permettent d'apprécier les progrès réalisés en tenant compte du bien-être humain, de l'équité, du capital naturel et de l'environnement.*

Quarante ans après la Conférence des Nations unies sur l'environnement de Stockholm\* et 20 ans après le Sommet de la Terre tenu à Rio en 1992, nous avons des raisons à la fois de nous féliciter et de nous inquiéter. Nous avons accompli des progrès considérables sur la voie de la mise en place de l'infrastructure institutionnelle, juridique et scientifique nécessaire pour que le développement durable devienne une réalité : des traités décisifs ont été signés concernant les espèces menacées et les déchets dangereux ou encore le changement climatique, la biodiversité et la dégradation des sols. La mondialisation et les évolutions économiques majeures qui ont marqué cette période ont permis à des millions de personnes de sortir de la pauvreté, en particulier dans des pays comme le Brésil, la Chine et l'Inde.

*Le capital naturel peut représenter près de 90 % du PIB des communautés pauvres.*

Cependant, ce processus s'est opéré au prix de dommages environnementaux qui ont affecté la qualité de l'air, des ressources en eau douce, des sols et des mers. La facture à régler est lourde, surtout pour les plus pauvres et les plus vulnérables, pour lesquels les actifs naturels ou liés à la nature revêtent une importance cruciale. Dans certains pays, ces actifs représentent en effet près de 90 % des revenus de ces populations. En attendant, de nombreux écosystèmes – des forêts tropicales aux eaux douces en passant par les récifs coralliens et les sols fertiles – se trouvent dans un état critique. La moindre perturbation supplémentaire pourrait suffire à les rendre infiniment moins productifs ou à entraîner un déclin irréversible du montant des services qu'ils rendent. Ce montant se chiffre en milliers de milliards de dollars et serait dès lors condamné à fondre comme peau de chagrin.

Les conceptions du développement qui prévalent actuellement n'ont pas permis d'éviter qu'un grand nombre de pays pauvres et vulnérables demeurent cantonnés dans la catégorie des pays les moins avancés (PMA). Ces 30 dernières années, seuls 3 pays ont réussi à s'extraire de ce groupe et le nombre total de PMA a dans le même temps doublé. L'observation la plus inquiétante est que la dégradation et l'épuisement des ressources ont tendance à mettre en péril la création de richesses dans les pays pauvres. Selon l'édition 2010 du *Rapport sur les pays les moins avancés*, si l'on tient compte de l'épuisement des ressources naturelles, l'épargne y a perdu du terrain depuis la fin des années 90 jusqu'à se rapprocher de zéro en 2008.

*En l'absence d'avancées sur le plan social et environnemental, le progrès économique ne mènera nulle part.*

\* La « Conférence de Stockholm » s'est tenue sous les auspices des Nations unies du 5 au 16 juin 1972. Elle a été la première grande conférence des Nations unies consacrée aux questions internationales d'environnement et a marqué un tournant important dans l'évolution de la politique internationale en matière d'environnement. Elle a en outre porté création du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE).

Le fait de s'accrocher à un modèle de développement fortement consommateur de ressources nous expose à continuer de subir à l'avenir hausse des coûts, baisse de la productivité et dérèglement de l'activité économique. Les estimations établies à partir du modèle des liens macroéconomiques globaux de l'Organisation internationale du Travail donnent à penser que, dans un scénario où rien ne changerait, les niveaux de productivité serait inférieurs à ce qu'ils sont actuellement de 2.4 % en 2030 et de 7.2 % en 2050.

Par ailleurs, la situation sociale devient de plus en plus inquiétante, tant dans les pays riches que dans ceux qui le sont moins, comme en témoigne la crise de l'emploi des jeunes. Offrir des emplois décents au 1.3 milliard de personnes au chômage ou en situation de sous-emploi et au demi-milliard d'individus susceptibles de chercher du travail au cours de la prochaine décennie, est devenu une préoccupation majeure pour les gouvernements du monde entier. Pourtant, des évolutions rapides se dessinent sur les marchés du travail, laissant augurer l'arrivée de nouvelles vagues d'emplois décents dans de nombreuses régions du monde. Le rapport intitulé *Working towards sustainable development* (OIT, 2012) révèle qu'aux États-Unis, le nombre d'emplois dans les secteurs des biens et services environnementaux était de 3.1 millions en 2010 (soit 2.4 % du nombre total d'emplois) et suivait une courbe ascendante tandis qu'au Brésil, on dénombrait 2.9 millions d'emplois verts (soit 6.6 % du nombre total d'emplois dans le secteur formel) dans des secteurs d'activité ayant vocation à atténuer les dommages causés à l'environnement. Le secteur des énergies renouvelables, dans lequel les pays en développement possèdent un remarquable potentiel, a enregistré une hausse particulièrement forte de l'emploi, atteignant un rythme annuel de 21 % à l'échelle mondiale.

Nous prenons aujourd'hui de plus en plus conscience du fait que notre planète passera de 7 à plus de 9 milliards d'habitants d'ici à 2050 (chapitre 4) ; il est donc absolument indispensable de prendre d'urgence l'engagement résolu et renouvelé de réorienter nos politiques et nos décisions d'investissement et de saisir les nouvelles possibilités qui s'offrent d'instaurer un développement durable. S'il ne s'accompagne pas d'avancées sur le plan social et environnemental, le développement économique ne pourra être porteur d'un avenir équitable, débarrassé de la pauvreté et ouvert au progrès, et nous entraînera au contraire vers d'autres crises, de plus en plus lourdes de conséquences.

Toutes ces raisons expliquent pourquoi, vingt ans après le Sommet de la Terre de Rio, de nombreux pays voient dans le concept d'économie verte une ouverture vers la durabilité. Des pays comme la Chine, le Kenya et la Corée ont défini des politiques nationales ambitieuses et à caractère global pour impulser une croissance verte dans des pans entiers de leur économie (voir chapitre 11). D'autres pays et groupements de pays, dont l'Union européenne (voir chapitre 5), réorientent désormais leur aide aux pays en développement selon une démarche nouvelle, propre à mieux assurer la pérennité de ses résultats. Il importe de souligner ces avancées, notamment pour prolonger l'hommage actuellement rendu au travail accompli depuis plus de 50 ans par le Comité d'aide au développement de l'OCDE. Des efforts de cette nature peuvent contribuer à assurer la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement concernant la pauvreté à l'échéance prévue de 2015 ; ils peuvent aussi enrichir notre réflexion sur l'élaboration d'objectifs universels et concrets de développement durable comme convenu à la Conférence Rio +20 (voir chapitre 14).

Il existe toute une gamme d'autres instruments à la disposition de la communauté internationale, dont bon nombre se révèlent déjà efficaces pour accélérer l'instauration d'un

développement durable dans les pays en développement et les pays les moins avancés, à condition de faire l'objet d'un meilleur soutien et d'une application plus étendue.

### Inscrire l'APD dans une démarche stratégique et cohérente

Pour que les possibilités offertes par la transition vers une économie verte puissent être pleinement exploitées, il va de soi que tous les pays doivent apporter leur contribution – notamment à travers un recentrage de l'aide publique au développement (APD) qui favorise l'instauration, selon des modalités efficaces et gouvernées par la demande, d'une économie et d'une croissance vertes dans les pays en développement. De sérieux obstacles subsistent toutefois dans le cas des pays les plus pauvres, qu'il s'agisse de problèmes complexes comme l'amélioration de la gouvernance, ou de banales réalités telles que le risque de change, dissuasif pour les investisseurs. Si elle est mise en œuvre de façon judicieuse et selon une optique stratégique, l'APD pourrait jouer un rôle de catalyseur dans l'élimination de certains de ces obstacles, tout comme la mise en place et le financement d'un fonds vert pour le climat.

De nombreux pays développés et en développement ont déjà lancé des programmes de transition vers une économie verte. L'APD peut contribuer à accélérer et intensifier les processus de transition en cours.

Les pays désireux d'opérer cette transition auront besoin de bénéficier d'un soutien technique, de renforcer leurs capacités et de recevoir des conseils adaptés sur les mesures à prendre. Le fait que certains pays placent l'APD sous le signe de l'écologie est la marque d'un engagement de portée plus grande. Ainsi, lors du Sommet mondial sur la croissance verte, qui s'est tenu à Séoul en mai 2012, Lee Myung-bak, président de la Corée, a promis de consacrer environ 30 % de l'APD dispensée par son pays à la croissance verte (voir chapitre 11). En se donnant les moyens de mettre en œuvre un développement durable, ces pays choisissent d'agir pour la croissance et l'emploi sans porter l'empreinte humaine au-delà des limites de notre planète.

### Réorienter l'économie mondiale

Concentrer l'APD de façon à placer les économies nationales, régionales et mondiales sur une trajectoire beaucoup plus durable peut être un moyen d'intensifier les efforts déployés pour réorienter l'économie mondiale. Un redéploiement radical de l'investissement public et privé s'imposera pour qu'il soit possible d'évoluer vers des scénarios de croissance et de développement plus durables. Il ressort du Rapport intitulé *Vers une économie verte* (PNUE, 2011) qu'investir 2 % du PIB mondial dans la transformation verte de secteurs économiques clés permettrait de créer des emplois décents, d'instaurer une croissance économique inclusive et d'améliorer la durabilité écologique.

*Une grande partie des 1 000 milliards USD de subventions versés actuellement dans le monde contribue à la détérioration de l'environnement et de la situation sociale.*

À l'heure actuelle, plus de 1 000 milliards USD de subventions sont versés dans des domaines aussi divers que la pêche, les engrais ou les combustibles fossiles. Or, une grande partie de ces aides contribue à la dégradation de l'environnement – par exemple en accentuant le changement climatique – à l'effondrement des stocks de poisson et à la détérioration des systèmes côtiers, ainsi qu'à l'aggravation des problèmes sociaux et

économiques. La suppression des subventions ayant des effets de distorsion, effets préjudiciables à l'environnement et néfastes sur le plan social, entraînerait de profondes modifications des systèmes d'incitation, en encourageant des modes de consommation et de production durables. Elle permettrait également de dégager chaque année entre 1 % et 2 % du PIB mondial que les pays pourraient convertir en financements supplémentaires consacrés à la satisfaction de besoins sociaux essentiels. La réforme des subventions aux combustibles conduite au Ghana, qui s'est accompagnée d'un redéploiement des dépenses publiques vers les soins de santé et l'éducation de base (voir chapitre 9), indique une voie possible pour mieux utiliser des ressources peu abondantes afin d'aider les pauvres.

À l'échelle mondiale, les achats publics de biens et de services représentent généralement entre 8 % et 30 % du PIB. C'est pourquoi la mise en place de marchés publics durables serait, pour les pays développés comme pour les pays en développement, un puissant instrument pour dynamiser la création de marchés et élargir les perspectives d'emploi, tant à l'échelon local qu'à l'échelon international, dans des secteurs produisant des biens respectueux de l'environnement.

Il conviendrait en outre de promouvoir et d'intensifier, aux niveaux international, national et régional, les efforts visant à instaurer des signaux de prix appropriés, comme l'application de taxes sur le carbone ou de redevances de pollution pour rendre compte de la vraie valeur des ressources et services environnementaux. Cela pourrait permettre aux ménages, au secteur privé et aux décideurs de mieux équilibrer les coûts et les avantages de leurs actions.

Par ailleurs, le PIB est presque unanimement considéré comme la mesure de la richesse nationale. De nombreux gouvernements sont convaincus qu'un indicateur de portée plus grande, intégrant les aspects tant économiques que non économiques du bien-être humain, contribuerait sensiblement à améliorer l'assise, actuellement très étroite, sur laquelle repose la prise de décision. Un nouvel indicateur de la richesse tenant compte des progrès réalisés sur le plan social et environnemental permettrait aussi d'inscrire dans une perspective plus durable les apports d'aide publique au développement.

Beaucoup a été fait depuis la Conférence des Nations unies sur l'environnement de 1972 et le Sommet de la Terre de Rio de 1992. En même temps, notre connaissance de la complexité du processus qui doit nous conduire au développement durable et des difficultés qui nous attendent a grandi. Il nous reste cependant à exploiter et appliquer les connaissances que nous avons acquises. Les résultats du Sommet Rio +20 et l'aspiration à une économie verte ouvrent une multitude de possibilités de traduire ces connaissances en actions concrètes. Dans cette perspective, il est donc indispensable de rendre l'APD plus « intelligente » et de réorienter l'économie mondiale de sorte qu'elle remplisse sa mission, afin d'inscrire dans la durée la construction de notre avenir commun.

## Références

- Organisation Internationale du Travail (OIT) (2012), *Working towards sustainable development: Opportunities for decent work and social inclusion in a green economy*, ILO, Geneva, [www.ilo.org/global/publications/books/WCMS\\_181836/lang-en/index.htm](http://www.ilo.org/global/publications/books/WCMS_181836/lang-en/index.htm).
- Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) (2011), *Vers une économie verte : Pour un développement durable et une éradication de la pauvreté*, PNUE, Nairobi, [www.unep.org/greeneconomy](http://www.unep.org/greeneconomy) (rapport complet en anglais), [www.unep.org/greeneconomy/Portals/88/documents/ger/GER\\_synthesis\\_fr.pdf](http://www.unep.org/greeneconomy/Portals/88/documents/ger/GER_synthesis_fr.pdf) (synthèse en français).





## PARTIE IV

### Chapitre 14

# Les défis de la coopération pour le développement après Rio +20

*par*

*L'équipe environnement et développement de l'OCDE – CAD*

Le présent chapitre porte sur les prolongements de la Conférence Rio +20 et sur son document final intitulé *L'avenir que nous voulons*. Ce document donne un plan général pour la fixation, à l'échelle mondiale, d'objectifs de développement durable (ODD) en vue d'asseoir plus solidement la gestion des ressources naturelles et environnementales, de combattre la pauvreté et de promouvoir une économie verte pour tous.

Cela suppose de nouvelles formes de réflexion et de fonctionnement pour les acteurs de la coopération pour le développement, qui devront notamment :

- contribuer à instaurer des ODD dans le cadre de développement retenu pour l'après-2015 et s'y référer pour orienter ultérieurement l'aide publique au développement (APD) et d'autres apports ;
- prendre en compte l'idée de croissance verte dans tous les aspects de la coopération pour le développement et apporter plus rapidement un soutien mieux ciblé pour répondre aux besoins des pays en développement – depuis les plus pauvres jusqu'à ceux qui connaissent un essor rapide, en passant par les pays à revenu intermédiaire ;
- redoubler d'efforts pour utiliser plus efficacement l'APD et l'associer à d'autres sources de financement au service du développement durable en misant sur son effet de levier ;
- améliorer et accélérer le partage des informations, des compétences et des technologies pour renforcer les capacités et la résilience dans les pays partenaires ;
- favoriser l'adoption de la comptabilité des ressources naturelles dans les processus de décision des pays en développement, ainsi que son application par les organismes de coopération pour le développement dans leurs investissements au titre de l'aide.

La Conférence Rio +20 a pris fin le 22 juin 2012 en donnant lieu à un document de 60 pages intitulé *L'avenir que nous voulons* (UNCSD, 2012a) ; il doit servir de référence à toutes les nations pour la mise en œuvre du développement durable. Ce document est l'aboutissement de deux années de négociations entre 190 pays et d'un sommet qui a rassemblé plus de 40 000 personnes pendant deux semaines, dans l'esprit du Sommet planète Terre de 1992. *L'avenir que nous voulons* donne un plan général pour la fixation, à l'échelle mondiale, d'objectifs de développement durable et autres mesures visant à combattre la pauvreté, asseoir plus solidement la gestion de l'environnement planétaire, protéger les différents types de ressources naturelles, améliorer la sécurité alimentaire et promouvoir une économie verte pour tous.

*Si chacun adoptait les modes de consommation des Américains ou des Européens, il nous faudrait trois planètes.*

Il faut agir sans tarder pour anticiper les problèmes mis en évidence par la conférence Rio +20, dont beaucoup sont évoqués dans la *Coopération pour le développement 2012*. Aujourd'hui, 1,4 milliard de personnes vivent encore avec moins de 1,25 dollars par jour, et près d'un milliard restent confrontées à l'insécurité alimentaire ; 1,3 milliard n'ont pas accès à l'électricité, et 1 milliard ne disposent pas d'eau potable. Dans le même temps, nous vivons largement au-dessus de nos moyens. En outre, le changement climatique et la dégradation de l'environnement compromettent les progrès à venir au titre des objectifs de développement. Si tout un chacun adoptait les modes de consommation des Américains ou des Européens, il nous faudrait trois planètes (WWF, 2012).

Des objectifs environnementaux et de développement durable sont inscrits depuis longtemps dans les programmes de coopération pour le développement (chapitre 2). Mais le moment est venu de repenser la question. Comment les résultats de Rio +20 doivent-ils se répercuter sur les modalités de la coopération pour le développement ? Quels changements les pourvoyeurs de coopération pour le développement doivent-ils apporter à leur façon de procéder ?

Dans le prolongement de Rio +20, ce chapitre donne un aperçu de cinq grands domaines de travail à privilégier dans la coopération pour le développement.

1. Aider à définir, et à arrêter en commun, des objectifs de développement durable (ODD) et s'y référer pour orienter l'aide publique au développement (APD) et d'autres formes d'activités de développement.
2. Prendre en compte la croissance verte dans toutes les politiques et activités de développement.
3. Redoubler d'efforts pour assurer l'efficacité de l'APD et pour mobiliser d'autres sources de financement au service du développement.
4. Améliorer et accélérer le partage des informations, des compétences et des technologies pour renforcer la résilience et les capacités dans les pays en développement.

5. Favoriser l'adoption de la comptabilité des ressources naturelles dans les processus de planification du développement des pays concernés, ainsi que son application aux activités de coopération pour le développement.

### **Définir des objectifs de développement durable et s'y référer pour orienter ultérieurement la coopération pour le développement**

L'un des principaux accords qui se dégagent de la Conférence Rio +20 porte sur la marche à suivre pour élaborer des ODD de portée universelle, pays développés et pays en développement confondus. Les ODD devraient former un tout avec les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) après 2015. Les dirigeants mondiaux ont appelé de leurs vœux des ODD qui soient « concrets, concis et faciles à comprendre, en nombre limité, ambitieux, d'envergure mondiale et susceptibles d'être appliqués dans tous les pays compte tenu des réalités, des ressources et du niveau de développement respectif de ceux-ci ainsi que des politiques et des priorités nationales » (UNCSD, 2012a).

Depuis 2000, les OMD servent de référence aux organismes de coopération pour le développement lorsqu'il s'agit de répartir les ressources et d'établir des partenariats internationaux pour faire reculer la pauvreté. Ils ont permis d'axer les préoccupations politiques à l'échelle internationale sur la nécessité notamment de lutter contre la faim, de réduire la mortalité infantile, d'assurer l'éducation pour tous et de préserver l'environnement. Certains progrès sont à signaler, concernant en particulier la réduction de la pauvreté et un meilleur accès à l'eau, mais l'échéance a été fixée à 2015 pour tous les OMD, et des évolutions plus rapides s'imposent pour parvenir aux résultats voulus (ONU, 2012).

Au-delà des OMD, les apporteurs comme les bénéficiaires de coopération pour le développement reconnaissent que de nouveaux défis s'annoncent. À titre d'illustration, les graves incidences qu'ont le changement climatique et la détérioration des ressources naturelles mettent en péril les actifs économiques et les sources de revenus locales dans beaucoup de pays en développement ; le creusement des inégalités sociales sape les effets bénéfiques de la croissance économique et limite les possibilités qui s'offrent aux catégories défavorisées ; et le déplacement des poches de pauvreté – des pays à faible revenu vers les pays à revenu intermédiaire, et des zones rurales vers les zones urbaines – exacerbe la concurrence pour l'accès aux ressources indispensables à la survie que sont les terres, l'eau et la nourriture, ainsi que les revendications en faveur d'une plus grande équité. Ce sont dans les pays à revenu intermédiaire que la dégradation de l'environnement et le changement climatique risquent plus particulièrement de réduire les perspectives de croissance, si les ajustements voulus ne sont pas apportés à leur trajectoire actuelle de développement à forte intensité de ressources.

Quelles sont les implications de ces défis pour la communauté du développement ? Comment doser le soutien destiné, d'une part, aux populations rurales pauvres du Sahel – souvent confrontées à l'insécurité alimentaire – et, d'autre part, aux populations péri-urbaines démunies de pays comme l'Indonésie, qui pâtissent des conséquences d'une urbanisation massive et de phénomènes météorologiques extrêmes ? Comment faire en sorte que nos apports d'APD limités élèvent le taux d'électrification en Afrique subsaharienne – actuellement de 12 % – pour favoriser la croissance économique, et soutiennent dans le même temps des pays tels que la Thaïlande qui sont amenés à faire des choix radicaux et à opter pour une trajectoire de développement durable en misant sur l'APD pour susciter des investissements du secteur privé dans les énergies renouvelables ? Surtout, comment trouver

d'autres ressources à consacrer au développement pour aider les pays qui entendent suivre un modèle vert de croissance et de développement à en tirer concrètement des avantages ?

Les ODD vont constituer un cadre important au moment décisif de relever de tels défis de portée planétaire et en évolution constante. Dans cette optique, ils engloberont sans doute des éléments recoupant les trois piliers du développement durable – la croissance économique, la protection de l'environnement et la durabilité sociale. Les apporteurs de coopération pour le développement doivent contribuer activement à façonner les ODD, puisqu'ils ont précédemment joué un rôle essentiel dans l'élaboration des OMD, tout en repensant leurs stratégies futures de façon à allouer des ressources à des zones et pays prioritaires. L'APD devrait s'étendre à des problèmes de développement durable plus vastes, et viser un plus large éventail de pays en développement, tout en maintenant le cap sur la réduction de la pauvreté, l'équité et le développement humain. L'établissement de partenariats et le financement climatique doivent faire partie intégrante du concept de financement du développement pour l'après-2015. En appliquant le prisme du développement durable à leurs politiques et activités, les apporteurs de coopération pour le développement devront avant tout s'aligner sur les nouvelles priorités des pays partenaires en développement.

D'un point de vue plus pratique, les approches sectorielles qui l'emportent actuellement pour l'affectation des ressources en matière de développement pourraient laisser place à des approches à l'échelle de l'ensemble de l'administration – de façon à acheminer l'essentiel des fonds vers des plans de développement durable au niveau national, au lieu de procéder à des transferts destinés aux ministères de l'Agriculture et de l'Énergie. Cela pourrait aider les pays concernés à aborder les problèmes nationaux de développement selon une approche plus globale. D'où, peut-être, la nécessité de réorienter l'APD, associée à d'autres ressources, et de recourir à toute une palette d'instruments financiers et de modalités d'aide pour que les besoins urgents des partenaires soient traités en temps voulu.

### **Prendre en compte la croissance verte dans toutes les activités de coopération pour le développement**

Rio +20 a pris acte du rôle incontournable de l'économie verte dans la perspective du développement durable. Autrement dit, il faut agir au plus vite pour mettre fin à des modes de production et de consommation non durables. Toutes les nations doivent se donner les moyens de : i) gérer les ressources naturelles en veillant à leur pérennité et en atténuant les incidences écologiquement préjudiciables ; ii) d'accroître l'efficacité d'utilisation des ressources ; et iii) de réduire les déchets. Certains pays en développement et émergents sont à la pointe de la « vague verte », et perçoivent d'ores et déjà les possibilités qu'apporte un développement et une croissance économique fondés sur l'écologie. La stratégie de l'Éthiopie pour une économie verte résiliente face au changement climatique, le plan national du Cambodge pour la croissance verte et la trajectoire de développement du Rwanda compatible avec le climat, ajoutés aux cas décrits ailleurs dans le présent rapport (Chine, Corée et Kenya – chapitre 11), ne sont que quelques exemples de l'attachement résolu des pays en développement à la croissance verte pour un avenir meilleur.

Il incombe aux pourvoyeurs de coopération pour le développement de faire entrer les principes d'économie verte ou de croissance verte dans leurs programmes. La *Déclaration d'orientation du CAD de l'OCDE à la Conférence de Rio +20* témoigne de la volonté des membres du CAD d'appuyer une telle prise en compte pour un avenir durable dans les pays partenaires (OCDE, 2012b ; voir également le chapitre 2). À titre d'illustration, la gestion durable des ressources naturelles est maintenant au cœur d'un grand nombre de

programmes d'aide bilatérale, et les études d'impact sur l'environnement font partie des exigences ordinaires de tous les projets d'infrastructure financés par l'aide dans les pays en développement quelle que soit leur envergure. À cela s'ajoute une percée notable de l'évaluation environnementale stratégique, qui vient étayer la prise de décision à un niveau plus élevé. On peut renforcer la contribution de l'APD à la croissance verte dans les pays en développement en veillant à intégrer la validation climatique et la réduction des risques de catastrophe dans les investissements financés par l'aide pour éviter la « maladaptation », scénario dans lequel le développement sous sa forme actuelle accroît par lui-même l'exposition et la vulnérabilité au changement climatique.

De la même manière, l'aide axée sur la réduction de la pauvreté doit promouvoir des moyens d'existence sûrs qui résistent au changement climatique et à la dégradation de l'environnement. La coopération pour le développement doit accompagner les grandes mutations, à commencer par l'urbanisation, dès lors que les investissements infrastructurels requis sont de grande ampleur, et dans la mesure où la pérennité de la planification foncière revêt une importance particulière dans la perspective de la croissance verte. Enfin et surtout, les initiatives d'assistance technique et de renforcement des capacités doivent être adaptées et intensifiées de façon à répondre en temps voulu à la demande grandissante des pays en développement qui sollicitent une aide pour s'engager dans une trajectoire verte.

### Utiliser l'APD efficacement et en faire un catalyseur pour mobiliser des fonds au service du développement durable

*En 2011, l'APD provenant des pays de l'OCDE a baissé pour la première fois depuis 1997.*

Rio +20 a par ailleurs souligné la nécessité de déterminer et d'examiner l'utilisation, les sources et l'efficacité de l'APD et d'autres moyens de financement à l'appui des trajectoires de développement durable dans les pays en développement. En 2010, l'APD provenant des pays de l'OCDE s'est établie à près de 130 milliards USD – montant directement destiné, pour l'essentiel, à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) – soit une augmentation de plus de 60 % par rapport à 2000. Les enjeux environnementaux ont également pris plus de place, l'APD en faveur de la protection de l'environnement ayant pratiquement triplé par rapport à 2001-02 pour atteindre 5.1 milliards USD par an en 2009-10 ; dans le même temps, le soutien accordé à d'autres activités d'aide en rapport avec des impératifs écologiques est passé à 20.3 milliards USD (chapitre 3). Toutefois, compte tenu de la situation économique et financière délicate qui prévaut dans beaucoup de pays pourvoyeurs de coopération pour le développement, il pourrait s'avérer difficile d'accroître l'APD au service du développement durable. En 2011, l'APD a accusé une baisse de 2.7 % – la première depuis 1997. Il faut donc impérativement se demander comment faire en sorte que les ressources actuelles d'APD destinées au développement durable soient utilisées plus efficacement, et quelles autres sources de financement l'APD pourrait mobiliser.

À la Conférence Rio +20, les pays en développement ont proposé la mise en place d'un fonds mondial de 30 milliards USD par an pour le développement durable. Bien que cette proposition n'ait pas été retenue dans le document final, *L'avenir que nous voulons* reconnaît qu'il est capital que les pays développés concrétisent les engagements pris au titre du

volume d'APD, notamment l'engagement de consacrer, à l'horizon 2015, 0,7 % de leur produit national brut (PNB) à l'APD (partie VI), un rapport APD/PNB de 0,15 à 0,2 % étant visé pour les pays les moins avancés.

L'*avenir que nous voulons* appelle en outre à poursuivre les efforts pour améliorer la qualité de l'APD et en accroître l'impact et l'efficacité en termes de développement. Un processus intergouvernemental sera mis en place pour déterminer les besoins de financement, examiner l'efficacité, la cohérence et les synergies des instruments et cadres existants, et évaluer d'autres initiatives, le but étant de définir une stratégie de financement efficace pour le développement durable (encadré 14.1).

#### Encadré 14.1. **Le module de Busan pour la cohérence des financements liés au climat et au développement**

Une première étape vers un déploiement plus efficace de toutes les sources de financement au service du développement durable a été franchie lors du 4<sup>e</sup> Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui s'est tenu à Busan (Corée) en décembre 2011. À cette occasion, les pays sont convenus d'œuvrer en faveur de la cohérence des financements pour le climat et autres formes d'aide au développement, moyennant un « module » sur le financement climatique et l'efficacité du développement. Le partenariat mis sur pied rassemble d'ores et déjà 27 pays et institutions qui entendent soutenir des politiques climatiques inscrites dans les plans nationaux de développement des pays concernés et faire en sorte que les apports financiers correspondants soient utilisés conformément aux principes d'efficacité reconnus à l'échelle internationale. Le Népal, l'Indonésie et le Honduras ont pris les devants dans ce domaine, en intégrant de fait des financements externes dans les budgets nationaux pour parer au changement climatique, tout en utilisant l'aide pour mobiliser d'autres ressources internes.

Source : OCDE (2012a), *Busan Building Block : Climate Finance and Development Effectiveness*, Éditions OCDE, Paris, [www.oecd.org/dataoecd/63/39/50145480.pdf](http://www.oecd.org/dataoecd/63/39/50145480.pdf).

L'APD peut jouer un rôle de catalyseur en favorisant le développement du secteur privé tout en stimulant les courants d'investissements et d'échanges. Les enjeux toujours plus complexes du développement durable appellent peut-être à miser davantage sur les synergies entre l'APD et les capitaux privés, grâce à des prêts et garanties qui exercent un effet de levier sur les investissements privés. Nombre de chapitres du présent rapport donnent des exemples concluants d'utilisation de fonds publics, notamment de ressources d'APD, pour mobiliser d'autres sources de financement au service du développement durable. Parmi les initiatives récentes figure la *Green Growth Action Alliance*<sup>1</sup>, lancée à la faveur du sommet du B20 (Business 20) à Los Cabos, en juin 2012. Cette alliance, qui regroupe près de 50 entreprises, organisations internationales et institutions de financement du développement, vise à débloquer et à mettre en œuvre des investissements du secteur privé ; elle cherche aussi à définir des moyens d'utiliser des financements publics nouveaux pour réduire les risques et, de façon générale, soutenir les investissements dans des formes non polluantes d'énergie, de transport et d'agriculture, et autres activités axées sur la croissance verte. En passant par des circuits novateurs, la collecte de fonds pour le développement peut également favoriser l'adoption de mesures tournées vers l'économie verte dans des pays en développement très divers – l'Initiative internationale pour le climat (ICI<sup>2</sup>) est emblématique à cet égard. Depuis son lancement par le gouvernement

allemand, ICI a recueilli EUR 556 millions correspondant à la mise aux enchères de quotas d'émission. Ce montant a servi à financer 256 projets (chiffre de novembre 2011) menés dans toutes les régions du monde pour instaurer une économie respectueuse du climat, améliorer la résilience face au changement climatique et lutter contre le déboisement et la dégradation des forêts.

### **Améliorer et accélérer le partage des connaissances pour renforcer les capacités humaines et institutionnelles**

La mise en place de capacités ainsi que la résilience sont déterminantes pour le développement durable. Il faut en effet disposer des moyens voulus pour identifier les enjeux et priorités en matière d'environnement, établir le bien-fondé économique d'une croissance plus verte, entreprendre une évaluation des risques environnementaux, adapter et déployer les technologies vertes les plus pertinentes, et donner une place à l'environnement dans les décisions prises à l'échelle de l'ensemble de l'administration, notamment dans les processus pluriannuels de planification et d'établissement du budget au niveau national et sectoriel. La bonne conduite des processus de planification pour le développement durable peut aussi assurer la participation de la société civile et du secteur privé, tout en y associant les ministères chargés des Finances, de la Planification et d'autres secteurs, ainsi que les collectivités locales. En outre, les activités de renforcement des capacités peuvent être conçues pour aider les pays en développement à instaurer des politiques plus cohérentes dans une perspective intersectorielle. La coopération pour le développement peut aller dans ce sens, moyennant un dialogue sur les politiques à suivre, un meilleur partage des connaissances – au niveau national comme entre pays – et une coopération technique ciblée. Deux exemples parmi d'autres méritent d'être cités. Un programme financé par l'UE, l'*Environmentally and Socially Responsible Tourism Capacity Development Programme* (ESRT), vise à renforcer les capacités du ministère du Tourisme et des responsables provinciaux du secteur au Vietnam en vue d'un tourisme durable, dans des domaines comme la planification, l'image de marque, et la mise au point et la commercialisation de produits, en mettant l'accent sur la durabilité écologique et la réduction de la pauvreté<sup>3</sup>. Le Programme d'économie environnementale de l'Amérique latine et des Caraïbes (LACEEP) suit un raisonnement analogue. Soutenu par l'Agence suédoise de coopération au développement international (ASDI) et le Centre canadien de recherche pour le développement international (CRDI), ce programme consiste à accorder des bourses de recherche en économie de l'environnement et des ressources dans la région Amérique latine-Caraïbes pour améliorer les capacités de gestion des ressources naturelles, afin que l'administration à tous les niveaux, les ONG et le secteur privé comprennent davantage comment un environnement durable peut contribuer à accélérer la croissance économique<sup>4</sup>.

Parallèlement, les organismes de coopération pour le développement peuvent contribuer à promouvoir l'innovation et à accélérer la diffusion de technologies vertes en travaillant, en partenariat avec les pays en développement, à l'instauration d'un cadre réglementaire susceptible de faciliter les échanges de biens et services environnementaux, l'innovation et le transfert de technologies. Les études confirment que de nombreux obstacles tarifaires et non tarifaires restent en place partout dans le monde, ce qui freine la libre circulation des biens environnementaux. Le programme d'aide pour le commerce plaide pour la libéralisation des échanges et un enchaînement bien conçu des projets de renforcement des capacités et des réformes commerciales<sup>5</sup>. En faisant prévaloir des approches intersectorielles, il peut apporter des améliorations sans lesquelles la politique

des échanges risque de ralentir la croissance verte. Les praticiens de la coopération pour le développement doivent néanmoins être attentifs au protectionnisme vert et œuvrer avec les pays partenaires pour l'éviter.

### Investir dans le capital naturel

Les participants à la Conférence Rio +20 sont convenus de réfléchir aux moyens d'attribuer une plus grande valeur à la nature, notamment en recourant à des solutions autres que le PIB pour mesurer la richesse – solutions qui tiennent mieux compte des facteurs environnementaux et sociaux. Ils sont également déterminés à évaluer et à rémunérer des services écologiques tels que la fixation du carbone et la protection des habitats. La reconnaissance de la valeur du capital naturel pour les pays en développement, et du rôle qu'il peut jouer dans leur essor et dans la réduction de la pauvreté, a des prolongements importants quant à l'avenir de la coopération pour le développement. En particulier, les pays en développement ont besoin d'un soutien pour :

- adopter des critères de bien-être qui prennent en compte le capital naturel ;
- accroître la valeur et le bien-être tirés du capital naturel en gérant les ressources naturelles de façon durable et en recherchant des activités qui ajoutent encore de la valeur ;
- créer des marchés et des mécanismes de paiement pour le maintien et l'amélioration des services écosystémiques ;
- augmenter les recettes intérieures et veiller à la répartition équitable des revenus provenant de l'exploitation et de l'extraction des ressources naturelles ; et
- élaborer des comptes nationaux plus détaillés pour permettre un suivi crédible et solidement étayé au fil des ans (encadré 14.2).

#### Encadré 14.2. WAVES, une lame de fond dans la comptabilité des ressources naturelles

Un partenariat mondial visant à promouvoir le paiement des services écosystémiques, *Wealth Accounting and Valuation of Ecosystem Services* (WAVES), est en train de prendre forme grâce au soutien financier et technique apporté par l'Australie, le Canada, la France, le Japon, la Norvège et le Royaume-Uni. WAVES aide d'ores et déjà des pays tels que le Botswana, la Colombie, le Costa Rica, Madagascar et les Philippines à améliorer le processus d'élaboration des politiques au niveau national en tenant compte de la valeur de leur capital naturel et en faisant apparaître le coût réel de la croissance économique dans les bilans. La démarche est la suivante : établir un cadre institutionnel en associant l'ensemble des ministères clés et des parties prenantes de façon à recueillir un large soutien ; entreprendre des études de faisabilité pour identifier les problèmes de ressources naturelles les plus pressants, les principaux points d'ancrage pour l'intervention publique et les éléments pertinents de la comptabilité environnementale ; et concevoir un plan de travail sur quatre ans englobant la collecte de données, le renforcement des capacités techniques et la détermination précise des missions confiées aux différents organismes en jeu.

Source : [www.wavespartnership.org/waves](http://www.wavespartnership.org/waves).

Encore faut-il que les pourvoyeurs de coopération pour le développement fassent mieux ressortir la valeur du capital naturel dans leurs propres portefeuilles d'activités. Le caractère limité des ressources que de nombreux organismes peuvent à présent affecter au



*L'investissement dans le capital naturel est plus avantageux pour la collectivité que l'investissement dans des infrastructures à forte intensité de carbone.*

développement, amène à se prononcer sur l'opportunité d'orienter davantage ou non les financements vers le capital physique, naturel ou humain. Des données de plus en plus nombreuses montrent que l'investissement dans le capital naturel pourrait aider les pays en développement à réduire la pauvreté ; en revanche, l'investissement dans des infrastructures à forte intensité de carbone et/ou de ressources ouvre sans doute des débouchés économiques à court terme, mais les moyens d'existence et le développement pourraient être menacés à long terme. Étant donné que nombre de pays pourvoyeurs de coopération pour le développement ont commencé à envisager pour eux-mêmes des indicateurs allant « au-delà du PIB », ils vont probablement songer aussi à intégrer la valeur du capital naturel dans leurs transferts financiers vers les pays en développement où la « rentabilité » sera la plus visible.

### La voie à suivre

Rio +20 nous a apporté beaucoup plus que le document final négocié. Le Secrétariat de la conférence, ainsi que le Pacte mondial des Nations unies et l'Initiative « Énergie durable pour tous », ont enregistré plus de 700 engagements volontaires souscrits par des instances publiques locales et nationales, des entreprises, des ONG et des syndicats disposés à agir pour faire prendre à la planète la trajectoire durable qui répond aux aspirations de tous (encadré 14.3). Ces engagements tangibles devraient permettre d'affecter, dans un avenir proche, plus de 500 milliards USD au développement durable (UNCSD, 2012b, 2012b).

#### Encadré 14.3. Aperçu des initiatives volontaires de Rio +20

Les centaines d'engagements volontaires pris à l'occasion de Rio +20 sont stimulants et riches d'enseignements, comme le montrent les exemples ci-dessous.

- Les pays du bassin du Congo unissent leurs efforts pour lutter contre le commerce illégal du bois et conserver la deuxième forêt pluviale de la planète.
- Vingt des principales entreprises mondiales ont entrepris de conformer leur chaîne d'approvisionnement à l'économie verte en achetant du bœuf, du soja, de l'huile de palme, du bois et du papier produits sans destruction de forêts.
- Le président du Mozambique a fait part de l'intention de son pays d'adopter une nouvelle feuille de route pour une économie verte, montrant ainsi que les pays en développement, y compris certains des moins avancés, sont plus que jamais convaincus que l'écologie et la croissance peuvent aller de pair.
- Les États-Unis, la Finlande, la Norvège et le Royaume-Uni se sont engagés à soutenir les efforts déployés dans le sens de l'accès à l'énergie, à l'eau et à l'assainissement pour tous en apportant des moyens financiers substantiels.

La clôture de la conférence a en fait marqué le début d'un long parcours. Rio +20 a indiqué aux pouvoirs publics, au secteur privé et à la société civile la voie à suivre pour étudier un nouveau modèle de croissance et de développement qui concilie le respect de

l'environnement et la croissance. Les praticiens de la coopération pour le développement doivent tirer les conclusions qui s'imposent de la conférence Rio +20. Ils peuvent aider à relever les défis du développement durable du XXI<sup>e</sup> siècle en se conformant à des principes reconnus à l'échelle internationale pour l'établissement d'un partenariat mondial : appropriation par les pays partenaires, transparence, obligation de rendre des comptes, alignement, harmonisation et coordination. Ce n'est que si la durabilité et le développement sont pleinement intégrés, grâce à des stratégies maîtrisées et pilotées par les pays partenaires, que nos efforts de coopération pour le développement pourront vraiment aller dans le sens de *L'avenir que nous voulons*, sachant que le futur n'attend pas.

### Notes

1. [www3.weforum.org/docs/WEF\\_B20\\_GreenGrowthActionAlliance\\_Factsheet\\_2012.pdf](http://www3.weforum.org/docs/WEF_B20_GreenGrowthActionAlliance_Factsheet_2012.pdf).
2. [www.bmu-klimaschutzinitiative.de/en](http://www.bmu-klimaschutzinitiative.de/en).
3. [http://eeas.europa.eu/delegations/vietnam/press\\_corner/all\\_news/news/2010/20101006\\_en.htm](http://eeas.europa.eu/delegations/vietnam/press_corner/all_news/news/2010/20101006_en.htm).
4. [www.laceep.org/index.php](http://www.laceep.org/index.php).
5. [www.oecd.org/document/52/0,3746,fr\\_2649\\_34665\\_45716411\\_1\\_1\\_1\\_1,00.html](http://www.oecd.org/document/52/0,3746,fr_2649_34665_45716411_1_1_1_1,00.html).

### Références

- Conférence des Nations unies sur le développement durable (CNUDD) (2012a), *L'avenir que nous voulons*, document final de Rio +20, <http://daccess-ods.un.org/access.nsf/Get?Open&DS=A/CONF.216/L.1&Lang=F>.
- CNUDD (2012b), « Rio +20 Voluntary Commitments », [www.uncsd2012.org/content/documents/790\\_Summary%20of%20Voluntary%20Commitments%20Registered%20at%20Rio20%20v6.pdf](http://www.uncsd2012.org/content/documents/790_Summary%20of%20Voluntary%20Commitments%20Registered%20at%20Rio20%20v6.pdf).
- Fonds mondial pour la nature (WWF) (2012), « Rapport Planète vivante 2012 : Synthèse », [www.wwf.fr/s-informer/actualites/rapport-planete-vivante-2012-du-wwf#13421893050761&close](http://www.wwf.fr/s-informer/actualites/rapport-planete-vivante-2012-du-wwf#13421893050761&close).
- OCDE (2012a), *Busan Building Block: Climate Finance and Development Effectiveness*, Éditions OCDE, Paris, [www.oecd.org/dataoecd/63/39/50145480.pdf](http://www.oecd.org/dataoecd/63/39/50145480.pdf).
- OCDE (2012b), Déclaration d'orientation du CAD de l'OCDE à la conférence de RIO +20, Éditions OCDE, Paris, [www.oecd.org/dataoecd/60/15/50283927.pdf](http://www.oecd.org/dataoecd/60/15/50283927.pdf).
- Organisation des Nations unies (ONU) (2012), « The Millennium Development Goals Report 2012 », (résumé en français sous le titre : Objectifs du millénaire pour le développement : Rapport de 2012), ONU, New York.
- Wroughton, L. (2012), « World Bank says U.N. goal of Halving Poverty Met », 29 février 2012, [www.reuters.com/article/2012/02/29/us-worldbank-poverty-idUSTRE81S25520120229](http://www.reuters.com/article/2012/02/29/us-worldbank-poverty-idUSTRE81S25520120229).

PARTIE V

**Profils et politiques  
des donateurs bilatéraux**



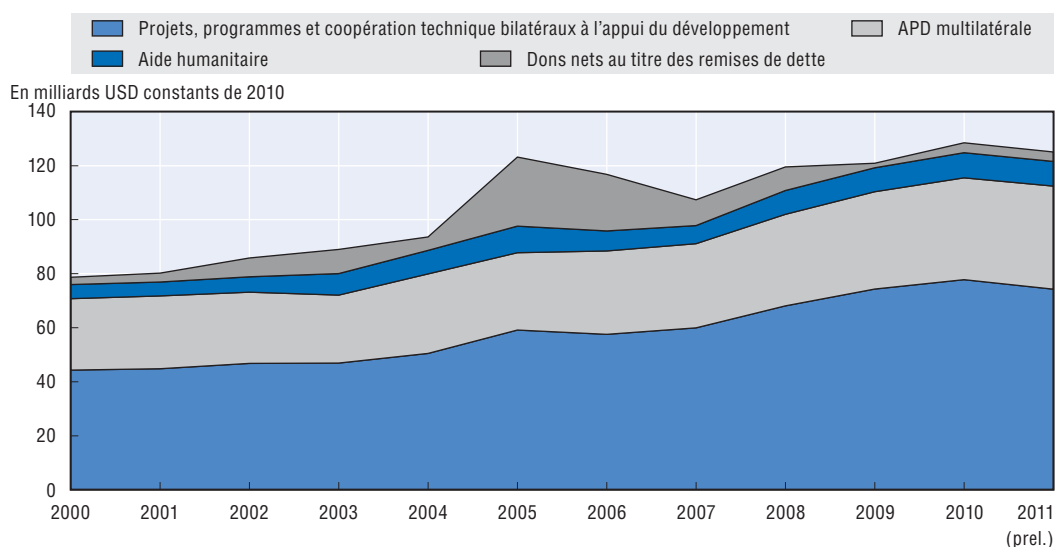
## Performance des membres du comité d'aide au développement en matière d'aide en 2011

*Selon les premières données disponibles, les apports nets d'aide publique au développement (APD) émanant des membres du Comité d'aide au développement (CAD) ont reculé en 2011 de 2.7 % en termes réels par rapport à 2010. Il s'agit de la première baisse de l'APD nette enregistrée depuis 1997, baisse qui marque un renversement significatif de la tendance observée sur la période 2000-2010. Cette évolution est imputable aux contraintes budgétaires qui ont conduit plusieurs pays membres du CAD à amputer les crédits alloués à l'APD. Celle-ci a pendant longtemps été abondamment utilisée pour atténuer les effets immédiats des crises financières dans les pays en développement, mais une prise de conscience grandissante de l'importance des financements hors APD pour le développement se dessine à présent. Si les apports nets totaux du secteur privé en provenance des membres du CAD ont certes chuté en 2008, ils n'ont cessé de progresser depuis 2009. L'aide programmable par pays – sous-catégorie de l'APD totale faisant généralement l'objet de plans de dépenses pluriannuels –, représente 57 % de l'APD bilatérale brute octroyée par les membres du CAD (soit 66 milliards USD en 2010). Dans ce chapitre, sont également présentées des données sur : les composantes de l'APD nette, la composition de l'APD bilatérale, le degré de liaison de l'aide, les engagements d'APD à l'appui de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes et les engagements d'APD ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio.*

Selon les données préliminaires qui ont été notifiées par les membres du Comité d'aide au développement (CAD), il apparaît qu'en 2011 les apports nets d'aide publique au développement (APD) se sont élevés à 133.5 milliards USD, ce qui correspond à 0.31 % de leur revenu national brut (RNB) cumulé. Cela représente une baisse de 2.7 % en termes réels par rapport à 2010, où le volume d'APD a atteint un niveau record. Abstraction faite des années marquées par des opérations exceptionnelles d'allègement de dette, c'est la première fois que l'APD nette diminue depuis 1997, ce qui s'explique par le fait que les contraintes budgétaires affectant plusieurs membres du CAD se sont répercutées sur leurs budgets d'APD. De fait, les budgets d'aide des pays de la zone OCDE se sont établis, en 2011, à un niveau inférieur à celui des dépenses publiques moyennes qui ont enregistré une augmentation marginale en termes réels entre 2010 et 2011<sup>1</sup>.

Au regard de l'APD nette totale, l'aide bilatérale destinée aux projets et programmes de développement proprement dit (c'est-à-dire sans tenir compte des allègements de dette et de l'aide humanitaire) a diminué de 4.5 % en termes réels).

Graphique V.1. **Aide publique au développement : composition de l'APD nette des membres du CAD, 2000-11**



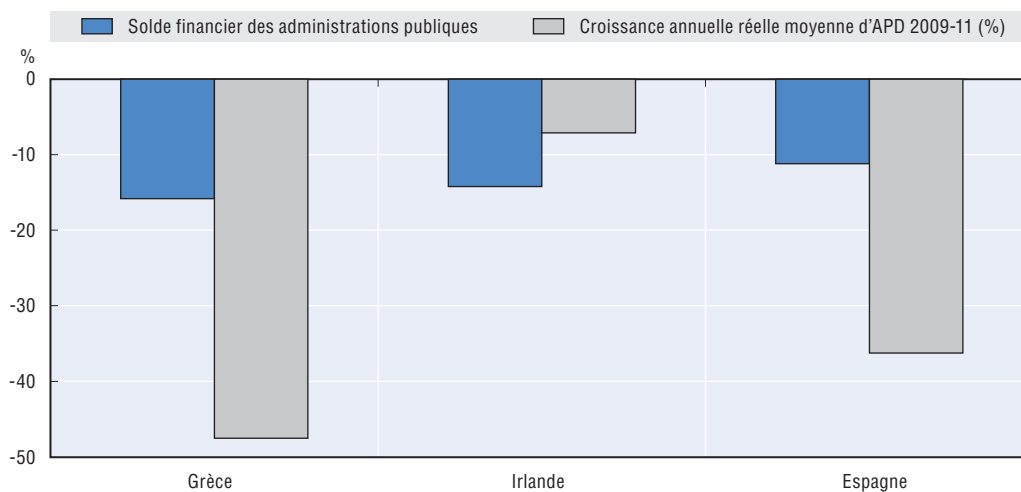
## Performance des donateurs

En 2011, les donateurs les plus généreux, en volume, ont été les États-Unis, suivis par l'Allemagne, le Royaume-Uni, la France et le Japon. Le Danemark, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège et la Suède ont à nouveau dépassé l'objectif de 0.7 % du revenu national brut fixé pour l'APD par les Nations unies. Les pays dont l'APD a le plus augmenté en termes réels sont l'Italie, la Nouvelle-Zélande, la Suède et la Suisse. Par contre l'APD a diminué dans

16 pays membres du CAD, les réductions les plus importantes ayant été opérées par l'Autriche, la Belgique, la Grèce, le Japon et l'Espagne (voir tableau A.1 à l'annexe A).

Entre 2000 et 2010, l'aide n'avait cessé d'augmenter. durant cette période l'APD nette a progressé de 63 % pour atteindre un niveau record en 2010. L'APD est depuis longtemps une source stable de financement du développement qui a permis d'atténuer les effets négatifs immédiats des crises financières précédentes (comme la crise de la dette mexicaine au début des années 80 et la récession du début des années 90). Or, la récession que connaissent plusieurs pays donateurs membres du CAD a déjà considérablement réduit leurs recettes publiques. Les déficits budgétaires amples enregistrés dans quelques pays membres du CAD depuis 2009 ont contraint ces pays à réduire leurs budgets d'aide, et d'autres donateurs pourraient subir des pressions analogues dans les années à venir. Il ressort d'un rapport de l'OCDE publié en avril 2012 que trois des principaux donateurs – les États-Unis, le Royaume-Uni et le Japon – doivent opérer rapidement un redressement budgétaire durable de 8 à 10 % de leur PIB, afin de limiter le ratio dette/PIB à 50 % d'ici 2050 (OCDE, 2012a)<sup>2</sup>. Si les ajustements nécessaires sont réalisés uniquement au moyen d'une réduction des dépenses, celle-ci devra être de l'ordre de 12-20 %.

Graphique V.2. **Réductions de l'aide dans les pays membres du CAD enregistrant de larges déficits budgétaires, 2009**



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932701891>

En envisageant l'aide du point de vue des bénéficiaires, l'*Enquête de l'OCDE-CAD sur les plans de dépenses prévisionnels des donateurs pour 2012-15* (OCDE, 2012b)<sup>3</sup> donne à penser que l'aide-pays programmable (APP, définie ci-après) allouée à l'échelle mondiale aux pays en développement pourrait augmenter de quelque 6 % en termes réels en 2012. Cette augmentation résulterait principalement de la multiplication attendue des prêts consentis à des conditions de faveur par les organismes multilatéraux, et financés sur reconstitution des ressources opérées durant la période 2009-11. Après 2013, l'APP mondiale devrait stagner, comme ce fut le cas après la récession du début des années 90 où l'on a pu observer que c'est dans un délai compris entre trois et cinq ans que l'impact d'une récession se fait pleinement sentir sur les apports d'aide (OCDE, 1996).

L'an passé, les membres du CAD ont approuvé une *Recommandation sur les bonnes pratiques pour la prise d'engagements*<sup>4</sup>, qui a pour objet d'aider les apporteurs d'aide au

développement à prendre des engagements crédibles et réalisables, et à renforcer la reddition de comptes et la transparence de l'aide. Cette recommandation pourra constituer une référence utile pour les conférences à venir sur les objectifs mondiaux et le financement de leur réalisation. L'OCDE-CAD assure un suivi étroit des efforts et initiatives menés dans ce domaine, comme la Conférence Rio +20, et y participe activement dans la perspective de la définition de nouveaux objectifs de développement pour l'après-2015.

Il convient de signaler que seules des données préliminaires sur l'APD sont disponibles pour 2011, et ce sont ces chiffres qui sont fournis pour les différents membres du CAD. Les analyses et précisions présentées dans les notes par pays s'appuient, quant à elles, sur les données relatives à la période achevée en 2010. Si la plupart des informations contenues dans ces notes sont relativement simples à comprendre, quelques mots d'explication ne s'en imposent pas moins à propos des données concernant l'aide-pays programmable, le déliement de l'aide, la coopération pour le développement à l'appui de l'égalité des sexes, et l'aide axée sur l'environnement et le changement climatique.

### **Aide-pays programmable**

L'aide-pays programmable (APP) est le sous-ensemble de l'APD totale qui est généralement repris dans les plans de dépenses pluriannuels. L'APP est aussi un bon indicateur indirect des apports globaux présentés dans les systèmes d'information sur l'aide par pays, et peut donc être utile aux pays partenaires. L'APP est mesurée sur la base des versements, et les remboursements de prêts n'en sont pas exclus dans la mesure où ils ne sont généralement pas pris en compte dans les décisions d'affectation de l'aide par pays. L'APP est déterminée au moyen des notifications faites dans le cadre du questionnaire classique du CAD et du Système de notification des pays créanciers (SNPC ; décrit plus loin).

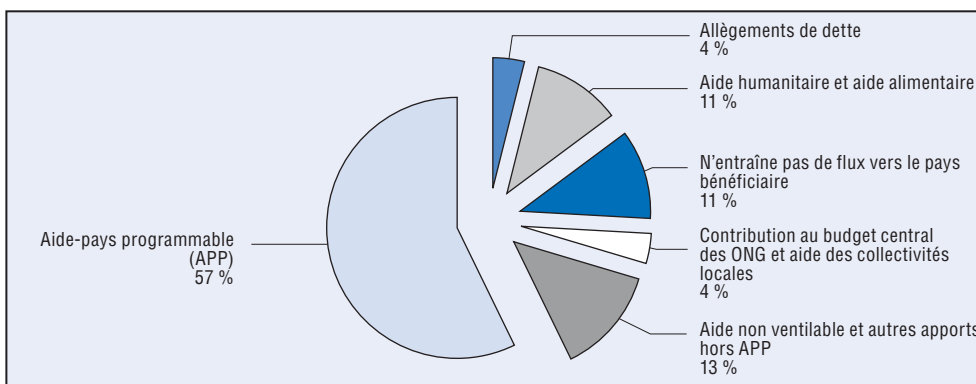
L'aide-pays programmable est définie par exclusion, en retranchant du montant total de l'APD bilatérale brute les dépenses au titre d'activités qui : i) sont par nature imprévisibles (aide humanitaire et allègements de dette) ; ii) n'entraînent pas de mouvements de fonds transnationaux (frais administratifs, coûts imputés des étudiants, actions de sensibilisation à la question du développement, et coûts afférents aux travaux de recherche et à l'aide aux réfugiés dans les pays donateurs) ; ou iii) ne s'inscrivent pas dans le cadre d'accords de coopération entre États (aide alimentaire, aide des collectivités locales, contributions au budget central des ONG, prises de participation, aide transitant par des organismes secondaires et aide non ventilable par pays ou par région).


En 2010, l'APP totale des membres du CAD (y compris les institutions de l'UE) s'est établie à 66 milliards USD, ce qui représente 57 % de l'APD bilatérale brute des membres du CAD. L'APP en pourcentage de l'APD bilatérale totale est stable depuis 2004, mise à part une diminution temporaire enregistrée en 2005-06 du fait de l'octroi par le CAD à l'Irak et à plusieurs pays d'Afrique de montants exceptionnellement élevés au titre de l'allègement de la dette.

### **Déliement de l'aide**

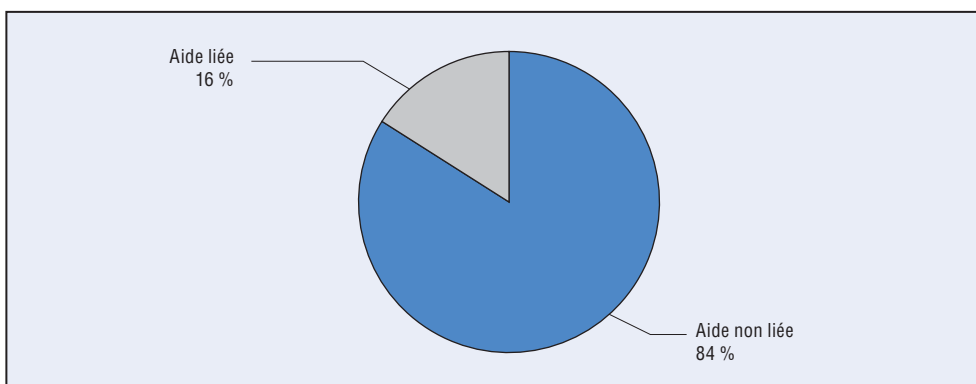
L'aide non liée telle qu'elle est définie par le CAD comprend les prêts et les dons pouvant librement et intégralement servir à financer des achats auprès de tous les pays de l'OCDE et de la quasi-totalité des pays en développement. Tous les autres prêts et dons sont considérés comme liés, que cette liaison soit formelle ou résulte d'accords informels. Le CAD s'intéresse à la question de la liaison de l'aide depuis sa création (1961). Des données sur le degré de liaison de l'aide permettent de déterminer dans quelle mesure les marchés financés au moyen de l'aide des membres sont ouverts à la concurrence internationale.




Graphique V.3. **Composition de l'APD bilatérale des membres du CAD, 2010**

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932701910>

Cette dernière favorise en effet le recours à des sources d'approvisionnement efficaces par rapport à leur coût et contribue à la liberté et à l'ouverture des échanges. Les données recueillies par le CAD sur le degré de liaison de l'aide concernent uniquement l'APD bilatérale, et pas l'APD multilatérale (les contributions au budget central des organismes multilatéraux). Dans ce domaine comme dans d'autres, le CAD prête depuis de nombreuses années une attention particulière aux besoins des pays les moins avancés (PMA). En 2001, il a adopté une *Recommandation sur le déliement de l'APD aux pays les moins avancés*, dont le champ d'application a été étendu, en 2008, à tous les pays pauvres très endettés (PPTÉ) (OCDE, 2001 ; OCDE, 2008). Les données présentées dans les notes par pays n'en renvoient pas moins au degré de liaison de l'aide bilatérale totale (hors frais administratifs et coopération technique) des membres du CAD, tous pays bénéficiaires confondus. Si l'aide non liée – telle que définie ici – consentie par l'ensemble des membres du CAD, a atteint le niveau record de 87 % en 2008, elle a depuis diminué pour s'établir à 85 % en 2009, puis à 84 % en 2010.

Graphique V.4. **Degré de liaison de l'aide allouée par les pays membres du CAD, 2010 (hors frais administratifs et coopération technique)**

Note : Des données sur l'aide non liée pour 2010 n'étant pas disponibles pour l'Australie, la part de l'aide non liée représentée dans le graphique renvoie aux 22 autres donateurs membres du CAD. Les frais administratifs et la coopération technique ne sont pas pris en compte.

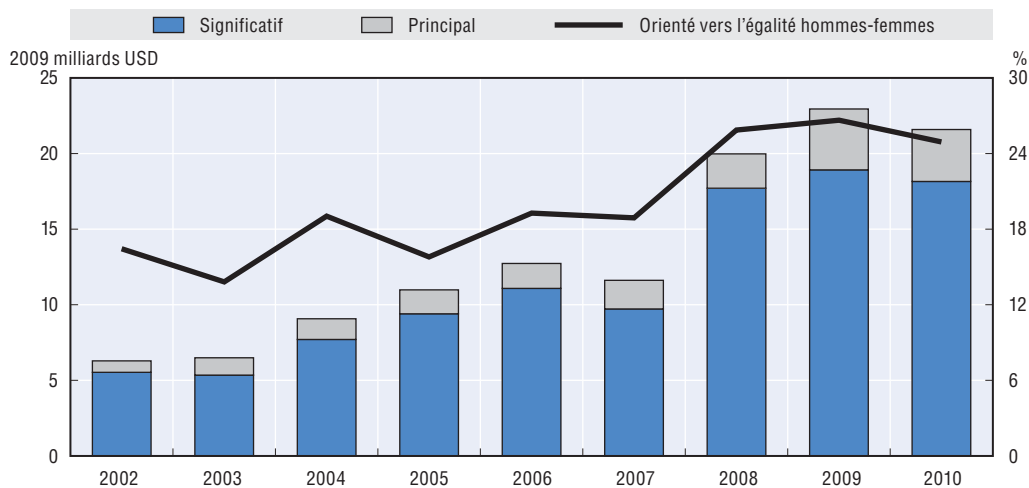
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932701929>

### Coopération pour le développement à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

À l'exception des États-Unis<sup>5</sup>, tous les membres du CAD passent leurs activités au crible du marqueur égalité homme-femme élaboré par le CAD. Ce dernier sert à classer les activités financées par les donateurs en fonction de leur orientation vers l'égalité homme-femme. « Principal » signifie que l'égalité homme-femme est un objectif prioritaire de l'activité et occupe une place centrale dans sa conception. « Significatif » renvoie aux activités dont l'égalité homme-femme est un objectif important, mais secondaire.


Dans les notes qui suivent, les informations fournies pour chaque pays sur l'APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes concernent : 1) le volume des engagements d'APD destinés à des activités qui en font un objectif significatif ou l'objectif principal (dans les graphiques figurant dans les notes par pays, celui-ci est représenté par les barres, dont l'étalon est l'échelle de gauche) ; et 2) le pourcentage de l'APD ventilable par secteur auquel correspond ce volume des engagements destinés à des activités dont elles font un objectif significatif ou l'objectif principal (dans les graphiques, celui-ci est représenté par la courbe, qui utilise comme étalon l'échelle de droite). Il convient de noter que dans certains cas, les fluctuations observées dans la part de l'aide allouée par un membre du CAD à des activités à l'appui de l'égalité homme-femme peuvent être dues en partie à la manière dont le marqueur égalité homme-femme a été appliqué d'une année sur l'autre. Le total des engagements d'aide des membres du CAD en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes a sensiblement augmenté en 2008 et 2009, avant de diminuer légèrement en 2010.

Graphique V.5. Total des engagements d'APD des membres du CAD à l'appui de l'égalité homme-femme et de l'autonomisation des femmes, 2002-10



Note : Les données fournies par les donateurs sont prises en compte dans ce graphique à compter de l'année où la couverture de leurs notifications sur le marqueur égalité homme-femme est jugé « satisfaisante » par le Secrétariat du CAD. Ce même principe est applicable aux graphiques concernant les différents donateurs.

Source : OECD DAC statistics 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932701948>

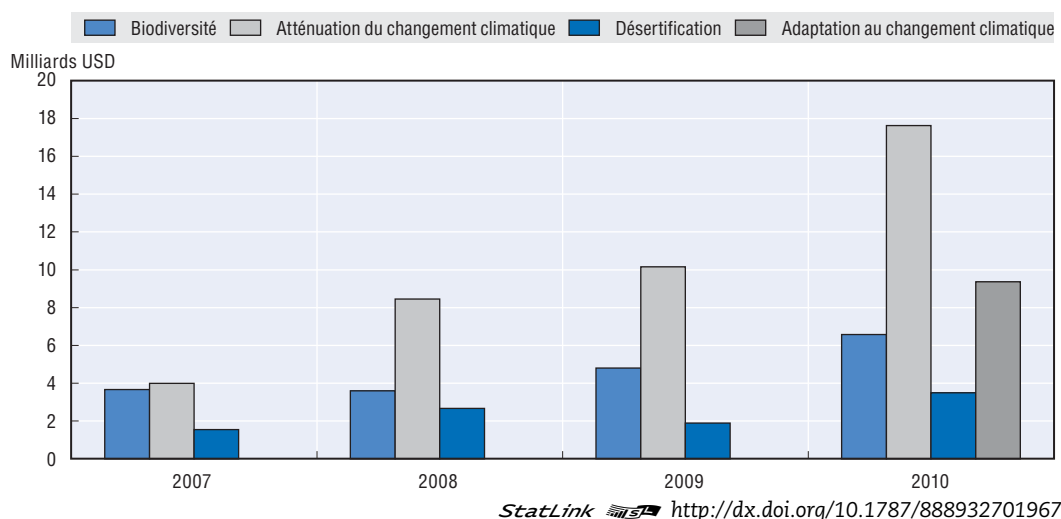
### Coopération pour le développement en faveur de l'environnement et de l'atténuation du changement climatique

La Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la Convention des Nations unies sur la diversité biologique (CDB) et la Convention des

Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNUCLD), regroupées sous l'appellation Conventions de Rio, ont toutes été négociées et signées durant la période qui a précédé la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement qui s'est tenue à Rio de Janeiro, en 2012. En vertu de ces conventions, les pays signataires se sont engagés à intégrer les principes garants d'un développement durable et les préoccupations liées à l'environnement mondial dans leurs programmes nationaux de développement, et à mettre, dans le même temps, des ressources financières et techniques à la disposition des pays en développement à cet effet. Les pays développés qui ont signé les trois Conventions de Rio en 1992 ont pris l'engagement d'aider les pays en développement à les mettre en œuvre. Depuis 1998, le CAD assure un suivi des engagements d'aide ciblant les objectifs inscrits dans les Conventions de Rio à travers son Système de notification des pays créanciers (SNPC), au moyen d'outils appelés « marqueurs Rio ». Toute activité d'aide notifiée dans le cadre du SNPC doit faire l'objet d'un examen visant à déterminer si les conventions : 1) en constituent « l'objectif principal » ou un « objectif significatif » ; ou 2) n'en constituent pas un objectif. Comme le marqueur égalité homme-femme, les marqueurs Rio s'appliquent aux engagements et non aux versements effectifs d'APD. Il convient toutefois de noter que dans certains cas, les fluctuations observées dans la part de l'aide allouée par un membre du CAD à des activités orientées vers l'environnement et l'atténuation du changement climatique peuvent être dues en partie à des variations dans la manière dont les marqueurs Rio ont été appliqués d'une année sur l'autre.

En 2010, le total des engagements d'APD des membres du CAD ciblant l'ensemble des objectifs des Conventions de Rio, a été plus élevé que l'année précédente, ce qui s'explique en partie par l'amélioration des notifications. Les engagements ont atteint 6.6 milliards USD pour la biodiversité, 17.6 milliards USD pour l'atténuation du changement climatique et 3.5 milliards USD pour la lutte contre la désertification. En 2010, les membres du CAD ont également commencé à notifier leurs engagements d'APD en faveur de l'adaptation au changement climatique au titre de laquelle ils ont engagé 9.4 milliards USD.

Graphique V.6. **Total des engagements d'APD des membres du CAD ciblant les objectifs des Conventions de Rio, 2007-10**



### **Financement du développement au-delà de l'aide**

Depuis quelques années, l'importance que revêtent les financements sous d'autres formes que l'APD dans le paysage du financement du développement est de plus en plus largement reconnue. De nombreux membres du CAD accordent aux pays en développement des financements publics qui ne sont pas comptabilisables dans l'APD, soit parce que les activités financées n'ont manifestement pas comme finalité la promotion du développement (par exemple, activités liées aux exportations), soit parce que les financements en question ne sont pas assortis de conditions libérales (par exemple, prêts non assortis de conditions libérales consentis par les institutions bilatérales de financement du développement). Depuis l'an dernier, le CAD accorde davantage d'attention à ces apports et met en œuvre une activité spécifique pour améliorer ses statistiques dans ce domaine<sup>6</sup> (avec notamment l'étude des financements privés mobilisés par des interventions publiques).

Les statistiques actuelles du CAD font apparaître qu'en 2010, après avoir accusé une forte augmentation par rapport aux deux années précédentes, les versements nets effectués par les membres du CAD au titre des « autres apports du secteur public » se sont élevés à 4.8 milliards USD – soit une chute de 50 % par rapport à 2009. En moyenne, sur deux ans, pour 2007-08 et 2009-10, les versements bruts ont été relativement stables et se sont respectivement établis à 23.8 et 24 milliards USD, les apporteurs les plus importants étant le Japon, la Corée, le Canada, l'Allemagne et les États-Unis.

Le montant total des apports privés nets assurés par les membres du CAD aux pays en développement aux conditions du marché a fortement diminué en 2008 (passant de 318.6 milliards USD en 2007 à 129.9 milliards USD en 2008), probablement à cause de la crise financière. Ce montant a augmenté depuis 2009. En 2010, les États-Unis, le Japon et la France ont été les principaux pays à l'origine des apports privés assurés aux conditions du marché aux pays en développement. Parallèlement, le montant total des dons privés nets des membres du CAD enregistre un accroissement progressif et régulier depuis 2007, les États-Unis étant le principal acteur dans ce domaine (ils interviennent pour 74 % dans les dons privés totaux des membres du CAD aux pays en développement).

### **Notes**

1. Les dépenses publiques moyennes des pays de la zone OCDE sont tombées de 44.6 % à 44 % du PIB entre 2010 et 2011. Toutefois, cette baisse a été plus que compensée par une augmentation du PIB de 1.9 %, de sorte que les dépenses publiques totales ont progressé d'environ 0.5 % entre ces deux années (OCDE, 2011).
2. Voir OECD (2012a), Graphique 2.
3. Les résultats définitifs de l'enquête 2012 seront disponibles en juin 2012 et fourniront pour la première fois des informations détaillées concernant la programmation pour les pays qui ont accepté de communiquer des données de ce type. Ces résultats devraient servir à orienter les discussions des donateurs au niveau des services centraux sur les ressources futures à affecter à l'aide.
4. Disponible à : <http://acts.oecd.org/Instruments/ShowInstrumentView.aspx?InstrumentID=269&InstrumentPID=274&Book=>.
5. Les données des États-Unis sur l'aide axée sur l'égalité homme-femme ne sont pas comparables avec celles fournies par les autres donateurs. Ce pays a réexaminé ses méthodes de collecte des données sur le marqueur égalité homme-femme et entend les modifier radicalement afin d'assurer la fiabilité et la validité de ses statistiques.
6. À ce jour, deux examens statistiques majeurs ont été réalisés (sur les crédits à l'exportation et les opérations des institutions de financement du développement (IFD)). Ces examens mettent en évidence un certain nombre de problèmes à résoudre, comme le champ couvert (incomplet pour

les deux séries), la classification (nécessité de mieux rendre compte de la diversité des instruments financiers) et les modes de mesure (versements nets contre versements bruts).

### **Références**

- OCDE (1996), *Rapport 1996 sur la coopération pour le développement*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2001), « Le déliement de l'aide aux pays les moins avancés », Synthèses OCDE, juillet 2001, Éditions OCDE, Paris, [www.oecd.org/dataoecd/5/49/35919775.pdf](http://www.oecd.org/dataoecd/5/49/35919775.pdf).
- OCDE (2008), « Recommandation du CAD sur le déliement de l'aide », Éditions OCDE, Paris, [www.oecd.org/dataoecd/61/15/41708406.pdf](http://www.oecd.org/dataoecd/61/15/41708406.pdf).
- OCDE (2011), *Perspectives économiques de l'OCDE*, Vol. 2011/2, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2012a), « Quelle doit être l'ampleur de la consolidation budgétaire pour ramener la dette à un niveau prudent ? », *Note de politique économique n° 11 du Département des affaires économiques de l'OCDE*, avril, [www.oecd.org/fr/eco/financespubliquesetpolitiquebudgetaire/50100984.pdf](http://www.oecd.org/fr/eco/financespubliquesetpolitiquebudgetaire/50100984.pdf).
- OCDE (2012b), « Outlook On Aid. Survey On Donors' Forward Spending Plans 2012-2015 », [www.oecd.org/document/30/0,3746,fr\\_2649\\_3236398\\_49523126\\_1\\_1\\_1\\_1,00.html](http://www.oecd.org/document/30/0,3746,fr_2649_3236398_49523126_1_1_1_1,00.html).



## Notes relatives aux différents membres du CAD

Les notes relatives aux membres du CAD qui sont présentées dans cette section sont classées par ordre alphabétique des pays et contiennent, pour chacun d'eux, des graphiques renvoyant aux éléments suivants :

- les apports nets et bruts d'APD bilatérale et multilatérale en 2011 et les tendances observées depuis 2006 ;
- la répartition de l'APD par groupe de revenu, région et secteur, et les dix principaux bénéficiaires de l'APD brute ;
- la composition de l'APD bilatérale ;
- l'orientation de la coopération bilatérale vers les pays prioritaires et les pays les moins avancés (PMA) ;
- le déliement de l'aide ;
- les engagements d'APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ;
- les engagements d'APD en faveur de l'environnement et de l'atténuation du changement climatique ;
- le financement du développement au-delà de l'aide.

## Allemagne

En 2011, l'APD de l'Allemagne s'est élevée à 14.5 milliards USD. Elle a augmenté de 5.9 % entre 2010 et 2011, ce qui est dû à un accroissement des dons bilatéraux. Cette progression a porté l'APD allemande au-delà du niveau enregistré en 2008, niveau le plus élevé des cinq années antérieures à 2011.

Le rapport APD/RNB de l'Allemagne a atteint 0.4 % en 2011, contre 0.39 % en 2010, ce qui reste toutefois inférieur à l'objectif intermédiaire de 0.51 % fixé pour 2010 par l'UE. L'Allemagne demeure attachée à l'objectif de l'UE consistant à consacrer à l'APD 0.7 % du RNB à l'horizon 2015.

Graphique V.7. Aide publique au développement de l'Allemagne

APD nette	2009	2010	2011p	Variation 2010/11 (%)
Prix courants (USD m)	12 079	12 985	14 533	11.9
Prix constants (2010 USD m)	11 557	12 985	13 746	5.9
En euros (millions)	8 674	9 804	10 452	6.6
APD/RNB (%)	0.35	0.39	0.40	
Aide bilatérale (%)	59	62	61	

P. Données préliminaires.

### Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

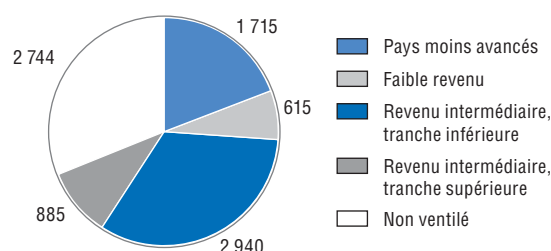
1 Chine	534
2 Inde	509
3 Afghanistan	404
4 Brésil	229
5 Égypte	174
6 Indonésie	172
7 Turquie	137
8 Serbie	137
9 Pakistan	134
10 Maroc	123

### Mémo : % de l'APD bilatéral brute

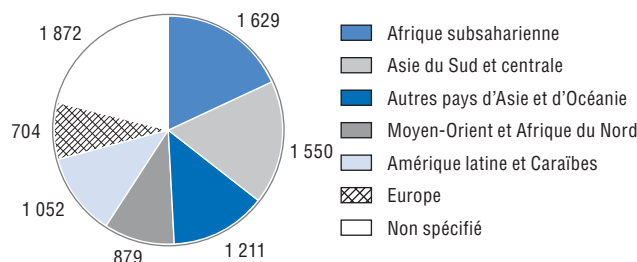
5 principaux bénéficiaires	21 %
10 principaux bénéficiaires	29 %
20 principaux bénéficiaires	40 %

### APD bilatérale brute, moyenne 2009-10, sauf indication contraire

#### Par groupe de revenu (millions USD)



#### Par région (millions USD)



### APD par secteur (%)



### APD bilatérale et multilatérale

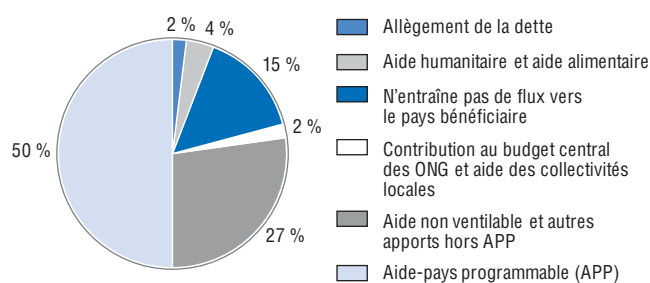
L'Allemagne a adopté une règle consistant à affecter deux tiers de son APD au canal bilatéral et un tiers au canal multilatéral. En 2011, le rapport de l'APD bilatérale de l'Allemagne à son APD multilatérale était à peu près conforme à cette règle (61/39) et proche de la moyenne du CAD. L'Allemagne est à l'heure actuelle l'apporteur d'APD multilatérale le plus important au monde, l'essentiel de ces ressources étant acheminé par l'intermédiaire de l'UE à travers la contribution statutaire qu'elle lui verse. Selon les données préliminaires pour 2011, le programme bilatéral de l'Allemagne a représenté au total 8.92 milliards USD, tandis que 5.61 milliards USD ont été dirigés vers les organisations multilatérales.

### Composition de l'APD bilatérale

En 2010, l'aide-pays programmable (APP) de l'Allemagne s'est élevée à 4.7 milliards USD, soit l'équivalent de 50 % de son APD bilatérale brute, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne du CAD de 57 %. Ce dernier constat tient en partie au fait qu'une part importante de l'APD bilatérale de l'Allemagne n'est pas affectée à des pays précis, ce qui a été le cas de plus d'un quart de l'APD allemande en 2010. Le soutien budgétaire général, qui est classé dans l'APP, s'est élevé au total à 97.40 millions USD en 2010, soit 1 % de l'APD bilatérale de l'Allemagne pour cette même année. L'aide humanitaire et l'aide alimentaire dispensées par l'Allemagne au niveau bilatéral ont représenté 4 % de son APD bilatérale brute.



## Composition de l'APD bilatérale, 2010



## Orientation vers les pays prioritaires et les PMA

L'Allemagne a pris des mesures en vue de concentrer son APD bilatérale sur un plus petit nombre de secteurs et de pays, et pour se désengager des pays pour lesquels elle estime ne pas posséder d'avantage comparatif. Elle a mis en place une politique globale pour gérer ses efforts de coopération pour le développement (exposée dans *Créer des opportunités – Inventer l'avenir*, publié en août 2011), de même qu'une stratégie gouvernementale intégrée pour l'Afrique (*Germany and Africa: A Strategy Paper by the German Government*). Le nombre de pays bénéficiaires de l'aide allemande est passé de 130 en 2007 à 140 en 2010 ; parallèlement, la part de l'APD bilatérale que l'Allemagne affecte à ses 20 premiers bénéficiaires est tombée de 60 à 39 %. Les données concernant l'APP dispensée par l'Allemagne semblent indiquer que la fragmentation de son aide s'est accentuée, le nombre de ses « relations significatives » (pays auxquels elle apporte une contribution supérieure à sa part dans l'APP globale et/ou elle fait partie des donateurs qui fournissent collectivement plus de 90 % de l'APP que reçoivent ces pays) ayant légèrement diminué pour passer de 85 sur un total de 106 (80 % du total) en 2007 à 86 sur un total de 112 (77 %) en 2010.

Les efforts d'aide de l'Allemagne ont toujours privilégié les pays à revenu intermédiaire, mais celle-ci consacre maintenant davantage de ressources aux pays à faible revenu et aux PMA, afin de mieux répondre à son objectif général de faire reculer la pauvreté. La part de l'APD allemande qui est affectée aux PMA est passée de 14 % de l'APD brute en 2007 à 19 % en 2010. L'APD brute allouée par l'Allemagne aux PMA s'est élevée au total à 1.78 milliard USD en 2010.

## Déliement de l'aide

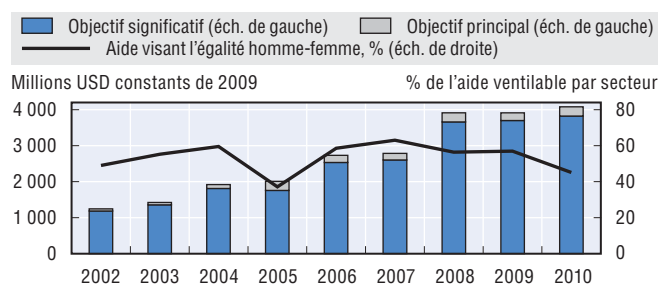
L'Allemagne fait partie des membres du CAD dont seule une part limitée de l'aide est encore liée, laquelle était dans son cas de 4 % en 2010. Ce pourcentage est toutefois supérieur à celui de 2008, année où l'aide déliée a atteint la proportion record de 98 %.

Degré de liaison de l'aide, 2010  
(hors frais administratifs et coopération technique)

## APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

Les engagements de l'Allemagne en faveur de l'égalité homme-femme et de l'autonomisation des femmes témoignent de la place prioritaire à cette question transversale. Ces engagements ont ainsi représenté 45 % de son APD ventilable par secteur en 2010 (3.99 milliards USD). L'Allemagne a maintenu ses engagements dans ce domaine à un niveau appréciable au cours des trois dernières années.

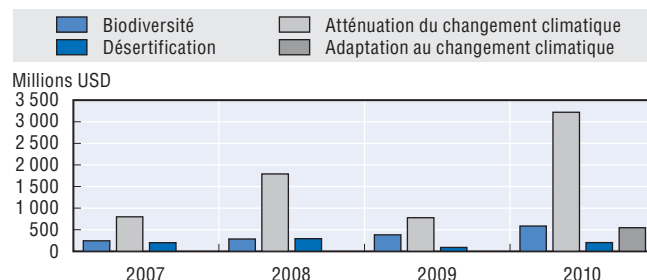
## APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, 2002-10



## APD en faveur de l'environnement et de l'atténuation du changement climatique

Les objectifs des Conventions de Rio font l'objet, de la part de l'Allemagne, d'engagements d'APD d'un volume non négligeable. Les engagements au titre de la biodiversité se sont accrus progressivement depuis 2007, et ont atteint 584 millions USD en 2010. Les engagements en faveur de l'atténuation du changement climatique ont été plus instables : ils ont fortement diminué en 2009 après avoir plus que doublé de 2007 à 2008, puis ils ont atteint un sommet en 2010 avec 3.2 milliards USD. De même, les engagements relatifs à la lutte contre la désertification se sont accrus en 2008, ont baissé en 2009, puis ont plus que doublé en 2010, atteignant 202 millions USD. En 2010, les membres du CAD – dont l'Allemagne – ont commencé à notifier les engagements à l'appui de l'adaptation au changement climatique, à laquelle l'Allemagne a affecté 546 millions USD en 2010.

## Engagements d'APD ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2007-10



## Financement du développement au-delà de l'aide

Le niveau des « autres apports du secteur public » notifiés par l'Allemagne a été très variable entre 2007 et 2010 : le montant net des versements a été négatif en 2007 et 2008 (-2.53 milliards USD et -462 millions USD respectivement) ; il est devenu positif en 2009, atteignant 187 millions USD, mais a de nouveau baissé en 2010, à -408 millions USD. Les dons provenant d'organismes privés bénévoles allemands ont représenté en moyenne 1.43 milliard USD entre 2007 et 2010, et atteint un total de 1.46 milliard USD en 2010, soit une augmentation de 7 % par rapport à 2009. Après être tombé à 15.50 milliards USD en 2009, le montant net des apports privés allemands aux conditions du marché est passé à 17.16 milliards USD en 2010, volume non négligeable mais encore inférieur à celui de 2008, à savoir 20.58 milliards USD.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932701986>

## Australie

L'Australie compte parmi les rares membres du CAD à avoir augmenté son APD en 2011, après être parvenu à traverser les crises économiques et financières mondiales sans tomber dans la récession, et ayant été relativement épargné par les troubles actuels de la zone Euro. En 2011, son APD nette s'élevait à 4.8 milliards USD, soit une hausse de 5.7 % en termes réels par rapport à 2010. Cette augmentation a été utilisée pour financer des dons bilatéraux de plus grande envergure en 2010 et 2011, et a maintenu le pays sur une trajectoire de croissance de l'APD qui s'établit à 6 % par an depuis 2006.

L'Australie a également accru son APD en pourcentage du revenu national, portée à 0.35 % en 2011, contre 0.32 % en 2010. En mai 2012, l'Australie a réaffirmé son engagement à atteindre l'objectif d'un rapport APD/RNB de 0.5 %, mais en a repoussé l'échéance à 2016-17.

Graphique V.8. Aide publique au développement de l'Australie

APD nette	2009	2010	2011p	Variation 2010/11 (%)
Prix courants (USD m)	2 762	3 826	4 799	25.4
Prix constants (2010 USD m)	3 415	3 826	4 044	5.7
En dollars australiens (millions)	3 535	4 171	4 651	11.5
APD/RNB (%)	0.29	0.32	0.35	
Aide bilatérale (%)	84	85	85	

P. Données préliminaires.

### Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

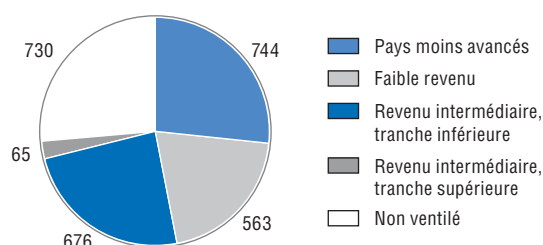
1 Indonésie	349
2 Papouasie-Nlle-Guinée	344
3 Salomon, Iles	211
4 Philippines	100
5 Afghanistan	98
6 Timor-Leste	92
7 Viêt Nam	92
8 Pakistan	78
9 Sri Lanka	52
10 Irak	52

### Mémo : % de l'APD bilatérale brute

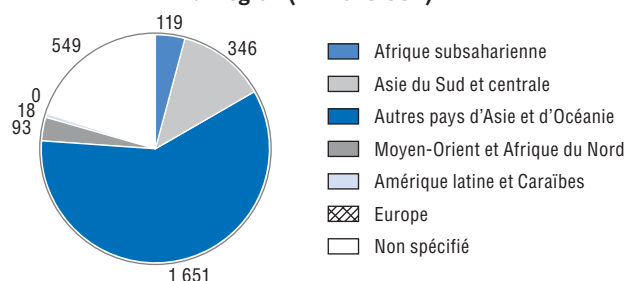
5 principaux bénéficiaires	40 %
10 principaux bénéficiaires	53 %
20 principaux bénéficiaires	66 %

### APD bilatérale brute, moyenne 2009-10, sauf indication contraire

#### Par groupe de revenu (millions USD)



#### Par région (millions USD)



### APD par secteur (%)



### APD bilatérale et multilatérale

D'après les premières données de 2011, les hausses de l'APD australienne entre 2006 et 2011 ont entraîné des dotations plus élevées à la sphère bilatérale, qui a reçu 4.08 milliards USD en 2011, ainsi qu'aux organisations multilatérales, qui ont perçu pour leur part 716 millions USD. La proportion de l'APD bilatérale est restée l'une des plus élevées parmi les membres du CAD (86 % en moyenne, contre 68 % pour le CAD).

### Composition de l'APD bilatérale

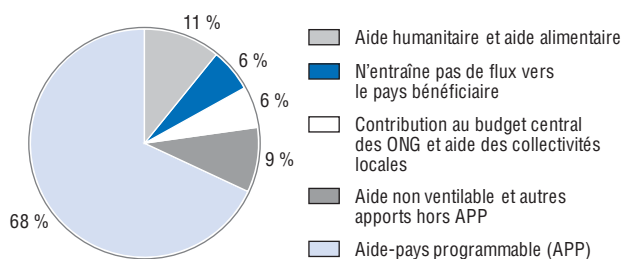
L'aide-pays programmable (APP) de l'Australie s'est élevée à 68 % de son APD bilatérale brute en 2010, proportion bien supérieure à la

moyenne du CAD, de 57 %. Le soutien budgétaire général – qui entre dans l'APP – a constitué 2.6 % de l'APD bilatérale australienne. L'aide humanitaire et alimentaire fournie par l'Australie à titre bilatéral a représenté 11 % de son APD bilatérale brute.

### Orientation vers les pays prioritaires et les PMA

La coopération pour le développement de l'Australie demeure axée sur l'Asie de l'Est et le Pacifique. L'Australie apporte aussi des contributions significatives aux pays partenaires en dehors de ces régions, tels que l'Afghanistan et l'Irak. Les dix premiers bénéficiaires de l'aide globale consentie par l'Australie ont reçu 52 % de son APD bilatérale brute en 2010, contre 65 % en 2007.

## Composition de l'APD bilatérale, 2010



Cette moindre concentration s'explique principalement par la diminution des contributions considérables versées à l'Irak depuis 2009. La part de l'APD australienne reçue par ses 20 premiers bénéficiaires a également baissé, passant de 73 % en 2006-07 à 66 % en 2009-10.

Le nombre de « relations significatives » (pays auxquels l'Australie fournit plus que sa part de l'APD mondiale et/ou pour lesquels elle figure parmi les principaux donateurs qui, ensemble, sont à l'origine de 90 % de l'APP) a augmenté, passant de 22 sur 60 partenaires en 2007 (équivalant à 37 %) à 29 sur 73 en 2010 (soit 40 %). L'Australie a donc légèrement accru la concentration de son APP l'année dernière, tout en augmentant le nombre global de ses partenaires.

L'Australie a régulièrement augmenté les ressources allouées aux PMA, qui sont passées de 23 % en 2007 à 28 % en 2010. En 2010, l'APD brute versée aux PMA s'est élevée à 900 millions USD.

## Déliement de l'aide

L'Australie figure parmi les membres du CAD dont une part limitée de l'aide est encore liée : 9 % en 2009. Après avoir atteint en 2007 son plus bas niveau (2 %) la part de l'aide liée est remontée à 3 % en 2008 et a continué d'évoluer à la hausse en 2009.

Degré de liaison de l'aide, 2009  
(hors frais administratifs et coopération technique)

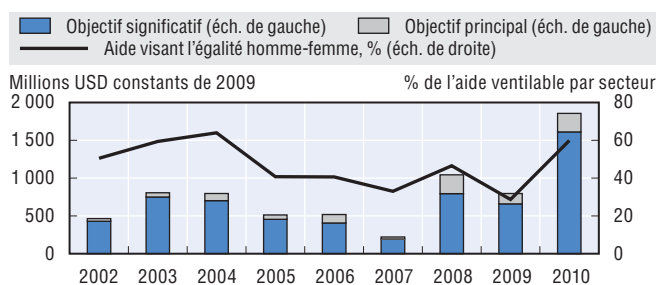
Note : Les chiffres de l'aide non liée ne sont pas disponibles à un niveau d'engagement agrégé pour 2010. On a utilisé à la place les chiffres de 2009.

## APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

D'après le dernier examen par les pairs de la coopération australienne pour le développement réalisé par le CAD-OCDE (2008), l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes font partie intégrante du programme bilatéral de l'Australie ; ces questions sont ardemment défendues par des responsables de haut niveau et bénéficient de ressources appropriées. L'Australie a également redonné de l'importance à l'égalité homme-femme dans une déclaration d'orientation de la politique d'aide, qu'elle a incluse dans son budget 2009-10, et réaffirmé sa position dans son budget 2010-11.

Même si les montants engagés à l'appui d'activités faisant de l'égalité homme-femme l'objectif principal ou un objectif significatif ont considérablement varié entre 2002 et 2009, le soutien à ces activités a fortement augmenté en 2010, atteignant 2.3 milliards USD contre 797 millions USD en 2009).

## APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, 2002-10

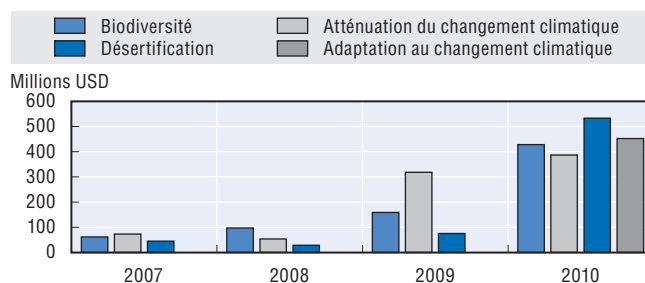


Note : L'Australie notifie des engagements négatifs sous forme agrégée qui ne sont pas ventilés par secteur et qui renvoient à l'annulation d'engagements pris les années précédentes. Les montants négatifs ne figurent pas dans les données ci-dessus.

## APD en faveur de l'environnement et de l'atténuation du changement climatique

Depuis 2007, l'Australie a pris des mesures positives pour améliorer l'intégration des questions d'environnement et de changement climatique dans son programme d'aide. Entre 2008 et 2010, elle a augmenté régulièrement et de manière significative son engagement en faveur d'activités liées aux Conventions de Rio. En 2010, tous les marqueurs de Rio ont atteint un niveau record, et les engagements de l'Australie se sont répartis comme suit : 428 millions USD pour la biodiversité, 387 millions USD pour l'atténuation du changement climatique et 533 millions USD pour la lutte contre la désertification. En 2010, les membres du CAD ont également commencé à notifier leurs engagements en faveur de l'adaptation au changement climatique, pour laquelle le pays a alloué 453 millions USD en 2010.


## Engagements d'APD ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2007-10



Note : L'Australie notifie des engagements négatifs sous forme agrégée qui ne sont pas ventilés par secteur et qui renvoient à l'annulation d'engagements pris les années précédentes. Les montants négatifs ne sont pas inclus dans les données ci-dessus.

## Financement du développement au-delà de l'aide

Les versements nets de l'Australie enregistrés en tant que « qu'autres apports du secteur public » – principalement des participations et autres actifs bilatéraux – qui ont totalisé 266 millions USD en 2010, sont très faibles comparés aux apports d'APD de l'Australie. Si une part considérable des apports à destination des pays en développement provient de dons d'organismes privés bénévoles (928 millions USD en 2010), et d'apports nets privés aux conditions du marché (9.51 milliards USD en 2010), la tendance de ces deux sources a été très erratique entre 2007 et 2010.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932702005>

## Autriche

En 2011, l'APD nette de l'Autriche s'est chiffrée à 1.11 milliard USD. Par rapport à 2010, année où l'APD autrichienne a rebondi après avoir sensiblement chuté en 2008 et 2009, le niveau d'APD de 2011 représente une baisse en termes réels de 14.3 %.

En dépit d'une hausse l'ayant porté à 0.32 % en 2010, le rapport APD/RNB de l'Autriche est resté en deçà de l'objectif intermédiaire fixé dans le cadre de l'UE, soit 0.51 %, pour cette année-là, et a régressé, tombant à 0.27 % en 2011. L'Autriche a réaffirmé son engagement à atteindre l'objectif de l'UE fixé à 0.7 % mais reconnaît qu'elle sera incapable de le faire dans les délais impartis, soit à l'horizon 2015, car des réductions budgétaires ont été annoncées, qui dureront jusqu'en 2014.

Graphique V.9. Aide publique au développement de l'Autriche

APD nette	2009	2010	2011p	Variation 2010/11 (%)
Prix courants (USD m)	1 142	1 208	1 107	-8.4
Prix constants (2010 USD m)	1 104	1 208	1 036	-14.3
En euros (millions)	820	912	796	-12.7
APD/RNB (%)	0.30	0.32	0.27	
Aide bilatérale (%)	44	51	43	

P. Données préliminaires.

### Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

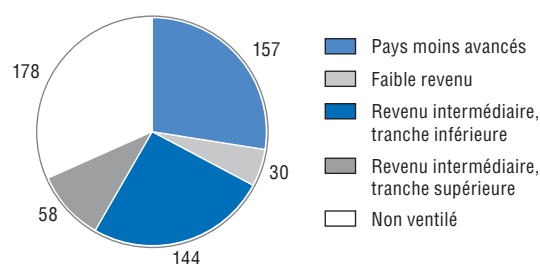
1 Congo, République démocratique	66
2 Bosnie-Herzégovine	30
3 Turquie	27
4 Kosovo	19
5 Chine	15
6 Ouganda	13
7 Serbie	13
8 Éthiopie	11
9 Côte d'Ivoire	11
10 Tchad	10

### Mémo : % de l'APD bilatéral brute

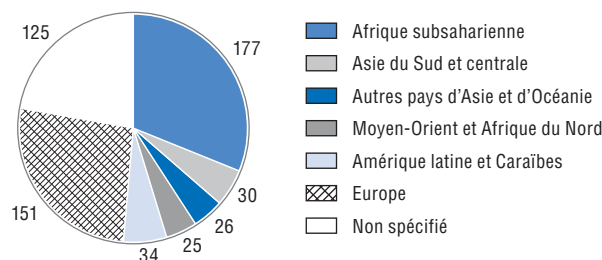
5 principaux bénéficiaires	28 %
10 principaux bénéficiaires	38 %
20 principaux bénéficiaires	51 %

### APD bilatérale brute, moyenne 2009-10, sauf indication contraire

#### Par groupe de revenu (millions USD)



#### Par région (millions USD)



### APD par secteur (%)



### APD bilatérale et multilatérale

Alors qu'elle s'était établie en moyenne à quelque 73 % en 2006-08, la part bilatérale de l'APD nette autrichienne a été considérablement réduite au moment de la contraction de l'APD en 2009, tombant à 44 %. Lorsque l'APD nette a augmenté en 2010, la part transitant par le canal bilatéral a elle aussi progressé, atteignant 51 %. Elle est toutefois retombée en 2011, signe que, comme pour de nombreux États membres de l'UE, une diminution de l'APD se traduit pour l'essentiel par une contraction des programmes bilatéraux, l'APD multilatérale étant souvent constituée de leurs contributions statutaires aux institutions de l'UE. En 2010, l'APD bilatérale autrichienne a totalisé 612 millions USD, tandis que l'APD multilatérale s'établissait à 596 millions USD.

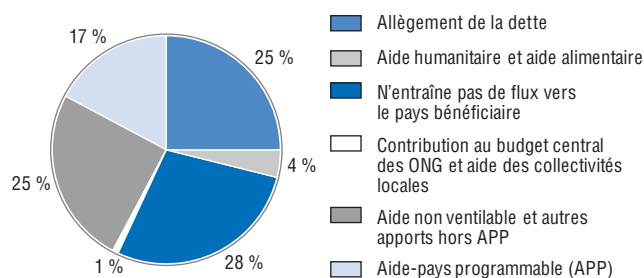
### Composition de l'APD bilatérale

En 2010, seuls 17 % de l'APD bilatérale brute de l'Autriche relevaient de l'aide-pays programmable, pourcentage bien inférieur à la moyenne du CAD, de 57 %. Le soutien budgétaire général, qui entre dans l'aide-pays programmable, s'est élevé à 4.24 millions USD, soit 0.7 % de l'APD bilatérale. L'aide bilatérale humanitaire et alimentaire consentie par l'Autriche représentait 4 % de son APD bilatérale brute.

### Orientation vers les pays prioritaires et les PMA

Le nombre total de pays bénéficiaires de l'aide autrichienne a diminué entre 2007 et 2010, passant de 117 à 111. Malgré cela, l'APD bilatérale est maintenant plus finement répartie entre les différents bénéficiaires. La part de l'APD autrichienne allouée

## Composition de l'APD bilatérale, 2010

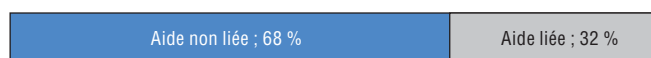


aux 10 principaux bénéficiaires est tombée de 78 % en 2007 à 45 % en 2010, et la part des 20 premiers bénéficiaires est tombée de 83 à 57 % au cours de la même période.

Dans le contexte de ses récentes réductions d'APD, l'Autriche a resserré le nombre de ses pays partenaires et concentre sa coopération pour le développement sur des PMA d'Afrique. La part de l'APD brute allouée aux PMA a fortement augmenté entre 2007 et 2010, de 6 % à 33 %. Cette année-là, l'APD brute de l'Autriche à destination de PMA s'est élevée à 206 millions USD. Si l'on considère l'affectation de l'APP, il ressort que l'Autriche a des « relations significatives » avec tous ses pays prioritaires. Autrement dit, l'Autriche fournit à ces pays plus que sa part de l'APP mondiale et/ou figure parmi les principaux donateurs qui, ensemble, sont à l'origine de 90 % de l'APP à ces pays. En outre, de 2007 à 2010, l'Autriche a été un « partenaire significatif » pour environ 79 % des pays bénéficiaires de son APP.

## Déliement de l'aide

L'Autriche compte parmi les membres du CAD qui doivent accélérer leurs efforts pour délier son aide : en 2010, seuls 68 % de son APD étaient non liés. L'aide non liée a sensiblement reculé, passant de 89 % en 2006 à 55 % en 2009, pour remonter légèrement en 2010 à 68 %.

Degré de liaison de l'aide, 2010  
(hors frais administratifs et coopération technique)

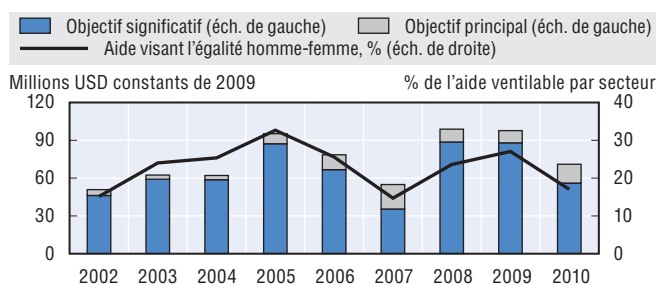
## APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

La politique de développement de l'Autriche fait de l'égalité des sexes l'un de ses thèmes transversaux. Le soutien à des activités ayant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes comme objectif principal ou significatif a fluctué entre 2002 et 2010 : les engagements ont atteint un record de 101 millions USD en 2008, ont ensuite légèrement baissé en 2009, et ont chuté à 69 millions USD en 2010.

## APD en faveur de l'environnement et de l'atténuation du changement climatique

L'environnement et le changement climatique sont une préoccupation des autorités autrichiennes, et des efforts ont été

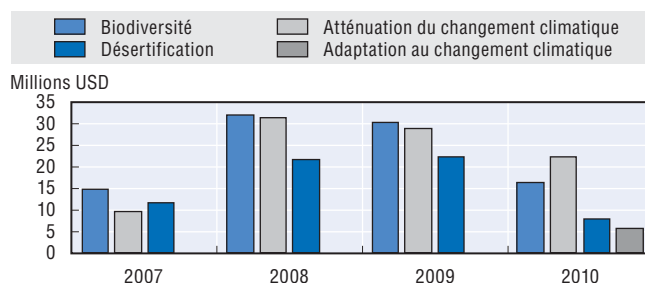
## APD de l'Autriche à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, 2002-10



déployés par le passé pour prendre en compte ces aspects dans la coopération pour le développement. L'environnement est l'une des thématiques transversales de la coopération autrichienne pour le développement.

Les engagements de l'Autriche au regard des objectifs des Conventions de Rio ont augmenté en 2008 mais ont fléchi en 2009, et chuté plus nettement en 2010. Cette année-là, les engagements de l'Autriche se sont répartis comme suit : 16 millions USD pour la biodiversité, 22 millions USD pour l'atténuation du changement climatique et 8 millions USD pour la lutte contre la désertification. Tous les membres du CAD, y compris l'Autriche, ont commencé à notifier leur aide à l'adaptation au changement climatique, pour laquelle l'Autriche a alloué 6 millions USD en 2010.

## Engagements d'APD ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2007-10



## Financement du développement au-delà de l'aide

Hormis en 2008, l'Autriche a enregistré des versements annuels négatifs au titre des « autres apports du secteur public » (crédits publics à l'exportation et prises de participations plus autres actifs bilatéraux), qui sont modestes au regard de son APD. Les dons privés nets ont augmenté en valeur nominale au taux moyen de 4 % entre 2007 et 2010, et ont totalisé 167 millions USD en 2010. Les apports nets privés aux conditions du marché sont considérables (3,6 milliards USD en 2010), mais beaucoup plus instables, puisqu'ils ont chuté de 47 % entre 2007 et 2008 et de 70 % entre 2008 et 2009, avant de regagner 48 % en 2010.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932702024>

## Belgique

En 2011, l'APD nette de la Belgique s'est élevée à 2.80 milliards USD. Ce chiffre représente une baisse de 13.3 % en termes réels, survenue après une progression continue – de 15 % par an en moyenne – entre 2008 et 2010.

Si le rapport APD/RNB de la Belgique a atteint 0.64 % en 2010, dépassant l'objectif intermédiaire de 0.51 % fixé par l'UE pour cette même année, il est tombé à 0.53 % en 2011. La Belgique a adopté une loi par laquelle elle s'engage à porter l'APD à 0.7 % du revenu national brut (RNB) à l'horizon 2015.

Graphique V.10. Aide publique au développement de la Belgique

APD nette	2009	2010	2011p	Variation 2010/11 (%)
Prix courants (USD m)	2 610	3 004	2 800	-6.8
Prix constants (2010 USD m)	2 527	3 004	2 605	-13.3
En euros (millions)	1 874	2 268	2 014	-11.2
APD/RNB (%)	0.55	0.64	0.53	
Aide bilatérale (%)	61	68	57	

P. Données préliminaires.

### Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

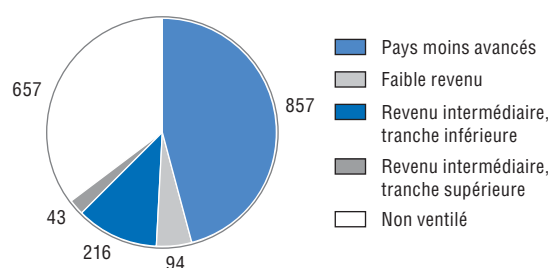
1 Congo, République démocratique	413
2 Rwanda	76
3 Burundi	56
4 Congo, République	35
5 Togo	34
6 Niger	31
7 Mozambique	29
8 Bénin	28
9 Ouganda	25
10 Vietnam	24

### Mémo : % de l'APD bilatérale brute

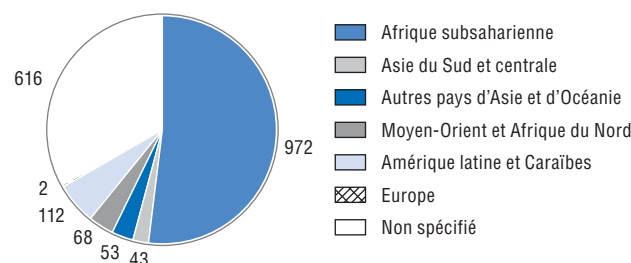
5 principaux bénéficiaires	33 %
10 principaux bénéficiaires	40 %
20 principaux bénéficiaires	51 %

### APD bilatérale brute, moyenne 2009-10, sauf indication contraire

#### Par groupe de revenu (millions USD)



#### Par région (millions USD)



### APD par secteur (%)



## APD bilatérale et multilatérale

L'accroissement de l'APD belge en 2008 est principalement dû à l'augmentation de son APD multilatérale, qui a fait un bond de 31.6 % par rapport à l'année précédente (l'APD bilatérale n'a enregistré une hausse que de 3.3 % en termes réels). Cette progression a porté la part de l'APD multilatérale de la Belgique à 42 %, contre 37 % en 2007. En revanche, l'augmentation de l'APD observée en 2009 et 2010 a principalement pris corps dans un accroissement du programme bilatéral, qui a fait passer la part de l'aide bilatérale d'abord à 61 % en 2009, puis à 68 % en 2010. La baisse de l'APD relevée en 2011 a tenu principalement à l'annulation de la totalité de la dette de la République démocratique du Congo (RDC) en 2010. Après déduction des montants ainsi annulés, la part de l'aide bilatérale pour 2011 est analogue à celle de 2010.

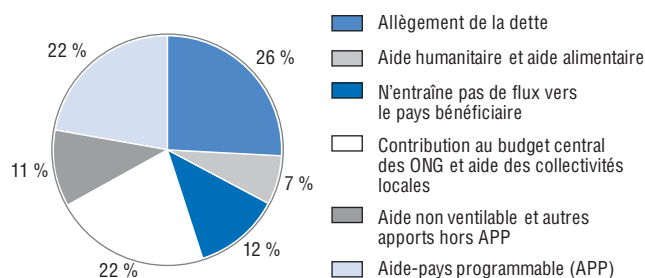
## Composition de l'APD bilatérale

En 2010, l'aide-pays programmable (APP) n'a représenté que 22 % de l'APD bilatérale brute de la Belgique, ce qui est bien inférieur à la moyenne des membres du CAD, de 57 % pour la même année. Le soutien budgétaire général, qui est classé dans l'aide-pays programmable (APP), s'est élevé à 12.1 millions USD, soit 0.6 % de l'APD bilatérale. L'aide humanitaire et l'aide alimentaire dispensées par la Belgique au niveau bilatéral ont représenté 7 % de son APD bilatérale brute.

## Orientation vers les pays prioritaires et les PMA

La Belgique s'est fixé pour objectif de concentrer son aide sur un plus petit nombre de pays et de devenir un partenaire important pour ses pays prioritaires. Elle y est parvenue pour ce qui est de son aide-pays programmable : elle entretient des

## Composition de l'APD bilatérale, 2010



« relations significatives » avec 14 de ses 17 pays prioritaires, ce qui signifie qu'elle apporte à ces pays une contribution supérieure à sa part de l'APP globale et/ou qu'elle fait partie des donateurs qui fournissent collectivement 90 % de l'APP dispensée à ces pays. De plus, des pays prioritaires de la Belgique figurent aussi parmi les dix premiers bénéficiaires de son APD totale.

Le nombre de pays bénéficiaires de l'aide de la Belgique a légèrement diminué entre 2007 (105) et 2010 (103), alors que la part de son APD qui a été affectée aux dix premiers bénéficiaires s'est accrue, passant de 37 % en 2007 à 49 % en 2010. La part que reçoivent les 20 premiers bénéficiaires est passée de 49 % à 58 % au cours de la même période. Tous ces éléments témoignent d'une accentuation de la concentration des efforts de la Belgique en matière de coopération pour le développement.

La part de son APD bilatérale brute que la Belgique affecte aux PMA était en moyenne de 38 % entre 2007 et 2009, et elle a atteint 52 % en 2010 (1.09 milliard USD).

## Déliement de l'aide

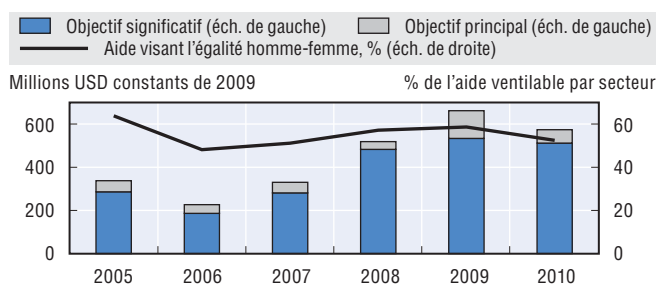
La Belgique fait partie des membres du CAD dont seule une part limitée de l'aide est encore liée, laquelle était dans son cas de 7 % en 2010. Elle a progressivement délié son aide entre 2006 et 2009, la part de l'aide non liée étant passée de 91 % à 95 % mais, en 2010, celle-ci a légèrement diminué pour revenir à 93 %.

Degré de liaison de l'aide, 2010  
(hors frais administratifs et coopération technique)

## APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

L'adhésion de la Belgique, au niveau politique, à l'objectif d'égalité homme-femme a été inscrite dans la loi de façon à faire de cette question l'un des thèmes transversaux des activités de coopération pour le développement. Entre 2006 et 2009, le soutien apporté par la Belgique aux activités ayant l'égalité des sexes comme objectif principal ou objectif significatif a augmenté, passant de 194 millions USD en 2006 à 662 millions USD en 2009. Ces engagements ont baissé de 13 % en termes réels en 2010, pour s'établir à 554 millions USD. La part de l'aide ayant une orientation vers l'égalité des sexes dans le total de l'aide ventilable par secteur a également diminué pour passer de 59 % en 2009 à 52 % en 2010.

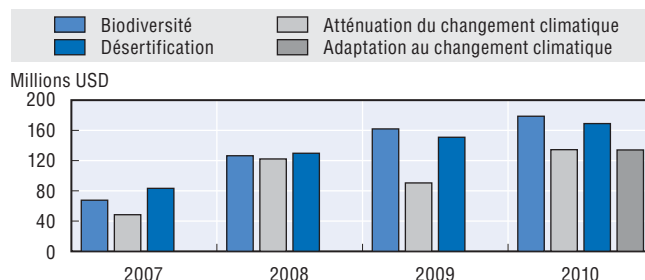
## APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, 2005-10



## APD en faveur de l'environnement et de l'atténuation du changement climatique

La volonté politique d'œuvrer en faveur de l'environnement a également été inscrite dans la loi par la Belgique de manière à en faire l'un des thèmes transversaux de ses activités de coopération pour le développement. Cette place prioritaire de l'environnement est confirmée par les engagements financiers qu'elle a pris au titre des objectifs des Conventions de Rio, qui étaient plus élevés en 2010 qu'en 2007 pour la totalité d'entre eux. Les engagements à l'appui de la biodiversité et de la lutte contre la désertification ont progressé depuis 2007, alors que ceux qui concernent l'atténuation du changement climatique ont augmenté en 2007-08, mais diminué en 2009 avant de se remettre à croître en 2010. Tous les membres du CAD – dont la Belgique – ont commencé en 2010 à notifier leur soutien à l'adaptation au changement climatique, à laquelle la Belgique a affecté 261 millions USD en 2010.

## Engagements d'APD ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2007-10



## Financement du développement au-delà de l'aide

Comme chez la plupart des membres du CAD, l'APD représente la majeure partie du total des apports du secteur public notifiés par la Belgique. Le montant net des versements comptabilisés dans la rubrique « Autres apports du secteur public » a été négatif en 2008 (-138 millions USD) et est devenu positif en 2009 (90 millions USD). Le montant net des dons privés a augmenté entre 2007 et 2009, s'élevant à 377 millions USD tant en 2009 qu'en 2010. Les apports privés aux conditions du marché se situent à un niveau non négligeable mais assez instable, étant donné qu'ils sont passés de 1.82 milliard USD en 2008 à 417 millions USD en 2009, et qu'ils ont ensuite fait un bond pour atteindre 4.53 milliards USD en 2010.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932702043>

## Canada

En 2011, l'APD nette du Canada s'est élevée à 5.29 milliards USD. Après avoir augmenté de 14 % en 2010, l'APD du Canada a diminué en termes réels (d'un peu plus de 5 %) en 2011, par suite de la décision prise par le Canada de plafonner le budget de sa coopération pour le développement aux niveaux de 2010.

Le rapport de l'APD canadienne à son revenu national brut (RNB) était de 0.31 % en 2011, ce qui est bien inférieur à l'objectif fixé de longue date par les Nations unies de consacrer à l'APD 0.7 % du RNB, que le Canada n'a pas fait sien. En 2012, le Canada a entrepris un examen par les pairs du CAD de ses activités de coopération pour le développement (voir page 261 et suivantes pour une synthèse des conclusions).

Graphique V.11. Aide publique au développement du Canada

APD nette	2009	2010	2011p	Variation 2010/11 (%)
Prix courants (USD m)	4 000	5 209	5 291	1.6
Prix constants (2010 USD m)	4 561	5 209	4 930	-5.3
En dollars canadiens (millions)	4 564	5 366	5 234	-2.5
APD/RNB (%)	0.30	0.34	0.31	
Aide bilatérale (%)	79	75	76	

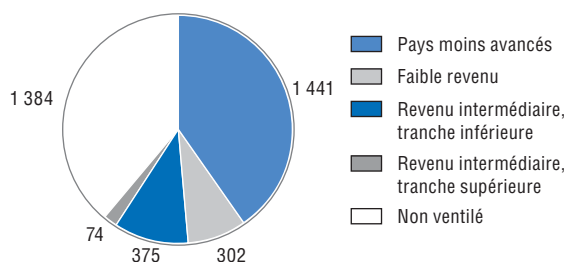
P. Données préliminaires.

### Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

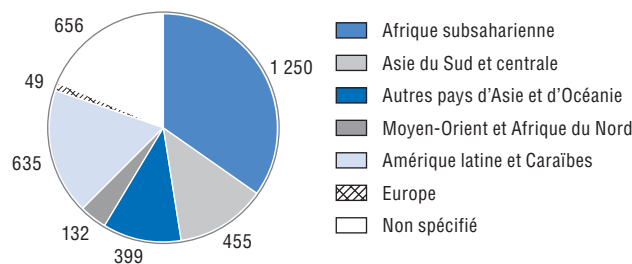
1 Haïti	289
2 Afghanistan	250
3 Éthiopie	114
4 Ghana	107
5 Soudan	107
6 Tanzanie	103
7 Mali	90
8 Mozambique	79
9 Pakistan	72
10 Bangladesh	69
<b>Mémo : % de l'APD bilatéral brute</b>	
5 principaux bénéficiaires	24 %
10 principaux bénéficiaires	36 %
20 principaux bénéficiaires	46 %

### APD bilatérale brute, moyenne 2009-10, sauf indication contraire

#### Par groupe de revenu (millions USD)



#### Par région (millions USD)



### APD par secteur (%)



### APD bilatérale et multilatérale

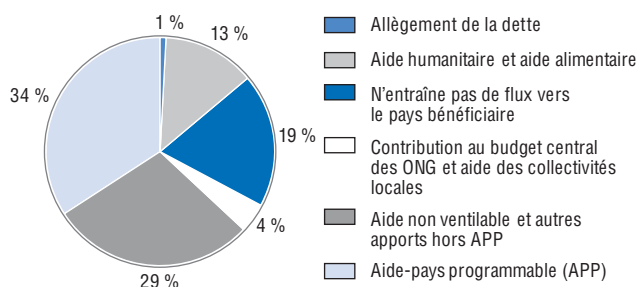
En 2010, le Canada a atteint l'objectif qu'il s'était fixé en 2001 de doubler son aide internationale en dix ans, en accroissant son enveloppe de 8 % par an. L'aide canadienne s'est accrue de façon notable entre 2006 et 2010, avec une augmentation de plus de 14 % entre 2009 et 2010 due à la hausse des dons bilatéraux et des contributions à la Banque mondiale. Au cours des cinq dernières années, le rapport de l'APD canadienne bilatérale et multilatérale est passé de 69/31 (part bilatérale/part multilatérale) en 2006 à 75/25 en 2010. Selon les premières données pour 2011, le programme bilatéral du Canada s'est élevé à 4.05 milliards USD, ce qui signifie que la part du canal bilatéral dans l'APD nette du Canada s'est maintenue à 76 %.

### Composition de l'APD bilatérale

En 2010, l'aide-pays programmable (APP) du Canada s'est élevée à 1.34 milliard USD, soit 34 % de son APD bilatérale brute (contre une moyenne du CAD de 57 %). Le faible niveau de l'APD canadienne est dû principalement à la forte proportion de l'APD bilatérale consacrée aux dépenses dans le pays donneur, comme celles qui se rapportent aux réfugiés, aux frais administratifs et aux bourses d'études, ainsi qu'à la part importante des programmes de partenariat et de l'aide dispensée par d'autres organismes fédéraux et locaux. Le soutien budgétaire général au budget support – classé dans l'APP – s'est élevé à 1.5 % de l'APD brute du Canada, alors que l'aide humanitaire et l'aide alimentaire apportées par le Canada au niveau bilatéral ont représenté 13 % de son APD bilatérale brute.



## Composition de l'APD bilatérale, 2010



## Orientation vers les pays prioritaires et les PMA

Afin de donner suite à une recommandation formulée lors du dernier examen par les pairs (2007), le Canada a pris des mesures pour concentrer son APD bilatérale sur un plus petit nombre de secteurs et de pays, et pour se désengager des pays où il ne possède pas d'avantage comparatif. Il a ramené le nombre de ses pays partenaires de 77 à 43 et sélectionné parmi ces derniers 20 « pays de concentration ». Entre 2007 et 2010, le nombre de pays bénéficiaires de l'APD du Canada est passé de 146 à 125, et la part de l'APD bilatérale que reçoivent respectivement les 10 premiers et les 20 premiers pays partenaires s'est accrue de 31 % à 40 % et de 43 % à 50 %. Le nombre des « relations significatives » du Canada (pays auxquels il apporte une contribution supérieure à sa part de l'APP globale et/ou il fait partie des donateurs qui fournissent collectivement 90 % de l'APP que reçoivent ces pays) est passé de 40 % du total de ses relations en 2007 à 44 % en 2010, ce qui dénote une concentration légèrement plus forte du programme bilatéral.

Conformément à l'engagement qu'il a pris en faveur des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), le Canada a sensiblement accru son aide aux pays à faible revenu, la part de l'APD bilatérale totale affectée aux PMA étant passée de 37 % à 43 % en 2007-10. Le soutien apporté aux PMA a représenté au total 1.73 milliard USD en 2010.

## Déliement de l'aide

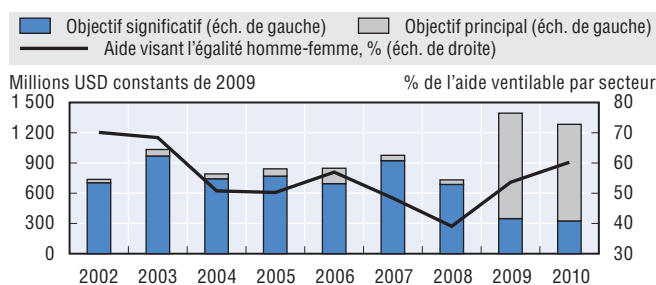
Le Canada a délié la totalité de son aide alimentaire en 2008 et prévoit de délier toute son aide d'ici à la fin de l'exercice budgétaire 2012-13. Entre 2006 et 2010, la part de l'aide non liée est passée de 63 % à 99 %.

Degré de liaison de l'aide, 2010  
(hors frais administratifs et coopération technique)

## APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

Les efforts importants déployés en 2009-10 en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes tiennent à la place prioritaire que le Canada fait à cette question transversale. Après avoir beaucoup varié entre 2002 et 2008, le soutien apporté par le Canada à l'égalité homme-femme s'est sensiblement accru, et les dotations allouées à des activités ayant l'égalité entre femmes et hommes et l'autonomisation des femmes comme objectif principal sont passées de 795 millions USD en 2008 à 1.4 milliard USD en 2009. En 2010, ses engagements ont atteint 1.46 milliard USD, ce qui correspond à une baisse de 8 % en termes réels. Au total, 60 % de l'APD canadienne ventilable par secteur ont été affectés à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en 2010.

## APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, 2002-10

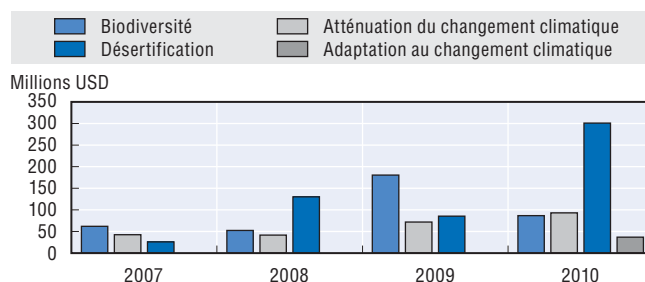


Note : Le marqueur de l'égalité hommes-femmes de l'ACDI n'est pas censé se rapporter aux versements. Il sert à déterminer le degré d'intégration des résultats prévus en matière d'égalité des sexes dans les projets de l'ACDI, ou l'aptitude d'un organisme à intégrer cet objectif dans ses activités. Il n'est pas destiné à rendre compte de l'intégration des questions d'égalité des sexes dans un budget. La possibilité de définir une démarche méthodologique claire pour établir une correspondance entre le marqueur de l'ACDI et celui du CAD, est actuellement à l'étude.

## APD en faveur de l'environnement et de l'atténuation du changement climatique

La durabilité environnementale figure en tant que thème transversal dans le cadre régissant la politique de développement du Canada. Les engagements canadiens d'aide ventilable par pays en faveur de l'atténuation du changement climatique ont progressé en moyenne de 33 % par an entre 2007 et 2010, pour atteindre 93 millions USD en 2010. Les engagements pour la biodiversité et de la lutte contre la désertification ont évolué de façon plus inégale. Si les engagements relatifs à la biodiversité ont enregistré une baisse de 52 % par rapport à 2009-10, les engagements au titre de la lutte contre la désertification ont été multipliés par quatre au cours de la même période. En 2010, tous les membres du CAD ont commencé à notifier les engagements à l'appui de l'adaptation au changement climatique, à laquelle le Canada a affecté 37 millions USD en 2010.

## Engagements d'APD ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2007-10



## Financement du développement au-delà de l'aide

Après des années de croissance régulière, les autres apports du secteur public et des apports privés nets du Canada aux pays admis au bénéfice de l'APD ont fortement diminué à la suite de la crise financière mondiale de 2008. Les investisseurs canadiens ont réduit leurs apports de fonds aux pays pouvant prétendre à l'APD de 16 milliards USD en 2008 à 3 milliards USD en 2009 (versements nets), mais en 2010, ceux-ci sont revenus à 14 milliards USD. Afin de stimuler une croissance économique durable, le Canada s'attache à utiliser son APD de façon à faciliter l'instauration de conditions plus propices à l'investissement, ainsi qu'à mobiliser l'investissement du secteur privé dans les pays partenaires.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932702062>

## Corée

En 2011, l'APD de la Corée s'élevait à 1.32 milliard USD, soit près de 6 % de plus qu'en 2010, année où l'aide de la Corée a dépassé 1 milliard USD pour la première fois. La Corée a augmenté son APD à un taux annuel moyen de 29 % entre 2006 et 2010. De surcroît, par le volume de son APD, la Corée s'est classée au 17<sup>e</sup> rang des donateurs du CAD en 2011, soit une progression d'une place par rapport à 2010 ; son engagement à accroître son APD pourrait la hisser en 15<sup>e</sup> position d'ici 2015.

L'APD de la Corée s'est établie à 0.12 % de son RNB en 2011, soit le même niveau qu'en 2010. Bien que la Corée se situe à l'avant-dernier rang du CAD pour cette mesure, elle s'est engagée à porter ce pourcentage à 0.25 % d'ici 2015. La part de son RNB que la Corée consacre à l'APD est passée de 0.06 % en 2003 à 0.09 % en 2008. Le pays est actuellement en bonne voie pour atteindre son objectif intermédiaire de 0.15 % d'ici 2012.

Graphique V.12. Aide publique au développement de la Corée

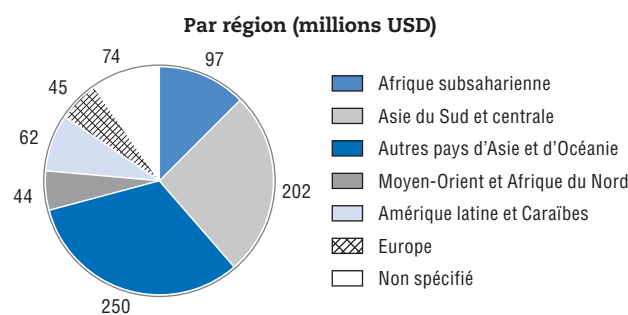
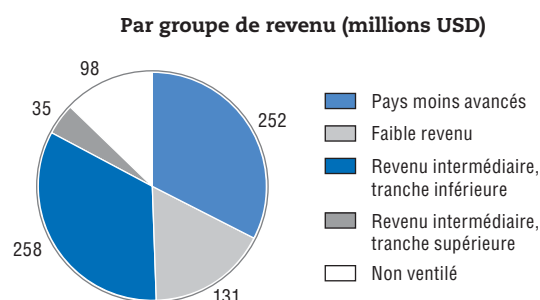
APD nette	2009	2010	2011p	Variation 2010/11 (%)
Prix courants (USD m)	816	1 174	1 321	12.6
Prix constants (2010 USD m)	933	1 174	1 242	5.8
En won (milliards)	1 040	1 356	1 463	7.9
APD/RNB (%)	0.10	0.12	0.12	
Aide bilatérale (%)	71	77	73	

P. Données préliminaires.

### Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

1 Viêtnam	82
2 Afghanistan	59
3 Mongolie	36
4 Bangladesh	36
5 Sri Lanka	34
6 Indonésie	30
7 Cambodge	27
8 Philippines	27
9 Laos	26
10 Angola	24
<b>Mémo : % de l'APD bilatéral brute</b>	
5 principaux bénéficiaires	32 %
10 principaux bénéficiaires	49 %
20 principaux bénéficiaires	68 %

### APD bilatérale brute, moyenne 2009-10, sauf indication contraire



### APD par secteur (%)



### APD bilatérale et multilatérale

L'augmentation de l'APD coréenne ces dernières années s'est traduite par un accroissement des ressources allouées à l'aide aussi bien bilatérale que multilatérale. La répartition de l'APD coréenne entre les canaux bilatéral et multilatéral a toutefois varié au cours de ces cinq dernières années, passant d'un rapport de 83/17 (part bilatérale/multilatérale) en 2006 à 73/27 en 2011.

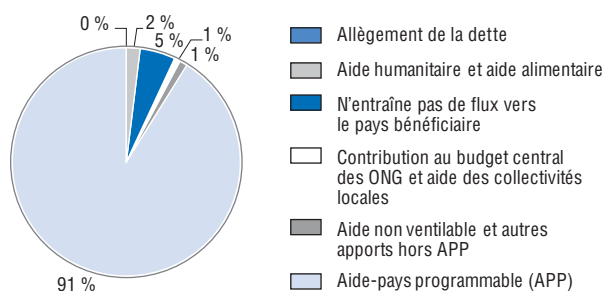
### Composition de l'APD

L'aide-pays programmable (APP) de la Corée s'est élevée à 847.5 millions USD en 2010, soit l'équivalent de 91 % de son APD bilatérale brute, pourcentage beaucoup plus élevé que la moyenne

du CAD, qui se situe à 57 %. Le chiffre élevé de l'APP de la Corée s'explique principalement par le faible montant de ses dépenses internes, de son aide humanitaire et de ses opérations d'allègement de la dette. La proportion de son APD bilatérale qui est allouée aux pays est aussi très élevée par rapport à celle des autres membres du CAD, ce qui contribue aussi à faire augmenter son APP.

### Orientation vers les pays prioritaires et les PMA

L'aide bilatérale coréenne se répartit sur un grand nombre de pays, même si les dix premiers bénéficiaires en ont absorbé plus de la moitié en 2009-10. La Corée compte actuellement 26 pays prioritaires, dont la plupart se trouvent en Asie, notamment en

**Composition de l'APD bilatérale, 2010**

Asie de l'Est. L'APD bilatérale coréenne est donc largement ciblée, et reflète en cela la conviction du pays selon laquelle sa propre expérience récente en matière de développement peut éclairer utilement les autres pays d'Asie de l'Est. La Corée a également accru son APD à l'Afrique – doublant son soutien à la région entre 2005 et 2008 par le biais de « l'Initiative coréenne pour le développement en Afrique ». Cette initiative a pris fin en 2008 ; la Corée a annoncé un deuxième programme d'aide lors du Forum Corée-Afrique de novembre 2009.

La part de l'APD bilatérale brute que la Corée alloue aux PMA a progressivement augmenté, passant de 24 % en 2007 à 36 % en 2010. En 2010, le montant de l'APD bilatérale brute dépensé pour les PMA s'est élevé à 338 millions USD.

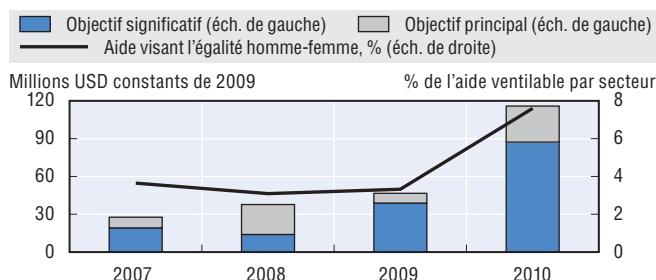
**Déliement de l'aide**

Dans le passé, l'aide coréenne était fortement liée. En 2007, l'aide coréenne était non liée à concurrence de seulement un quart, soit un pourcentage bien inférieur à la moyenne actuelle du CAD. Toutefois, dans la perspective de son adhésion au CAD, la Corée a établi une feuille de route pour délier son aide, et a progressé dans ce sens. En 2010, 36 % de son aide était non liée. Globalement, la Corée prévoit de délier 75 % de son APD d'ici 2015. Elle s'est fixé comme priorité de délier l'aide consentie aux pays les moins avancés et autres pays pauvres fortement endettés, conformément à la Recommandation du CAD (OCDE, 2001).

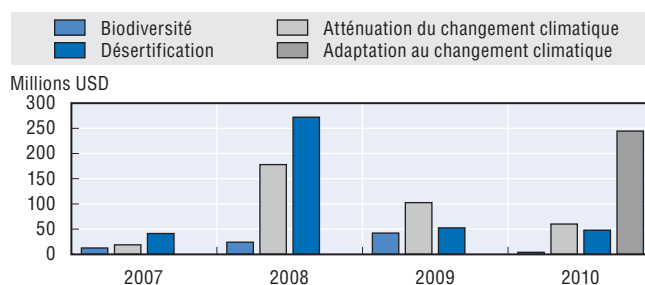
**Degré de liaison de l'aide, 2010  
(hors frais administratifs et coopération technique)****APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes**

La Corée n'a pas encore mis au point d'approche concernant les questions transversales comme l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Elle n'a consacré qu'une faible proportion de son APD ventilable par secteur à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en 2010 (un peu moins de 8 %, soit 132 millions USD). Ce pourcentage est plus faible que celui de la plupart des autres membres du CAD. Toutefois, cela représente une hausse significative par rapport au montant que

la Corée allouait à cette activité en 2007, année où ce montant s'était établi à un peu moins de 36 millions USD.

**APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, 2007-10****APD en faveur de l'environnement et de l'atténuation du changement climatique**

La Corée n'a pas encore mis au point d'approche stratégique en faveur de l'environnement et de l'atténuation du changement climatique. En 2009 et 2010, elle n'a alloué qu'un faible montant d'APD à la biodiversité, à l'atténuation du changement climatique et à la lutte contre la désertification, bien qu'elle ait dépensé près de 250 millions USD pour l'adaptation au changement climatique en 2010.

**Engagements d'APD ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2007-10****Financement du développement au-delà de l'aide**

Les autres apports publics de la Corée à destination des pays en développement ont été en moyenne de 1.3 milliard USD par an depuis 2007, ce qui traduit le niveau élevé des prêts dans le cadre de la coopération pour le développement coréenne. Les investisseurs privés de la Corée ont également fourni des apports substantiels pendant la période considérée, qui se sont légèrement tassés à la suite de la crise financière de 2008. En 2010, les apports privés de la Corée vers les pays en développement ont atteint 8.7 milliards USD, chiffre qui n'est pas très éloigné du niveau atteint en 2007 (9.8 milliards USD).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932702081>

## Danemark

En 2011, l'aide publique au développement nette du Danemark s'est élevée à 2.98 milliards USD, ce qui, par rapport à 2010, représente une augmentation nominale de 3.8 % mais une baisse en termes réels de 2.4 %. Cette évolution fait suite à une période (entre 2007 et 2010) où l'APD danoise a enregistré un taux de croissance moyen en termes réels de 2 % par an. Dans le contexte d'un gel des dépenses publiques pour la période 2011-13, le Danemark avait prévu de maintenir son APD au niveau nominal de 2010 (en DKK) jusqu'en 2013, mais elle a manqué son objectif de 1 % en 2011.

En 2011, le Danemark s'est maintenu parmi les cinq membres du CAD qui affectent 0.7 % ou plus de leur revenu national brut à l'aide publique au développement (APD), son rapport APD/RNB s'étant établi à 0.86 % cette année-là.

Graphique V.13. Aide publique au développement du Danemark

APD nette	2009	2010	2011p	Variation 2010/11 (%)
Prix courants (USD m)	2 810	2 871	2 981	3.8
Prix constants (2010 USD m)	2 764	2 871	2 803	-2.4
En couronnes dan. (millions)	15 023	16 142	15 977	-1.0
APD/RNB (%)	0.88	0.91	0.86	
Aide bilatérale (%)	68	73	74	

P. Données préliminaires.

### Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

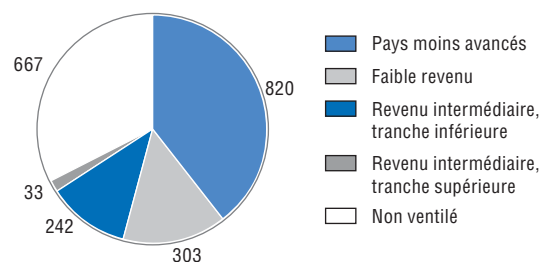
1 Tanzanie	118
2 Mozambique	96
3 Ghana	95
4 Ouganda	87
5 Afghanistan	82
6 Vietnam	70
7 Bangladesh	66
8 Kenya	64
9 Bénin	45
10 Népal	41

### Mémo : % de l'APD bilatérale brute

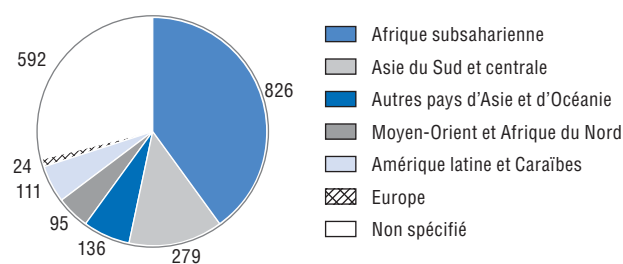
5 principaux bénéficiaires	23 %
10 principaux bénéficiaires	37 %
20 principaux bénéficiaires	52 %

### APD bilatérale brute, moyenne 2009-10, sauf indication contraire

#### Par groupe de revenu (millions USD)



#### Par région (millions USD)



### APD par secteur (%)



### APD bilatérale et multilatérale

Le Danemark a préservé la stabilité du rapport entre son APD bilatérale et son APD multilatérale entre 2005 et 2008 (de l'ordre de 65-35 %). Depuis 2009, il accroît la part de son APD qui transite par le canal bilatéral, pour la hisser à 73 % en 2010. D'après les premières données de 2011, l'aide bilatérale du Danemark s'est chiffrée à 2.20 milliards USD, ce qui porterait la part bilatérale de l'APD nette du pays à 74 %. En 2011, l'APD multilatérale a totalisé 777 millions USD.

### Composition de l'APD bilatérale

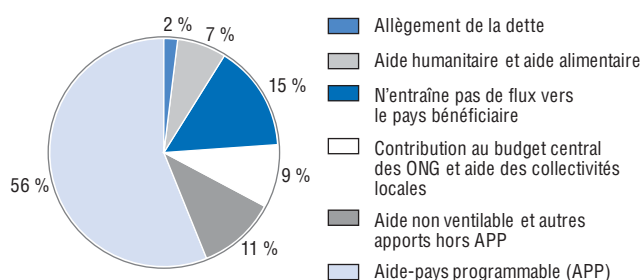
En 2010, 56 % de l'APD bilatérale brute du Danemark relevait de l'aide-pays programmable (APP), soit un pourcentage inférieur

à la moyenne des membres du CAD qui était de 57 %. Le soutien budgétaire général, qui fait partie de l'APP, a totalisé 71.65 millions USD, soit l'équivalent de 3 % de l'APD bilatérale brute du Danemark. L'aide humanitaire et alimentaire allouée par le pays a représenté 14 % de son APD bilatérale brute.

### Orientation vers les pays prioritaires et les PMA

L'APD bilatérale du Danemark est concentrée sur un nombre limité de pays prioritaires. Le Danemark, qui est parvenu en 2011 au terme de la période de suppression progressive de l'APD au Nicaragua, compte actuellement 25 pays prioritaires ; il a été décidé de mettre progressivement fin aux activités de coopération pour le développement menées avec cinq d'entre eux.

## Composition de l'APD bilatérale, 2010



En 2009-10, 9 des 15 pays prioritaires de longue date du Danemark ont reçu un tiers de l'APD bilatérale brute du pays. Le Danemark a légèrement réduit la concentration de son APD entre 2007 et 2010, la part d'APD versée à ses 10 premiers bénéficiaires ayant reculé, de 43 % à 36 %, et la part versée à ses 20 premiers bénéficiaires étant tombée de 64 % à 50 %. Pour ce qui est des dotations au titre de l'APP, la part des « relations significatives » du Danemark (pays auxquels le Danemark fournit plus que sa part de l'APP mondiale et/ou pour lesquels il figure parmi les principaux donateurs dont la contribution globale représente 90 % de l'APP) dans l'ensemble de ses partenariats s'est élevée en moyenne à 36 % par an entre 2007 et 2010.

Depuis 2007, la part de l'APD danoise consentie aux PMA s'est établie en moyenne à 40 % par an (soit plus que la moyenne de 26 % constatée pour les membres du CAD au cours de la même période). En 2010, l'APD brute du Danemark allouée aux PMA a atteint 827 millions USD.

## Déliement de l'aide

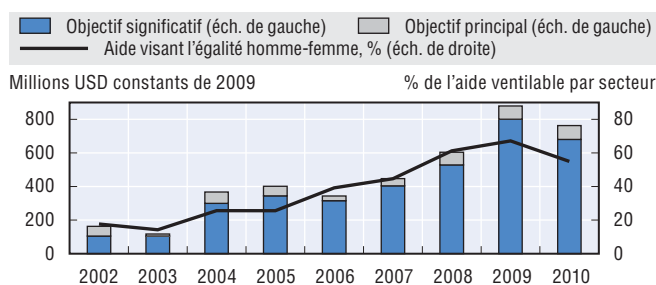
Le Danemark compte parmi les membres du CAD dont seule une proportion limitée de l'aide est encore liée : 7 % en 2010. L'aide non liée a atteint le chiffre record de 99 % en 2008 (contre 94 % en 2005), mais est retombée à 97 % en 2009 et à 93 % en 2010.

Degré de liaison de l'aide, 2010  
(hors frais administratifs et coopération technique)

## APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

L'égalité homme-femme est une priorité stratégique de la coopération danoise pour le développement depuis déjà un certain nombre d'années. Le soutien du pays à l'égalité homme-femme se reflète dans les montants engagés pour des activités qui font de cette thématique et de l'autonomisation des femmes leur objectif principal ou significatif, lesquels se sont accrus au rythme moyen de 45 % par an entre 2007 et 2009. Les engagements en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ont totalisé 746 millions USD en 2010.

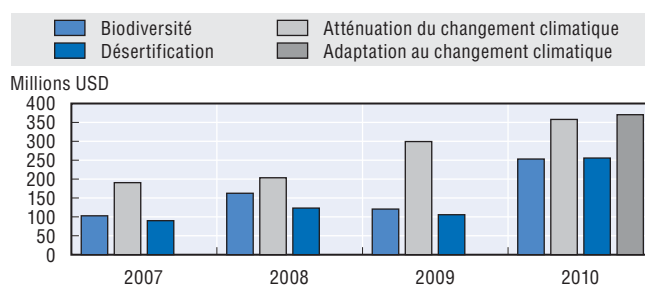
## APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, 2002-10



## APD en faveur de l'environnement et de l'atténuation du changement climatique

Le Danemark accorde une priorité politique à l'environnement, ce dont atteste le soutien croissant du pays aux activités d'atténuation du changement climatique. En 2010, le Danemark a alloué des montants record d'APD à l'ensemble des objectifs des Conventions de Rio. Sur la base des marqueurs de Rio, le Danemark a engagé, en 2010, 253 millions USD à l'appui de la biodiversité, 358 millions USD pour l'atténuation du changement climatique, et 256 millions USD pour la lutte contre la désertification. Tous les membres du CAD, y compris le Danemark, ont commencé à notifier leurs engagements à l'appui de l'adaptation au changement climatique, à laquelle le Danemark a alloué 532 millions USD en 2010.

## Engagements d'APD ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2007-10



## Financement du développement au-delà de l'aide

Entre 2007 et 2010, les versements nets du Danemark au titre des « autres apports de financement » notamment ceux associés aux crédits publics à l'exportation et aux prises de participations, ont été modestes, sauf en 2009 où ils ont été négatifs. Les dons privés nets et les apports privés nets aux conditions du marché du Danemark ont augmenté en 2007 et 2008, mais ont baissé en 2009. Les niveaux de 2010 font apparaître une progression, mais demeurent inférieurs à ceux de 2008.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932702100>

## Espagne

En 2011, l'APD nette de l'Espagne s'est élevée à 4.26 milliards USD. L'APD espagnole a considérablement augmenté entre 2006 et 2008, avec des hausses annuelles moyennes de près de 22 % en termes réels sur la période. Toutefois, la crise économique mondiale et ses conséquences ont entraîné des réductions du budget de l'APD espagnole depuis 2009, baisses qui ont maintenant atteint des proportions plus considérables (la baisse de l'APD en 2011 équivalait à un recul de 32.7 % en termes réels par rapport à 2010). Les niveaux d'APD devraient continuer à décroître, le nouveau gouvernement espagnol prévoyant de nouvelles restrictions budgétaires pour faire face à sa situation financière difficile.

En 2011, le rapport APD/RNB de l'Espagne a été de 0.29 %, contre 0.43 % en 2010. L'Espagne n'a pas été en mesure d'atteindre l'objectif intermédiaire de l'UE, soit un rapport APD/RNB de 0.51 % en 2010, pas plus que son propre objectif national de 0.56 %. Compte tenu des restrictions budgétaires prévues, il reste à voir si l'Espagne pourra atteindre en 2015 l'objectif d'un rapport APD/RNB de 0.7 %. En 2011, l'Espagne a soumis son programme de coopération pour le développement à un examen par les pairs du CAD (voir page 263 et suivantes pour une synthèse de ces conclusions).

Graphique V.14. Aide publique au développement de l'Espagne

APD nette	2009	2010	2011p	Variation 2010/11 (%)
Prix courants (USD m)	6 584	5 949	4 264	-28.3
Prix constants (2010 USD m)	6 288	5 949	4 007	-32.7
En euros (millions)	4 728	4 492	3 067	-31.7
APD/RNB (%)	0.46	0.43	0.29	
Aide bilatérale (%)	68	67	55	

P. Données préliminaires.

### Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

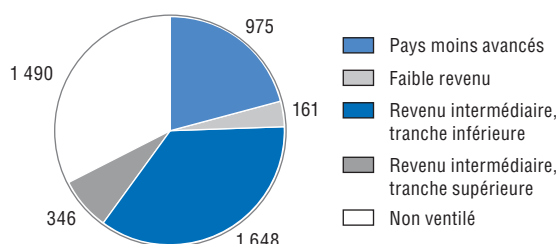
1 Congo, République démocratique	174
2 Maroc	170
3 Haïti	152
4 Tunisie	147
5 Nicaragua	126
6 Bolivie	124
7 Pérou	114
8 Colombie	110
9 El Salvador	108
10 Guatemala	103

### Mémo : % de l'APD bilatérale brute

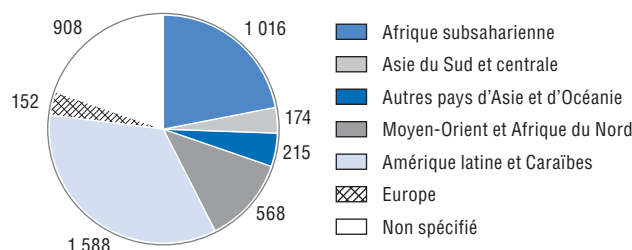
5 principaux bénéficiaires	17 %
10 principaux bénéficiaires	29 %
20 principaux bénéficiaires	44 %

### APD bilatérale brute, moyenne 2009-10, sauf indication contraire

#### Par groupe de revenu (millions USD)



#### Par région (millions USD)



### APD par secteur (%)



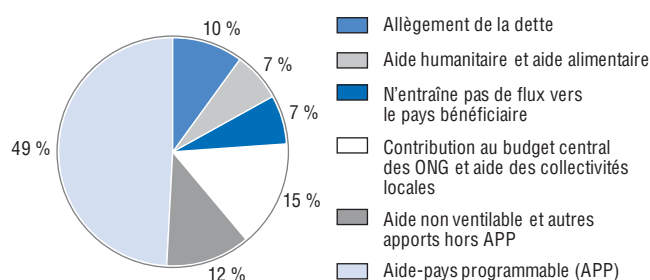
### APD bilatérale et multilatérale

Entre 2006 et 2008, période où l'Espagne a accru son APD, les ressources additionnelles ont servi pour l'essentiel à financer ses programmes bilatéraux, lesquels, en 2008, représentaient 70 % de l'APD nette espagnole, contre 55 % en 2006. Le fléchissement de l'APD espagnole à partir de 2009 a surtout concerné le canal bilatéral, qui est passé du chiffre record de 70 % en 2008 à son niveau de 2006, soit 55 %, en 2011.

### Composition de l'APD bilatérale

En 2010, l'APD bilatérale brute de l'Espagne relevait de l'aide-pays programmable (APP) à hauteur de 49 %, taux légèrement inférieur à la moyenne du CAD s'établissant à 57 %. Le soutien budgétaire général, qui fait partie de l'APP, s'est élevé au total à 27.52 millions USD, soit l'équivalent de 0.6 % de l'APD bilatérale brute espagnole. En 2010, l'Espagne a acheminé 15 % de son APD vers des ONG et des administrations locales, ou l'a fait transiter par leur intermédiaire. Ce choix reflète la structure politique décentralisée du pays, et le fait que la plupart des autorités locales mènent leurs propres programmes de développement.

### Composition de l'APD bilatérale, 2010



### Orientation vers les pays prioritaires et les PMA

L'Espagne compte 50 pays partenaires, qui sont divisés en trois catégories (partenariat élargi : 23 pays ; partenariat ciblé : 14 pays ; et consolidation des progrès du développement : 13 pays). Seuls sept des pays de partenariat élargi figuraient dans les dix premiers bénéficiaires de l'APD espagnole en 2010.

La part de l'APD bilatérale brute de l'Espagne que cumulent les 10 et les 20 premiers bénéficiaires a recommencé à augmenter en 2009 après avoir régressé en 2008. Cette part a continué de croître en 2010, atteignant 32 % (pour les 10 premiers bénéficiaires) et 45 % (pour les 20 premiers bénéficiaires).

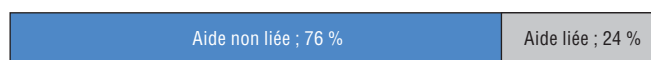
La proportion des pays partenaires avec lesquels l'Espagne entretient des « relations significatives » a fluctué entre 2007 et 2009, atteignant 60 % en 2010. En d'autres termes, l'Espagne a, en 2010, fourni à 60 % des bénéficiaires de son APP davantage que sa part de l'APP mondiale, et/ou a figuré parmi les principaux donateurs qui, ensemble, sont à l'origine de 90 % de l'APP à ces pays. Toutefois, ce résultat s'explique principalement par une réduction du nombre de pays bénéficiant de l'APP espagnole en 2010 et non par une augmentation de ses relations significatives.

La part de l'APD bilatérale espagnole consentie aux pays les moins avancés augmente régulièrement chaque année depuis 2007, une progression qui résulte d'un engagement politique visant à allouer 25 % de l'aide espagnole aux PMA à l'horizon 2015. En 2010, l'APD totale allouée par l'Espagne aux PMA s'est élevée à 915 millions USD (21 % de l'APD bilatérale brute espagnole cette année-là).

### Déliement de l'aide

La proportion de l'APD espagnole non liée a atteint le chiffre record de 89 % en 2007, avant de retomber à 69 % en 2008 pour repasser à 77 % en 2009. Avec 76 % de son aide non liée en 2010, l'Espagne se situe en dessous de la moyenne du CAD pour cette année-là (84 %).

#### Degré de liaison de l'aide, 2010 (hors frais administratifs et coopération technique)

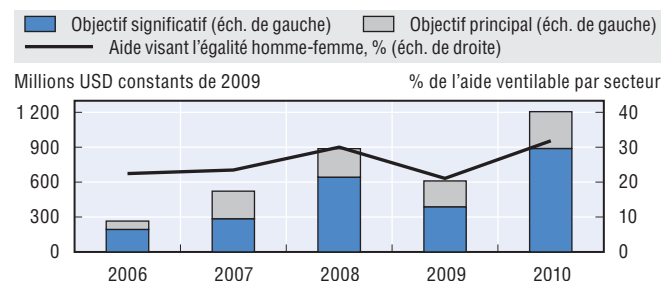


### APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

L'égalité homme-femme est traitée comme un secteur prioritaire par l'Espagne depuis 2005 ; c'est aussi une question transversale, un « principe de travail » et l'un des quatre « domaines d'intérêt particulier » de sa coopération pour le développement. L'Espagne a adossé cet engagement politique à des contributions significatives. En 2010, l'aide axée sur l'égalité homme-femme a représenté 32 % de l'aide ventilable par secteur passée au crible du

marqueur égalité homme-femme, pourcentage en hausse depuis 2009. Le financement des activités ayant l'égalité homme-femme comme objectif principal ou significatif a atteint le chiffre record de 1.15 milliard USD en 2010.

#### APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, 2006-10

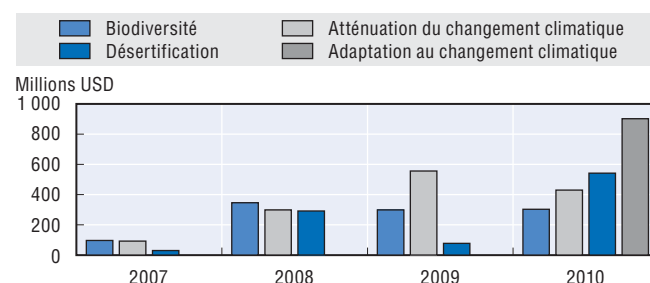


### APD en faveur de l'environnement et de l'atténuation du changement climatique

L'environnement et le changement climatique font également partie des « domaines d'intérêt particulier » et des « secteurs prioritaires ». L'Espagne entend s'attaquer aux questions d'environnement et de changement climatique par le biais de programmes ciblés et par leur intégration dans toutes ses activités. Dans le cadre de son aide axée sur l'environnement, l'Espagne contribue aussi au secteur de l'adduction d'eau et d'assainissement.

Après une hausse majeure entre 2007 et 2008, l'engagement de l'Espagne en faveur de la biodiversité et de l'atténuation du changement climatique s'est stabilisé à un niveau élevé en 2009 avant de baisser en 2010, surtout pour le volet atténuation du changement climatique. Parallèlement, l'Espagne a accru le montant de ses engagements en faveur de la lutte contre la diversification. L'Espagne s'est également engagée à verser des fonds substantiels en faveur de l'adaptation au changement climatique en 2010 (903 millions USD), montant supérieur à tous ses autres engagements au regard des Conventions de Rio.

#### Engagements d'APD ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2007-10



### Financement du développement au-delà de l'aide

En l'absence de notification du montant net des dons privés de l'Espagne aux pays en développement, le volume des apports nets privés aux conditions du marché a considérablement baissé depuis que la crise financière a frappé l'Espagne en 2008. Il s'est établi à 4.4 milliards USD en 2010, contre un niveau d'avant la crise de 23.22 milliards USD en 2008.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932702119>

## États-Unis

Avec une APD nette s'élevant à 30.75 milliards USD en 2011, les États-Unis sont le premier fournisseur de coopération pour le développement. Par rapport à 2010, ce montant d'APD représente une diminution d'un peu moins de 1 % en termes réels. Après avoir baissé de 10 % en 2007, l'APD nette des États-Unis s'est rapidement redressée en 2008 avec une augmentation de 19 %, et elle a continué de croître à un taux annuel moyen de 6 % en 2009 et en 2010.

En 2011, le rapport APD/RNB des États-Unis a été de 0.2 %, soit une légère diminution par rapport à 2010 (0.21 %).

Graphique V.15. Aide publique au développement des États-Unis

APD nette	2009	2010	2011p	Variation 2010/11 (%)
Prix courants (USD m)	28 831	30 353	30 745	1.3
Prix constants (2010 USD m)	29 163	30 353	30 086	-0.9
APD/RNB (%)	0.21	0.21	0.20	
Aide bilatérale (%)	87	88	88	

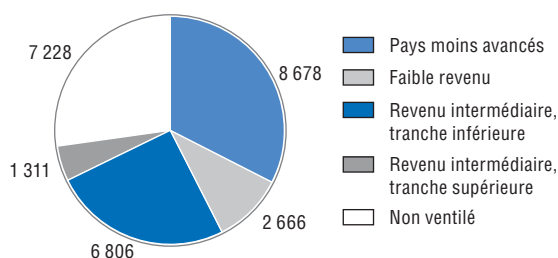
P. Données préliminaires.

### Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

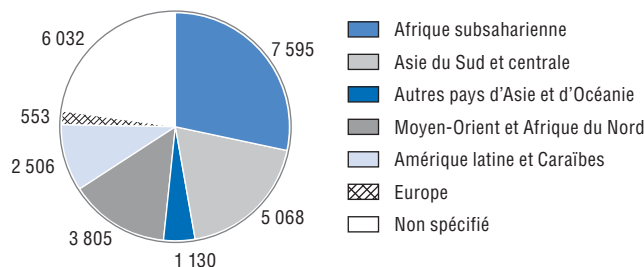
1 Afghanistan	2 991
2 Irak	1 985
3 Pakistan	906
4 Soudan	840
5 Éthiopie	801
6 Cisjordanie et bande de Gaza	783
7 Haïti	714
8 Kenya	579
9 Colombie	539
10 Afrique du Sud	527
<i>Mémo : % de l'APD bilatérale brute</i>	
5 principaux bénéficiaires	28 %
10 principaux bénéficiaires	40 %
20 principaux bénéficiaires	52 %

### APD bilatérale brute, moyenne 2009-10, sauf indication contraire

#### Par groupe de revenu (millions USD)



#### Par région (millions USD)



### APD par secteur (%)



### APD bilatérale et multilatérale

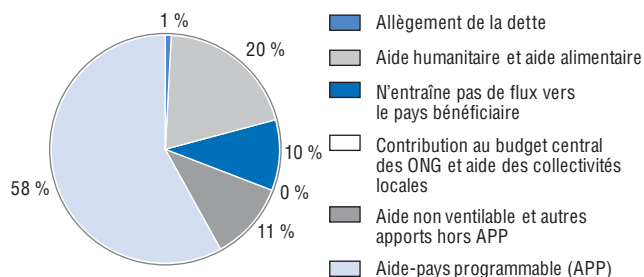
La part respective de l'APD bilatérale et multilatérale des États-Unis est restée relativement stable entre 2006 et 2010, le programme bilatéral ayant représenté, en moyenne, quelque 88 % de l'APD nette pour chacune de ces années. En 2011, les États-Unis ont affecté 27.11 milliards USD à leur programme bilatéral et ils ont destiné aux organismes multilatéraux, ou fait transiter par eux, 3.64 milliards USD.

### Composition de l'APD bilatérale

En 2010, l'aide-pays programmable (APP) a représenté 58 % de l'APD bilatérale brute, soit un pourcentage supérieur à la moyenne du CAD (57 %). Les États-Unis n'ont pas fourni de soutien budgétaire général en 2010, mais ils ont alloué, avant cette année-là, quelques

centaines de millions de dollars US chaque année au titre du soutien budgétaire général.

### Composition de l'APD bilatérale, 2010





## Orientation vers les pays prioritaires et les PMA

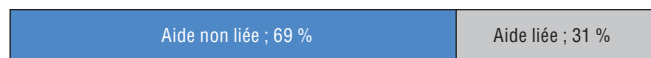
Les États-Unis mettent en œuvre des programmes de coopération pour le développement avec quelque 140 pays en développement. Encore récemment, ils n'avaient pas resserré la concentration géographique de leur aide, mais l'Administration américaine prend actuellement des mesures pour centrer la coopération pour le développement sur un plus petit nombre de partenaires. Cinquante-deux pour cent de l'aide allouée par les États-Unis vont à ses 20 premiers bénéficiaires. Étant donné la taille de leur programme, les États-Unis ont « des relations significatives » avec 105 pays ; autrement dit, les États-Unis fournissent à ces pays davantage que leur part de l'APP mondiale et/ou comptent parmi les principaux donateurs qui sont ensemble à l'origine de 90 % de l'APP à ces pays. Les États-Unis ont toutefois également des relations « non significatives » avec 23 pays.

Les États-Unis allouent une part croissante de leur APD aux PMA, cette part étant passée de 24 % en 2007 à 34 % en 2010. Cette progression reflète la volonté qu'ont les États-Unis de consacrer une plus forte proportion de leur aide aux pays les plus démunis et les plus fragiles. Les États-Unis ont ainsi doublé leur aide à l'Afrique subsaharienne depuis 2005.

## Déliement de l'aide

Trente et un pour cent de l'APD des États-Unis est encore liée ou partiellement déliée. Si ce pourcentage est inférieur à celui enregistré en 2006 (37 %), il demeure supérieur à celui de 2008 (25 %).

### Degré de liaison de l'aide, 2010 (hors frais administratifs et coopération technique)



## APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

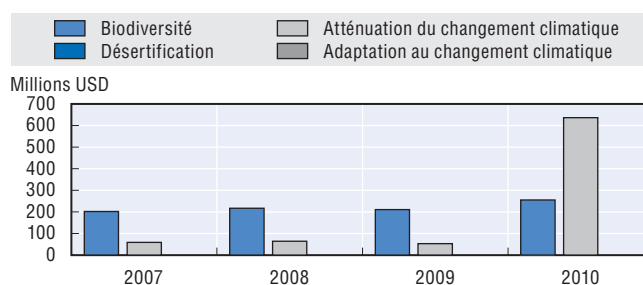
Les États-Unis, qui bénéficient du ferme soutien de la sphère politique, renouvellent leurs efforts pour intégrer les considérations relatives à l'égalité des sexes dans leur programme d'aide. Des progrès commencent à être décelables, cette dimension étant systématiquement prise en compte dans le cadre des récentes initiatives présidentielles de sécurité alimentaire et de santé. Dans le cas des États-Unis, le marqueur de l'égalité homme-femme a été déterminé pour 2009 au moyen d'une recherche textuelle dans les descriptions des projets (en utilisant des termes tels que « fille » ou « femme ») ; les données qui en résultent concernant l'aide ciblée sur l'égalité des sexes ne sont pas comparables avec celles fournies par d'autres donateurs. Les États-Unis ayant entrepris de mettre en œuvre une procédure améliorée de collecte des données pour le marqueur de l'égalité homme-femme, ils reprendront leurs notifications pour les apports de 2011.

## APD en faveur de l'environnement et de l'atténuation du changement climatique

Le changement climatique est devenu une préoccupation essentielle dans la politique américaine de développement, par

souci à la fois de la sécurité et de la durabilité. L'Initiative Global Climate Change du président fait de l'action dans le domaine du changement climatique une composante importante de l'aide extérieure des États-Unis. Toutefois, contrairement à d'autres préoccupations d'environnement, les questions liées au changement climatique ne sont pas bien intégrées dans la coopération américaine pour le développement, aucune règle claire n'existant en la matière. Les apports d'APD notifiés concernant la biodiversité et l'atténuation du changement climatique ont considérablement augmenté en 2010 pour atteindre 255 millions USD (biodiversité) et 636 millions USD (atténuation du changement climatique) après s'être établis, en moyenne, à quelque 209.80 millions USD et 58.54 millions USD respectivement entre 2007 et 2009.

### Engagements d'APD ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2007-10



Note : Pour les États-Unis, il conviendrait d'apporter des modifications au système de notification des données financières afin que ce pays puisse communiquer des données liées aux marqueurs ; par conséquent, certaines données sont encore à déterminer (a.d.). Cependant, voir le rapport des États-Unis sur le financement rapide qui comprend 1.6 milliard USD d'aide en faveur de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets sous forme de dons alloués au titre de l'exercice 2010 : [www.state.gov/faststartfinance](http://www.state.gov/faststartfinance).

## Financement du développement au-delà de l'aide

Les flux de capitaux publics se composent pour l'essentiel d'apports d'aide publique au développement. Les autres apports (apports nets sous la forme de prises de participation et d'autres actifs bilatéraux) ont été négatifs jusqu'en 2009 et sont presque nuls en 2010 (5 millions USD). Les dons privés nets accusent une forte progression puisqu'ils sont passés de 12.16 milliards USD en 2007 à 22.79 milliards USD en 2010, tandis que le volume des apports nets du secteur privé aux conditions du marché connaît une évolution plus incertaine en raison de la crise financière mondiale. Ces apports sont tombés de 98 milliards USD à un montant négatif de -29 milliards USD entre 2007 et 2008, avant d'atteindre 69 milliards USD en 2009 et 161 milliards USD en 2010 – par suite du développement considérable des investissements bilatéraux de portefeuille.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932702138>

## Finlande

En 2011, l'APD de la Finlande s'est élevée à 1.41 milliard USD, soit une augmentation de 3 % en valeur nominale par rapport à 2010, mais une baisse de 4 % en termes réels. Comme pour plusieurs autres membres du CAD, il s'agit de première baisse après de nombreuses années de croissance de l'APD. L'APD finlandaise a progressé rapidement entre 2008 et 2009, à un taux annuel moyen de 12 % en termes réels, mais a commencé à ralentir en 2010. Le taux de croissance de l'APD devrait être ramené à zéro en 2013-14 car l'APD sur cette période sera « gelée » à son niveau de 2012.

Le rapport APD/RNB de la Finlande était de 0.52 % en 2011. Ayant atteint 0.55 % en 2010, ce rapport avait dépassé cette année-là l'objectif intermédiaire de 0.51 % fixé dans le cadre de l'UE. C'est un résultat dont la Finlande peut se féliciter, mais il est peu probable, compte tenu de ses plans de dépenses au titre de l'APD pour 2013-14, qu'elle atteigne l'objectif d'un rapport APD/RNB de 0.7 % fixé au sein de l'UE à l'horizon 2015.

Graphique V.16. Aide publique au développement de la Finlande

APD nette	2009	2010	2011p	Variation 2010/11 (%)
Prix courants (USD m)	1 290	1 333	1 409	5.7
Prix constants (2010 USD m)	1 232	1 333	1 275	-4.3
En euros (millions)	926	1 006	1 013	0.7
APD/RNB (%)	0.54	0.55	0.52	
Aide bilatérale (%)	61	63	61	

P. Données préliminaires.

### Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

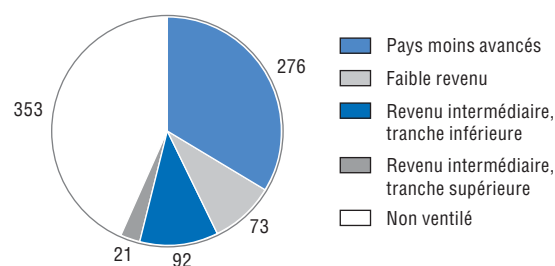
1 Tanzanie	52
2 Mozambique	45
3 Afghanistan	27
4 Vietnam	26
5 Éthiopie	25
6 Zambie	23
7 Kenya	22
8 Népal	21
9 Soudan	17
10 Nicaragua	16

### Mémo : % de l'APD bilatéral brute

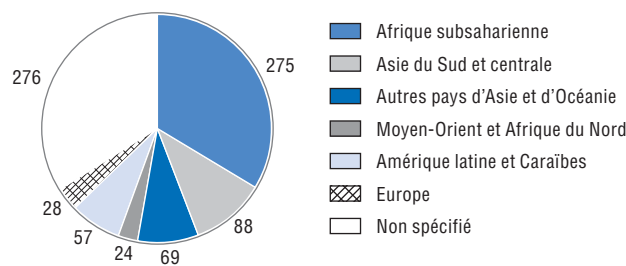
5 principaux bénéficiaires	21 %
10 principaux bénéficiaires	34 %
20 principaux bénéficiaires	44 %

### APD bilatérale brute, moyenne 2009-10, sauf indication contraire

#### Par groupe de revenu (millions USD)



#### Par région (millions USD)



### APD par secteur (%)



### APD bilatérale et multilatérale

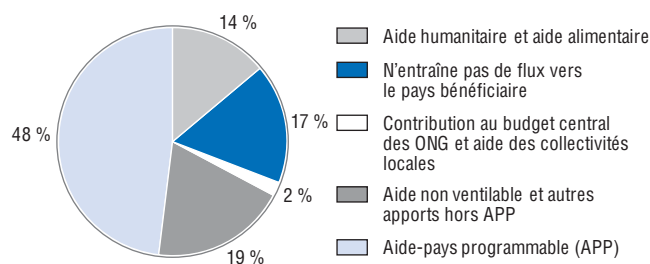
Les hausses de l'APD de la Finlande entre 2006 et 2011 se sont traduites par des dotations plus généreuses aux canaux bilatéral et multilatéral ; mais si l'APD bilatérale a presque doublé (passant de 455 millions USD à 854 millions USD), son APD multilatérale n'a augmenté que de 25 % (passant de 380 à 555 millions USD) conformément aux orientations du gouvernement de l'époque. Toutefois, comme la politique de développement de 2012 du pays privilégie le canal multilatéral, la part de cette forme d'aide devrait augmenter. D'après les premières données de 2011, la coopération bilatérale pour le développement représente 61 % de l'APD nette de

la Finlande, tandis que 39 % de son APD est acheminée vers des organisations multilatérales.

### Composition de l'APD bilatérale

En 2010, 48 % de l'APD bilatérale brute de la Finlande relevait de l'aide-pays programmable (APP), soit un pourcentage inférieur à la moyenne des membres du CAD cette année-là, qui s'est établie à 57 %. En 2010, le soutien budgétaire général, qui fait partie de l'APP, s'est chiffré à 36.8 millions USD, soit l'équivalent de 4.4 % de l'APD bilatérale brute de la Finlande. La même année, l'aide bilatérale humanitaire et alimentaire consentie par le pays a représenté 14 % de son APD bilatérale brute.

## Composition de l'APD bilatérale, 2010



## Orientation vers les pays prioritaires et les PMA

La Finlande entretient depuis longtemps des partenariats de développement avec huit pays qui figurent parmi les dix premiers bénéficiaires de son aide. La Finlande entretient aussi des « relations significatives » avec tous ces pays, ce qui signifie qu'elle leur fournit plus que sa part de l'APP mondiale et/ou qu'elle figure parmi les principaux donateurs qui, ensemble, sont à l'origine de 90 % de l'APP à ces pays.

Le nombre de pays bénéficiaires de l'aide de la Finlande a augmenté, passant de 103 en 2007 à 122 en 2010, mais la part de l'APD bilatérale totale allouée aux 20 premiers bénéficiaires est tombée de 49 % à 44 % sur la même période. La fragmentation de son APP a également quelque peu augmenté en 2010, les bénéficiaires de l'APP ayant atteint le nombre de 73 (contre 66 en 2007), alors que le nombre des bénéficiaires de l'APP avec lesquels la Finlande entretient des relations significatives tombait à 23 (contre 26 en 2007).

La part de l'APD bilatérale brute de la Finlande allouée aux PMA est restée relativement stable entre 2006 et 2010, s'établissant en moyenne à 34 % environ. En 2010, l'APD bilatérale brute de la Finlande aux PMA s'est élevée à 283 millions USD.

## Déliement de l'aide

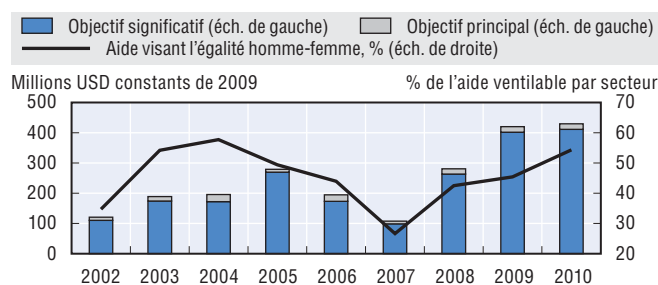
La Finlande compte parmi les membres du CAD dont seule une petite part de l'aide est encore liée. Toutefois, entre 2005 et 2010, le degré de déliement de l'APD finlandaise a progressivement baissé, passant de 95 % en 2005 à 84 % en 2010.

Degré de liaison de l'aide, 2010  
(hors frais administratifs et coopération technique)

## APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

La politique de développement de la Finlande pour 2012 fait de l'égalité des sexes l'une des principales thématiques transversales de la coopération pour le développement. Après des fluctuations considérables entre 2002 et 2007, des volumes croissants d'APD sont maintenant affectés à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Les engagements à l'appui d'activités ayant l'égalité homme-femme comme objectif principal ou significatif ont atteint 416 millions USD en 2010.

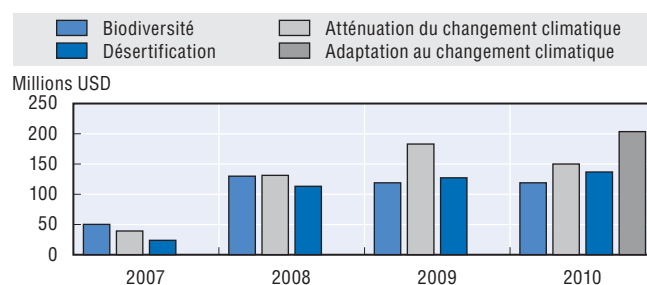
## APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, 2002-10



## APD en faveur de l'environnement et de l'atténuation du changement climatique

Depuis le milieu des années 80, la Finlande met l'accent sur l'intégration des considérations liées à l'environnement dans toutes ses interventions de coopération pour le développement. Les engagements d'APD pour lutter contre la désertification ont sensiblement augmenté depuis 2007 et ont atteint 137 millions USD en 2010. Les engagements à l'appui de la biodiversité ont plus que doublé entre 2007 et 2008, mais ont baissé de 8 % en 2009 et se sont maintenus au même niveau en 2010 (119 millions USD). Les engagements à l'appui de l'atténuation du changement climatique ont plus que triplé entre 2007 et 2008, ont augmenté de 40 % en 2009, mais ont ensuite régressé de près de 20 % en 2010, année où ils se sont établis à 150 millions USD. En 2010, les membres du CAD, y compris la Finlande, ont commencé à notifier leurs engagements en faveur de l'adaptation au changement climatique, pour laquelle la Finlande a alloué 204 millions USD cette année-là.

## Engagements d'APD ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2007-10



## Financement du développement au-delà de l'aide

Entre 2007 et 2010, l'APD a représenté en moyenne 94 % du total des apports publics de financement notifiés par la Finlande. En conséquence, l'évolution du total des apports du secteur public suit de près l'évolution de l'APD, si l'on ne tient pas compte du recul de 2010 à imputer au niveau extraordinairement élevé des « autres apports du secteur public » en 2009. Si les dons privés nets sont négligeables, le volume des apports privés aux conditions du marché est considérable et en nette croissance. Il est toutefois plus fluctuant que ne le sont les apports du secteur public et a été gravement affecté par la crise financière de 2008. En 2009, les apports nets du secteur privé aux conditions du marché se sont élevés à 2.92 milliards USD, soit une augmentation nominale de 68 % par rapport à 2009.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932702157>

## France

En 2011, l'aide publique au développement (APD) de la France s'est élevée à 12.99 milliards USD, en recul de 5.6 % par rapport à 2010. Il s'agit de la première réduction en termes réels après la baisse de 2007 qui avait été suivie par une augmentation annuelle moyenne de l'APD de l'ordre de 13 % entre 2008 et 2010.

Le rapport APD/RNB a également diminué, passant de 0.50 % en 2010 à 0.46 % en 2011, en-dessous du niveau atteint en 2009 (0.47 %). En dépit du recul observé en 2011, la France a réitéré son engagement de porter à 0.7 % la part de son RNB consacrée à l'APD d'ici 2015.

Graphique V.17. Aide publique au développement de la France

APD nette	2009	2010	2011p	Variation 2010/11 (%)
Prix courants (USD m)	12 602	12 915	12 994	0.6%
Prix constants (2010 USD m)	12 083	12 915	12 195	-5.6
En euros (millions)	9 049	9 751	9 345	-4.2
APD/RNB (%)	0.47	0.50	0.46	
Aide bilatérale (%)	57	60	65	

P. Données préliminaires.

### Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

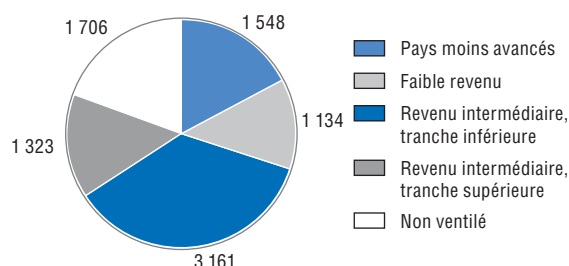
1 Côte d'Ivoire	699
2 Mayotte	579
3 Congo, République	516
4 Chine	402
5 Maroc	387
6 Indonésie	326
7 Vietnam	245
8 Tunisie	235
9 Cameroun	213
10 Égypte	199

### Mémo : % de l'APD bilatérale brute

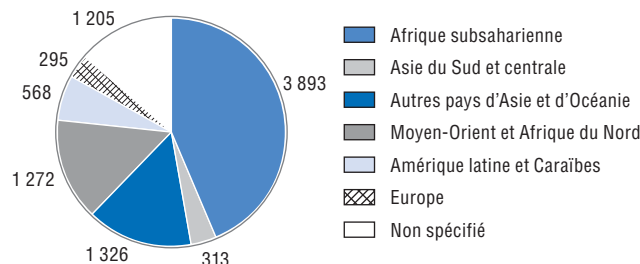
5 principaux bénéficiaires	29 %
10 principaux bénéficiaires	43 %
20 principaux bénéficiaires	58 %

### APD bilatérale brute, moyenne 2009-10, sauf indication contraire

#### Par groupe de revenu (millions USD)



#### Par région (millions USD)



### APD par secteur (%)



## APD bilatérale et multilatérale

L'APD bilatérale de la France a diminué entre 2005 et 2009, passant de 72 % à 57 % sur cette période, avant de remonter légèrement en 2010 et 2011 pour se fixer à 65 % du total de l'aide française en 2011. Avec 35 % de son aide affectée à l'Union européenne et aux organisations multilatérales en 2011, la France est l'un des principaux contributeurs aux budgets des organisations multilatérales ; la majeure partie de cette aide va à trois institutions : les institutions européennes, la Banque mondiale et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

## Composition de l'APD bilatérale

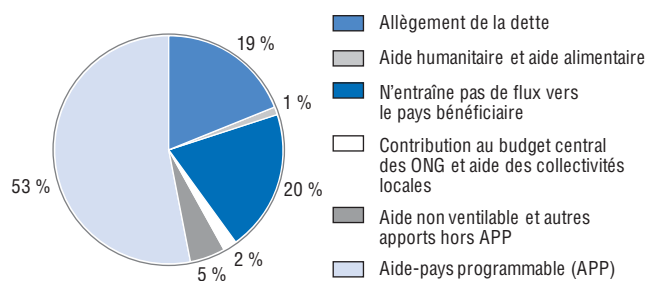
En 2010, l'aide-pays programmable (APP) représentait 53 % de l'APD française. Un pourcentage élevé de cette aide bilatérale

était constitué de remises des dettes (19 %), tandis qu'une part minime allait à l'aide humanitaire (1 %) et aux ONG (3 %). La part du soutien budgétaire général était de 4 %.

## Orientation vers les pays prioritaires et les PMA

La France a désigné l'Afrique subsaharienne comme région prioritaire, appelée à recevoir 60 % du budget de l'APD du pays sous la forme de dons et bonifications de prêts. Les partenaires de la coopération française sont répartis en quatre catégories, selon leurs caractéristiques et les modes d'intervention que la France y déploie. Elle entretient des « relations significatives » avec 54 des ses 55 pays prioritaires, ainsi qu'avec 32 pays non prioritaires (autrement dit, elle apporte à ces pays une contribution supérieure sa part de l'APP mondiale et/ou elle figure parmi les principaux donateurs qui, ensemble, sont à l'origine de 90 % de l'APP qu'ils reçoivent). La

### Composition de l'APD bilatérale, de la France en 2010



dispersion géographique de l'aide de la France demeure donc forte. En 2010, 61 % de l'aide française allait aux 20 premiers bénéficiaires, le reste étant réparti entre 115 autres pays.

En 2010, 1,73 milliards USD, soit 19 % de l'aide bilatérale de la France, était allouée aux pays les moins avancés, pourcentage stable depuis quelques années.

### Déliement de l'aide

L'aide de la France est en très grande partie déliée. En 2010, seulement 3 % de l'aide restait liée.

#### Degré de liaison de l'aide, 2010

(hors frais administratifs et coopération technique)



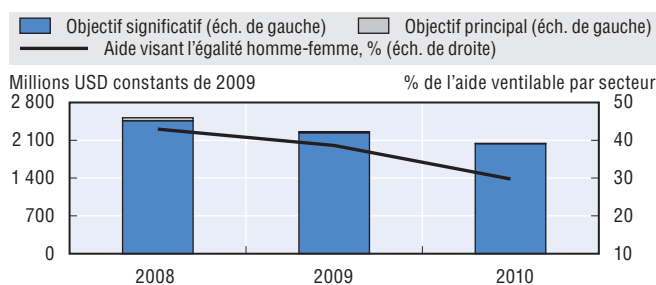
### APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

La France s'est dotée fin 2007 d'un document d'orientation stratégique sur l'égalité homme-femme, et a commencé à utiliser le marqueur « Égalité homme-femme » en 2008. Après un recul entre 2008 et 2009, le pourcentage de l'aide sectorielle ciblant l'égalité des sexes a de nouveau diminué en 2010 pour s'établir à 30 %. En parallèle, les montants engagés à l'appui d'activités faisant de l'égalité homme-femme leur objectif principal ou un objectif significatif ont également suivi une légère tendance à la baisse, atteignant 1,95 milliard USD en 2010.

### APD en faveur de l'environnement et de l'atténuation du changement climatique

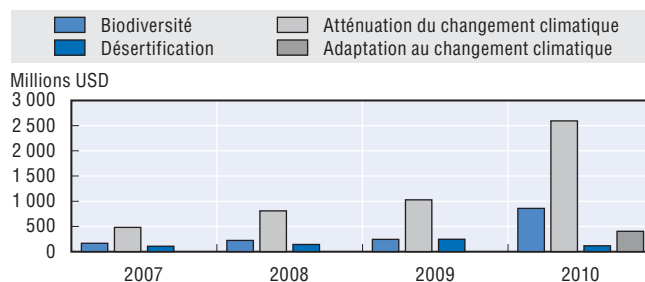
La France attache beaucoup d'importance à la protection de l'environnement et de la biodiversité. Ces questions sont traitées dans la stratégie sectorielle pluriannuelle du pays ainsi que dans un document d'orientation stratégique ciblé sur la lutte contre la

### APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, 2008-10




désertification et la dégradation des terres. Les efforts en matière de lutte contre la désertification ont cependant reculé en 2010, alors que la protection de la biodiversité a poursuivi une pente ascendante, avec des financements se montant à 860 millions USD en 2010. La France est par ailleurs de plus en plus active en matière de changement climatique. Les montants alloués aux programmes d'atténuation des effets du changement climatique ont presque été multipliés par six depuis 2007, et s'élevaient en 2010 à 2,6 milliards USD. Les engagements en faveur de l'adaptation au changement climatique demeurent plus modestes, à 404 millions USD en 2010.

### Engagements d'APD ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2007-10



### Financement du développement au-delà de l'aide

Les autres apports du secteur public, déjà faibles en 2009, sont devenus négatifs en 2010 (-573 millions USD). Du fait de la crise économique, les apports privés nets sont en recul progressif depuis 2007, où ils atteignaient 34,4 milliards USD. Ils restent néanmoins très importants et leur niveau dépasse largement celui de l'APD : 22,8 milliards USD en 2010, contre 13 milliards USD pour l'APD la même année.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932702176>

## Grèce

En 2011, l'APD nette de la Grèce s'est chiffrée à 331 millions USD, ce qui représente une baisse par rapport à 2010 où elle avait atteint 508 millions USD. Ce recul de 39.3 % est la conséquence directe de la grave crise économique que traverse le pays. L'APD grecque a bien augmenté en 2007 (+5 %) et en 2008 (+27 %), avant de commencer à régresser en 2009 (-13 %).

Le rapport APD/RNB s'est établi à 0.11 % en 2011 contre 0.17 % en 2010. Les perspectives d'accroissement futur des niveaux d'APD paraissent peu encourageantes compte tenu de la situation financière de la Grèce. En 2011, la Grèce a entrepris un examen par les pairs du CAD de ses activités de coopération pour le développement (voir page 263 et suivantes pour une synthèse des conclusions).

Graphique V.18. Aide publique au développement de la Grèce

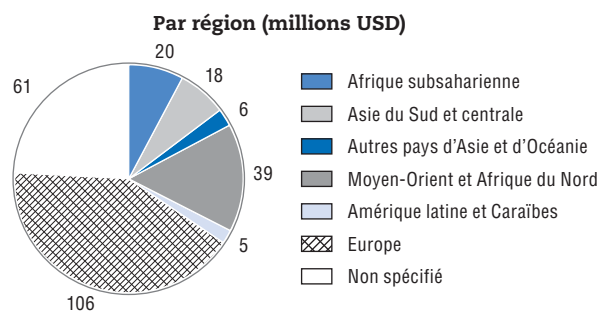
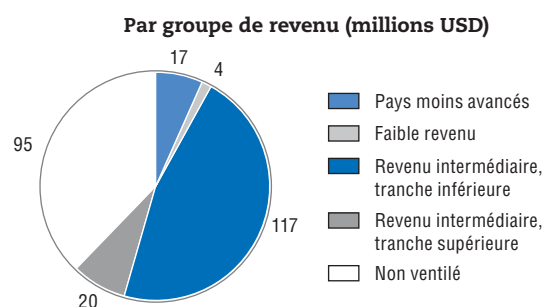
APD nette	2009	2010	2011p	Variation 2010/11 (%)
Prix courants (USD m)	607	508	331	-34.9
Prix constants (2010 USD m)	587	508	308	-39.3
En euros (millions)	436	383	238	-37.9
APD/RNB (%)	0.19	0.17	0.11	
Aide bilatérale (%)	49	42	18	

P. Données préliminaires.

### Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

1 Albanie	53
2 Kosovo	16
3 Égypte	12
4 Afghanistan	9
5 Cisjordanie et bande de Gaza	9
6 Serbie	7
7 Turquie	6
8 Syrie	5
9 Jordanie	4
10 Ukraine	3
<b>Mémo : % de l'APD bilatéral brute</b>	
5 principaux bénéficiaires	39 %
10 principaux bénéficiaires	49 %
20 principaux bénéficiaires	56 %

### APD bilatérale brute, moyenne 2009-10, sauf indication contraire



### APD par secteur (%)



### APD bilatérale et multilatérale

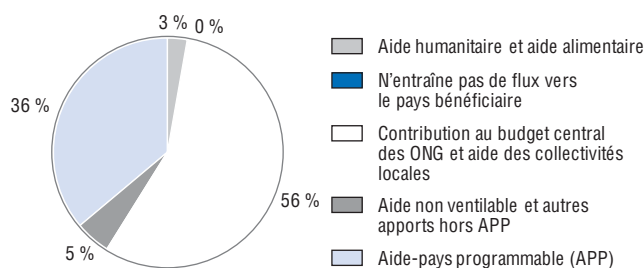
Bien que le rapport aide bilatérale/aide multilatérale ait fluctué entre 2006 et 2010, l'aide multilatérale n'a jamais représenté moins de 50 % de l'APD nette. Quand la Grèce a sensiblement accru son APD en 2008, la hausse, de 41 % en termes nets, a principalement porté sur les ressources allouées aux organisations multilatérales. Alors que le budget de l'APD a commencé à se contracter en 2009, la Grèce a interrompu un certain nombre de programmes bilatéraux mais continué à honorer ses engagements multilatéraux. En conséquence, la part bilatérale de son aide est tombée à 42 % en 2010 et s'est encore contractée en 2011 où elle est descendue à 18 %. D'après les premières données de 2011, la

Grèce a affecté 59.87 millions USD à ses programmes bilatéraux, et 270.87 millions USD à des organisations multilatérales.

### Composition de l'APD bilatérale

En 2010, 36 % de l'APD bilatérale brute de la Grèce avait pris la forme d'aide-pays programmable (APP), soit une proportion inférieure à la moyenne du CAD (57 %). Les coûts dans le pays donneur représentaient 56 % de l'APD bilatérale brute, ce qu'il faut principalement attribuer à la part élevée de bourses d'études dans l'enseignement tertiaire et de coûts imputés aux étudiants et aux réfugiés dans la composition de l'aide grecque. L'aide humanitaire et alimentaire consentie par la Grèce à titre bilatéral représentait 3 % de l'APD bilatérale brute du pays. En 2010, la Grèce n'a pas fourni de soutien budgétaire général.

## Composition de l'APD bilatérale, 2010



## Orientation vers les pays prioritaires et les PMA

La Grèce prévoit de réduire le nombre de ses pays prioritaires en mettant en œuvre son nouveau programme de développement. Elle a déjà revu à la baisse le nombre total de bénéficiaires de l'APD, de 124 en 2007 à 97 en 2010. Toutefois, la part d'APD allouée à ses dix premiers bénéficiaires a diminué, passant de 52 % en 2007 à 47 % en 2010. Il en est allé de même pour les 20 premiers bénéficiaires, dont la part a régressé, passant de 63 % à 52 % au cours de la même période.

En ce qui concerne les ressources consenties au titre de l'APP en 2010, la Grèce avait des « relations significatives » avec 13 de ses 16 pays prioritaires, c'est-à-dire que la Grèce fournit à ces pays davantage que sa part de l'APP mondiale et/ou figure parmi les principaux donateurs qui, ensemble, sont à l'origine de 90 % de l'APP à ces pays. De surcroît, entre 2007 et 2010, le nombre de « relations significatives » de la Grèce a diminué (passant de 23 à 16), mais le constat vaut aussi pour le nombre total de ses bénéficiaires d'APP (passé de 30 à 21), ce qui n'en a pourtant guère modifié le degré de fragmentation.

La part de l'APD bilatérale brute de la Grèce aux pays les moins avancés (PMA) a oscillé autour des 10 % entre 2007 et 2009, pour tomber à 3 % en 2010. Au total, l'APD bilatérale brute de la Grèce aux PMA s'est élevée à 5.86 millions USD en 2010.

## Déliement de l'aide

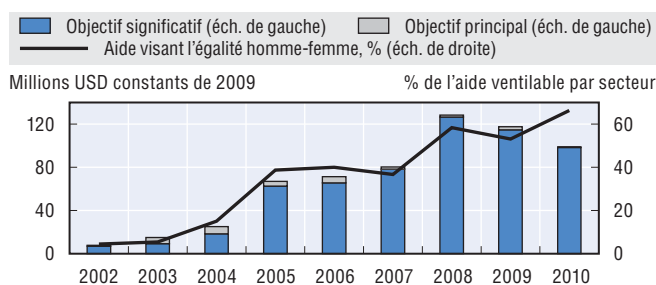
La Grèce figure parmi les donateurs du CAD qui affichent un niveau élevé d'aide liée. Le degré de liaison de l'aide grecque a chuté, passant de 74 % en 2005 à un faible pourcentage, soit 38 %, en 2008. Depuis lors, la Grèce est parvenue à porter le niveau de son aide non liée à 62 % en 2010.

Degré de liaison, 2010  
(hors frais administratifs et coopération technique)

## APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

La Grèce a fait de l'égalité homme-femme un secteur prioritaire au cours de la dernière décennie, et augmente depuis 2002 ses engagements à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Les dotations au titre de l'APD à des activités ayant l'égalité homme-femme comme objectif principal ou significatif ont fait un grand bond en avant, passant de 4 millions USD en 2002 au chiffre record de 131 millions USD en 2008. Toutefois, si le pourcentage de l'aide ventilable par secteur axée sur l'égalité homme-femme a augmenté, passant de 53 % en 2009 à 66 % en 2010, les ressources d'APD allouées à ce type d'activités ont diminué après 2009 pour retomber à 97 millions USD en 2010.

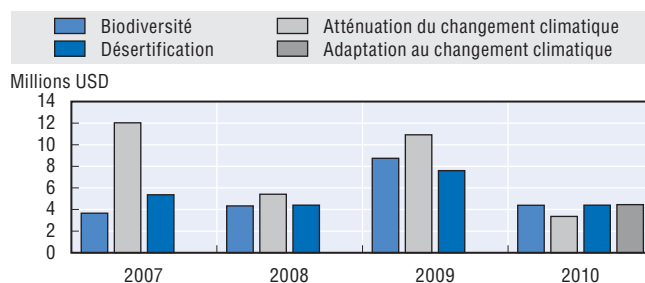
## APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, 2002-10



## APD en faveur de l'environnement et de l'atténuation du changement climatique

La Grèce a renforcé son ciblage sur l'environnement et le changement climatique et en a fait un axe prioritaire depuis 2007. Dans le cadre de son nouveau projet de loi et de programme quinquennal, le pays s'attache à accorder plus d'attention à ces problématiques transversales dans l'avenir. Cela reflète la forte priorité politique que le Premier ministre et le gouvernement accordent au développement vert, à la protection de la biodiversité, à l'amélioration de l'efficacité énergétique et à l'atténuation des effets du changement climatique, à l'échelle tant nationale qu'internationale. Toutefois, les marqueurs de Rio mettent en évidence la modicité du soutien aux objectifs des Conventions de Rio. Après avoir doublé entre 2008 et 2009, les engagements de la Grèce en faveur de la biodiversité, de l'atténuation du changement climatique et des efforts de lutte contre la désertification ont chuté de 40 %, ou plus, en 2010. Toutefois, même dans la situation financière difficile qui est la sienne, la Grèce a maintenu, même si elle les a réduits, ses engagements financiers dans ces domaines, et ses engagements en faveur de l'adaptation au changement climatique se sont chiffrés à 4 millions USD en 2010.

## Engagements d'APD ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2007-10



## Financement du développement au-delà de l'aide

Entre 2007 et 2010, l'APD a représenté 99 % du total des apports financiers publics de la Grèce aux pays en développement, avec peu ou pas d'autres apports publics notifiés pendant cette période. Les dons privés nets sont tombés à 2 millions USD en 2008 et 2009, contre 7 millions USD en 2007. Toutefois, en 2010, ils ont quintuplé, atteignant un niveau de 10 millions USD. Le volume net des apports privés aux conditions du marché s'est effondré depuis que la crise financière a touché la Grèce en 2008, passant de 2.88 milliards USD en 2007 à 460 millions USD en 2008. Depuis lors, il est resté faible (243 millions USD en 2010).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932702195>

## Institutions de l'Union européenne

En 2011, les dons d'APD gérés par les institutions de l'Union européenne (UE) se sont chiffrés à 12.63 milliards USD, soit une diminution de 6.4 % en termes réels par rapport à l'année 2010 (12.68 milliards USD). Le niveau d'APD géré par les institutions de l'UE est déterminé à partir du cadre financier pluriannuel de l'UE. Le cadre financier pluriannuel pour 2014-20, en cours d'élaboration par la Commission européenne, propose un accroissement substantiel du budget pour l'action extérieure (à hauteur de 25 % aux prix de 2011 par rapport au cadre financier précédent). Une approbation de ce budget confirmera la priorité renforcée que l'UE accorde aux activités extérieures et devrait entraîner un relèvement des niveaux de financement de la coopération européenne pour le développement. En 2012, l'Union européenne a entrepris un examen par ses pairs du CAD de ses activités de coopération pour le développement (voir page 263 et suivantes pour un synthèse des conclusions).

Graphique V.19. Aide publique au développement de l'Union européenne

APD nette	2009	2010	2011p	Variation 2010/11 (%)
Prix courants (USD m)	13 444	12 679	12 627	-0.4
Prix constants (2010 USD m)	12 876	12 679	11 870	-6.4
En euros (millions)	9 654	9 573	9 081	-5.1

Aide bilatérale (%)	97	98	97
---------------------	----	----	----

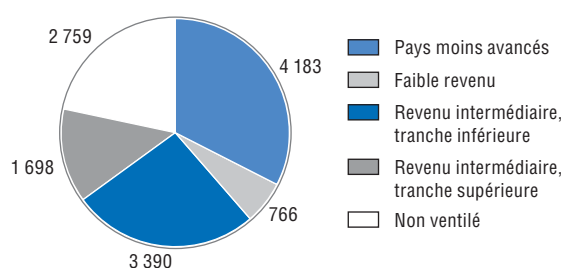
P. Données préliminaires.

### Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

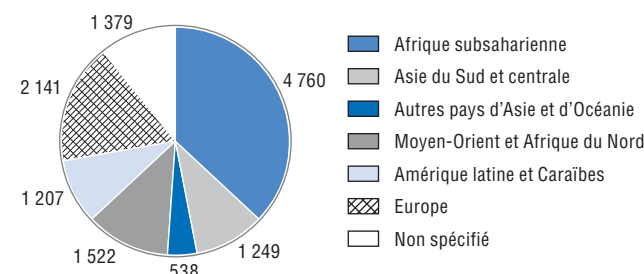
1 Turquie	541
2 Cisjordanie et bande de Gaza	490
3 Afghanistan	340
4 Congo, République démocratique	299
5 Kosovo	298
6 Serbie	292
7 Soudan	255
8 Maroc	253
9 Éthiopie	220
10 Mozambique	199
<b>Mémo : % de l'APD bilatéral brute</b>	
5 principaux bénéficiaires	15 %
10 principaux bénéficiaires	25 %
20 principaux bénéficiaires	38 %

### APD bilatérale brute, moyenne 2009-10, sauf indication contraire

#### Par groupe de revenu (millions USD)



#### Par région (millions USD)



### APD par secteur (%)



## APD bilatérale et multilatérale

L'Union européenne occupe une place unique parmi les membres du CAD dans la mesure où elle joue un double rôle dans le domaine de l'aide au développement. Contrairement aux organisations multilatérales qui reçoivent exclusivement des transferts de ressources de leurs membres, l'UE est un donneur de plein droit qui dispose de ressources propres et de l'autorité budgétaire, comme énoncé dans le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. L'architecture de l'aide de l'UE inclut la Banque européenne d'investissement (l'institution de financement de l'Union européenne). L'UE gère également le Fonds européen de développement qui est financé par des contributions

extrabudgétaires versées par les États membres de l'UE. Dans ce contexte, l'UE agit à la manière d'un organisme multilatéral.

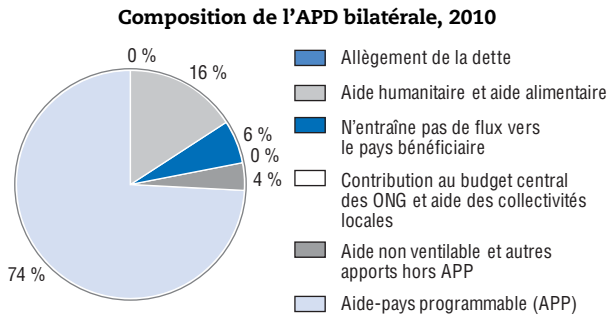
En tant que donneur à part entière, l'UE coopère avec des organisations multilatérales auxquelles elle apporte des financements. La contribution des institutions de l'UE aux organisations multilatérales s'est établie, en moyenne, à 3 % de l'APD totale de l'UE entre 2006 et 2011.

### Composition de l'APD bilatérale

En 2010, 74 % de l'APD bilatérale brute sous forme de dons de l'UE a été classée comme aide-pays programmable (APP), soit un pourcentage nettement supérieur à la moyenne des membres du



CAD qui était de 57 %. Les institutions de l'UE font une large place au soutien budgétaire général – classé comme APP – qui a atteint un total de 1.55 milliard USD en 2010 (soit 12.4 % de l'APD bilatérale brute de l'UE). L'aide alimentaire et humanitaire fournie par les institutions de l'UE en 2010 a représenté 16 % de l'APD bilatérale brute.



### Orientation vers les pays prioritaires et les PMA

Les institutions de l'UE fournissent une aide à quelque 150 pays. En 2010, 38 % de l'aide de l'UE est allée à ses 20 premiers bénéficiaires, contre 42 % en 2007. Compte tenu de la taille de leurs programmes, les institutions de l'UE restent un donneur important dans un grand nombre de pays partenaires : en 2010, elles comptaient parmi les 5 premiers donneurs dans 121 pays et parmi les 3 principaux donneurs dans 75 pays. S'agissant de l'APP, les institutions de l'UE ont des « relations significatives » avec 84 % des bénéficiaires de leur aide ; autrement dit, elles fournissent à ces pays davantage que leur part de l'APP mondiale et/ou comptent parmi les principaux donneurs qui sont, ensemble, à l'origine de 90 % de l'APP.

Une part importante de l'APD de l'UE est allouée aux PMA, qui ont reçu 35 % de l'APD bilatérale gérée par les institutions de l'UE en 2010 (soit un montant total de 4.44 milliards USD).

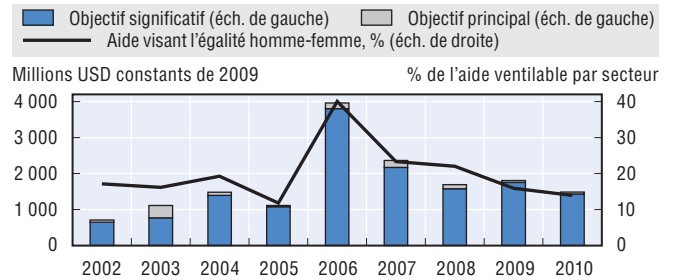
### Déliement de l'aide

Les institutions de l'UE ont réalisé des progrès dans l'ouverture des régimes de passation des marchés et de la concurrence entre soumissionnaires, mais leur approche du déliement de l'aide ne donne que partiellement suite à la Recommandation du CAD de 2001. L'UE travaille sur des accords bilatéraux individuels en vue d'accroître l'ouverture avec certains pays et de délier l'aide sur la base de la réciprocité et de la proportionnalité dans les pays en développement.

### APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

Un solide plan d'action ainsi qu'une panoplie de mesures concrètes bien conçues en matière d'égalité entre les sexes aident les délégations de l'UE à intégrer systématiquement les considérations liées à l'égalité homme-femme dans leurs programmes, et à réaffirmer leur fort attachement à cette question. Les efforts déployés par la Commission pour accroître l'utilisation du marqueur relatif à l'égalité homme-femme vont aussi dans le bon sens. Les engagements souscrits à l'appui de l'égalité homme-femme ont atteint un niveau record en 2006 mais fluctuent depuis lors. En 2010, les engagements pris au titre d'activités ayant l'égalité homme-femme pour objectif « principal » ou « important » ont atteint 1.48 milliard USD, soit 14 % de l'aide ventilable par secteur alloué par l'UE.

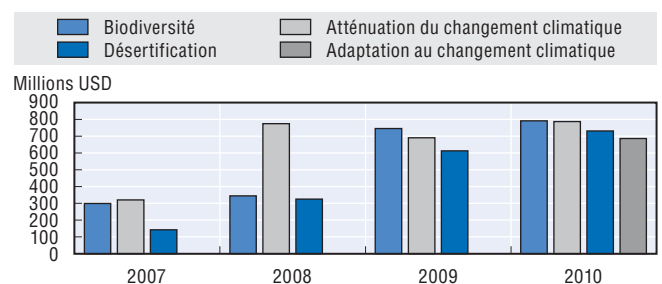
### APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, 2002-10



### APD en faveur de l'environnement et de l'atténuation du changement climatique

En 2007, la Commission a mis en place une Alliance mondiale contre le changement climatique, reconnue comme un modèle en matière d'aide pour la lutte contre le changement climatique. Une stratégie destinée à intégrer les questions liées à l'environnement et au changement climatique dans la coopération pour le développement permettrait toutefois de relancer la dynamique pour une application plus systématique des lignes directrices et des outils existants, en particulier les évaluations environnementales stratégiques. Les engagements en faveur de la biodiversité et de la lutte contre la désertification ont augmenté progressivement entre 2007 et 2010 pour atteindre 792 millions USD (augmentation nominale de 6 %) et 731 millions USD (augmentation nominale de 19 %) respectivement. Les engagements souscrits à l'appui de l'atténuation du changement climatique ont plus que doublé entre 2007 et 2008, mais ils ont chuté en termes nominaux de 11 % en 2009 avant de remonter à 787 millions USD en 2010 (augmentation nominale de 14 % par rapport à 2009). En 2010, les membres du CAD – y compris les institutions de l'UE – ont commencé à notifier les engagements pris en faveur de l'atténuation du changement climatique, à laquelle les institutions de l'UE ont alloué 686 millions USD en 2010.

### Engagements d'APD ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2007-10



### Financement du développement au-delà de l'aide

En 2007-08, environ 33 % des flux de capitaux publics relevaient des « autres apports du secteur public », comme les participations et autres éléments d'actifs bilatéraux. Mais après avoir atteint des niveaux aussi élevés que 4.72 milliards USD en 2007 et 2.89 milliards USD en 2008, ces flux ont retrouvé des niveaux négatifs : -0.63 milliard USD en 2009 et -1.10 milliard USD en 2010.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932702214>

## Irlande

En 2011, l'APD de l'Irlande s'est chiffrée à 904 millions USD, ce qui représente une baisse d'un peu plus de 3 % en termes réels par rapport aux niveaux de 2010. Après l'avoir augmentée en 2007 et 2008 (respectivement de 6 % et 8 %), l'Irlande a commencé à abaisser son APD en 2009 (de 18 %), tendance qui s'est poursuivie en 2010 (4 %).

En pourcentage de son revenu national brut, l'APD irlandaise s'est établie à 0.52 % en 2010 et 2011, mais s'est inscrite en recul par rapport aux 0.54 % de 2009. L'Irlande reste déterminée à atteindre l'objectif fixé dans le cadre de l'UE consistant à allouer 0.7 % de son revenu national brut (RNB) à l'APD d'ici 2015. En 2011, les programmes de coopération pour le développement de l'Irlande ont fait l'objet d'un examen à mi-parcours. La synthèse de cet examen est présentée à page 263 et suivantes.

Graphique V.20. Aide publique au développement de l'Irlande

APD nette	2009	2010	2011p	Variation 2010/11 (%)
Prix courants (USD m)	1 006	895	904	1.0
Prix constants (2010 USD m)	933	895	867	-3.1
En euros (millions)	722	676	650	-3.8
APD/RNB (%)	0.54	0.52	0.52	
Aide bilatérale (%)	69	65	68	

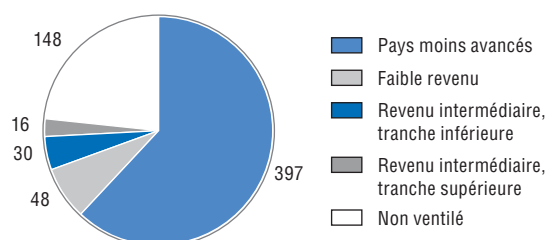
P. Données préliminaires.

### Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

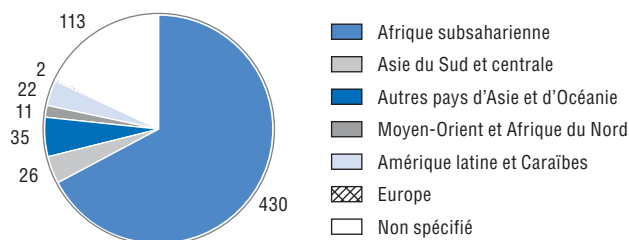
1 Ouganda	61
2 Mozambique	60
3 Tanzanie	52
4 Éthiopie	51
5 Zambie	36
6 Malawi	21
7 Viêt Nam	19
8 Lesotho	17
9 Soudan	15
10 Sierra Leone	13
<i>Mémo : % de l'APD bilatérale brute</i>	
5 principaux bénéficiaires	41 %
10 principaux bénéficiaires	54 %
20 principaux bénéficiaires	67 %

### APD bilatérale brute, moyenne 2009-10, sauf indication contraire

#### Par groupe de revenu (millions USD)



#### Par région (millions USD)



### APD par secteur (%)



### APD bilatérale et multilatérale

L'aide irlandaise a considérablement augmenté entre 2006 et 2008, et a acheminé une part significative de ses apports additionnels d'APD à travers le canal multilatéral. La répartition de l'APD irlandaise entre les canaux bilatéral et multilatéral a légèrement varié au cours de ces cinq dernières années, passant d'un rapport de 62/38 (part bilatérale par rapport à la part multilatérale) en 2006 à 68/32 en 2011. D'après les premières données de 2011, l'APD irlandaise ayant emprunté le canal bilatéral atteindrait 612.98 millions USD tandis que les ressources allouées aux organisations multilatérales s'établiraient à 291.10 millions USD.

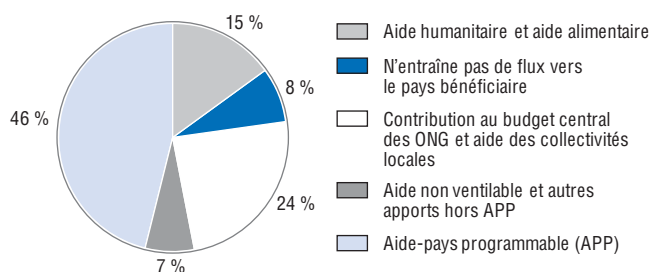
### Composition de l'APD bilatérale

L'aide-pays programmable (APP) de l'Irlande, s'est élevée à 274.22 millions USD en 2010, soit l'équivalent de 46 % de son APD bilatérale brute, un chiffre inférieur à la moyenne du CAD (57 %). La faiblesse de l'APP irlandaise s'explique par la forte proportion de l'APD bilatérale (24 %) qui est versée à des ONG, et par le niveau élevé de l'aide humanitaire (16 %). Le soutien budgétaire général – qui fait partie de l'APP – a totalisé 29.14 millions USD, soit l'équivalent de 5 % de l'APD bilatérale brute irlandaise.

### Orientation vers les pays partenaires et les PMA

Si le volume d'APD de l'Irlande a diminué depuis 2009, sa composition n'a pas varié de manière significative. En 2010, la part

## Composition de l'APD bilatérale, 2010



bilatérale de son APD nette était de 65 %, les principaux pays ciblés demeurant les pays d'Afrique. Ces dernières années, le nombre de bénéficiaires de l'APD irlandaise a légèrement diminué, passant de 93 en 2007 à 89 en 2010, tandis que la part allouée à ses 20 premiers bénéficiaires augmentait, passant de 61 à 70 %. Les données sur l'aide-pays programmable (APP) indiquent qu'entre 2007 et 2010, une moyenne de 47 % des relations de l'Irlande étaient « significatives », ce qui signifie que pour 47 % de ses bénéficiaires d'APP pendant cette période, l'Irlande a fourni davantage que sa part de l'APP mondiale, ou a figuré parmi les principaux donateurs qui, ensemble, sont à l'origine de 90 % de l'APP à ces pays.

La part totale de l'APD bilatérale irlandaise allouée aux PMA a progressivement augmenté depuis 2007 pour atteindre 64 % en 2010. La majeure partie de cette aide est allée à l'Afrique subsaharienne. L'APD bilatérale irlandaise allouée aux PMA en 2010 s'est chiffrée à 382 millions USD.

## Déliement de l'aide

L'aide irlandaise demeure à 100 % non liée.

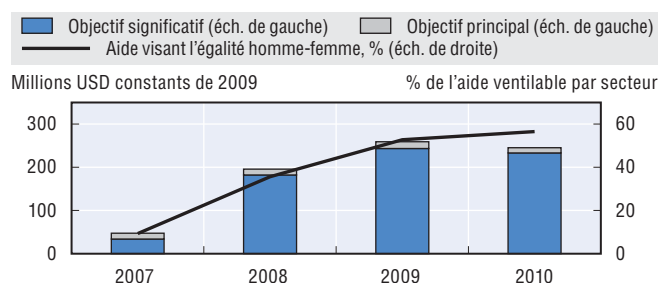
Degré de liaison de l'aide, 2010  
(hors frais administratifs et coopération technique)

Aide non liée ; 100 %

## APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

L'Irlande a réussi à faire de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes une constante de tous ses programmes. Ce succès se reflète dans le ciblage de ses activités sur l'égalité homme-femme, qui a atteint près de 60 % en 2010. Les engagements en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ont presque quadruplé entre 2007 et 2008, et ont continué de croître en 2009 (+23 % en termes nominaux), mais ont légèrement reculé en 2010 (-12 %). L'Irlande a augmenté ses interventions spécifiquement axées sur l'égalité homme-femme, et développé la notification selon le genre ainsi que ses notes d'orientation sur l'intégration de la problématique homme-femme. L'approche irlandaise vis-à-vis de l'intégration systématique de cette problématique demeure une très bonne pratique dont d'autres pays pourraient s'inspirer.

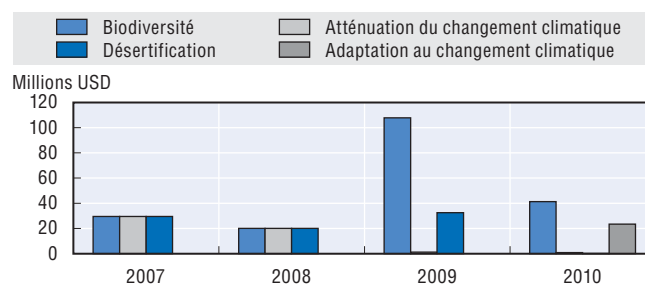
## APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, 2007-10



## APD en faveur de l'environnement et de l'atténuation du changement climatique


Le soutien aux objectifs des Conventions de Rio fluctue considérablement depuis 2007. Après un léger recul en 2008, les engagements en faveur de la biodiversité ont atteint un pic en 2009, soit 108 millions USD, mais sont redescendus à 41 millions USD en 2010. Les engagements à l'appui de l'atténuation du changement climatique se situent à 1 million USD depuis 2009 et, poursuivent leur baisse enregistrée entre 2007 (29 millions USD) et 2008 (20 millions USD). Les engagements en faveur de la lutte contre la désertification étaient de zéro en 2010 après avoir atteint le chiffre record de 33 millions USD en 2009. En 2010, les membres du CAD, dont l'Irlande, ont également commencé à notifier leurs engagements en faveur de l'adaptation au changement climatique, à laquelle l'Irlande a alloué 23 millions USD cette même année.

## Engagements d'APD ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2007-10



## Financement du développement au-delà de l'aide

L'Irlande ne fournit pas d'autres apports publics aux pays en développement, sa coopération pour le développement ne s'appuyant que sur l'APD. Les investisseurs privés ont fourni des apports substantiels depuis 2007, qui ont toutefois sensiblement reculé sous l'effet de la crise financière de 2008. En 2010, le montant des apports privés de l'Irlande à destination des pays en développement a été de 1.5 milliard USD, contre 4.5 milliards USD en 2008.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932702233>

## Italie

En 2011, l'APD nette de l'Italie s'est accrue de 33 % en termes réels, atteignant 4.24 milliards USD. Cette hausse notable est due à une augmentation des dons au titre des remises de dettes, et au montant élevé des dépenses consacrées à l'aide aux réfugiés suite à l'arrivée en Italie de réfugiés d'Afrique du Nord. Elle s'est produite après une période de forte fluctuation du niveau de l'APD italienne entre 2006 et 2010.

L'APD de l'Italie a représenté 0.19 % de son RNB en 2011, ce qui est supérieur au chiffre enregistré pour 2010 (0.15 %), mais bien inférieur à la cible de 0.51 % fixée pour cette même année au niveau de l'UE. L'Italie n'atteindra probablement pas l'objectif de porter le rapport APD/RNB à 0.7 % à l'horizon 2015. En 2011, les programmes de coopération pour le développement de l'Italie ont fait l'objet d'un examen à mi-parcours. La synthèse de cet examen est présentée page 263 et suivantes.

Graphique V.21. Aide publique au développement de l'Italie

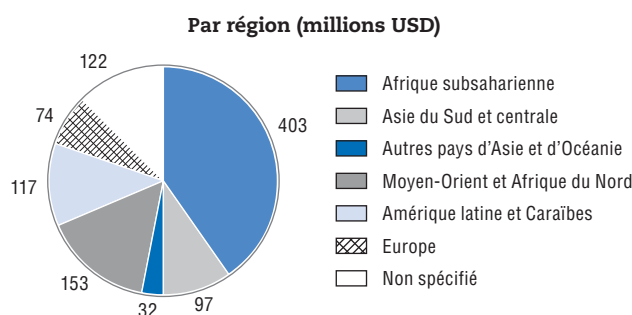
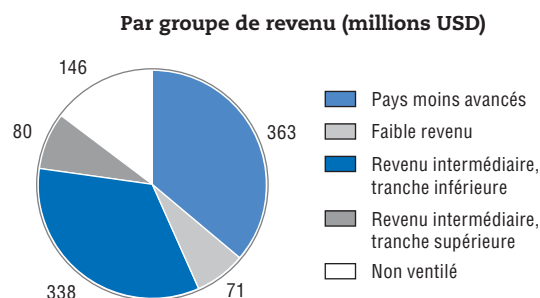
APD nette	2009	2010	2011p	Variation 2010/11 (%)
Prix courants (USD m)	3 297	2 996	4 241	41.5
Prix constants (2010 USD m)	3 148	2 996	3 987	33.0
En euros (millions)	2 368	2 262	3 050	34.8
APD/RNB (%)	0.16	0.15	0.19	
Aide bilatérale (%)	27	25	37	

P. Données préliminaires.

### Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

1 Congo, République	75
2 Afghanistan	61
3 Albanie	53
4 Liberia	39
5 Cisjordanie et bande de Gaza	37
6 Éthiopie	36
7 Côte d'Ivoire	34
8 Haïti	32
9 Mozambique	30
10 Liban	27
<b>Mémo : % de l'APD bilatéral brute</b>	
5 principaux bénéficiaires	27 %
10 principaux bénéficiaires	43 %
20 principaux bénéficiaires	59 %

### APD bilatérale brute, moyenne 2009-10, sauf indication contraire



### APD par secteur (%)



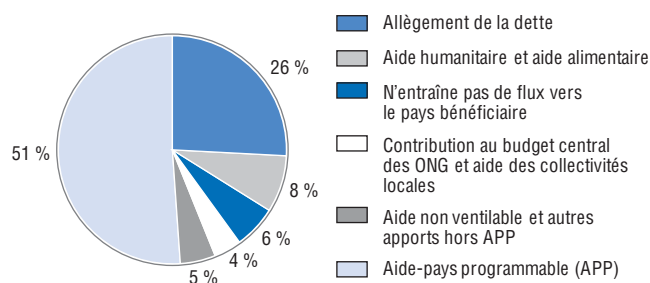
### APD bilatérale et multilatérale

L'une des particularités de la coopération italienne pour le développement est la part importante de son APD dirigée vers le système multilatéral, laquelle a été en moyenne de 64 % par an de 2006 à 2011, et de 63 % pour l'année 2011 elle-même. Cette part – la plus élevée qui ait été relevée chez l'ensemble des membres du CAD – a représenté 2.65 milliards USD en 2011. Quant à la part de l'aide bilatérale dans l'APD nette de l'Italie, elle est tombée à son plus bas niveau sous l'effet des réductions non négligeables dont le budget de l'APD a été l'objet en 2009-10. En 2011, l'APD bilatérale de l'Italie s'est élevée à 1.59 milliard USD.

### Composition de l'APD bilatérale

En 2010, l'aide-pays programmable (APP) a représenté un peu plus de la moitié de l'APD bilatérale brute de l'Italie (51 %), ce qui est inférieur à la moyenne des membres du CADs'élevant à 57 % pour la même année. Le soutien budgétaire général, qui fait partie de l'APP, s'est élevé à 5.5 millions USD en 2010 (0.6 % de l'APD bilatérale brute de l'Italie). L'aide humanitaire et l'aide alimentaire dispensées par l'Italie ont représenté 4 % de son APD bilatérale brute.

### Composition de l'APD bilatérale, 2010



### Orientation vers les pays prioritaires et les PMA

Dans ses directives de programmation 2011-13 concernant sa coopération pour le développement, l'Italie ne fait état que d'une seule catégorie de pays prioritaires, dont elle a ramené le nombre de 35 à 25.

La concentration géographique de l'APD italienne est plus forte que chez la plupart des autres membres du CAD, les dix premiers bénéficiaires recevant près de la moitié de son APD brute (43 % en moyenne en 2009-10). Ce pourcentage est toutefois inférieur à celui enregistré au moment du dernier examen par les pairs (63 % en moyenne pour 2007-08), et la part des 20 premiers bénéficiaires est passée de 78 à 62 % au cours de la même période. Cette baisse est due en partie à la diminution des contributions apportées par l'Italie à l'Irak, qui a perçu à lui seul plus de 30 % de son APD bilatérale en 2007-08.

Quant à la répartition de l'APP, le nombre de relations significatives qu'entretient l'Italie a augmenté, passant de 28 – sur un total de 80 relations – en 2007 à 40 – sur un total de 85 relations – en 2010.

Entre 2007 et 2010, l'Italie a accru de façon régulière son soutien aux PMA. La part de son APD bilatérale que ces pays ont reçue a sensiblement progressé, passant de 23 % en 2007 à 37 % en 2010. L'APD brute de l'Italie aux PMA s'est élevée à 346 millions USD en 2010.

### Déliement de l'aide

L'Italie est l'un des membres du CAD qui doit intensifier ses efforts pour délier son aide : en 2010, seul 58 % de son APD était non liée, un pourcentage qui n'a guère changé depuis 2007. L'Italie n'a pas pris de disposition précise pour délier la totalité de son aide.

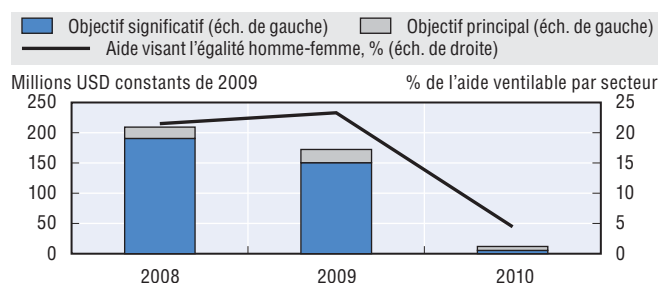
#### Degré de liaison de l'aide, 2010 (hors frais administratifs et coopération technique)



### APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

En 2010, l'Italie a élaboré des lignes directrices sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et intégré la question de l'égalité homme-femme dans ses directives de programmation 2011-13. L'Italie rend également compte au CAD de ses engagements en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes depuis 2008 seulement. Le volume engagé en faveur de ces activités a légèrement diminué de 2008 à 2009 et enregistré une chute spectaculaire en 2010. Les engagements relatifs à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes ont représenté au total 35 millions USD en 2010.

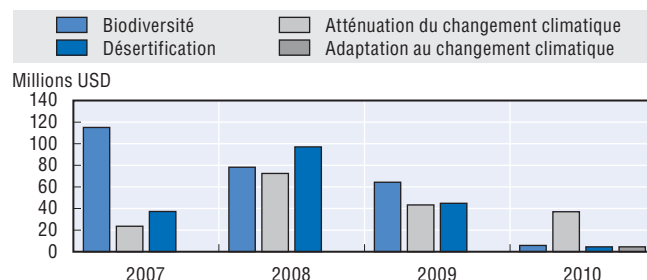
### APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, 2008-10



### APD en faveur de l'environnement et de l'atténuation du changement climatique

L'Italie a décidé de faire de l'environnement un secteur prioritaire en 2007 et élaboré des lignes directrices sectorielles sur le sujet en 2011. Cependant, selon les marqueurs de Rio, les dotations effectuées à l'appui de la biodiversité, de l'atténuation du changement climatique et de la lutte contre la désertification ont diminué régulièrement à compter de 2008, ce qui était sans doute dû en partie au caractère très incomplet des données statistiques fournies. D'après les marqueurs de Rio, en 2010, la biodiversité a fait l'objet d'engagements représentant un montant de 6 millions USD, l'atténuation du changement climatique, de 37 millions USD, et la lutte contre la désertification, de 5 millions USD. La même année, l'Italie a aussi commencé à communiquer des données sur ses apports au titre de l'adaptation au changement climatique, à laquelle elle a affecté 5 millions USD.

#### Engagements d'APD ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2007-10



### Financement du développement au-delà de l'aide

Le volume des versements nets au titre des crédits publics à l'exportation, des prises de participation et des autres apports du secteur public de l'Italie aux pays en développement a été peu élevé et négatif (à l'exception de 2008). Autrement dit, les entrées de fonds provenant de la cession de participations, des remboursements de capital, etc. ont été supérieures aux sorties de fonds de l'Italie vers les pays en développement. Les dons effectués par des organismes bénévoles privés ont augmenté au fil du temps, passant de 63 millions USD en 2007 à 150 millions USD en 2010. Le montant net des apports privés aux conditions du marché a été multiplié par dix en termes nominaux entre 2008 et 2009, et il a continué de progresser en 2010, atteignant à cette dernière date 6.6 milliards USD.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932702252>

## Japon

En 2011, l'APD nette du Japon s'est établie à 10.6 milliards USD, s'inscrivant en repli de près de 11 % en termes réels par rapport à 2010 (même si les niveaux de 2010 étaient supérieurs de 12 % à ceux de 2009). Cette baisse s'explique principalement par le recul des prêts publics. L'APD japonaise a souffert d'une période prolongée de stagnation, oscillant aux alentours du seuil des 10 milliards USD entre 2006 et 2011.

De même, le rapport APD/RNB est tombé à 0.18 %, contre 0.2 % l'année précédente. Ce niveau est bien inférieur à la moyenne du CAD (0.31 %), et loin encore de l'objectif de 0.7 % fixé par l'ONU. Toutefois, compte tenu des difficultés économiques et budgétaires actuelles, aggravées par les dégâts causés par des catastrophes naturelles, il est peu réaliste de s'attendre à une hausse significative des niveaux de dépenses du Japon au titre de l'APD dans les années à venir.

Graphique V.22. Aide publique au développement du Japon

APD nette	2009	2010	2011p	Variation 2010/11 (%)
Prix courants (USD m)	9 457	11 021	10 604	-3.8
Prix constants (2010 USD m)	9 841	11 021	9 829	-10.8
En yen (milliards)	883	967	845	-12.6
APD/RNB (%)	0.18	0.20	0.18	
Aide bilatérale (%)	65	67	59	

P. Données préliminaires.

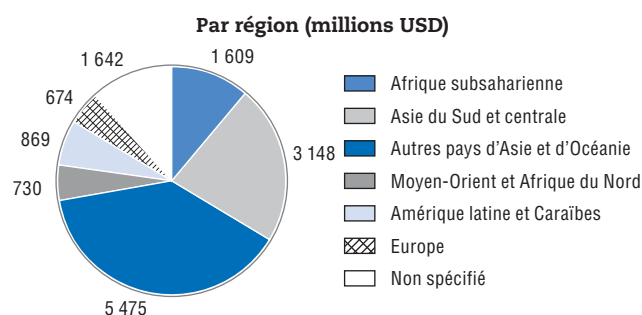
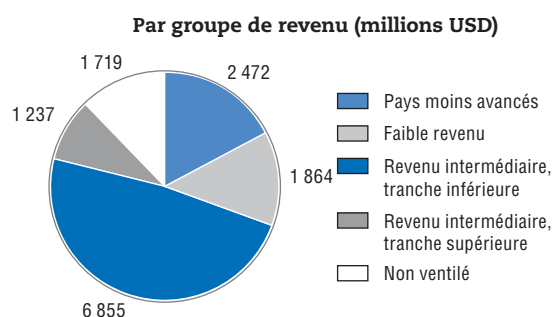
### Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

1 Indonésie	1 505
2 Inde	1 466
3 Viêtnam	1 266
4 Chine	1 096
5 Philippines	686
6 Turquie	570
7 Afghanistan	541
8 Sri Lanka	358
9 Pakistan	209
10 Pérou	197

### Mémo : % de l'APD bilatéral brute

5 principaux bénéficiaires	43 %
10 principaux bénéficiaires	56 %
20 principaux bénéficiaires	66 %

### APD bilatérale brute, moyenne 2009-10, sauf indication contraire



### APD par secteur (%)



### APD bilatérale et multilatérale

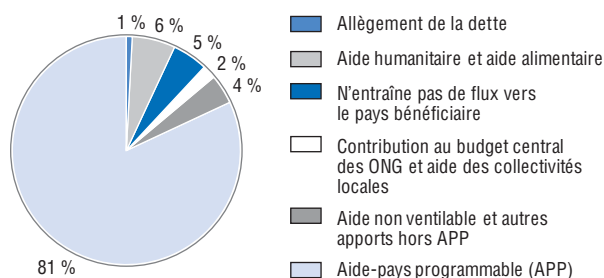
Par le passé, l'aide bilatérale a occupé une place prédominante dans le programme d'aide au développement du Japon. La répartition générale de l'APD japonaise entre les canaux bilatéral et multilatéral n'a pas changé, le premier représentant une part d'environ 70 % du total des versements nets. En 2011, toutefois, le Japon a réduit son aide bilatérale de 15 %, tout en augmentant ses contributions à des organisations multilatérales de 18 %, d'où une hausse significative de la part de ces dernières à 41 %.

### Composition de l'APD bilatérale

Le programme d'aide bilatérale du Japon se caractérise par une forte proportion d'aide-pays programmable (APP). En 2010, l'APP du Japon s'est élevée à 12.3 milliards USD, soit 81 % de son APD bilatérale brute, proportion bien supérieure à la moyenne du CAD qui est de 57 %. Le Japon a fourni, en 2010, 3.8 % de son APP (soit 3.2 % de son APD bilatérale brute) sous forme de soutien budgétaire général.

### Orientation vers les pays prioritaires et les PMA

Le Japon accorde son aide à plus de 140 pays – quelle que soit l'année considérée – et n'envisage aucune réduction du nombre de

**Composition de l'APD bilatérale, 2010**

pays bénéficiant de cette aide. De même, il ne spécifie pas de pays prioritaires : il fournit, d'une part, une assistance à tous les principaux pays en développement du monde, ainsi que des montants non négligeables à des pays dotés d'une importance économique et stratégique d'autre part. Une large part de l'APD bilatérale japonaise est allouée à ses 20 principaux bénéficiaires, bien que cette part ait fléchi ces dernières années, passant de 70 % en 2007 à 66 % en 2010.

Le Japon porte une grande partie de son attention sur les pays à revenu intermédiaire, dans la mesure où une bonne part de l'effort consenti est destiné aux infrastructures, souvent prioritaires pour les grandes économies. Ces dernières années, le Japon a toutefois pris des dispositions pour augmenter substantiellement son aide aux pays à faible revenu, principalement aux PMA. En 2010, le pays a alloué aux PMA 2.85 milliards USD, ce qui équivaut à 19 % de son APD bilatérale brute.

Sur la base de l'APP, la fragmentation géographique de l'aide japonaise semble en augmentation. Le Japon a réduit le nombre de relations significatives à 107 en 2010 contre 117 en 2007, tandis que le nombre des relations non significatives passait de 19 à 22 au cours de la même période.

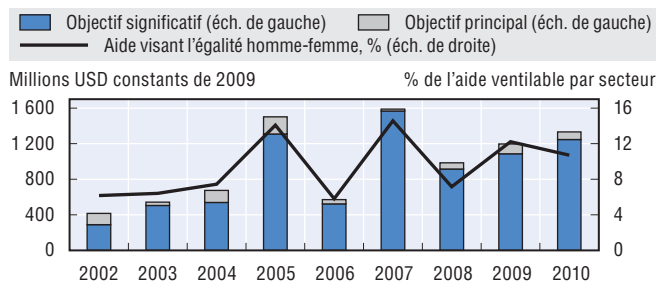
**Déliement de l'aide**

Le Japon a considérablement augmenté la part non liée de son aide conformément à la Recommandation de 2001 du CAD (OCDE, 2001). Bien que le ratio global de l'aide non liée ait fléchi, passant de 96 % en 2006 à 94 % en 2010, il demeure bien supérieur à la moyenne du CAD pour cette année, qui était de 84 %.

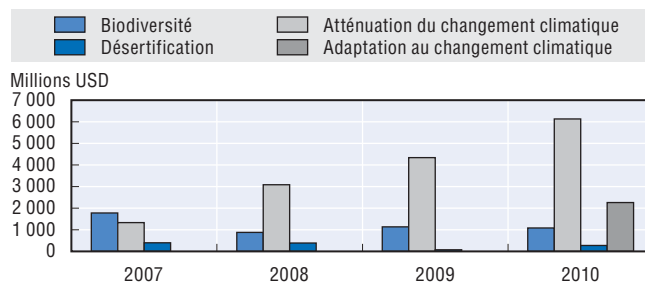
**Degré de liaison de l'aide, 2010  
(hors frais administratifs et coopération technique)****APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes**

Bien que le Japon ait augmenté, depuis 2002, la part de son aide en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, celle-ci demeure modeste par rapport à la plupart des autres membres du CAD. En 2010, quelque 11 % de l'APD

japonaise ventilable par secteur ont été alloués à des activités axées sur l'égalité homme-femme.

**APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, 2002-10****APD en faveur de l'environnement et de l'atténuation du changement climatique**

Le Japon place le traitement des questions environnementales de dimension mondiale au rang de ses priorités, et son aide dans ce domaine s'est accrue au fil des ans, surtout à l'appui de l'atténuation du changement climatique. En 2010, l'aide bilatérale du Japon consacrée à cette activité a augmenté de plus de 40 % par rapport à l'année précédente, et atteint 6.1 milliards USD. Il est vraisemblable que la proportion de l'aide allouée par le Japon à l'environnement continuera de progresser, compte tenu de son fort engagement pour les questions relatives au climat et au développement.

**Engagements d'APD ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2007-10****Financement du développement au-delà de l'aide**

L'APD nette du Japon a représenté en moyenne 79 % du total de ses apports publics entre 2007 et 2010. Le volume des apports privés nets (aux conditions du marché), égal à pratiquement trois fois le montant de l'APD, est en augmentation. Des organismes privés bénévoles du Japon accordent davantage de dons aux pays en développement, mais les volumes en jeu demeurent négligeables par rapport à d'autres sources de financement du développement.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932702271>

## Luxembourg

En 2011, l'APD nette du Luxembourg s'est élevée à 413 millions USD, soit une diminution de 5.4 % par rapport à 2010. Comme pour plusieurs autres membres du CAD, il s'agit de la première baisse après plusieurs années de progression. L'APD nette du Luxembourg s'est accrue au rythme annuel moyen de 4 % entre 2006 et 2010.

Le rapport APD/RNB, bien qu'inférieur à celui de 2010 qui s'établissait à 1.05 %, est resté au niveau élevé de 0.99 %, niveau bien supérieur à l'objectif de 0.7 % fixé par l'UE. Comme indiqué dans son programme gouvernemental pour 2009-14, le Luxembourg prévoit de maintenir le volume de son aide au niveau de 1 % de son revenu national brut (RNB), ce qui mérite d'être salué.

Graphique V.23. Aide publique au développement du Luxembourg

APD nette	2009	2010	2011p	Variation 2010/11 (%)
Prix courants (USD m)	415	403	413	2.7
Prix constants (2010 USD m)	414	403	381	-5.4
En euros (millions)	298	304	297	-2.2
APD/RNB (%)	1.04	1.05	0.99	
Aide bilatérale (%)	64	65	69	

P. Données préliminaires.

### Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

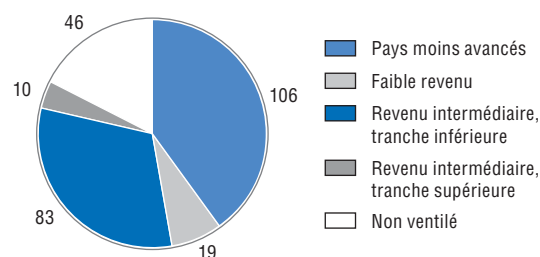
1 Sénégal	21
2 Mali	18
3 Burkina Faso	16
4 Cap-Vert	16
5 Viêt Nam	13
6 Namibie	11
7 Nicaragua	11
8 El Salvador	10
9 Laos	10
10 Niger	9

### Mémo : % de l'APD bilatéral brute

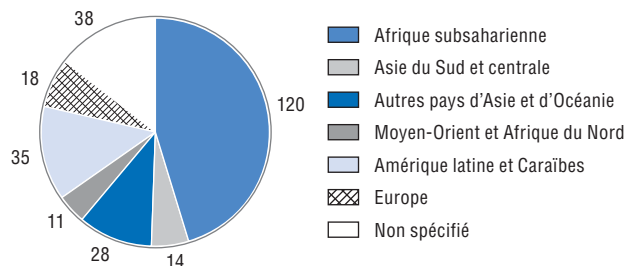
5 principaux bénéficiaires	32 %
10 principaux bénéficiaires	51 %
20 principaux bénéficiaires	69 %

### APD bilatérale brute, moyenne 2009-10, sauf indication contraire

#### Par groupe de revenu (millions USD)



#### Par région (millions USD)



### APD par secteur (%)



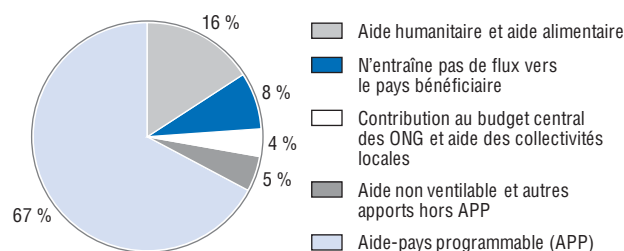
### APD bilatérale et multilatérale

Entre 2006 et 2011, la part du canal multilatéral dans l'APD nette du Luxembourg a été en moyenne de 33 % environ. Selon les données préliminaires pour 2011, son APD multilatérale s'est élevée au total à 129.39 millions USD, soit 31 % de l'APD nette, et son APD bilatérale, à 284.01 millions USD, ce qui a représenté 69 % de l'APD nette.

### Composition de l'APD bilatérale

En 2010, l'aide-pays programmable (APP) a représenté 67 % de l'APD bilatérale brute du Luxembourg, ce qui est supérieur à la moyenne du CAD, de 57 % pour cette année. Le Luxembourg ne dispense pas de soutien budgétaire général. L'aide humanitaire et l'aide alimentaire qu'il a apportées au niveau bilatéral ont représenté 16 % de son APD bilatérale brute.

### Composition de l'APD bilatérale, 2010





## Orientation vers les pays prioritaires et les PMA

Le programme luxembourgeois de coopération pour le développement est centré sur un petit nombre de pays prioritaires (dix en 2011). Le Luxembourg entretient des « relations significatives » avec ces dix pays, c'est-à-dire qu'il leur apporte une contribution supérieure à sa part de l'APP globale et/ou qu'il fait partie des donateurs qui fournissent collectivement 90 % de l'aide-pays programmable que ces pays reçoivent. La fragmentation de l'APD s'est accentuée au cours des dernières années : alors que le Luxembourg avait des « relations significatives » avec 64 % des bénéficiaires de son APP en 2007, ce chiffre est tombé à 47 % en 2010.

Le nombre de bénéficiaires de l'APD du Luxembourg a très légèrement augmenté entre 2007 et 2010, passant de 88 à 90. La part affectée aux dix premiers bénéficiaires est revenue en 2010 au niveau de 2007, soit 51 % de l'APD bilatérale brute, après être montée jusqu'à 55 % en 2008. La part de son aide que reçoivent les vingt premiers bénéficiaires a atteint 72 % en 2008, avant de diminuer progressivement pour s'établir à 69 % en 2010.

Les PMA reçoivent une part importante de l'APD bilatérale du Luxembourg, soit 33 % en 2010. Cela représente une légère baisse par rapport au chiffre enregistré pour 2007-09, de 42 %. En 2010, le Luxembourg a affecté 103 millions USD aux PMA.

## Déliement de l'aide

Le Luxembourg fait partie des membres du CAD dont la quasi-totalité de l'aide est non liée. En 2010, son programme d'aide était non lié à 99 %, en légère baisse par rapport aux 100 % de déliement atteints entre 2006 et 2009.

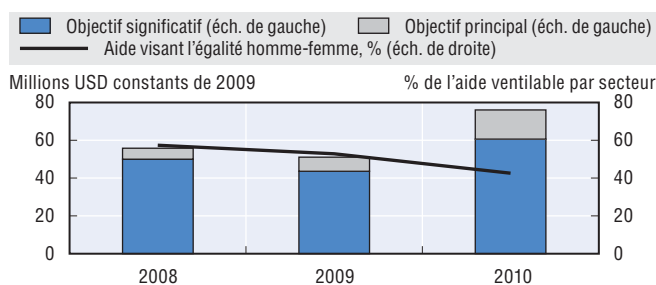
### Degré de liaison de l'aide, 2010 (hors frais administratifs et coopération technique)



## APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

Le Luxembourg concentre ses efforts sur l'égalité des sexes en tant que question transversale, et rend compte depuis 2008 des résultats de l'application du marqueur de l'égalité homme-femme à ses activités d'aide. Il ressort de ces informations que les engagements au titre d'activités ayant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes comme objectif principal ou objectif significatif ont diminué en 2009, mais augmenté de 49 % en termes réels en 2010, pour atteindre le montant de 73 millions USD. La part de l'aide orientée vers l'égalité homme-femme rapportée au total de l'aide ventilable par secteur a toutefois baissé, passant de 53 % en 2009 à 43 % en 2010.

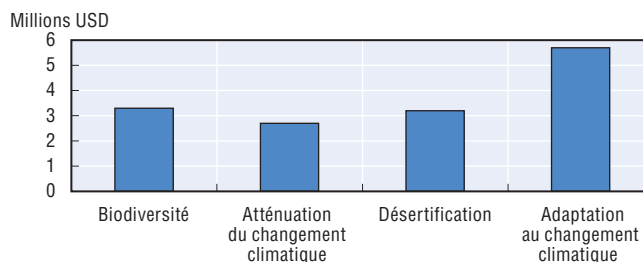
## APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, 2008-10



## APD en faveur de l'environnement et de l'atténuation du changement climatique

Le Luxembourg s'emploie à assurer la prise en compte systématique des questions environnementales et du changement climatique dans son programme de coopération pour le développement. Il a commencé à fournir des données concernant les marqueurs de Rio en 2010 ; cette même année, il a alloué 3 millions USD à des activités visant à préserver la biodiversité, et apporté un soutien de même importance pour des activités visant à atténuer le changement climatique et à combattre la désertification. Un montant de 6 millions USD a été consacré aux activités à l'appui de l'adaptation au changement climatique.

### Engagements d'APD ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2010



## Financement du développement au-delà de l'aide

Le montant net des dons privés alloués par le Luxembourg aux pays en développement a augmenté progressivement de 2007 à 2009, pour atteindre 13 millions USD en 2009, avant de tomber à 9 millions USD en 2010. Aucune donnée relative aux « Autres apports du secteur public » ou des apports privés aux conditions du marché n'est disponible pour le Luxembourg.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932702290>

## Norvège

En 2011, l'APD de la Norvège s'est établie à 4.94 milliards USD, soit une baisse de 8.3 % en termes réels par rapport à 2010. Il s'agit de la première diminution de l'APD norvégienne, qui n'avait cessé de croître entre 2006 et 2010 (taux annuel moyen de 7 % en termes réels).

En 2009, la Norvège a atteint l'objectif qu'elle s'était fixé de consacrer 1 % de son RNB à l'APD, et elle a, depuis maintenu ce rapport APD/RNB élevé chaque année.

Graphique V.24. Aide publique au développement de la Norvège, 2006-11

APD nette	2009	2010	2011p	Variation 2010/11 (%)
Prix courants (USD m)	4 081	4 580	4 936	7.8
Prix constants (2010 USD m)	4 524	4 580	4 197	-8.3
En couronnes norv. (millions)	25 624	27 681	27 664	-0.1
APD/RNB (%)	1.06	1.10	1.00	
Aide bilatérale (%)	78	78	76	

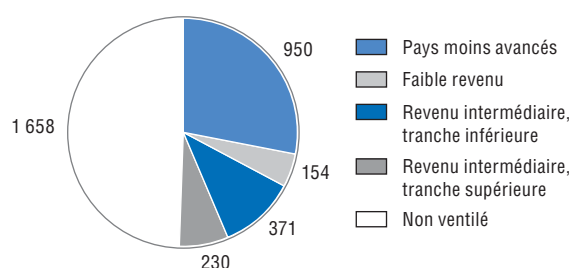
P. Données préliminaires.

### Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

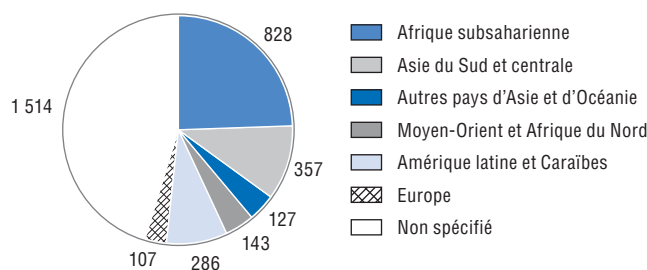
1 Brésil	137
2 Tanzanie	120
3 Afghanistan	118
4 Cisjordanie et bande de Gaza	105
5 Soudan	104
6 Mozambique	77
7 Ouganda	69
8 Pakistan	65
9 Malawi	64
10 Zambie	58
<i>Mémo : % de l'APD bilatérale brute</i>	
5 principaux bénéficiaires	17 %
10 principaux bénéficiaires	27 %
20 principaux bénéficiaires	37 %

### APD bilatérale brute, moyenne 2009-10, sauf indication contraire

#### Par groupe de revenu (millions USD)



#### Par région (millions USD)



### APD par secteur (%)



### APD bilatérale et multilatérale

L'augmentation du budget d'APD de la Norvège enregistrée depuis 2007 a principalement profité au programme bilatéral. La part bilatérale de l'APD nette norvégienne est passée de 73 % en 2006 à 78 % en 2010. La baisse de l'APD nette en termes réels constatée en 2011 s'est traduite par une légère contraction de la part bilatérale de l'aide (76 %).

### Composition de l'APD bilatérale

L'aide-pays programmable (APP) de la Norvège s'est élevée à 1.62 milliard USD en 2010. Cela équivaut à 46 % de son APD bilatérale brute, soit un pourcentage inférieur à la moyenne du CAD (57 %). Ce faible niveau de l'APP norvégienne s'explique par la forte proportion de son APD qui : 1) n'est pas ventilable par pays ; 2) inclut d'autres composantes non-APP comme les prises de participation (19 %) ; ou 3) transite par des ONG. Le niveau des

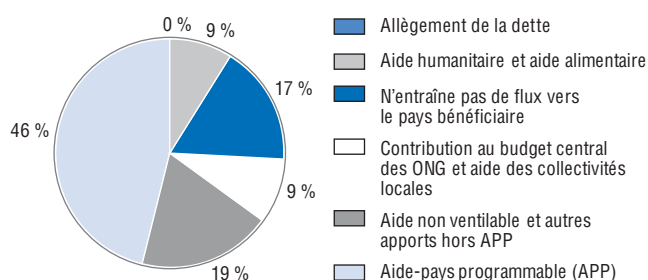
dépenses dans le pays donneur est également élevé (17 %). Dans le cadre de l'APP, la Norvège a versé 178.56 millions USD au titre du soutien budgétaire général, ce qui équivaut à 5 % de son APD bilatérale brute.

### Orientation vers les pays prioritaires et les PMA

Les ressources allouées par la Norvège aux dix premiers bénéficiaires de son aide ont légèrement diminué en pourcentage de son APD brute entre 2007 et 2010, passant de 31 % à 30 %. La part de l'APD brute destinée aux 20 premiers bénéficiaires est tombée de 44 % à 40 % au cours de la même période.

S'agissant de l'APP, la concentration des ressources s'est accrue entre 2007 et 2010, principalement du fait que la Norvège a réduit le nombre des pays bénéficiaires de son aide : en 2010, la Norvège avait des « relations significatives » avec 44 % des bénéficiaires de son APP, contre 38 % en 2007. Cela signifie que la

## Composition de l'APD bilatérale, 2010



Norvège a fourni à 44 % de ces bénéficiaires davantage que sa part de l'APP mondiale et/ou a figuré parmi les principaux donateurs qui, ensemble, ont été à l'origine de 90 % de l'APP à ces pays.

En 2010, la Norvège a déboursé 997 millions USD au profit des PMA, ce qui équivaut à 28 % de son aide bilatérale brute. Ce pourcentage est légèrement inférieur à ceux enregistrés ces dernières années ; en 2008, il était de 35 %.

## Déliement de l'aide

L'aide de la Norvège reste intégralement non liée.

Degré de liaison de l'aide, 2010  
(hors frais administratifs et coopération technique)

Aide non liée ; 100 %

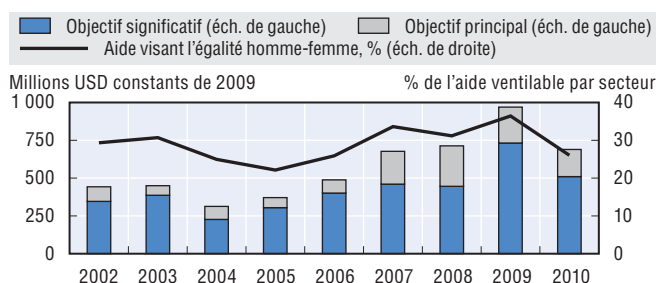
## APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

La Norvège a réussi à intégrer les considérations touchant à l'égalité homme-femme dans les divers volets de son programme de coopération pour le développement. Cette priorité a pu être pleinement institutionnalisée grâce à une dotation en ressources suffisante. Dans le cadre de son action de coopération pour le développement, la Norvège met en œuvre, depuis 2007, un plan pour les droits des femmes et l'égalité des sexes. Elle a également créé une structure de gestion plus solide, assortie d'objectifs à réaliser et de notifications à effectuer au regard de ce plan jusqu'en 2013. Les engagements à l'appui d'activités ayant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes comme objectif principal ou significatif ont considérablement augmenté entre 2004 et 2009, puis ont accusé une baisse de 29 % en 2010 où ils se sont établis à 746 millions USD.

## APD en faveur de l'environnement et de l'atténuation du changement climatique

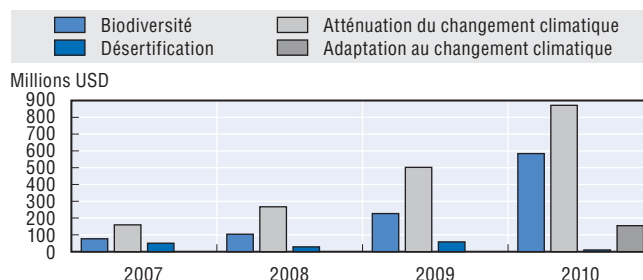
En 2010, la Norvège a publié un *Guide pratique sur l'évaluation de la durabilité environnementale et sociale et la gestion des risques liés au changement climatique (amélioration de la résistance au changement climatique)*. Depuis 2008, le ministère des Affaires étrangères a recruté des agents supplémentaires chargés de travailler sur des questions touchant à l'environnement et au changement climatique (au siège et sur le terrain), et il poursuit ses efforts en vue

## APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, 2002-10



d'assurer une répartition adéquate des tâches et une collaboration interministérielle efficace avec le ministère de l'Environnement. Le soutien de la Norvège va notamment à des activités REDD (réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement) et à un partenariat instauré avec l'Indonésie pour réduire les émissions de gaz à effet de serre résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts et des tourbières. Les engagements d'APD à l'appui de la biodiversité et de l'atténuation du changement climatique ont sensiblement augmenté entre 2007 et 2010, avec des hausses nominales annuelles moyennes de +104 % (biodiversité) et +76 % (atténuation du changement climatique). À l'instar de tous les autres membres du CAD, la Norvège a commencé en 2010 à communiquer également des données sur les ressources d'APD consacrées à l'adaptation au changement climatique au titre de laquelle elle a engagé, cette année-là, 164 millions USD.

## Engagements d'APD ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2007-10



## Financement du développement au-delà de l'aide

En 2010, la Norvège a notifié moins de 1 million USD comme autres apports du secteur public aux pays en développement. En 2008, après des années d'accroissement régulier, le niveau des apports privés nets de la Norvège aux pays éligibles à l'APD a fortement diminué, suite à la crise financière mondiale. Cette année-là, les investisseurs norvégiens ont retiré des investissements privés d'une valeur de 247 millions USD de pays pouvant prétendre à l'APD. Les apports privés nets de la Norvège ont augmenté en 2009 pour atteindre 895 millions USD au total, mais ce chiffre est encore très inférieur à celui d'avant la crise (2,6 milliards USD en 2007).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932702309>

## Nouvelle-Zélande

En 2011, l'APD nette de la Nouvelle-Zélande s'est élevée à 429 millions USD. Ce chiffre, qui représente une progression de 10.7 % par rapport à 2010, place la Nouvelle-Zélande parmi les rares membres du CAD ayant augmenté leur APD, en termes réels, en 2011. Cette augmentation de l'APD nette est aussi la première enregistrée par le pays après une diminution de 2 % en 2009 et une chute de 6 % en 2010. La Nouvelle-Zélande s'est engagée à atteindre un niveau d'APD de 600 millions NZD et continuera à accroître son APD conformément à son plan de dépenses à moyen terme.

Le rapport APD/RNB a augmenté pour atteindre 0.28 % en 2011, mais il demeure inférieur au niveau record de 0.30 % enregistré en 2008.

Graphique V.25. Aide publique au développement de la Nouvelle-Zélande

APD nette	2009	2010	2011p	Variation 2010/11 (%)
Prix courants (USD m)	309	342	429	25.4
Prix constants (2010 USD m)	366	342	379	10.7
En dollars de NZL (millions)	494	475	543	14.4
APD/RNB (%)	0.28	0.26	0.28	
Aide bilatérale (%)	73	79	76	

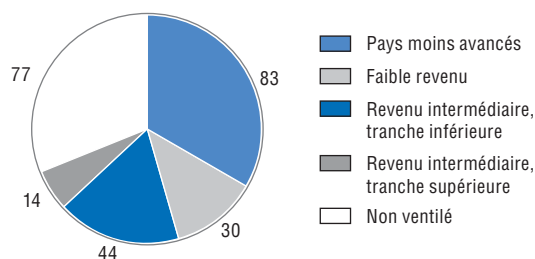
P. Données préliminaires.

### Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

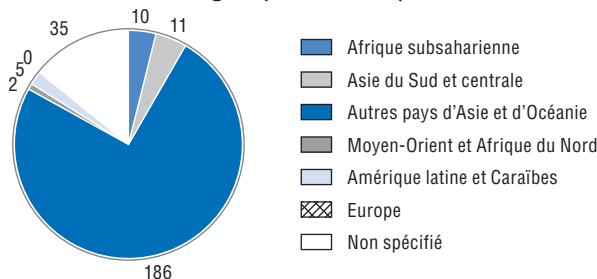
1 Salomon, Iles	26
2 Papouasie-Nlle-Guinée	19
3 Vanuatu	14
4 Samoa	14
5 Tokelau	11
6 Tonga	9
7 Niue	9
8 Cook, Iles	6
9 Indonésie	6
10 Timor-Leste	6
<b>Mémo : % de l'APD bilatéral brute</b>	
5 principaux bénéficiaires	34 %
10 principaux bénéficiaires	49 %
20 principaux bénéficiaires	62 %

### APD bilatérale brute, moyenne 2009-10, sauf indication contraire

#### Par groupe de revenu (millions USD)



#### Par région (millions USD)



### APD par secteur (%)



### APD bilatérale et multilatérale

En 2011, la Nouvelle-Zélande a alloué 76 % de son APD nette au programme bilatéral tandis que 24 % étaient acheminés vers des organismes multilatéraux. Ce rapport n'a connu que de légères fluctuations entre 2006 et 2011, avec une part moyenne de 77 % pour l'APD bilatérale et de 23 % pour l'APD multilatérale. La part bilatérale de l'APD néo-zélandaise a atteint le pourcentage record de 80 % en 2008 quand l'APD a été augmentée de façon notable. Le système des Nations unies est le plus gros partenaire de l'aide multilatérale néo-zélandaise.

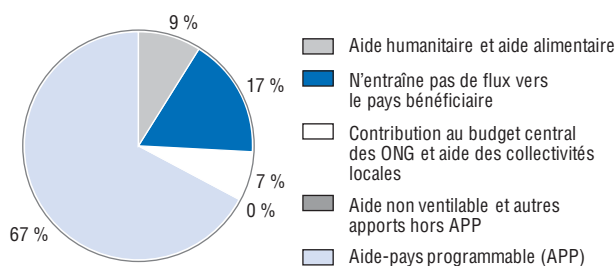
### Composition de l'APD bilatérale

En 2010, la Nouvelle-Zélande a alloué au total 183.93 millions USD sous forme d'aide-pays programmable (APP). Cela représente 68 % de l'APD bilatérale brute du pays, soit un pourcentage nettement supérieur à la moyenne du CAD pour cette même année (57 %). Le soutien budgétaire général – qui fait partie de l'APP – s'est chiffré à 16.37 millions USD, ce qui équivaut à 6 % de l'APD bilatérale brute.

### Orientation vers les pays prioritaires et les PMA

Géographiquement, le programme d'aide néo-zélandais reste fortement centré sur le Pacifique et l'Asie. L'APD de la Nouvelle-Zélande est très concentrée, le pays ne comptant que 17 partenaires

## Composition de l'APD bilatérale, 2010



bilatéraux essentiels. Elle entretient des « relations significatives » aux 14 d'entre eux, ce qui signifie qu'elle fournit à ces pays plus que sa part de l'APP mondiale et/ou compte parmi les principaux donateurs qui, ensemble, sont à l'origine de 90 % de leur APP. Malgré le ciblage sur 17 pays prioritaires, le reste de l'aide néo-zélandaise est dispersé entre plus de 100 pays. Toutefois, le gouvernement a annoncé son intention de centrer encore davantage le programme d'aide sur la région Pacifique.

Un certain nombre des partenaires bilatéraux essentiels de la Nouvelle-Zélande sont des PMA, ce qui explique la part croissante de l'APD bilatérale allouée à ces pays, laquelle est passée de 25 % en 2007 à 37 % en 2009. En 2010, cette part a légèrement diminué (31 %) et le volume total fourni a été de 84 millions USD.

## Déliement de l'aide

La Nouvelle-Zélande compte parmi les membres du CAD qui n'ont qu'une part limitée d'aide encore liée : 11 % en 2010. Les niveaux de déliement de son aide ont atteint 93 % en 2008, mais ont diminué depuis : ils sont ainsi tombés à 90 % en 2009, puis à 89 % en 2010.

Degré de liaison de l'aide, 2010  
(hors frais administratifs et coopération technique)

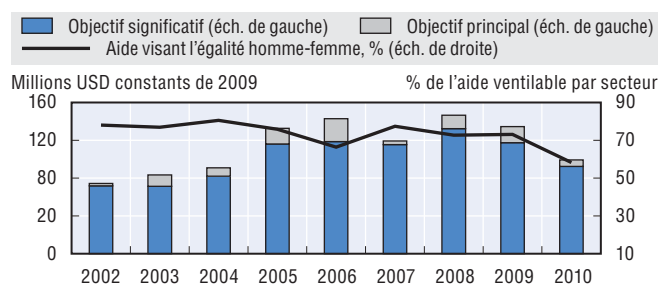
## APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

La Nouvelle-Zélande considère l'égalité homme-femme comme une question transversale et s'efforce d'intégrer cette dimension dans son programme d'aide et dans le dialogue international sur les politiques à suivre. Les engagements en faveur d'activités ayant l'égalité homme-femme comme objectif principal ou significatif ont augmenté entre 2002 et 2006. Après avoir fléchi en 2007, ces engagements ont atteint, en 2008, le chiffre record de 160 millions USD, puis ont accusé un recul en 2009 et 2010. En 2010, les engagements se sont montés à 118 millions USD, soit une baisse de 26 % par rapport à 2009 en termes réels.

## APD en faveur de l'environnement et de l'atténuation du changement climatique

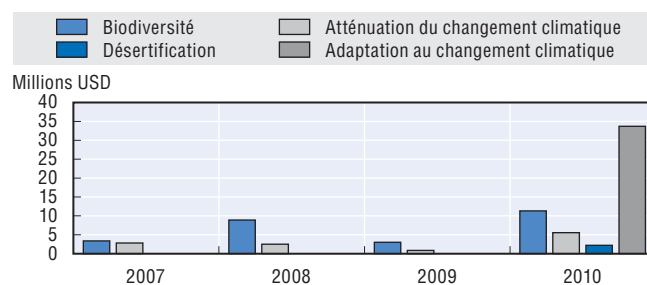
La Nouvelle-Zélande considère l'environnement comme une question transversale. Étant donné l'ampleur et la multitude des

## APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, 2002-10



risques naturels auxquels sont exposées de nombreuses îles du Pacifique, le pays prévoit de prendre plus systématiquement en compte dans son programme d'aide la réduction et la prévention des risques de catastrophe. La Nouvelle-Zélande envisage aussi d'inclure l'adaptation au changement climatique dans le cycle de gestion de chaque programme. Les engagements en faveur de la réalisation des objectifs des Conventions de Rio ont fluctué entre 2007 et 2010. En 2010, la Nouvelle-Zélande a fourni 11 millions USD au titre d'activités de préservation de la biodiversité et 2 millions USD pour des activités de lutte contre la désertification. Les activités relatives à l'atténuation du changement climatique ont bénéficié d'une dotation de 6 millions USD tandis que les activités concernant l'adaptation au changement climatique ont obtenu 34 millions USD.

## Engagements d'APD ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2007-10



## Financement du développement au-delà de l'aide

Entre 2007 et 2010, l'APD a représenté 98 % des apports de fonds publics de la Nouvelle-Zélande aux pays en développement, 8 millions USD seulement par an ayant été notifiés comme autres apports du secteur public. Les dons privés nets sont restés stables au fil du temps, et se situent aux alentours de 49 millions USD. Le volume des apports privés nets aux conditions du marché – qui se compose d'investissements directs – est bien inférieur à celui des autres membres du CAD, ce volume s'étant établi, en moyenne, à 27 millions USD entre 2007 et 2010.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932702328>

## Pays-Bas

En 2011, l'APD nette des Pays-Bas s'est élevée à 6.32 milliards USD, soit une baisse de 6.4 % en termes réels par rapport à 2010. Après avoir progressé à un rythme annuel de 3 % et 4 % en 2007 et 2008, l'APD des Pays-Bas a chuté de 4 % en 2009 avant de remonter en 2010 où elle a enregistré une hausse de 3 %.

Les Pays-Bas font partie des cinq seuls membres du CAD qui ont dépassé l'objectif fixé par les Nations unies de consacrer à l'aide 0.7 % du revenu national, ce qu'ils font d'ailleurs chaque année depuis 1975. En 2011, le rapport APD/RNB des Pays-Bas était de 0.75 %, chiffre légèrement inférieur à celui de 2010, à savoir 0.81 %.

Graphique V.26. Aide publique au développement des Pays-Bas

APD nette	2009	2010	2011p	Variation 2010/11 (%)
Prix courants (USD m)	6 426	6 357	6 324	-0.5
Prix constants (2010 USD m)	6 192	6 357	5 950	-6.4
En euros (millions)	4 615	4 800	4 548	-5.2
APD/RNB (%)	0.82	0.81	0.75	
Aide bilatérale (%)	75	73	66	

P. Données préliminaires.

### Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

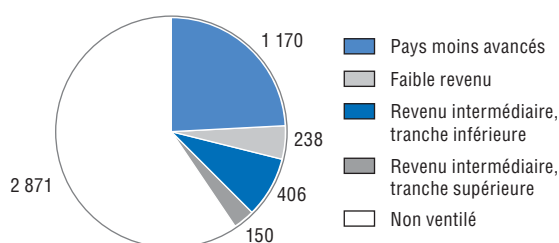
1 Congo, République démocratique	232
2 Indonésie	124
3 Afghanistan	104
4 Suriname	96
5 Mozambique	91
6 Ghana	86
7 Soudan	77
8 Bangladesh	74
9 Éthiopie	70
10 Mali	67

### Mémo : % de l'APD bilatérale brute

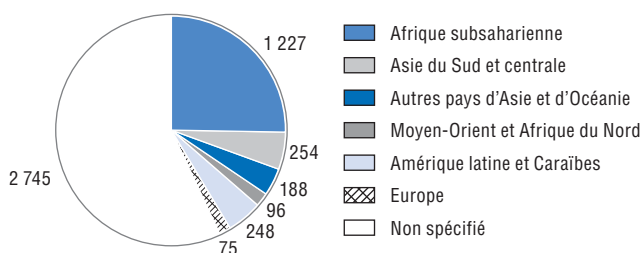
5 principaux bénéficiaires	13 %
10 principaux bénéficiaires	21 %
20 principaux bénéficiaires	31 %

### APD bilatérale brute, moyenne 2009-10, sauf indication contraire

#### Par groupe de revenu (millions USD)



#### Par région (millions USD)



### APD par secteur (%)



## APD bilatérale et multilatérale

Au cours des quatre dernières années (2007-10), la part de l'aide multilatérale des Pays-Bas dans leur APD nette totale a été en moyenne de 25 %, contre 27 % pour la moyenne du CAD relative aux mêmes années. S'agissant du volume, les Pays-Bas se sont classés au 8<sup>e</sup> rang des donateurs du CAD pour l'APD multilatérale durant cette période. Alors que leur APD s'est contractée en 2011, et que l'aide bilatérale a baissé de 10 %, l'aide multilatérale a augmenté de 24 % et la part de l'aide multilatérale dans l'APD nette des Pays-Bas a augmenté pour passer à 34 % (soit 2.13 milliards USD).

## Composition de l'APD bilatérale

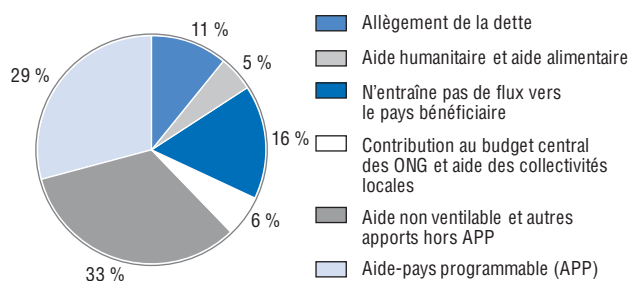
En 2010, le montant de l'aide-pays programmable (APP) a été de 1.38 milliard USD (soit 29 % de leur APD bilatérale brute), un

montant en baisse de 8 % par rapport à 2009, et un pourcentage bien inférieur à la moyenne du CAD (57 %). Ce faible niveau de l'APP tient principalement au volume élevé de l'APD bilatérale non ventilée apportée par le biais des programmes gérés à au niveau national – notamment par le canal de la société civile Society Channel – et aussi au fait que la composante relative à l'allègement de la dette a été plus importante que d'ordinaire (11 % de l'APD bilatérale totale des Pays-Bas). Le soutien budgétaire général – qui relève de l'APP – a représenté au total 140.33 millions USD en 2010 (soit 3 % de l'APD bilatérale brute).

## Orientation vers les pays prioritaires et les PMA

Les Pays-Bas ont accru la concentration de leur aide depuis 2007, en la ciblant sur les pays pauvres. Toutefois, les problèmes que

## Composition de l'APD bilatérale, 2010



pose depuis 2006 la notification de leur APD permettent difficilement de dresser un tableau complet de leurs activités. Chaque année depuis cette date, la part non ventilée de l'APD bilatérale totale notifiée par les Pays-Bas s'est située entre 45 % et 55 %. Selon les données disponibles, le nombre de pays bénéficiaires de l'APD néerlandaise est tombé à 93 en 2009, mais est remonté à 97 en 2010. Les 20 premiers bénéficiaires de l'APD des Pays-Bas n'ont reçu collectivement que 31 % de leur APD bilatérale brute en 2010, contre 39 % en 2007.

Les données relatives à l'APP indiquent également que la fragmentation de l'aide néerlandaise s'accroît. La part des « relations significatives » est passée de 55 % des relations totales en 2007-09 à 42 % en 2010 (ce qui signifie que les Pays-Bas ont apporté à 42 % des bénéficiaires de leur APP une contribution supérieure à leur part de l'APP globale et/ou qu'ils figurent parmi les donateurs ayant fourni collectivement plus de 90 % de l'APP reçue par ces pays).

En 2010, les PMA ont perçu 27 % de l'APD bilatérale brute des Pays-Bas (soit 1.24 million USD), ce qui représente une hausse de 1 % par rapport aux niveaux de 2007-09.

## Déliement de l'aide

Bien que les Pays-Bas aient entièrement délié leur aide en 2006, la part de l'aide non liée connaît depuis de fortes fluctuations : tombée à 81 % en 2007, elle est remontée à 93 % en 2008, puis est revenue à 81 % en 2009, pour finalement s'établir de nouveau à 93 % en 2010. Malgré ces variations, les Pays-Bas comptent parmi les membres du CAD qui ont presque totalement délié leur aide.

Degré de liaison de l'aide, 2010  
(hors frais administratifs et coopération technique)

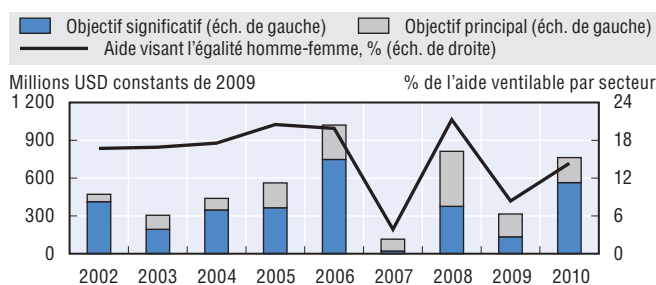
## APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

L'égalité entre homme-femme est un enjeu prioritaire pour les Pays-Bas. En 2008, ils ont consacré une proportion plus forte de leur APD à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes (842 millions USD) que la plupart des autres membres du CAD. Cependant, le montant notifié par les Pays-Bas de l'APD destinée à ces activités a récemment fluctué : après avoir chuté en 2009, il a plus que doublé en 2010, où il s'est établi à 737 millions USD.

## APD en faveur de l'environnement et de l'atténuation du changement climatique

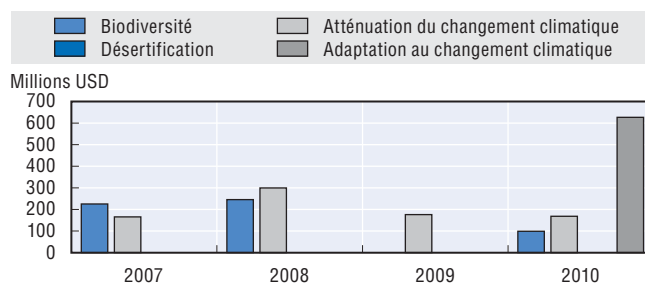
L'engagement des Pays-Bas en faveur de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique transparaît également dans les dotations d'APD dont ces domaines font l'objet, des

## APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, 2002-10




montants certes irréguliers mais non négligeables ayant été affectés au changement climatique depuis 2007. Les Pays-Bas ont aussi progressé dans l'exécution des engagements qu'ils ont pris à Copenhague en 2009 au titre du financement à mise en œuvre rapide. Ces engagements s'élèvent à 467 millions USD, dont 4.27 millions USD de plus que l'APD apportée à l'époque. Ils représentent un supplément de 0.1 % du RNB et s'ajoutent au montant de quelque 500 millions USD qu'il avait déjà été prévu de consacrer aux activités relatives au climat pour la période 2010-12 sur le budget ordinaire de l'APD. Malgré la diminution de ce budget et la réduction à 0.75 % de sa part totale du RNB pour 2011 et à 0.7 % pour 2012, les autorités ont confirmé que les dotations promises au titre du financement à mise en œuvre rapide ne seraient pas entamées.

## Engagements d'APD ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2007-10



## Financement du développement au-delà de l'aide

Les Pays-Bas ne notifient pas leur autres apports du secteur public aux pays en développement. Après des années de croissance régulière, le niveau des apports privés nets des Pays-Bas vers les pays admis au bénéfice de l'APD a fortement diminué à la suite de la crise financière mondiale de 2008. La valeur des investissements privés néerlandais qui ont été retirés de ces pays a été supérieure à 21 milliards USD en 2008, soit trois fois le montant total de l'aide publique au développement que les Pays-Bas leur avaient affectée. Les retraits d'investissements néerlandais ont été moins importants en 2009 (près de 2 milliards USD au total), et ont été compensés dans une certaine mesure par la reprise de l'investissement direct, les crédits à l'exportation et les apports multilatéraux. Il n'en demeure pas moins qu'en 2009, pour la deuxième année consécutive, les investisseurs néerlandais ont retiré davantage de fonds des pays en développement qu'ils n'en ont investis dans ces pays. En 2010, les apports privés nets étaient remontés pour atteindre 6 milliards USD, chiffre à comparer aux 11.6 milliards USD enregistrés en 2007.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932702347>

## Portugal

En 2011, l'APD nette du Portugal a atteint 669 millions USD. Comparé à celui de 2010, ce chiffre représente une hausse en valeur nominale de 3.1 % mais une baisse en termes réels de 3 %. Cette baisse de l'APD nette est du même ordre que le recul moyen observé chez tous les membres du CAD, soit 2.7 % en termes réels. L'APD portugaise est restée relativement stable en 2011 ; les variations (en valeur réelle) étaient beaucoup plus amples en 2008 (+23 %), 2009 (-15 %) et 2010 (+32 %).

Le rapport APD/RNB est lui aussi resté stable, à 0.29 % en 2011, soit nettement moins que l'objectif intermédiaire de 0.51 % fixé dans le cadre de l'UE, et en dessous aussi de l'objectif que s'était fixé le gouvernement portugais pour 2011, soit 0.40 %. Comme ce ratio s'est maintenu en dessous de 0.3 % pendant plusieurs années, il est peu vraisemblable que le Portugal atteigne l'objectif cible d'un rapport APD/RNB de 0.7 % en 2015.

Graphique V.27. Aide publique au développement du Portugal

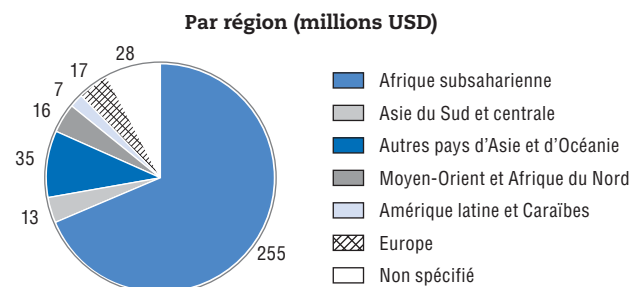
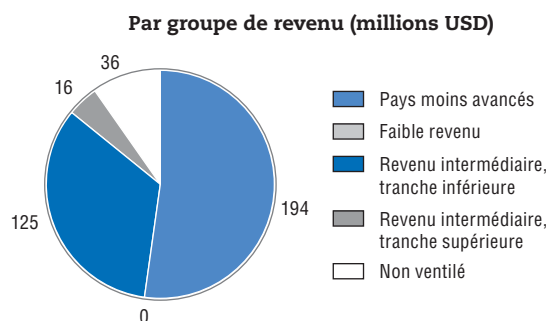
APD nette	2009	2010	2011p	Variation 2010/11 (%)
Prix courants (USD m)	513	649	669	3.1
Prix constants (2010 USD m)	493	649	630	-3.0
En euros (millions)	368	490	481	-1.8
APD/RNB (%)	0.23	0.29	0.29	
Aide bilatérale (%)	54	61	67	

P. Données préliminaires.

### Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

1 Cap-Vert	103
2 Mozambique	93
3 Timor-Leste	34
4 Sao Tomé et Principe	20
5 Angola	17
6 Guinée-Bissau	15
7 Afghanistan	13
8 Maroc	10
9 Serbie	6
10 Kosovo	5
<b>Mémo : % de l'APD bilatéral brute</b>	
5 principaux bénéficiaires	72 %
10 principaux bénéficiaires	85 %
20 principaux bénéficiaires	90 %

### APD bilatérale brute, moyenne 2009-10, sauf indication contraire



### APD par secteur (%)



### APD bilatérale et multilatérale

En 2011, la coopération bilatérale pour le développement a représenté environ 67 % de l'APD nette portugaise, tandis que 33 % de l'APD transitait par des organisations multilatérales. Il s'agit d'une rupture importante par rapport à la tendance enregistrée entre 2006 et 2010, période pendant laquelle la part multilatérale de l'APD portugaise s'est maintenue aux environs de 40 % de son APD totale. Toutefois, le phénomène pourrait n'être que temporaire – en 2009, le Portugal a adopté une stratégie multilatérale dont l'objectif est d'acheminer quelque 40 % de l'APD par le biais de

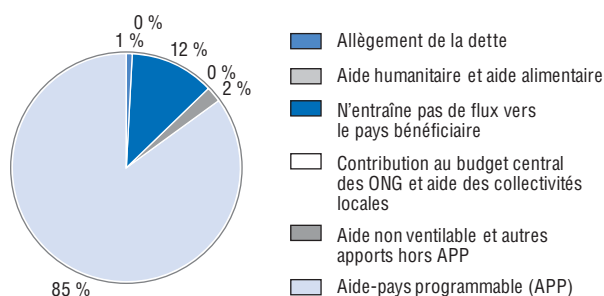
canaux multilatéraux (voir OCDE [2010], OECD DAC Peer Reviews Portugal 2010, Éditions OCDE).

### Composition de l'APD bilatérale

L'aide-pays programmable (APP) du Portugal a atteint 85 % de son APD bilatérale brute en 2010, pourcentage nettement supérieur à la moyenne des membres du CAD qui se situait à 57 % pour la même année. Le soutien budgétaire général, qui entre dans la catégorie de l'APP, s'est élevé à 4.64 millions USD, soit l'équivalent de 1.1 % de l'APD bilatérale brute. L'aide humanitaire et alimentaire ainsi que l'aide aux ONG et aux collectivités locales représentaient moins de 1 % de l'APD bilatérale brute du Portugal.



### Composition de l'APD bilatérale, 2010



### Orientation vers les pays prioritaires et les PMA

Le Portugal concentre son APD bilatérale sur un nombre limité de pays. Il compte six partenaires prioritaires, tous lusophones : Angola, Cap-Vert, Guinée-Bissau, Mozambique, São-Tomé-et-Príncipe et Timor-Leste. Depuis 2005, ces 6 pays figurent constamment parmi les 10 premiers bénéficiaires de l'aide portugaise et, en 2010, ils ont reçu 82 % de l'aide bilatérale du Portugal. Au cours de ces cinq dernières années, les 20 premiers bénéficiaires ont perçu plus de 80 % de l'aide bilatérale du Portugal, contre 91 % l'an dernier.

Le Portugal entretient des « relations significatives » avec tous ses pays prioritaires, ce qui signifie qu'il leur alloue davantage que sa part de l'APP mondiale et/ou qu'il figure parmi les principaux donateurs qui, ensemble, sont à l'origine de 90 % de l'APP à ces pays. En 2010, le Portugal avait des « relations significatives » avec neuf pays, et des « relations non significatives » avec six autres pays.

La part de l'APD bilatérale allouée aux PMA a fluctué au cours de ces dernières années : elle est tombée à 35 % en 2008, est remontée à 53 % en 2009, et a légèrement baissé (51 %) en 2010. Ces parts sont supérieures à la moyenne du CAD, soit 26 %, pour la même période. En 2010, le Portugal a versé 222 millions USD à des PMA.

### Déliement de l'aide

La majeure partie de l'aide du Portugal est liée : 67 % en 2010. Après être tombée à 24 % en 2008, cette proportion a de nouveau augmenté, passant à 72 % en 2009, pour revenir au niveau actuel de 67 %. Le Portugal devrait redoubler d'efforts pour inverser cette tendance.

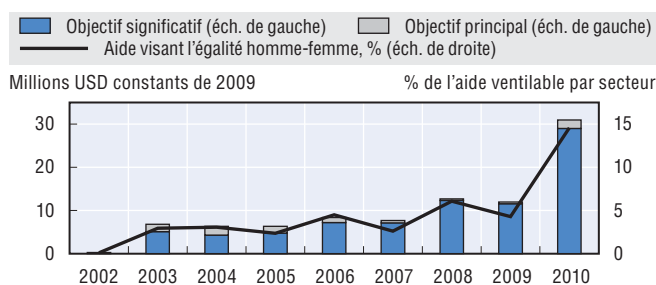
#### Degré de liaison de l'aide, 2010 (hors frais administratifs et coopération technique)



### APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

La part des engagements du Portugal au titre de l'APD en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes a atteint le chiffre record de 30 millions USD (15 % de l'aide ventilable par secteur). Il s'agit d'une hausse importante, étant donné qu'au cours des sept années précédentes, les dotations d'APD à l'appui d'activités ayant l'égalité homme-femme comme objectif principal ou significatif n'ont pas dépassé les 6 %.

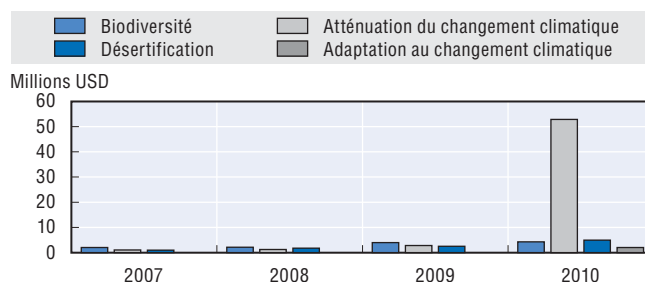
### APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, 2002-10



### APP en faveur de l'environnement et de l'atténuation du changement climatique


Jusqu'en 2009, le Portugal n'a ciblé qu'une petite partie de son APD sur les objectifs des Conventions de Rio. Les engagements d'APD en faveur de l'atténuation du changement climatique ont connu une hausse sans précédent en 2010, atteignant 53 millions USD contre 3 millions USD en 2009. Les engagements d'APD ciblés sur la biodiversité, la lutte contre la désertification et l'adaptation au changement climatique demeurent toutefois très faibles.

#### Engagements d'APD ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2007-10



### Financement du développement au-delà de l'aide

Entre 2008 et 2010, l'APD a représenté 100 % du total des apports de financement public à destination des pays en développement. Aucun apport du Portugal vers les pays en développement n'a été notifié dans la catégorie des autres apports publics (transactions publiques ne répondant pas aux critères de l'APD) entre 2008 et 2010. En 2007, ces apports avaient été négatifs, faisant même apparaître un flux net de 237 millions USD en provenance des pays en développement vers le Portugal, dû en grande partie à des remboursements de prêts ne relevant pas de l'APD. Le volume net des apports privés aux conditions du marché – et plus particulièrement les investissements directs – est nettement plus élevé et plus fluctuant que les apports de financement public. S'ils étaient positifs en 2007 (1.98 milliard USD) et 2008 (906 millions USD), ces apports sont devenus négatifs en 2009 : 1.58 milliard USD, et 492 millions USD en 2010.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932702366>

## Royaume-Uni

En 2011, l'APD nette du Royaume-Uni s'est élevée à 13.74 milliards USD, soit une diminution d'un peu moins de 1 % en termes réels par rapport à 2010. L'APD nette du Royaume-Uni a chuté de près de 30 % en 2007, mais a progressé à un taux annuel moyen de 13 % entre 2008 et 2010.

Dans le cadre de son dernier examen complet des dépenses pour la période 2007-11, le Royaume-Uni prévoyait de consacrer 0.56 % de son RNB à l'APD pour l'exercice 2010-11. Avec un rapport APD/RNB de 0.57 % en 2010, le Royaume-Uni a dépassé cet objectif ainsi que l'objectif intermédiaire de 0.51 % fixé dans le cadre de l'UE pour cette même année. En 2011, le Royaume-Uni a affecté 0.56 % de son RNB à l'APD. Il s'est engagé à porter son APD à 0.7 % du RNB d'ici à 2013, et semble en bonne voie pour atteindre cet objectif.

Graphique V.28. Aide publique au développement du Royaume-Uni

APD nette	2009	2010	2011p	Variation 2010/11 (%)
Prix courants (USD m)	11 283	13 053	13 739	5.3
Prix constants (2010 USD m)	11 470	13 053	12 951	-0.8
En livres sterling (millions)	7 223	8 452	8 570	1.4
APD/RNB (%)	0.51	0.57	0.56	
Aide bilatérale (%)	66	61	58	

P. Données préliminaires.

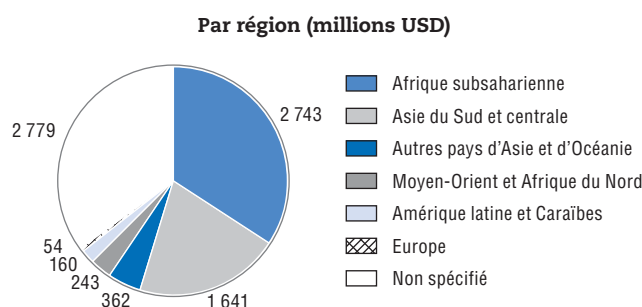
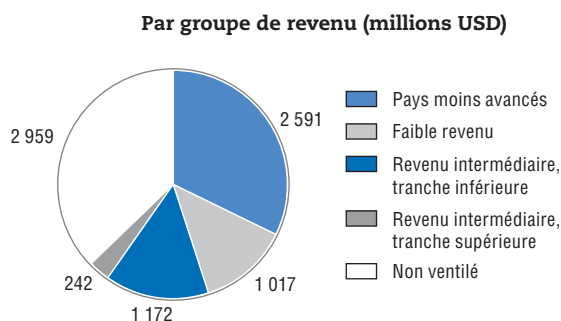
### Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

1 Inde	657
2 Éthiopie	375
3 Afghanistan	281
4 Pakistan	258
5 Nigeria	241
6 Bangladesh	240
7 Congo, République démocratique	238
8 Tanzanie	229
9 Soudan	206
10 Ghana	162

### Mémo : % de l'APD bilatérale brute

5 principaux bénéficiaires	23 %
10 principaux bénéficiaires	36 %
20 principaux bénéficiaires	50 %

### APD bilatérale brute, moyenne 2009-10, sauf indication contraire



### APD par secteur (%)



### APD bilatérale et multilatérale

La chute de l'APD nette enregistrée en 2007 s'est traduite par une forte contraction du programme bilatéral ; la part de l'aide bilatérale dans l'APD nette du Royaume-Uni est tombée à 57 %, contre 70 % l'année précédente. Après s'être établie, en moyenne, à 64 % entre 2008 et 2010, la part de l'aide bilatérale dans l'APD nette du Royaume-Uni a de nouveau diminué en 2011 pour se chiffrer à 58 %. Selon des données préliminaires pour 2011, le Royaume-Uni a alloué cette année-là 8.02 milliards USD à son programme d'aide bilatérale et fait transiter 5.72 milliards USD par des organisations multilatérales.

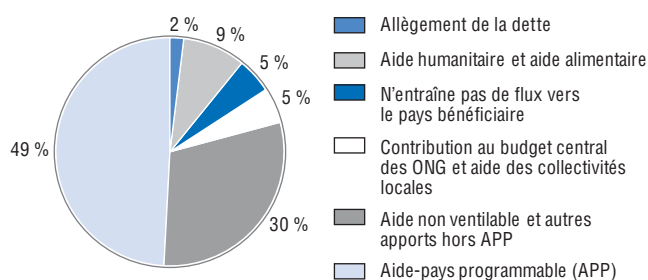
### Composition de l'APD bilatérale

En 2010, le Royaume-Uni a fourni 49 % de son APD bilatérale brute sous la forme d'une aide-pays programmable (APP), soit un pourcentage inférieur à la moyenne du CAD qui était de 57 %. Le soutien budgétaire général, qui fait partie de l'APP, s'est élevé à 649.63 millions USD, soit 8 % de l'APD bilatérale brute. Une large part de l'aide bilatérale est non ventilable et revêt la forme de prises de participation (30 %).

### Orientation vers les pays prioritaires et les PMA

Ces dernières années, le Royaume-Uni s'est efforcé de cibler son aide sur un plus petit nombre de pays. Il concentre désormais son programme d'aide bilatérale dans 28 pays prioritaires. Il entretient

## Composition de l'APD bilatérale, 2010



des « relations significatives » avec ces pays prioritaires ainsi qu'avec 14 autres pays ; autrement dit, il fournit à 36 pays davantage que sa part de l'APP mondiale et/ou compte parmi les principaux donateurs qui sont, ensemble, à l'origine de 90 % de l'APP à ces pays. Le Royaume-Uni demeure un partenaire « non significatif » dans 50 autres pays.

La part de l'APD britannique allouée aux PMA a légèrement diminué ces dernières années, mais ces pays continuent de recevoir un volume important de l'aide bilatérale. En 2010, ils ont reçu 2.62 milliards USD, soit 31 % de l'aide bilatérale totale du Royaume-Uni.

## Déliement de l'aide

Le Royaume-Uni a délié l'intégralité de son aide.

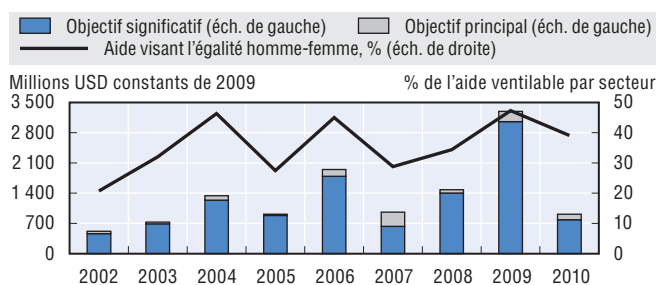
Degré de liaison de l'aide, 2010  
(hors frais administratifs et coopération technique)

Aide non liée ; 100 %

## APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

Le Royaume-Uni joue un rôle moteur pour l'intégration des considérations relatives à l'égalité homme-femme dans les engagements internationaux souscrits à l'appui du renforcement de l'efficacité de l'aide. Il a également réalisé des progrès dans la prise en compte de ces considérations dans son propre programme de coopération pour le développement, en mettant en œuvre un Plan d'action de grande envergure pour l'égalité entre les sexes. Les engagements d'APD pris en faveur d'activités ayant l'égalité entre les sexes comme objectif « principal » ou « significatif » ont atteint un niveau record en 2009, soit 3.29 milliards USD. Cette dynamique doit toutefois être entretenue dans la mesure où les dotations notifiées au titre de ces activités ont fortement diminué en 2010, pour tomber à 931 millions USD.

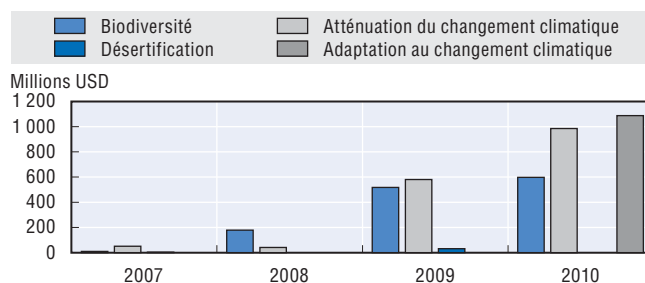
## APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, 2002-10



## APD en faveur de l'environnement et de l'atténuation du changement climatique

La lutte contre le changement climatique est une nouvelle priorité stratégique pour le Royaume-Uni, qui dispose d'un solide cadre juridique et institutionnel couvrant cette question. Le Royaume-Uni joue également un rôle influant dans le débat international sur l'environnement et le changement climatique. Les engagements d'APD souscrits à l'appui de la biodiversité et de l'atténuation du changement climatique ont sensiblement augmenté en 2009 et 2010 pour atteindre 598 millions USD (biodiversité) et 986 millions USD, (atténuation du changement climatique) en 2010. Cette même année, le Royaume-Uni a aussi notifié ses engagements en faveur de l'adaptation au changement climatique, qui ont alors atteint 1.09 milliard USD.

## Engagements d'APD ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2007-10



## Développement du financement au-delà de l'aide

Entre 2007 et 2010, l'APD a représenté plus de 98 % de l'ensemble des apports financiers de source publique notifiés par le Royaume-Uni. Les dons privés nets ont accusé une baisse annuelle nominale de 30 % entre 2007 et 2009, et n'ont augmenté que légèrement (de 7 %) en 2010 pour s'établir à 352 millions USD. Les apports nets du secteur privé aux conditions du marché se sont élevés à 12.25 milliards USD en 2010, soit un niveau très inférieur à celui qui avait été enregistré juste avant la crise financière de 2008 soit 39.41 milliards USD.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932702385>

## Suède

En 2011, l'aide publique au développement nette de la Suède a atteint 5.61 milliards USD. Le budget de l'APD suédoise, qui est lié au revenu national brut (RNB) du pays, a par conséquent fluctué ces dernières années. Le niveau d'APD de 2011 a enregistré une hausse de 10.5 % en termes réels par rapport au niveau de 2010, bien au-delà du taux de croissance annuelle moyen de 1 % que l'APD suédoise a enregistré pendant la période 2006-10.

Depuis 2006, la Suède consacre chaque année plus de 0.9 % de son RNB à l'APD. En 2011, son rapport APD/RNB s'est établi à 1.02 %.

Graphique V.29. Aide publique au développement de la Suède

APD nette	2009	2010	2011p	Variation 2010/11 (%)
Prix courants (USD m)	4 548	4 533	5 606	23.7
Prix constants (2010 USD m)	4 891	4 533	5 008	10.5
En cour. suédoises (millions)	34 713	32 651	36 380	11.4
APD/RNB (%)	1.12	0.97	1.02	
Aide bilatérale (%)	66	64	65	

P. Données préliminaires.

### Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

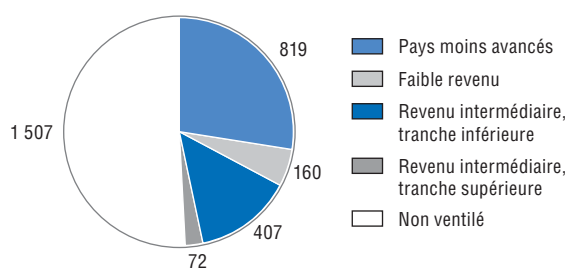
1 Tanzanie	96
2 Mozambique	92
3 Afghanistan	86
4 Congo, République démocratique	67
5 Cisjordanie et bande de Gaza	63
6 Soudan	58
7 Kenya	57
8 Ouganda	48
9 Éthiopie	42
10 Bangladesh	41

### Mémo : % de l'APD bilatérale brute

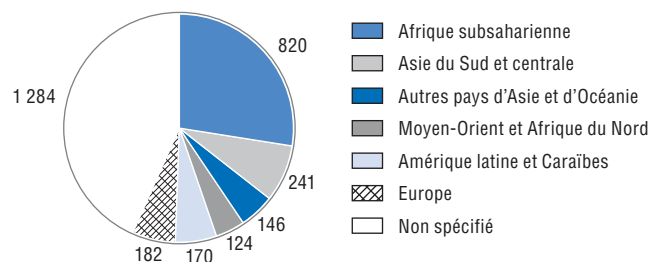
5 principaux bénéficiaires	14 %
10 principaux bénéficiaires	22 %
20 principaux bénéficiaires	32 %

### APD bilatérale brute, moyenne 2009-10, sauf indication contraire

#### Par groupe de revenu (millions USD)



#### Par région (millions USD)



### APD par secteur (%)



### APD bilatérale et multilatérale

En 2011, la coopération bilatérale pour le développement a absorbé près des deux tiers (3.66 milliards USD) de l'APD nette suédoise, tandis que 35 % de l'APD était versée à des organisations multilatérales (1.94 milliard USD). En termes relatifs, la progression de l'APD suédoise entre 2006 et 2011 s'est traduite pour l'essentiel par des hausses du volume alloué aux organisations multilatérales, la part de l'APD multilatérale étant passée de 28 % à 36 % sur la période.

### Composition de l'APD bilatérale

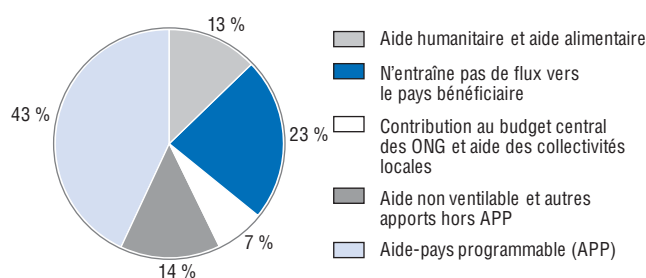
En 2010, 43 % de l'APD bilatérale brute de la Suède a relevé de l'aide-pays programmable (APP), proportion inférieure à la moyenne des membres du CAD (57 %). Le soutien budgétaire général – qui se

classe dans l'aide-pays programmable – a totalisé 119.82 millions USD, soit l'équivalent de 4 % de l'APD bilatérale brute. Cette faible part d'APP s'explique en partie par le coût élevé des réfugiés à imputer au pays donneur. Les dépenses pour les réfugiés ont représenté 14 % de l'APD bilatérale totale suédoise en 2010, soit un pourcentage bien plus élevé que la moyenne du CAD (3 %). L'aide humanitaire et alimentaire consentie par la Suède à titre bilatéral a représenté 13 % de son APD bilatérale brute.

### Orientation vers les pays prioritaires et les PMA

La Suède, qui concentre son aide sur 29 pays prioritaires, est un donneur de premier plan pour 27 d'entre eux, ce qui signifie qu'elle leur fournit plus que sa part de l'APP mondiale et/ou qu'elle figure parmi les principaux donneurs qui, ensemble, sont à l'origine de 90 % de l'APP à ces pays.

### Composition de l'APD bilatérale, 2010



Entre 2007 et 2010, l'APD suédoise a été répartie entre 111 pays, et la part de son APD bilatérale allouée à ses 20 premiers bénéficiaires s'est établie en moyenne entre 32 % et 33 %, valeur bien inférieure à la moyenne du CAD pour ces années. Le nombre de « relations significatives » (calculé en termes d'APP) a légèrement diminué au cours de ces années, passant de 52 % (soit 40 relations significatives sur un total de 77 bénéficiaires) en 2007 à 48 % (soit 38 relations significatives sur un total de 80 bénéficiaires) en 2010.

La part d'APD allouée par la Suède aux pays les moins avancés est restée stable entre 2007 et 2010, de l'ordre de quelque 27 % de l'aide bilatérale en moyenne. En 2010, l'APD brute destinée aux PMA s'est établie à 831 millions USD.

### Déliement de l'aide

La Suède est l'un des membres du CAD qui a délié l'intégralité de son aide.

#### Degré de liaison de l'aide, 2010 (hors frais administratifs et coopération technique)

Aide non liée ; 100 %

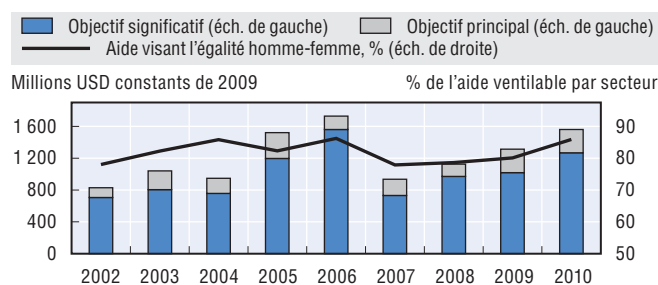
### APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

Le gouvernement suédois a recensé trois priorités thématiques qui guident sa coopération pour le développement : 1) démocratie et droits humains ; 2) environnement et changement climatique ; et 3) égalité des sexes et rôle des femmes. Les dotations d'APD à des activités qui font de l'égalité homme-femme un objectif principal ou significatif ont atteint 1.67 milliard USD en 2010, après avoir régulièrement augmenté depuis 2007.

### APD en faveur de l'environnement et de l'atténuation du changement climatique

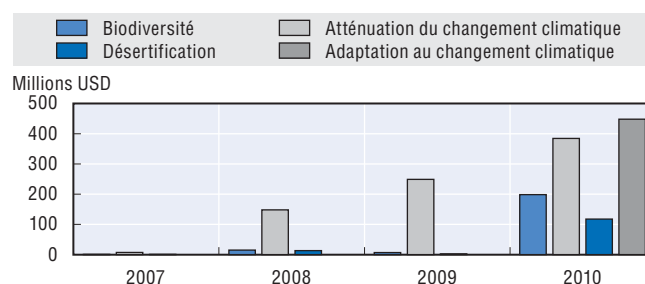
La nouvelle politique (2010-14) du gouvernement suédois concernant les questions d'environnement et de climat dans la coopération pour le développement couvre le changement climatique et d'autres problématiques comme la gestion des écosystèmes et de l'eau. Les engagements d'APD de la Suède,

### APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, 2002-10




ciblés sur les objectifs inscrits dans les Conventions de Rio, ont augmenté depuis 2007. Si les engagements en faveur de l'atténuation du changement climatique ont régulièrement progressé pour atteindre 384 millions USD en 2010, le soutien à la biodiversité et à la lutte contre la désertification a crû rapidement entre 2009 et 2010, passant respectivement de 7 millions USD à 199 millions USD (biodiversité), et de 2 millions USD à 118 millions USD (lutte contre la désertification). En 2010, les membres du CAD, dont la Suède, ont commencé à notifier les engagements à l'appui de l'adaptation au changement climatique, pour laquelle la Suède a alloué 448 millions USD cette année-là.

### Engagements d'APD ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2007-10



### Financement du développement au-delà de l'aide

En 2008 et 2009, l'APD suédoise a représenté 99 % du total des apports financiers publics notifiés par le pays. Les 1 % restants, comptabilisés au titre des « autres apports publics » comme les crédits publics à l'exportation et les fonds propres, ont totalisé 31 millions USD en 2008 et 68 millions USD en 2009 (pas de données disponibles pour 2010). Le montant net des dons privés suédois a atteint le record de 221 millions USD en 2010, ce qui correspond au triple du volume enregistré l'année précédente. Les apports nets du secteur privé aux conditions du marché, considérables mais extrêmement variables, ont chuté, passant de 2.5 milliards USD en 2009 à 372 millions USD en 2010.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932702404>

## Suisse

En 2011, l'APD nette de la Suisse s'est élevée à 3.09 milliards USD, soit un accroissement de 13.2 % en termes réels par rapport à 2010. Cette augmentation a fait suite à une baisse de l'APD nette de 4 % en 2010, après une solide hausse de 8 % en 2008 et de 12 % en 2009.

Le rapport APD/RNB de la Suisse est passé à 0.46 % en 2011, ce qui est supérieur au chiffre de 0.40 % enregistré en 2010 et, de surcroît, au niveau maximal de 0.45 % relevé en 2009. En février 2011, le Parlement suisse a confirmé l'engagement du pays de porter son APD à 0.5 % de son RNB à l'horizon 2015, et celui-ci prévoit d'atteindre cet objectif en augmentant son budget d'aide de 9 % par an en moyenne. En 2012, les programmes de coopération pour le développement de la Suisse ont fait l'objet d'un examen à mi-parcours par les pairs du CAD. La synthèse de cet examen est présentée page 263 et suivantes.

Graphique V.30. **Aide publique au développement de la Suisse**

APD nette	2009	2010	2011p	Variation 2010/11 (%)
Prix courants (USD m)	2 310	2 300	3 086	34.2
Prix constants (2010 USD m)	2 403	2 300	2 604	13.2
En francs suisses (millions)	2 504	2 398	2 738	14.2
APD/RNB (%)	0.45	0.40	0.46	
Aide bilatérale (%)	76	74	76	

P. Données préliminaires.

### Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

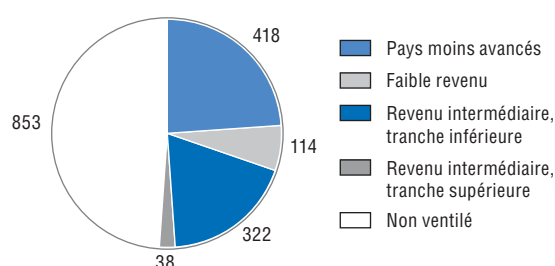
1 Togo	80
2 Kosovo	49
3 Mozambique	27
4 Népal	26
5 Burkina Faso	26
6 Viêt Nam	24
7 Tanzanie	23
8 Bangladesh	22
9 Pérou	22
10 Pakistan	21

### Mémo : % de l'APD bilatérale brute

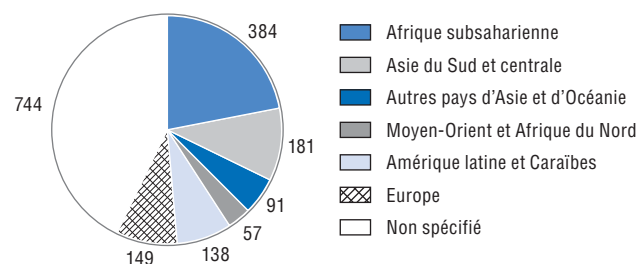
5 principaux bénéficiaires	12 %
10 principaux bénéficiaires	18 %
20 principaux bénéficiaires	29 %

### APD bilatérale brute, moyenne 2009-10, sauf indication contraire

#### Par groupe de revenu (millions USD)



#### Par région (millions USD)



### APD par secteur (%)



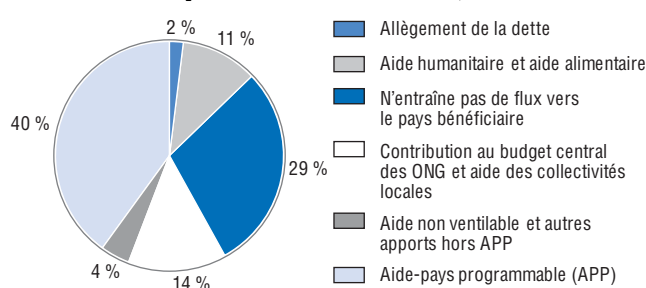
### APD bilatérale et multilatérale

Si le niveau de l'APD de la Suisse a été variable depuis 2006, son APD bilatérale s'est maintenue en moyenne chaque année à 76 % de son APD nette, la proportion restante étant allouée aux organisations multilatérales, dont les deux tiers vont aux institutions financières internationales. La majeure partie des fonds qu'elle destine aux organismes multilatéraux prend la forme de contributions au budget central de ces derniers et de dons pluriannuels.

### Composition de l'APD bilatérale

En 2010, l'aide-pays programmable de la Suisse a représenté 40 % de son APD bilatérale brute, ce qui est inférieur à la moyenne du CAD, de 57 %. Le soutien budgétaire général, qui fait partie de l'aide-pays programmable (APP), s'est élevé à 29.16 millions USD, ce qui équivaut à seulement 1.7 % de l'APD bilatérale brute. Si l'APP ne représente qu'une faible part de l'APD bilatérale, c'est en partie parce que les dépenses consacrées par la Suisse aux réfugiés représentent une part importante des dépenses dans le pays donneur – à savoir 21 % de l'APD bilatérale brute en 2010, proportion la plus forte de l'ensemble des pays membres du CAD.

### Composition de l'APD bilatérale, 2010



### Orientation vers les pays prioritaires et les PMA

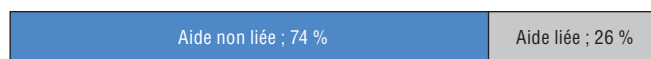
Compte tenu des avantages comparatifs qu'ils offrent respectivement, la DDC et le SECO mènent des activités dans des types de pays différents : la DDC concentre ses efforts sur les PMA et distingue 20 pays/régions prioritaires, et le SECO privilégie les pays à revenu intermédiaire (PRI) et compte 8 pays prioritaires. En ce qui concerne l'Europe de l'Est, les deux organismes dispensent aux mêmes neuf pays prioritaires une aide coordonnée pour faciliter la transition. Toutefois, l'APD bilatérale de la Suisse continue d'être répartie entre des bénéficiaires beaucoup plus nombreux. La part de son APD bilatérale affectée à ses 10 premiers et ses 20 premiers bénéficiaires a diminué entre 2007 et 2010, passant respectivement de 20 % à 16 % et de 32 % à 27 %.

En 2010, la Suisse a affecté 365 millions USD aux PMA, soit l'équivalent de 19 % de son APD bilatérale brute. La part de son APD bilatérale brute que reçoivent les PMA s'est située en moyenne au niveau légèrement supérieur de 23 % entre 2007 et 2009, principalement à cause des mesures exceptionnelles d'allègement de la dette qui ont été prises en 2007 (Sierra Leone et Cameroun) et en 2009 (Togo).

### Déliement de l'aide

En 2010, l'aide non liée a représenté 74 % de l'APD de la Suisse. Elle a donc fortement diminué par rapport au niveau moyen de 98 % enregistré entre 2007 et 2009. Il convient toutefois de préciser qu'en 2010, en accord avec les instructions, la Suisse a notifié l'aide aux réfugiés dans le pays donneur en tant qu'aide liée. Si cette forme d'aide était exclue de l'aide bilatérale, la proportion de l'aide liée et non liée allouée par la Suisse se serait élevée à respectivement 3 % et 97 %.

#### Degré de liaison de l'aide, 2010 (hors frais administratifs et coopération technique)



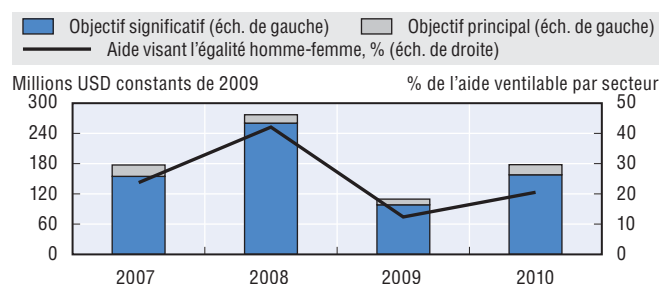
Note : En 2010, la Suisse a notifié l'aide aux réfugiés dans le pays donneur en tant qu'aide liée. Si cette forme d'aide était exclue de l'aide bilatérale, la proportion de l'aide liée et non liée allouée par la Suisse se serait élevée à respectivement 3 % et 97 %.

### APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

La Suisse a fait de l'égalité homme-femme une priorité et la DDC s'emploie depuis 2008 à intégrer davantage l'objectif d'égalité des sexes dans ses programmes. Après une augmentation nominale de 75 % en 2008, le montant des engagements d'APD au titre des activités ayant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes comme objectif principal ou objectif significatif a diminué

de façon spectaculaire en 2009, mais a de nouveau augmenté en 2010 pour s'établir à 185 millions USD.

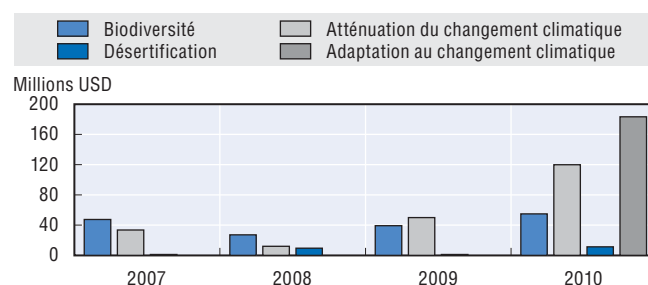
#### APD à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, 2007-10



### APD en faveur de l'environnement et de l'atténuation du changement climatique

Après avoir baissé en 2008, les engagements d'APD notifiés par la Suisse au titre de la biodiversité et de l'atténuation du changement climatique ont augmenté tant en 2009 qu'en 2010, pour atteindre 55 millions USD (biodiversité) et 120 millions USD (atténuation du changement climatique). Cette progression tient en partie à une amélioration de la notification statistique. En 2010, la Suisse a fait état d'un engagement de 183 millions USD à l'appui de l'adaptation au changement climatique. La question du changement climatique et les préoccupations connexes concernant l'environnement occupent depuis longtemps une place essentielle dans les activités de la Suisse en matière de coopération pour le développement, et celle-ci prévoit de renforcer encore son engagement en faveur de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ce dernier dans les années à venir.

#### Engagements d'APD ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2007-10



### Financement du développement au-delà de l'aide

Entre 2007 et 2010, la Suisse n'a notifié aucun apport du secteur public autre que les apports d'APD. Les dons privés nets ont augmenté en termes nominaux de 36 % entre 2007 et 2008, mais ont diminué de 10 % en 2009, pour finalement croître de nouveau en 2010 où ils ont atteint 414 millions USD. Après d'assez fortes fluctuations entre 2006 et 2009, les apports privés nets aux conditions du marché (principalement des investissements directs) ont progressé de façon spectaculaire pour atteindre 19.26 milliards USD en 2010. Cet accroissement appréciable a toutefois principalement tenu à l'évolution du taux de change CHF/USD.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932702423>





## Examens par les pairs des membres du CAD

### Examen par les pairs du CAD de l'aide du Canada (15 mai 2012)

#### **Examineurs : France et Pays-Bas**

Au cours des six dernières décennies, le Canada s'est illustré par sa contribution au développement international, aux organisations multilatérales et à la promotion des droits de la personne. Parmi ses points forts dans le domaine de la coopération pour le développement figurent : une présence sur le terrain dans ses pays partenaires qui lui vaut un grand respect, son soutien vigoureux à la recherche sur le développement à travers le Centre de recherches pour le développement international (CRDI), l'appui stratégique important qu'il assure au système multilatéral, l'approche gouvernementale intégrée efficace qu'il applique pour les interventions en cas de catastrophe et les États fragiles, en particulier l'Afghanistan et Haïti, ainsi que son rôle établi et constructif de partenaire au sein de la communauté de la coopération pour le développement et de la communauté humanitaire.

Le programme d'aide du Canada représentait 5.3 milliards USD en 2011 (0.31 % de son revenu national), classant ce pays au 8<sup>ème</sup> rang des membres du CAD. Depuis 2007, le Canada est parvenu à atteindre les objectifs ambitieux qu'il s'était fixés pour le volume de son aide internationale, et au cours de la décennie 2001-10, il a réussi à doubler celle-ci en valeur nominale (c'est-à-dire à prix courants). Le CAD a félicité le Canada pour ce résultat. Cependant, une partie de ces progrès va probablement être annulée du fait que le volume de l'APD canadienne a diminué de plus de 5 % en termes réels (c'est-à-dire après prise en compte de l'inflation) entre 2010 et 2011, et qu'il devrait baisser encore en 2012. Il demeure nécessaire pour le Canada d'établir un calendrier pour l'exécution de l'engagement pris au niveau international de porter l'APD à 0.7 % du revenu national brut (RNB).

Depuis le dernier examen par les pairs dont il a fait l'objet en 2007, le Canada a renforcé le cadre juridique et stratégique de ses activités de coopération pour le développement selon deux axes. Premièrement, sa *Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle* de 2008 a permis d'accroître la transparence de ses efforts de coopération pour le développement et de faire de la réduction de la pauvreté et de la promotion des droits de la personne les principaux critères régissant son aide. Deuxièmement, selon la nouvelle approche de la coopération pour le développement qu'il a instaurée en 2009, il a entrepris de concentrer son aide sur un plus petit nombre de priorités thématiques et géographiques. Par ailleurs, le CAD a félicité le Canada pour les progrès qu'il a accomplis dans le déliement de son aide, en particulier son aide alimentaire.

### **Recommandations pour améliorer l'efficacité de l'aide canadienne :**

Le CAD a salué les efforts déployés par le Canada pour recentrer son aide tout en améliorant la reddition de comptes. Il a recommandé au Canada :

- De définir pour son aide une orientation stratégique claire, simple et cohérente, qui vienne s'ancrer solidement dans sa politique étrangère et s'inscrire dans la durée.
- D'établir un calendrier pour l'exécution de l'engagement pris au niveau international de porter l'APD à 0.7 % du RNB.
- D'aller plus loin dans le déliement de son aide, conformément aux engagements souscrits à Accra et Busan.\*
- De faire d'autres progrès dans plusieurs domaines, notamment de renforcer la cohérence de ses politiques au service du développement, de rationaliser son système de coopération pour le développement conformément à son Initiative de modernisation des opérations, et d'accroître la prévisibilité de son aide.

### **Examen par les pairs du CAD de l'aide de l'Espagne (13 décembre 2011)**

#### **Examineurs : Irlande et Suède**

L'Espagne se classe au 7<sup>e</sup> rang des donateurs à l'échelle mondiale en volume. Elle a doublé son aide entre 2003 et 2009, ce qui a porté la part de son APD dans le RNB de 0.23 % à 0.46 % sur la période. Les graves conséquences de la crise économique ont contraint l'Espagne à réduire ses dépenses publiques, y compris dans le domaine de la coopération pour le développement, ce qui s'est traduit par un recul de l'APD à 0.43 % du RNB en 2010 (soit 5.9 milliards USD). Le gouvernement a annoncé de nouvelles restrictions budgétaires à l'avenir.

Ces dernières années, l'Espagne a considérablement amélioré ses programmes de coopération pour le développement tant quantitativement (jusqu'en 2009) que qualitativement, en s'attachant à rendre son aide plus efficace. L'Espagne a misé sur le recrutement pour répondre à l'augmentation du volume de son aide et a mis au point des cadres pour coopérer plus efficacement avec les pays partenaires bénéficiaires, les organismes multilatéraux et le secteur privé. Elle a acquis par la même occasion une expérience précieuse en matière de renforcement des capacités dans les pays à revenu intermédiaire, et devrait faire profiter d'autres donateurs des connaissances acquises. L'Espagne a par ailleurs renforcé son programme d'aide humanitaire en recourant à des approches novatrices, notamment en matière d'intervention d'urgence.

L'Espagne peut encore améliorer sa coopération pour le développement de plusieurs façons, notamment en établissant une hiérarchie dans la répartition des ressources humaines et financières entre les 50 pays partenaires, les 10 principes, les 12 secteurs et les 4 domaines d'intérêt particulier. Au cours des dernières années, l'Espagne a ramené le nombre de ses pays partenaires de 56 à 50, mais le financement demeure trop dispersé et réparti sur un trop grand nombre de pays. L'Espagne pourrait améliorer l'impact de son aide sur le développement en la recentrant sur un nombre restreint de pays et sur les

\* Le Programme d'action d'Accra (PAA), adopté à Accra le 4 septembre 2008, témoigne de l'engagement de la communauté internationale en faveur des réformes nécessaires pour mettre en place plus rapidement une utilisation efficace de l'aide au développement et garantir ainsi la réalisation des OMD à l'horizon 2010. Le 4<sup>e</sup> Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide s'est tenu à Busan, en Corée, en 2011, et a abouti au Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement.

populations les plus pauvres. En outre, une communication plus intensive sur les retombées de ses programmes de développement pourrait contribuer à entretenir le soutien du public.

### **Recommandations pour améliorer l'efficacité de l'aide espagnole**

- L'Espagne a mis en place un certain nombre d'institutions et de mécanismes de gestion de l'aide, et doit maintenant veiller à ce que l'ensemble des partenaires au développement travaillent en harmonie et coordonnent leur action pour la renforcer mutuellement.
- L'Espagne est un pays décentralisé dont près de 20 % de l'APD émanent d'instances infranationales. Cela porte atteinte à la transparence, à la cohésion et à la coordination de l'aide espagnole. Si cette coopération décentralisée peut être un atout pour le développement au niveau local, l'aide espagnole gagnerait en transparence si tous les acteurs de la coopération espagnole, de même que les instances nationales et locales des pays partenaires, étaient pleinement informés des activités menées par l'Espagne en matière de développement à tous les échelons.
- L'Espagne a revu la conception de son programme de coopération pour le développement afin de rehausser l'efficacité de son aide aux pays en développement qui sont ses partenaires. L'Espagne devrait élaborer des indicateurs plus précis pour mesurer la réussite de cet effort – et voir par exemple si son aide contribue à l'instauration d'économies viables et à un recul de la pauvreté. Les efforts que déploie l'Espagne en matière d'évaluation pâtissent également de l'absence d'indicateurs clairs. Les résultats des évaluations devraient influencer sur les politiques et programmes du pays.
- Les acteurs de la coopération espagnole entretiennent les liens étroits avec la société civile et une part importante de l'aide au développement est acheminée par l'intermédiaire d'ONG. Cette collaboration pourrait être encore améliorée par l'élaboration d'une stratégie exposant clairement quand, pourquoi et comment les ONG doivent être associées à l'action publique de coopération pour le développement.
- L'Espagne a mis en place un programme d'aide humanitaire ambitieux, stratégiquement conçu, et a considérablement amélioré ses pratiques dans le domaine humanitaire. Elle pourrait toutefois redoubler d'efforts en vue d'alléger la charge administrative qui pèse sur les ONG partenaires et d'élaborer une approche systématique de la gestion des risques.

## **Examen par les pairs du CAD de l'aide de la Grèce (8 novembre 2011)**

### **Examineurs : Belgique et Portugal**

L'examen par les pairs mené par le CAD en 2011 reconnaît les contraintes auxquelles est soumis le pays au moment où il s'efforce de se remettre de la crise économique. Conséquence de cette crise, l'aide publique au développement (APD) de la Grèce a diminué à partir de 2009, pour s'établir à 508 millions USD en 2010, soit 0.17 % de son revenu national. Entre temps, le pays a décidé de se concentrer sur l'élaboration et l'adoption d'une nouvelle législation ainsi que d'un programme de développement à moyen terme qui devraient améliorer le système d'aide au développement de la Grèce. Les réformes grecques visent l'adoption de politiques d'aide au développement modernes, efficaces et efficaces de façon à acheminer une aide plus transparente et obéissant à une demande.

L'examen par les pairs de 2011 s'est concentré sur des recommandations ayant vocation à guider la Grèce afin qu'elle fonde son programme d'aide sur une base saine et qu'elle crée un système de coopération pour le développement solide au cours des quatre à cinq années suivantes. La plupart des recommandations de l'examen précédent (2006) restent valables, et la Grèce s'est efforcée de les prendre en compte dans son nouveau projet de loi et de plan quinquennal.

Le programme grec de développement doit être plus axé sur les résultats et sur la qualité. La DG Hellenic Aid, le principal organisme chargé de la coopération pour le développement qui a une mission de coordination doit être renforcé. Il faut aussi une meilleure coordination entre tous les ministères qui jouent un rôle dans la coopération pour le développement. En outre, l'aide grecque aurait plus d'impact si elle était accordée à un nombre restreint de pays et par le biais d'un moins grand nombre d'organisations.

#### **Recommandations pour améliorer l'efficacité de l'aide grecque :**

- L'aide au développement de la Grèce est fragmentée à bien des égards. Il y a trop d'acteurs, trop de priorités (géographiques et sectorielles) et de pays bénéficiaires. La coordination et la cohérence des politiques au service du développement demeurent des défis. La Grèce doit faire en sorte que la DG Hellenic Aid soit en mesure de jouer un rôle de premier plan dans ces domaines, rendant tous les acteurs du développement comptables d'une stratégie commune et coordonnée.
- La Grèce doit revoir son modèle d'entreprise et réexaminer ses mécanismes d'acheminement de l'aide (canaux bilatéral ou multilatéral, ONG, action humanitaire) dans le souci d'en améliorer le ciblage et l'efficacité (moins de pays et de secteurs, projets de plus grande envergure, moins d'acteurs).
- L'évolution vers une budgétisation stratégique et programmatique au service du développement est un défi pour la Grèce dans le contexte de la réforme de la gestion du budget de l'État et de la surveillance rigoureuse qu'exerce la troïka.
- La structure de DG Hellenic Aid doit être plus linéaire et resserrée, ce qui dépend de la réorganisation de l'ensemble du ministère des Affaires étrangères. Il est également urgent de créer une fonction d'évaluation et de développer une culture du résultat. Actuellement, la Grèce se concentre sur les ressources mises en œuvre et sur le suivi. Le manque de capacités humaines est un enjeu pour l'amélioration de l'aide au développement de la Grèce.

### **Examen par les pairs du CAD de l'aide de l'Union européenne (28 mars 2012)**

#### **Examineurs : Japon et Norvège**

L'ampleur, la portée géographique et l'ancrage autour de partenariats du programme d'aide de l'Union européenne (UE) font d'elle un acteur de premier plan sur la scène mondiale du développement. Les institutions de l'UE se singularisent par le fait qu'elles apportent un soutien direct aux pays en développement et qu'elles jouent un « rôle fédérateur » pour les 27 États membres de l'Union européenne – en coordonnant leur action pour renforcer son impact sur le développement, et en préparant des positions communes de façon à conforter la voix de l'UE dans les débats à l'échelle mondiale. Dans les domaines de la coopération pour le développement et de l'aide humanitaire, l'UE et les États membres sont investis d'une compétence partagée. Cela étant, pour tenir ce rôle moteur, l'UE doit faire fond sur le Consensus européen pour le développement de 2005. Le

*Programme pour le changement* proposé, adopté par la Commission en octobre 2011, offre une occasion opportune de bâtir ce consensus et d'influer sur le cadre financier qui régira la période de 2014-20.

Les institutions de l'UE gèrent un important volume d'APD. Sur la base de son seul programme de dons, qui s'est chiffré à 12.7 milliards USD en 2010, l'UE se classe au 3<sup>e</sup> rang des membres du CAD. Les prêts consentis par l'UE aux pays partenaires et ses prises de participation au capital d'entreprises de ces pays ont totalisé 8.3 milliards USD en termes bruts, ce qui constitue une importante contribution au développement. Depuis l'examen par les pairs de 2007, les institutions de l'UE ont pris des mesures allant dans le bon sens pour renforcer l'efficacité du programme de l'Union européenne et en accroître l'impact. Au nombre de ces mesures figurent une profonde restructuration organisationnelle, des efforts visant à rationaliser les instruments financiers, et l'adoption d'une démarche stratégique visant à mieux coordonner et harmoniser la coopération. Les institutions de l'UE ont en outre resserré le dialogue engagé avec la société civile. Pour mener à bien la restructuration des programmes de l'UE en matière de coopération pour le développement, il conviendra de définir clairement les attributions de chacune des institutions qui participent à la mise en œuvre des programmes.

#### **Recommandations pour améliorer l'efficacité de l'aide de l'UE :**

- Mettre à profit la proposition de « Programme pour le changement » pour élaborer une stratégie commune de coopération pour le développement avec, et entre, ses États membres.
- Veiller à ce que le cadre financier pour 2014-20 réponde aux priorités stratégiques de l'UE dans le domaine du développement au moyen de financements et d'outils appropriés, eu égard notamment à la sécurité et à la transition, à la prise en compte systématique des considérations touchant à l'égalité homme-femme et à l'environnement, et au soutien du développement du secteur privé.
- Assurer la cohérence entre les politiques de l'UE et de ses États membres et leurs objectifs en matière de développement international. La Commission a élaboré un cadre stratégique rationnel destiné à promouvoir la cohérence des politiques au service du développement ; elle doit faire tout ce qui est en son possible pour l'utiliser de manière qu'il livre tout son potentiel.
- Faire connaître les effets positifs des efforts à l'appui du développement afin de recueillir l'adhésion des milieux politiques et de l'opinion publique.
- Alléger la charge administrative qui pèse sur ses partenaires et son personnel en simplifiant les procédures budgétaires et administratives complexes, et en déléguant davantage de compétences à son personnel sur le terrain.

### **Examens à mi-parcours**

Depuis octobre 2011, le CAD a mené à bien les examens à mi-parcours de l'Irlande, l'Italie et la Suisse. Ces examens servent : i) à repérer les évolutions, les résultats et les effets produits ; ii) à donner une nouvelle impulsion aux efforts engagés par les membres pour mettre en œuvre les recommandations ; et iii) à échanger des données d'expérience avec d'autres membres du CAD avec une fréquence plus élevée que tous les quatre ou cinq ans (puisque tel est le rythme normal des examens complets). Les examens à mi-parcours offrent également la possibilité de débattre des évolutions nationales et internationales

récentes et de leurs effets sur les programmes d'aide des pays soumis à examen. Nous présentons ci-après un résumé des conclusions correspondant aux trois examens à mi-parcours réalisés depuis l'édition 2011 de la *Coopération pour le développement*.

### **Examen à mi-parcours de l'Irlande**

L'examen à mi-parcours de l'Irlande, qui a eu lieu le 3 octobre 2011, deux ans après l'examen par les pairs, a permis de constater que le pays avait fait des progrès manifestes au regard de toutes les recommandations figurant dans le dernier examen par les pairs. L'Irlande a donné suite à la recommandation l'invitant à se concentrer sur un petit nombre de priorités thématiques auxquelles il pouvait apporter une valeur ajoutée. L'Irlande a fait une priorité de la lutte contre la faim dans le monde et souhaiterait faire davantage pour parer aux problèmes d'environnement et de changement climatique. L'Irlande a également maintenu son ciblage géographique sur l'Afrique subsaharienne, en particulier sur ses sept pays de programme dans la région. La nouvelle *Stratégie pour l'Afrique* de l'Irlande lancée à Dublin en 2011 lors du premier *Forum économique de l'Irlande pour l'Afrique* propose un engagement plus large et plus approfondi avec ce continent, qui dépasse le cadre de l'aide pour englober les relations économiques et commerciales ainsi que les échanges culturels. La principale difficulté à laquelle se heurte Irish Aid est la contrainte pesant sur les ressources humaines provoquée par le moratoire actuel sur le recrutement, les salaires et les promotions dans le secteur public. Il faut trouver le moyen de résoudre cette difficulté pour préserver la qualité des programmes d'Irish Aid. L'examen à mi-parcours a conclu que l'Irlande disposait d'un bon programme d'aide qu'elle gère bien ; avec les ressources humaines adéquates, elle pourrait obtenir encore plus de résultats.

### **Examen à mi-parcours de l'Italie**

L'examen à mi-parcours de l'Italie a eu lieu le 9 novembre 2011, soit deux ans après l'examen de ses efforts d'aide par les pairs. Il a montré que ce pays avait fait des progrès au regard des recommandations issues de ce dernier exercice, mais qu'un grand nombre de problèmes subsistaient. L'Italie a appliqué la recommandation formulée lors de l'examen par les pairs de concentrer ses activités d'aide sur un plus petit nombre de pays, mais elle a aussi maintenu l'accent sur la sécurité alimentaire et l'agriculture. Elle a continué d'appliquer les orientations stratégiques. Adoptées en 2009, celles-ci constituent une importante innovation pour les efforts de coopération pour le développement déployés par le pays. De plus, l'Italie a engagé un processus largement participatif en vue de définir un nouveau projet stratégique pour ce domaine, ce qui lui offre l'occasion de définir plus précisément quel type de donneur elle souhaite être et comment son aide sera utilisée dans la mesure où elle représente un volet essentiel de sa politique étrangère. Toutefois, malgré ces faits positifs et d'autres changements encourageants, l'Italie a d'importants problèmes à résoudre en ce qui concerne le volume de son aide, ainsi que l'organisation et la gestion de son système. Son APD a augmenté de 33 % en 2011, principalement à la suite d'une brusque hausse des dépenses afférentes aux réfugiés et des allègements de dette, tandis que l'aide non liée passait de 58 % à 68 %. Toutefois, à cause de la situation économique internationale actuelle, le financement disponible pour le programme bilatéral est en train de se contracter. En même temps, le gel des embauches, des salaires et des promotions dans le secteur public a pour effet de peser sur les ressources humaines, ce qui risque de compromettre les efforts déployés pour améliorer la qualité des programmes de l'Italie. Pour faire face à ces défis majeurs concernant le volume de son

aide ainsi que l'organisation et la gestion de son système, et pour obtenir plus de résultats, l'Italie devra tirer parti des progrès accomplis et faire en sorte que son programme d'aide bénéficie d'une adhésion à un niveau politique élevé.

### **Examen à mi-parcours de la Suisse**

L'examen à mi-parcours de la Suisse a eu lieu le 9 mars 2012, soit trois ans après le dernier examen par les pairs. Il a permis de constater que la Suisse avait fait des progrès au regard de la quasi-totalité des recommandations formulées lors de cet exercice. La Suisse a entrepris de renforcer le cadre législatif de sa coopération pour le développement au moyen d'un projet de loi visant à l'unification de celle-ci : cela est conforme à l'une des recommandations de l'examen par les pairs de 2009. Ainsi, pour la première fois, la Suisse a défini, pour la coopération internationale, une stratégie globale destinée à servir de référence unique pour les quatre crédits-cadres correspondant aux principaux domaines de sa coopération pour le développement. Les orientations définies dans le projet de loi couvrent la législature 2013-16. En février 2011, le Conseil fédéral et le Parlement de la Suisse ont adopté un objectif de 0.5 % pour le rapport APD/RNB, conformément à la recommandation formulée lors de l'examen par les pairs de 2009. Une feuille de route ambitieuse (prévoyant une augmentation de 9 % par an) mais réaliste a été élaborée en vue d'atteindre cet objectif d'ici à 2015. Comme il avait été recommandé en 2009, la Suisse a défini un plan d'action commun pour la direction du développement et de la coopération et le Secrétariat d'État à l'économie, et mis en place un dispositif de suivi des progrès réalisés dans l'application des principes relatifs à l'efficacité de l'aide. Comme il le lui avait été également conseillé lors du dernier examen par les pairs, la Suisse procède à l'instauration d'approches pangouvernementales pour l'engagement dans les États fragiles. Des stratégies communes sont désormais élaborées de façon concertée avec tous les ministères concernés pour plusieurs pays, comme le Népal, la Tunisie et l'Égypte.

### **Références**

- OCDE (2011a), *Examen par les pairs de l'Espagne*, Éditions OCDE, Paris, [www.oecd.org/peerreviews/spain](http://www.oecd.org/peerreviews/spain).
- OCDE (2011b), *Examen par les pairs du CAD*, Éditions OCDE, Paris, [www.oecd.org/peerreviews/greece](http://www.oecd.org/peerreviews/greece).
- OCDE (2012a), *Examen par les pairs du Canada*, Éditions OCDE, Paris, [www.oecd.org/peerreviews/canada](http://www.oecd.org/peerreviews/canada).
- OCDE (2012b), *Examen par les pairs de l'Union européenne*, Éditions OCDE, Paris, [www.oecd.org/dac/peerreviews/eu](http://www.oecd.org/dac/peerreviews/eu).





## Notes relatives aux autres donateurs membres de l'OCDE

*L'OCDE compte actuellement 34 pays membres, dont 23 sont également membres du CAD. La Commission européenne est également membre du CAD. Dans cette section, l'attention est attirée sur les apports d'APD émanant de 11 pays de l'OCDE qui ne sont pas membres du CAD, à savoir : le Chili, l'Estonie, la Hongrie, l'Islande, Israël, le Mexique, la Pologne, la République slovaque, la République tchèque, la Slovaquie et la Turquie.*

L'OCDE compte actuellement 34 membres<sup>1</sup>, dont 23 sont également membres du CAD. Cette section concerne les apports d'APD en provenance des 11 pays membres de l'OCDE qui ne sont pas membres du CAD.

## Chili

L'Agence de coopération internationale du Chili (AGCI) envisage pour 2012 une collaboration avec l'OCDE, afin de recueillir et de notifier des données statistiques nationales alignées sur les normes du CAD. À l'avenir, les données sur la coopération pour le développement fournies par le Chili pourront ainsi être communiquées au CAD.

Par le biais de l'AGCI, l'administration chilienne s'attache à faire reculer la pauvreté et soutient les processus nationaux de développement des pays partenaires dans le cadre de la coopération Sud-Sud. L'AGCI est chargée de coordonner les travaux des ministères et organismes nationaux qui œuvrent en faveur de la coopération internationale. Elle a également élaboré un catalogue de l'offre et de la demande de coopération qui détaille les capacités du Chili à fournir une coopération Sud-Sud par le biais de l'assistance technique, de la formation et du dialogue sur les politiques à suivre. Les domaines de coopération incluent la cohésion sociale, la gouvernance démocratique, le développement productif et la compétitivité.

## Estonie

L'APD nette de l'Estonie a légèrement augmenté en 2010, passant à 19 millions USD contre 18 millions USD en 2009, soit une progression de 5.6 % en termes réels. Le rapport APD/RNB est resté stable, à 0.10 %.

L'aide a été entièrement accordée sous forme de dons, 74 % de l'APD étant fournie sous forme de contributions au budget central des organisations multilatérales. L'aide bilatérale a été en grande partie octroyée sous forme d'assistance technique et axée sur les pays d'Europe orientale et la région du Caucase.

L'Estonie a récemment adopté sa *Stratégie d'aide humanitaire et de coopération pour le développement pour 2011-15*, dans le droit fil de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, du Programme d'action d'Accra et des Objectifs du Millénaire pour le développement de l'ONU. Cette stratégie met en évidence les pays partenaires suivants pour 2011-15 : Afghanistan, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, Moldavie et Ukraine.

L'aide accordée par l'Estonie vise en priorité à promouvoir « une croissance économique durable, l'éducation, la santé, l'administration publique et la société civile ». Au nombre des priorités transversales figurent les femmes et les enfants, la promotion des technologies de l'information et de la communication (TIC) et la gouvernance électronique, afin de lutter contre la corruption et renforcer la transparence ainsi que la participation démocratique.

## Hongrie

La coopération internationale pour le développement constitue un volet essentiel de la politique étrangère hongroise. Ses principaux objectifs, alignés sur les Objectifs du

Millénaire pour le développement, sont de contribuer à l'effort mondial de lutte contre la pauvreté et d'aider les pays partenaires à se doter d'institutions démocratiques s'appuyant sur les droits de l'homme. En tant que membre de l'Union européenne, la Hongrie s'efforce d'allouer une part croissante de son revenu national brut (RNB) à la coopération pour le développement.

L'APD nette de la Hongrie, qui était de 117 millions USD en 2009, a légèrement diminué pour s'établir à 114 millions USD en 2010, soit un recul de 2.2 % en termes réels. Le rapport APD/RNB a également fléchi, passant de 0.10 % à 0.09 %, en grande partie à cause de l'augmentation du revenu national en 2010. Quelque 75 % de l'APD hongroise a été allouée sous forme d'aide multilatérale, principalement à l'UE mais aussi aux Nations unies et à la Banque mondiale.

Les pays partenaires prioritaires de la Hongrie sont l'Afghanistan, la Bosnie-Herzégovine, la Moldavie, la Serbie, le Viêt Nam ainsi que la Cisjordanie et la bande de Gaza. La Hongrie concentre avant tout son assistance sur les secteurs et les domaines pour lesquels elle dispose d'un avantage comparatif, y compris l'expérience de la transition, le renforcement des capacités, l'éducation, la santé publique, la gestion de l'eau et l'assainissement, ou encore la protection de l'environnement.

## Islande

En 2010, l'APD nette de l'Islande s'est chiffrée à 29 millions USD, soit un recul de 22.6 % en termes réels par rapport à l'année précédente (34 millions USD) imputable à des contraintes budgétaires. Son rapport APD/RNB s'est également replié, de 0.35 % à 0.29 %.

L'aide bilatérale s'est élevée à 21 millions USD, et a représenté 72 % des apports d'APD. En 2010, les principaux bénéficiaires de l'APD bilatérale islandaise ont été l'Ouganda, le Malawi, la Namibie et le Mozambique.

L'Agence islandaise de développement international (ICEIDA) a versé environ 41 % de l'APD islandaise en 2010 (soit à peu près 12 millions USD). La Direction de la coopération internationale pour le développement du ministère des Affaires étrangères gère les 59 % restants de l'APD islandaise. Ces fonds servent à financer la coopération multilatérale avec des organismes des Nations unies et la Banque mondiale, l'aide humanitaire et le soutien aux ONG. La participation aux efforts de consolidation de la paix et à la reconstruction d'après-conflit relève de l'Unité spécialisée de la direction précitée (*Crisis Response Unit*).

## Israël<sup>2</sup>

En 2010, l'APD nette d'Israël s'est élevée à 145 millions USD, soit une augmentation de 9.8 % en termes réels par rapport aux 124 millions USD versés en 2009. Le rapport APD/RNB a également progressé, passant de 0.06 % en 2009 à 0.07 % en 2010. L'aide bilatérale s'est établie à 128 millions USD, ce qui représente 88 % de l'effort d'aide israélien.

Sur ce total, 40 millions (32 %) ont été consacrés à la prise en charge, pendant un an, des frais de subsistance des personnes arrivant en Israël en provenance de pays en développement (dont beaucoup ont vécu des situations de guerre civile ou de graves troubles sociaux), ou de personnes ayant quitté leur pays d'origine pour des raisons humanitaires ou politiques.

En 2010, le principal bénéficiaire des versements d'Israël au titre de l'APD a été la Jordanie, qui a reçu 35.5 millions USD. Viennent ensuite l'Érythrée (15.8 millions USD), l'Éthiopie (15.3 millions USD) et l'Ukraine (14.4 millions USD). Ces quatre pays ont représenté 63 % de l'APD bilatérale israélienne.

## Mexique

Le Mexique n'a pas soumis au CAD de données relatives à sa coopération pour le développement pour 2010. Il s'est toutefois doté depuis quelques années des capacités institutionnelles requises pour commencer d'ici peu à notifier selon des modalités correctes et pérennes les données demandées par le CAD. Le Mexique a intensifié ses efforts de coopération pour le développement, en particulier en Amérique latine et aux Caraïbes. Dans le cadre des efforts déployés pour renforcer son rôle en tant que pourvoyeur de coopération Sud-Sud, le Mexique a amélioré le cadre institutionnel et juridique de sa coopération pour le développement. En avril 2011 a été votée une « Loi sur la coopération internationale au service du développement » portant création de l'Agence mexicaine de coopération internationale pour le développement (AMEXCID) en septembre 2011. Cette loi prévoit également la mise en place d'un registre national, d'un système d'information sur la coopération internationale pour le développement, d'un programme de coopération et d'un fonds pour la coopération au service du développement.

Principalement orientée vers l'Amérique latine et les Caraïbes, la coopération bilatérale et régionale du Mexique au service du développement a pris la forme d'une coopération technique et scientifique à l'appui du renforcement des capacités. L'administration publique, l'éducation, la science et la technologie, l'agriculture, la protection de l'environnement et la santé sont les domaines prioritaires de la coopération technique mexicaine.

## Pologne

En 2010, l'APD nette polonaise a été ramenée à 378 millions USD, soit une baisse de 3.9 % en termes réels par rapport aux 375 millions USD versés en 2009. Le rapport APD/RNB a également fléchi, passant de 0.09 % à 0.08 %.

L'aide bilatérale s'est établie à 96 millions USD, soit l'équivalent de 25 % de l'effort d'aide de la Pologne. En tant que membre de l'Union européenne, le pays fait transiter l'essentiel de son aide par budget que l'UE consacre au développement. En 2010, ce dispositif a absorbé 96 % de l'aide multilatérale polonaise.

En 2010, l'APD bilatérale de la Pologne s'est concentrée sur les pays en développement et les pays en transition, dans un effort pour mettre à profit les avantages comparatifs polonais. Les pays bénéficiaires prioritaires sont l'Afghanistan, le Bélarus, l'Ukraine, la Géorgie, la Moldavie, l'Angola ainsi que la Cisjordanie et la bande de Gaza.

En 2010, le programme polonais d'aide a notamment consisté à appuyer des thématiques transversales telles que la promotion de la démocratie et la bonne gouvernance, le développement durable, et le renforcement de la société civile. Une aide humanitaire a été versée à plusieurs pays, dont Haïti et l'Afghanistan.

## République tchèque

En 2010, l'APD nette de la République tchèque a atteint 228 millions USD, ce qui représente une augmentation de 8.4 % par rapport à 2009 en termes réels. Son rapport APD/RNB a augmenté, passant de 0.12 % à 0.13 %, ce qui tient avant tout à la hausse des contributions tchèques au budget de développement de l'Union européenne.

L'APD multilatérale a représenté 65 % du programme de développement tchèque, l'aide bilatérale représentant 35 % du total des apports d'APD. L'aide bilatérale a été centrée sur l'Asie et les pays des Balkans, avec des programmes qui se sont poursuivis dans les pays prioritaires. L'assistance aux pays partenaires incluait l'aide au développement

accordée à l'Afghanistan et à la Mongolie, ainsi qu'une aide en rapide augmentation à l'Éthiopie, une aide humanitaire à Haïti et au Pakistan, et une aide à la reconstruction en Géorgie. L'Agence tchèque de développement joue un rôle croissant dans la mise en œuvre de projets de développement bilatéraux.

Le programme de développement de la République tchèque s'appuie sur la Loi sur la coopération internationale pour le développement et l'aide humanitaire, et est guidé par la Stratégie d'APD pour 2010-17. Cette stratégie a ramené à cinq le nombre de pays visés par ce programme (Afghanistan, Bosnie-Herzégovine, Éthiopie, Moldavie et Mongolie). Le ministère des Affaires étrangères est en train de réformer le système d'APD de la République tchèque dans un effort visant à dynamiser son efficacité globale et ses performances.

Graphique V.31. Principales statistiques de l'APD de la République tchèque, 2010

APD nette	2009	2010	Variation 2009/10 (%)
Prix courants (USD m)	215	228	6.0
Prix constants (2010 USD m)	210	228	8.4
En koruny (millions)	4 077	4 342	6.5
APD/RNB (%)	0.12	0.13	
Aide bilatérale (%)	47	35	

P. Données préliminaires.

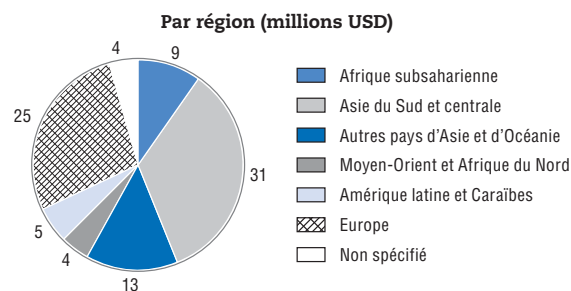
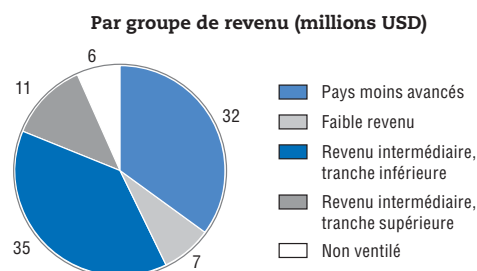
#### Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

1 Afghanistan	20
2 Mongolie	7
3 Géorgie	5
4 Bosnie-Herzégovine	4
5 Serbie	4
6 Ukraine	4
7 Moldavie	4
8 Kosovo	3
9 Viêtnam	3
10 Angola	2

Mémo : % de l'APD bilatéral brute

5 principaux bénéficiaires	44 %
10 principaux bénéficiaires	61 %
20 principaux bénéficiaires	76 %

#### APD bilatérale brute, moyenne 2009-10, sauf indication contraire



#### APD par secteur (%)



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932702442>

## République slovaque

En 2010, les versements nets d'APD de la République slovaque ont totalisé 74 millions USD, soit 2.3 % de plus en termes réels que l'année précédente. Le rapport APD/RNB est resté stable à 0.09 %. La majeure partie de l'aide slovaque prend la forme de contributions au budget central d'organisations multilatérales, dont 93 % à l'Union européenne. Vingt-sept pour cent de l'aide slovaque a été fournie à titre bilatéral.

Le programme d'aide de la République slovaque s'articule autour de sa Stratégie d'APD à moyen terme (2009-13) et par des programmes nationaux annuels d'APD. La stratégie

explicite les principales priorités de l'aide au développement, au nombre desquelles figurent le renforcement de la stabilité et la bonne gouvernance, la promotion du développement, et la réduction de la pauvreté et de la faim dans les pays en développement. La stratégie énonce également une liste des priorités territoriales et sectorielles de l'aide slovaque et identifie trois pays de programme, l'Afghanistan, le Kenya et la Serbie, ainsi que seize pays de projet (Albanie, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Éthiopie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Macédoine [ex-République yougoslave de Macédoine], Moldavie, Mongolie, Monténégro, Ouzbékistan, Soudan, Tadjikistan, Ukraine et Viêtnam). En 2010, le nombre de pays de projet a été ramené à onze, et l'aide au développement allouée aux pays des Balkans occidentaux et du Partenariat oriental de l'UE a été concentrée sur l'assistance à la transition et le soutien aux ambitions d'intégration dans l'Union européenne.

## Slovénie

En 2010, les versements nets d'APD de la Slovénie ont totalisé 59 millions USD, ce qui représente un recul de 12.6 % en termes réels par rapport aux 71 millions USD versés en 2009. Le rapport APD/RNB a diminué également, passant de 0.15 % à 0.13 %. L'aide slovène passe à hauteur de 38 % par le canal bilatéral. Quelque 28 millions USD ont transité par l'UE, ce qui équivaut à 78 % des contributions multilatérales slovènes.

La Slovénie attache une importance particulière à la fourniture d'aide aux pays des Balkans occidentaux. La coopération avec le Monténégro et l'ex-République de Macédoine est menée sous forme de programmes, alors que la coopération avec les autres pays de la région est menée projet par projet. La deuxième région prioritaire est l'Europe orientale, le Caucase et l'Asie centrale (la Moldavie étant identifiée comme pays prioritaire), suivie de l'Afrique.

À la demande du ministère des Affaires étrangères de la Slovénie, le CAD a accepté de procéder en 2011 à un examen spécial des politiques et des programmes de coopération pour le développement menés par la Slovénie (encadré V.8).

### Encadré V.8. Examen spécial des activités de coopération pour le développement menées par la Slovénie : synthèse

Depuis qu'elle est devenue donneur en 2004, la Slovénie a mis en place les éléments clés de son programme de coopération pour le développement, visant à lui donner une assise juridique, à en énoncer les priorités, et à présenter un budget d'APD consolidé géré par le ministère des Affaires étrangères, coordinateur national désigné de l'aide internationale au développement de la Slovénie. Jusqu'au ralentissement de l'activité économique de 2009, l'APD de la Slovénie n'avait cessé de croître, au point de lui permettre d'envisager d'atteindre en 2010 le rapport APD/RNB de 0.17 %, correspondant à l'objectif intermédiaire convenu dans le cadre de l'Union européenne.

Conscients que seule une progression modeste de l'APD peut désormais être envisagée, les auteurs de l'examen spécial recommandent à la Slovénie de s'employer à innover et à penser différemment la coopération pour le développement en s'attachant à doser avec soin ses ressources et ses capacités grâce à un programme plus ciblé (notamment en devenant un donneur « ultra-spécialisé »). Il conviendrait que l'APD distribuée par la Slovénie continue de transiter en majeure partie par le canal multilatéral, pour que le pays puisse s'affirmer comme un acteur plus influent, améliorer l'efficacité de son APD, et se trouver dans une situation plus confortable pour gérer son budget d'APD lorsque celui-ci recommencera à augmenter. L'adoption d'une stratégie de communication axée sur les résultats obtenus aiderait la Slovénie à sensibiliser son opinion publique à la cause de la coopération pour le développement et à gagner son adhésion.

Les principales conclusions de l'examen spécial ont été présentées lors d'une manifestation à Ljubljana le 18 avril 2012. Le CAD se félicite de l'occasion qu'offrent ces examens spéciaux d'échanger sur l'expérience acquise avec des pourvoyeurs de coopération pour le développement n'appartenant pas au cercle de ses membres et d'apprendre à leur contact.

## Turquie

En 2010, l'APD nette de la Turquie a atteint 967 millions USD, soit en valeur réelle une hausse de 24.8 % par rapport à 2009. Son rapport APD/RNB a également augmenté, passant de 0.11 % à 0.13 %. L'aide bilatérale représente au total 920 millions USD, soit 95 % des apports totaux de la Turquie.

Sur le plan géographique, l'APD bilatérale est drainée à hauteur de plus de 50 % vers l'Asie du Sud et l'Asie centrale. Le Pakistan a reçu en 2010 plus de 134 millions USD au titre de l'aide en cas de catastrophe naturelle après les inondations qui ont frappé le pays, ce qui en fait le principal bénéficiaire de l'APD bilatérale turque.

L'essentiel de l'aide bilatérale a été consenti sous forme d'aide-projet et d'aide-programme ou d'assistance technique. Des opérations de consolidation de la paix après conflit et d'aide humanitaire ont également bénéficié d'un soutien. Quelque 76 % de l'aide bilatérale ventilable par secteur de la Turquie est allée financer le soutien des infrastructures sociales et des services, en particulier dans les secteurs de l'éducation, de l'administration publique et de la société civile.

Graphique V.32. Principales statistiques de l'APD de la Turquie, 2010

APD nette	2009	2010	Variation 2009/10 (%)
Prix courants (USD m)	707	967	36.8
Prix constants (2010 USD m)	775	967	24.8
En livres (millions)	1 093	1 450	32.7
APD/RNB (%)	0.11	0.13	
Aide bilatérale (%)	94	95	

P. Données préliminaires.

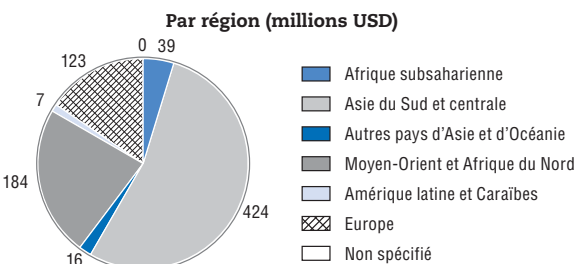
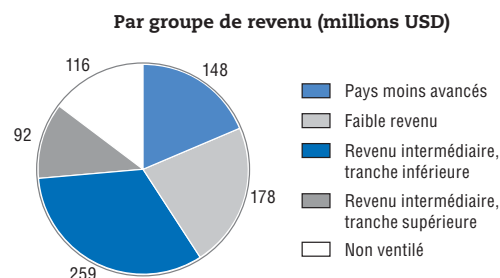
### Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

1 Afghanistan	102
2 Pakistan	82
3 République kirghize	76
4 Kazakhstan	58
5 Irak	45
6 Cisjordanie et Bande de Gaza	38
7 Bosnie-Herzégovine	29
8 Azerbaïdjan	25
9 Kosovo	21
10 Liban	19

*Mémo* : % de l'APD bilatéral brute

5 principaux bénéficiaires	46 %
10 principaux bénéficiaires	63 %
20 principaux bénéficiaires	77 %

### APD bilatérale brute, moyenne 2009-10, sauf indication contraire



### APD par secteur (%)



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932702461>

### Notes

1. La liste des membres de l'OCDE et les dates d'accession peuvent être consultées à l'adresse suivante : [www.oecd.org/document/58/0,3746,en\\_2649\\_201185\\_1889402\\_1\\_1\\_1\\_1,00.html](http://www.oecd.org/document/58/0,3746,en_2649_201185_1889402_1_1_1_1,00.html).
2. Les données statistiques concernant Israël sont fournies par les autorités israéliennes compétentes et sous leur responsabilité. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut du plateau du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.



## Notes relatives aux donateurs d'aide au développement qui ne sont pas membres de l'OCDE

*La présente section contient des informations sur les montants et les principales caractéristiques des programmes de coopération pour le développement de 16 pays non membres de l'OCDE ; douze d'entre eux notifient leurs apports d'APD au CAD. Bien que le Brésil, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud ne communiquent pas de données au CAD, ils apportent depuis de nombreuses années une contribution précieuse à l'effort international de coopération pour le développement ; les chiffres présentés dans ce chapitre sont fondés sur des rapports officiels. La Fondation Bill et Melinda Gates est le seul organisme privé notifiant des données au CAD.*

Plusieurs pays n'appartenant pas à l'OCDE sont depuis longtemps des acteurs importants de la coopération pour le développement et, nombre d'entre eux augmentent leur volume des financements concessionnels accordés aux pays en développement. Le CAD de l'OCDE est conscient du rôle joué par ces pays sur la scène internationale de la coopération pour le développement, et il s'en félicite. Il a la volonté de partager leurs efforts pour faire reculer la pauvreté, promouvoir une croissance économique durable et relever les défis du développement dans le monde. Ces objectifs sont énoncés dans la Déclaration du CAD intitulée « Les nouveaux partenariats, une bonne chose pour la coopération internationale pour le développement » (OCDE, 2011b), ainsi que dans sa *Stratégie de relations mondiales* récemment mise à jour (OCDE, 2011c)<sup>1</sup>.

En 2011, la communauté internationale du développement a pris une initiative importante à l'appui de l'instauration d'un partenariat plus inclusif au service du développement. Le 4<sup>e</sup> Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, qui s'est tenu à Busan, en Corée (du 29 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2011), a marqué un tournant dans le débat international sur l'aide et le développement. Tous les participants à ce Forum, à savoir des donateurs bilatéraux et multilatéraux, des économies émergentes, des pays en développement, des organisations de la société civile, des représentants du secteur privé et d'autres parties prenantes, ont pris part à l'élaboration du « Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement »<sup>2</sup>, puis y ont souscrit. Ce quatrième Forum a notamment permis de sceller un partenariat dépassant de la dichotomie classique entre donateurs et bénéficiaires. Des partenaires Sud-Sud de premier plan comme le Brésil, la Chine et l'Inde sont ainsi convenus d'utiliser le document final du Forum comme référence facultative pour orienter leurs activités de coopération.

La présente section contient des informations relatives au volume et aux principales caractéristiques des programmes de coopération pour le développement menées par seize pays non membres de l'OCDE. Douze d'entre eux notifient officiellement à l'OCDE leurs apports d'aide : l'Arabie Saoudite, Chypre<sup>3</sup>, les Émirats arabes unis, le Koweït, la Lettonie, le Liechtenstein, la Lituanie, Malte, la Roumanie, la Russie, le Taipei chinois et la Thaïlande. Le Brésil, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud ne communiquent pas leurs données, mais apportent depuis de nombreuses années des contributions non négligeables à la coopération pour le développement international<sup>4</sup>.

Les apports d'aide consentis par les seize pays non membres de l'OCDE ont représenté une proportion modeste, mais notable, des flux d'APD totaux en 2010. Globalement, ces pays ont versé en 2010, au titre de la coopération pour le développement, des sommes estimées à 8.6 milliards USD en chiffres bruts, soit 5.7 % du total des apports bruts d'APD (Brésil exclu)<sup>5</sup>. Les flux émanant de ces pays ont parfois excédé les contributions de certains membres du CAD. C'est notamment le cas de l'Arabie Saoudite (3.5 milliards USD d'APD brute) et de la Chine (selon des estimations, 2 milliards USD d'APD brute).

## Apports d'APD provenant de pays qui effectuent des notifications au CAD

Trois des plus généreux donateurs de la région du Golfe notifient à l'OCDE les données relatives à leur APD : le Koweït, l'Arabie Saoudite et les Émirats arabes unis. La majeure partie de leur aide est distribuée sous forme d'aide bilatérale et orientée vers des secteurs tels que les infrastructures, l'énergie et l'agriculture. L'aide au développement a constitué un important instrument d'affichage de la solidarité entre les pays arabes, qui a permis d'aider et de stabiliser des États de la région se trouvant dans des situations de conflit ou de fragilité. C'est ainsi que les institutions du Groupe de coordination arabe ont organisé à Londres (juillet 2011), en collaboration avec le CAD, un Dialogue de haut niveau<sup>6</sup> pour étudier les moyens dont dispose la communauté internationale pour réagir efficacement aux événements récents survenus au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. En 2010, l'**Arabie Saoudite** a conservé la première place du classement des donateurs n'appartenant pas au CAD, en versant 3.5 milliards USD d'APD brute. Ce chiffre marque une légère augmentation par rapport à l'année précédente au titre de laquelle l'Arabie Saoudite avait mobilisé 3.2 milliards USD. Le **Koweït** a lui aussi accru en 2010 ses apports d'aide au développement, qui se sont chiffrés à 616.8 millions USD d'APD brute contre 528.6 millions USD en 2009. Les **Émirats arabes unis** ont fait état d'un montant total de 571 millions USD d'APD brute pour 2010, ce qui représente une nette baisse par rapport à 2009 où ses apports s'étaient élevés à 1 milliard USD.

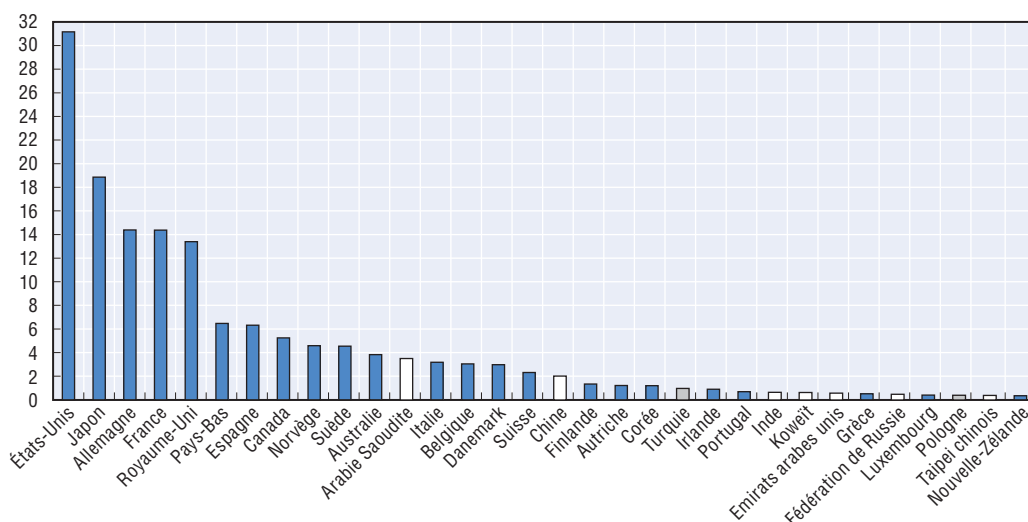
La **Fédération de Russie** a commencé à notifier son APD à l'OCDE pour la première fois en 2011 (sur les flux de 2010) ; il s'agit d'une première pour un pays du groupe BRICS (Afrique du Sud, Brésil, Chine, Fédération de Russie et Inde). En 2010, les versements nets d'APD de la Fédération de Russie ont atteint au total 472.4 millions USD contre 785 millions USD en 2009, comme notifié par le ministère russe des Finances. Les deux tiers de l'APD allouée par la Russie passent par le canal bilatéral, le tiers restant consistant en contributions au budget central de diverses institutions des Nations unies, du Fonds mondial et de la Banque mondiale. L'APD bilatérale et multilatérale fournie par la Fédération de Russie est régie par les dispositions et conditions de la note conceptuelle sur la « Participation de la Russie à l'aide internationale au développement » qui a été approuvée par le président de la Fédération de Russie en juin 2007<sup>7</sup>. La santé est un secteur prioritaire pour la Fédération de Russie, en particulier la lutte contre les maladies infectieuses, mais elle investit aussi dans la sécurité alimentaire, l'éducation et l'aide humanitaire. Les principaux pays partenaires de la Fédération de Russie sont les membres de la Communauté des États indépendants (CEI), suivis des pays de la région Asie-Pacifique et d'Afrique subsaharienne.

Les performances en matière d'APD des États membres de l'Union européenne (mais non membres de l'OCDE) ont été variables en 2010. D'un côté, **Chypre**<sup>8</sup> a accru ses versements bruts d'APD qui ont atteint 51.2 millions USD en 2010 contre 45.5 millions USD en 2009, tandis que l'APD brute de la **Lituanie** et de **Malte** est restée relativement stable (36.2 contre 36.7 millions USD et 13.7 contre 13.8 millions USD en 2009 et 2010, respectivement). D'un autre côté, l'APD brute dispensée par la **Roumanie** a chuté, passant de 152.5 millions USD en 2009 à 114.3 millions USD en 2010. Les apports bruts d'APD de la **Lettonie** ont également diminué pour la deuxième année de suite – tombant de 21 millions USD en 2009 à 15.6 millions USD en 2010. Compte tenu de leur capacité limitée à exécuter des programmes d'aide bilatérale sur le terrain, ces pays de l'UE ont tendance à faire transiter la majeure partie de leur aide par des organisations multilatérales, notamment les institutions de l'Union européenne et les Nations unies.

Le Taipei chinois, la Thaïlande et le Liechtenstein notifient eux aussi à l'OCDE leurs statistiques sur l'APD. Tant le Liechtenstein que la Thaïlande ont accru leurs apports d'aide en 2010 : le **Liechtenstein** a versé 26.6 millions USD d'APD brute, ce qui représente une légère progression par rapport à 2009 (26.3 millions USD) ; les apports de la **Thaïlande** se sont chiffrés à 45.3 millions USD contre 40.2 millions USD en 2009 (montant toutefois très inférieur au niveau record de 178.5 millions USD atteint en 2008). L'APD brute consentie par le **Taipei chinois** a diminué en 2010 pour s'établir à 380.9 millions USD contre 411.4 millions USD l'année précédente. Ces trois pays acheminent l'essentiel de leur aide au développement par le canal bilatéral : 86 % pour le Taipei chinois, 82 % pour le Liechtenstein et 69 % pour la Thaïlande.


Graphique V.33. **Financements concessionnels alloués par les pays en faveur du développement (apports assimilables à une APD) en 2010**

Versements bruts, en milliards USD courants



Notes : En bleu : pays de l'OCDE ; en gris : grands pays de l'OCDE non membres du CAD ; en blanc : sélection de pays non membres de l'OCDE.

Source : Statistiques du CAD de l'OCDE complétées par des estimations du Secrétariat pour la Chine, l'Inde et l'Afrique du Sud tirées de rapports annuels nationaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932702480>

## Apports d'APD provenant de pays qui n'effectuent pas de notifications au CAD

Le CAD a également procédé, pour l'année 2010, à des estimations des apports d'aide du Brésil, de la Chine, de l'Inde et de l'Afrique du Sud, même si ces pays ne lui communiquent pas de données.

Des informations et des données sur le programme de coopération au développement Sud-Sud mis en œuvre par le **Brésil** en 2010 ne sont pas encore disponibles. Toutefois, selon une étude récente conduite par le gouvernement brésilien, le budget de l'aide brésilienne au développement s'est chiffré à 362.2 millions USD en 2009 contre 333.8 millions USD en 2008 (IPEA et ABC, 2010). Ces données se rapportent uniquement aux dons effectués par l'État fédéral et ne tiennent pas compte des prêts (ne portant pas intérêts et octroyés à des conditions préférentielles), des allègements de dette ou des activités de coopération menées par les administrations du niveau national et local. Aussi le volume de l'aide brésilienne au développement est-il probablement plus élevé que ne le laissent penser les estimations actuelles. Selon un rapport du gouvernement, plus de 68 % des ressources allouées par le Brésil

à la coopération pour le développement sont allées en 2009 à des organisations multilatérales, 14 % ont servi à financer des activités de coopération technique, 12 % à financer des actions d'aide humanitaire et 6 % à financer des bourses accordées au Brésil à des étudiants étrangers (IPEA et ABC, 2010). Alors qu'il concentrait auparavant ses ressources sur ses voisins d'Amérique et sur les pays lusophones, le Brésil oriente désormais de plus en plus son aide au développement vers d'autres partenaires africains comme le Ghana.

Dans son Livre blanc publié en 2011 sous le titre « China's Foreign Aid », le gouvernement **chinois** déclare avoir consacré RMB 256.3 milliards (approximativement 37.9 milliards USD) à l'aide extérieure entre 1950 et 2009 (GoC, 2011). Ce chiffre recouvre des dons (41 %), des prêts ne portant pas intérêts (30 %) et des aides à l'octroi de prêts à des conditions préférentielles (29 %). En termes de versements annuels bruts, le budget affecté par la Chine à la coopération pour le développement en 2010 a représenté 2 milliards USD, d'après le budget des dépenses 2011 de l'administration centrale, contre 1.9 milliard USD en 2009. Cependant, cette estimation ne tient pas compte des dotations destinées à financer les prêts consentis à des conditions préférentielles et les allègements de dette qui, s'ils étaient comptabilisés, accroîtraient sensiblement l'aide chinoise au développement. Le CAD espère recueillir davantage d'informations sur les flux financiers de la coopération chinoise pour le développement et intensifie son dialogue avec les autorités chinoises, notamment dans le cadre du Groupe d'étude Chine-CAD. En 2011, ce Groupe a achevé la première phase de ses travaux et publié ses principales conclusions sous le titre « Transformation économique et réduction de la pauvreté : comment rendre l'expérience chinoise utile à l'Afrique » (voir l'encadré V.9).

D'après le rapport annuel du ministère **indien** des Affaires extérieures, les activités de coopération pour le développement du pays et son programme de prêts ont mobilisé 639.1 millions USD au titre de l'exercice budgétaire 2010-11, contre 488 millions USD en 2009-10 (GoI, 2011). C'est le Département des affaires économiques du ministère des Finances qui gère le budget indien de la coopération pour le développement et assure la supervision du programme de prêts de la Banque indienne d'exportation et d'importation (EXIM). En février 2012, la banque EXIM avait ouvert 153 lignes de crédit, pour la plupart destinées à financer des projets d'infrastructure précis dans des pays en développement exécutés par des entreprises indiennes dans des secteurs tels que l'électricité, l'énergie, l'irrigation et les transports (Indian EXIM Bank, 2012). La Division de la coopération technique et économique du ministère des Affaires extérieures est chargée de la coopération technique. Dans le cadre de son programme international pour la coopération technique et économique (ITEC), l'Inde assure la formation de milliers de personnes issues de plus de 150 pays dans des domaines aussi divers que les technologies de l'information, l'éducation et la création d'entreprises (GoI, 2011). La majeure partie de son budget de la coopération pour le développement bénéficie à des pays voisins, dont le Bhoutan, le Bangladesh, le Népal, le Sri Lanka, Myanmar et les Maldives. L'Afrique reçoit cependant une part croissante de l'aide au développement allouée par l'Inde. Lors du deuxième Sommet Inde-Afrique qui s'est tenu en mai 2011, le Premier ministre indien a annoncé l'ouverture d'une nouvelle ligne de crédit de 300 millions USD pour le chemin de fer djibouto-éthiopien. Deux documents importants réaffirmant la volonté de l'Inde de resserrer sa collaboration avec les pays africains ont été adoptés durant le Sommet : le *Cadre Afrique-Inde pour une meilleure coopération* et la *Déclaration d'Addis-Abeba*<sup>9</sup>.

Le budget consacré par l'**Afrique du Sud** à la coopération pour le développement s'est contracté, passant de 119.5 millions USD au titre de l'exercice 2009-10 à 98.4 millions USD pour l'exercice 2010-11 (South African National Treasury, 2011). L'aide bilatérale sud-africaine transite pour l'essentiel par le Fonds pour la renaissance africaine et la coopération

### Encadré V.9. Transformation économique et réduction de la pauvreté : comment cela s'est produit en Chine, et comment aider à ce que cela se produise en Afrique

Les enseignements à tirer de la transformation économique et de la réduction de la pauvreté en Chine suscitent un vif intérêt de la part des autres pays en développement et, d'une manière plus générale, de la communauté internationale du développement. C'est pour répondre à l'intérêt porté à des échanges de points de vue et de données d'expérience que le Groupe d'étude Chine-CAD a été créé conjointement par le Centre international pour la réduction de la pauvreté en Chine (IPRCC) et par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE en 2009.

Durant la période 2009-11, le Groupe d'étude a organisé une série de manifestations internationales sur des thèmes importants en rapport avec l'expérience de la Chine en matière de croissance et de réduction de la pauvreté, comme les partenariats pour le développement, l'agriculture, les infrastructures, et l'environnement propice à la création d'entreprises. Plus de 500 personnes – dont des universitaires, des chercheurs, des hauts fonctionnaires et des spécialistes du développement – originaires de Chine, d'Afrique et des pays membres de l'OCDE-CAD ont participé à ces manifestations qui se sont tenues tour à tour en Chine et en Afrique. S'il n'a pas cherché à dégager un nouveau consensus durant ces manifestations, le Groupe d'étude a identifié deux points capitaux qui méritent d'être mis en lumière :

- **La transformation économique de la Chine a contribué dans une large mesure à faire reculer la pauvreté dans le pays.** Le processus de réforme et d'ouverture s'est appuyé sur l'expérimentation, le suivi et l'application à plus grande échelle de modèles performants. C'est ce processus continu d'apprentissage et d'innovation, ainsi que les efforts explicites déployés pour mettre à profit des pratiques internationales avancées, qui ont induit la transformation économique de la Chine. Dans ce contexte, il a notamment fallu définir précisément les rôles respectifs des pouvoirs publics et du marché, et intégrer les enseignements tirés en développant les établissements d'enseignement et en renforçant les compétences. La Chine s'attache sans relâche à recenser et à s'attaquer aux lacunes et aux nouveaux problèmes émergents, comme la nécessité de rééquilibrer en profondeur son économie, le développement non et les défis posés par la mondialisation, les questions d'environnement et le changement climatique. Cela se retrouve dans son 12<sup>e</sup> plan quinquennal qui fait de ces aspects des points de référence clés pour la politique gouvernementale.
- **La Chine, et les pays d'Afrique et de l'OCDE/CAD, ont intérêt à ce que des économies et des États performants voient le jour en Afrique pour encourager la participation des populations au processus de développement.** Une réduction rapide de la pauvreté et l'expansion des classes moyennes seront les éléments indispensables pour un développement accéléré et fondé sur l'apprentissage au XXI<sup>e</sup> siècle. C'est là l'ambition principale des pays africains et de leurs populations que porte l'Union africaine et toute une série d'institutions et de processus africains. Ce projet et la mise en place progressive de gouvernements responsables permettent de consolider les bases nécessaires à la transformation économique dans l'ensemble du continent africain. Comme dans le cas de la Chine, l'aide internationale peut soutenir et accélérer le processus de transformation économique et de réduction de la pauvreté en Afrique.

internationale. L'Afrique du Sud a annoncé la création d'une nouvelle agence de coopération pour le développement en 2011 – la *South African Development Partnership Agency* (Agence sud-africaine de partenariat au développement) – qui remplacera le Fonds pour la renaissance africaine et la coopération internationale et aura vocation à améliorer la coordination entre les différents instruments et activités de coopération pour le développement. La nouvelle agence s'attachera principalement à créer un espace politique, économique et social permettant de lutter contre la pauvreté, le sous-développement et la marginalisation de l'Afrique et du Sud, en opérant dans le cadre de partenariats bilatéraux, trilatéraux et multilatéraux. Elle tirera parti des atouts dont dispose l'Afrique du Sud pour promouvoir et

maintenir la paix et la sécurité, soutenir les processus électoraux et encourager le développement des infrastructures.

## Apports privés en faveur du développement

En dehors des donateurs bilatéraux susmentionnés, des donateurs privés mobilisent également au service du développement des sommes non négligeables sous forme de financements concessionnels. À l'heure actuelle, la **Fondation Bill & Mélinda Gates** est la seule entité privée qui effectue des notifications à l'OCDE. En 2010, l'équipe de la Fondation chargée de la santé dans le monde a versé 1.6 milliard USD sous forme de dons au bénéfice de l'amélioration de la santé dans les pays en développement, soit une légère baisse par rapport à 2009 où le montant correspondant était de 1.8 milliard USD. Ces dons ont notamment servi à financer des activités de soutien à la vaccination et à la lutte contre la poliomyélite, le VIH/sida, le paludisme, la pneumonie, la tuberculose (TB), les maladies diarrhéiques et autres maladies infectieuses, ainsi que des actions en faveur de la régulation des naissances, de la nutrition et de la santé maternelle, infantile et juvénile. La Fondation Gates s'est ainsi hissée au 3<sup>e</sup> rang des donateurs au niveau international pour l'aide à la santé, après les États-Unis et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Une bonne partie des dépenses consenties par la Fondation Gates en faveur de la santé dans le monde va en priorité à la recherche et au développement de vaccins, de médicaments et d'instruments de diagnostic, dont les résultats pourraient être partagés à l'échelle mondiale. En effet, 50 % des dépenses qu'elle a consacrées en 2010 à la santé dans le monde, n'ont pas été affectées à une région ou à un pays particulier, mais affectées au niveau mondial. Cependant, la Fondation Gates investit également dans l'amélioration de l'accès à des outils éprouvés pour résoudre les problèmes de santé ayant des répercussions majeures dans les pays en développement. Ces activités donnent principalement lieu au versement de contributions à des pays d'Afrique et d'Asie. Cinq pays ont reçu des financements supérieurs à 10 millions USD en 2010, comme l'Inde (78 millions USD), le Malawi (20.9 millions USD), l'Ouganda (11.5 millions USD), la Chine (11.2 millions USD) et le Bangladesh (10.5 millions USD).

En tant que source de statistiques sur la coopération pour le développement faisant autorité, le CAD s'emploie à dresser un tableau complet des apports d'aide mondiaux susceptible de fournir des informations sur les grands pourvoyeurs d'aide au développement. Le CAD espère que tous les pays conduisant des programmes de coopération pour le développement d'une certaine dimension ainsi que les grandes entités privées vont s'efforcer de communiquer, dans un avenir proche, des données sur les apports financiers qu'ils consentent. Ils pourront ainsi faire reconnaître l'ampleur de leurs efforts, et cette communication permettra aussi de mieux éclairer la prise de décision tant du côté des donateurs que du côté des pays partenaires.

### Notes

1. Une synthèse de cette stratégie est disponible à l'adresse [www.oecd.org/dataoecd/60/5/49102914.pdf](http://www.oecd.org/dataoecd/60/5/49102914.pdf) et le texte intégral à l'adresse [www.oecd.org/officialdocuments/displaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC\(2011\)36/FINAL&doclanguage=en](http://www.oecd.org/officialdocuments/displaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC(2011)36/FINAL&doclanguage=en).
2. Le texte intégral peut être consulté à l'adresse [www.oecd.org/dataoecd/54/15/49650173.pdf](http://www.oecd.org/dataoecd/54/15/49650173.pdf).
3. i) *Note de la Turquie* : « Dans le présent document, les informations faisant référence à 'Chypre' concernent la partie sud de l'île. Il n'existe pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et les Chypriotes grecs sur l'île. La Turquie a reconnu la République turque de

Chypre du Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le contexte des Nations unies, la Turquie réservera sa position concernant la 'question chypriote' ».

ii) *Note de tous les États membres de l'Union européenne appartenant à l'OCDE et de la Commission européenne* : « La République de Chypre a été reconnue par tous les membres des Nations unies à l'exception de la Turquie. Les informations figurant dans le présent document concernent la zone placée sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre ».

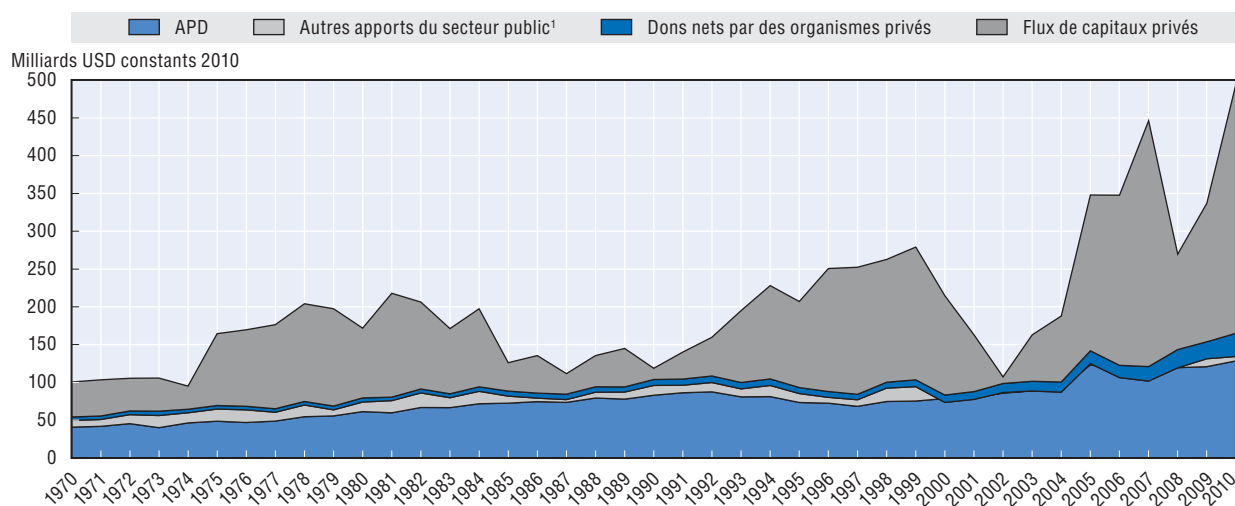
4. Les chiffres figurant dans cette section sont présentés sur la base des décaissements bruts afin qu'ils soient plus aisément comparables avec les estimations des efforts consentis dans le domaine de la coopération pour le développement par le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud (BRICS) pour lesquels les données relatives au remboursement de prêts ne sont pas disponibles.
5. Au moment de la rédaction du présent rapport, on ne disposait pas d'estimations des apports d'aide du Brésil pour 2010.
6. Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse : [www.oecd.org/fr/cad/donneurs/arabesetcadconsolidentleurpartenariat.htm](http://www.oecd.org/fr/cad/donneurs/arabesetcadconsolidentleurpartenariat.htm).
7. Consultable à l'adresse [www.minfin.ru/common/img/uploaded/library/2007/06/concept\\_eng.pdf](http://www.minfin.ru/common/img/uploaded/library/2007/06/concept_eng.pdf).
8. Voir note 3.
9. Ces deux documents sont consultables à l'adresse : [www.au.int/en/summit/documents/AfricaIndia](http://www.au.int/en/summit/documents/AfricaIndia).

## Références


- Gouvernement de Chine (GoC) (2011a), « China's Foreign Aid », *White Paper*, Information Office of the State Council of the People's Republic of China, Pékin, [www.china.org.cn/government/whitepaper/node\\_7116362.htm](http://www.china.org.cn/government/whitepaper/node_7116362.htm).
- GoC (2011b), « Expenditure Budget for Central Level Government », ministère des Finances, Pékin.
- Gouvernement d'Inde (GoI) (2011), *Annual Report 2009-2010*, ministère des Affaires étrangères, New Delhi.
- Indian EXIM Bank (Indian Export Import Bank) (2012), « Operative Line of Credit », as of février 2012, New Delhi, [www.eximbankindia.com/loc.asp](http://www.eximbankindia.com/loc.asp).
- Instituto de Pesquisa Econômica Aplicada (IPEA) et Agência Brasileira de Cooperação (ABC) (2010), « Cooperação Brasileira para o Desenvolvimento Internacional : 2005-2009 », IPEA, Brasília, [www.ipea.gov.br/portal/images/stories/PDFs/Book\\_Cooperacao\\_Brasileira.pdf](http://www.ipea.gov.br/portal/images/stories/PDFs/Book_Cooperacao_Brasileira.pdf).
- OCDE (2011a), Annexe Tableau 1 et Annexe Tableau 25, *Perspectives économiques de l'OCDE*, Édition 2011, vol. 2, n° 90, Éditions OCDE, Paris, [www.oecd.org/fr/eco/perspectiveseconomiquesanalysesetprojections/perspectiveseconomiquesdelocde-annexestatistique.htm](http://www.oecd.org/fr/eco/perspectiveseconomiquesanalysesetprojections/perspectiveseconomiquesdelocde-annexestatistique.htm).
- OCDE (2011b), *Les nouveaux partenariats, une bonne chose pour la coopération internationale pour le développement*, Éditions OCDE, Paris, [www.oecd.org/dataoecd/20/30/47952330.pdf](http://www.oecd.org/dataoecd/20/30/47952330.pdf).
- OCDE (2011c), *Stratégie de relations mondiales*, Éditions OCDE, Paris, [www.oecd.org/dataoecd/33/20/49248909.pdf](http://www.oecd.org/dataoecd/33/20/49248909.pdf).
- OCDE (2011d), *Examen du CAD par les pairs : Grèce*, Éditions OCDE, Paris, [www.oecd.org/document/24/0,3746,fr\\_2649\\_34603\\_49091485\\_1\\_1\\_1\\_1,00.html](http://www.oecd.org/document/24/0,3746,fr_2649_34603_49091485_1_1_1_1,00.html).
- South African National Treasury (2011), « National Budget 2011 », *International Relations and Co-operation*, Johannesburg.

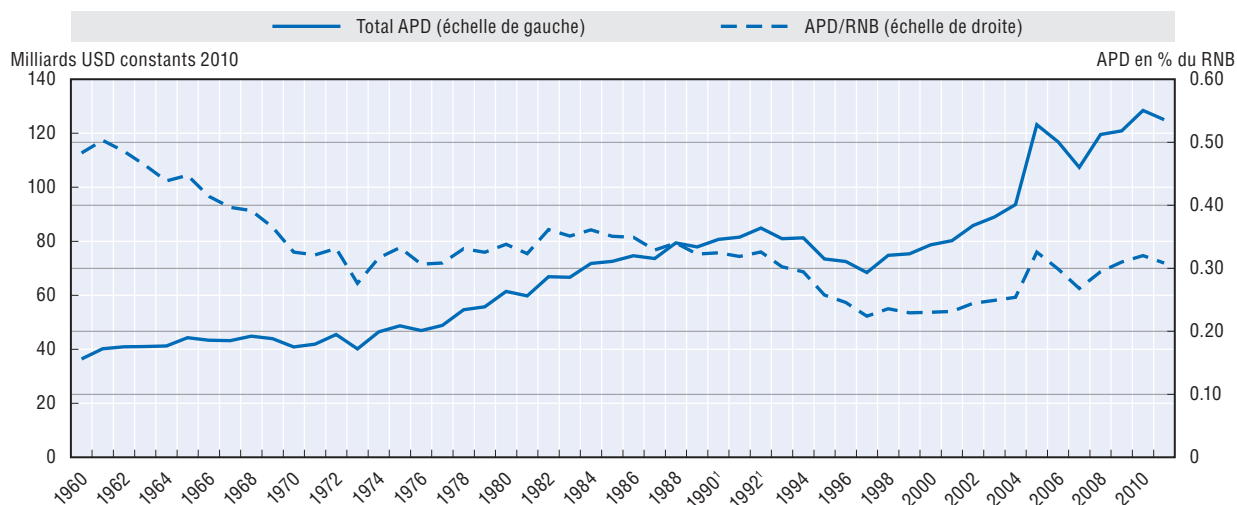


## *Annexe statistique*


Graphique A.1. **Apports nets totaux des membres du CAD vers les pays en développement, 1970-2010**

1. Les apports nets d'AASP ont été négatifs en 2000-01, 2003-04 et 2006-08.

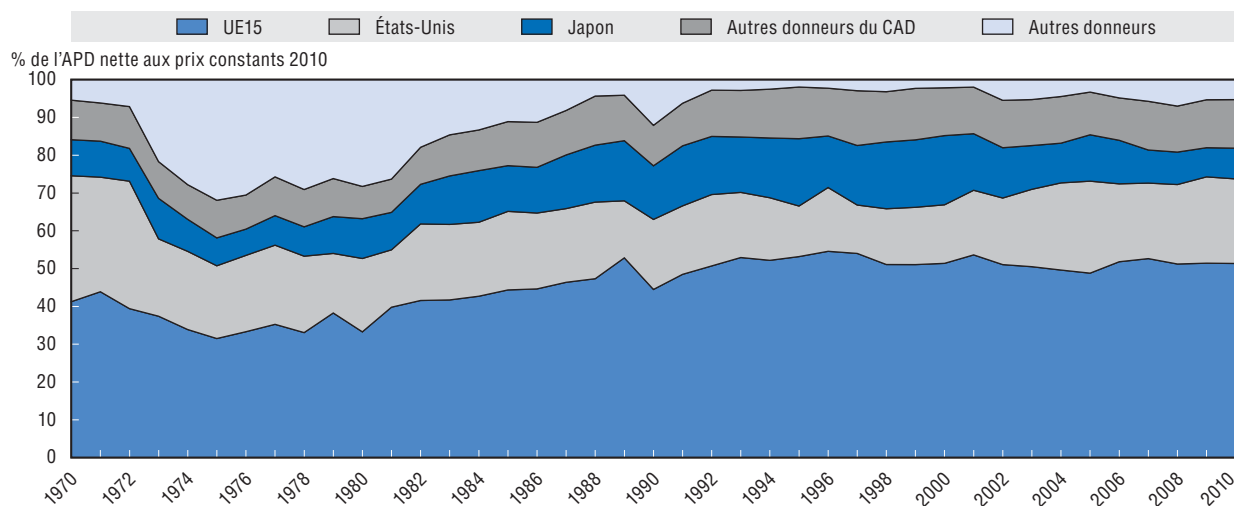

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932702499>

Graphique A.2. **Aide publique au développement nette, 1960-2011**

1. Le total du CAD exclu les dettes nées de créances autres que l'APD en 1990, 1991 et 1992.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932702518>

Graphique A.3. Répartition des donateurs dans l'aide publique au développement nette, 1970-2010

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932702537>

Graphique A.4. Tendances par secteur d'aide, 1971-2010

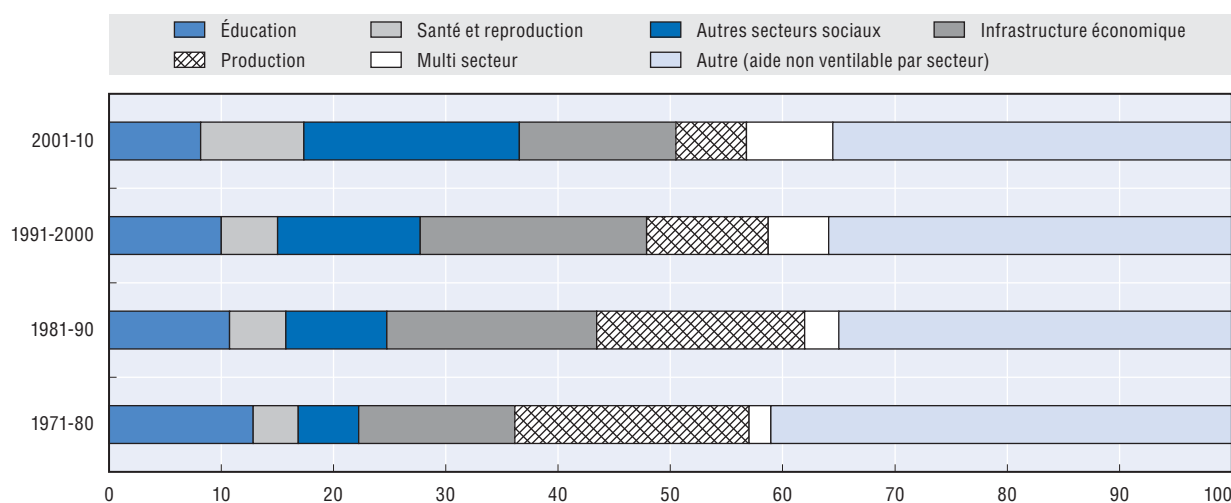

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932702556>

Tableau A.1. Aide publique au développement nette des membres du CAD en 2011

Données préliminaires pour 2011

	2011		2010		Variation en pourcentage de 2010 à 2011 en termes réels <sup>1</sup>
	APD	APD/RNB	APD	APD/RNB	
	En millions USD	%	En millions USD	%	
Allemagne	14 533	0.40	12 985	0.39	5.9
Australie	4 799	0.35	3 826	0.32	5.7
Autriche	1 107	0.27	1 208	0.32	-14.3
Belgique	2 800	0.53	3 004	0.64	-13.3
Canada	5 291	0.31	5 209	0.34	-5.3
Corée	1 321	0.12	1 174	0.12	5.8
Danemark	2 981	0.86	2 871	0.91	-2.4
Espagne	4 264	0.29	5 949	0.43	-32.7
États-Unis	30 745	0.20	30 353	0.21	-0.9
Finlande	1 409	0.52	1 333	0.55	-4.3
France	12 994	0.46	12 915	0.50	-5.6
Grèce	331	0.11	508	0.17	-39.3
Irlande	904	0.52	895	0.52	-3.1
Italie	4 241	0.19	2 996	0.15	33.0
Japon	10 604	0.18	11 021	0.20	-10.8
Luxembourg	413	0.99	403	1.05	-5.4
Norvège	4 936	1.00	4 580	1.10	-8.3
Nouvelle-Zélande	429	0.28	342	0.26	10.7
Pays-Bas	6 324	0.75	6 357	0.81	-6.4
Portugal	669	0.29	649	0.29	-3.0
Royaume-Uni	13 739	0.56	13 053	0.57	-0.8
Suède	5 606	1.02	4 533	0.97	10.5
Suisse	3 086	0.46	2 300	0.40	13.2
<b>TOTAL DU CAD</b>	<b>133 526</b>	<b>0.31</b>	<b>128 465</b>	<b>0.32</b>	<b>-2.7</b>
Performance moyenne des pays du CAD		0.46		0.49	
<i>Pour mémoire :</i>					
Institutions de l'UE	12 627		12 679		-6.4
Pays CAD-UE	72 315	0.45	69 661	0.46	-2.7
Pays du G7	92 148	0.27	88 533	0.28	-0.9
Pays non membres du G7	41 378	0.46	39 933	0.49	-6.5

1. Compte tenu de l'inflation et des fluctuations de taux de change.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932702575>

Tableau A.2. **Total des apports financiers nets des pays du CAD par catégorie d'apport**  
Versements nets aux prix et taux de change courants

	En millions USD							En pourcentage du total							
	Moyenne 1994-95	Moyenne 1999-2000	2006	2007	2008	2009	2010	Moyenne 1994-95	Moyenne 1999-2000	2006	2007	2008	2009	2010	
<b>I. Aide publique au développement</b>	58 928	53 756	104 814	104 206	121 954	119 778	128 465	35	33	34	24	44	36	26	<b>I. Aide publique au développement</b>
1. APD bilatérale	40 790	37 085	77 268	73 379	86 805	83 665	90 760	24	23	25	17	31	25	18	1. APD bilatérale
<i>dont :</i>															<i>dont :</i>
Soutien budgétaire général	..	..	2 090	2 575	2 915	2 723	1 400	..	..	1	1	1	1	0	Soutien budgétaire général
Soutien de caractère général aux ONG nationales	1 013	1 176	2 042	2 183	2 517	2 130	1 568	1	1	1	1	1	1	0	Soutien de caractère général aux ONG nationales
Projets d'investissement	4 477	7 274	6 431	4 290	8 320	10 568	10 965	3	4	2	1	3	3	2	Projets d'investissement
Dons de remises de dettes	3 102	1 865	18 874	8 983	8 834	1 709	3 666	2	1	6	2	3	1	1	Dons de remises de dettes
Frais administratifs	2 758	3 080	4 275	4 650	5 399	5 295	5 976	2	2	1	1	2	2	1	Frais administratifs
Autres dépenses dans le pays donneur <sup>1</sup>	951	1 135	2 094	2 196	2 833	3 496	3 924	1	1	1	1	1	1	1	Autres dépenses dans le pays donneur <sup>1</sup>
<b>2. Contributions aux organismes multilatéraux</b>	18 138	16 671	27 546	30 828	35 149	36 113	37 705	11	10	9	7	13	11	8	<b>2. Contributions aux organismes multilatéraux</b>
<i>dont :</i>															<i>dont :</i>
Nations unies	4 324	4 500	5 287	5 872	5 870	6 202	6 557	3	3	2	1	2	2	1	Nations unies
UE	5 022	4 974	9 877	11 714	13 039	13 789	13 154	3	3	3	3	5	4	3	UE
IDA	5 025	3 310	6 784	5 691	8 150	7 175	8 059	3	2	2	1	3	2	2	IDA
Banques régionales de développement	1 952	2 029	2 509	2 408	3 208	3 105	3 143	1	1	1	1	1	1	1	Banques régionales de développement
<b>II. Autres apports publics</b>	11 114	5 067	-9 822	-5 491	-55	10 119	5 878	7	3	-3	-1	-0	3	1	<b>II. Autres apports publics</b>
1. Apports bilatéraux	9 799	4 662	-9 528	-5 957	-643	8 050	5 393	6	3	-3	-1	-0	2	1	1. Apports bilatéraux
2. Apports multilatéraux	1 315	405	-294	466	588	2 069	485	1	0	-0	0	0	1	0	2. Apports multilatéraux
<b>III. Apports du secteur privé aux conditions du marché</b>	91 408	97 582	202 108	318 626	129 921	181 860	329 434	55	60	65	73	47	54	67	<b>III. Apports du secteur privé aux conditions du marché</b>
1. Investissements directs	51 555	83 540	135 272	185 059	186 909	116 442	164 104	31	51	43	42	68	35	33	1. Investissements directs
2. Investissements de portefeuille bilatéraux	34 826	13 996	60 910	130 122	-53 573	44 199	144 402	21	9	20	30	-19	13	29	2. Investissements de portefeuille bilatéraux
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	-1 904	-4 578	2 789	-9 737	-9 986	18 767	-6 150	-1	-3	1	-2	-4	6	-1	3. Investissements de portefeuille multilatéraux
4. Crédits à l'exportation	6 931	4 624	3 137	13 182	6 571	2 452	27 078	4	3	1	3	2	1	5	4. Crédits à l'exportation
<b>IV. Dons nets des ONG</b>	6 010	6 850	14 749	18 352	23 787	22 047	30 639	4	4	5	4	9	7	6	<b>IV. Dons nets des ONG</b>
<b>TOTAL DES APPORTS</b>	<b>167 460</b>	<b>163 255</b>	<b>311 849</b>	<b>435 693</b>	<b>275 607</b>	<b>333 804</b>	<b>494 416</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>TOTAL DES APPORTS</b>
Total des apports aux prix et taux de change de 2010 <sup>2</sup>	219 846	233 179	347 460	448 861	270 116	336 903	494 416								Total des apports aux prix et taux de change de 2010 <sup>2</sup>

1. Y compris la sensibilisation au développement et le soutien aux réfugiés dans le pays donneur.

2. Déflaté par le déflateur de l'ensemble des membres du CAD.

Source des apports privés : Notifications des membres du CAD au Questionnaire annuel du CAD sur les apports totaux publics et privés.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932702594>

Tableau A.3. **Total des apports financiers nets par pays du CAD**

Versements nets aux prix et taux de change courants

	En millions USD							En pourcentage du RNB							
	Moyenne 1994-95	Moyenne 1999-2000	2006	2007	2008	2009	2010	Moyenne 1994-95	Moyenne 1999-2000	2006	2007	2008	2009	2010	
Allemagne	22 572	16 168	25 992	36 739	35 727	29 130	31 197	1.00	0.82	0.89	1.10	0.98	0.86	0.93	Allemagne
Australie	2 336	2 002	9 003	10 249	3 828	3 133	14 531	0.70	0.53	1.25	1.24	0.41	0.33	1.23	Australie
Autriche	893	1 588	3 455	20 405	10 831	3 273	4 830	0.42	0.81	1.08	5.62	2.71	0.87	1.29	Autriche
Belgique	971	3 904	5 308	3 818	4 425	3 224	7 896	0.39	1.63	1.34	0.83	0.89	0.68	1.68	Belgique
Canada	5 680	6 737	14 233	17 161	24 069	7 340	22 636	1.06	1.04	1.14	1.22	1.63	0.56	1.46	Canada
Corée	1 996	389	6 514	11 582	10 700	6 442	11 834	0.43	0.08	0.73	1.19	1.14	0.77	1.17	Corée
Danemark	1 559	2 084	2 686	4 807	5 150	3 757	4 794	1.01	1.27	0.96	1.51	1.50	1.18	1.52	Danemark
Espagne	2 778	26 250	11 146	21 662	30 087	12 812	10 340	0.54	4.59	0.92	1.55	1.96	0.89	0.74	Espagne
États-Unis	53 361	37 695	90 897	129 862	13 678	115 276	214 378	0.75	0.39	0.69	0.93	0.09	0.82	1.46	États-Unis
Finlande	578	972	1 413	2 149	-222	3 185	4 312	0.53	0.79	0.67	0.86	-0.08	1.34	1.78	Finlande
France	12 597	7 359	22 329	43 126	40 641	38 420	35 198	0.86	0.52	0.99	1.66	1.44	1.43	1.35	France
Grèce	..	212	2 896	3 391	1 166	850	761	..	0.18	1.18	1.10	0.35	0.26	0.26	Grèce
Irlande	223	496	5 237	5 840	6 101	4 188	2 695	0.46	0.63	2.77	2.70	2.71	2.27	1.57	Irlande
Italie	3 110	11 092	5 512	4 422	5 581	5 569	9 608	0.30	0.99	0.30	0.21	0.25	0.27	0.47	Italie
Japon	35 391	14 528	26 179	30 333	31 805	45 444	48 076	0.71	0.31	0.58	0.67	0.63	0.88	0.86	Japon
Luxembourg	68	127	299	384	426	428	411	0.42	0.71	0.91	0.94	0.99	1.08	1.07	Luxembourg
Norvège	1 575	1 748	5 459	6 377	3 759	4 977	4 589	1.25	1.09	1.64	1.63	0.83	1.29	1.10	Norvège
Nouvelle-Zélande	146	153	338	404	433	387	426	0.29	0.32	0.35	0.34	0.38	0.35	0.32	Nouvelle-Zélande
Pays-Bas	5 724	7 466	28 616	18 142	-14 022	6 045	13 013	1.57	1.94	4.23	2.35	-1.61	0.77	1.67	Pays-Bas
Portugal	332	3 539	666	2 215	1 528	-1 060	162	0.35	3.35	0.36	1.03	0.67	-0.48	0.07	Portugal
Royaume-Uni	12 673	12 764	26 941	49 887	41 878	24 713	25 632	1.17	0.89	1.11	1.80	1.57	1.11	1.12	Royaume-Uni
Suède	2 297	3 422	4 175	6 911	5 896	7 164	5 127	1.12	1.49	1.08	1.49	1.22	1.77	1.10	Suède
Suisse	598	2 561	12 555	5 825	12 141	9 106	21 968	0.20	0.96	2.98	1.33	2.63	1.77	3.86	Suisse
<b>TOTAL DU CAD</b>	<b>167 460</b>	<b>163 255</b>	<b>311 849</b>	<b>435 693</b>	<b>275 607</b>	<b>333 804</b>	<b>494 416</b>	<b>0.77</b>	<b>0.67</b>	<b>0.89</b>	<b>1.14</b>	<b>0.68</b>	<b>0.87</b>	<b>1.23</b>	<b>TOTAL DU CAD</b>
<i>dont :</i>															<i>dont :</i>
Pays CAD-UE	66 377	97 442	146 670	223 898	175 193	141 699	155 976	0.85	1.19	1.08	1.43	1.05	0.93	1.04	Pays CAD-UE

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932702613>

Tableau A.4. **Aide publique au développement nette par pays du CAD**  
 Versements nets aux prix et taux de change courants

	En millions USD							En pourcentage du RNB							
	Moyenne 1995-96	Moyenne 2000-01	2007	2008	2009	2010	2011 préliminaire	Moyenne 1995-96	Moyenne 2000-01	2007	2008	2009	2010	2011 préliminaire	
Allemagne	7 562	5 010	12 291	13 981	12 079	12 985	14 533	0.31	0.27	0.37	0.38	0.35	0.39	0.40	Allemagne
Australie	1 134	930	2 669	2 954	2 762	3 826	4 799	0.31	0.26	0.32	0.32	0.29	0.32	0.35	Australie
Autriche	573	536	1 808	1 714	1 142	1 208	1 107	0.25	0.29	0.50	0.43	0.30	0.32	0.27	Autriche
Belgique	974	843	1 951	2 386	2 610	3 004	2 800	0.36	0.36	0.43	0.48	0.55	0.64	0.53	Belgique
Canada	1 931	1 638	4 080	4 795	4 000	5 209	5 291	0.35	0.24	0.29	0.33	0.30	0.34	0.31	Canada
Corée	138	238	696	802	816	1 174	1 321	0.03	0.05	0.07	0.09	0.10	0.12	0.12	Corée
Danemark	1 698	1 649	2 562	2 803	2 810	2 871	2 981	1.00	1.05	0.81	0.82	0.88	0.91	0.86	Danemark
Espagne	1 300	1 466	5 140	6 867	6 584	5 949	4 264	0.23	0.26	0.37	0.45	0.46	0.43	0.29	Espagne
États-Unis	8 372	10 692	21 787	26 437	28 831	30 353	30 745	0.11	0.11	0.16	0.18	0.21	0.21	0.20	États-Unis
Finlande	398	380	981	1 166	1 290	1 333	1 409	0.32	0.32	0.39	0.44	0.54	0.55	0.52	Finlande
France	7 947	4 151	9 884	10 908	12 602	12 915	12 994	0.51	0.31	0.38	0.39	0.47	0.50	0.46	France
Grèce	184	214	501	703	607	508	331	0.15	0.19	0.16	0.21	0.19	0.17	0.11	Grèce
Irlande	166	260	1 192	1 328	1 006	895	904	0.30	0.31	0.55	0.59	0.54	0.52	0.52	Irlande
Italie	2 019	1 502	3 971	4 861	3 297	2 996	4 241	0.18	0.14	0.19	0.22	0.16	0.15	0.19	Italie
Japon	11 964	11 677	7 697	9 601	9 457	11 021	10 604	0.24	0.26	0.17	0.19	0.18	0.20	0.18	Japon
Luxembourg	74	131	376	415	415	403	413	0.40	0.74	0.92	0.97	1.04	1.05	0.99	Luxembourg
Norvège	1 278	1 305	3 735	4 006	4 081	4 580	4 936	0.85	0.78	0.95	0.89	1.06	1.10	1.00	Norvège
Nouvelle-Zélande	122	112	320	348	309	342	429	0.22	0.25	0.27	0.30	0.28	0.26	0.28	Nouvelle-Zélande
Pays-Bas	3 236	3 154	6 224	6 993	6 426	6 357	6 324	0.81	0.83	0.81	0.80	0.82	0.81	0.75	Pays-Bas
Portugal	238	270	471	620	513	649	669	0.23	0.26	0.22	0.27	0.23	0.29	0.29	Portugal
Royaume-Uni	3 200	4 534	9 849	11 500	11 283	13 053	13 739	0.28	0.32	0.36	0.43	0.51	0.57	0.56	Royaume-Uni
Suède	1 851	1 732	4 339	4 732	4 548	4 533	5 606	0.80	0.78	0.93	0.98	1.12	0.97	1.02	Suède
Suisse	1 055	899	1 685	2 038	2 310	2 300	3 086	0.34	0.34	0.38	0.44	0.45	0.40	0.46	Suisse
<b>TOTAL DU CAD</b>	<b>57 415</b>	<b>53 324</b>	<b>104 206</b>	<b>121 954</b>	<b>119 778</b>	<b>128 465</b>	<b>133 526</b>	<b>0.25</b>	<b>0.22</b>	<b>0.27</b>	<b>0.30</b>	<b>0.31</b>	<b>0.32</b>	<b>0.31</b>	<b>TOTAL DU CAD</b>
<i>dont :</i>															<i>dont :</i>
Pays CAD-UE	31 329	25 832	61 538	70 974	67 211	69 661	72 315	0.37	0.33	0.39	0.43	0.44	0.46	0.45	Pays CAD-UE
								0.37	0.38	0.43	0.46	0.48	0.49	0.46	<i>Pour mémoire :</i> Performance moyenne des pays du CAD


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932702632>

Tableau A.5. **Apports nets de capitaux privés<sup>1</sup> par pays du CAD**  
Versements nets aux prix et taux de change courants

	En millions USD							En pourcentage du RNB							
	Moyenne 1994-95	Moyenne 1999-2000	2006	2007	2008	2009	2010	Moyenne 1994-95	Moyenne 1999-2000	2006	2007	2008	2009	2010	
Allemagne	12 146	10 295	19 938	25 702	20 583	15 495	17 156	0.54	0.52	0.68	0.77	0.56	0.46	0.51	Allemagne
Australie	1 040	331	6 074	6 948	314	..	9 511	0.31	0.09	0.84	0.84	0.03	..	0.80	Australie
Autriche	139	947	2 285	19 099	8 878	2 035	3 609	0.07	0.48	0.72	5.26	2.22	0.54	0.96	Autriche
Belgique	-444	3 080	3 514	1 686	1 816	147	4 530	-0.18	1.28	0.89	0.37	0.36	0.03	0.96	Belgique
Canada	2 720	4 552	9 093	11 731	16 184	3 140	14 124	0.51	0.70	0.73	0.83	1.10	0.24	0.91	Canada
Corée	1 084	605	4 934	9 827	7 863	5 018	8 716	0.23	0.13	0.56	1.01	0.84	0.60	0.86	Corée
Danemark	-49	446	454	2 242	2 303	599	1 779	-0.03	0.27	0.16	0.71	0.67	0.19	0.56	Danemark
Espagne	1 628	24 964	7 333	16 516	23 220	6 225	4 391	0.32	4.36	0.61	1.18	1.51	0.43	0.32	Espagne
États-Unis	40 986	21 442	62 345	97 545	-28 781	69 168	161 234	0.58	0.22	0.47	0.70	-0.20	0.49	1.10	États-Unis
Finlande	100	503	553	1 051	-1 422	1 741	2 922	0.09	0.41	0.26	0.42	-0.53	0.73	1.21	Finlande
France	3 774	2 481	14 069	34 422	29 962	25 524	22 856	0.26	0.18	0.62	1.32	1.06	0.95	0.88	France
Grèce	..	..	2 454	2 880	460	241	243	..	..	1.00	0.93	0.14	0.08	0.08	Grèce
Irlande	43	208	3 877	4 329	4 500	3 000	1 500	0.09	0.26	2.05	2.00	2.00	1.62	0.88	Irlande
Italie	44	9 511	2 705	649	207	2 181	6 612	0.00	0.85	0.15	0.03	0.01	0.10	0.33	Italie
Japon	16 927	-786	12 290	21 979	23 738	27 217	32 837	0.34	-0.02	0.27	0.49	0.47	0.53	0.59	Japon
Luxembourg	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	Luxembourg
Norvège	275	258	2 509	2 638	-247	895	9	0.22	0.16	0.75	0.67	-0.05	0.23	0.00	Norvège
Nouvelle-Zélande	13	17	24	26	29	24	26	0.03	0.04	0.02	0.02	0.03	0.02	0.02	Nouvelle-Zélande
Pays-Bas	2 473	4 025	22 544	11 575	-21 345	-923	5 999	0.68	1.04	3.33	1.50	-2.46	-0.12	0.77	Pays-Bas
Portugal	-168	3 174	286	1 980	906	-1 577	-492	-0.18	3.00	0.15	0.92	0.39	-0.72	-0.22	Portugal
Royaume-Uni	8 840	8 340	14 127	39 414	29 938	12 798	12 246	0.82	0.58	0.58	1.42	1.12	0.58	0.54	Royaume-Uni
Suède	450	1 659	210	2 541	1 108	2 473	372	0.22	0.72	0.05	0.55	0.23	0.61	0.08	Suède
Suisse	-612	1 530	10 490	3 847	9 705	6 438	19 255	-0.21	0.57	2.49	0.88	2.10	1.25	3.39	Suisse
<b>TOTAL DU CAD</b>	<b>91 408</b>	<b>97 582</b>	<b>202 108</b>	<b>318 626</b>	<b>129 921</b>	<b>181 860</b>	<b>329 434</b>	<b>0.42</b>	<b>0.40</b>	<b>0.58</b>	<b>0.83</b>	<b>0.32</b>	<b>0.47</b>	<b>0.82</b>	<b>TOTAL DU CAD</b>
<i>dont :</i>															<i>dont :</i>
Pays CAD-UE	26 873	28 730	82 708	123 207	66 255	64 220	106 038	0.28	0.29	0.62	0.83	0.41	0.41	0.65	Pays CAD-UE

1. À l'exclusion des dons des ONG.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932702651>



Tableau A.6. **Financement public du développement vers les pays en développement**

En milliards USD constants 2010

	1980	1985	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	
<b>Financement public du développement (FPD)</b>	<b>97.4</b>	<b>110.8</b>	<b>115.3</b>	<b>89.1</b>	<b>84.0</b>	<b>92.5</b>	<b>96.6</b>	<b>89.8</b>	<b>90.2</b>	<b>136.8</b>	<b>121.5</b>	<b>127.2</b>	<b>145.8</b>	<b>169.7</b>	<b>168.0</b>	<b>Financement public du développement (FPD)</b>
1. Aide publique au développement (APD)	80.9	81.1	89.7	74.0	73.3	80.5	91.1	92.0	94.2	124.1	119.6	112.1	125.3	127.9	130.7	1. Aide publique au développement (APD)
<i>dont :</i>																<i>dont :</i>
Donneurs bilatéraux <sup>1</sup>	62.9	60.6	70.2	51.5	53.6	54.5	64.2	68.5	68.0	98.1	91.1	82.1	93.8	90.6	96.2	Donneurs bilatéraux <sup>1</sup>
Organismes multilatéraux	18.0	20.6	19.5	22.4	19.7	26.0	26.9	23.4	26.1	26.0	28.4	30.0	31.5	37.4	34.5	Organismes multilatéraux
2. Autres FPD	16.5	29.7	25.5	15.2	10.7	12.0	5.5	-2.2	-3.9	12.6	2.0	15.2	20.5	41.7	37.2	2. Autres FPD
<i>dont :</i>																<i>dont :</i>
Donneurs bilatéraux <sup>1</sup>	5.3	10.1	10.0	10.9	-2.2	-0.5	8.4	5.6	0.4	12.0	3.3	1.3	1.8	10.4	5.6	Donneurs bilatéraux <sup>1</sup>
Organismes multilatéraux	11.2	19.6	15.5	4.3	12.9	12.5	-2.9	-7.7	-4.4	0.6	-1.3	13.9	18.7	31.3	31.6	Organismes multilatéraux
<b>Pour référence</b>																<b>Pour référence</b>
Montant total net de l'APD du CAD <sup>2</sup>	61.4	72.6	83.0	73.5	78.7	80.2	85.8	89.0	93.6	123.2	116.8	107.4	119.5	120.9	128.5	Montant total net de l'APD du CAD <sup>2</sup>
<i>dont : Dons bilatéraux</i>	31.4	41.5	49.7	46.5	49.3	51.3	58.2	65.3	67.4	95.4	88.6	78.4	87.0	82.4	87.3	<i>dont : Dons bilatéraux</i>

1. Apports bilatéraux des pays du CAD et des pays non membres du CAD (voir le tableau A.12 pour les pays non membres du CAD dont les données sont disponibles).
2. Comprend à la fois l'APD bilatérale présentée ci-dessus et les contributions aux organismes multilatéraux, à la place des versements d'APD de la part des organismes multilatéraux qui sont montrés plus haut.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932702670>

Tableau A.7. APD des pays membres du CAD aux prix et taux de change de 2010

Versements nets

En millions USD

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011(p)
Allemagne	8 044	8 457	8 451	11 234	11 477	12 197	13 066	11 557	12 985	13 746
Australie	2 263	2 283	2 316	2 466	2 993	3 249	3 430	3 415	3 826	4 044
Autriche	833	667	800	1 822	1 686	1 830	1 614	1 104	1 208	1 036
Belgique	1 770	2 503	1 757	2 304	2 246	1 986	2 256	2 527	3 004	2 605
Canada	3 745	3 276	3 776	4 920	4 399	4 472	5 053	4 561	5 209	4 930
Corée	365	440	475	751	423	618	827	933	1 174	1 242
Danemark	2 777	2 424	2 513	2 533	2 606	2 674	2 675	2 764	2 871	2 803
Espagne	3 010	2 761	2 999	3 558	4 275	5 115	6 336	6 288	5 949	4 007
États-Unis	15 999	19 242	22 597	31 005	25 301	22 764	27 023	29 163	30 353	30 086
Finlande	706	716	789	1 042	946	991	1 093	1 232	1 333	1 275
France	8 868	9 588	10 019	11 630	11 920	9 933	10 146	12 083	12 915	12 195
Grèce	496	522	409	476	507	531	675	587	508	308
Irlande	582	596	640	735	998	1 055	1 141	933	895	867
Italie	3 855	3 253	2 923	5 935	4 132	4 036	4 573	3 148	2 996	3 987
Japon	12 079	10 870	10 298	15 621	14 138	9 964	11 030	9 841	11 021	9 829
Luxembourg	282	293	319	331	349	398	400	414	403	381
Norvège	3 244	3 365	3 273	3 659	3 540	4 004	3 812	4 524	4 580	4 197
Nouvelle-Zélande	235	250	270	321	321	337	374	366	342	379
Pays-Bas	5 282	5 131	4 903	5 821	6 037	6 205	6 479	6 192	6 357	5 950
Portugal	537	431	1 234	440	446	470	579	493	649	630
Royaume-Uni	6 190	7 059	7 748	10 415	11 527	8 193	10 260	11 470	13 053	12 951
Suède	3 126	3 050	3 120	3 884	4 434	4 344	4 533	4 891	4 533	5 008
Suisse	1 531	1 813	1 981	2 274	2 083	1 991	2 148	2 403	2 300	2 604
<b>TOTAL DU CAD</b>	<b>85 820</b>	<b>88 993</b>	<b>93 608</b>	<b>123 175</b>	<b>116 783</b>	<b>107 356</b>	<b>119 525</b>	<b>120 890</b>	<b>128 465</b>	<b>125 060</b>
<i>dont :</i>										
Pays CAD-UE	46 359	47 453	48 622	62 159	63 586	59 958	65 827	65 684	69 661	67 748
<i>Pour mémoire :</i>										
<b>Total du CAD aux prix et taux de change courants</b>	<b>58 575</b>	<b>69 432</b>	<b>79 854</b>	<b>107 838</b>	<b>104 814</b>	<b>104 206</b>	<b>121 954</b>	<b>119 778</b>	<b>128 465</b>	<b>133 526</b>

(p) Données préliminaires.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932702689>

Tableau A.8. **Apports d'aide publique au développement consentis par les pays du CAD aux organismes multilatéraux<sup>1</sup> en 2010**

En millions USD

	Total	Groupe de la Banque mondiale		Banques régionales de dév.			Organismes des Nations unies	dont :					UE	dont :		Autres agences multilatérales	dont :			
		IDA	dont :	Banque africaine de dév.	Banque asiatique de dév.	FIDA		PNUD	PAM	UNICEF	HCR	FED		FMI <sup>2</sup>	GAVI		Fonds mondial			
Allemagne	4 950	763	763	299	205	75	371	21	30	31	9	11	2 926	1 157	591	–	–	270	Allemagne	
Australie	585	202	156	94	5	89	163	–	17	32	23	13	–	–	126	28	9	43	Australie	
Autriche	596	151	151	56	43	11	52	15	10	0	2	1	325	131	12	6	–	–	Autriche	
Belgique	952	151	141	39	35	2	146	9	26	–	25	11	546	194	70	–	–	28	Belgique	
Canada	1 282	423	423	168	98	46	281	61	49	18	17	14	–	–	411	39	–	184	Canada	
Corée	273	111	79	67	14	43	77	2	6	0	3	3	–	–	18	4	0	2	Corée	
Danemark	762	98	93	47	31	16	276	4	63	33	32	23	252	102	89	5	6	31	Danemark	
Espagne	1 951	272	269	165	57	40	287	–	49	24	32	14	1 012	268	214	–	3	136	Espagne	
États-Unis	3 766	1 263	1 263	380	155	–	947	30	101	–	132	–	–	–	1 176	–	78	791	États-Unis	
Finlande	494	74	74	35	26	9	145	4	25	8	21	9	200	73	40	7	–	5	Finlande	
France	5 128	872	600	210	175	32	255	15	24	–	13	20	2 661	1 204	1 132	327	28	398	France	
Grèce	296	–	–	1	–	–	13	–	–	–	0	1	278	62	4	–	–	–	Grèce	
Irlande	310	26	24	12	–	12	87	3	12	13	11	8	164	29	21	–	4	12	Irlande	
Italie	2 237	439	386	6	5	–	170	45	4	13	11	6	1 557	416	65	–	–	–	Italie	
Japon	3 684	1 931	1 378	924	182	719	518	–	75	7	16	16	–	–	311	32	–	247	Japon	
Luxembourg	141	27	18	6	0	3	61	1	11	5	7	2	36	13	11	1	1	1	Luxembourg	
Norvège	1 019	147	147	95	83	12	577	13	127	24	74	54	–	–	200	–	81	62	Norvège	
Nouvelle-Zélande	71	12	12	–	–	–	36	–	6	–	4	4	–	–	24	–	–	1	Nouvelle-Zélande	
Pays-Bas	1 713	181	74	92	0	–	672	24	163	53	92	56	610	259	158	–	25	82	Pays-Bas	
Portugal	253	21	21	28	16	6	14	–	2	–	0	2	185	45	5	–	–	1	Portugal	
Royaume-Uni	5 036	1 441	1 420	324	225	67	573	13	85	–	32	29	2 009	656	690	–	21	456	Royaume-Uni	
Suède	1 618	299	299	25	6	15	666	33	87	67	65	89	394	135	234	1	2	69	Suède	
Suisse	588	271	271	68	56	13	168	7	52	2	19	11	–	–	80	–	–	7	Suisse	
<b>TOTAL DU CAD</b>	<b>37 705</b>	<b>9 173</b>	<b>8 059</b>	<b>3 141</b>	<b>1 417</b>	<b>1 213</b>	<b>6 556</b>	<b>299</b>	<b>1 022</b>	<b>330</b>	<b>643</b>	<b>395</b>	<b>13 154</b>	<b>4 745</b>	<b>5 681</b>	<b>450</b>	<b>259</b>	<b>2 826</b>	<b>TOTAL DU CAD</b>	
<i>dont :</i>																			<i>dont :</i>	
Pays CAD-UE	26 438	4 815	4 332	1 345	825	290	3 789	186	591	247	353	280	13 154	4 745	3 335	348	91	1 490	Pays CAD-UE	

1. Contributions non réservées à un usage spécifique.

2. FRPC et FRPC-PPTE du FMI.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932702708>

Tableau A.9. L'aide par grandes catégories de secteurs socio-économiques en 2010

Engagements

	En pourcentage de l'APD bilatérale totale																								En % du total			
	Allemagne	Australie	Autriche	Belgique	Canada	Corée	Danemark	Espagne	États-Unis	Finlande	France	Grèce	Irlande	Italie	Japon	Luxembourg	Norvège	Nouvelle-Zélande	Pays-Bas	Portugal	Royaume-Uni	Suède	Suisse	TOTAL DU CAD	Institutions de l'UE	Financement multilatéral (FPD)	Banque mondiale <sup>4</sup>	Banques régionales de dév. <sup>5</sup>
	Infrastructure sociale et administrative	39.6	50.2	40.6	28.6	40.8	50.1	44.7	35.8	48.2	36.5	29.3	50.8	54.6	33.0	22.5	45.4	34.7	50.5	20.9	38.7	43.7	39.0	20.7	37.7	39.7	42.0	31.8
Éducation <sup>1</sup>	15.4	8.2	20.8	9.4	9.4	17.9	6.6	8.4	3.5	3.9	17.0	40.7	10.9	7.8	4.9	13.4	7.4	21.0	7.6	16.9	9.0	4.1	1.9	8.1	6.1	8.5	3.6	
<i>dont</i> : Éducation de base	1.6	2.6	0.4	0.9	3.1	0.8	1.7	3.1	2.6	0.9	1.9	2.9	2.6	1.1	0.5	2.4	4.3	9.3	2.6	0.2	3.2	3.0	0.6	2.1	1.0	3.1	0.8	
Santé	2.1	7.4	8.1	8.5	15.0	7.3	1.3	4.0	4.4	3.8	1.9	2.9	12.0	7.5	2.2	13.0	3.4	7.9	2.8	2.7	8.4	4.0	2.9	4.3	4.9	7.6	1.7	
<i>dont</i> : Santé de base	1.3	3.1	0.7	3.7	8.3	2.8	1.0	2.4	4.3	1.3	0.8	0.9	5.6	3.6	1.4	8.1	1.8	4.2	1.0	0.5	-	2.7	1.9	2.5	4.1	3.7	0.8	
Population <sup>2</sup>	1.1	2.9	0.3	0.5	0.4	0.3	2.9	1.7	17.8	0.3	0.5	-	4.6	0.8	0.3	1.9	2.1	1.9	1.4	0.2	6.2	2.6	1.4	6.2	1.0	0.8	0.1	
Distribution d'eau et assainissement	6.7	5.3	2.7	2.3	0.5	15.6	8.1	6.6	1.3	9.2	4.6	0.1	1.7	6.7	11.1	7.7	1.4	0.6	2.5	0.2	1.9	1.6	2.6	4.5	5.0	7.9	4.4	
Gouvernement et société civile	13.2	23.1	7.5	5.6	13.8	8.5	22.5	10.8	17.2	16.5	1.9	0.2	19.7	6.0	3.0	5.4	18.1	16.8	6.3	13.9	13.6	24.4	11.7	11.9	18.8	8.7	17.8	
Infrastructures sociales et services	1.1	3.2	1.2	2.2	1.7	0.5	3.4	4.4	3.9	2.8	3.5	7.0	5.9	4.2	1.0	3.9	2.3	2.3	0.3	4.8	4.8	2.2	0.3	2.7	4.0	8.5	4.2	
Infrastructure économique	34.1	6.2	9.9	10.8	3.0	33.7	11.4	11.1	10.3	8.0	8.8	8.6	1.2	6.5	47.9	6.2	6.9	6.6	3.2	19.7	8.1	5.0	7.1	17.2	10.1	37.9	41.0	
Transport et communications	4.6	5.4	2.7	0.7	0.5	23.2	4.2	4.7	4.0	2.5	3.0	8.5	0.3	4.9	30.0	0.4	0.0	4.8	0.2	7.9	3.5	1.0	1.6	7.5	6.4	13.2	19.5	
Énergie	21.4	0.2	1.3	3.1	0.1	10.2	0.8	2.3	3.6	2.4	4.9	0.0	0.0	0.4	17.6	0.5	4.8	0.2	0.5	11.5	1.6	2.0	1.8	6.9	2.8	17.4	13.1	
Autres	8.2	0.6	5.9	7.0	2.4	0.3	6.4	4.0	2.7	3.0	0.9	0.0	0.9	1.2	0.4	5.3	2.1	1.6	2.5	0.2	3.0	2.0	3.7	2.8	0.9	7.3	8.4	
Production	5.4	7.8	4.4	9.1	15.2	5.5	12.6	15.2	7.1	15.9	7.6	0.6	9.5	9.5	5.9	5.7	16.4	5.5	4.4	0.5	6.4	5.8	7.8	7.6	11.5	8.1	7.1	
Agriculture	4.2	7.0	2.4	8.1	12.9	5.1	4.7	13.8	6.2	13.3	3.9	0.6	9.1	4.0	4.2	4.0	14.3	2.7	0.9	0.4	1.8	2.8	4.5	5.6	8.2	5.2	5.4	
Industries manufacturières, extractives et construction	0.7	0.4	1.7	0.7	1.8	0.4	7.7	1.2	0.4	1.5	3.7	-	0.4	5.0	1.1	0.2	1.5	1.3	0.0	0.1	1.9	1.6	1.8	1.3	1.6	2.1	1.2	
Commerce et tourisme	0.4	0.4	0.2	0.3	0.5	0.1	0.1	0.3	0.5	1.1	0.0	-	-	0.4	0.5	1.4	0.7	1.5	3.5	0.0	2.7	1.3	1.5	0.8	1.7	0.7	0.5	
Destination plurisectorielle	9.7	18.0	5.9	5.0	8.8	6.5	9.6	11.8	6.5	10.5	23.3	9.1	4.9	8.8	8.7	8.3	10.1	5.5	53.2	2.2	17.2	8.8	11.6	12.8	13.7	9.1	10.9	
Aide-programme	1.7	1.6	0.7	0.6	0.1	-	6.2	1.1	2.0	1.2	4.4	-	7.2	1.2	5.3	1.6	5.0	6.1	2.1	32.6	9.7	4.3	0.8	3.4	7.6	0.9	3.2	
Actions se rapportant à la dette <sup>3</sup>	1.2	0.2	21.8	26.5	1.5	0.1	2.7	9.2	0.1	-	15.9	-	0.0	26.5	1.1	-	0.5	-	0.0	0.8	2.0	-	1.6	3.2	0.0	0.0	5.2	
Aide humanitaire	3.4	10.1	3.7	6.3	13.4	1.1	9.1	7.0	16.8	11.5	0.5	2.6	13.7	7.5	4.1	14.0	8.6	8.8	4.4	0.0	6.8	13.1	14.5	8.9	12.1	2.0	0.9	
Frais administratifs	3.5	5.2	5.4	4.4	7.6	2.1	1.5	4.1	6.5	8.3	4.1	7.1	6.9	3.3	4.2	7.6	6.7	11.9	6.0	4.7	4.4	7.7	5.4	5.2	4.5	-	-	
Autre et non spécifié	1.4	0.6	7.7	8.9	9.6	0.8	2.1	4.7	2.5	8.2	6.1	21.2	1.9	3.7	0.2	11.2	11.0	5.1	5.6	0.8	1.6	16.3	30.5	4.0	0.8	-	-	
<b>TOTAL</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>
<i>Pour mémoire :</i>																												
Aide alimentaire, total	0.8	1.7	0.3	3.2	4.3	0.1	0.1	2.1	6.8	1.8	0.4	0.3	2.7	0.5	2.4	5.8	0.8	1.1	0.5	0.0	3.6	0.7	2.8	6.3	4.4	-	-	

1. Y compris les étudiants et les stagiaires.

2. Politique en matière de population/santé et fertilité.

3. Y compris l'annulation des dettes nées de créances autres de l'APD.

4. Comprend l'IDA et la BIRD.

5. Comprend la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement et la Banque interaméricaine de développement.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932702727>

Tableau A.10. Répartition de l'APD par groupe de revenus<sup>1</sup>

Versements nets en pourcentage de l'ADP totale

	APD aux PMA		APD aux autres PFR		APD aux PRIT1		APD aux PRITS	
	1999-2000	2009-10	1999-2000	2009-10	1999-2000	2009-10	1999-2000	2009-10
Allemagne	33.9	40.0	10.1	12.8	43.4	35.0	12.6	12.3
Australie	32.5	38.3	32.5	26.8	28.6	31.7	6.3	3.1
Autriche	27.7	45.4	6.5	11.9	46.8	30.9	19.0	11.7
Belgique	43.5	62.2	12.9	10.1	32.8	21.2	10.7	6.5
Canada	41.8	63.6	14.3	15.2	35.6	17.4	8.3	3.8
Corée	33.7	41.7	22.2	20.2	40.3	33.9	3.7	4.2
Danemark	51.7	56.3	15.1	19.8	27.7	19.5	5.5	4.4
Espagne	23.2	38.6	6.8	7.8	55.1	43.1	14.9	10.5
États-Unis	32.8	46.7	11.6	15.1	53.4	32.0	2.1	6.2
Finlande	42.7	54.9	9.9	15.0	36.9	23.1	10.5	7.0
France	37.0	34.2	11.0	16.3	41.2	34.2	10.8	15.3
Grèce	17.0	28.9	3.4	5.6	41.7	50.3	37.9	15.2
Irlande	64.0	69.4	7.1	11.0	20.4	13.8	8.6	5.8
Italie	43.7	46.8	6.5	11.0	38.6	30.6	11.3	11.6
Japon	20.3	47.6	17.9	27.7	56.6	17.0	5.2	7.7
Luxembourg	32.8	48.5	5.8	11.1	46.2	34.5	15.2	5.9
Norvège	48.0	55.5	7.5	11.8	30.5	21.9	14.0	10.8
Nouvelle-Zélande	39.4	48.8	17.4	18.0	32.3	25.4	10.9	7.8
Pays-Bas	42.1	56.7	9.3	13.1	38.2	21.7	10.4	8.4
Portugal	71.6	51.0	2.3	4.0	21.4	36.3	4.7	8.7
Royaume-Uni	42.8	50.9	11.9	18.4	32.6	24.2	12.7	6.4
Suède	43.1	53.0	11.5	13.2	35.7	27.5	9.6	6.3
Suisse	42.7	49.0	10.7	15.9	34.8	31.1	11.9	3.9
<b>TOTAL DU CAD</b>	<b>33.2</b>	<b>46.6</b>	<b>13.1</b>	<b>16.0</b>	<b>45.3</b>	<b>28.9</b>	<b>8.3</b>	<b>8.5</b>
<i>dont</i> : Pays CAD-UE	39.3	45.2	10.3	14.1	38.8	30.4	11.6	10.3

1. Y compris l'APD multilatérale imputée. Non compris les PDPA et les montants non spécifiés par pays.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932702746>

Tableau A.11. Répartition régionale de l'APD des donateurs du CAD<sup>1</sup>

Pourcentage de versements nets

	Afrique subsaharienne			Asie du Sud et centrale			Autres pays d'Asie et Océanie			Afrique du Nord et Moyen-Orient			Europe			Amérique latine et Caraïbes			
	1999-2000	2004-05	2009-10	1999-2000	2004-05	2009-10	1999-2000	2004-05	2009-10	1999-2000	2004-05	2009-10	1999-2000	2004-05	2009-10	1999-2000	2004-05	2009-10	
Allemagne	36.0	39.8	37.2	11.8	10.9	20.3	14.7	10.2	9.3	12.7	22.8	11.1	12.2	6.7	10.9	12.6	9.5	11.2	Allemagne
Australie	10.9	9.5	11.3	13.6	14.8	17.8	68.1	69.8	64.5	2.1	4.2	4.3	3.8	0.6	0.4	1.6	1.0	1.6	Australie
Autriche	28.0	24.9	45.8	9.7	8.3	11.7	8.4	3.7	6.5	15.3	46.2	7.1	28.8	12.7	21.5	9.8	4.2	7.3	Autriche
Belgique	49.0	57.2	66.2	6.3	7.0	8.2	11.4	5.1	4.6	10.5	17.3	7.1	9.5	4.4	5.0	13.4	8.9	8.9	Belgique
Canada	37.8	41.0	50.6	17.7	17.8	17.7	14.6	10.4	6.8	5.9	14.4	4.4	6.2	2.7	2.0	17.7	13.6	18.5	Canada
Corée	24.3	15.4	21.0	34.3	23.5	28.3	24.6	22.8	29.7	6.8	25.2	5.5	2.0	1.7	5.7	8.1	11.5	9.9	Corée
Danemark	50.7	51.7	54.5	16.6	16.3	18.0	10.7	12.7	8.2	8.2	6.8	7.5	4.1	4.2	4.0	9.8	8.3	7.8	Danemark
Espagne	25.9	33.7	36.4	4.6	8.4	9.1	11.5	6.1	4.6	10.4	16.8	14.7	14.5	7.4	7.6	33.3	27.7	27.7	Espagne
États-Unis	27.1	25.5	40.2	16.6	13.9	24.0	12.3	5.1	5.7	17.9	43.1	15.9	10.4	3.5	2.8	15.9	8.9	11.4	États-Unis
Finlande	40.3	39.7	50.9	12.6	13.8	16.0	14.7	9.8	9.0	9.4	20.7	6.9	13.1	8.6	7.4	9.8	7.3	9.8	Finlande
France	44.3	56.4	53.7	4.8	6.6	7.7	16.1	7.2	12.4	20.5	17.8	11.5	7.4	5.8	7.1	6.9	6.2	7.7	France
Grèce	18.7	24.6	28.4	7.1	14.4	10.4	4.2	3.2	3.4	12.0	16.4	16.3	52.0	36.7	34.4	6.1	4.8	7.0	Grèce
Irlande	63.4	70.5	68.9	6.4	9.5	9.0	5.2	5.6	7.2	6.5	5.4	5.2	11.1	3.9	4.2	7.4	5.1	5.6	Irlande
Italie	44.9	45.2	47.3	8.9	10.1	13.9	5.7	4.4	2.9	10.4	25.4	12.8	19.6	6.9	13.4	10.4	8.0	9.8	Italie
Japon	16.0	20.4	35.1	19.2	16.6	35.3	46.6	31.2	18.8	6.4	24.7	3.5	2.1	1.7	6.7	9.8	5.3	0.6	Japon
Luxembourg	42.5	48.3	50.6	6.8	11.1	10.0	9.4	14.6	11.4	8.1	7.3	6.5	13.5	6.5	8.4	19.6	12.1	13.2	Luxembourg
Norvège	44.2	48.3	48.1	13.8	21.2	19.3	8.2	7.8	6.9	9.3	8.1	8.1	16.1	7.8	5.2	8.4	6.9	12.4	Norvège
Nouvelle-Zélande	10.9	13.5	11.2	9.1	14.6	7.8	74.6	65.8	74.9	1.1	2.7	2.1	1.2	0.5	0.8	3.0	2.8	3.1	Nouvelle-Zélande
Pays-Bas	39.7	52.2	55.6	11.2	12.3	14.0	13.0	10.0	6.6	7.7	9.6	7.0	12.3	6.0	6.1	16.0	9.9	10.6	Pays-Bas
Portugal	58.3	78.9	60.9	2.8	3.6	7.8	25.4	6.5	9.1	4.4	4.7	7.7	6.2	4.4	9.7	3.0	1.9	4.8	Portugal
Royaume-Uni	44.8	52.3	51.9	16.6	19.5	25.1	8.8	4.9	6.8	7.2	15.7	6.4	10.6	3.8	5.0	12.1	3.8	4.8	Royaume-Uni
Suède	42.8	48.9	49.3	13.8	14.9	15.6	11.4	10.0	8.0	7.9	7.4	8.8	9.0	8.4	9.3	15.1	10.3	9.0	Suède
Suisse	38.5	37.2	43.9	18.9	20.8	19.5	8.1	7.8	9.1	5.9	11.8	5.8	16.7	10.9	10.7	11.9	11.5	11.0	Suisse
<b>TOTAL DU CAD</b>	<b>31.6</b>	<b>38.1</b>	<b>43.9</b>	<b>14.3</b>	<b>13.5</b>	<b>19.5</b>	<b>22.6</b>	<b>11.1</b>	<b>10.4</b>	<b>10.9</b>	<b>24.3</b>	<b>10.2</b>	<b>8.7</b>	<b>4.8</b>	<b>6.2</b>	<b>12.0</b>	<b>8.1</b>	<b>9.7</b>	<b>TOTAL DU CAD</b>
<i>dont :</i>																			<i>dont :</i>
Pays CAD-UE	41.4	48.8	48.6	10.5	11.7	15.1	12.4	7.5	8.1	11.9	17.5	9.8	11.4	6.2	8.2	12.3	8.3	10.1	Pays CAD-UE

1. Y compris les apports multilatéraux imputés, c'est-à-dire qui tiennent compte des contributions acheminées par l'intermédiaire des organismes multilatéraux, telles qu'elles ressortent de la répartition géographique des versements de ces derniers pour l'année de référence.  
Les chiffres excluent les montants non spécifiés par région.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932702765>

Tableau A.12. **APD des donateurs non membres du CAD**  
Versements nets

	2006	2007	2008	2009	2010	Pour mémoire : 2010	
						Part d'aide bilatérale	APD/RNB
	(En millions USD)					(%)	(%)
<b>Pays de l'OCDE non membres du CAD</b>							
Estonie	14	16	22	18	19	26	0.10
Hongrie	149	103	107	117	114	25	0.09
Islande	42	48	48	34	29	72	0.29
Israël <sup>1, 2</sup>	90	111	138	124	145	88	0.07
Pologne	297	363	372	375	378	25	0.08
République slovaque	55	67	92	75	74	27	0.09
République tchèque	161	179	249	215	228	35	0.13
Slovénie	44	54	68	71	59	38	0.13
Turquie	714	602	780	707	967	95	0.13
<b>Autres donateurs</b>							
Arabie saoudite	2 025	1 551	4 979	3 134	3 480	82	..
Chypre <sup>3, 4</sup>	26	35	37	46	51	59	0.23
Émirats Arabes Unis	783	2 426	1 266	834	412	92	0.16
Fédération de Russie	..	..	..	..	472	64	0.03
Koweït (FKDEA)	158	110	283	221	211	100	..
Lettonie	12	16	22	21	16	10	0.06
Liechtenstein	..	20	23	26	27	82	..
Lithuanie	25	48	48	36	37	45	0.10
Malte	..	..	..	14	14	61	0.18
Roumanie	..	..	123	153	114	23	0.07
Taipei chinois	513	514	435	411	381	86	0.10
Thaïlande	74	67	178	40	10	-46	0.00
<b>TOTAL</b>	<b>5 181</b>	<b>6 329</b>	<b>9 271</b>	<b>6 672</b>	<b>7 235</b>	<b>76</b>	<b>..</b>

1. Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut du plateau du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.
2. Ces données incluent 45.5 millions USD en 2006, 42.9 millions USD en 2007, 43.6 millions USD en 2008, 35.4 millions USD en 2009 et 40.2 millions USD en 2010, qui correspondent aux dépenses affectées pendant la première année aux personnes provenant des pays en développement (dont la plupart des régions en guerre civile ou en grave crise), ou qui ont dû quitter leur pays pour des raisons humanitaires ou politiques.
3. *Note en bas de page de la Turquie* : Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».
4. *Note en bas de page de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de la Commission européenne* : La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations unies, sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

Note : Ce tableau ne prend pas en compte l'aide en provenance de plusieurs pays donateurs non membres de l'OCDE car des informations sur leur aide n'ont pas été communiquées.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932702784>

Tableau A.13. **Apports assortis ou non de conditions libérales versés par les organismes multilatéraux<sup>1</sup>**

En millions USD, aux prix et aux taux de change courants

	Versements bruts							Versements nets						
	Moyenne 1994-95	Moyenne 1999-2000	2006	2007	2008	2009	2010	Moyenne 1994-95	Moyenne 1999-2000	2006	2007	2008	2009	2010
<b>APPORTS ASSORTIS DE CONDITIONS LIBÉRALES</b>														
<i>Institutions financières internationales</i>								<i>Institutions financières internationales</i>						
Banque africaine de dév.	625	438	9 797	1 822	1 932	3 175	2 345	580	380	2 180	1 424	1 802	2 750	1 760
Banque asiatique de dév.	1 287	1 124	1 488	1 768	2 331	2 790	1 930	1 173	932	1 020	1 182	1 654	1 943	1 023
Banque de dév. des Caraïbes	14	34	47	59	83	85	75	-17	16	32	41	64	68	55
BERD	13	8	11	8	7	-	-	13	8	11	8	7	-	-
IDA	5 770	5 693	40 310	10 829	9 291	12 793	12 123	5 268	4 212	6 292	7 463	6 689	9 006	7 779
BID Fonds spéciaux	490	477	514	4 452	552	1 025	1 204	164	188	216	257	310	380	501
FMI <sup>2</sup>	1 738	905	4 718	521	1 038	2 605	2 973	1 295	108	387	-72	307	1 825	1 230
Fonds nordique de dév.	37	39	73	74	104	76	65	37	38	68	68	91	64	50
<b>Total des IFI</b>	<b>9 973</b>	<b>8 718</b>	<b>56 959</b>	<b>19 534</b>	<b>15 339</b>	<b>22 549</b>	<b>20 716</b>	<b>8 513</b>	<b>5 881</b>	<b>10 206</b>	<b>10 371</b>	<b>10 924</b>	<b>16 035</b>	<b>12 399</b>
<i>Nations unies<sup>3</sup></i>								<i>Nations unies<sup>3</sup></i>						
FIDA	178	241	348	461	491	399	521	79	137	226	322	347	230	284
ONUSIDA	-	-	181	193	209	243	246	-	-	181	193	209	243	246
PNUD	529	449	437	439	495	631	613	529	449	437	439	495	631	602
FNUAP	216	159	214	218	275	348	815	216	159	212	216	273	346	810
HCR	963	373	184	257	278	301	393	963	373	184	257	278	301	393
UNICEF	797	570	739	982	987	1 104	1 050	797	570	736	981	984	1 086	1 046
UNRWA	339	293	372	388	473	473	545	339	293	372	388	473	473	545
ATNU	412	441	371	462	645	-	-	412	441	371	462	645	-	-
PAM	1 244	355	473	233	317	293	244	1 244	355	473	233	316	290	243
OMS	-	-	-	-	-	437	366	-	-	-	-	-	437	366
Autres ONU <sup>4</sup>	-	-	74	82	120	121	151	-	-	74	82	120	120	151
<b>Total Nations unies</b>	<b>4 678</b>	<b>2 882</b>	<b>3 392</b>	<b>3 715</b>	<b>4 291</b>	<b>4 348</b>	<b>4 943</b>	<b>4 578</b>	<b>2 779</b>	<b>3 266</b>	<b>3 574</b>	<b>4 141</b>	<b>4 157</b>	<b>4 686</b>
<i>Institutions de l'UE</i>								<i>Institutions de l'UE</i>						
GAVI	-	-	-	968	748	501	783	-	-	-	936	719	469	772
FEM <sup>5</sup>	-	-	557	1 062	814	711	530	-	-	557	1 062	814	711	530
Fonds mondial	-	-	1 254	1 627	2 172	2 337	3 031	-	-	1 252	1 627	2 168	2 333	3 003
Fonds du Protocole de Montréal	-	50	81	94	76	29	21	-	50	81	94	76	29	21
Fonds arabes <sup>6</sup>	357	221	680	751	1 790	1 827	1 864	118	36	440	453	1 058	965	993
<b>Total des apports assortis de conditions libérales</b>	<b>19 849</b>	<b>16 872</b>	<b>73 056</b>	<b>39 187</b>	<b>38 097</b>	<b>45 327</b>	<b>44 457</b>	<b>17 858</b>	<b>13 408</b>	<b>25 501</b>	<b>29 444</b>	<b>32 767</b>	<b>37 722</b>	<b>34 831</b>



Tableau A.13. **Apports assortis ou non de conditions libérales versés par les organismes multilatéraux<sup>1</sup> (suite)**

En millions USD, aux prix et aux taux de change courants

	Versements bruts							Versements nets							
	Moyenne 1994-95	Moyenne 1999-2000	2006	2007	2008	2009	2010	Moyenne 1994-95	Moyenne 1999-2000	2006	2007	2008	2009	2010	
<b>APPORTS ASSORTIS DE CONDITIONS NON LIBÉRALES</b>								<b>APPORTS ASSORTIS DE CONDITIONS NON LIBÉRALES</b>							
Banque africaine de dév.	1 264	614	825	1 398	1 121	3 626	2 042	Banque africaine de dév.	694	-209	-420	109	405	2 475	1 214
Banque asiatique de dév.	2 472	3 296	4 420	5 234	6 472	7 898	5 272	Banque asiatique de dév.	1 214	1 834	2 685	3 798	4 574	6 035	3 230
Banque de dév. des Caraïbes	15	71	84	102	101	114	247	Banque de dév. des Caraïbes	7	56	35	46	29	54	132
BERD	199	402	1 349	2 227	2 759	3 606	3 629	BERD	198	228	463	1 408	1 988	2 300	2 033
Institutions de l'UE	346	732	3 286	5 997	4 284	833	942	Institutions de l'UE	121	532	1 855	4 716	2 888	-625	-1 099
BIRD	10 461	12 518	11 533	9 990	13 393	21 408	26 511	BIRD	-1 350	3 229	-4 853	86	3 786	11 519	18 215
BID	4 731	7 298	6 080	6 715	7 158	11 415	10 352	BID	1 880	5 158	-2 529	1 455	2 411	6 852	4 749
FIDA	-	37	39	40	53	38	44	FIDA	-	9	11	7	22	6	11
SFI	1 334	1 436	3 768	4 322	5 022	4 471	4 184	SFI	608	446	1 544	1 990	3 210	2 245	1 693
Fonds arabes <sup>6</sup>	-	-	-	-	-	362	1 983	Fonds arabes <sup>6</sup>	-	-	-	-	-	259	1 448
<b>Total des apports assortis de conditions non libérales</b>	<b>20 821</b>	<b>26 406</b>	<b>31 385</b>	<b>36 025</b>	<b>40 364</b>	<b>53 771</b>	<b>55 206</b>	<b>Total des apports assortis de conditions non libérales</b>	<b>3 373</b>	<b>11 282</b>	<b>-1 209</b>	<b>13 615</b>	<b>19 313</b>	<b>31 120</b>	<b>31 625</b>

1. Aux pays et territoires figurant sur la liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD.

2. Fonds fiduciaires concessionnels du FMI.

3. Les agences des Nations unies ont révisé leur données afin d'inclure uniquement leurs dépenses budgétaires courantes. Ceci a conduit à des révisions des données du PNUD depuis 1990, le PAM et le HCR ont révisé leurs données à partir de 1996, tandis que l'UNICEF a révisé ses données à partir de 1997. Depuis 2000, le HCR est doté d'un budget de programme annuel regroupant les opérations au niveau des pays, les opérations d'envergure mondiale et les frais administratifs. Cependant, les données pour le HCR à partir de 2004 comprennent uniquement les dépenses provenant de fonds non restreints ou alloués de manière large. Avant 2004, les données du FNUAP comprennent des dépenses budgétaires courantes et autres dépenses.

4. AIEA, CEE-ONU et FCP-ONU.

5. Les données pour le FEM sont des engagements et comprennent les engagements de l'ensemble des agences exécutives.

6. BADEA, Banque de dév. Isl., FADES et FODI.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932702803>

Tableau A.14. Déflateurs pour les apports financiers des membres du CAD<sup>1</sup> (2010 = 100)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	
Allemagne	92.52	88.67	77.15	76.48	73.44	63.10	62.01	66.19	80.22	89.16	89.75	90.92	100.77	107.00	104.52	100.00	105.73	Allemagne
Australie	51.24	55.22	52.96	44.83	46.58	43.60	40.31	43.68	53.37	63.05	68.14	70.94	82.14	86.13	80.87	100.00	118.65	Australie
Autriche	85.77	82.47	71.40	70.58	67.82	59.18	58.58	62.41	75.67	84.75	86.34	88.86	98.82	106.15	103.41	100.00	106.89	Autriche
Belgique	80.01	76.49	66.85	67.07	64.49	56.83	56.43	60.55	74.04	83.27	85.21	88.03	98.24	105.73	103.28	100.00	107.49	Belgique
Canada	55.20	56.45	56.25	52.29	53.13	55.35	53.68	53.52	61.98	68.82	76.35	83.74	91.23	94.89	87.71	100.00	107.33	Canada
Corée	101.07	101.75	89.43	63.70	74.39	78.86	71.76	76.41	83.14	89.07	100.24	107.71	112.60	97.02	87.44	100.00	106.40	Corée
Danemark	72.03	71.01	63.58	63.45	61.90	55.02	54.82	59.18	72.12	81.06	83.27	85.80	95.82	104.81	101.67	100.00	106.33	Danemark
Espagne	64.31	65.48	58.01	58.27	57.20	51.16	51.80	56.88	71.03	81.26	84.82	89.21	100.48	108.38	104.71	100.00	106.42	Espagne
États-Unis	73.46	74.86	76.18	77.04	78.18	79.87	81.67	83.07	84.81	87.20	90.10	93.01	95.71	97.83	98.86	100.00	102.19	États-Unis
Finlande	83.33	78.95	71.28	71.54	69.16	61.38	61.44	65.48	77.97	86.15	86.58	88.17	99.03	106.66	104.74	100.00	110.50	Finlande
France	78.60	77.80	68.81	68.79	66.03	58.01	57.51	61.86	75.64	84.57	86.21	88.93	99.50	107.50	104.29	100.00	106.55	France
Grèce	63.45	65.54	61.71	60.00	59.71	51.65	51.15	55.66	69.34	78.50	80.74	83.60	94.40	104.16	103.37	100.00	107.34	Grèce
Irlande	64.12	65.80	64.94	65.43	65.22	59.78	61.86	68.36	84.48	94.92	97.85	102.35	113.04	116.34	107.77	100.00	104.26	Irlande
Italie	62.76	69.44	64.53	64.97	63.19	55.72	55.71	60.50	74.80	84.22	85.78	88.11	98.37	106.28	104.75	100.00	106.38	Italie
Japon	108.56	93.30	84.34	77.94	88.40	91.79	80.44	76.85	81.69	86.64	84.03	78.76	77.25	87.04	96.09	100.00	107.89	Japon
Luxembourg	68.25	66.92	56.88	55.81	56.36	49.73	48.36	51.96	66.06	73.95	77.39	83.40	94.27	103.71	100.25	100.00	108.52	Luxembourg
Norvège	50.32	51.44	48.29	44.91	46.34	47.50	47.27	52.28	60.73	67.17	76.36	83.20	93.28	105.08	90.21	100.00	117.60	Norvège
Nouvelle-Zélande	65.05	69.96	67.68	55.36	54.85	48.29	46.57	51.90	66.14	78.47	85.16	80.54	94.88	92.95	84.58	100.00	113.26	Nouvelle-Zélande
Pays-Bas	75.14	72.46	64.28	64.41	62.90	56.64	57.84	63.19	77.41	85.75	87.87	90.31	100.32	107.93	103.78	100.00	106.28	Pays-Bas
Portugal	67.35	67.02	61.32	61.88	61.20	54.65	55.01	60.05	74.16	83.56	85.70	88.95	100.10	107.14	104.00	100.00	106.20	Portugal
Royaume-Uni	72.36	74.14	79.89	82.42	82.04	77.24	74.55	79.63	88.70	102.03	103.43	108.08	120.20	112.08	98.36	100.00	106.08	Royaume-Uni
Suède	80.26	86.05	76.59	74.04	72.04	65.81	59.60	64.35	78.70	87.25	86.54	89.19	99.89	104.39	92.98	100.00	111.95	Suède
Suisse	78.10	74.83	63.71	63.91	62.03	55.85	56.33	61.32	71.69	78.03	77.92	79.06	84.64	94.87	96.13	100.00	118.48	Suisse
<b>TOTAL DU CAD</b>	<b>80.17</b>	<b>76.87</b>	<b>71.12</b>	<b>69.88</b>	<b>71.05</b>	<b>68.58</b>	<b>65.68</b>	<b>68.25</b>	<b>78.02</b>	<b>85.31</b>	<b>87.55</b>	<b>89.75</b>	<b>97.07</b>	<b>102.03</b>	<b>99.08</b>	<b>100.00</b>	<b>106.77</b>	<b>TOTAL DU CAD</b>
CE	76.20	75.45	68.32	68.53	65.96	57.87	57.62	62.17	76.18	85.36	87.00	89.46	99.83	107.22	104.41	100.00	106.38	EC

1. Compte tenu de l'effet de variations de taux de change, de sorte que ces déflateurs ne peuvent être appliqués qu'à des chiffres exprimés en dollars des États-Unis.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932702822>

Tableau A.15. **Taux de change moyen annuel vis-à-vis du dollar pour les membres du CAD**

1 USD =		2007	2008	2009	2010	2011
Allemagne	Euro	0.7305	0.6933	0.7181	0.7550	0.7192
Australie	Dollar	1.1952	1.2129	1.2800	1.0902	0.9692
Autriche	Euro	0.7305	0.6933	0.7181	0.7550	0.7192
Belgique	Euro	0.7305	0.6933	0.7181	0.7550	0.7192
Canada	Dollar	1.0743	1.0753	1.1410	1.0302	0.9891
Corée	Won	929.5	1 110.1	1 273.9	1 155.4	1 107.3
Danemark	Couronne	5.4426	5.1675	5.3465	5.6218	5.3604
Espagne	Euro	0.7305	0.6933	0.7181	0.7550	0.7192
Finlande	Euro	0.7305	0.6933	0.7181	0.7550	0.7192
France	Euro	0.7305	0.6933	0.7181	0.7550	0.7192
Grèce	Euro	0.7305	0.6933	0.7181	0.7550	0.7192
Irlande	Euro	0.7305	0.6933	0.7181	0.7550	0.7192
Italie	Euro	0.7305	0.6933	0.7181	0.7550	0.7192
Japon	Yen	117.8	103.5	93.4	87.8	79.7
Luxembourg	Euro	0.7305	0.6933	0.7181	0.7550	0.7192
Norvège	Couronne	5.8584	5.7073	6.2784	6.0445	5.6046
Nouvelle-Zélande	Dollar	1.3609	1.4455	1.5988	1.3876	1.2664
Pays-Bas	Euro	0.7305	0.6933	0.7181	0.7550	0.7192
Portugal	Euro	0.7305	0.6933	0.7181	0.7550	0.7192
Royaume-Uni	Livre	0.4997	0.5527	0.6402	0.6475	0.6238
Suède	Couronne	6.7575	6.6797	7.6322	7.2022	6.4892
Suisse	Franc	1.1998	1.0966	1.0839	1.0427	0.8872
<i>EU12</i>	<i>EURO</i>	<i>0.7305</i>	<i>0.6933</i>	<i>0.7181</i>	<i>0.7550</i>	<i>0.7192</i>


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932702841>

Tableau A.16. Revenu national brut et population des pays membres du CAD

	Revenu national brut (en milliards USD)				Population (en milliers)			
	Moyenne 1999-2000	2008	2009	2010	Moyenne 1999-2000	2008	2009	2010
Allemagne	1 976	3 652	3 403	3 358	82 150	82 140	81 840	81 770
Australie	376	935	941	1 186	19 105	21 370	21 880	22 340
Autriche	197	400	378	375	8 100	8 330	8 360	8 390
Belgique	240	498	474	470	10 240	10 690	10 810	10 840
Canada	650	1 473	1 320	1 550	30 635	33 390	34 020	34 110
Corée	475	935	837	1 015	46 945	48 610	48 750	48 870
Danemark	164	343	319	316	5 330	5 510	5 530	5 560
Espagne	572	1 537	1 434	1 389	39 780	46 160	46 750	47 020
États-Unis	9 614	14 410	14 011	14 636	274 160	304 060	307 010	309 050
Finlande	123	266	238	242	5 175	5 330	5 330	5 380
France	1 412	2 831	2 678	2 607	58 755	62 280	64 490	64 670
Grèce	119	334	322	296	10 730	11 240	11 260	11 280
Irlande	79	225	185	171	3 770	4 340	4 460	4 580
Italie	1 123	2 233	2 081	2 024	57 135	59 340	60 260	60 620
Japon	4 682	5 042	5 180	5 603	126 810	127 660	127 490	127 390
Luxembourg	18	43	40	38	435	490	490	510
Norvège	161	451	386	416	4 475	4 800	4 860	4 920
Nouvelle-Zélande	47	114	111	134	3 820	4 270	4 350	4 370
Pays-Bas	385	869	783	780	15 870	16 480	16 580	16 500
Portugal	106	229	219	221	10 230	10 340	10 340	10 560
Royaume-Uni	1 434	2 672	2 223	2 280	58 600	60 970	60 970	62 260
Suède	229	483	406	468	8 865	9 260	9 350	9 000
Suisse	268	461	514	569	7 160	7 700	7 780	7 540
<b>TOTAL DU CAD</b>	<b>24 450</b>	<b>40 438</b>	<b>38 483</b>	<b>40 141</b>	<b>888 275</b>	<b>944 760</b>	<b>952 960</b>	<b>957 530</b>
<i>dont</i> : Pays CAD-UE	8 178	16 616	15 182	15 034	375 165	392 900	396 820	398 940

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932702860>

## Notes techniques

### Notes sur les définitions et questions de mesure

La couverture des données présentée dans le Rapport a changé ces dernières années. Les principaux aspects à retenir sont les suivants :

#### Modification du concept d'APD et de la portée du RNB

Si la définition de l'aide publique au développement ne s'est pas modifiée depuis 1972, des changements d'interprétation ont eu tendance à en élargir la portée. Parmi les principaux, on citera la comptabilisation dans l'APD des coûts administratifs (depuis 1979), de la part des subventions aux systèmes d'enseignement correspondant au coût de l'enseignement dispensé aux étudiants originaires de pays bénéficiaires de l'aide (laquelle est ressortie depuis 1984), et l'inclusion de l'assistance fournie par les pays donateurs aux réfugiés provenant de pays bénéficiaires de l'aide pendant leur première année de séjour (qui pouvait être notifiée depuis le début des années 80 mais ne l'est de façon généralisée que depuis 1991).

Il est difficile de chiffrer précisément les incidences de ces modifications, car souvent les changements apportés aux méthodes de collecte et à la couverture des données ne sont pas directement observables dans les notifications statistiques adressées par les membres. Les montants en cause peuvent cependant être importants. Ainsi, la notification du Canada en 1993 comprend pour la première fois un chiffre relatif à l'aide aux réfugiés dans ce pays, chiffre (184 millions USD) qui représente près de 8 % de l'APD totale du Canada. D'autre part, les apports d'aide notifiés par l'Australie à la fin des années 80, étaient plus élevés d'environ 12 % que s'ils avaient été calculés selon les règles et procédures applicables quinze ans auparavant.\*

La couverture du revenu national s'est elle aussi élargie du fait de l'inclusion de nouveaux domaines d'activité économique et de l'amélioration des méthodes de collecte des données. Le Système de comptabilité nationale (SCN) de 1993, préconisé conjointement par l'OCDE et d'autres grandes organisations internationales, donne une définition plus large que le précédent du PNB, qui y est rebaptisé revenu national brut, ou RNB. Cela tend à entraîner une diminution des rapports APD/RNB des donateurs. À titre d'exemple, les rapports APD/RNB de la Norvège et du Danemark ont baissé de 6 % à 8 % lorsque ces pays sont passés au nouveau SCN au milieu des années 1990. Ceux de la Finlande et de l'Australie ont eux aussi ultérieurement affiché un recul, mais moins important – entre 2 % et 4 % – tandis que certains autres pays ont affiché peu de

\* S. Scott (1989), « Some Aspects of the 1988/89 Aid Budget », dans *Quarterly Aid Round-up*, n° 6, AIDAB, Canberra, pp. 11-18.

changement. La baisse moyenne a été de l'ordre de 3 %. À présent, tous les pays membres du CAD se fondent sur le nouveau SCN.

### Pays bénéficiaires pris en compte

Depuis 1990, les pays suivants ont été ajoutés à la Liste des bénéficiaires de l'APD aux dates indiquées : Communautés noires d'Afrique du Sud (1991 – maintenant dénommées Afrique du Sud) ; Kazakhstan, République kirghize, Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan (1992) ; Arménie, Géorgie et Azerbaïdjan (1993) ; Zones sous administration palestinienne (1994) ; Moldavie (1997) ; Bélarus, Libye et Ukraine (2005) ; Kosovo (2009) ; Soudan du Sud (2011).

Au cours de la même période, les pays et territoires suivants ont été retirés de la liste des bénéficiaires de l'APD aux dates indiquées : Portugal (1991) ; Guadeloupe, Guyane française, Martinique, Réunion et Saint Pierre et Miquelon (1992) ; Grèce (1994) ; Bahamas, Brunei, Émirats arabes unis, Koweït, Qatar et Singapour (1996) ; Bermudes, Iles Caïman, Chypre, Iles Falkland, Hong-Kong (Chine), Israël et Taïpei chinois (1997) ; Antilles néerlandaises, Aruba, Corée, Gibraltar, Libye, Macao, Mariannes du Nord, Nouvelle Calédonie, Polynésie française et Iles Vierges (RU) (2000) ; Malte et la Slovaquie (2003) ; Bahreïn (2005) ; Arabie Saoudite et Iles Turks et Caïques (2008) ; Barbades, Croatie, Mayotte, Oman et Trinité-et-Tobago (2011).

De 1993 jusqu'à 2004, plusieurs PECO/NEI en transition et d'autres pays en développement plus avancés étaient inclus dans une liste à part qui indiquait les bénéficiaires « d'aide publique ». Cette liste n'existe plus.

### Pays donateurs

L'Espagne et le Portugal ont adhéré au CAD en 1991, le Luxembourg en 1992, la Grèce en 1999 et la Corée en 2010. Leur aide est désormais comptée dans le total du CAD. Les montants des apports d'APD de ces pays avant leur adhésion au CAD ont été ajoutés aux données des années précédentes lorsqu'ils étaient disponibles. L'accession de chaque nouveau membre a augmenté l'APD totale du CAD mais réduit le rapport APD/RNB global, les programmes de ces pays étant généralement plus récents, et plus limités par rapport au RNB, que ceux des donateurs de plus longue date.

### Traitement des remises de dettes

Le traitement de l'annulation des prêts non initialement comptabilisés dans l'APD a varié dans le passé. Jusqu'en 1992 inclus, lorsque l'annulation d'une dette non issue de l'APD répondait aux critères de l'APD, elle pouvait être notifiée comme APD. De 1990 à 1992 inclus, elle restait notifiable dans le cadre de l'APD d'un pays, mais était exclue du total du CAD. Les montants ainsi traités figurent dans le tableau ci-dessous. Depuis 1993, l'annulation de dettes initialement accordées à des fins militaires peut être comptabilisée dans les autres apports du secteur public (AASP), tandis que l'annulation d'autres dettes non issues de l'APD (principalement des crédits à l'exportation) comptabilisée dans l'APD est incluse à la fois dans les données du pays et dans l'APD totale du CAD comme elle l'était jusqu'en 1989.

L'annulation du principal d'un prêt en cours initialement comptabilisé dans l'APD ne donne pas lieu à un nouveau versement net d'APD. Statistiquement, l'avantage de cette annulation se traduit par le fait que les remboursements annulés n'ayant pas lieu, ils ne viennent pas réduire les versements nets d'APD.

**Tableau B.1. Liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD**  
Effective pour la notification des apports de 2011

Pays les moins avancés	Pays à faible revenu (RNB par habitant <= \$1 005 en 2010)	Pays et territoires à revenu intermédiaire tranche inférieure (RNB par habitant \$1 006-\$3 975 en 2010)	Pays et territoires à revenu intermédiaire tranche supérieure (RNB par habitant \$3 976-\$12 275 en 2010)
Afghanistan	Corée, Rép. dém.	Arménie	Afrique du Sud
Angola	Kenya	Belize	Albanie
Bangladesh	Kyrgyzie, Rép.	Bolivie	Algérie
Bénin	Soudan du Sud	Cameroun	* Anguilla
Bhoutan	Tadjikistan	Cap-Vert	Antigua-et-Barbuda
Burkina Faso	Zimbabwe	Cisjordanie et bande de Gaza	Argentine
Burundi		Congo, Rép.	Azerbaïdjan
Cambodge		Côte d'Ivoire	Bélarus
Centrafricaine, Rép.		Égypte	Bosnie-Herzégovine
Comores		El Salvador	Botswana
Congo, Rép. dém.		Fidji	Brésil
Djibouti		Géorgie	Chili
Érythrée		Ghana	Chine
Éthiopie		Guatemala	Colombie
Gambie		Guyana	Cook, Îles
Guinée		Honduras	Costa Rica
Guinée équatoriale		Inde	Cuba
Guinée-Bissau		Indonésie	Dominicaine, Rép.
Haïti		Irak	Dominique
Kiribati		Kosovo <sup>1</sup>	Équateur
Laos		Maroc	Ex-République yougoslave de Macédoine
Lesotho		Marshall, Îles	Gabon
Liberia		Micronésie, États fédérés	Grenade
Madagascar		Moldavie	Iran
Malawi		Mongolie	Jamaïque
Mali		Nicaragua	Jordanie
Mauritanie		Nigeria	Kazakhstan
Mozambique		Ouzbékistan	Liban
Myanmar		Pakistan	Libye
Népal		Papouasie-Nouvelle-Guinée	Malaisie
Niger		Paraguay	Maldives
Ouganda		Philippines	Maurice
Rwanda		Sri Lanka	Mexique
Salomon, Îles		Swaziland	Monténégro
Samoa		Syrie	* Montserrat
Sao Tomé et Príncipe		* Tokelau	Namibie
Sénégal		Tonga	Nauru
Sierra Leone		Turkménistan	Niue
Somalie		Ukraine	Palau
Soudan		Viêtnam	Panama
Tanzanie			Pérou
Tchad			Serbie
Timor-Leste			Seychelles
Togo			Ste Lucie
Tuvalu			* Ste-Hélène
Vanuatu			St-Kitts et Nevis
Yémen			St-Vincent et Grenadines
Zambie			Suriname
			Thaïlande
			Tunisie
			Turquie
			Uruguay
			Venezuela
			* Wallis et Futuna

\* Territoire

1. Ceci est sans préjudice du statut du Kosovo aux termes du droit international.

## Année utilisée pour le calcul des données

Sauf indication contraire, toutes les données contenues dans cette publication portent sur les années civiles.

Tableau B.2. **Annulation de dettes nées de créances autres que l'APD**<sup>1</sup>

En millions de dollars

	1990	1991	1992
Allemagne	–	–	620.4
Australie	–	–	4.2
Autriche	–	4.2	25.3
Belgique	–	–	30.2
États-Unis	1 200.0	1 855.0	894.0
France	294.0	–	108.5
Japon	15.0	6.8	32.0
Norvège	–	–	46.8
Pays-Bas	12.0	–	11.4
Royaume-Uni	8.0	17.0	90.4
Suède	5.0	–	7.1
<b>TOTAL DU CAD</b>	<b>1 534.0</b>	<b>1 882.9</b>	<b>1 870.2</b>

1. Ces données sont incluses dans les chiffres de l'APD des pays individuels, mais sont exclues de l'APD totale de l'ensemble des pays du CAD dans tous les tableaux présentant les flux par pays donneurs.



## Glossaire des principaux termes et concepts

(les termes en MAJUSCULES renvoient aux entrées à consulter)

**AIDE** : Dans la présente publication, le terme « aide » désigne uniquement les apports qui peuvent être considérés comme une AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD).

**AIDE LIÉE** : DONS ou PRÊTS d'origine publique ou bénéficiant d'un soutien public, servant à financer des achats de biens et services dans le seul pays donneur ou dans un groupe de pays qui ne comprend pas la quasi-totalité des pays bénéficiaires de l'aide. Les prêts et crédits d'aide liée ainsi que les FINANCEMENTS MIXTES sont soumis à certaines règles de discipline en ce qui concerne le NIVEAU DE CONCESSIONNALITÉ, les pays auxquels ils peuvent être accordés et l'utilité pour le développement, de façon à éviter que des fonds d'aide soient utilisés pour des projets qui seraient commercialement viables moyennant un financement aux conditions du marché, et à s'assurer que les pays bénéficiaires reçoivent la meilleure contrepartie possible de l'argent dépensé.

**AIDE NON LIÉE** : Aide publique au développement servant à financer des achats de biens et services qui peuvent être effectués en totalité et librement dans la quasi-totalité des pays.

**AIDE PARTIELLEMENT DÉLIÉE** : Aide publique au développement servant à financer des achats de biens et services qui doivent être affectés soit dans le pays donneur, soit parmi un groupe restreint d'autres pays, lequel doit toutefois comprendre la quasi-totalité des pays bénéficiaires. L'aide partiellement déliée est soumise aux mêmes règles de discipline que les crédits d'AIDE LIÉE et le FINANCEMENT MIXTE.

**L'AIDE PAYS PROGRAMMABLE (APP)** : Vise à isoler la part de l'aide sur laquelle les pays bénéficiaires ont, ou pourraient avoir, une influence significative et que les donateurs (bilatéraux ou multilatéraux) peuvent programmer pour chaque pays. Elle est calculée sur la base des données relatives aux versements bruts d'APD, dont sont exclues les dépenses :

- par nature non prévisibles (telles que l'aide humanitaire et l'allégement de la dette) ;
- qui n'entraînent pas de flux vers les pays bénéficiaires (frais administratifs, coûts imputés des étudiants, recherche sur le développement, sensibilisation au développement et aide aux réfugiés dans les pays donateurs) ;
- qui ne relèvent pas d'accords bilatéraux entre les gouvernements du principal organisme donneur et du pays bénéficiaire (aide alimentaire et aide des collectivités locales, contribution au budget central des ONG, aide transitant par des organismes secondaires et aide non ventilable par pays).

Les remboursements de prêts ne sont pas exclus de l'APP, parce qu'ils ne sont généralement pas pris en compte dans les décisions d'affectation de l'aide.

**AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT** : PRÊTS ou DONS accordés par le secteur public aux pays et territoires figurant dans la liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD, et

aux organisations multilatérales, à des conditions financières libérales (dans le cas des prêts, l'ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ doit être d'au moins 25 %), dans le but principalement de faciliter le développement économique et d'améliorer les conditions de vie dans des pays en voie de développement. Outre les apports financiers, l'aide englobe la COOPÉRATION TECHNIQUE. Les dons, prêts et crédits consentis pour des motifs militaires ne sont pas pris en compte. Pour le traitement des remises de dettes au titre de prêts initialement accordés à des fins militaires, voir les « Notes sur les définitions et questions de mesure ».

**AMORTISSEMENT :** Remboursements du principal d'un PRÊT. Ne comprend pas les versements d'intérêts.

**APPORT ASSIMILABLE À UN DON :** Transaction pour laquelle le pays donneur conserve le droit formel au remboursement mais a exprimé dans son ENGAGEMENT l'intention de conserver le produit du remboursement dans le pays emprunteur pour l'y utiliser au profit de ce pays.

**APPORTS NETS :** Montant total des VERSEMENTS effectués au cours d'un exercice comptable, déduction faite des remboursements de principal sur les PRÊTS en cours, hors intérêts.

**APPORTS DU SECTEUR PRIVÉ :** Apports aux conditions du marché financés par le secteur privé (c'est-à-dire variation des actifs privés à LONG TERME détenus par les résidents du pays auteur de la notification) et dons privés (c'est-à-dire dons d'organisations non gouvernementales et d'autres organismes privés, nets des subventions reçues du secteur public). Dans les présentations axées sur l'APPORT TOTAL NET DE RESSOURCES aux pays bénéficiaires, les apports aux conditions du marché sont ventilés comme suit :

- **Investissement direct :** Investissement effectué pour acquérir ou augmenter des intérêts durables dans une entreprise d'un pays figurant sur la liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD. La notion d'intérêt durable implique l'existence d'une relation à long terme, dans laquelle l'investisseur direct exerce une influence notable sur la gestion de l'entreprise, du fait qu'il en détient au moins 10 % du capital, ou l'équivalent sous forme de droits de vote ou autres moyens de contrôle. Dans la pratique, la valeur d'un investissement direct est donnée par la variation de la valeur nette pour la société-mère d'une filiale dans un pays bénéficiaire telle qu'elle figure dans la comptabilité de ladite société-mère.
- **Prêts bancaires internationaux :** PRÊTS nets aux pays figurant sur la liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD, consentis par des banques dans les pays de l'OCDE. Les prêts consentis par les autorités monétaires centrales sont exclus. Les obligations et les prêts bancaires garantis sont inclus dans ces présentations sous la rubrique AUTRES APPORTS PRIVÉS ou EMPRUNTS OBLIGATAIRES (voir ci-dessous).
- **Emprunts obligataires :** Émissions nettes d'obligations internationales par les pays figurant sur la liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD.
- **Autres apports privés :** Essentiellement acquisitions notifiées de titres émis par des entreprises de pays bénéficiaires de l'aide.

Dans les présentations axées sur les sorties de fonds des pays donneurs, les apports du secteur privé autres que les investissements directs renvoient uniquement aux prêts ayant une ÉCHÉANCE supérieure à un an et sont généralement ventilés entre les éléments suivants :

- **Crédits privés à l'exportation :** Voir CRÉDITS À L'EXPORTATION.

- **Titres d'organismes multilatéraux** : Opérations du secteur privé bancaire et non bancaire portant sur des obligations, titres de créances, etc., émises par des institutions multilatérales.
- **Investissements bilatéraux de portefeuille et autres** : Englobent des prêts bancaires ainsi que les achats d'actions, d'obligations et de biens immobiliers.

**APPORT TOTAL NET DE RESSOURCES** : Dans l'apport de ressources aux pays bénéficiaires de l'aide sont inclus, outre le FPD, les CRÉDITS À L'EXPORTATION publics et privés et les opérations à LONG TERME du secteur privé (voir APPORTS DU SECTEUR PRIVÉ). Le total de ces ressources est mesuré net des paiements d'AMORTISSEMENT et des capitaux rapatriés par les investisseurs privés. Les apports **bilatéraux** sont ceux consentis directement par un pays donneur à un pays bénéficiaire de l'aide. Les apports **multilatéraux** sont ceux qui sont acheminés par l'intermédiaire d'une organisation internationale ayant des activités dans le domaine du développement (comme la Banque mondiale ou le PNUD). Les tableaux où figure l'apport total net de ressources aux pays bénéficiaires recensent les apports des organismes multilatéraux à ces pays, et non les contributions que lesdits organismes ont reçues des donneurs.

**APPORTS MULTILATÉRAUX IMPUTÉS** : Distribution géographique des contributions des pays donneurs aux organismes multilatéraux, calculée sur la base de la répartition géographique des versements de ces derniers pour l'année de référence.

**AUTRES APPORTS DU SECTEUR PUBLIC (AASP)** : Apports financés par le secteur public au profit de pays figurant sur la liste des bénéficiaires d'APD qui ne répondent pas aux critères de définition de l'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT, soit parce que leur objectif principal n'est pas le développement, soit parce qu'ils comportent un ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ inférieur à 25 %.

**BILATÉRAL** : Voir APPORT TOTAL NET DE RESSOURCES.

**BUSAN** : 4<sup>e</sup> Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui s'est déroulé du 29 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2011 à Busan (Corée).

**CENTRES FINANCIERS OFFSHORE** : Pays ou territoires dont les institutions financières traitent essentiellement avec des non résidents.

**COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT (CAD)** : Comité de l'OCDE qui traite des questions de coopération pour le développement. On trouvera à la fin de ce volume la description de ses objectifs et la liste de ses membres.

**CONFÉRENCE RIO +20** : Conférence des Nations unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012. La première Conférence des Nations unies sur le développement durable a été le « Sommet de la Terre » de 1992 qui a donné naissance aux trois « Conventions de Rio » – la CCNUCC, la CNUCLD et la CDB.

**COOPÉRATION TECHNIQUE** : Englobe : i) les subventions à des ressortissants de pays bénéficiaires de l'aide qui reçoivent un enseignement ou une formation dans leur pays ou à l'étranger ; et ii) les paiements destinés à défrayer les consultants, conseillers et personnels analogues, de même que les enseignants et administrateurs, en mission dans les pays bénéficiaires (y compris le coût du matériel correspondant). L'aide de ce type fournie spécifiquement pour faciliter l'exécution d'un projet d'équipement est englobée dans les dépenses relatives aux projets et programmes bilatéraux et n'est pas identifiée séparément en tant que coopération technique dans les statistiques des apports globaux.

**COURT TERME** : Se dit des PRÊTS d'une durée inférieure ou égale à un an (voir LONG TERME).

**CRÉANCE** : Droit d'un créancier au remboursement d'un PRÊT ; par extension, le prêt lui-même ou son encours.

**CRÉDITS À L'EXPORTATION** : PRÊTS accordés pour les besoins du commerce extérieur et qui ne sont pas matérialisés par un instrument négociable. Ces crédits peuvent être octroyés par le secteur public ou le secteur privé. Dans ce dernier cas, ils peuvent être assortis d'une garantie publique.

**CROISSANCE VERTE** : Selon la définition de l'OCDE, une politique de croissance verte consiste à favoriser la croissance économique et le développement, tout en veillant à ce que les actifs naturels continuent de fournir les ressources et les services environnementaux sur lesquels repose notre bien-être. Pour ce faire, elle doit catalyser l'investissement et l'innovation qui étayeront une croissance durable et créeront de nouvelles opportunités économiques.

**DÉCLARATION DE PARIS SUR L'EFFICACITÉ DE L'AIDE** : La Déclaration de Paris (2005) – à laquelle ont adhéré plus de 100 pays – définit un plan d'action traduisant une vision pragmatique pour améliorer la qualité de l'aide et ses retombées sur le développement d'ici à 2010. Elle décrit un ensemble de mesures précises pour la mise en œuvre, ainsi qu'un système de suivi international destiné à s'assurer que donateurs et bénéficiaires se rendent mutuellement compte du respect de leurs engagements ; ceci constitue une particularité absolument unique de cet accord international. Les 56 ENGAGEMENTS DE PARENARIAT énoncés dans la Déclaration de Paris s'articulent autour de cinq principes fondamentaux pour une aide plus efficace :

- **Appropriation** : Les pays en développement définissent leurs propres stratégies de développement, renforcent leurs institutions et luttent contre la corruption.
- **Alignement** : Les pays donateurs apportent leur soutien en respectant les objectifs définis dans ces stratégies et utilisent les systèmes locaux.
- **Harmonisation** : Les pays donateurs coordonnent leurs actions, simplifient les procédures et partagent les informations afin d'éviter les doubles emplois.
- **Gestion axée sur les résultats** : Les pays en développement et les donateurs mettent l'accent sur l'obtention de résultats et leur mesure.
- **Responsabilité mutuelle** : Les donateurs et les partenaires des pays en développement sont responsables des résultats obtenus en matière de développement.

Destiné à consolider et approfondir la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, le **Programme d'action d'Accra** (PDA, 2008) établit un bilan des progrès accomplis et définit un programme d'action pour accélérer la progression en direction des objectifs fixés pour 2010. Il représente une alliance sans précédent de plus de 80 pays en développement, des donateurs membres du CAD, de quelque 3 000 organisations de la société civile, d'économies émergentes, d'institutions des Nations unies, d'institutions multilatérales et de fonds mondiaux.

**DIFFÉRÉ D'AMORTISSEMENT** : Voir ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ.

**DONS** : Transferts effectués en espèces ou en nature et qui ne sont assortis d'aucune obligation de remboursement.

**ÉCHÉANCE** : Date à laquelle est dû le dernier remboursement d'un PRÊT; par extension, durée de vie de ce prêt.

**ÉCONOMIE VERTE** : Selon la définition du PNUE, l'économie verte est une économie qui apporte une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale, tout en réduisant considérablement les risques environnementaux et les risques de pénuries écologiques. Dans ce type d'économie, la croissance des revenus et de l'emploi doit provenir d'investissements publics et privés qui réduisent les émissions de carbone et la pollution, renforcent l'utilisation rationnelle des ressources et l'efficacité énergétique, et empêchent la perte de biodiversité et de services écosystémiques.

**EFFICACITÉ DE L'AIDE** : Les efforts de la communauté du développement pour améliorer la prestation de l'AIDE visent à optimiser son impact sur le développement.

**ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ** : Cette notion rend compte des **conditions financières** d'un ENGAGEMENT : taux d'intérêt, ÉCHÉANCE et différé d'amortissement (délai jusqu'au premier remboursement de principal). Elle mesure la libéralité d'un PRÊT, autrement dit l'écart, en pourcentage, entre la valeur actualisée de l'ensemble des remboursements prévus et le montant des remboursements qui auraient résulté de l'application d'un taux d'intérêt de référence donné. Par convention, le taux de référence est fixé à 10 % dans les statistiques du CAD. Ce taux a été choisi comme indicateur de l'efficacité marginale de l'investissement domestique, c'est à dire du coût d'opportunité pour le donneur de mettre les fonds à la disposition du pays bénéficiaire. Par conséquent, l'élément de libéralité est nul pour un prêt dont le taux d'intérêt est de 10 % ; il est de 100 % pour un DON ; pour un prêt à un taux inférieur à 10 %, il se situe entre ces deux extrêmes. Pour obtenir l'**équivalent don** d'un prêt, il suffit de multiplier sa valeur nominale par son élément de libéralité (voir NIVEAU DE CONCESSIONNALITÉ) (note : la notion d'élément de libéralité ne s'applique pas aux opérations réalisées par les banques multilatérales de développement. Les apports de ces banques vers les pays receveurs sont classés comme libéraux ou non libéraux en fonction du « guichet » dont ils proviennent).

**ENGAGEMENT** : Obligation ferme, exprimée par écrit et appuyée sur les fonds nécessaires, prise par un donneur public de fournir une aide déterminée à un pays bénéficiaire ou à une organisation multilatérale. Les engagements bilatéraux s'expriment par le montant total du transfert prévu, quel que soit le temps nécessaire pour achever les VERSEMENTS. Les engagements vis-à-vis d'organisations multilatérales correspondent à la somme i) des versements éventuellement effectués au cours de l'année considérée qui n'avaient pas antérieurement été notifiés sous forme d'engagements ; et ii) des versements prévus au cours de l'année suivante.

**EXAMENS PAR LES PAIRS** : Chaque pays membre du CAD est soumis à un examen par les pairs tous les quatre ans environ, cet examen ayant essentiellement un double objectif : 1) aider les pays à se faire une idée précise des améliorations à apporter à leurs stratégies et structures de développement pour pouvoir accroître l'efficacité de leurs investissements ; 2) recenser et partager les bonnes pratiques qui se dégagent de ces stratégies et politiques de développement. Les examens sont conduits par des examinateurs de deux pays membres du CAD.

**FINANCEMENT MIXTE** : Conjugaison d'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT, sous forme de DONS ou de PRÊTS, avec tout autre financement pour constituer une enveloppe financière. Les financements mixtes sont assujettis aux mêmes critères de concessionnalité, d'utilité pour le développement et concernant les pays bénéficiaires auxquels ils peuvent être accordés, que les crédits d'AIDE LIÉE.

**FINANCEMENT PUBLIC DU DÉVELOPPEMENT (FPD) :** Ce concept, qui sert à mesurer les apports de ressources aux pays bénéficiaires, couvre : i) l'APD bilatérale ; ii) les DONS et les PRÊTS au développement, assortis ou non de conditions libérales, consentis par les institutions financières multilatérales ; et iii) les AUTRES APPORTS DU SECTEUR PUBLIC dont on juge qu'ils contribuent au développement (y compris les prêts de refinancement), mais dont l'ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ est trop faible pour qu'ils puissent être assimilés à une APD.

**FORUMS DE HAUT NIVEAU SUR L'EFFICACITÉ DE L'AIDE :** Série de quatre manifestations de haut niveau organisées entre 2003 et 2011. Au début des années 2000, il y avait une prise de conscience que l'aide ne produisait pas les résultats attendus en matière de développement. Ces manifestations ont abouti à l'élaboration de principes relatifs à l'efficacité de l'aide et à leur mise au point, en vue de la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Voir la Déclaration de Rome sur l'harmonisation (2003), la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005) et le Programme d'action d'Accra (2008). La manifestation la plus récente, qui s'est tenue à Busan en 2011 et a réuni plus de 2 000 représentants des gouvernements, des organisations internationales, des Parlements, du secteur privé, de la société civile et d'autres parties prenantes, a débouché sur l'approbation du Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement (2011).

**FRAGMENTATION DE L'AIDE :** Se dit d'une aide constituée d'apports nombreux, d'un volume réduit, et provenant d'une multitude de donateurs, ce qui alourdit inutilement les coûts administratifs – d'où des gaspillages – et rend difficile le ciblage de l'aide sur ceux qui en ont le plus besoin.

**INTENSIFICATION DE L'AIDE :** Cette expression signifie non seulement une augmentation des apports d'aide, mais également un accroissement de l'impact et de l'efficacité de cette dernière grâce à plusieurs mesures : meilleure répartition de l'aide en fonction des besoins/priorités des pays bénéficiaires, élargissement de la couverture des populations, régions et thèmes qui reçoivent proportionnellement une aide trop réduite, application plus générale des enseignements de l'expérience concernant l'amélioration de l'efficacité d'acheminement et de gestion de l'aide, concrétisation plus rigoureuse des engagements (relatif au volume de l'aide et à l'amélioration des mécanismes d'acheminement et de gestion de celle-ci), manifestation de plus grandes ambitions s'agissant de la levée des obstacles reconnus à l'efficacité de l'aide.

**LISTE DU CAD DES BÉNÉFICIAIRES D'APD :** Établie par le CAD, révisée tous les trois ans, et utilisée pour les statistiques du CAD, cette liste est reprise à la fin du volume. On trouve dans les « Notes sur les définitions et questions de mesure » des détails sur les modifications récemment apportées à cette liste. Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, cette liste comprend les catégories suivantes (le terme « pays » comprend les territoires) :

- **PMA :** Pays les moins avancés. Groupe défini par les Nations unies. Sont classés dans ce groupe les pays qui se situent en dessous de seuils fixés de revenu, de diversification économique et de développement social. En cas de modification du groupe des PMA, une mise à jour est immédiatement apportée à la liste du CAD.
- **Autres PFR :** Autres pays à faible revenu. Ce groupe comprend tous les pays, autres que les PMA, dont le RNB par habitant était inférieur ou égal à 1 005 USD en 2010 (sur la base de l'Atlas de la Banque mondiale).
- **PRITI :** Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Ce sont les pays dont le RNB par habitant (sur la base de l'Atlas) se situait entre 1 006 USD et 3 975 USD en 2010. Les

pays qui appartiennent à la fois aux PMA et aux PRITI sont montrés en tant que PMA, et non en tant que PRITI.

- **PRITS** : Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Ce sont les pays dont le RNB par habitant (sur la base de l'Atlas) se situait entre 3 976 USD et 12 275 USD en 2010.

Lorsqu'un pays est ajouté ou retiré du groupe des PMA, les totaux pour les groupes de revenus concernés par ce changement sont ajustés rétroactivement afin de maximiser la comparabilité des données historiques par rapport à la liste actuelle.

**LONG TERME** : Se dit des PRÊTS dont la durée est, à l'origine ou après prorogation, supérieure à un an (voir COURT TERME).

**MULTILATÉRAL** : Voir APPORT TOTAL NET DE RESSOURCES.

**NIVEAU DE CONCESSIONNALITÉ** : Indicateur de la « libéralité » d'un crédit rendant compte de l'avantage consenti à l'emprunteur par rapport au taux du marché (voir aussi ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ). Techniquement, il est donné par la différence entre la valeur nominale d'un crédit d'AIDE LIÉE et la valeur du service de la dette à la date du décaissement, calculée au taux d'actualisation applicable à la monnaie de la transaction et exprimée en pourcentage de la valeur nominale.

**NON DÉCAISSÉS** : Montants engagés mais non encore dépensés (voir ENGAGEMENT, VERSEMENT).

**ORGANISMES MULTILATÉRAUX** : Dans les statistiques du CAD, cette appellation recouvre les institutions internationales ayant pour membres des États, qui consacrent la totalité ou une grande partie de leurs activités au développement et aux pays bénéficiaires de l'aide. Ils englobent les banques multilatérales de développement (Banque mondiale, banques régionales de développement, par exemple), les organismes des Nations unies et certains groupements régionaux (certaines institutions de l'Union européenne ou certaines organisations arabes, par exemple). La contribution d'un membre du CAD à un organisme de ce genre est qualifiée de multilatérale dès lors qu'elle se fonde avec les contributions des autres membres de l'organisme et que celui-ci décide seul de l'affectation de ces ressources. Sauf indication contraire, les souscriptions au capital des banques multilatérales de développement sont présentées sur la base des **dépôts**, c'est-à-dire pour le montant de la lettre de crédit ou de l'instrument négociable correspondant, et à la date du dépôt de cet instrument. Peu de données sont disponibles sur la base des **encaissements**, c'est-à-dire des montants tirés à diverses dates par l'organisme sur l'instrument déposé.

**PAYS PARTENAIRES** : Pays qui reçoivent d'autres pays une aide pour soutenir leur développement.

**POLLUANTS CLIMATIQUES À COURTE DURÉE DE VIE** : Produits chimiques qui restent dans l'atmosphère pendant seulement quelques jours ou, au maximum, quelques dizaines de jours. Parmi ces polluants figurent les particules de carbone noir (ou suie, provenant de la combustion du bois, par exemple), le méthane (provenant de la production de gaz et de pétrole et des déchets municipaux) et l'ozone troposphérique (produit par les véhicules à moteur). Ce sont non seulement de puissants gaz à effet de serre, mais aussi des polluants atmosphériques dangereux ayant des effets préjudiciables sur la santé humaine, l'agriculture et les écosystèmes.

**PRÊTS** : Transferts qui impliquent un remboursement. Seuls les prêts d'une durée de plus d'un an sont inclus dans les statistiques du CAD. Les données correspondent aux versements et aux remboursements pendant la durée des prêts, et non à leur équivalent don. Les chiffres relatifs aux prêts nets fournissent le montant des prêts, déduction faite

des remboursements de principal (mais non des paiements d'intérêts) au titre de prêts antérieurs. Par conséquent, lorsqu'un prêt est entièrement remboursé, son effet sur les apports totaux nets est nul sur l'ensemble de la durée du prêt.

**PRINCIPES DE PARTENARIAT :** Voir DÉCLARATION DE PARIS SUR L'EFFICACITÉ DE L'AIDE.

**PROGRAMME D'ACTION D'ACCRA (PAA) :** En 2008, trois ans après l'adoption de la DÉCLARATION DE PARIS SUR L'EFFICACITÉ DE L'AIDE (2005), le 3<sup>e</sup> Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui s'est tenu à Accra (Ghana), a fait le point sur les progrès accomplis et a consolidé le dispositif de la Déclaration de Paris pour accélérer le rythme du changement. Le PAA, qui a été adopté à Accra le 4 septembre 2008, témoigne de l'engagement pris par la communauté internationale de soutenir les réformes nécessaires pour parvenir plus rapidement à une utilisation efficace de l'aide au développement, et doit contribuer à assurer la réalisation des OMD d'ici à 2015.

**RÉAMÉNAGEMENT (ou RESTRUCTURATION) DE LA DETTE :** Toute mesure convenue entre un créancier et son débiteur qui modifie officiellement les conditions précédemment fixées pour le remboursement. Il peut s'agir d'une **remise de la dette** (extinction du PRÊT) ou d'un **rééchelonnement** passant soit par une révision de l'échéancier de remboursement, soit par l'octroi d'un nouveau prêt de **refinancement**. Voir aussi les « Notes sur les définitions et questions de mesure ».

**REDD :** Désigne la Réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement. Il s'agit d'un ensemble de mesures permettant le recours à des incitations financières/de marché pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dues au déboisement et à la dégradation des forêts.

**SUIVI AFFINÉ :** Ventilation des résultats ressortant du suivi statistique, par sexe, région, groupe ethnique et catégorie sociale.

**TRANSFERTS NETS :** Dans les statistiques du CAD, les APPORTS NETS déduction faite des paiements d'intérêts.

**VERSEMENT :** Mise à la disposition d'un bénéficiaire de fonds ou achat pour son compte de biens ou de services ; par extension, le montant ainsi dépensé. Les versements correspondent aux transferts internationaux effectifs de ressources financières, ou de biens et de services, évalués à leur coût pour le donneur. Dans le cas d'activités réalisées dans le pays donneur telles que programmes de formation, d'administration ou de sensibilisation du public, le versement est considéré comme effectué lorsque les fonds ont été transférés au prestataire de services ou au bénéficiaire. Ils peuvent être comptabilisés **bruts** (montant total versé au cours d'une période comptable donnée) ou **nets** (déduction faite de tous les remboursements de principal ou des restitutions de dons intervenus pendant la même période).

**VOLUME (termes réels) :** Les chiffres sur les apports fournis dans la présente publication sont exprimés en dollars des États-Unis. Pour donner une idée plus réaliste de l'évolution dans le temps du volume des apports, certains chiffres sont donnés à prix et taux de change constants, par rapport à une année de référence précise. Autrement dit, un ajustement a été opéré pour tenir compte à la fois de l'inflation de la monnaie du donneur entre l'année considérée et l'année de référence, et des variations du taux de change entre cette monnaie et le dollar des États-Unis au cours de la même période. On trouvera dans l'annexe statistique un tableau récapitulatif des facteurs de conversion (déflateurs) à appliquer pour convertir en dollars de l'année de référence (« prix constants ») tous les chiffres exprimés en dollars courants dans le Rapport.



# **ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES**

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovaquie, la Suède, la Suisse et la Turquie. L'Union européenne participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

## **COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT (CAD)**

Pour permettre à l'OCDE de réaliser ses objectifs, un certain nombre de comités spécialisés ont été créés. L'un de ceux-ci est le Comité d'Aide au Développement, dont le mandat est de promouvoir des politiques de coopération pour le développement et autres, qui contribuent à l'instauration d'un développement durable, y compris à une croissance économique pro-pauvres, à la lutte contre la pauvreté et à l'amélioration du niveau de vie dans les pays en développement, ainsi qu'à un avenir où plus aucun pays ne sera tributaire de l'aide. À cette fin, le Comité d'Aide au Développement réunit les plus importants donateurs du monde en élaborant des méthodes de définition et de suivi qui constituent la référence mondiale dans les domaines clés du développement.

Les membres du CAD sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Japon, la Corée, le Luxembourg, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse, et la Commission européenne.

Le CAD développe des lignes directrices et des documents de référence, afin d'aider ses membres dans la conduite de leurs programmes de coopération pour le développement. Ils sont publiés dans la série Lignes directrices et ouvrages de référence du CAD.

# Coopération pour le développement 2012

## COMMENT INTÉGRER DURABILITÉ ET DÉVELOPPEMENT

### Sommaire

Préface, *Mary Robinson*

Résumé

Éditorial, *J. Brian Atwood*

### Partie I. Défis et progrès accomplis depuis le sommet de la terre de Rio de 1992

Chapitre 1. Le parcours du Brésil, du Sommet de la terre à Rio+20

*Izabella Teixeira*

Chapitre 2. Les efforts du CAD pour intégrer les questions d'environnement et de développement

*Équipe environnement et développement de l'OCDE-CAD*

Chapitre 3. Évolution de l'aide en faveur de l'environnement, une composante du financement du développement durable (1991-2011)

*Équipe chargée des statistiques de l'OCDE-CAD*

### Partie II. Populations et ressources naturelles : Des enjeux considérables

Chapitre 4. Faire de la dynamique démographique un paramètre du développement durable

*Michael Herrmann*

Chapitre 5. De l'énergie durable pour tous

*Andris Piebalgs*

Chapitre 6. Lutter contre les polluants atmosphériques pour produire des effets positifs durables sur le climat

*Lena Ek*

Chapitre 7. Éveiller les consciences au rôle décisif de l'eau

*Michel Camdessus, Gérard Payen et Pierre-Frédéric Ténière-Buchot*

Chapitre 8. La gestion intégrée des bassins au service de la croissance en Éthiopie

*Nick Chisholm et Tassew Woldehanna*

Chapitre 9. Vaincre la malédiction des ressources en minéraux et combustibles au Ghana

*M. Heikki Holmås et M. Joe Oteng-Adjei*

### Partie III. Croissance verte et développement durable

Chapitre 10. Un modèle économique pour une croissance verte

*André Laperrière*

Chapitre 11. La croissance verte, projet national en Chine, au Kenya et en Corée

*Alice A. Kaudia, Chaofei Yang et Bok-Hwan Yu*

Chapitre 12. Le secteur privé à la pointe de la croissance verte

*Jeff Seabright*

### Partie IV. Vers l'avenir que nous voulons

Chapitre 13. Réorienter l'APD et relever le défi du développement durable dans l'économie mondiale

*Achim Steiner*

Chapitre 14. Les défis de la coopération pour le développement après Rio+20

*Équipe environnement et développement de l'OCDE-CAD*

### Partie V. Profils et politiques des donneurs bilatéraux

Annexe A. Annexe statistique

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OCDE (2012), *Coopération pour le développement 2012: Comment intégrer durabilité et développement*, Éditions OCDE.  
<http://dx.doi.org/10.1787/dcr-2012-fr>

Cet ouvrage est publié sur *OECD iLibrary*, la bibliothèque en ligne de l'OCDE, qui regroupe tous les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'Organisation. Rendez-vous sur le site [www.oecd-ilibrary.org](http://www.oecd-ilibrary.org) et n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.